

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

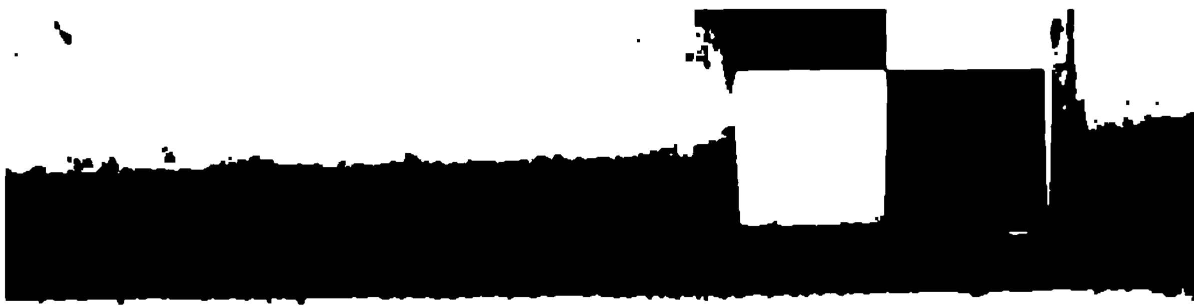
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

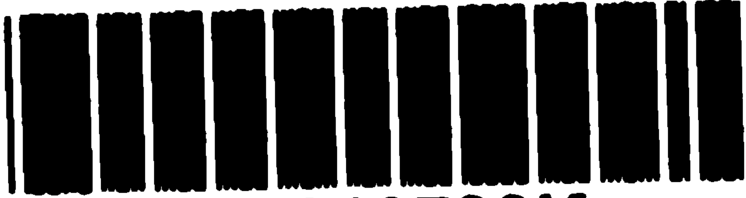
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/





600010733K

26.546



[redacted]

HISTOIRE

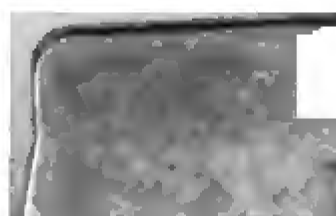
GÉNÉRALE, PHYSIQUE ET CIVILE

DE L'EUROPE.

TOME XV.


600010733K

26.546











HISTOIRE

GÉNÉRALE, PHYSIQUE ET CIVILE

DE L'EUROPE.

TOME XV.

PARIS, IMPRIMERIE DE COSSON,
RUE S.-GERMAIN-DES-PRÈS, N° 9, PRÈS LA POSTE AUX CHEVAUX.



HISTOIRE

GÉNÉRALE, PHYSIQUE ET CIVILE

DE L'EUROPE,

DEPUIS LES DERNIÈRES ANNÉES DU CINQUIÈME SIÈCLE
JUSQUE VERS LE MILIEU DU DIX-HUITIÈME;

PAR

M. LE COMTE DE LACÉPÈDE,

PAIR DE FRANCE,
GRAND'CROIX DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR,
L'UN DES PROFESSEURS-ADMINISTRATEURS DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE LONDRES,
ET DE TOUTES LES SOCIÉTÉS SAVANTES DE L'EUROPE.

TOME QUINZIÈME.

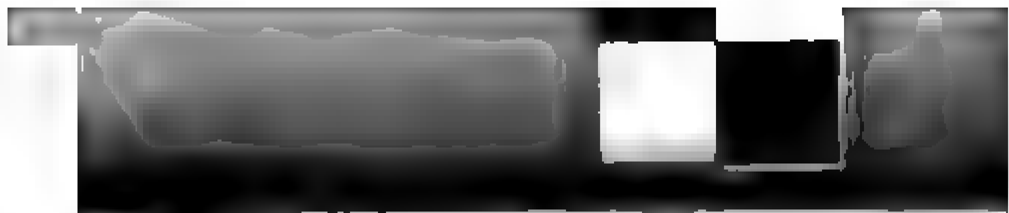


PARIS,

MAME ET DELAUNAY-VALLÉE, ÉDITEURS,
RUE GUÉNÉGAUD, N° 25.

1826.

546.



HISTOIRE

GÉNÉRALE, PHYSIQUE ET CIVILE

DE L'EUROPE,

DEPUIS LES DERNIÈRES ANNÉES DU CINQUIÈME SIÈCLE JUSQU'E VERS LE MILIEU DU DIX-HUITIÈME.

SUITE DE LA VINGT-TROISIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS 1589 JUSQUES EN 1643.

Le prince de Galles et Buckingham traversent la France déguisés, et arrivent à Madrid; Philippe reçoit le prince avec les plus grands témoignages de tendresse et de joie, lui donne une clef d'or qui ouvre les portes de tous ses appartements, ordonne publiquement au conseil privé d'obéir au prince comme à lui-même, fait ouvrir les prisons en l'honneur de son futur beau-frère, et suspend les lois somptuaires; il ne néglige rien dans ses entretiens secrets pour convertir le prince de Galles à la religion catholique; et Charles reçoit à ce

sujet du pape des instances encore plus pressantes (1623).

Ce n'était plus Paul V qui était assis sur le trône apostolique ; ce pontife avait cessé de vivre depuis deux ans, après avoir confirmé l'ordre militaire de Saint-Lazare et de Notre-Dame de Mont-Carmel, renouvelé par Henri IV; donné une nouvelle forme et une nouvelle sanction à la trop fameuse bulle connue sous le nom d'*In cæna Domini;* ordonné que les religieux dans leurs études apprissent l'hébreu, le grec et le latin; canonisé saint Charles Borromée, cardinal et archevêque de Milan; approuvé l'ordre des religieuses de la Visitation, institué par saint François de Salles, évêque de Genève, et par Jeanne-Françoise Frémiot, veuve de Christophe de Rabutin, baron de Chantal; fait condamner par un décret du saint office l'ouvrage du jésuite Martin Becan qui, dans ce livre intitulé *de la Puissance du roi et du souverain pontife*, attribuait au pape une autorité réprouvée même par Paul V; fait terminer par le célèbre architecte Bernini l'immense et magnifique église de Saint-Pierre; rassemblé dans le Vatican des chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture; augmenté le palais de Monte-Cavallo; enrichi Rome d'un grand nombre de superbes fontaines, et construit un aqueduc de plusieurs lieues.

Le cardinal Alexandre Ludovisio, de Bologne, lui avait succédé sous le nom de Grégoire XV.

Ce pape fait partir pour Madrid la dispense pro-

mise; mais il y avait ajouté de nouvelles conditions: il veut que l'infante ait une église dans Londres; que les enfants qui naîtront de son mariage avec la princesse de Galles soient élevés par leur mère jusques à l'âge de dix ans; que leurs nourrices soient catholiques et choisies par l'infante; que le roi d'Angleterre donne des sûretés pour l'exécution des articles relatifs à la religion. Philippe IV consent à être caution de Jacques, et sir François Cottington, secrétaire de Charles, va porter en Angleterre les articles exigés par le pape. Le bruit se répand dans la Grande-Bretagne que Grégoire XV et le roi d'Espagne demandent que l'on tolère les papistes anglais. Avec moins de préjugés et de haines, et avec une civilisation plus avancée et surtout plus répandue dans toutes les classes de la société, une loi fondamentale aurait consacré cette tolérance; mais les discordes et les guerres religieuses avaient aigri les cœurs qu'elles auraient dû rendre plus compatissants, et perverti les esprits qu'elles auraient dû éclairer; le savant Abbot, archevêque de Cantorbery, écrit à Jacques, et le conjure, pour sa sûreté et le bonheur de la nation, de ne pas consentir à des demandes aussi funestes; le roi n'en signe pas moins les articles exigés, en jure l'exécution, promet sous serment de ne pas troubler les catholiques romains dans l'exercice particulier de leur religion, et de ne sanctionner aucune nouvelle loi contre eux, et crée son favori duc de Buckingham.

Grégoire XV cependant vient à mourir; le nonce qui avait reçu la dispense refuse de la livrer avant qu'elle n'ait été confirmée par le nouveau pontife; le cardinal Maffée Banberin est élevé sur la chaire apostolique, et prend le nom d'Urbain VIII; il conçoit l'espérance de voir le prince de Galles embrasser la religion romaine, et diffère de confirmer la dispense.

La cour d'Espagne avait le même espoir que le pape; le premier ministre, le comte d'Olivarès, en parle à Buckingham. « Vous aviez promis, lui dit-» il, que le prince de Galles se convertirait à la » religion catholique. » Le duc le nie avec force; il était devenu odieux aux Espagnols par sa légèreté, sa présomption et son orgueil; il les haïssait, et craignant que le crédit de la nation espagnole ne détruisît le sien à la cour de Londres, il se décide à rompre le mariage de Charles avec l'infante, use avec adresse de l'ascendant qu'il a sur le prince de Galles, dégoûte ce prince de l'alliance projetée, et écrit à Jacques que Philippe ne veut ni faire rendre le Palatinat à l'électeur ni terminer le mariage convenu, et que le prince de Galles sera vraisemblablement retenu en Espagne pendant toute sa vie. « Ne comptez plus sur mon retour, écrit » Charles au roi son père, et regardez à l'avenir l'é-» lectrice palatine comme votre unique héritière. » Jacques très-alarmé ordonne au duc de lui ramener son fils, et envoie à Saint-Ander des vaisseaux chargés de transporter le prince de Galles en An-

gleterre. Buckingham communique à Philippe l'ordre qu'il vient de recevoir. « Le retour du prince, » ajoute-t-il, est absolument nécessaire pour cal» mer les craintes et les soupçons des Anglais; mais » il va laisser une procuration pour épouser l'in» fante en son nom, dès que la confirmation de la » dispense sera arrivée de Rome. » Le roi d'Espagne offre d'être le procureur du prince. La procuration est signée par le prince de Galles; le comte de Bristol, ambassadeur d'Angleterre, à qui on la remet, a ordre de la présenter à Philippe dix jours après l'arrivée de la confirmation; le roi d'Espagne accompagne Charles jusques à l'Escurial, le traite avec magnificence, élève un obélisque comme un monument de l'amitié qui les lie; mais le prince de Galles avant de s'embarquer écrit au comte de Bristol de ne remettre la procuration au roi que lorsqu'on sera sûr que l'infante, après la cérémonie, ne prendra pas le voile qu'elle préfère, dit-elle, à la main d'un hérétique. L'ambassadeur demande à ce sujet des sûretés au roi d'Espagne; Philippe lui fait la réponse la plus satisfaisante, dont il se hâte de donner connaissance à son souverain. Le comte d'Olivarès dit d'ailleurs à l'ambassadeur, qui lui parle de la restitution du Palatinat, que le roi d'Espagne, avant de demander la procuration, promettra par écrit de faire rendre cet électorat. Le prince de Galles avoue alors à son père l'aversion que l'infante lui a inspirée; et Buckingham use avec tant d'empire du pouvoir

absolu qu'il a sur le monarque; que Jacques renonce à l'alliance qu'il avait désirée avec tant d'ardeur; les préparatifs du mariage cessent; le comte de Bristol est rappelé, et le roi convoque le parlement.

Il demande aux chambres leurs avis et leurs secours pour le mariage de son fils, le bonheur de sa fille et de sa famille, la paix générale de l'Europe. « Toutes les négociations de mes ambassadeurs, » leur dit-il, et le voyage de mon fils en Espagne » ont été sans effet par le défaut de sincérité de la » cour de Madrid; mon dessein n'a jamais été d'ac- » corder la tolérance aux catholiques. Je proteste » devant Dieu que mon intention est de maintenir » les communes dans la jouissance de tous leurs » priviléges; et je les prie de prendre immédiate- » ment en considération les sujets importants que » je leur propose (1624). »

Le prince de Galles assiste à une conférence entre les pairs et les communes. Le duc de Buckingham y prend la parole. « Le roi, dit-il, a été » trompé par les faux rapports du comte de Bris- » tol; Philippe n'a jamais eu l'intention de con- » clure le mariage ni de s'intéresser en faveur de » l'électeur palatin. » Il entre dans beaucoup de détails sur cette affaire; son discours est très-applaudi. L'ambassadeur d'Espagne se plaint des termes peu respectueux pour son souverain, dont s'est servi le duc de Buckingham. Les chambres déclarent que Buckingham n'a rien dit qui pût of-

fenser Philippe IV, et remercient le duc du récit qu'il leur a fait; elles conseillent d'ailleurs à sa majesté d'annuler le traité relatif au mariage. Le roi s'étant rendu au parlement leur déclare qu'il est prêt à le rompre si elles veulent le mettre en état de soutenir la guerre qui sera la suite de cette détermination, et demande que des commissaires nommés par le parlement, surveillent l'emploi des subsides. Les chambres accordent au roi trois subsides entiers et trois quinzièmes; et toutes les négociations sont rompues avec la cour d'Espagne.

Les Anglais témoignent leur satisfaction par des feux de joie; et dans une pétition, les deux chambres demandent que l'on exécute les lois contre les jésuites et les autres prêtres catholiques romains; que le roi donne sa parole royale de ne les suspendre à l'avenir sous aucun prétexte; que sa majesté révoque toutes les permissions accordées aux *papistes récusants;* qu'on se saisisse de leurs biens; qu'on les oblige à sortir de Londres; que le roi empêche le concours de ceux qui assistent à la messe dans les chapelles des ambassadeurs, et que tous les catholiques soient privés des places dont ils jouissent. Le monarque leur fait une réponse très-gracieuse, et leur dit qu'il fera une très-grande attention à leurs demandes (1624). Mais l'ambassadeur d'Espagne parvient à remettre secrètement à Jacques un écrit qui renferme une accusation terrible contre Buckingham et même contre le prince de Galles. « Votre Majesté, est-il

» dit dans cet écrit, est entourée de gens dévoués
» au prince et au duc, qui l'empêchent d'être in-
» formée de ce qui se passe même dans sa propre
» cour. Vous êtes aussi prisonnier que François Ier
» l'a été dans Madrid; le prince et Buckingham ont
» résolu de vous priver de la couronne; ils vous
» engagent dans une guerre pour laquelle ils lève-
» ront des troupes qui leur serviront à vous détrô-
» ner; les émissaires du duc s'efforcent de rendre
» votre majesté odieuse et méprisable; ils ont déjà
» corrompu le parlement : non-seulement Bucking-
» ham a rompu le mariage du prince avec l'in-
» fante, mais encore il a divulgué vos secrets, et
» voulu vous brouiller avec les Hollandais. Gagné
» par plusieurs ambassadeurs étrangers, il s'est
» mis à la tête des puritains qui veulent faire pas-
» ser la couronne d'Angleterre à l'électrice pala-
» tine. Veuillez permettre à mon secrétaire d'avoir
» un entretien secret avec votre majesté, pendant
» que le prince et le duc seront à la chambre des
» pairs; il lèvera tous les doutes. »

Quelle inquiétude cet écrit ne dut-il pas répandre dans l'esprit faible, méfiant et craintif du roi d'Angleterre! Jacques accorda l'entretien secret au secrétaire de l'ambassadeur et à un autre espagnol nommé le père Maestro : il devint distrait, rêveur, mélancolique, ne pouvait cacher le chagrin qui le consumait, paraissait contraint avec son favori, dit à Buckingham, qui le conjurait de lui faire connaître en quoi il lui avait déplu : « Je suis bien malheu-

» reux d'être abandonné de ceux pour lesquels j'ai » eu le plus d'affection; » eut plusieurs entretiens avec le duc, parut avoir retrouvé le calme, mais attendait avec impatience le comte de Bristol dont il estimait la prudence et l'intégrité.

Mais malgré les accusations de l'ambassadeur d'Espagne, le duc avait un tel empire sur le roi, que dès qu'il sut l'arrivée du comte de Bristol à Douvres, il lui envoya l'ordre de se retirer dans sa maison; des commissaires nommés par le conseil interrogèrent le comte et déclarèrent que sa conduite était irréprochable : il resta néanmoins aux arrêts, et on lui fit entendre que pour regagner la faveur de sa majesté, il devrait se reconnaître coupable de quelques fautes exposées dans un écrit qu'on lui présenta. Le comte rejeta cette proposition avec fierté; le roi lui-même dit à Buckingham : « C'est exercer une horrible tyrannie » que de vouloir contraindre un innocent à se dé» clarer coupable. » Mais Buckingham resta le maître; et le monarque ne put voir le comte de Bristol.

Dans la même année, Jacques I[er] cessa de vivre, à l'âge de cinquante-neuf ans, et après une maladie de peu de jours. Depuis long-temps il avait cessé de gouverner.

Avec quelle animosité le gendre de ce monarque avait été poursuivi par l'empereur! Ferdinand II avait convoqué à Ratisbonne une assemblée irrégulière des électeurs et de quelques princes entiè-

rement dévoués à sa volonté. « Mon intention, » leur dit-il, est de conférer au duc de Bavière la » dignité électorale, vacante par la mise au ban de » l'Empire de l'électeur palatin.» L'électeur de Brandebourg et l'électeur de Saxe s'y opposèrent ; ils voyaient avec la plus grande peine détruire l'égalité des suffrages électoraux catholiques et des suffrages électoraux protestants. Mais l'électeur de Saxe s'apercevait trop tard de la puissance qu'il avait laissé prendre à l'empereur ; on représenta à Ferdinand que les fautes de l'électeur palatin ne devaient porter aucun préjudice ni à ses enfants, qui étaient encore au berceau, ni à son frère le comte palatin de Simmeren, qui ne s'était pas mêlé des affaires de Bohême, ni au duc de Neubourg et aux autres princes palatins. Ferdinand, aveuglé par la prospérité, était d'ailleurs pressé par son confesseur et par le nonce du pape, d'augmenter le nombre des électeurs catholiques, et de confier à un de ces électeurs le premier vicariat de l'Empire : il n'écouta aucune réclamation, et faisant céder la justice à son ambition et à ses ressentiments, il investit le duc Maximilien de Bavière de la dignité électorale, de l'office d'archi-sénéchal et des autres prérogatives attachées à l'électorat-palatin (1623).

Les princes du cercle de Basse-Saxe levèrent douze mille hommes pour la défense de la religion protestante et de la liberté germanique. Ils en donnèrent le commandement au duc Christian de

Brunswick; ce prince, menacé par le comte de Tilly, prit la route de l'Ostfrise où il voulait joindre le comte de Mansfeld; mais il fut défait près de Stanlo par le général autrichien. Le comte de Mansfeld ravagea les évêchés de Munster et de Paderborn, licencia ensuite ses soldats par le conseil des Hollandais; et les troupes impériales et espagnoles s'établirent dans les contrées protestantes du cercle de Westphalie.

Ce fut lorsque Ferdinand vit ses armes si favorisées par la victoire qu'il céda à l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg et de Passau, l'Alsace, le Brisgau et le Tyrol.

Il avait obtenu de Philippe IV une renonciation formelle à la succession d'Autriche; les généraux du monarque espagnol venaient de défaire en Afrique une armée formidable de Maures, et de battre une flotte d'Alger; mais la postérité a remarqué bien davantage les soins qu'il se donna, par les conseils du comte d'Olivarès, pour remédier aux effets funestes du luxe et de la dépopulation causés par les métaux du Nouveau-Monde, et par la passion effrénée qui entraînait tant d'Espagnols au Mexique ou au Pérou (1623). Une ordonnance royale, dont plusieurs dispositions avaient été dictées par l'esprit du temps, encore trop peu éclairé sur les vrais principes de l'économie publique, défendit à tous les Espagnols, sans en excepter les infants, d'avoir plus de dix-huit domestiques à leur service, de dorer ou argenter aucun métal, de

porter des manteaux de soie, de broder d'or ou d'argent les meubles et les habits; une femme ne pouvait pas avoir des joyaux, des bijoux ou des vêtements d'une valeur supérieure à celle du huitième de sa dot. Chaque nouveau marié était exempt pendant quatre ans des subsides, des impôts et des logements de soldats; ceux qui se mariaient avant dix-huit ans avaient le droit d'administrer leurs biens et ceux de leurs femmes; les enfants pouvaient se marier sans la permission de leur père, de leur mère ou de leur tuteur; tout citoyen qui avait six enfants mâles était exempt d'impôts pour toute sa vie; des fonds considérables devaient être employés chaque année pour marier de pauvres filles. On ne pouvait sortir du royaume avec sa famille et sa fortune sans la permission du roi, sous peine de confiscation de ses effets; on était condamné à 1,000 ducats d'amende si on allait à Madrid, à Séville, à Grenade, les trois villes les plus peuplées de l'Espagne, à moins qu'on n'y fût appelé par des affaires importantes; ceux qui aspiraient aux charges et aux dignités données par le gouvernement, ne pouvaient pas séjourner plus d'un mois à la cour; les laboureurs et les artisans étrangers qui viendraient s'établir en Espagne, à vingt lieues de la mer, seraient exempts d'impôts, de taxes et de tributs. On ne devait prendre le titre de noble qu'en produisant trois titres de noblesse certifiés par quatre personnes irréprochables, et appartenant ou aux tri-

bunaux de l'inquisition, du conseil des ordres de la *Religion* de Malte, ou aux principaux colléges de Salamanque, d'Alcala, de Hennarès et de Valladolid. Les deux tiers des officiers de justice et de finance furent supprimés.

On voyait le mal; mais on était bien loin d'en connaître les véritables remèdes; et combien de préjugés et d'erreurs asservissaient l'esprit des hommes d'état, que l'on regardait comme les plus éclairés non-seulement dans la péninsule espagnole, mais encore dans tout le reste de l'Europe!

Le cardinal de Richelieu était le seul dont le génie élevé et vigoureux pouvait combattre avec succès ces erreurs et ces préjugés. Il était entré dans le conseil de Louis XIII; mais son influence y était arrêtée par un homme qui, malgré l'habitude des affaires et la facilité du travail, était trop inférieur en esprit et en talent au cardinal pour pouvoir lutter contre lui, et néanmoins était presque parvenu à remplacer auprès du roi le connétable de Luynes, par son attention à flatter tous les goûts, tous les caprices et toutes les idées du monarque. Charles, marquis de La Vieuville, avait conseillé à Louis XIII de se livrer à tous les exercices violents qu'il aimait, de monter à cheval, d'aller à la chasse, de tirer des armes, et de former des bureaux dans lesquelles les affaires seraient préparées de manière que la discussion en fût facile et courte devant sa majesté. Dans ces discussions abrégées il devint d'autant plutôt le maître des décisions, qu'il en im-

posait par son ton impérieux, la hardiesse avec laquelle il attaquait les opinions des autres ministres, et l'obstination avec laquelle il soutenait les siennes. Il avait d'ailleurs déjà jeté une sorte de charme sur le roi, en flattant ses préventions contre sa mère, et sa jalousie contre son frère Gaston de France, duc d'Orléans.

Ce fils cadet de Henri IV, élevé d'abord dans la pratique des vertus et l'amour des arts et des sciences par l'estimable de Brèves, auquel la jalousie du roi, excitée par d'indignes courtisans, ôta bientôt la place de gouverneur, confiée ensuite au vieux comte de Ludes, dont les subalternes n'étaient propres qu'à corrompre les mœurs du jeune prince, et ayant eu pour gouverneur, après la mort du comte de Ludes, Jean-Baptiste d'Ornano, fils du maréchal de ce nom, et colonel de la garde corse, fut déterminé par son nouveau mentor à demander, quoique âgé seulement de seize ans, d'entrer et de délibérer dans le conseil. Cette démarche parut à la cour un acte punissable de l'ambitieux d'Ornano, qui voulait parvenir au pouvoir par l'influence de son élève; et il fut renfermé dans le château de Caen (1624).

La Vieuville se montra le plus prompt à profiter contre d'Ornano de l'aversion que Gaston avait inspirée à Louis XIII. On aurait dit qu'il craignait d'avance le crédit de ce gouverneur de Gaston. On l'accusa d'avoir causé par de faux rapports la disgrâce du chancelier de Sillery et du marquis

de Puisieux, fils du chancelier. Mais c'était surtout le cardinal de Richelieu qu'il redoutait : il l'avait d'abord assez bien traité pour qu'on dît qu'il avait engagé le roi à l'admettre dans le conseil; mais à mesure que le cardinal s'occupa des affaires, son génie effraya La Vieuville; et le ministre favori résolut de perdre Richelieu. *Le cardinal*, disait-il au monarque, *étant créature de votre mère, doit lui être entièrement dévoué; et si vous l'écoutez, attendez-vous à rentrer sous la tutelle dont vous vous flattez d'être délivré.*

Mais malheureusement pour La Vieuville, le cardinal eut plusieurs occasions de s'entretenir avec le roi. Louis XIII fut étonné de la grandeur des vues et de la force de caractère de Richelieu; il fut frappé de l'habileté avec laquelle le nouveau ministre lui exposa les ressources immenses de la France pour résister à tous ses ennemis. Il fut bientôt convenu entre le monarque et le cardinal que La Vieuville, qui était d'ailleurs extrêmement haï, ne pouvait pas rester à la tête des affaires. Le roi fit dire au marquis de se retirer. La Vieuville obtint une audience de Louis XIII, et en fut accueilli de manière à se croire vainqueur de tous ses ennemis; mais il fut arrêté, conduit au château d'Amboise; et Richelieu, n'ayant plus de rival, saisit le sceptre de Louis XIII.

Tout change de face; les Espagnols ne sont plus informés des résolutions les plus secrètes du conseil; les ambassadeurs de France n'ont plus re-

cours auprès des gouvernements étrangers à des prétextes, à des ruses, à des finesses diplomatiques: ils parlent et agissent avec fermeté (1624).

La cour d'Espagne qui voulait depuis long-temps s'emparer de la Valteline, située entre le Milanais et le Tyrol, avait excité des querelles religieuses parmi les Valtelins qui étaient restés catholiques. « Ne vous adressez pas, leur avait dit le comte de » Fuentès, gouverneur de Milan, aux tribunaux » des Grisons : ils sont hérétiques; ils ne peuvent » pas prononcer sur vos affaires. » Sous le prétexte de les secourir contre les armes des Grisons leurs suzerains, il avait construit des forts dans les défilés les plus importants de la Valteline et sur la cime des montagnes. La France, protectrice des Grisons et des Valtelins, avait demandé la démolition de ces forts; la cour d'Espagne avait imaginé de les mettre entre les mains du pape; Richelieu voit aisément que ce dépôt n'est qu'une ruse. L'ambassadeur de France à Rome croit devoir lui indiquer les détours qu'il faut suivre à ce sujet dans les négociations avec la cour romaine. *Le roi ne veut plus être amusé,* lui répond Richelieu; *dites au pape qu'on enverra une armée dans la Valteline.*

L'ambassadeur français est rappelé et remplacé par un calviniste, le comte de Béthune.

Richelieu exige que les forts soient démolis; sa demande est appuyée par une armée française, qui bat les troupes du pape et s'empare de toutes les places de la Valteline. Le nonce du pape se plaint

à Richelieu de cette expédition si brusque, conseillée par un cardinal à un roi catholique contre le pape et en faveur des Grisons hérétiques. *Quand j'ai été nommé secrétaire d'état*, lui répond le cardinal, *le pape m'a donné un bref qui me permet de dire et de faire en sûreté de conscience tout ce qui est utile à l'état. — Mais s'il s'agissait d'aider les hérétiques?* lui dit le nonce. — *Je pense*, réplique Richelieu, *que le bref s'étend jusque là.*

Voulant opposer la plus grande force aux Espagnols, toujours prêts à faire tant de mal à la France, il résolut de ne rien négliger pour former avec le roi d'Angleterre une ligue offensive et défensive, et parvint bientôt à écarter toutes les difficultés qui pouvaient s'opposer au mariage de Charles Ier avec la princesse Henriette de France. Il traita cette affaire comme toutes les autres, avec gravité, réserve, secret, sans se prêter à la vive curiosité des courtisans et des dames qui entouraient les deux reines, et sans paraître attacher beaucoup d'importance à leurs avis, à leurs intrigues et à l'influence dont ils avaient joui pendant les discordes civiles et religieuses. Cette conduite à laquelle on était si peu accoutumé indisposa contre le cardinal les hommes qui se regardaient comme importants, et surtout les femmes qui se croyaient destinées, par leur rang, leur esprit et leur beauté, à continuer de jouer un grand rôle dans une cour aussi galante que celle de France (1625).

Le duc de Buckingham vint à Paris épouser Hen-

riette au nom de son souverain. Un grand nombre de jeunes Anglais l'accompagnaient. Les fêtes se succédèrent : ces plaisirs et les liaisons qu'ils firent naître auraient peu occupé le cardinal ou auraient pu lui paraître des moyens de faciliter l'exécution de la ligue qu'il désirait ; mais Buckingham porta la présomption jusques à témoigner ouvertement à la jeune reine Anne d'Autriche un amour passionné. Louis XIII en conçut des soupçons; Richelieu donna des mortifications à Buckingham. Le duc se plaignit du premier ministre. La jeune cour, dérangée dans ses plaisirs, pardonna moins à Richelieu de traverser ses intrigues amoureuses que d'avoir presque anéanti son influence politique. Elle se vengea par des murmures ; elle fit courir plusieurs bruits contre le cardinal : et ces petits mouvements de société auraient pu, par leur nombre et leur durée, avoir les conséquences les plus graves si l'homme contre lequel ils étaient dirigés avait eu une tête moins forte ; mais ces petits flots venaient se briser contre un roc inébranlable.

(1625) Richelieu paraît avoir conçu vers ce même temps la grande idée de poursuivre plus que jamais l'exécution du plan suivi par tant de rois de France depuis Hugues Capet; il résolut, et pour la sûreté du trône et pour la solidité de son pouvoir, de délivrer l'autorité souveraine de ces grands si fiers, si indépendants, si puissants, et dont le mécontentement le plus léger pouvait dans un moment allumer au milieu du royaume l'incendie le

plus dangereux. Malgré ses habitudes, ses préjugés, ses erreurs, l'inflexibilité de son caractère et son amour de la domination, son génie était assez vaste pour étendre ses calculs, dans sa grande entreprise, jusques aux droits des peuples et aux intérêts des classes les moins élevées et les plus nombreuses du corps social; et il dut d'ailleurs avoir une grande espérance de succès. Il ne voyait autour de lui que des intrigues de boudoir, des manœuvres ourdies par de petites passions, des agitations éphémères, imprimées à de jeunes têtes par une vanité aveugle, des plans imaginés par l'étourderie, et des complots formés par la démence. Quels petits acteurs pour figurer sur ce grand théâtre du monde, où se développaient avec plus ou moins de vitesse les progrès de la civilisation (1626)! Tâchons de ne présenter que les traits nécessaires pour peindre les mœurs du siècle ou pour montrer l'enchaînement des événements.

La reine-mère voulait marier son fils Gaston avec mademoiselle de Montpensier, la plus belle, disait-on, et la plus riche personne de la cour. Les courtisans du prince redoutaient ce mariage comme devant amener la perte de leur crédit. Louis XIII pensait avec une peine très-vive, et qui lui arrachait souvent des larmes, qu'il n'avait pas d'enfants et que son frère en aurait. La jeune reine prévoyait avec inquiétude l'éclat dont brillerait la duchesse d'Orléans. Elle avait pour surintendante Marie de Rohan-Montbason, veuve du connétable

de Luynes, et mariée en secondes noces avec le prince Claude de Lorraine, duc de Chevreuse et cinquième fils de Henri, duc de Guise. La duchesse de Chevreuse, jeune, belle, spirituelle, vive, amie des plaisirs, de la domination et de l'intrigue, et empressée de contrarier la reine-mère qu'elle n'aimait pas, et les vieilles dames de la cour de Marie de Médicis, résolut d'empêcher le mariage de Gaston et de mademoiselle de Montpensier. Le cardinal de Richelieu avait non-seulement rendu la liberté à d'Ornano, mais encore fait donner le bâton de maréchal à ce colonel de la garde corse. Le maréchal, revenu auprès de Gaston en qualité de chef de la maison de ce prince, avait de nouveau, disait-on, engagé Monsieur à demander son entrée au conseil. On prétendait aussi qu'il s'était opposé au mariage désiré par la reine-mère; il fut arrêté à Fontainebleau. Gaston, blessé vivement, porta des plaintes amères à son frère : le roi le calma par des promesses. La maréchale d'Ornano, quoique exilée à trente lieues de Paris, et tous les amis du maréchal résolurent de perdre le cardinal de Richelieu, auteur de la disgrâce de celui qu'ils voulaient rendre libre et venger. On persuada à Monsieur que le cardinal seul était un obstacle à ses désirs. « Sans lui, disait-on à ce prince, vous » entreriez au conseil ; vous prendriez sur le » roi le plus grand ascendant; votre pouvoir se» rait celui du monarque; il faut se défaire de ce » ministre si despote; le roi, fatigué de sa tyran-

» nie, pardonnera aisément à ceux qui l'en au-
» ront délivré. » De jeunes courtisans, égarés par des conseils insensés, forment le complot d'assassiner le cardinal dans sa maison de campagne de Limours. Le prince de Chalais Henri de Talleyrand, grand-maître de la garde-robe, entraîné par la démence contagieuse des courtisans de Monsieur, devait porter le premier coup, et aller en Hollande attendre une grâce dont il ne doutait pas. Il en parle à un de ses amis, qui, croyant lui rendre service, avertit le cardinal de tout ce qui se passe, et le lui apprend au nom du prince de Chalais. Les conjurés arrivent à Limours : le cardinal part à l'instant et va trouver Gaston à Fontainebleau. « Dans le dessein, lui dit-il, où est votre altesse
» royale de prendre un divertissement dans ma
» maison, j'aurais été flatté qu'elle me permît de
» lui en faire les honneurs; mais puisqu'elle veut
» y être libre, je la lui cède. » Monsieur demeura confondu.

Le cardinal parle au prince de Chalais et à ses parents, avec lesquels il entretenait des liaisons étroites. La folie du jeune Chalais paraît se dissiper; il montre un assez grand repentir; mais il aimait madame de Chevreuse, qui détestait le cardinal. Il la voit; elle lui inspire sa haine : il retombe dans son délire. Son ami le chevalier de Vendôme, fils de Henri IV et grand prieur de France, était l'ennemi de Richelieu. Il avait engagé dans son mécontentement son frère aîné le duc de Ven-

dôme, gouverneur de la Bretagne. Il seconde auprès de Chalais la duchesse de Chevreuse. Un agent d'Angleterre saisit avec empressement une occasion de servir l'animosité de Buckingham contre Richelieu, et ceux qui veulent la perte du ministre voient aussi arriver à eux l'abbé Scaglia, ambassadeur de Savoie, qui s'était vanté d'être *le seul Mardochée qui n'eût pas fléchi le genou devant le superbe Aman*.

Mais que peuvent toutes ces haines contre le génie du cardinal?

Paraissant vouloir céder à l'orage et quitter le ministère au moment où le roi a le plus besoin de son habileté, il se sert avec tant d'adresse des préventions du roi contre sa mère, et de celle de Marie de Médicis contre son fils, que son pouvoir devient plus difficile à ébranler que jamais. Mais l'envie de se délivrer de tout danger va changer en dureté la force de son caractère. Il n'était que despote, il va devenir trompeur et cruel.

Le roi annonce le dessein d'aller passer l'été à Blois; le comte de Soissons, que l'on veut séparer des autres ennemis du cardinal, est nommé chef du conseil qui doit rester à Paris. On donne au grand prieur l'espérance d'être nommé grand amiral : il suit la cour. Le roi porte la dissimulation au point de le tromper par des paroles ambiguës. Le grand prieur écrit à son frère de venir sur les bords de la Loire : le duc de Vendôme arrive; les deux fils de Henri IV sont arrêtés.

Le cardinal trompe d'autant plus aisément Monsieur, que ce prince ne peut résister ni à ceux qui veulent le mettre à la tête d'un complot, ni à ceux qui attaquent ses adhérents. On lui persuade qu'il obtiendra tout du roi par sa soumission. La cour va à Nantes. Un confident de Chalais le trahit et dénonce les projets vrais ou faux de ce grand maître de la garde-robe. Louis XIII avait beaucoup aimé Chalais; mais maintenant Chalais lui est odieux. On était parvenu à lui faire croire que des gestes échappés à Chalais avaient souvent prouvé son mépris pour son souverain. « Il doit, avait-on » dit au monarque, vous arrêter, vous faire déclarer inhabile au mariage, et donner votre trône » et votre femme à Monsieur. » Chalais est arrêté; ses papiers sont saisis. On trouve des copies de lettres écrites par lui à madame de Chevreuse, et dans lesquelles il plaisante avec celle qu'il aime sur la froideur du roi et ses défauts naturels. « Il a » tenté, dit Richelieu au nonce Spada, d'engager » Monsieur à quitter la cour, à se retirer à La Rochelle, à soulever les protestants. Il a conseillé » au duc de Montmorenci de se laisser battre par » les Rochelois; il a d'ailleurs toujours voulu me » nuire, a-t-il la maladresse ou la présomption » d'ajouter; et quelle cabale n'a-t-il pas réunie contre moi? » Son désir de vengeance le porte à un des actes les plus injustes et les plus funestes que l'on puisse reprocher au pouvoir arbitraire : il veut que le prince de Chalais soit jugé par une commis-

sion présidée par Michel de Marillac, garde-des-sceaux, et composée de conseillers d'état, de maîtres des requêtes, de conseillers au parlement de Bretagne.

Monsieur avait voulu fuir en apprenant l'arrestation de Chalais; mais on le retient, et il va demander la grâce de son ami. Le cardinal lui parle avec une grande force, lui montre les dangers qu'il a courus en s'associant à des factieux, lui présente les honneurs, les richesses et tous les autres avantages qui l'attendent s'il obéit au roi. Le jeune prince, hors d'état de combattre contre un homme tel que le cardinal, se défend d'abord comme un lion, dit-il à ses amis, mais bientôt succombe, abandonne ceux qu'il protégeait, et épouse mademoiselle de Montpensier, dont le cardinal a fait approuver par le roi le mariage; le prince de Chalais est condamné par la commission, et exécuté le jour même de son jugement illégal. Le comte de Soissons a la permission de voyager hors du royaume; la duchesse de Chevreuse est obligée de se retirer en Lorraine. La jeune reine reçoit au milieu du conseil des reproches du monarque; le maréchal d'Ornano meurt au bout de quelques mois dans sa prison de Vincennes; le duc de Vendôme fait tous les aveux qu'on lui prescrit, et perd tous ses gouvernements; le grand prieur refuse les déclarations qu'on lui demande, proteste au contraire de son innocence, et ne peut voir s'ouvrir les portes de sa prison. La cour de Turin rappelle

l'abbé Scaglia. On compte parmi les principaux disgraciés le duc de La Valette, le prince de Marsillac, le commandeur de Jars; et on donne au cardinal une garde de mousquetaires, ainsi que la ville de Brouage pour place de sûreté.

Richelieu cependant était trop habile pour ne pas voir combien son autorité despotique pouvait révolter et les grands et le peuple. Il crut devoir dissimuler cette puissance immense dont il s'était emparé, et tâcher de rassurer la nation par un hommage solennel rendu à ses droits; il n'osa pas convoquer les états généraux; il craignit de ne pouvoir pas lutter avec avantage contre les deux premiers ordres dont il avait résolu de détruire l'indépendance; il convoqua aux Tuileries une assemblée de notables dont le pouvoir légal devait se réduire à donner des avis, et qu'il pourrait aisément renvoyer si leur réunion lui paraissait devenir dangereuse. Gaston présida cette assemblée; le cardinal y parla : on admira la force de son éloquence (1626). Il soumit aux notables toutes les questions relatives aux différentes branches de l'administration, à la protection des églises, au maintien des édits sur les religions, à la police des mœurs, aux récompenses militaires, à l'état de l'armée, à celui de la flotte, à la justice, au commerce, aux finances. Les discussions y furent telles que le cardinal pouvait le désirer : il proposa ensuite de modérer les peines établies contre les criminels d'état, et de les réduire à la privation de

leurs charges après la seconde désobéissance. Les notables rejetèrent cette indulgence, prièrent le roi de maintenir la rigueur des anciennes lois; et l'on a accusé Richelieu de n'avoir pas éprouvé peu de joie d'une contradiction qu'il avait prévue et peut-être provoquée.

La mort de la duchesse d'Orléans renouvela toutes les intrigues : elle avait cessé de vivre en donnant le jour à celle qui devait être la célèbre mademoiselle de Montpensier. Louis XIII déclara, dit-on, au cardinal qu'il ne voulait plus entendre parler de mariage pour son frère; mais la reine-mère, voyant son fils aîné sans enfants et d'un tempérament faible, désirait que le duc d'Orléans pût donner des héritiers au trône. Elle pensa à remplacer la duchesse qui venait de mourir par une de ses parentes de la maison de Médicis. La jeune reine voulait que son beau-frère épousât une archiduchesse; les dames de la cour les plus influentes proposaient les unes une princesse de Lorraine, les autres une princesse de Bavière ou une princesse de Modène : sans cesse agitées par leur ambition ou leurs caprices, elles voulaient entraîner dans les tourbillons de leurs passions ardentes et les courtisans, et les ministres, et les jeunes, et les vieux, et les militaires, et les ecclésiastiques, et les jeunes étourdis, et les graves confesseurs; elles excitaient des tempêtes de cour que les mécontents ne manquaient pas de diriger contre Richelieu; mais le cardinal les repoussait

sans peine, les dissipait sans paraître les combattre, et s'occupait d'un projet plus élevé.

Il voulait ôter aux protestants la ville de La Rochelle, qui était comme une république libre au milieu de la monarchie; et cette indépendance ne pouvait se concilier avec l'autorité qu'il avait résolu de donner au monarque. Ses préparatifs avaient fait deviner aisément ses intentions aux réformés; leurs agents secrets demandèrent en vain du secours aux protestants d'Allemagne, obligés de se défendre contre toutes les forces de l'empereur Ferdinand II : ils furent plus heureux en Angleterre.

Peu de temps après le mariage de Charles Ier avec Henriette de France, le duc de Buckingham avait perdu de sa popularité en ne cherchant plus à plaire au parti des puritains. Ce parti était devenu très-puissant; son but était aussi politique que religieux. Les membres les plus influents de la chambre des communes le favorisaient avec chaleur; ils avaient combiné avec soin un plan régulier pour restreindre la puissance royale, qui tendait fortement à s'étendre et augmenter les libertés de leur chambre, que le feu roi avait voulu détruire; ils regardaient l'épiscopat comme le plus ferme soutien du despotisme royal, détestaient en conséquence cette *hiérarchie* de la religion anglicane, et voyaient avec plaisir adopter les principes des puritains contraires à cet épiscopat; les puritains étaient d'ailleurs nombreux, riches, entreprenants, enthousiastes, et pouvaient seconder

par des courtisans qui ne pouvaient satisfaire leur ambition que par la toute-puissance du monarque, n'était guère propre à faire naître la confiance nécessaire à la tranquillité et à la prospérité de son royaume dans l'âme de patriotes qui voulaient recouvrer des droits perdus, et que des circonstances imprévues pouvaient si facilement pousser violemment et malgré eux au-delà des limites déterminées par leurs désirs. Il espéra de se procurer de l'argent sans l'intervention des chambres, et montra combien un monarque se trompe lorsqu'il croit pouvoir obtenir de grandes ressources financières sans le concours de représentants plus ou moins directs de sa nation; il fit une espèce d'emprunt en vertu d'ordres expédiés sous le sceau privé, tâcha de donner à cet emprunt un peu de faveur populaire en faisant désarmer les papistes récusants, et, comptant sur le succès de ses mesures, rappela tous les sujets de la Grande-Bretagne et de l'Irlande qui étaient au service de la maison d'Autriche, et fit mettre à la voile une flotte de quatre-vingts vaisseaux, sur lesquels on embarqua dix régiments, et que le monarque confia à Édouard Cécil, vicomte de Wimbleton (1625). Cette flotte revint en Angleterre sans avoir pu remplir les intentions de Charles contre les villes et les galions des Espagnols. Il éprouva alors ce qu'il avait été si facile de prévoir : son trésor était épuisé. Il ordonna à tous ceux qui avaient 40 livres de rente et qui

[redacted]

n'avaient pas été reçus chevaliers de se présenter pour obtenir ce titre; il retira peu d'argent de cette mesure, et fut obligé de convoquer un nouveau parlement.

Cette convocation eut lieu sous de mauvais auspices : le roi désira d'être couronné; la cérémonie se fit à Westminster; Laud, évêque de Bath et Wels, plaça le diadème sur le front de Charles; le monarque s'assit sur son trône; l'évêque de Bath eut la maladresse de réciter la formule suivante, qu'on avait retranchée depuis le couronnement de Richard II. « Asseyez-vous, et demeu» rez ferme à l'avenir dans cette place de dignité » royale dont vous êtes l'héritier légitime et in» contestable par la succession qui vous vient de » vos ancêtres, et qui vous a été aujourd'hui re» *mise* au nom et par l'autorité du Seigneur tout» puissant, par les mains de nous, évêques et ser» viteurs de Dieu, quoiqu'indignes. De même que » vous les voyez plus proches de l'autel, daignez » aussi leur continuer plus abondamment vos fa» veurs et votre protection royale, afin que le Sei» gneur tout-puissant, dont ils sont les ministres » et les intendants, établisse votre trône dans la » droiture, pour qu'il puisse subsister jusque dans » l'éternité comme le soleil qui est devant lui, et » que vous soyez un fidèle témoin dans le ciel. » Cette formule irrita les puritains et tous ceux qui craignaient la hiérarchie.

Charles Ier, pour diminuer l'influence de l'op-

position, en nomma en vain les chefs shérifs des comtés, pour les empêcher de siéger dans la chambre des communes. L'opinion générale était la même dans tout le royaume : les communes nommèrent trois comités, l'un pour les affaires secrètes, un second pour rechercher les moyens de remédier aux abus, un troisième pour examiner l'état de la religion anglicane. On dénonça deux livres de Montague; ils furent condamnés comme *erronés, papistes et arminiens.* Charles pressa les communes de lui accorder un subside, et désira que l'orateur fît observer à la chambre qu'il ne pourrait pas accepter un subside disproportionné à ses besoins, qu'il fit connaître très en détail (1626). Les communes, peu satisfaites d'une telle demande, lui présentèrent une adresse très-respectueuse, mais lui dirent : « Nous espérons » que votre majesté recevra gracieusement les re- » présentations de son parlement; il lui exposera » les causes de la disette de l'état, ainsi que les » griefs de la nation; et nous donnerons ensuite à » votre majesté de tels secours qu'ils la mettront » en sûreté dans son royaume, et la rendront for- » midable aux étrangers. »

Charles apprenant ensuite que les communes se plaignaient de Buckingham comme de l'auteur de tous les griefs, se souvint trop des maximes funestes de son père, et écrivit à l'orateur. « Je ne » souffrirai pas que l'on procède contre aucun des » officiers de ma maison, et encore moins contre

» ceux qui remplissent les premières places auprès
» de ma personne. Je ne conçois pas les motifs des
» communes, pour attaquer le duc de Buckingham
» dont elles ont paru si contentes dans le premier
» parlement de mon règne, et qui ont reconnu le
» grand service qu'il avait rendu à la nation. Je dé-
» clare que ce duc, bien loin d'avoir augmenté sa
» fortune, l'a considérablement diminuée ; il n'a
» rien fait que par mes ordres. Je prie donc les
» communes de terminer l'affaire du subside : elles
» seraient les premières à souffrir de leurs délais. »

Cette lettre du monarque ne produisit aucun effet sur les membres de la chambre ; le docteur Turner demanda si on ne pouvait pas procéder contre le duc, d'après les bruits publics ; la chambre décida qu'on le pouvait. Le roi réclama la punition de Turner. La chambre n'eut aucun égard au message de Charles ; elle résolut néanmoins de lui accorder trois subsides et trois cinquièmes, lorsque les griefs dont se plaignait la nation auraient été réformés. Il convoqua les deux chambres à Whitehall, remercia les lords de leur fidélité et de leur modération, et dit aux communes qu'il les avait mandées pour les convaincre qu'elles agissaient contre les constitutions du royaume. « Aucun
» prince, dit ensuite le lord du sceau privé, n'a
» jamais été plus attaché aux usages légitimes des
» parlements que notre souverain ; mais aussi au-
» cun monarque n'est plus jaloux de sa préroga-
» tive : il ne souffrira jamais qu'elle soit violée sous

» prétexte de la liberté parlementaire. M. Cook et
» le docteur Turner ont tenu dans la chambre des
» discours séditieux; les communes n'ont eu aucun
» égard aux messages par lesquels le roi a demandé
» qu'ils fussent punis de leur insolence : le témoi-
» gnage de sa majesté a justifié la conduite du duc
» de Buckingham. Les communes doivent se désis-
» ter d'informations aussi irrégulières que celles
» qu'elles ont entreprises contre ce duc. Plusieurs
» de leurs membres qui n'ont ni l'âge, ni l'éduca-
» tion, ni l'expérience nécessaires, osent mépriser
» le conseil choisi par sa majesté. Ils ont parlé sur
» les affaires d'état de manière à nuire aux négo-
» ciations avec les puissances étrangères. Les co-
» mités de la chambre des communes ont non-
» seulement examiné les lettres des ministres, et
» même celles du roi, mais encore ordonné aux
» clercs d'office de produire des mémoires et des
» notes secrètes uniquement destinés pour sa ma-
» jesté. Les subsides que les chambres veulent
» accorder sont insuffisants pour les objets aux-
» quels ils doivent être employés. Sa majesté or-
» donne que samedi prochain, elles fassent con-
» naître ce qu'elles y ajouteront; si elles refusent
» au roi des secours proportionnés aux besoins des
» affaires, sa majesté ne peut pas leur promettre
» de les tenir plus long-temps assemblées. Deux
» traités, ajoute le roi, ont été rompus d'après
» l'avis du parlement; M. Cook a dit qu'il vaut
» mieux être dévoré par les étrangers que d'être

» ruiné par les impôts; pour moi, je crois plus
» honorable à un souverain d'être accablé par ses
» ennemis extérieurs, que méprisé de ses sujets.
» J'ai le droit incontestable de convoquer et de dis-
» soudre le parlement; les chambres, suivant leur
» conduite, seront continuées ou congédiées. »

Il fut aisé de prévoir dès cette séance que l'état était menacé d'une grande catastrophe.

Dès que les communes furent de retour dans leur chambre, elles ordonnèrent de fermer les portes et de poser les clefs sur la table, afin que personne ne pût se retirer avant la fin de la délibération. Le roi, informé de cette circonstance, ordonna qu'une conférence eût lieu à l'instant entre les deux chambres; le duc de Buckingham s'y rendit pour expliquer les intentions du monarque, et radoucir ce qui avait pu déplaire dans le discours émané du trône. Il exposa les raisons qui portaient sa majesté à presser vivement les subsides, assura les chambres que le monarque n'avait aucune intention d'interrompre leurs délibérations sur les griefs de la nation anglaise, tâcha de justifier sa conduite particulière, et parla avec soin de tous ses services. La démarche ordonnée par le roi calma les communes; elles représentèrent néanmoins au monarque, qu'un privilége indubitable des parlements était de délibérer sur les griefs du peuple anglais; elles le supplièrent de ne prendre aucune connaissance de tout ce qui pourrait être dit dans la liberté de leurs

débats; elles le prièrent de suspendre son jugement jusques au moment où il pourrait être instruit de leurs résolutions; et Charles Ier, manquant d'argent et ayant le plus grand besoin des subsides, fut obligé de consentir à voir les communes recevoir l'accusation portée contre le duc de Buckingham.

Pendant toutes ces discussions, le comte de Bristol était resté aux arrêts dans sa maison; il envoie une pétition à la chambre des pairs, et les prie d'intercéder auprès de sa majesté, pour qu'il jouisse des priviléges que lui donne sa qualité de pair du royaume. Les lords présentent à ce sujet une adresse à sa majesté. Le roi leur accorde leur demande; mais le garde du sceau privé écrit au comte de Bristol, et lui ordonne de la part du roi, de ne pas obéir au *writ* de convocation. Le comte fait parvenir cette lettre à la chambre des pairs, et demande qu'on lui permette d'accuser le duc de Buckingham comme ayant trompé le feu roi, sa majesté actuellement régnante, la nation et le parlement. Charles, courroucé contre le comte, déclare aux lords par un message, que son intention est de le faire accuser de haute trahison. Bristol est arrêté, conduit à la barre de la chambre des pairs, et le procureur général y fait lecture, au nom du roi, d'un acte d'accusation dans lequel on reproche au comte la conduite qu'il a tenue avant, pendant et après son ambassade en Espagne. Bristol se justifie complètement; et dans

le même temps, les communes accusent son ennemi le duc de Buckingham devant la chambre des pairs de plusieurs malversations et autres crimes ou délits. Sir Dudley Diggs et sir Jean Elliot soutiennent l'accusation, et parlent de Buckingham avec autant de violence que de mépris. Le roi a l'imprudence de les faire arrêter comme ayant parlé de lui peu respectueusement; les communes déclarent que le roi a été trompé, qu'ils n'ont pas excédé leur commission; et le roi voyant qu'il n'avait pas intimidé les communes, fait mettre en liberté Elliot et Dudley Diggs; mais la place de chancelier de l'université de Cambridge vient à vaquer. L'influence royale fait élire pour cette place le duc de Buckingham; les communes se plaignent vivement de ce qu'il a été élu pendant qu'une accusation des plus graves est portée contre lui, et qu'on lui reproche particulièrement de réunir un trop grand nombre de places. Le duc présente sa réponse à l'accusation; les communes en demandent une copie : Charles les presse fortement de s'occuper des subsides, elles réclament une audience, présentent une déclaration justificative de leur conduite, pressent le monarque d'éloigner le duc de sa personne et de ses conseils; le roi, malgré l'avis et la prière des lords, déclare le parlement dissous.

Les communes avant de se séparer avaient rédigé une remontrance des plus fortes : le roi la supprime par une proclamation, défend toute dis-

pute relative à l'arménianisme, et a recours, pour se procurer l'argent qui lui est plus nécessaire que jamais, à des moyens impolitiques, arbitraires et violents, qui entourent son trône de nouveaux abîmes. Il établit une commission chargée de composer avec *les papistes récusants;* renouvelle tous les fermages des tenanciers de la couronne, emprunte une somme de chaque pair; met une taxe sur les ports de mer pour l'armement, dit-il, d'une flotte destinée à protéger le commerce de la nation; continue d'exiger la *taxe du tonnage et du pondage*, quoique non renouvelée par le parlement; déclare que le royaume est menacé d'une invasion; prescrit un jeûne pour détourner la colère céleste; lève un corps de troupes sous le prétexte de défendre l'Angleterre; demande à chaque particulier une somme proportionnée à ses biens; veut qu'on fasse connaître au conseil les noms, les qualités, la demeure de ceux qui refuseront; publie la liste des souscripteurs volontaires; ordonne aux nobles et aux personnes riches de demeurer dans leurs maisons de campagne jusques après la fin de la souscription; ôte à sir Randolphe Crew la place de lord grand justicier, parce qu'il témoigne qu'il désapprouve cette taxe; met des soldats dans les maisons de ceux qui tardent à payer leur contingent; ne permet d'avoir recours contre les vexations de ces militaires que devant le conseil de guerre établi pour l'armée; fait enrôler forcément comme soldats des négociants et des

bourgeois qui refusent le prêt; envoie en exil dans des comtés éloignés, ou commande qu'on emprisonne dans Londres les personnes du plus haut rang qui ne veulent pas se soumettre à l'imposition; contraint un grand nombre d'ecclésiastiques qu'il a payés ou effrayés à prêcher l'obéissance passive; accorde sa faveur à Manwaring, qui soutient que le roi n'est pas obligé d'observer les lois du royaume, et que les sujets sont tenus de lui obéir sans aucune réserve, sous peine de damnation éternelle; suspend de toutes ses fonctions archiépiscopales et relègue dans une maison de campagne Abbot, archevêque de Cantorbery, qui ne veut pas approuver le sermon dans lequel Sipthorp dit que les sujets sont punissables s'ils n'obéissent pas à leurs souverains, lors même que les commandements des rois sont contraires aux lois de Dieu, de la nature et de la nation.

Les partisans du pouvoir absolu triomphent; qu'ils sont loin de voir quels malheurs les attendent, et combien leur aveuglement est grand! C'est dans ces circonstances sinistres, qu'un grand homme d'état n'aurait vues qu'en tremblant, et où la fermentation violente des esprits est d'autant plus redoutable que peu de signes extérieurs annoncent la terrible et inévitable explosion, que Buckingham, ne pensant qu'à satisfaire son ressentiment contre le cardinal de Richelieu, porta Charles Ier à secourir La Rochelle et les protestants français, et à déclarer la guerre à la France (1627).

Richelieu voulait réduire les protestants du royaume qu'il gouvernait, et leur enlever cette indépendance dont il voulait dépouiller les grands vassaux ; mais son projet n'était pas de les anéantir. Leur existence était nécessaire à sa politique pour empêcher tout retour de ligue catholique ; et le contre-coup de leur chute se serait fait ressentir en Allemagne, dont il désirait d'opposer les réformés à l'ambition de Ferdinand II et de la maison d'Autriche. L'empereur, dès 1624, avait forcé par des exécutions militaires les états protestants à restituer les biens ecclésiastiques qu'ils avaient occupés et sécularisés depuis la paix religieuse de 1555. Il ne voulait plus souffrir que les princes réformés pussent jouir en qualité d'administrateurs des évêchés et des archevêchés d'Allemagne. Christian IV, roi de Danemarck, avait destiné depuis long-temps à ses fils cadets l'archevêché de Bremen et les évêchés de Minden et de Werden ; il voyait avec peine ses espérances près de s'évanouir. L'empereur venait d'ailleurs d'accorder le rang de princes de l'Empire, ainsi que les titres et les armes du duché de Holstein, aux comtes de Schaumbourg, qui prétendaient à ce duché, passé par les femmes, à l'extinction de leur branche aînée, dans la maison d'Oldenbourg ou de Danemarck. Christian IV aimait les grandes entreprises ; il avait envoyé dans l'Inde une escadre qui avait acquis sur la côte de Coromandel un territoire, sur lequel on devait élever Tranquebar et la

forteresse de Danebourg; il avait fondé et doté une académie à Soroë, et bâti dans l'île d'Amac la ville de Christianhafen ou *port de Christiern.* Il ne put résister au désir de repousser ses craintes et de recouvrer ses espérances, leva des troupes, et entretint des négociations secrètes avec les états du cercle de basse Saxe (1624).

Bientôt ces états, convaincus du danger qui les menaçait, reprennent les armes pour la défense de leur religion et de leur liberté, et nomment général de leurs troupes le roi de Danemarck, duc de Holstein et comte d'Oldenbourg.

Le comte de Tilly, général de l'empereur, s'empare de Hammelen, ainsi que de Minden, et défait un corps danois près de Hanover. Albert de Waldstein, que l'empereur vient de créer duc de Friedland, lève une armée à ses dépens, et commence une glorieuse carrière militaire en s'emparant de Dessau, en fortifiant le pont de cette ville, et soumettant tout le pays d'Halberstadt et de Magdebourg. Ces avantages n'empêchent pas le comte de Mansfeld de s'avancer avec les troupes qu'il a levées en Angleterre et celles que le duc Christian de Brunswick lui a amenées des frontières de France. Il passe le Rhin et le Weser, et s'empare de la plus grande partie du duché de Lunebourg.

Une alliance est alors formée entre le Danemarck, l'Angleterre et la Hollande pour défendre l'électeur palatin contre l'empereur, et le rétablir dans ses états (1625). La république de Hollande n'avait plus

à sa tête le fameux Maurice de Nassau, ce grand capitaine regardé comme le premier général de son temps, et que la postérité aurait honoré comme un grand homme s'il n'avait pas souillé sa gloire par le supplice de Barnevelt, par ses persécutions contre les arminiens, et par d'autres cruautés. Il était mort le 23 avril 1625 sans s'être marié; et son frère puîné Frédéric-Henri avait été nommé capitaine général et amiral par les états généraux des sept Provinces-Unies, et stathouder par les états de Hollande, de Zélande, de Gueldre, d'Utrecht et d'Over-Yssel.

Le roi de Danemark divise son armée en trois corps. Le duc Christian de Brunswick, à la tête du second, auquel se réunissent les troupes du landgrave de Hesse, marche vers Gœttingen et Nordheim, et meurt empoisonné au milieu de grands succès (1626).

Le comte de Mansfeld, détaché avec le troisième corps pour aller soutenir la nouvelle insurrection qui venait d'éclater dans la haute Autriche et dans la Silésie, est surpris par le général Walstein, battu auprès de Dessau, et obligé de se sauver dans l'électorat de Brandebourg avec les débris de son armée. Il renforce ses troupes par de nouvelles levées, pénètre en Silésie, défait une armée impériale près d'Oppelen, joint heureusement Bethlem Gabor, qui avait repris les armes contre Ferdinand II, et remporte près de Presbourg une nouvelle victoire sur les troupes impériales. Mais Walstein s'appro-

che; le comte de Pappenheim disperse les insurgés de la haute Autriche. Bethlem Gabor s'effraie, s'arrange avec l'empereur et le comte de Mansfeld, ne pouvant ni faire la guerre avec succès en Hongrie ni revenir vers le Palatinat par les routes ordinaires qu'occupait un ennemi supérieur, forme une entreprise digne de son courage et de sa constance, vend son artillerie au pacha de Bude, entre dans les provinces ottomanes, et allait traverser l'état de Venise pour se retrouver en Allemagne, et y combattre de nouveau, lorsqu'il meurt auprès de la ville de Zara, et termine une vie militaire illustrée par le génie, le talent, l'audace et la persévérance qui lui faisaient trouver des ressources au milieu des revers, entretenir des armées considérables aux dépens de ses ennemis, et concevoir les desseins les plus vastes et les plus hardis au milieu de l'abandon général.

La mort de ce grand capitaine est comme le signal funeste de nouveaux malheurs pour les protestants d'Allemagne. Le comte de Tilly défait le roi de Danemarck près de Konigslutter, couvre la basse Saxe de ses troupes, force presque tous les états de ce cercle à se soumettre à l'empereur, ravage le territoire des ducs de Mecklenbourg, que le roi de Danemarck contient dans son alliance en mettant des garnisons dans leurs places fortes, et s'empare de toutes celles du duché de Brunswick et de celui de Lunebourg.

Walstein repousse dans le Brandebourg l'armée

de Mansfeld, dont le comte de La Tour avait pris le commandement, oblige l'électeur à ratifier la cession de l'électorat palatin au duc de Bavière, s'empare de la Poméranie et du duché de Holstein. L'archiduc Léopold avait dispersé une armée que le margrave de Bade-Dourlach avait levée dans la Suisse, en Alsace et en France. Ferdinand II, plus fier et plus présomptueux que jamais, abolit totalement dans ses états héréditaires l'exercice de la religion protestante: il croit n'avoir plus besoin de cacher qu'il veut la toute-puissance; les princes catholiques ouvrent les yeux et voient l'abîme où on les entraîne. Ils se réunissent à Wurtzbourg; ils se communiquent leurs craintes: ils veulent prévenir les maux qu'ils prévoient; ils veulent faire cesser le despotisme que les généraux impériaux, et particulièrement Walstein, exercent sans ménagement sur tous les membres du corps germanique; mais leur aveuglement a duré trop long-temps. Leurs intérêts et leurs principes sont trop différents les uns des autres; leurs préventions et leur animosité contre les protestants sont trop grandes. La délibération ne produit aucun résultat; et Ferdinand II paraît plus que jamais prêt à donner des fers à toute la Germanie.

Le roi de Danemarck lui demande la paix. « Qu'il se tienne renfermé dans les limites de son » royaume, répond l'empereur; qu'il renonce à » placer ses enfants sur les siéges ecclésiastiques de » la basse Saxe; qu'il rembourse les frais de la guerre,

» et qu'il ne se mêle plus des affaires d'Allemagne. » Le roi communique à ses états les conditions de l'empereur; ils les rejettent à l'unanimité et s'engagent à faire les plus grands efforts pour soutenir la guerre avec succès.

Ferdinand se fait couronner roi de Bohème à Prague, introduit l'ordre du clergé dans les états de ce royaume dont ils avaient été exclus depuis plus de deux siècles, bannit tous les protestants de la Bohême; et voyez avec quelle rapidité il s'avance vers la toute-puissance : se jouant de lois fondamentales que les empereurs les plus puissants avaient respectées, il met par un simple rescrit impérial les ducs de Mecklenbourg au ban de l'Empire, investit Walstein de leur duché, le déclare grand amiral du saint empire dans la Baltique et dans l'Océan septentrional, s'empare de la plus grande partie du duché de Poméranie sous le prétexte de la réversibilité prochaine de ce grand fief au domaine de l'Empire, le duc Bugislas XIV n'ayant pas de postérité, annule par cette démarche les traités, les conventions et les investitures qui assurent la succession de ce duché à l'électeur de Brandebourg, établit dans le port de Wismar une marine militaire, tend à détruire dans la Baltique le commerce immense qui donne aux Hollandais la plus grande partie de leurs richesses et de leur puissance, veut s'emparer du Sund, attaquer le Danemarck sur mer comme sur terre, faire remonter sur le trône de Suède Sigismond III, roi de

Pologne, son beau-frère et son allié, envahir la Hollande par la Westphalie et par les Pays-Bas, s'emparer avec Philippe IV du duché de Mantoue, dont le dernier possesseur Vincent II de Gonzague vient de mourir, et joindre à l'asservissement du nord celui de l'Italie.

Mais un grand homme va bientôt renverser le grand projet de monarchie universelle de la maison d'Autriche. Un jeune roi régnait sur les Suédois; son génie, ses lumières, son courage indomptable le destinent à être le libérateur de l'Allemagne ou plutôt de l'Europe; il se nomme Gustave-Adolphe. Déjà la victoire a plus d'une fois favorisé ses armes contre les Danois, les Moscovites et les Polonais. Le comte de Tilly avait été obligé de détacher un corps de troupes de son armée, et de l'envoyer au secours du roi de Pologne qui se soutenait à peine avec toutes les forces de sa république contre le petit nombre de Suédois commandés par Gustave-Adolphe. Walstein forme le siége de Stralsund, ville anséatique importante, et dont le port domine sur la Baltique. Les habitants se défendent avec un courage héroïque. Gustave-Adolphe et le roi de Danemarck y jettent des secours de toute espèce. Walstein est obligé de lever le siége de Stralsund après avoir perdu la moitié de son armée sous les murs de cette place.

Ce succès encourage les Danois; le roi de Danemarck ruine la marine naissante de Ferdinand II,

et, attaquant l'armée de Tilly diminuée par les grands détachements envoyés non-seulement en Pologne, mais encore en Italie, le chasse du Jutland, du Sleswick et du Holstein. Ferdinand II, qui se croit au-dessus de tous les coups de la fortune, cesse de ménager les princes d'Allemagne dont les secours lui ont été le plus utiles. Il ne les craint plus; il va les dépouiller; il commence par l'électeur de Saxe Jean-George Ier. Le chapitre métropolitain de Magdebourg avait *postulé,* c'est-à-dire désigné pour successeur de l'archevêque protestant, Christian-Guillaume, oncle de l'électeur de Brandebourg, le prince Auguste, second fils de l'électeur Jean-George; Ferdinand II fait nommer par le pape Urbain VIII, archevêque de Magdebourg, son fils cadet l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg, de Passau et d'Halberstadt.

Richelieu poursuivait ses projets; la guerre était déclarée entre l'Angleterre et la France. Buckingham imagina de se servir, pour le succès des armes de son souverain, de l'influence de la duchesse de Chevreuse, qui l'aimait et qui haïssait le cardinal. Son confident, lord Montaigu, vit la duchesse dans sa retraite de Dampierre; elle affecta de le traiter en public comme un amant, pour cacher leurs intentions politiques, et lui révéla tout ce qu'elle savait de l'état de la France, des intérêts des grands du royaume les plus influents, de leurs attachements et de leurs haines. Montaigu parcourut ensuite la France, vit un grand nombre de

mécontents, prépara plusieurs traités, donna des espérances aux calvinistes, alla en Savoie, concerta avec l'abbé Scaglia un projet de diversion, partit pour la Lorraine, et fut arrêté sur la frontière de France par ordre du cardinal qui l'avait fait suivre par des agents secrets, et l'avait laissé établir toutes ses correspondances pour connaître toutes ses liaisons. On le relâcha après avoir pris tous ses papiers; mais le marquis d'O, le marquis de Goth de Rouillac et plusieurs autres personnes furent renfermées dans la Bastille, et la duchesse de Chevreuse se sauva en Angleterre.

Peu de temps après, François de Montmorenci, duc de Boutteville, et François de Rosmadec, comte de Chapelles, se battirent en duel dans la place royale. Richelieu crut devoir saisir cette circonstance pour faire plier les plus grands seigneurs sous l'autorité des lois. En vain toute la cour sollicita la grâce de Boutteville et de Chapelles; on les jugea : ils furent condamnés, leurs têtes tombèrent sur l'échafaud, et la terreur entra dans l'âme des grands du royaume.

Une flotte anglaise formidable se présenta cependant devant l'île de Rhé, et débarqua des troupes qui assiégèrent les forts. Buckingham, qui commandait les troupes et la flotte, montra beaucoup de bravoure, mais peu d'habileté. Jean de Saint-Bonnet, seigneur de Toiras, défendit les forts avec courage. Richelieu rassembla les navires et les bateaux de tous les ports voisins, et, malgré la

flotte anglaise et ses gros vaisseaux, fit passer dans l'île de Rhé, qu'il était si important de conserver pour prendre La Rochelle, une armée considérable qui, sous les ordres du comte de Schomberg, battit les Anglais, les tailla en pièces et les obligea à se rembarquer.

Richelieu commença après leur départ le siége de La Rochelle, et, voulant en hâter le succès en empêchant l'arrivée des secours qui pouvaient en prolonger la durée, ferma le port par une digue fameuse que Clément Métézeau, architecte de Louis XIII, entreprit avec hardiesse, exécuta avec autant de constance que d'habileté, et termina malgré tous les obstacles. Une seconde flotte anglaise essaya en vain, après ce grand ouvrage, d'introduire dans la ville des hommes et des munitions. Les Rochelois découragés eurent recours à la clémence du roi. La politique de Richelieu et la bonté du monarque les portèrent à n'exiger des Rochelois que les conditions qui parurent nécessaires pour empêcher leur ville de devenir de nouveau un foyer d'insurrection.

Les succès militaires de Richelieu lui donnèrent une nouvelle influence d'autant plus grande qu'il avait eu à lutter non-seulement contre les habitants de la ville assiégée, mais encore contre les généraux qui l'assiégeaient. Jaloux et ennemis du cardinal, ils auraient voulu lui voir éprouver des échecs qui auraient renversé sa puissance, et l'on entendit dire plus d'une fois au maréchal de Bas-

sompierre, l'un de ces généraux : *Vous verrez que nous serons assez fous pour prendre La Rochelle.*

Plus confiant que jamais dans ses propres forces, Richelieu cessa d'avoir, pour les avis et les désirs de la reine-mère, les égards, la soumission et l'obéissance apparente qu'il avait témoignés jusques à ce moment. Le duc de Nevers avait imploré le secours de la France pour défendre les duchés de Mantoue et de Montferrat contre le duc de Savoie et le duc de Guastalla, soutenus par l'empereur et par le roi d'Espagne. Le cardinal de Bérulle, interprète fidèle des volontés de la reine-mère, opina fortement dans le conseil pour empêcher Louis XIII de secourir le duc de Nevers. Richelieu le combattit, détruisit toutes ses raisons, et fit résoudre que la guerre serait portée en Italie (1629). La reine-mère n'eut pas la force de dissimuler son ressentiment contre le cardinal; elle était d'autant plus irritée contre ce ministre qu'elle l'accusait de ne soutenir le duc de Nevers qu'afin de faire épouser au duc d'Orléans, Marie de Gonzague, fille du nouveau duc de Mantoue, au lieu de la jeune Médicis; et, sa colère devenant de plus en plus violente, elle profita du départ du roi et du cardinal pour défendre toute relation entre Gaston et la princesse de Gonzague. Les défenses de la reine-mère ne firent qu'augmenter les efforts de presque tous les courtisans et de leurs femmes pour procurer des entrevues à Marie et au duc d'Orléans. On s'empressait de les réunir dans des

fêtes, dans des parties de chasse et même dans des églises. La reine-mère devenue furieuse, et se croyant encore toute-puissante, osa faire arrêter la jeune princesse au commencement d'une nuit obscure, par une escorte nombreuse, et la faire conduire, séparée de ses femmes, dans une chambre grillée du château de Vincennes.

Louis XIII cependant et Richelieu avaient forcé le passage des Alpes, et contraint le duc de Savoie à signer à Suze un traité par lequel il remettait cette ville à la France pour sûreté du secours qu'il devait fournir pour faire lever le siége de Casal, promettait que l'empereur investirait le duc de Nevers, dans deux mois au plus tard, des duchés de Mantoue et de Montferrat, et assurait que les Espagnols évacueraient toutes les places qu'ils avaient occupées dans les deux duchés. Le cardinal fit ensuite lever le siége de Casal, donna au duc de Nevers des troupes suffisantes pour la défense de ses états, lia étroitement la France avec la république de Venise et avec le pape pour le maintien de l'état politique de l'Italie, laissa les étrangers étonnés de l'étendue de ses talents et de la force de son génie, et ramena le roi Louis XIII en France.

L'armée victorieuse entra dans les provinces où les protestants avaient conservé des places fortes, les obligea à les démanteler, leur imposa l'obéissance aux lois du royaume; et le cardinal eut l'habileté de les soumettre et de les faire renoncer à

des mesures hostiles, en ne violant pas leurs droits au libre exercice de leur culte, en les recevant avec affabilité, en se prêtant avec eux à tout ce qui ne contrariait pas sa politique, et surtout en remplissant ses promesses avec la plus grande fidélité.

Louis XIII avait désapprouvé fortement, dans une correspondance secrète, l'acte de violence que la reine-mère s'était permis contre la princesse Marie. Cet acte pouvait encore moins convenir au cardinal, qui ne le considérait que comme une usurpation de l'autorité royale à l'affermissement de laquelle il ne cessait de travailler. Tout ce que la reine-mère put obtenir, c'est que Gaston lui demanderait la grâce de la princesse, et qu'elle l'accorderait; elle l'accorda en effet, mais eut contre le cardinal une haine profonde.

L'empereur et le roi d'Espagne avaient refusé de ratifier le traité de Suze. Ferdinand II envoya une seconde armée de trente mille hommes qui s'empara de Coire et du pays des Grisons; le duc de Savoie continua de faire la guerre contre la France; et ses troupes, réunies à une armée espagnole, occupèrent les rives du Pô; le cardinal de Richelieu proposa au roi de France de le renvoyer en Italie, où ce prince irait bientôt après se mettre à la tête de l'armée; et le maréchal de Marillac fut chargé de fortifier les places de Picardie et de Champagne, et de veiller avec une armée d'observation à la sûreté de ces provinces.

Il était d'autant plus nécessaire de se montrer avec de grandes forces en Italie que Ferdinand II venait de se débarrasser par ses négociations d'un ennemi dangereux. Le roi de Danemarck avait eu la lâcheté d'abandonner entièrement les intérêts de l'électeur palatin, de sacrifier les ducs de Mecklenbourg, de s'engager, par un traité honteux conclu à Lubeck, à ne plus se mêler des affaires de l'Empire qu'autant que sa qualité de duc de Holstein l'y obligerait, à ne pas contrarier l'empereur dans ses opérations, à renoncer à ses vues sur des évêchés d'Allemagne, et d'accepter un péage sur l'Elbe, et la permission pour Frédéric, son second fils, de posséder l'archevêché de Brême.

Ferdinand II, s'avançant avec une plus grande rapidité vers le but de ses projets, publie son *édit de restitution*, qu'il fait agréer par les électeurs ecclésiastiques. Il ordonne par cet édit à tous les états protestants de rendre aux catholiques tous les bénéfices médiats ou immédiats dont ils s'étaient emparés depuis 1555, contre les dispositions de la paix de religion et du réservat ecclésiastique; il autorise les états catholiques à abolir le protestantisme dans leurs territoires, et rappelle toute la rigueur des anciennes constitutions, qui bornent aux seuls luthériens le bénéfice de la paix de religion.

L'armée de l'empereur était de cent soixante mille hommes; elle épuisait l'Allemagne par ses

exactions, indépendamment des taxes énormes auxquelles Ferdinand II soumettait les principaux états. Les princes catholiques ne peuvent plus supporter tant de despotisme : ils oublient leur animosité contre les protestants; et, inquiets sur leur conservation, ils se rassemblent à Heidelberg, envoient à l'empereur une ambassade solennelle, et lui demandent de rendre la paix à l'empire, de remédier aux griefs des états, et de congédier une partie de ses troupes. L'empereur promet de convoquer une diète électorale pour travailler avec cette diète au rétablissement de la tranquillité publique.

Gustave-Adolphe cependant brûlait du désir de punir le traitement ignominieux que ses ambassadeurs avaient reçu au congrès du Lubeck, dont ceux de l'empereur avaient osé les exclure comme envoyés par un rebelle et par un lâche usurpateur : il conclut une trève de six ans avec la Pologne et le roi de cette république, négocie avec la Hollande, l'Angleterre, la France, le duc de Mantoue, le prince Ragoczy, et en obtient des secours d'hommes ou d'argent, ou des promesses de diversion en Italie et en Hongrie.

L'empereur convoque une diète électorale à Ratisbonne : il ne parle aux électeurs ni des remontrances des catholiques ni des plaintes des protestants; il leur demande des secours d'hommes et d'argent, leur propose de nommer roi des Romains son fils aîné l'archiduc Ferdinand, et se

contente de promettre d'établir une discipline sévère parmi ses troupes : mais les électeurs, remplissant tous avec fermeté leurs nobles devoirs envers l'Empire et leurs co-états, exigent que l'empereur réforme un corps de seize mille cuirassiers commandés par le général Colalte, et qu'il renvoie Walstein, que ses exactions et sa hauteur ont rendu si odieux. L'empereur, malgré sa fierté, n'ose pas résister aux électeurs, et réduit à quarante mille hommes son armée d'Allemagne. Les électeurs n'en refusent pas moins de prendre part à des guerres étrangères, et, bien loin de paraître disposés à nommer l'archiduc Ferdinand roi des Romains, ils annoncent le projet de faire tomber leur choix sur l'électeur de Bavière. L'électeur de Saxe et celui de Brandebourg renouvellent alors leurs réclamations contre l'édit impérial; leurs collègues en sont frappés; l'électeur de Bavière propose qu'on laisse *dormir* cet édit pendant quarante ans. L'empereur, étonné d'une résistance à laquelle il ne s'était pas attendu, hésite pendant quelques moments; mais son confesseur et le nonce du pape lui rappellent le vœu qu'il a fait d'exterminer les hérétiques; son orgueil et son ambition lui donnent les mêmes conseils anti-évangéliques : il répond aux électeurs que l'on traitera dans une nouvelle assemblée des bénéfices ecclésiastiques, et n'en ordonne pas moins à ses commissaires de redoubler leurs poursuites et leurs exécutions (1630).

Gustave-Adolphe publie alors un manifeste, reproche à l'empereur l'oppression injuste des protestants d'Allemagne, le refus de le reconnaître pour roi de Suède, les secours fournis au roi de Pologne, l'indigne conduite de Walstein et des ambassadeurs impériaux envers ceux qu'il avait envoyés à Lubeck, et la proscription illégale des ducs de Mecklenbourg, alliés de la Suède; débarque avec son armée à l'île de Ruden, s'empare des îles de Rugen, de Wollin et d'Usedom, prend la ville de Lubeck, et chasse les troupes impériales de toute la Poméranie et de tout le Mecklenbourg.

Bientôt ce génie militaire du nord s'unira avec celui qui gouverne la France. De malheureuses divisions pourront seules sauver la maison d'Autriche.

La haine de Marie de Médicis poursuivait le cardinal de Richelieu; deux de ses créatures, le maréchal de Marillac et le frère du maréchal, garde-des-sceaux et surintendant des finances, étaient entièrement à ses ordres. Ils secondèrent le coupable projet de compromettre les intérêts de la France, et par conséquent de trahir leur patrie pour perdre plus sûrement le cardinal. L'armée commandée par Richelieu ne recevait pas l'argent promis par le surintendant, et les troupes de l'armée du maréchal, qui devaient aller joindre le cardinal, n'arrivaient pas dans le camp de ce premier ministre. Heureusement pour la France et pour Richelieu, le roi que la reine-mère s'efforçait de

retenir à Paris, n'écouta que son courage, alla se mettre à la tête de son armée, et le cardinal appelant auprès du roi le maréchal de Marillac, eut les troupes dont il avait besoin. Les Français s'emparèrent de toute la Savoie; les troupes de Louis XIII, commandées par Henri II, duc de Montmorenci, battirent les Espagnols à la bataille du pont de Sture ou de Veillane, et l'armée française dégagea une seconde fois la ville de Casal, défendue par les Français que commandait le brave Toiras avec tant d'héroïsme, que Ambroise Spinola, qui les assiégeait, s'était écrié : *Qu'on me donne cinquante mille hommes aussi vaillants et aussi disciplinés, et je me rendrai maître de l'Europe.*

Il y avait alors dans le camp des Espagnols un homme de beaucoup d'esprit, d'un caractère conciliant, d'une finesse extrême, d'une politique très-adroite et d'une grande ambition cachée sous les dehors de la modération et de la douceur. Il se nommait Jules Mazarin. Chargé de concourir avec le nonce du pape en Savoie, au rétablissement de la paix en Italie, il négocia avec habileté, parvint à obtenir une trève; et l'empereur prévoyant l'embarras qu'allait lui donner dans la Germanie le roi Gustave-Adolphe, consentit à une convention relative au duché de Mantoue (1630). Le duc de Nevers fut maintenu dans la possession de ce duché sous la directe de l'Empire; il céda au duc de Savoie la ville de Trino et un district de 15,000 écus d'or de revenu, il abandonna au duc de Guastalla des

terres d'un revenu de 6,000 écus, et la France promit d'évacuer la Savoie.

Le cardinal paraissait plus assuré que jamais de la durée de sa puissance; mais le roi, en revenant d'Italie en France, tombe malade à Lyon : on craint pour ses jours; le cardinal voit déjà le pouvoir revenu entre les mains de la reine-mère, si violemment irritée contre lui. Il s'alarme et se trouble; il supplie le roi de pourvoir à sa sûreté; Louis XIII fait appeler le duc de Montmorenci. « Donnez-moi » votre parole d'honneur, lui dit-il, qu'à la première » demande de monsieur le cardinal, vous prendrez » une bonne escorte et le conduirez vous-même à » Brouage. » Montmorenci donne sa parole. C'était à Brouage que le cardinal entretenait une forte garnison, du consentement du roi; la maladie du monarque cependant se dissipe, il entre dans la convalescence; les deux reines conjurent Louis XIII de renvoyer le cardinal; elles mêlent à leurs prières les caresses les plus tendres; Louis XIII ne peut résister à leurs larmes, il leur promet la disgrâce de Richelieu. Mais bientôt il sent plus que jamais le besoin qu'il a de son génie. Et où trouvera-t-il la force nécessaire pour le précipiter du sommet de la puissance où il l'a élevé?

La reine-mère réclame avec force la promesse du roi; la cour était revenue dans la capitale; Marie de Médicis demande qu'on renvoie non-seulement le cardinal, mais la nièce de Richelieu, madame de Combalet, et tous les amis ou parents du

ministre. Le monarque tâche de fléchir sa mère; il engage le cardinal à calmer par des prières et des promesses le ressentiment de l'impérieuse Marie, et à prescrire des soumissions à sa nièce. Madame de Combalet se présente chez la reine-mère au palais du Luxembourg. Le roi était présent; elle se jette aux pieds de Marie de Médicis, lui demande pardon de lui avoir déplu. Marie de Médicis l'accable de reproches et d'injures avec tant d'aigreur et de vivacité, que le roi, qui ne peut la contenir, est obligé de faire signe à madame de Combalet de se retirer. Il tâche de modérer la violence de sa mère; il la croit un peu calmée; il appelle le cardinal; la reine-mère traite les excuses du cardinal de soumission hypocrite, pleure, sanglotte. « Le » perfide, le scélérat! s'écrie-t-elle hors d'elle-même, » il n'attend que le moment où le comte de Sois- » sons aura épousé sa nièce pour lui mettre la cou- » ronne sur la tête. » Le roi s'efforce d'apaiser le transport de sa mère; il sort accablé du délire de Marie, et emmène le cardinal.

La reine-mère triomphante fait entrer toutes les dames et tous les officiers de sa maison. « Comme » je l'ai humilié! leur dit-elle dans une agitation » extrême; comme il était consterné! il est perdu. » On applaudit à sa victoire.

Le roi, dit-on bientôt, s'est retiré à Versailles en gardant le silence; tout est en désordre chez le cardinal; il brûle ses papiers et fait emballer ses

meubles. Les courtisans courent en foule chez la reine-mère; ils remplissent ses appartements.

Le roi n'avait auprès de lui que Saint-Simon, son favori : il était extrêmement troublé. « En vé» rité, lui dit Saint-Simon, je crois être dans un » autre monde; mais enfin, sire, vous êtes le maî» tre.—Oui, je le suis, répond le roi, et je le ferai » sentir... Gens sans talents, ajoute-t-il, plus atta» chés à leurs préjugés qu'à la raison, et préférant » leur intérêt particulier à celui du royaume. » Il se promène à grands pas, s'assied, se relève, désire de respirer le grand air. « Sans attaquer directement » la reine-mère, ose dire Saint-Simon, votre majesté » pourrait se contenter d'éloigner ceux qui lui in» spirent des idées contraires à votre volonté. » Cet avis plaît à Louis XIII; il fait entrer le cardinal de La Valette, qui était dans son antichambre. « Vous » avez été bien surpris, lui dit-il. — Plus qu'on » ne peut l'imaginer, répond La Valette. — Allez » faire mes compliments à monsieur le cardinal, » et dites-lui que sans délai il vienne auprès de » moi. » Richelieu supplie le roi de lui permettre de quitter le ministère; Louis XIII le refuse; le cardinal insiste; le roi lui défend de lui en reparler.

Les mesures les plus inattendues sont adoptées; le surintendant de Marillac est enfermé dans une prison; on donne les sceaux à Laubépine, marquis de Château-Neuf; on ordonne au maréchal de Schomberg, qui commande en Italie, d'arrêter le maréchal de Marillac, et de le faire conduire dans

une citadelle de France; on ôte à la jeune reine plusieurs femmes qu'elle aimait; on prie l'ambassadeur d'Espagne de ne pas paraître si souvent à la cour, surtout auprès d'Anne d'Autriche; on promet de grandes faveurs aux confidents du duc d'Orléans, et particulièrement un chapeau de cardinal au président Le Coigneux, ainsi qu'une duché-pairie à Puy-Laurent. La journée qui donne et renverse tant d'espérances est appelée *la journée des dupes;* et l'histoire a conservé le souvenir d'un drame dont le dénouement devait décider de la destinée de l'Europe (1630).

La reine-mère ne pouvait supporter sa défaite; elle ne pensait qu'à se venger du cardinal; elle séduisit le duc d'Orléans (1631). Gaston, incapable de lui résister, alla chez Richelieu, le regarda d'un air fier et menaçant, lui dit : « Je cesse d'être vo» tre ami à cause des mauvais traitements que » vous faites à ma mère; » et ne voulant entendre aucune explication, partit pour Orléans avec ses principaux officiers.

Il avait obéi d'autant plus facilement à sa mère que, d'après les prétendues confidences de ses courtisans, il croyait que le roi, dont la santé avait été si altérée à Lyon, ne pouvait vivre long-temps, et que, pour n'avoir rien à craindre, il lui suffirait d'être pendant quelques mois en sûreté dans une ville qui lui fût dévouée. Pour ajouter à cette sûreté, il faisait lever des troupes dans le Limousin et dans le Querci, où Puy-Laurent avait un grand

nombre d'amis; il rassemblait les jeunes gens de la cour que l'envie de parvenir aux emplois les plus élevés rendait avides de changements, et parmi lesquels on distinguait le frère de Gaston, le comte de Moret, fils naturel de Henri IV et de Jacqueline de Beuil, et le duc de Roannès; et avant son départ le président Le Coigneux avait réuni pour ce prince des fonds très-considérables sous le nom de trois financiers très-accrédités.

Le roi fait d'abord les offres les plus avantageuses à son frère pour l'engager à revenir à la cour; il le menace ensuite; et, voulant enfin assurer la tranquillité de son royaume, il tient un grand conseil: le cardinal garde le silence; le roi et les membres du conseil le pressent plusieurs fois de parler; il obéit; il va sacrifier, dit-il, au salut de l'état ses sentiments personnels, ses inclinations, sa reconnaissance pour les anciennes bontés de la reine-mère. « L'Autriche, poursuivit-il, l'Espagne, l'Angleterre, la Lorraine et la Savoie, humiliées de » vos succès, sire, et jalouses de votre gloire, cherchent dans les cabales de la cour les moyens d'interrompre vos prospérités. L'union des deux reines et du duc d'Orléans est comme une conjuration toujours subsistante, que les parlements, les » calvinistes et les puissances étrangères trouvent » toujours prête à le seconder. Vous avez vu, sire, » il y a quelques années, une intrigue de femmes » liées avec de jeunes Anglais vous causer les plus » vives alarmes, et vous forcer de faire couler du

» sang. A présent que n'avez-vous pas à craindre
» d'une faction qui voit à sa tête les premières per-
» sonnes de l'état, qui se vante que l'Espagne et
» l'Angleterre ne la laisseront pas manquer d'ar-
» gent, ni l'Allemagne de soldats, d'une faction
» qui a eu l'audace, lorsque vous avez fait arrêter
» le maréchal de Marillac, d'exciter le gouverneur
» de Verdun à défendre la place contre vos trou-
» pes, et qui enfin a enhardi le président Le
» Coigneux, chancelier de Monsieur, à casser, par
» un arrêt de son conseil, un arrêt du conseil de
» votre majesté! Si ces attentats restent impunis,
» c'en est fait de votre autorité, sire..... Ces dés-
» ordres sont l'ouvrage de la passion de la reine-
» mère et de sa haine contre moi; tant que le duc
» d'Orléans pourra espérer de la voir réussir, il se
» tiendra joint à elle; et pendant que votre ma-
» jesté sera occupée de ces objets, comment pour-
» ra-t-elle pourvoir aux affaires du dehors et aux
» besoins de l'état? Chaque jour il paraîtra de
» nouveaux mécontents; ceux qui vous resteront
» attachés deviendront importuns à force de pré-
» tentions et de demandes; il faudra les enchaîner
» par des bienfaits continuels..... Dans une mala-
» die, ces ennemis couverts que vous aurez tolérés
» peuvent se rendre maîtres de votre personne sans
» que vos plus fidèles serviteurs puissent vous se-
» courir, sans qu'ils puissent eux-mêmes sauver
» leur liberté ou leur vie, parce qu'alors tout le
» monde se tourne vers le soleil levant. Même

» chose peut arriver à l'occasion d'une défaite,
» d'un mauvais succès que les malintentionnés au-
» ront eux-mêmes provoqué afin d'en rejeter la
» faute sur vos fidèles ministres..... Ces maux me-
» naçants demandent des remèdes extrêmes; les
» remèdes faibles appliqués aux grands maux ne
» font que les augmenter; les remèdes forts tuent
» ou guérissent; et dans la circonstance où nous
» sommes, il faut ou ne pas toucher la plaie, ou
» l'ouvrir entièrement..... Tant que les étrangers
» croiront pouvoir tirer parti du mécontentement
» de la cour, ils ne souscriront pas à la paix, ou
» ils ne l'accorderont qu'à des conditions honteu-
» ses qui seront à jamais les semences de nouvel-
» les guerres..... Les plus grands bienfaits seraient
» inutilement employés à gagner les conseillers de
» Monsieur; ils portent si impatiemment le joug
» du roi qu'ils ne seraient jamais contents... Peut-
» on espérer d'apaiser la reine-mère? ce moyen le
» plus désirable de tous est aussi le plus difficile.
» La reine-mère est d'un pays et d'une maison où
» l'on ne pardonne jamais..... Qu'ont produit vos
» prières, sire, et vos supplications dans un temps
» où la mauvaise santé de votre majesté demandait
» les plus grands égards?... Après cette épreuve,
» après les paroles données devant son confesseur,
» devant le nonce du pape, paroles violées aussi-
» tôt, peut-on espérer de la faire revenir à des sen-
» timents plus doux? jamais elle ne sera contente
» qu'elle ne se voie maîtresse d'exterminer tout ce

» qu'elle hait..... Peut-être serait-il avantageux de
» m'éloigner des affaires..... Si ce remède est bon,
» il faut l'employer sur-le-champ; mais si cette con-
» descendance, traitée de faiblesse par la cabale,
» enhardit à tout tenter pour s'emparer du gou-
» vernement, si les dangers sont plus grands que
» les avantages, il faut avoir recours à un autre
» moyen, à l'éloignement de la reine-mère..... *Je*
» *sais que je vais être diffamé par ce violent caus-*
» *tique*, que tous les maux dont je veux par là ga-
» rantir l'état vont retomber sur moi; mais c'est
» un malheur inévitable..... On va dire que c'est la
» créature qui attaque le créateur, et que je paie
» les bontés de la reine par la plus noire ingrati-
» tude..... Mais comme je dois préférer la sûreté
» de votre personne et celle de votre couronne à
» ma propre réputation, je ne crains pas de dire
» devant vous, sire, et devant votre conseil que ce
» dernier avis est le mien; mais s'il vous plaît de
» le suivre, je supplie votre majesté, sire, de me
» permettre de quitter le ministère, où je ne serai
» plus nécessaire parce que ce coup imprévu dis-
» sipera la cabale; et les ministres que vous gar-
» derez suffiront. L'esprit de la reine-mère guérira
» d'autant plus tôt qu'elle se trouvera dans l'im-
» possibilité de malfaire, et qu'elle ne sera plus
» assiégée par ceux qui la portent à la vengeance;
» eux-mêmes, privés de son appui, chercheront à
» s'accommoder. Nos ennemis, ne comptant plus
» sur nos divisions, se disposeront à la paix pour

» leur propre intérêt. En peu de temps, sire, vous » verrez votre royaume florissant, vos sujets sou» mis; et vous acquerrez l'estime des peuples, qui » est toujours mesurée sur des succès. »

Tout le conseil est de l'avis du cardinal; le roi l'adopte, mais à condition que Richelieu ne quitte pas le ministère; et la disgrâce de la reine-mère est décidée.

La cour était à Compiègne. Au point du jour Louis XIII fait éveiller sa femme; il part avec elle, les courtisans et les ministres. La princesse de Conti reçoit l'ordre de se retirer à son château d'Eu sans parler à la reine-mère. Le maréchal d'Estrées reste avec huit compagnies de gardes, cinquante gendarmes et cinquante chevau-légers. La reine-mère, en se réveillant, apprend le départ de son fils, de la reine et de toute la cour. La plupart de ses femmes ont été remplacées; son médecin Vautier est prisonnier. Elle ignore son sort; elle demande en vain ce qu'on exige d'elle.

Le conseiller d'état Brienne de La Ville-aux-Clercs vient de la part du roi lui proposer de se retirer à Moulins. Elle résiste pendant cinq mois; elle emploie pour gagner du temps les plaintes, les menaces, les prières, les promesses, les maladies feintes, les incommodités véritables. Le cardinal lui fait offrir des châteaux plus agréables que la résidence de Moulins, le gouvernement de la province où elle demeurera, de l'argent et des pensions. Mais à mesure que la négociation dure, on

lui enlève, comme lui donnant de mauvais conseils, ou un secrétaire, ou un officier de sa maison, ou une femme qu'elle paraît préférer. Le maréchal de Bassompierre est mis à la Bastille; madame du Fargis et d'autres dames dévouées à Marie de Médicis perdent leurs places. On exile le père Chanteloube, confident de la reine-mère; on parle de faire le procès au maréchal de Marillac et à son frère.

Le roi s'avance vers Orléans à la tête d'une nombreuse escorte; Monsieur voit qu'on va l'investir, s'échappe épouvanté, traverse la Bourgogne, se sauve en Lorraine; on déclare ceux qui l'ont aidé ou secouru criminels de *lèse-majesté*.

La reine-mère se persuade qu'elle va soulever le royaume; elle présente une requête au parlement; elle sollicite tous les Français fidèles de s'armer contre un ministre qui la tient en captivité. On répond aux écrits qu'elle publie qu'elle est libre de sortir de Compiègne, qu'on l'engage à choisir une autre résidence. « On ne veut, dit-elle dans de » nouveaux écrits, que me faire sortir du château » où je suis, m'enlever sur la route, me transpor» ter à Florence, me séparer pour toujours de mes » enfants. » On fait éloigner les gardes qui étaient à Compiègne; on lui laisse toute liberté.

Le marquis de Vardes commandait dans La Capelle sur la frontière de Flandre. La reine-mère imagine de se réfugier dans cette place; elle y recevrait du secours des Espagnols de Flandre; elle y réunirait

les mécontents, pendant que Gaston occuperait vers la Lorraine les troupes du roi. La mère du comte de Moret, qui avait épousé le marquis de Vardes, et plusieurs autres dames font croire à ce jeune gouverneur qu'il aurait une charge éminente à la cour lorsque Marie de Médicis aurait repris son autorité. Il consent à recevoir la reine-mère. Marie part de Compiègne, ne trouve aucun obstacle; mais le cardinal avait été instruit de tout. Le père du gouverneur, le vieux marquis de Vardes, envoyé par Richelieu, et arrivé à La Capelle, avait assemblé la garnison, montré ses ordres, arrêté son fils, renvoyé les dames dévouées à Marie, et fait fermer les portes de la ville. La reine-mère trouve ses confidentes dans les faubourgs, ne sait quel parti prendre, tient conseil avec elles, et se détermine enfin à partir pour la Flandre espagnole.

Richelieu n'a plus de rival. Le fier duc d'Épernon donne l'exemple de la soumission aux volontés du roi. Charles, duc de Guise, celui qui avait tant aimé Henri IV, et mérité tant d'éloges, était en Provence, dont Henri IV lui avait donné le gouvernement. Ce nom de Guise effrayait le cardinal. Charles est mandé pour venir s'expliquer sur quelques soupçons d'intelligence avec les Espagnols. Le duc de Guise connaît Richelieu; il aime mieux sortir du royaume, et, sous le prétexte d'un pèlerinage à Lorette, se retire en Italie, où, quelques années après, il mourut auprès de Sienne.

Le cardinal dénonça au duc de Savoie, au grand

duc de Toscane et au duc de Mantoue ceux de leurs courtisans qui entretenaient des intelligences avec la reine-mère ou le duc d'Orléans. Ces princes les chassèrent de leurs cours.

Gaston et ceux qui l'avaient suivi hors du royaume ne montrèrent en Lorraine que le goût des plaisirs. Comment Gaston aurait-il pu lutter contre Richelieu ?

Le duc d'Orléans, au milieu des amusements et des fêtes, épousa, sans le consentement du roi, la princesse Marguerite, sœur de Charles IV, duc de Lorraine. Louis XIII, à qui le cardinal de Richelieu ne laissait pas perdre un moment lorsqu'il fallait agir avec promptitude, se présenta au milieu de l'hiver sur la frontière de Lorraine avec une grande armée. Quelque brave que fût Charles IV, il fut obligé de s'engager par un traité signé le 31 décembre (1631), à recevoir une garnison française dans ses principales forteresses; et Gaston, contraint de sortir des états du duc, laissa son épouse en Lorraine, et alla joindre sa mère à Bruxelles (1632).

Le caractère tyrannique du cardinal se déploya alors sans contrainte. Plusieurs personnes furent renfermées ou condamnées aux galères pour des libelles. On en punit d'autres du dernier supplice comme ayant voulu assassiner ou empoisonner le cardinal. On priva de leurs emplois non-seulement ceux qui paraissaient balancer entre Richelieu et la reine-mère, mais encore leurs parents et leurs amis.

Le maréchal de Marillac était toujours en prison; des propriétaires, des fournisseurs, des entrepreneurs, des ouvriers s'étaient plaints de quelques vexations qu'ils disaient avoir éprouvées dans le temps où le maréchal avait fait bâtir la citadelle de Verdun, compris dans son gouvernement. Le cardinal voulut que leurs plaintes fussent portées devant un tribunal extraordinaire établi à Verdun, et composé de deux présidents et de douze conseillers du parlement de Bourgogne. Ce prétendu tribunal fut remplacé par une seconde commission formée de celle de Verdun et de plusieurs jurisconsultes. Elle se réunit près de Paris, à Ruelle, et, par la décision la plus étrange, dans la propre maison du cardinal. Le maréchal récusa la commission comme incompétente, et réclama la juridiction du parlement de Paris, qui revendiqua l'affaire. Mais le despotisme de Richelieu, qui voulait que les plus grands seigneurs pliassent devant l'autorité royale, ne voulut pas fléchir devant la loi. Des arrêts du conseil cassèrent les arrêts du parlement; *force* ne demeura pas *à justice*, et par un des actes arbitraires les plus coupables, la commission de Ruelle fut maintenue. Marillac récusa alors plusieurs membres de la commission, les uns comme ses ennemis ou ceux de sa famille, d'autres comme mal famés, d'autres comme s'étant déclarés ouvertement contre lui. Le conseil déclara ses récusations mal fondées.

Les accusations furent rangées sous sept titres.

« Quel est l'homme, dit le maréchal, qui, après une » administration longue, compliquée et terminée » depuis long-temps, forcé de répondre à deux » cent soixante *points d'interrogation* et à cent » trente témoins, ne se trouverait pas en défaut » par quelque endroit? quelques reproches que » j'aie le droit de faire aux témoins, j'implore la » miséricorde du roi pour quelques oublis ou quel- » ques négligences. Mais le véritable crime dont on » ne me parle seulement pas, c'est mon attache- » ment à la reine-mère, dont ma femme a l'honneur » d'être parente. » La commission le condamna à avoir la tête tranchée, *comme convaincu des crimes de péculat, concussions, levées de deniers, exactions, faussetés, suppositions de quittances, foule et oppression sur les sujets du roi.* Marillac subit la mort avec beaucoup de courage, de calme et de résignation.

Gaston entra en France avec de grandes espérances, des manifestes violents contre le cardinal, des commissions pour lever des troupes, mais presque sans argent, et à la tête d'une simple escorte plutôt que d'une armée. Ses instances touchèrent le duc de Montmorenci: ce duc avait l'âme noble, généreuse et sensible. Sa femme, princesse des Ursins et parente de la reine-mère, joignit ses instances à celles de Monsieur. Il trouva beau de se sacrifier pour ramener à son souverain sa mère et son frère, et rendre la paix à la cour et la tranquillité à la France. Son projet fut l'erreur d'un

homme de bien, qui peut se tromper sur ses devoirs, mais qui veut les accomplir à quelque prix que ce soit.

Il essaya de faire insurger le Languedoc; mais quelles démarches pouvaient échapper au cardinal? Richelieu lui envoya des personnes de confiance, lui rappela leur ancienne amitié, lui fit voir au milieu de quels dangers il allait se jeter, lui fit dire que, s'il tirait l'épée contre son roi, il ne pourrait espérer de pardon. Montmorenci avait promis : sa loyauté le trompa; il voulut rester fidèle à ses engagements. Monsieur était entré en France par le Bassigni; il alla en Bourgogne : partout à l'approche de sa petite armée, composée de déserteurs de divers pays, indisciplinés et réunis par l'espoir du pillage, les habitants des campagnes fuyaient dans les villes, emmenant avec eux leurs bestiaux et emportant tous les vivres et leurs meubles; ses soldats, qui marchaient sans provisions, s'écartaient pour chercher du pain, et étaient assommés par les paysans embusqués dans les bois ou dans des ravines profondes. Il traversa rapidement plusieurs provinces, toujours harcelé par des troupes royales, s'arrêta dans le duché de Montpensier, où il comptait trouver un grand nombre de gentilshommes disposés à marcher sous ses drapeaux, et où il ne vit arriver personne; et, malgré les instances du duc de Montmorenci, qui lui montrait en vain combien peu ses préparatifs étaient encore avancés, il voulut

aller en Languedoc. Montmorenci avait espéré que les états de cette province, dont il était gouverneur, se déclareraient en sa faveur; mais on avait fait arrêter les membres de ces états les plus suspects au gouvernement et les plus capables de favoriser le duc dans son entreprise. Les Espagnols avaient fait de grandes promesses pour rallumer la guerre civile en France : ils n'envoyèrent ni troupes ni argent. Montmorenci voulut essayer de prendre le château de Beaucaire; il vit qu'il ne pouvait compter ni sur la bravoure des soldats de Monsieur ni sur l'habileté des officiers. Il avait compté sur l'affection des Languedociens : ils prenaient en effet un grand intérêt à leur gouverneur; mais deux armées royales, commandées l'une par le maréchal de Schomberg et l'autre par le duc de La Force, s'avançaient pour envelopper les troupes de Monsieur, occupaient les principales villes, parcouraient les campagnes, et faisaient tomber les têtes de tous ceux qui étaient pris les armes à la main. Le duc de Montmorenci voit qu'un grand coup d'éclat peut seul inspirer de la confiance et donner de la force au parti de Monsieur. « Attaquons, dit-il, le maréchal de » Schomberg. »

Le maréchal, marchant contre l'héritier présomptif de la couronne, et à qui le roi avait écrit d'avoir des égards pour son frère, ne s'avançait contre Monsieur qu'avec circonspection, et aurait voulu éviter une bataille. Il était auprès de Cas-

telnaudari; il envoie proposer à Monsieur d'entrer en accommodement. Montmorenci, trop animé par le souvenir de l'antique bravoure de ses illustres aïeux, répond avec chaleur : *On parlementera après la bataille.* Il n'avait sous ses ordres que la moitié de l'armée de Monsieur; l'autre moitié, commandée par le duc d'Elbeuf, tenait tête au duc de La Force; et cependant il veut combattre, ne peut être retenu par le duc d'Orléans, qui redoute son ardeur téméraire, lui promet en vain de ne commencer le combat qu'après avoir tenu un conseil de guerre, va reconnaître l'ennemi, aperçoit ses coureurs, ne considère pas leur nombre, s'élance contre eux, essuie la décharge d'un bataillon de Schomberg, s'enfonce dans un escadron, est démonté, blessé et pris malgré sa valeur héroïque. Le comte de Moret et quelques jeunes courtisans sont tués autour de Montmorenci; l'armée de Monsieur prend la fuite; aucun de ses capitaines ne rassemble quelques braves pour aller délivrer leur général, dont les vainqueurs, paraissant ne l'emmener qu'à regret et vouloir donner le temps de briser ses fers, ne rejoignent que lentement l'armée de Schomberg.

Le duc d'Orléans, retiré à Beziers sans argent, sans crédit, sans soldats, craignant pour sa liberté, tremblant pour la vie de l'ami qui s'est sacrifié pour lui, se reprochant la mort de ceux qui sont déjà tombés sous la hache des bourreaux, maudit sa faiblesse, et repousse avec indignation

ceux qui lui ont donné des conseils si funestes. Des ministres du roi viennent auprès de lui, et lui imposent les conditions qu'ils veulent. On pardonne à tous ceux qui sont auprès de lui; on permet à ses soldats de sortir par pelotons du royaume; on lui promet une ombre de liberté. Il parle en faveur de Montmorenci; on lui donne des espérances; il part pour Tours, où l'on a fixé sa résidence, ne paraissant éprouver que la joie d'avoir évité un grand châtiment, et d'être délivré du fardeau si pesant pour lui d'une grande insurrection.

Autant Gaston est avili, autant Montmorenci va paraître grand. Le roi arrive à Toulouse avec le cardinal; des lettres patentes royales ordonnent au parlement de Toulouse de juger Montmorenci. On l'interroge; il répond avec autant de calme que de noblesse : *Si le roi me fait grâce, je le servirai mieux que jamais, et je ne le souhaite que pour employer le reste de mes jours pour son service et pour réparer les manquements que je reconnais avoir faits.* Ne paraissant ni troublé ni abattu, il converse avec ses amis, écrit à sa femme, règle ses affaires, pardonne à ses ennemis, dit adieu aux personnes de sa maison. L'armée royale entre dans Toulouse; les soldats sont consternés; la désolation est dans la ville; des habitants s'écrient : *Qu'on prenne tous nos biens, qu'on nous tue nous-mêmes, et qu'on lui laisse la vie.* La princesse de Condé, sœur de

Montmorenci, ne peut parvenir jusques au monarque; Richelieu reste insensible. Montmorenci témoigne les sentiments les plus religieux, la soumission la plus évangélique, l'espérance la plus vive dans la bonté céleste, ne laisse échapper aucune plainte, s'avance vers l'échafaud avec tranquillité, recommande son âme à Dieu, met sa tête sur le billot, dit au bourreau d'une voix très-haute : *Frappe hardiment*, et meurt à l'âge de trente-huit ans.

Sa femme, encore jeune, se renferme à Moulins dans un couvent de religieuses, et y fait élever à son mari un superbe mausolée, qu'elle va chaque jour arroser de ses larmes. La France partage sa douleur; et, tant que la postérité prononcera les noms de Montmorenci et de Richelieu, elle bénira la mémoire de l'un, et maudira la cruelle politique de l'autre.

Combien de victimes frappa cette politique barbare! On poursuivit tous ceux que l'on soupçonna d'avoir eu part à l'insurrection; plusieurs furent décapités, les autres exilés, ou renfermés, ou privés de leurs dignités (1632).

Les courtisans de Monsieur, tremblant pour leurs jours ou pour leur liberté, déterminèrent aisément un homme aussi peu capable que Gaston de résister à des instances à sortir de nouveau du royaume. Ils s'évadèrent avec Monsieur, et allèrent à Bruxelles, où ils croyaient d'ailleurs que des plaisirs les attendaient.

Une maladie des plus dangereuses avait atteint le cardinal. La mort paraissait près de venger les victimes de Richelieu. Plusieurs ennemis cachés du cardinal crurent pouvoir déposer toute feinte : parmi ces ennemis on comptait la fameuse et belle duchesse de Chevreuse, qu'il avait traitée dans plus d'une occasion avec beaucoup de douceur, dont il avait accordé facilement le retour à Paris, et pour laquelle on disait qu'il avait un goût très-vif et même une passion très-forte. Le cardinal, rendu à la santé, apprit toutes les intrigues qui avaient eu lieu pendant sa maladie : sa confiance trompée alluma sa colère; sa tyrannie reparut; la duchesse de Chevreuse se sauva en Espagne. Le garde-des-sceaux Charles de Laubépine, marquis de Châteauneuf, qui avait voulu remplacer le cardinal, fut envoyé au château d'Angoulême, et le commandeur de Jars, de la maison de Rochechouart, fut mis à la Bastille, et ensuite conduit à Troyes. Un de ces hommes infâmes que l'histoire marque du sceau de l'ignominie, de ces esclaves de la fortune toujours prêts à vendre leur conscience et leur honneur, et capables de s'abaisser aux actes les plus vils pour servir l'autorité dont ils attendent quelques faveurs, le sieur de La Feymas, intendant de Champagne, fut nommé président d'une commission chargée de juger le commandeur (1633). Il fit subir à de Jars quatre-vingts interrogatoires, employa les promesses, les menaces, les moyens les plus honteux pour en tirer

des aveux qui pussent charger le président de Châteauneuf et même la jeune reine, dont Richelieu aurait désiré d'apprendre quelque correspondance coupable avec sa famille pour avoir le mérite de la réconcilier avec le roi : tous les efforts de l'indigne président furent inutiles. Le commandeur brava son adresse insidieuse à faire des coupables, lui reprocha ses mensonges artificieux, dévoila ses lâches duplicités, demeura ferme contre la menace de lui montrer des lettres écrites de sa main; se ressouvint sans pâlir que Richelieu avait dit qu'*avec deux lignes de l'écriture d'un homme, on pouvait faire le procès à un innocent*, fut condamné à perdre la tête, monta sur l'échafaud, y reçut sa grâce au moment où l'on venait de bander ses yeux, refusa de nouveau les aveux que l'on demandait, fut reconduit en prison, y resta pendant quelques années, et eut ensuite la permission de voyager.

(1634) Le cardinal fit condamner à mort deux domestiques de la reine-mère comme convaincus d'être venus en France pour l'y assassiner. La condamnation comprit plusieurs Français réfugiés dans les Pays-Bas, et déclara le confesseur de la reine le P. Chanteloube auteur et instigateur du crime.

Richelieu cependant désirait de voir finir cette réunion de Bruxelles qui pouvait nuire à ses vastes projets contre la maison d'Autriche. Il parvint par son adresse si supérieure à celle de ses adversaires

à faire naître la division entre la reine-mère et Gaston, parut disposé à faire accorder au duc d'Orléans des conditions très-favorables, exigea que les plus intimes confidents de la reine-mère fussent livrés à la justice, ne douta pas que ces propositions ne fussent rejetées par Marie de Médicis, qu'il ne croyait dangereuse que dans l'intérieur, et pour faire rentrer au contraire dans le royaume le duc d'Orléans, qui ne lui paraissait à craindre que par son séjour au milieu des étrangers ennemis de la France, il gagna par les promesses les plus flatteuses Puy-Laurent, qui avait le plus grand empire sur Monsieur, et vit ce prince, déterminé par son favori, arriver avec confiance à la cour de son frère après s'être échappé furtivement de Bruxelles et y avoir laissé sa femme la princesse de Lorraine. Louis XIII reçut Gaston en bon frère, et le cardinal, enchanté d'avoir enlevé des mains des Espagnols l'héritier présomptif de la couronne, lui donna des fêtes magnifiques, remit à Puy-Laurent les sommes nécessaires pour acheter de grandes terres, fit ériger ces terres en duché-pairie, et maria avec sa cousine mademoiselle de Pont-Château, le nouveau duc et pair (1634).

Richelieu dès ce moment peut se livrer avec bien plus d'avantage à l'exécution du plan combiné avec tant d'habileté contre la maison d'Autriche, et particulièrement contre la branche allemande et impériale.

L'électeur de Saxe s'était mis à la tête des états

protestants d'Allemagne pour demander avec eux l'abolition de l'édit de restitution et la fin de l'oppression sous laquelle gémissait la Germanie; mais, toujours trompé par des ministres vendus à la maison d'Autriche, il avait empêché les princes protestants réunis à Leipsick de s'allier contre l'empereur avec Gustave-Adolphe, et du moins de fournir aux armées de ce grand capitaine les munitions dont elles auraient besoin (1631). Le cardinal de Richelieu n'en fut que plus porté à soutenir et fortifier tous les efforts de Gustave-Adolphe. Il détermina Louis XIII à faire signer à Bernwald, dans la nouvelle marche de Brandebourg, un traité qui liait la France avec la Suède, et que ses effets devaient rendre si fameux. Par cette alliance qui devait durer six ans, Gustave-Adolphe promit d'entretenir en Allemagne une armée de trente-six mille hommes, de rendre l'ancienne liberté au commerce de l'Océan et de la mer Baltique, de faire cesser l'oppression des états d'Allemagne, de rétablir la liberté germanique telle qu'elle était avant la guerre de Bohême, de faire restituer aux protestants leurs droits, leurs biens et leurs franchises, sans déroger néanmoins aux droits et aux possessions des princes catholiques qui observeront une exacte neutralité, et la France s'engagea à payer à la Suède un subside annuel de quatre cent mille écus.

Gustave-Adolphe, le nouvel allié de la France, prend Francfort-sur-l'Oder, et chasse les Impériaux

de tous les états de Brandebourg. La ville de Magdebourg avait refusé de recevoir une garnison impériale, de payer les contributions énormes qu'on lui avait imposées, et de reconnaître pour son souverain l'archiduc Léopold qui avait obtenu des bulles pour l'archevêché de cette ville. L'empereur l'avait mise au ban de l'Empire; le comte de Tilly se jette sur cette place; Gustave-Adolphe presse en vain l'électeur de Saxe de défendre une souveraineté de son fils, administrateur de l'archevêché de Magdebourg. Tilly emporte la ville d'assaut et la livre au pillage; ses troupes y commettent pendant trois jours des horreurs qui auraient effrayé les sauvages les plus féroces, et la livrent aux flammes. Gustave marche sur Berlin; l'électeur de Brandebourg, George-Guillaume, consent à ce qu'il tienne garnison dans Spandau pendant toute la durée de la guerre, et ordonne à la garnison de Custrin de lui prêter serment.

L'empereur Ferdinand II, voulant affaiblir l'énergie de ses ennemis par de fausses espérances, tâcher d'en diminuer le nombre par des concessions, et augmenter ses troupes en Allemagne, où le grand Gustave lui inspire tant de craintes, tient à Francfort une diète de pacification, ratifie un traité signé à Quérasque, donne dans ce traité au roi de France le titre de majesté, ne conteste plus au prince de Gonzague la succession de Mantoue, l'investit solennellement des duchés de Mantoue et de Montferrat, et rappelle en Germanie les trou-

pes impériales qui combattaient en Italie. Le comte de Furstemberg commande ces troupes; elles obligent en rentrant en Allemagne les états protestants de la Souabe et de la Franconie à renoncer à la convention de Leipsick.

Tilly ravage la Thuringe et attaque enfin les états de l'électeur de Saxe pour le punir de sa neutralité. Cette ingratitude de la cour impériale fait enfin ouvrir les yeux à l'électeur; il voit tous les dangers de la conduite impolitique qu'on lui a fait tenir. Tilly le somme de rompre les engagements qu'il a pris à Leipsick avec ses co-états protestants. L'électeur se refuse à cette indigne faiblesse. Tilly s'empare de Leipsick et de Mersebourg. L'électeur a recours au roi de Suède; il lui demande des secours qu'il n'a que trop long-temps refusés. Gustave-Adolphe conclut avec l'électeur une alliance offensive et défensive. Le roi de Suède dirigera les armées des protestants; ce monarque ni l'électeur ne feront la paix que d'un consentement mutuel.

Le landgrave de Hesse-Cassel accède à l'alliance que le génie de Richelieu a créée entre la France et la Suède. L'armée suédoise et l'armée saxonne se réunissent près de Duben; Gustave marche contre Tilly; il livre la fameuse bataille de Leipsick. Les troupes impériales battent les troupes saxonnes; mais Gustave défait les Impériaux qu'il a en tête, remporte une victoire complète, et détruit la moitié de l'armée ennemie. Le bruit de ce grand échec

des Impériaux retentit dans l'Europe entière. Les princes protestants réunis à la diète de Francfort s'indignent des ruses impériales et rompent l'assemblée. L'électeur de Saxe part pour pénétrer dans la Bohême et dans les états héréditaires de l'Autriche. La puissance de cette maison paraît d'autant plus près de succomber sous les coups de l'électeur que Gustave-Adolphe, dont le nom seul vaut déjà une armée, va occuper et défaire partout où il les rencontrera les corps impériaux qui pourraient aller au secours de Vienne menacée.

L'électeur de Saxe s'empare de Prague et d'Égra; la Bohême est ouverte devant lui; mais quelle destinée que celle de ce prince! L'or de l'Autriche, qui a séduit tant de fois ses ministres, a corrompu son général Arnheim. Ce général perfide trompe son souverain comme les ministres l'avaient trompé; il persuade à Jean-George Ier de s'arrêter au milieu de ses succès, et parvient à lui inspirer de l'envie contre le grand Gustave.

. Trois mois cependant étaient à peine écoulés après la bataille de Leipsick, et Gustave-Adolphe avait vu les princes protestants accourir sous ses drapeaux victorieux et protecteurs, le duc de Brunswick lui demander son alliance, la Saxe, la Franconie, la Souabe, le Haut-Rhin, le Palatinat et Mayence se soumettre à ses armes, l'Allemagne rejeter les garnisons impériales, et l'électeur palatin près de rentrer dans ses états sous l'égide de la gloire et de la puissance du libérateur. Ferdi-

nand II ne sait comment arrêter la marche triomphale du roi de Suède. Tremblant dans sa capitale, il se résout à recourir à Walstein et à lui confier de nouveau le commandement de ses armées. Walstein, fier, orgueilleux et téméraire, ne craint pas d'abuser des malheurs de Ferdinand; il prescrit les conditions les plus dures; il exige non-seulement la direction générale et indépendante de toutes les troupes et de toutes les affaires militaires, mais encore le pouvoir d'établir toutes les contributions qu'il jugera convenables, la faculté de s'en servir suivant sa volonté, le droit de confisquer à son profit les biens et les terres des ennemis de l'empereur, l'exemption de toute responsabilité, la garantie du duché de Mecklenbourg ou d'un équivalent, et la cession en pleine souveraineté de toutes les conquêtes qu'il fera. C'était demander que l'empereur déposât son diadème à ses pieds; mais ce Ferdinand, si arrogant et si inflexible dans la prospérité, se croit sur le penchant de sa ruine; il ne voit que Walstein qui puisse l'arracher au destin que Gustave lui prépare; il souscrit à toutes les conditions (1631).

Un corps de Suédois occupait Bamberg, il est battu par Tilly; Gustave accourt, repousse Tilly en Bavière, traverse le Lech à la nage sous le feu de l'armée impériale, la disperse, apprend que Tilly vient d'être blessé à mort par un boulet de canon, se rend maître d'Augsbourg, de Landshut, de Munich, ravage les états du duc de Bavière, le

chef de la ligue catholique, et fait un butin immense (1632).

Walstein reprend facilement sur les Saxons les places fortes de la Bohême que lui livre pour ainsi dire le général Arnheim. Il s'avance vers Nuremberg; Gustave garantit cette ville des malheurs qui la menacent : il attaque sans succès le camp retranché de Walstein; mais une insurrection des plus terribles vient d'éclater dans la haute Autriche. Il se met en marche pour la seconder : l'électeur de Saxe à l'armée duquel s'est réuni un corps nombreux de Suédois et des troupes du Brandebourg, entre en Silésie en vainqueur. Le traître Arnheim arrête ses progrès par les manœuvres les plus coupables. Walstein ravage les frontières de la Saxe, et s'empare de Leipsick; l'électeur réclame le secours de Gustave : le roi de Suède suspend ses projets contre l'Autriche, vole au secours de la Saxe, et livre aux Impériaux la bataille de Lutzen. Walstein lui-même allait succomber sous son génie. *Gustave-Adolphe avait fait voir dans cette action fameuse*, dit le sévère et si grand juge le chevalier Folard, *tout ce que la guerre a de plus profond et de plus digne de l'admiration des experts*, lorsqu'il tombe victime de la plus lâche trahison (1632). Ses soldats sont dignes du héros : sa mort ne peut les ébranler, ils ne respirent que vengeance. Le duc Bernard de Saxe-Weimar se met à leur tête; il s'associe à la gloire du grand homme qui vient d'être immolé : il remporte une

victoire complète sur Walstein, et taille en pièces le général de Pappenheim, qui avec des troupes nombreuses arrive avant la fin de cette bataille si mémorable. On trouve le corps de Gustave sous un tas de morts et de mourants; on le transporte à Stockholm, où tant de lauriers doivent orner sa tombe : il n'avait pas quarante ans lorsqu'il avait été frappé. Mais quelle renommée il devait laisser après lui! il avait combattu avec la plus grande gloire contre la tyrannie et pour les droits des peuples. La nouvelle de sa mort saisit l'Europe d'étonnement; elle exprime la plus grande admiration. L'électeur palatin, qui avait résisté à tant de malheurs, est accablé par la perte de celui qui allait le rétablir sur son trône : la douleur termine ses jours. Richelieu éprouve fortement les regrets qu'inspire la mort de Gustave; et Louis XIII lui donne des larmes d'autant plus sincères, qu'il portait depuis long-temps le portrait du héros, et l'associait dans ses hommages au grand Henri son père. Ce qui complète l'éloge de Gustave en déshonorant la cour de Philippe IV, c'est que la mort du grand capitaine lui inspire la joie la plus indécente; elle se livre aux plus folles réjouissances, et le roi d'Espagne voit jouer en public une tragédie intitulée *la Mort du roi de Suède*, et dont la représentation dure douze jours.

La couronne de Gustave-Adolphe passe à la princesse Christine, qui n'a que six ans; on établit une régence composée du grand sénéchal, du

grand maréchal, du grand amiral, du grand trésorier et du grand chancelier Axel Oxenstierna, qui avait si bien secondé Gustave en qualité de son premier ministre d'état. Le duc Bernard portant avec gloire l'épée de commandement que Gustave avait tant illustrée, chasse les Impériaux de toutes les villes de Saxe qu'ils avaient occupées; et les autres généraux du grand roi dont le souvenir semble commander à la victoire, achèvent la conquête de l'Alsace et du Palatinat.

L'électeur de Saxe venait d'annoncer le dessein où il était de reprendre les fonctions de chef des états protestants que l'assemblee de Leipsick lui avait confiées. Le grand chancelier Oxenstierna soutint que la mort de Gustave-Adolphe n'avait pas détruit le traité par lequel les princes protestants et l'électeur de Saxe lui-même avaient reconnu le roi de Suède pour leur chef, demanda d'avoir la direction des affaires de l'alliance, convoqua à Heilbronn une assemblée générale des états protestants de Franconie, de Souabe, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, et conclut avec eux un nouveau traité d'après lequel les alliés devaient continuer la guerre contre l'empereur et la ligue catholique, pour la défense de la liberté germanique, le rétablissement des princes dépouillés, le maintien de la paix publique et la conservation de la paix de religion. La direction générale appartiendrait au grand chancelier Oxenstierna; on lui adjoindrait un conseil composé d'états d'Empire:

les alliés garantiraient à la Suède les conquêtes qu'elle avait faites jusques au moment où elle aurait reçu une indemnité convenable; et les enfants de feu l'électeur palatin seraient rétablis dans leurs états patrimoniaux que les généraux de Gustave-Adolphe avaient repris sur la ligue, sur le duc de Bavière et sur l'Espagne. Les princes protestants réunis ensuite à Francfort ratifièrent tous les articles du traité d'Heilbronn; la France le reconnut en renouvelant son alliance avec la Suède, et la Hollande y accéda (1628).

Cette république avait enlevé aux Espagnols, en Amérique, auprès de l'île de Cuba, une flotte très-riche, dont la valeur avait été estimée douze millions de florins; le prince Frédéric-Henri de Nassau avait pris la ville de Bois-le-Duc, malgré les efforts d'une armée nombreuse envoyée par l'archiduchesse infante Isabelle-Claire-Eugénie, gouvernante des Pays-Bas; et le siége avait été d'autant plus mémorable, que deux hommes destinés à remplir le monde de leur renommée y avaient commencé d'attirer l'attention de l'Europe; Montécuculli, qui commandait un corps d'Impériaux, et Turenne, qui servait dans l'armée hollandaise, sous les ordres de Frédéric-Henri, son oncle maternel. Frédéric-Henri avait battu une flotte espagnole, commandée par Jean de Nassau, et par un capucin nommé Philippe de Bruxelles, s'était emparé de soixante-seize vaisseaux, et avait taillé en pièces ou fait prisonniers près de quatre mille hommes (1631).

La prise de Venlo et celle de Ruremonde par le comte Ernest de Nassau avaient suivi cette victoire, et bientôt après la valeur et l'habileté de Frédéric-Henri avaient attiré sous ses drapeaux au siége de Maëstricht un grand nombre de braves de diverses nations, jaloux d'apprendre le métier des armes sous ce grand capitaine, triomphé de trois armées espagnoles, et obligé la ville de Maëstricht à lui ouvrir ses portes (1632).

Les Suédois, alliés de cette république victorieuse, de la France et des princes protestants de l'Allemagne, achevèrent de reconquérir le Palatinat, et ravagèrent de nouveau la Bavière. Le duc de Lunebourg et le landgrave de Hesse-Cassel battirent les Impériaux à Oldendorff, s'emparèrent des évêchés d'Osnabruck et de Paderborn, et délivrèrent de leurs ennemis la basse Saxe et la Westphalie. Le comte de La Tour pénétra en Silésie avec une armée suédoise; il fut suivi des troupes de Brandebourg et de celles de Saxe, commandées par le général Arnheim. La destinée de ce traître était de nuire sans cesse aux alliés. Walstein l'amusa par une feinte négociation, tomba près de Steinau sur le comte de La Tour, le défit, et repoussa les alliés loin de la Silésie (1633).

Les états protestants tinrent une nouvelle conférence à Halberstadt; le cercle de basse Saxe et l'électeur de Brandebourg y accédèrent au traité d'Heilbronn, malgré toutes les instances de l'électeur de Saxe, qui, ne pouvant supporter de voir la

direction des forces des protestants affermie entre les mains d'Oxenstierna, sacrifia à sa coupable vanité ses plus grands intérêts ainsi que ceux de la Germanie, s'attacha à nuire à toutes les opérations des Suédois et de leurs alliés, et renoua ses anciennes négociations avec Ferdinand II.

Walstein cependant, haï des amis de son souverain, détesté particulièrement des Espagnols et du duc de Bavière, et persécuté par les jésuites qui dominaient à la cour de Ferdinand II, ne pensa plus qu'à donner la paix à l'Allemagne. Esclave jusques à ce moment de son ambition, il veut obtenir une grande gloire en servant sa malheureuse patrie (1634); mais ses ennemis le rendent suspect à l'empereur. Ferdinand II, qui n'a pu lui pardonner les conditions si dures et si humiliantes qu'il lui a imposées dans le temps, lui ôte le commandement de son armée, et la confie à Gallas. La fierté de Walstein est profondément blessée; il ne voit dans son souverain que celui qu'il a préservé de l'abîme; il a levé à ses dépens la plus grande partie de ses troupes: leurs chefs lui sont fortement dévoués. Il se résout à garder le commandement malgré l'empereur : Ferdinand II le met au ban de l'Empire; Walstein se fait prêter un serment de fidélité par les officiers de son armée. Il va à Egra, place forte de la Bohème. L'empereur était menacé du plus grand danger; mais le lieutenant colonel Gordon, Écossais et gouverneur d'Égra, l'Irlandais Butler, à qui Walstein avait donné un ré-

[redacted]

giment de dragons, et l'Écossais Lasci, capitaine des gardes du comte, l'assassinent lâchement. Le génie de Schiller a immortalisé la mort de Walstein; et l'histoire a dit combien on avait soupçonné la cour de Vienne d'avoir ordonné ce forfait.

L'empereur nomme général de son armée son fils l'archiduc Ferdinand, déjà couronné roi de Hongrie et de Bohême, et lui donne pour lieutenants Gallas et Octave Picolomini (1634).

A la mort de Walstein toute la haute Allemagne était occupée par les Suédois et leurs alliés. Le duc Bernard de Saxe-Weimar s'était emparé de Ratisbonne et du haut Palatinat. Le théâtre de la guerre allait être établi dans la Bavière et dans l'Autriche. On s'attendait aux événements les plus funestes aux Impériaux; mais l'archiduchesse, gouvernante des Pays-Bas était morte. Le cardinal infant don Ferdinand, archevêque de Tolède, avait été nommé gouverneur des Pays-Bas par son frère le roi d'Espagne, Philippe IV. Ce cardinal infant part de Milan avec onze ou douze mille Espagnols; il arrive en Souabe, il y joint le roi Ferdinand de Hongrie. Ce roi, à la tête de l'armée combinée des Espagnols et des Impériaux, chasse les garnisons suédoises de la Bavière et du haut Palatinat, et met le siége devant la ville de Nœrdlingue. Le duc Bernard accourt au secours de cette place importante; ses troupes sont inférieures en nombre à celles de Ferdinand. Le maréchal de Horn le presse en vain d'attendre le renfort que lui amène le rhingrave Otton; il livre

bataille aux Impériaux : il a d'abord tout l'avantage; mais une de ces circonstances imprévues qui décident souvent du sort des combats donne la victoire à Ferdinand. Les Suédois sont entièrement défaits, et perdent les postes qu'ils occupent le long du Danube, du Mein et du Neker.

Les princes protestants et les Suédois sont bien loin néanmoins de se décourager. Oxenstierna et ces princes confédérés nomment le duc Bernard général en chef des troupes suédoises et protestantes dans la haute Allemagne, et la politique du cardinal de Richelieu va plus que jamais les aider à secouer le joug de la rivale de la France. Louis XIII s'oblige, par un traité d'alliance offensive et défensive, conclu le 19 octobre (1634), à leur envoyer une armée qui doit être sous les ordres de leur directoire général; les confédérés d'Heilbronn promettent de mettre la forteresse de Philisbourg et toutes les places qu'ils occupent dans la haute et basse Alsace entre les mains de Louis XIII, qui entretiendra des garnisons françaises dans ces villes jusques à la conclusion d'une paix générale. Le maréchal de La Force joint les troupes du duc Bernard de Weimar à la tête d'un corps d'armée français; et ils arrêtent les progrès des Impériaux qui assiégent Heidelberg.

L'impolitique de Charles I[er] et ses idées despotiques faisaient germer en Angleterre avec une nouvelle force les opinions les plus opposées au pouvoir arbitraire. Il avait, avant de convoquer le

parlement de 1628 et pour calmer l'effervescence des esprits, fait rendre la liberté à l'archevêque de Cantorbery, au comte de Bristol, à l'évêque de Lincoln, et à plusieurs autres personnes arrêtées à cause de l'emprunt qu'il avait voulu obtenir par a force; mais les communes n'en manifestèrent pas moins une opposition d'autant plus vive qu'il eut la maladresse de leur dire, dans son discours d'ouverture, qu'il leur demandait les secours qui lui étaient nécessaires, mais que si elles les refusaient il se servirait, pour la décharge de sa conscience, des moyens que Dieu lui avait donnés, afin de sauver ce qui était mis en danger par la folie de certaines personnes. Les communes offensées commencèrent par s'occuper des griefs de la nation, et particulièrement du logement des soldats par billets, des prêts forcés, de l'emprisonnement de ceux qui s'y refusaient, et de la violation du privilége dit d'*habeas corpus*, et d'après lequel tout Anglais arrêté devait conserver sa liberté en donnant caution. « O ancêtres imprudents! ô pères
» sans prévoyance! s'écria sir Robert Philips, d'a-
» voir apporté tant de soins pour nous assurer la
» possession de nos terres et la liberté des parle-
» ments en négligeant notre liberté personnelle, et
» en nous laissant dans les prisons, suivant la vo-
» lonté de ceux qui nous y font mettre sans y ap-
» porter aucun remède! Si c'est là ce qu'on appelle
» la loi, qu'appellerons-nous nos libertés? pour-
» quoi nous amuserions-nous à disputer sur la

» constitution, les franchises et les propriétés ? » qu'est-ce qu'un homme pourra dire qui lui soit » propre s'il n'a pas la liberté de sa personne ? — » Consultez les statuts, dit sir Édouard Coxe, et » voyez si le roi a le droit de lever des taxes sous » l'apparence de prêts forcés. Un article de la » grande charte ne porte-t-il pas qu'aucun homme » libre ne peut être privé de sa liberté de quelque » manière que ce soit, excepté par un jugement » légal de ses pairs ou par une loi expresse du » royaume ? »

Les communes, résistant à tous les efforts des partisans de la cour, décidèrent qu'aucun sujet ne serait arrêté ni emprisonné sans cause connue; que tout prisonnier jouirait du privilége d'*habeas corpus*, quand même il aurait été arrêté par ordre du roi ou de son conseil; qu'aucune taxe, taille, prêt ou bienveillance ne pourraient être imposés que par l'autorité du parlement.

Ce ne fut qu'après avoir terminé cette délibération que les communes voulurent entendre les propositions du roi. Le monarque demandait qu'on équipât trente vaisseaux pour la défense des côtes, dix pour secourir La Rochelle, et dix pour la garde de l'Elbe, du Sund et de la mer Baltique; qu'on pourvût à la subsistance de onze mille hommes destinés à une expédition sur le continent, et de quatre mille qu'on devait envoyer comme auxiliaires au roi de Danemarck qu'on garnît les forts et les magasins de muni-

tions de guerre et de bouche; qu'on fît construire vingt vaisseaux tous les ans; qu'on réparât les fortifications des places; qu'on payât les arrérages dus à l'artillerie, aux entrepreneurs des vivres, à la flotte, aux marchands dont les vaisseaux avaient été employés, et enfin qu'on établît un magasin pour les troupes de terre.

Les communes résolurent d'accorder au gouvernement un secours très-considérable; mais elles déclarèrent auparavant qu'aucun sujet libre ne pourrait être exilé, en quelque endroit que ce fût, sans un acte du parlement.

Le roi leur adressa deux messages pour presser la concession des subsides; elles présentèrent une pétition contre la nouvelle méthode de loger des soldats dans les maisons des particuliers; elles pressèrent la chambre des pairs d'adopter une remontrance intitulée *Pétition de droit.* Le roi, voyant la résistance des communes s'accroître à chaque instant, et très-impatient d'obtenir les sommes qu'il désirait, convoqua les deux chambres à Whitehall; le garde-des-sceaux leur dit que sa majesté regardait la grande charte et les six statuts faits pour l'expliquer comme une constitution inaltérable. « Elle maintiendra, ajouta-t-il, ses su-
» jets dans la liberté de leurs personnes et de leurs
» biens; elle les gouvernera suivant les lois et les
» statuts; elle vous assure que vous trouverez au-
» tant de sûreté dans sa parole royale que dans
» tous les statuts que vous pourriez faire; elle vous

» demande de terminer la principale affaire pour » laquelle vous êtes réunis. » Les communes, peu contentes de cette déclaration, adoptèrent néanmoins une adresse pour remercier le roi d'avoir déclaré qu'il voulait gouverner suivant les lois. L'orateur, en la présentant, demanda si le monarque donnerait son consentement royal à un bill pour la sûreté de leurs droits et privilèges; le garde-des-sceaux répondit que les communes pouvaient en présenter un pour la confirmation de la grande charte et des six statuts, mais sans aucune explication, addition ni paraphrase. Les deux chambres résolurent de présenter une pétition à ce sujet, et supplièrent le roi de vouloir bien y répondre en plein parlement, afin qu'elle pût être enregistrée comme une constitution fondamentale; les chambres demandèrent dans cette pétition que personne ne pût être forcé sans un acte du parlement à payer un don, un prêt, une bienveillance ou une taxe; que personne ne pût être molesté ni inquiété pour avoir refusé de s'y soumettre; que sa majesté eût la bonté de faire retirer les soldats et les matelots qu'on avait logés dans les maisons des particuliers; qu'elle ne mît pas à l'avenir de semblables charges sur ses sujets; que les commissions données pour procéder suivant la loi martiale fussent annulées; qu'il n'en fût jamais expédié de pareilles; que rien de ce qui avait été fait au préjudice des Anglais ne pût servir d'exemple pour

l'avenir, et que sa majesté voulût bien déclarer que ses ministres et ses autres officiers la serviraient suivant les lois et statuts du royaume, qui tendaient tous à l'honneur du monarque et à la prospérité de la nation.

Cette pétition ayant été lue en parlement et en présence du roi, il répondit : *Le roi veut que droit soit fait suivant les lois et coutumes du royaume; que ces statuts soient mis à due exécution ; que ses sujets ne puissent se plaindre d'aucuns torts ni d'aucune oppression contraires à leurs justes droits et libertés, à la conservation desquels il se tient autant obligé en conscience qu'à celle de sa prérogative.*

Les communes trouvèrent cette réponse trop vague, ne s'occupèrent pas des subsides, reçurent un message royal pour terminer la session en peu de jours, et s'irritèrent contre Buckingham, qu'elles accusèrent d'être contraire à leurs priviléges. Sir Jean Elliot se leva pour parler; mais l'orateur lui imposa silence en lui disant qu'il avait reçu des ordres particuliers du roi à ce sujet. La chambre déclara à l'instant que, *depuis le commencement de la session, aucun de ses membres n'avait manqué de respect à sa majesté*, se forma en comité général, et défendit qu'aucun député ne se retirât sous peine d'être mis à la Tour. L'orateur seul eut la permission de sortir, et alla informer Charles I[er] de tout ce qui se passait.

Pendant l'absence de l'orateur, les communes

s'occupaient d'une remontrance qui accusait le duc de Buckingham d'être la principale cause de tous les malheurs de la nation. Le garde-des-sceaux leur apporta un ordre de s'ajourner au lendemain, et un message dans lequel le roi disait : « Je » n'ai eu aucune intention de vous priver de vos » justes droits; j'ai voulu seulement vous empê- » cher de blâmer mon conseil, ma conduite pas- » sée et celle de mes ministres; je vous demande » de ne pas entamer des affaires qui exigeraient » plus de temps que vous ne pouvez leur en don- » ner; je vous promets que, si vous vous séparez » sans que la bonne intelligence soit troublée en- » tre vous et votre monarque, je vous convoque- » rai dans peu de temps, afin que vous puissiez » examiner d'autres affaires, et d'y donner le temps » convenable. »

Les communes, peu contentes de ce message, continuèrent de discuter la remontrance, et obtinrent le concours des pairs pour supplier sa majesté de donner une réponse plus claire et plus satisfaisante à la *pétition de droit.* Charles Ier ne put résister à cette instance des deux chambres. La pétition fut lue de nouveau devant lui; il prononça la formule ordinaire de consentement : *Que ceci fasse droit comme il est désiré;* de grandes acclamations accueillirent cette réponse; la nation témoigna sa joie par des fêtes publiques, et les communes s'empressèrent d'adopter le bill des subsides.

Les communes cependant ne voulurent pas cesser de s'occuper de la remontrance; elles déclarèrent dans cet acte que le duc de Buckingham était, par ses conseils pernicieux, le véritable auteur de l'accroissement du papisme, des mauvais succès éprouvés sur terre et sur mer, des exactions arbitraires, d'odieuses malversations et de tous les maux de la nation anglaise. Le roi témoigna beaucoup de chagrin en recevant cette remontrance, et dit aux communes qu'il terminerait la session incessamment : elles préparèrent alors une autre remontrance contre le *tonnage*, ou impôt sur les tonneaux, et le *poundage*, ou schelling par livre sterling sur la valeur des marchandises importées ou exportées, taxes que le monarque levait sans le consentement du parlement. Le roi se rendit à la chambre des pairs, y appela les communes, déclara aux chambres que, dans sa réponse à la *pétition de droit*, il n'avait entendu accorder aucun privilége nouveau à ses peuples, ni par conséquent renoncer aux droits de tonnage et de poundage, qui étaient un des principaux moyens de soutenir sa couronne, donna son consentement au bill des subsides, et prorogea le parlement.

Le lendemain Charles I[er] fit retirer les copies du sermon de Manwaring qui avait tant blessé les communes, et ordonna qu'on emprisonnât quelques jésuites; mais il établit une commission pour composer avec les papistes récusants, nomma Laud évêque de Londres, Montague, auteur de

l'*Appel à César*, évêque de Chichester, et donna la place de grand trésorier au catholique Weston, auquel il conféra ensuite le titre de comte de Portland (1628).

Peu de temps après, le duc de Buckingham arriva à Portsmouth, où il devait prendre le commandement de la flotte et des troupes pour aller secourir La Rochelle. Il y fut assassiné dans une audience par Felton, auquel il avait refusé dans le temps une compagnie, qui n'avait communiqué son projet criminel à personne, mais qui, rempli du plus noir fanatisme, avait cru rendre un grand service à la nation et remplir un devoir sacré en ôtant la vie à celui que les communes avaient déclaré l'auteur de toutes les calamités de l'Angleterre. Charles Ier, en apprenant la mort de Buckingham, témoigna la douleur la plus vive (1629).

Le parlement est rassemblé dans le mois de janvier ; les communes nomment un comité pour examiner les plaintes de plusieurs marchands dont les effets avaient été saisis parce qu'ils avaient refusé de payer les droits de tonnage et de poundage ; le roi ne montre pas aux chambres les mêmes prétentions que dans la session précédente ; il déclare qu'il n'a jamais eu la pensée de jouir de cet impôt à un autre titre que celui de don volontaire du peuple ; il demande qu'on renonce mutuellement à toute jalousie ; il prie les communes de passer le bill de tonnage et de poundage. « Les » affaires de religion sont les plus pressées, répon-

» dent les communes. Les lois contre les *papistes* » *récusants* ne sont pas exécutées ; ils jouissent » des emplois les plus lucratifs ; on ajoute chaque » jour aux cérémonies religieuses ; le doyen de » Durham a introduit dans son église *des statues* » *des anges*, *des images des saints*, *des autels et* » *des cierges allumés le jour de la Chandeleur* ; » l'arminianisme enfin est encouragé. » Elles sollicitent le roi de proclamer un jeûne, et dans une adresse dénoncent Laud, évêque de Londres et directeur spirituel du roi, comme un ecclésiastique superstitieux, chef de la secte arminienne, ennemi implacable des puritains et opposé aux libertés de sa patrie.

Les officiers des péages commencent un procès à la cour de l'échiquier contre un négociant nommé Rolls, membre de la chambre des communes, et qui n'avait pas voulu payer les droits de tonnage et de poundage. Les communes examinent si elles ne doivent pas procéder contre les officiers des péages ; l'orateur dit qu'il ne peut recueillir les voix sans désobéir aux ordres du monarque : le parlement est ajourné. Lorsque les communes se rassemblent, elles reprennent leur délibération : l'orateur refuse de nouveau de recueillir les voix, dit que la chambre est de nouveau ajournée, et veut sortir ; mais on le force de rester sur son siége, et l'on dresse une protestation par laquelle la chambre déclare ennemis de l'état et traîtres aux libertés de l'Angleterre les

partisans du papisme et de l'arminianisme, ceux qui conseillent le roi ou qui l'aident dans la levée du tonnage et du poundage non encore accordés par le parlement, et tous ceux qui se soumettent à le payer.

Dès le lendemain, neuf membres des communes sont cités devant le conseil, quatre obéissent, refusent de rendre compte de ce qui s'est passé dans leur chambre; et, comme si la fatalité poursuivait Charles Ier, il les envoie à la Tour, se rend à la chambre haute, remercie les pairs de leur conduite fidèle et soumise, témoigne de la manière la plus forte son ressentiment contre des membres de la chambre des communes, dissout le parlement, et ordonne au procureur général d'instruire le procès des députés emprisonnés et de les poursuivre pour leur conduite violente, illicite et séditieuse: ces accusés réclament inutilement le privilége d'*habeas corpus;* la cour du banc du roi les condamne à payer des amendes énormes, et à demeurer en prison tant qu'il plaira à sa majesté.

Le mécontentement de la nation devient extrême; on murmure hautement; on publie des libelles virulents contre l'évêque Laud et le trésorier Veston, qu'on regarde comme les auteurs de ces violences. Une déclaration du roi irrite les esprits au lieu de les calmer; une proclamation royale défend de discourir sur les affaires publiques. Les plaintes de la nation augmentent, et on s'écrie de tous les côtés : « Charles veut détruire

» les priviléges du parlement ; le commerce est » ruiné, la religion en danger, le royaume près » d'être réduit en esclavage : un nouveau parlement » peut seul sauver l'Angleterre. »

Le roi, manquant d'argent, fait la paix avec la France et avec l'Espagne, ordonne de lever le tonnage et le poundage avec la plus grande rigueur, autorise les officiers des douanes à entrer dans les maisons, à forcer les magasins, les caisses et les cabinets pour faire la recherche des objets pour lesquels on n'aurait pas payé les droits, accorde des priviléges pour la vente de plusieurs marchandises, remplit le royaume de monopoles au préjudice du commerce et des manufactures, et, pour empêcher les soulèvements que font craindre les clameurs publiques, veut qu'on arme les milices et qu'on en passe les revues avec beaucoup d'appareil (1629).

D'après une ancienne coutume convertie en loi sous le règne d'Édouard II, tous ceux qui possédaient 20 livres de rente en terres étaient obligés de se faire armer chevaliers. Presque tous les monarques qui avaient succédé à Édouard II avaient fait exécuter cette loi ; Charles, considérant la différence de la valeur de l'argent sous Édouard II et sous son règne, avait augmenté le revenu qui imposait l'obligation de recevoir la chevalerie ; mais il ne l'avait porté qu'à 40 livres, et, suivant les publicistes et les historiens de la Grande-Bretagne, 20 livres du temps d'Édouard II en va-

laient 80 du temps de Charles Ier. Le roi néanmoins fait condamner à l'amende tous les propriétaires de 40 livres de rente qui n'ont pas obéi à la citation, et en retire par composition des sommes considérables (1630).

Une fortune ennemie semble continuer d'accumuler les circonstances les plus dangereuses; Laud, évêque de Londres, dont on connaissait le grand empire sur la conscience du roi, la haine contre les presbytériens, et le penchant pour plusieurs croyances de l'Église romaine ainsi que pour des actes relatifs à ces croyances, affecte d'observer, dans la bénédiction de l'église de Sainte-Catherine et dans la distribution du pain et du vin de l'eucharistie, des cérémonies tirées d'un pontifical romain, et les plus propres à irriter les anglicans et surtout les puritains. Il fait exclure de leurs chaires trois professeurs de l'université d'Oxford qui ont prêché contre l'arminianisme; et, ce que l'histoire a remarqué avec beaucoup de soin, pendant qu'il veut élever le plus haut possible la prérogative civile du roi, il tend à rendre la puissance ecclésiastique entièrement indépendante de l'autorité royale (1631). Il représente sans cesse le caractère sacerdotal comme sacré et irrévocable, et les évêques à son exemple tiennent les cours ecclésiastiques en leur propre nom.

Ces cours, la haute commission, la chambre étoilée et les autres cours de justice se conduisent avec une grande sévérité envers les presbytériens.

Le conseil du nord, cour de judicature établie sous Henri VIII à York pour éviter aux plaideurs de plusieurs comtés septentrionaux le voyage de Londres, se laisse particulièrement conduire par des instructions secrètes dont tous les articles, suivant le célèbre Hyde, comte de Clarendon, contredisent ou transgressent les lois du royaume (1632).

L'année suivante, Charles était allé visiter son royaume d'Écosse, y avait été couronné avec beaucoup de magnificence, et avait reçu du parlement convoqué à Édimbourg un subside des plus considérables. Il avait, comme son père, le projet d'engager les Écossais à conformer leur culte religieux à celui de l'Église anglicane. Laud l'avait accompagné; il adressa deux actes au parlement, l'un pour confirmer le statut qui autorisait le roi à régler les habits du clergé, et l'autre pour approuver tous les statuts faits en faveur des libertés de *la véritable Église de Dieu* et de la religion actuellement professée dans le royaume (1633). Les presbytériens regardèrent le premier acte comme devant amener l'usage du *surplis*, qui était une abomination à leurs yeux, et le second comme le rétablissement du gouvernement des évêques qui avaient perdu leur juridiction, mais qui subsistaient toujours. Les deux actes furent néanmoins adoptés par le parlement; mais ils produisirent une grande fermentation et beaucoup de mécontentement parmi les Écossais. Les évêques d'Écosse, craignant que la liturgie anglicane ne fût

regardée par leur nation comme le signal de la perte de son indépendance, proposèrent de composer une liturgie écossaise qui ne différerait de l'anglicane que dans un petit nombre de points. Le roi, qui voulait conserver l'indépendance du royaume de son père et de ses aïeux, adopta l'avis des évêques, malgré le sentiment de Laud. Il chargea des prélats de composer leur liturgie, fit naître contre les évêques écossais une grande envie et une grande haine en nommant l'archevêque de Saint-André chancelier du royaume, et en admettant plusieurs prélats tant dans le conseil privé que dans le collége de justice.

Peu de temps après le retour de Charles en Angleterre, Abbot, archevêque de Cantorbery, vint à mourir, et le roi éleva Laud sur le siége primatial. On autorisa certaines fêtes de campagne pour lesquelles les presbytériens avaient une grande aversion. Guillaume Pryn, avocat de Lincoln, puritain très-rigide, composa un ouvrage contre les représentations théâtrales, les bals, les mascarades, et dans lequel il paraissait attaquer le roi, la reine et la hiérarchie. La chambre étoilée ordonna que l'ouvrage fût brûlé par le bourreau, et condamna l'auteur à être exclu du barreau, à perdre les degrés qu'il avait obtenus à l'université d'Oxford, à avoir les oreilles coupées au pilori, à payer une amende de 5,000 livres au profit du roi, et à être renfermé pendant toute sa vie (1634). Des Hollandais, des Wallons et des réfugiés avaient obtenu

depuis le règne d'Édouard VI la permission de former des congrégations particulières, et de célébrer le service divin suivant leurs différents usages. Leurs priviléges à cet égard avaient été confirmés par quatre monarques. L'intolérance de l'archevêque Laud ne put souffrir l'existence de ces congrégations; on contraignit malgré toutes leurs prières ces Français, ces Wallons et ces Hollandais à se conformer à la liturgie anglicane.

La taxe appelée ship-money ou taxe des vaisseaux fut exigée de toutes les villes maritimes pour construire, dit le gouvernement, une flotte destinée à protéger le commerce. La ville de Londres invoqua en vain ses anciens priviléges pour être exempte de cette contribution. Le roi étendit même cette taxe aux provinces les plus éloignées de la mer, sous le prétexte des dangers dont la nation était menacée par la ligue conclue entre la France et les Provinces-Unies (1635).

On s'opposa inutilement à l'établissement de cette taxe comme contraire à la déclaration de Charles I[er] sur la pétition de droit. Les juges consultés par le roi décidèrent que, dans un danger national, le roi avait le pouvoir de lever une taxe pour la défense du royaume, qu'il était seul juge de ce danger; et Charles, pour augmenter les apparences d'une guerre imminente, défendit par une proclamation aux étrangers de pêcher sans sa permission sur les côtes de la Grande-Bretagne, et porta par cette proclamation un tel préjudice

à la pêche des harengs, si importante pour les Hollandais, que le fameux publiciste Grotius composa à ce sujet l'ouvrage intitulé: *Mer libre* (mare liberum), auquel le célèbre jurisconsulte anglais Jean Selden répondit par sa *Mer fermée* (mare clausum) (1636).

Une flotte commandée par le comte de Northumberland attaqua les vaisseaux étrangers destinés à la pêche, en coula plusieurs à fond, et contraignit les autres à se retirer dans des ports d'Angleterre, où on leur fit payer 30,000 florins pour pouvoir continuer de pêcher pendant la saison. D'autres sommes très-considérables entrèrent aussi dans le trésor de Charles, payées sous le titre de composition ou par ceux qui, pour posséder des terres de la couronne, n'avaient que des titres que l'on trouva défectueux, ou par ceux qui *contre les lois* avaient converti leurs terres labourables en pâturages.

Mais la décision des juges concernant la taxe des vaisseaux avait révolté la nation; on la regardait comme contraire aux lois du royaume et à la liberté des sujets. Un Anglais courageux, nommé Jean Hambden, refusa de la payer, et se décida à soutenir un procès à ce sujet devant la cour de l'échiquier. L'affaire fut plaidée avec solennité; tout le monde s'intéressa à cette discussion comme au maintien ou à la perte d'un droit des plus importants des Anglais. On attendait la décision avec impatience; elle ne fut donnée qu'au

bout de six mois. Malheureusement pour Charles I[er], les juges ordonnèrent que Jean Lambden payât la taxe; *et tout le royaume*, dit un historien anglais, *fut saisi d'indignation* (1636).

Ce même sentiment d'une indignation énergique avait saisi les protestants d'Allemagne, lorsqu'ils avaient appris la convention conclue à Prague entre l'empereur Ferdinand II, et Jean-George, électeur de Saxe (1635). Voici les dispositions de cet arrangement, qui comprenait deux traités.

Les princes protestants d'Allemagne conserveront en toute propriété tous les biens ecclésiastiques *médiats*, et soumis à leur supériorité territoriale, qu'ils ont sécularisés avant la transaction de Passau de 1552. Ils garderont pendant quarante ans la jouissance de tous les biens ecclésiastiques *immédiatement* soumis à l'Empire, en quelque temps qu'ils s'en soient mis en possession, ainsi que celle des biens *médiats* dont ils se sont emparés depuis 1552. Le sort de ces bénéfices sera décidé définitivement, soit par un accommodement, soit par la justice ordinaire. Le prince Auguste de Saxe, second fils de l'électeur, conservera pendant sa vie l'archevêché de Magdebourg. La ville de Donawerth sera rétablie dans son ancienne liberté, à condition de rembourser à l'électeur de Bavière les frais de l'exécution dont il avait été chargé contre cette ville. Les ducs de Mecklenbourg, et tous les autres princes et états, dépouillés de leurs terres ou troublés dans l'exercice de leurs pré-

rogatives depuis 1630, recouvreront leurs droits et leurs terres, excepté les enfants de l'électeur palatin et ceux qui ont contribué aux troubles de Bohême ou pris les armes en faveur de la maison palatine. Une diète générale prononcera sur les autres objets contestés. L'Empire levera des troupes pour forcer la France et la Suède à évacuer l'Allemagne. L'électeur joindra ses soldats à l'armée impériale pour hâter l'expulsion des Suédois. L'empereur et la maison d'Autriche cèdent à l'électeur le margraviat de Lusace, qu'il possède depuis douze ans à titre d'hypothèque; l'électeur le tiendra en toute souveraineté, mais en fief mouvant de la couronne de Bohême. Cette couronne conservera la haute police des églises catholiques de la Lusace; et le margraviat sera réuni à la directe de la Bohême, à l'extinction totale de la postérité de Jean-George Ier.

Les hommes d'état les plus sages de l'Europe regardèrent cet arrangement comme le signal d'une guerre plus cruelle que celle qui avait déjà désolé l'Allemagne; et avec quel ressentiment les protestants reprochèrent à l'électeur, toujours trompé par un ministère corrompu, ses prétentions, ses jalousies, son animosité contre la malheureuse famille de l'électeur palatin; sa mauvaise foi, et son ingratitude envers la Suède, qui trois fois avait sauvé ses états! Les négociations, les manœuvres, les intrigues, les menaces, les promesses, firent néanmoins céder peu à peu ce ressentiment des

princes protestants à une sorte de crainte politique, et aux espérances que leur inspiraient les événements sur lesquels on paraissait devoir compter pendant une trève de quarante ans. Ils accédèrent successivement au traité de Prague; le seul landgrave de Hesse-Cassel ne voulut pas adopter une paix qu'il regardait comme honteuse, et resta fidèle à la France et à la Suède. La France renouvela avec le chancelier Oxenstierna le traité d'alliance et de subside, abandonna au duc Bernard de Saxe-Weimar la province d'Alsace, qu'elle lui promit de faire ériger en sa faveur en principauté d'Empire; mit à sa disposition un subside considérable, et lui envoya douze mille Français.

L'électeur de Trèves, craignant pour ses états les armes de la France, s'était mis sous la protection de Louis XIII. Les Espagnols l'enlèvent de sa capitale; la France déclare la guerre à l'Espagne et à l'empereur. Les Impériaux surprennent Philisbourg; ils forment le siége de Mayence et de Deux-Ponts. Le cardinal de La Valette, ce troisième fils du duc d'Épernon, qui réunissait à l'archevêché de Toulouse et à plusieurs riches abbayes ou prieurés, le titre de lieutenant général des armées du roi, et recherchait la réputation d'un général plutôt que celle d'un successeur des apôtres, fait lever aux Impériaux le siége de Deux-Ponts et celui de Mayence; les Impériaux se jettent alors sur l'Alsace, s'emparent de Saverne, traversent les Vosges, pénètrent en Lorraine; mais Galas est battu dans

ce duché, auprès de Valdrevange, par le duc Bernard et par le cardinal de La Valette.

Cette défaite n'empêche pas les Impériaux de soumettre toute la Souabe et toute la Franconie; ils forcent les états de ces deux cercles à reconnaître le traité de Prague, chassent les Suédois de la haute et de la basse Saxe, et les contraignent à se retirer en Poméranie. L'électeur de Saxe harcelle les Suédois : la cause de Ferdinand II paraît triomphante; mais le célèbre suédois Jean Bannier défait à Domnitz l'infanterie saxonne, et achève à Kiritz de détruire l'armée de l'électeur.

Ferdinand II espérait de voir les Suédois obligés de combattre contre un nouvel ennemi bien dangereux pour eux; la trève entre la Suède et la Pologne venait d'expirer; l'empereur ne néglige rien pour empêcher qu'on ne la renouvelle; mais que pouvaient ses efforts et ceux de ses agents contre deux hommes comme Oxenstierna et le cardinal de Richelieu? Oxenstierna renouvelle la trève pour vingt-six ans (1635).

L'empereur convoque une diète électorale à Ratisbonne, en apparence pour traiter du rétablissement de la paix, et en réalité pour faire élire roi des Romains son fils aîné, l'archiduc Ferdinand, déjà âgé de vingt-huit ans. Cet archiduc est élu et sacré; mais l'électeur de Trèves et l'électeur palatin, Charles-Louis, fils du malheureux Frédéric V, protestent contre une élection dont ils ont été exclus par la violence, et la France ni la Suède

ne reconnaissent le nouveau roi de Romains (1636).

La fortune favorise cependant les deux Ferdinand; les Impériaux repoussent jusques au-delà du Weser les Suédois qui occupaient la Hesse et la Westphalie; Magdebourg se rend à l'électeur de Saxe, et les Saxons, réunis aux Impériaux, poursuivent les Suédois jusques en Poméranie; mais Bannier défait les Impériaux et les Saxons, taille en pièces leur infanterie, délivre la Hesse, s'empare d'Erfort, et ravage la Misnie. Un autre général suédois, Charles-Gustave Wrangel, reprend les places de Poméranie et du Brandebourg, dont les Impériaux s'étaient emparés. Le comte de Rantzau fait lever le siége de Saint-Jean-de-Lone au duc de Lorraine et à Galas. Le duc de Saxe-Weimar détruit la plus grande partie de leur armée, les repousse jusques au Rhin, et, réuni avec le cardinal de La Valette, reprend Saverne et toute l'Alsace; le marquis de La Force bat auprès de Ravon en Lorraine le général autrichien Colloredo. La France et la Suède victorieuses confirment leur alliance; et c'est en apprenant les malheurs de ses armées et de ses généraux que Ferdinand II termine une vie agitée par l'espérance chimérique d'une monarchie universelle, après s'être laissé tromper par l'ambition du premier ministre d'Espagne, séduire par des fanatiques intolérants, entraîner en aveugle à la profanation des serments les plus sacrés, à la violation des pactes les plus solennels, à la persécution des protestants,

à des vengeances atroces, à une guerre cruelle qui a couvert l'Allemagne de malheurs et de crimes odieux; et cependant il avait promis, en montant sur le trône et en signant sa *capitulation impériale*, d'attendre le consentement des états pour publier de nouvelles lois, promulguer des réglements relatifs au commerce ou aux monnaies, déterminer les contributions générales, faire la guerre ou la paix, et de demander le consentement des électeurs pour contracter des alliances au nom de l'Empire, engager ou aliéner des provinces, des domaines ou des revenus, envoyer hors de l'Allemagne des armées levées pour sa défense, convoquer des diètes, créer des péages ou abolir ceux qui auraient été usurpés, mettre un état au ban de l'Empire, conférer les fiefs vacants par l'extinction des vassaux, accorder des expectatives, et donner le droit de battre monnaie (1637).

Ferdinand III succéda à Ferdinand son père; Bannier battit les Saxons, et forma le siége de Leipsick; Galas le contraignit à le lever, le suivit en Poméranie, et s'empara d'une grande partie de cette province.

Le landgrave de Hesse-Cassel mourut empoisonné, dit-on, par un de ses généraux qui entra peu de temps après au service de la maison d'Autriche; son fils n'avait que huit ans; sa veuve Amélie-Élisabeth de Hanau, nommée régente par le testament du landgrave, résistant avec beaucoup de courage, et aux promesses de l'électeur de Saxe,

et aux menaces de George II, landgrave de Hesse-Darmstadt, renouvela l'alliance que son mari avait contractée avec la France et avec la Suède.

Les événements de la guerre d'Allemagne n'empêchaient pas cependant Richelieu de veiller avec la plus grande attention à tout ce qui se passait dans l'intérieur de la France. Le séjour de Monsieur à Blois l'inquiétait; il fit à Puy-Laurent les plus grandes promesses, pour l'engager à persuader au duc d'Orléans de consentir à la dissolution de son mariage avec la princesse de Lorraine. Puy-Laurent prolongea la négociation, et des Espagnols qu'il avait connus à Bruxelles ayant passé par Blois, furent reçus par Puy-Laurent avec beaucoup d'affection. Richelieu se hâta de profiter de cette circonstance pour rendre suspecte à Louis XIII la conduite de Monsieur; on résolut la perte de Puy-Laurent, aux conseils duquel on rapportait les actions et même les pensées du duc d'Orléans. Le roi invita son frère à de grandes fêtes; Puy-Laurent accompagna Monsieur, et, arrivant au Louvre pour la répétition d'un ballet où il devait danser, il fut arrêté et conduit à Vincennes. Monsieur, consterné d'un événement si peu prévu, supplia le roi de n'avoir aucune prévention contre Puy-Laurent, reprit tristement le chemin de Blois, apprit, après cinq ou six mois, que celui qui avait eu toute sa confiance venait de mourir d'une maladie causée par le chagrin de sa captivité, et reçut de Richelieu un si grand nombre de nouveaux of-

ficiers de sa maison des plus dévoués au cardinal, qu'il était comme prisonnier au milieu de ces créatures du premier ministre (1635).

La même année voit s'élever deux grands monuments, l'un consacré à l'éloquence et à la poésie, et l'autre à ces sciences naturelles, dont l'antique éclat était encore voilé, mais qui un siècle plus tard devaient inspirer des ouvrages immortels.

Un édit enregistré au parlement, fonde *le jardin du Roi*, où devait s'élever un jour la statue de Buffon, où tant de voix éloquentes devaient proclamer les lois de la nature, et où le génie de Buffon devait graver sur des tables de bronze l'*Histoire naturelle*. Bouvard, premier médecin du roi, est nommé surintendant de cet important établissement, et Guy de La Brosse, médecin ordinaire du monarque, est le premier intendant de ce jardin, où les naturalistes prononceront toujours son nom avec tant de reconnaissance.

Dans le même temps on voit fonder l'Académie française, où devaient siéger ensemble Corneille, Racine et Bossuet; c'est avec un noble orgueil que le cardinal de Richelieu rend ces hommages aux sciences et aux lettres; mais ayant une tête trop élevée pour ne pas voir que la renommée qu'il attendait de son pouvoir et de sa politique pouvait ne pas être la plus étendue et la plus durable, il ne peut s'empêcher de porter secrètement envie à l'éclat naissant d'un homme qui devait commander une si grande admiration. Le succès du *Cid*

le rend jaloux de Corneille; il veut que l'Académie française fasse la critique de cette tragédie qui allait élever notre théâtre à une si grande hauteur. Il voit qu'il a rehaussé la gloire de Corneille, l'admire, étouffe son envie, et présente le grand homme aux bienfaits du monarque.

Il continuait de rendre redoutable la marine française; il avait promis de protéger le commerce maritime par les vaisseaux du roi, et l'on savait qu'on pouvait se fier à sa constance; des commerçants industrieux et hardis formèrent des entreprises qui furent heureuses. De riches négociants et d'autres Français opulents hasardèrent des associations qui portèrent au loin le commerce français, et bientôt plusieurs de ces sociétés réunies devaient, par les soins du cardinal nommé surintendant du commerce et de la navigation, former une *compagnie des Indes*.

Pendant que le cardinal commençait d'exécuter ces plans si dignes de sa grande perspicacité, les Espagnols tentèrent une invasion trop inattendue pour ne pas répandre l'alarme. La France avait cinq armées; mais l'inquiétude que donnait à Richelieu le caractère altier du comte de Soissons, trompa sa politique : ce prince commandait au-delà de l'Oise et de l'Aisne; Richelieu crut trop facilement ce qu'il désirait. Il se persuada que la frontière du nord de la France ne serait que faiblement attaquée; il ne donna au comte de Soissons, pour défendre cette frontière, qu'un corps

de troupes peu considérable. Le cardinal infant qui gouvernait les Pays-Bas voulut profiter de cette faute, rassembla rapidement une grande armée, entra en Picardie, et remplit cette province, ainsi que la Champagne, d'une cavalerie nombreuse qui les ravagea. Plusieurs villes peu en état de se défendre et surprises par l'attaque impétueuse des Espagnols, se rendirent presque sans résistance. Le cardinal infant menaçait Paris; il paraissait ne pouvoir être arrêté par aucun obstacle : Richelieu se hâte d'envoyer au comte de Soissons tous les renforts dont il peut disposer dans ce moment critique, et ne perdant jamais de vue les précautions que le caractère du comte de Soissons lui avait paru exiger, il donne le commandement de ces renforts à son beau-frère le maréchal de Brezé, que le prince n'aimait pas. Ces renforts n'empêchent pas les ennemis d'avancer; ils prennent la ville de Corbie; la consternation se répand alors dans la capitale. On croit voir les Espagnols à ses portes; un grand nombre de Parisiens emmènent au-delà de la Loire leurs femmes et leurs enfants. On murmure contre Richelieu : on l'accuse de n'avoir pas su prévoir le danger. « Il » attire, s'écrie-t-on, la colère du ciel sur la France; » c'est lui qui entretient les sentiments dénaturés » de Louis XIII envers sa mère. » Le roi paraît troublé, inquiet, incertain : la fermeté du cardinal l'abandonne un moment; les rênes du gouvernement paraissent près d'échapper de ses mains :

il veut les remettre au monarque. La réflexion, et suivant quelques historiens, les conseils du père Joseph, qui après avoir servi avec distinction, avait pris l'habit de capucin, et était devenu célèbre par ses missions, son esprit, son habileté et son dévouement au cardinal, réveillent son courage et calment son âme. Il parcourt sans gardes les rues de Paris, s'entretient avec le peuple, le flatte, plaisante sur les craintes des Parisiens qui ont pris la fuite, ranime les esprits, rassure les plus timides, engage les jeunes gens à s'enrôler, obtient des taxes, des corporations, accompagne le roi qui sort de la capitale à la tête d'une armée peu expérimentée, mais brave, nombreuse et remplie d'ardeur; envoie des ordres dans toutes les provinces, voit arriver de tous les côtés un grand nombre de nobles, des corps de milices, des régiments détachés des corps de troupes les plus voisins, et le roi a bientôt sous ses ordres une armée imposante, et une artillerie redoutable. La crainte pénètre alors dans le camp des Espagnols; ils reculent vers les Pays-Bas, et les Français assiégent Corbie.

Richelieu avait donné, dit-on, à Louis XIII, des soupçons très-forts contre le comte de Soissons; ce prince se persuade que d'après les insinuations de Richelieu, le monarque croit que sa négligence ou ses mauvaises manœuvres ont été en grande partie la cause des désastres de l'invasion, devient furieux de la calomnie, et ne craint pas de se ven-

ger par un crime. Louis XIII, Monsieur, et le comte de Soissons, étaient au camp sous les murs de Corbie; le cardinal s'était établi à Amiens, où se tenait le conseil. Deux gentilshommes du comte de Soissons séduisent Monsieur; toutes les mesures sont déterminées pour assassiner le cardinal : un conseil se réunit à Amiens. Les deux princes arrivent dans cette ville avec une escorte de quatre ou cinq cents gentilshommes : on confirme tous les ordres donnés secrètement pour le succès du complot. Le conseil finit; les princes et les ministres reconduisent le roi à sa voiture : le monarque part. Des conjurés environnent le cardinal; ils regardent Monsieur : ils attendent ou plutôt ils ont l'air de demander le signal convenu. Monsieur se trouble, détourne la tête, se retire précipitamment; le cardinal est soustrait sans le savoir au plus grand des dangers, et les princes échappent à la honte d'un lâche attentat.

Le comte de Soissons et le duc d'Orléans ne renoncent pas néanmoins à l'espérance de perdre le cardinal. Montrésor part pour engager le duc d'Épernon et son fils à soulever la Guienne; on espérait que la Guienne entraînerait le Langedoc et tout le midi de la France; les Espagnols devaient pénétrer dans le royaume par la Navarre et par la Franche-Comté, rentrer en Picardie, et aider le duc Charles de Lorraine à reconquérir ses états. Le siége de Corbie durerait long-temps par les soins du comte de Soissons; les princes diraient au roi que

les malheurs de la France venaient de l'incapacité du cardinal, de son obstination à faire la guerre; et de la haine que les grands et le peuple avaient pour lui; mais le comte de Soissons se trouve forcé de reprendre lui-même Corbie; le cardinal commande plus de confiance que jamais au roi, rassuré sur les dangers de la France; Montrésor ne rapporte aux princes qu'une exhortation de se mettre en sûreté. Le comte de Soissons se retire à Sedan, et Monsieur dans sa résidence de Blois (1636).

C'est après ce grand accroissement de la puissance de Richelieu qu'un gouverneur espagnol qui défend Damvilliers contre les Français, donne un bel exemple de cette fidélité à ses promesses sans laquelle les sociétés seraient bientôt dissoutes; il avait capitulé après six semaines de tranchée ouverte. Un secours d'hommes et de munitions arrive devant la place le jour où la garnison doit en sortir; le gouverneur ne veut pas le recevoir. « Ma » parole est donnée, dit-il; les otages sont échan» gés de part et d'autre; on m'a fourni toutes les » choses nécessaires pour emporter le bagage, les » malades et les blessés. A Dieu ne plaise que je » me rende infâme en violant une pareille conven» tion! (1637) »

Richelieu négociait cependant avec le duc d'Orléans. Ce prince demandait du temps pour communiquer au comte de Soissons les propositions qu'on lui adressait; on le lui accordait, mais des troupes s'avançaient vers Blois; Monsieur faisait

entendre des plaintes violentes, les troupes s'arrêtaient; bientôt elles s'avançaient de nouveau. De nouvelles réclamations les arrêtaient encore; mais enfin le roi lui-même alla se mettre à la tête de ses troupes; la ville de Blois fut investie; Monsieur écrivit au comte de Soissons : « Je ne puis » vous aller joindre à Sedan, je suis obligé d'accep» ter les conditions que mon frère m'accorde. » Il avait demandé une place de sûreté, des troupes entretenues, le retour de la reine-mère, la liberté de tous ceux qui avaient été emprisonnés à cause de sa mère ou de lui. On lui promit vaguement de ne pas insister sur la rupture de son mariage; on lui accorde, ainsi qu'à plusieurs des siens, des avantages pécuniaires : mais voilà tout ce qu'il put obtenir.

Le comte de Soissons adressa au roi une apologie de sa conduite, assura le monarque qu'il ne s'était éloigné de son souverain que pour échapper aux vexations du cardinal, et malgré toutes les promesses et les protestations de Richelieu, persista à vouloir résider à Sedan, où il espérait de donner un asile à ceux que la haine contre Richelieu déterminerait à quitter la cour.

Cette cour de Louis XIII était remplie d'ennemis du cardinal. Richelieu avait à lutter, et contre les amis des princes, et contre la reine Anne d'Autriche, et contre les favorites dans la conversation desquelles le roi aimait à trouver une sorte de calme que lui enlevaient bientôt son caractère

triste, mélancolique et soupçonneux, son dépit de ne pouvoir se soustraire à l'empire de Richelieu dont il sentait qu'il avait besoin de la haute capacité, la haine que sa vanité lui inspirait contre ce ministre auquel la réflexion le portait toujours néanmoins à accorder la confiance la plus entière, et les préventions fondées ou injustes que lui donnait le cardinal ou pour renverser les projets criminels des ennemis de l'état, ou pour détruire les plans de ceux qui voulaient le supplanter. Mais Richelieu était un exemple d'une réunion bien rare de qualités presque contraires; il avait non-seulement ce génie élevé dont les savantes combinaisons embrassaient l'Europe entière, mais encore cet art de l'intrigue qui sait faire mouvoir les petits esprits avec de petits ressorts, dirige malgré elles le jeu des petites passions, les séduit, les trompe ou les menace et les effraie, les enlace dans des filets qu'elles n'aperçoivent que lorsqu'elles ne peuvent plus les rompre, les force à agir en aveugles contre leur propre intérêt, et les conduit au bord du précipice où il veut les faire tomber. Avec quelle facilité le cardinal déjoua donc les efforts et de la reine Anne d'Autriche, et de la belle et vertueuse mademoiselle d'Hautefort, et de mademoiselle de La Fayette, dont les historiens ont vanté la sagesse et la sensibilité, et du confesseur du roi, le père Caussin, jésuite, qui, excité par un autre jésuite, le père Monot, le directeur de la duchesse Christine, régente de Savoie,

usa de toute l'influence que le confessionnal pouvait lui donner pour alarmer la conscience de Louis, lui montrer le cardinal comme le fléau de la France et de l'Europe, et remplir son âme de terreur en lui présentant le compte terrible qu'il aurait à rendre à Dieu de l'oppression où il tenait la religion catholique en Allemagne!

Au milieu de ces agitations de cour le P. Joseph tomba malade, fut soigné par le cardinal avec toute la sollicitude de l'amitié la plus vive, adressa au roi un écrit dans lequel, justifiant sur tous les points le ministère de Richelieu, il représenta le cardinal comme le seul homme capable de gouverner le royaume, et au moment où il allait recevoir de Rome le chapeau de cardinal, dont Louis XIII avait disposé en sa faveur, il termina une vie pendant laquelle il avait secondé avec tant d'habileté et de succès l'administration et les grandes vues du premier ministre (1638).

Mais quel nouvel acte de tyrannie va éclipser l'éclat de ces grandes et admirables combinaisons! Le duc de La Vallette, fils du duc d'Épernon, colonel-général de l'infanterie française, mari d'une sœur naturelle de Louis XIII et frère du cardinal de La Valette qui commandait l'armée française en Italie, critiquait sans ménagement l'administration du cardinal. Richelieu, blessé par ses railleries, ne se souvenait qu'avec plus d'amertume des efforts que le duc de La Valette avait faits pour engager son père à seconder le complot formé

par les princes contre la vie du cardinal. Le commandement de l'armée de Guienne avait été donné au prince de Condé : d'Épernon et son fils avaient été offensés de la préférence accordée au prince dans la province que gouvernait d'Épernon. Les Français, victorieux dans tant d'endroits, sont obligés de lever le siége de Fontarabie. Le prince de Condé, battu dans ses retranchements par l'amirante de Castille et le marquis de Mortare, prétend avoir été mal secondé par le duc de La Valette, son premier lieutenant. Le cardinal persuade au monarque que La Valette a voulu, contre le bien du service du roi et de l'état, faire subir un affront au prince de Condé, dont il envie l'autorité militaire. Il parvint à lui inspirer une colère bien éloignée de son caractère, et le porte à faire juger La Valette par une de ces commissions aussi illégales qu'odieuses, et qui ont fait la honte d'un ministère qui aurait dû être si glorieux.

Cette commission est composée de quelques ducs et pairs, de conseillers d'état, des présidents et du doyen du parlement; et le roi, dans son courroux, veut présider lui-même cette commission, dont l'existence est une des plus grandes violations des lois fondamentales du royaume. La Valette, qui ne connaît que trop bien Richelieu, ne se présente pas : mais la tyrannique injustice se poursuit. Honneur aux membres du parlement de Paris que la crainte ne peut atteindre, et qui, en présence du roi et sous les yeux de l'implacable

cardinal, montrent une fermeté digne des plus grands hommes des temps anciens, et parlent avec le calme de la loyauté et la force de la vertu pour la justice et pour les lois ! « Sire, dit le premier » président Le Jay, nous ne pouvons opiner hors » du parlement; nous supplions votre majesté de » renvoyer cette affaire à la cour des pairs de vo- » tre royaume. » Quelle réponse Richelieu a dictée à Louis XIII ! *Vous faites les difficiles et les tuteurs des rois; je suis le maître : c'est une erreur grossière de s'imaginer que je n'ai pas le pouvoir de faire juger les ducs et pairs de mon royaume où il me plaît. Enfin le duc de La Valette ne mérite pas d'être jugé autrement.* On frémit en pensant que Richelieu, pour satisfaire sa vengeance, a déterminé un roi, l'auguste gardien de la justice et des droits sacrés des accusés, à regarder quelqu'un comme coupable avant son jugement. Pinon, doyen du parlement, le président de Nesmond, le président de Bellièvre, le président de Novion, le président Bailleul ne se laissent pas intimider par les ordres menaçants du monarque irrité : Bellièvre remontre au roi avec respect, mais avec énergie, quel danger courrait la société si les juges pouvaient se laisser effrayer, et combien les amis de la justice doivent gémir en voyant un roi présider au jugement de ses sujets.

Aucun des pairs néanmoins n'ose réclamer pour La Valette les priviléges de la pairie; un conseiller d'état se dévoue à l'ignominie, cite les usages

despotiques de l'Asie, où le monarque se défait, sans aucune formalité de justice, des grands qui lui déplaisent, et veut montrer que La Valette est bien heureux que le roi ait bien voulu lui donner *des commissaires* qu'il nomme *des juges*. C'est en vain que les membres du parlement disent que c'est à un conseil de guerre à examiner si le duc n'a pas été dans l'impossibilité d'obéir à son général, et, lorsqu'ils se croient forcés de se conformer aux injonctions formelles du roi et d'énoncer une opinion, votent pour condamner à un exil et à une amende celui qui, malgré les ordres du roi, n'était pas venu auprès de lui pour se justifier. Louis XIII, oubliant tout-à-fait la majesté royale, se dégradant jusques au rôle de ministre aveugle des volontés du cardinal, et devenant, par une terrible métamorphose, accusateur acharné, se lève et dit : « La brèche de Fontarabie était praticable ; » le duc aurait emporté la place s'il l'avait voulu ; » il a toujours montré le plus grand courage : il » est donc coupable. » Un silence sinistre règne dans l'assemblée : l'arrêt de mort est prononcé. On l'exécute en effigie. Le duc se réfugie en Angleterre ; son frère aîné le duc de Candale meurt peu de temps après ; le cardinal de La Valette suit de près le duc de Candale. Le duc d'Épernon, âgé de quatre-vingt-six ans et confiné dans ses terres, déplore seul la destinée qui l'a privé de ses enfants, et le cardinal jouit du plaisir affreux de la vengeance (1639).

Des passions extrêmes poussaient alors vers le despotisme les princes les plus puissants de l'Europe. Le roi d'Angleterre partageait cette ardeur téméraire; il rassemblait sur son île ces signes précurseurs des tempêtes qui échappent aux regards peu attentifs ou inexpérimentés, mais que les sages ne distinguent que trop; et quelle terrible catastrophe devait ensanglanter la Grande-Bretagne et effrayer le monde!

Charles Ier n'abandonnait aucun de ses projets. Les évêques d'Écosse nommés pour composer une liturgie avaient terminé leur ouvrage; Laud l'avait approuvé, et Charles l'avait revêtu du sceau de son autorité: le chancelier d'Écosse, les membres du conseil de ce royaume, quelques lords écossais et les magistrats d'Édimbourg se rendirent à la cathédrale avec cette liturgie. Dès que le doyen commença de la lire, le peuple qui était dans l'église l'interrompit par de grands cris et des exécrations. L'évêque d'Édimbourg monta en chaire pour calmer le peuple: les mêmes malédictions s'élevèrent, des pierres et des bâtons, jetés contre l'évêque, contre le chancelier et contre les juges, mirent leurs vies en danger; les magistrats parvinrent néanmoins à faire sortir les plus furieux; on ferma les portes; on continua le service: mais les vitres de l'église furent brisées; l'évêque d'Édimbourg faillit à être massacré; et un tumulte semblable eut lieu dans les autres églises de la ville.

Un grand nombre d'Écossais se rendirent à Édim-

bourg : le conseil du royaume décida qu'il se transporterait à Dundée, ordonna aux étrangers de sortir de la ville, et condamna un livre écrit contre les cérémonies *anglicanes et papistes* imposées à l'église d'Écosse (1637). Le peuple assiégea la maison où le conseil était assemblé, demanda avec de grandes imprécations que l'évêque de Galloway lui fût livré, entoura l'hôtel-de-ville, maudit la liturgie, réclama le rétablissement dans leurs fonctions des ministres qu'on avait condamnés au silence, renversa par terre le comte de Traquair, s'écria : *Dieu confonde la liturgie et ceux qui la soutiennent!* et ne se sépara que sur les instances de quelques citoyens pour lesquels il avait une grande vénération. Le chancelier reçut contre la liturgie et les canons qui l'avaient précédée une pétition de tous les habitants d'Édimbourg. « Ces ouvrages, » disait-on dans toutes les chaires, sont les avant-» coureurs du papisme et du pouvoir arbitraire. » Et les évêques furent appelés les ministres de Satan, de l'antechrist et de la corruption.

Le roi publia des proclamations, déclara son aversion pour les superstitions papistes, assura qu'il ne voulait que l'avancement de la religion professée en Écosse, dit qu'il pardonnait les crimes de ceux qui s'étaient révoltés, à condition qu'ils se retirassent dans leurs maisons et se comportassent à l'avenir en fidèles sujets, défendit de s'assembler sous peine de trahison, ordonna que personne ne s'approchât sans permission de Stir-

ling, où le conseil avait été transféré, et prescrivit à tous les lords et à tous les nobles qui n'avaient séance ni au conseil ni dans les cours de justice de s'éloigner de cette ville dans six jours.

Non-seulement cependant les Écossais détestaient la hiérarchie épiscopale par une suite de leurs principes religieux, mais encore les lords et les propriétaires des terres craignaient que le roi ne les forçât à rendre les terres anciennement ecclésiastiques, ne voyaient qu'en frémissant d'indignation les plus grandes places occupées par des prélats, et, animés par la jalousie nationale, rejetaient avec dédain toute innovation venant de l'Angleterre. A peine les proclamations ont-elles été publiées à Stirling que le comte de Hume, le lord Lindsay, plusieurs autres lords et un peuple nombreux se rendent sur la grande place, et font lire à haute voix une protestation. « Notre des» sein, disent-ils dans cette protestation, est de re» présenter nos griefs au roi. Nous ne pouvons » nous soumettte aux évêques comme à des juges, » avant qu'ils ne se soient justifiés des crimes dont » ils sont accusés. Aucune proclamation ou aucun » acte du conseil passé en présence de ces prélats ne » peut nuire à ceux qui adhèrent à la protesta» tion. Leurs associés ne seront exposés à aucun » danger pour leur vie ou pour leur fortune, et » ne pourront encourir aucune peine ecclésiasti» que ou civile pour avoir refusé d'acquiescer à » des actes, livres, canons, rites, ordonnances ou

» proclamations contraires aux lois du royaume
» et aux décrets de l'assemblée générale ecclésias-
» tique d'Écosse. Le conseil ayant refusé de rece-
» voir la remontrance et le déclinatoire qui lui ont
» été présentés, on ne pourra nous imputer au-
» cun des désordres qui pourront naître malgré
» nous; et nos demandes ne tendent qu'au main-
» tien de la vraie religion et de l'honneur de sa
» majesté. »

La même protestation est lue à Édimbourg et à Linlitgow (1638).

On forme quatre réunions, *offices* ou *tables*; on les compose de lords, de nobles, de bourgeois, de ministres. Des députés de ces *tables* composent une *table générale*, ou conseil général destiné à prendre des résolutions d'après les instructions de leurs commettants. Les *tables* proposent une ligue solennelle ou un *covenant*: le but de cette ligue est de marquer son horreur de toute nouveauté en matière de religion; ses membres s'engageront par un serment solennel à soutenir par le sacrifice de leur fortune, et s'il le faut par celui de leur vie, la doctrine presbytérienne, à défendre la personne et l'autorité du roi, à maintenir les libertés et les lois du royaume contre toute personne. Dès que ce *covenant* est publié, tous les Écossais s'empressent d'y souscrire; il est signé avec enthousiasme par tous les citoyens de tous les rangs, et il ne manque à son adoption que l'adhésion des membres du conseil, des juges,

des évêques et de ceux qui ont quelque place dépendante de la couronne.

Combien de malheurs aurait pu prévenir le retour à une juste tolérance! Mais cet esprit d'erreur et d'égarement qui annonce la chute des empires continuait de dominer le roi : il persiste dans le dessein d'introduire la liturgie en Écosse. Le marquis d'Hamilton est envoyé dans ce royaume sous le titre de *haut commissaire;* les *tables* font des préparatifs pour leur défense; le haut commissaire demande que l'on renonce au covenant, et que les Écossais fassent connaître ce qu'ils désirent. « Une assemblée générale des ministres et » un parlement libre, répondent-ils. Quant au co» venant, nous n'y renoncerons jamais. » Le marquis publie une proclamation par laquelle le roi promet de n'introduire aucune nouveauté, de ne prendre aucune mesure contraire aux lois, et de convoquer un parlement et une assemblée générale aussitôt que les circonstances le permettront. « Une proclamation ne suffit pas, disent les *cove» nantaires*, pour redresser des griefs. Les évêques » ont toujours la liberté de pratiquer les innova» tions dont nous nous plaignons; et les lois aux» quelles le roi promet de se conformer sont celles » qui ont servi à nous tenir dans l'oppression. »

Hamilton, frappé de la situation des esprits, retourne à Londres, fait part au roi de tout ce qu'il a vu, revient en Écosse avec les pouvoirs nécessaires pour convoquer un parlement et une

assemblée générale, propose qu'aucun laïque n'ait voix dans l'élection des ministres pour cette assemblée générale, et que cette assemblée ecclésiastique ne puisse qu'adresser des remontrances, conformément aux actes du parlement, ne peut faire adopter ces deux propositions, apprend que le dessein des *covenantaires* est de convoquer une assemblée générale sans la permission du roi, leur fait promettre de ne procéder à aucune élection avant le 20 septembre, et court de nouveau à Londres demander de nouvelles instructions.

Hamilton obtient de Charles plusieurs concessions; mais combien elles sont tardives! Elles ne paraissent dues qu'à la crainte; et, ce qui est toujours le plus funeste aux gouvernements, le roi ne peut inspirer aucune confiance (1638).

Charles Ier révoque la liturgie, les canons, la haute commission et les cinq articles de Perth, soumet les évêques à la censure de l'assemblée générale, convoque cette assemblée à Glascow, et, toujours entraîné par ces principes d'intolérance qui ont répandu tant de maux dans le monde, lors même qu'il cède à la nécessité d'être tolérant, il ordonne que tous ses sujets d'Écosse souscrivent la *confession de foi;* mais il exige de plus un nouveau serment bien différent de celui du *covenant.* Les *tables* protestent contre la proclamation du roi, parce que le nouveau serment, renfermant la promesse de maintenir la religion telle qu'elle est, comprend celle de soutenir les

innovations déjà confirmées par des actes du parlement, et qu'elles détestent. Un grand nombre de lords, de nobles, de ministres et d'autres citoyens accusent les évêques de n'avoir pas rempli les conditions exigées par l'assemblée générale de Montrose pour qu'ils pussent être admis au parlement, et d'après lesquelles ils devaient n'agir que comme députés de *l'Église*, et ne rien proposer sans un ordre exprès de cette Église, devant l'assemblée générale de laquelle ils étaient responsables de leur conduite.

On ouvre cependant l'assemblée ecclésiastique; les évêques ne veulent pas la reconnaître, et présentent un *déclinatoire* : elle veut les juger; le haut commissaire la déclare dissoute. « Elle est il-» légale, dit-il dans sa proclamation. Des *anciens*, » quoique laïques, ont concouru à l'élection des dé-» putés; d'autres *anciens*, choisis également parmi » les laïques, ont pris part aux délibérations : on » a rejeté des députés, parce qu'ils étaient opposés » aux tables; et les évêques couraient le danger » d'être jugés par leurs ennemis. »

L'assemblée continue ses séances malgré la proclamation du haut commissaire, condamne la liturgie, les canons et la haute commission, excommunie quatorze évêques, rejette l'épiscopat, casse plusieurs actes du parlement favorables à cet épiscopat, qu'elle veut proscrire, déclare nulles les souscriptions de ceux qui ont signé d'une manière conforme aux ordres du monarque la *confession*

de foi, et explique cette confession dans un sens qui emporte l'abolition de la hiérarchie épiscopale.

Le roi veut réduire les Écossais par la force : il obtient une contribution considérable non-seulement du clergé anglican, mais encore des catholiques que la reine engage à concourir à la guerre; il donne le commandement d'une flotte de seize vaisseaux au marquis d'Hamilton, et se trouve à York à la tête de plus de vingt mille hommes (1639).

Les covenantaires avaient reçu des officiers, de l'artillerie et des munitions de la Suède, de l'Allemagne et de la Hollande, et avaient établi une correspondance très-active avec les puritains d'Angleterre. Charles Ier leur défend d'approcher de dix milles des frontières : ils obéissent. Il leur ordonne alors de mettre bas les armes, offrant de pardonner ceux qui rentreraient dans leur devoir. Les magistrats d'Édimbourg refusent de permettre la publication des ordres du roi. Le comte de Hollande s'avance en Écosse avec un corps de troupes; il trouve les covenantaires commandés par lord Lesley, qui avait servi d'une manière très-distinguée sous Gustave-Adolphe; il les voit placés très-avantageusement, il se retire avec précipitation au quartier de Charles Ier.

Le roi voyant qu'on l'a trompé sur les résolutions et sur les forces des convenantaires, et se méfiant d'ailleurs de la bonne volonté et même de la fidélité d'un grand nombre d'Anglais, ne paraît pas éloigné de consentir à une pacification. Les

covenantaires, instruits de ces dispositions, et se conformant aux conseils des Anglais leurs partisans, écrivent des lettres très-soumises à plusieurs pairs d'Angleterre, présentent une requête au roi, et le supplient de nommer des commissaires pour un arrangement. Un traité est conclu : le roi déclare que toutes les affaires ecclésiastiques seront décidées par l'assemblée générale, et toutes les affaires civiles par le parlement. Les forts royaux, les châteaux et les munitions de guerre sont rendus au monarque, et les Écossais congédient leur armée.

Mais Charles, trompé par ses nombreux ennemis secrets, donne une nouvelle preuve de sa mauvaise foi. Les évêques d'Écosse, d'après son avis, présentent un *déclinatoire* relativement à l'assemblée générale réunie par son ordre à Édimbourg. L'assemblée par un acte solennel impute tous les troubles du royaume à la liturgie, aux canons, à la consécration, à l'ordination, à la haute commission, aux cinq articles de Perth, au rétablissement de l'épiscopat, à l'introduction des ecclésiastiques dans les emplois civils, à l'interruption des assemblées générales. Le comte de Traquair, haut commissaire, confirme ces résolutions : l'assemblée demande alors que tous les sujets d'Écosse soient obligés de signer le covenant tel qu'il a été expliqué, et ordonne qu'une nouvelle assemblée soit tenue à Aberdeen au mois de juillet.

Le parlement se réunit ensuite; on y propose

un grand nombres d'actes si contraires, suivant Charles Ier, à la prérogative royale, que le comte de Traquair reçoit du monarque l'ordre de proroger le parlement. Les membres de cette assemblée déclarent que le parlement ne peut pas être prorogé sans son consentement, que le comte de Traquair ainsi que le conseil a violé leurs privilèges, et qu'ils ne se séparent que pour montrer leur obéissance au monarque. Ils laissent un comité qui rédige une pétition, et deux pairs sont chargés d'aller à Londres la présenter au roi; ces pairs partent pour l'Angleterre sans l'autorisation du haut commissaire. Le roi refuse de leur donner audience: ils repartent pour l'Écosse. Le roi permet alors au comité du parlement d'envoyer ses députés à Londres; les deux pairs arrivent avec deux de leurs collègues; ils ne veulent pas parler devant un comité du conseil d'Angleterre, qui n'a aucune juridiction sur l'Écosse. Charles Ier les reçoit : il se plaint de la conduite du parlement écossais. « Depuis la dernière pacification, dit-il aux députés, » les covenantaires ont levé des troupes, reçu des » armes, de l'artillerie et des munitions des princes » étrangers; ils ont imposé des taxes sur mes sujets. » L'Angleterre a été remplie des libelles diffamatoires qu'ils ont répandus contre mon gouvernement; ils ont empêché le gouverneur du château » d'Édimbourg d'en réparer les murs, et de rassembler des provisions pour la garnison de cette » forteresse; ils ont fortifié d'autres places pour

payables en trois ans, la session ne sera pas promptement terminée; le roi ne lèvera pas la taxe des vaisseaux, et consentira même à la voir totalement abolie.

Cette proposition excite de violents débats; ils n'étaient pas encore terminés lorsqu'on dit au roi que les communes vont adopter une délibération contre la guerre d'Écosse. Charles Ier le croit, et dissout le parlement.

Sir Henri Bellasis et sir Jean Hotham, membres des communes, sont emprisonnés pour avoir refusé de répondre aux questions qu'on leur fait à la barre du conseil, et Crew est mis à la Tour pour n'avoir pas voulu livrer au conseil les pétitions adressées au comité dont il était président.

Le mécontentement de la nation devient d'autant plus grand et d'autant plus dangereux que la reine persuade à Charles Ier de recevoir avec un caractère public le comte Rosetti, agent du pape.

Le roi d'ailleurs, pour avoir l'argent dont il a besoin, a recours à des moyens qui augmentent les murmures. Il ordonne à chaque comté d'avancer les sommes nécessaires pour habiller les troupes levées dans l'arrondissement, et les conduire au rendez-vous général. Il achète à crédit tout le poivre des comptoirs de la compagnie des Indes, et le fait vendre argent comptant; il emprunte 40,000 livres d'argent en lingots, envoyées à la monnaie par différents particuliers; il demande à la ville de Londres un prêt de 300,000 livres;

et, cette capitale l'ayant refusé, il la prive dans sa colère des terres qu'il lui avait concédées en Irlande, sous le prétexte qu'elle en avait usurpé au-delà de la concession, la fait condamner à une amende par la chambre étoilée, et ordonne qu'on la poursuive devant la même chambre parce que le maire et les shérifs ont négligé de faire saisir les biens de ceux qui avaient refusé de payer la taxe des vaisseaux.

Les habitants de Londres, irrités de la vengeance du roi, ne cherchent qu'à se venger à leur tour, et l'animosité des Anglais est sans cesse excitée par les écrits que répandent des hommes déguisés et envoyés par les covenantaires.

Lord Lesley marchait vers l'Angleterre à la tête de plus de vingt mille Écossais; il traversa la Tweed le 20 du mois d'août, vint camper à Newburn, passa la Tyne sous les yeux d'un corps de troupes anglaises commandé par lord Conway, les attaqua, les mit en déroute, et s'empara de Newcastle, où il trouva une grande quantité d'artillerie et de munitions destinées pour Charles Ier. Le corps de Conway se hâta après sa défaite de rejoindre l'armée du roi. Le comte de Strafford, général de cette armée, réprimanda avec une grande sévérité les officiers et les soldats du corps de lord Conway. Ils vantèrent pour s'excuser le nombre, la valeur et la discipline des ennemis, et leurs discours répandirent une sorte de consternation dans l'armée,

qui ne marchait qu'avec répugnance contre les covenantaires.

Les Écossais se conduisaient avec une grande modération. « Nous ne marchons pas, disaient-ils, » en ennemis contre les Anglais; nous les considé- » rons comme des amis et des frères dans l'oppres- » sion. Notre unique objet est de faire connaître » nos griefs à sa majesté malgré les artifices de nos » ennemis, et particulièrement de l'archevêque de » Cantorbery et du comte de Strafford. Nous n'a- » vons pris les armes que pour notre défense; et » quel intérêt n'a pas l'Angleterre à soutenir la » même cause pour la défense de sa religion et de » ses libertés! Écoutez nos plaintes, dirent-ils au » roi dans une pétition des plus soumises, et veuil- » lez bien prendre les avis de votre parlement » d'Angleterre sur les abus dont nous nous plai- » gnons. »

Le roi leur fit dire d'exposer leurs demandes. « Nous désirons, répondirent-ils, que les actes de » la dernière assemblée générale soient ratifiés par » notre parlement; que le château d'Édimbourg » et les autres forteresses d'Écosse ne servent que » pour la défense du royaume; que les Écossais » qui se trouvent en Angleterre ou en Irlande ne » subissent aucune peine pour avoir signé le co- » venant, et ne soient soumis à aucun serment ni » à aucune souscription contraires à nos lois; que » l'on restitue les vaisseaux et les marchandises » pris sur les Écossais; que sa majesté révoque les

» proclamations qui les déclarent traîtres; que le
» roi, avec l'avis de son parlement d'Angleterre,
» retire ses garnisons de nos frontières, et réta-
» blisse entre les deux royaumes un commerce
» libre et toutes les communications. »

La ville de Londres, qui favorisait les Écossais, avait présenté une pétition au monarque pour se plaindre des impositions illicites, des monopoles, des progrès du papisme, et solliciter la convocation d'un parlement. Un grand nombre de pairs avaient adressé au roi une pétition semblable. Les nobles du comté d'York supplient sa majesté de faire la paix avec l'Écosse et d'assembler un parlement. Le roi se voit forcé de nommer un grand nombre de pairs commissaires pour traiter à Ripon avec les Écossais. On convient de quelques articles préliminaires d'après lesquels un commerce libre doit être rétabli entre les deux nations, et l'armée écossaise recevoir huit cent cinquante livres par jour pour sa subsistance. Le roi convoque un parlement d'Angleterre, et sur la demande des pairs commissaires la négociation est transférée dans la capitale.

Le roi parle aux deux chambres de la nécessité des subsides pour entretenir ses troupes, délivrer la nation de ses craintes, et décharger les comtés septentrionaux de la dure obligation d'entretenir l'armée écossaise. C'était un spectacle digne de toute l'attention de ceux qui ont médité sur les grands événements du monde et les destinées des

empires que les terribles effets qu'avaient produits sur la nation anglaise les mécontentements prolongés, les longues agitations religieuses et civiles, les craintes sans cesse renouvelées sur ce que les hommes ont de plus cher, leur religion et leur liberté. Ces commotions profondes avaient exalté les esprits. L'amour de l'indépendance civile et religieuse était devenu une passion violente; la piété alarmée, le patriotisme ardent, l'enthousiasme de la vertu, et d'un autre côté une perfide hypocrisie et une ambition sans mesure avaient échauffé, jusques au degré du fanatisme, le zèle civil et religieux. Tout était à craindre pour la monarchie, et le monarque, trompé par ses courtisans, ne voyait pas qu'il ne pouvait la sauver qu'en renonçant de bonne foi à ses funestes systèmes.

Les opinions ou plutôt les sentiments des membres des communes étaient l'image de ceux de l'Angleterre; les uns voulaient d'assez grands changements dans l'administration pour assurer les droits et la liberté du peuple; les autres désiraient d'humilier le monarque, et d'affaiblir la prérogative royale; les plus violents ne voyaient plus de salut que dans l'anéantissement de la monarchie et de la hiérarchie ecclésiastique; presque tous suivaient les principes d'un presbytéranisme rigide, employaient dans leurs discours une sorte de langage mystérieux, avaient recours aux expressions de l'Écriture sainte, en renouvelaient les comparaisons, en présentaient les images, et paraissaient comme saisis

d'un esprit prophétique, et animés par une inspiration divine.

Une multitude de pétitions sont présentées à la chambre pour demander la réformation des abus tant religieux que civils. Pym, lord Digby, sir Benjamin Rudyard et plusieurs autres députés récapitulent et peignent avec la plus grande force les nombreux griefs dont se plaint la nation, le mépris des priviléges du parlement, la violation des droits du peuple, les délits contre les libertés publiques, les taxes illégales, les monopoles, les vexations, les entreprises de la juridiction ecclésiastique, la corruption du clergé, les faveurs accordées aux papistes, l'accueil fait à un nonce du pape, les nouveaux usages introduits dans le culte, les persécutions d'un grand nombre de protestants, les livres et les sermons dans lesquels le clergé proclamait l'autorité royale comme de droit divin, et la puissance du roi comme absolue.

Un ordre du conseil avait exilé dans des îles voisines de la côte Prinn, Bartwick et Burton, pour avoir écrit contre le gouvernement; on les avait privés de toute communication; on leur avait interdit l'encre, les plumes et le papier. La chambre des communes casse comme illicite la sentence rendue contre eux, et ordonne que les juges leur fassent une réparation; le peuple les reçoit avec de grandes acclamations lorsqu'ils descendent en Angleterre; on les traite magnifiquement sur la route; ils entrent comme en triomphe dans la capitale.

Quatre autre écrivains emprisonnés pour la même cause recouvrent leur liberté, et obtiennent des dédommagements contre les juges et les ministres.

Pym demande que les portes de la chambre soient fermées, et que les clefs soient mises sur le bureau; il présente ensuite plusieurs plaintes tendantes à une accusation de haute trahison contre le comte de Strafford; ces plaintes sont examinées; l'accusation est adoptée par la chambre; Pym se rend à la chambre des pairs, y accuse formellement le comte de Strafford, au nom des communes. Charles, qui avait une grande confiance dans la capacité et le dévouement du comte, et qui croyait pouvoir le défendre contre les communes, n'avait pas voulu qu'il se retirât dans sa vice-royauté d'Irlande, comme Strafford l'avait proposé; les pairs ordonnent l'arrestation du comte; on le conduit à la Tour.

Les communes s'occupent ensuite des nouveaux canons, ainsi que du serment et de la taxe imposés au clergé par la *convocation*, déclarent à l'unanimité que la *convocation* ne peut établir des canons et des constitutions qu'avec le consentement du parlement, décident que les derniers canons contenant des principes contraires aux lois fondamentales du royaume, à la prérogative royale, aux droits parlementaires, à la liberté des sujets, à la propriété des citoyens, tendent à exciter des séditions, et peuvent avoir les conséquences les plus dangereuses, nomment trente-sept de leurs membres

pour rechercher les promoteurs de ces canons, et les chargent de rédiger un acte d'accusation contre l'archevêque Laud, pour avoir entrepris de renverser les lois et la religion du royaume; les commissaires écossais l'accusent d'ailleurs d'avoir voulu imposer le livre des canons et la liturgie à leurs compatriotes, et d'avoir excité une guerre entre le roi et ses sujets d'Écosse; l'archevêque est envoyé prisonnier à la Tour.

Les communes paraissent préparer d'autres poursuites; le garde-des-sceaux Finch se sauve en Hollande; les sceaux sont donnés à sir Édouard Lyttleton; l'évêque d'Ély et trois juges sont obligés de donner caution; la chambre déclare punissables suivant les lois du royaume ceux qui ont pris part aux monopoles ou à d'autres innovations illégales. Elle décide après un discours véhément de lord Falkland que la taxe des vaisseaux a été levée contre les lois du royaume, les droits des sujets, les déclarations du parlement et la pétition de droit; elle charge un comité de rechercher de quelle manière les juges qui ont donné une décision favorable à cette taxe ont été sollicités et menacés, de dresser une accusation contre ces juges, et de recevoir des informations sur le refus d'admettre au privilége d'*habeas corpus*, sur les prohibitions, sur les opinions extrajudiciaires des juges, sur la cour de l'amirauté, sur la conduite illégale des cours. La chambre des pairs ordonne que l'enregistrement du jugement rendu contre

Hambden, dans l'affaire de la taxe des vaisseaux, et les opinions des juges à ce sujet, soient bâtonnés en sa présence. Les partisans de Charles sont frappés de terreur; ils l'abandonnent presque tous, et l'on dirait que, ne sachant plus comment résister à l'orage, il s'abandonne lui-même (1640).

Pendant que la guerre civile et religieuse menaçait l'Angleterre, elle continuait en Allemagne; les Impériaux et les Saxons avaient resserré les Suédois dans la Poméranie; mais, ruinés par les maladies et la misère, ils avaient été obligés de se retirer jusques en Bohême; Bannier les suivit, et reprit la plupart des places qu'il avait perdues l'année précédente.

Le duc de Weimar s'empara de trois villes nommées forestières, commença le siége de Rheinfelden, fut battu par Jean de Werth, général bavarois, qui commandait les troupes impériales et celles de la ligue catholique, se releva de cette défaite par un élan de génie et d'audace, attaqua les vainqueurs, les tailla en pièces, fit prisonnier leur général, prit Rheinfelden et Fribourg en Brisgau, forma le blocus de Brisac, battit successivement et dans plusieurs combats le général Goetze, le général Savelli et même le duc Charles de Lorraine, qui voulaient sauver cette place importante; eut l'honneur d'avoir sous ses ordres et d'instruire par ses exemples le jeune guerrier qui devait être un jour le grand Turenne; et, après avoir pris dans cette campagne trois forteresses regardées

[redacted]

comme imprenables, gagné huit batailles, et s'être montré le glorieux successeur de Gustave-Adolphe, mit ses troupes en quartier d'hiver dans la Franche-Comté (1638).

Bannier et Torstenson avaient repris toute la Poméranie, taillé en pièces à Chemnitz les Saxons et les Impériaux, ravagé la Misnie, insulté deux fois les faubourgs de Prague, et répandu la désolation dans la Silésie. Le duc Bernard de Saxe-Weimar allait porter la guerre en Bavière, et se réunir à Bannier et à Torstenson au milieu des états héréditaires de la maison d'Autriche. Les descendants de Charles-Quint paraissaient menacés des plus grands dangers. Le duc meurt à Neubourg sur le Rhin; on a écrit que le poison, cette arme des lâches, qui a si souvent attiré la foudre sur ceux qui n'ont pas redouté d'y avoir recours, et qui avait enlevé si subitement au milieu de leurs triomphes Gustave-Adolphe et Walstein, avait terminé la vie si mémorable de Bernard. Son chapelain, en prononçant son oraison funèbre, assura que ce grand capitaine avait été empoisonné.

Bernard en mourant légua à ses frères son armée et ses conquêtes, et les substitua à Louis XIII; mais le cardinal de Richelieu, qui savait mieux que personne quel prix il fallait attacher à l'armée d'un héros, négocia avec les généraux de Bernard, et signa avec eux un traité qui les attacha à la France ainsi que leurs vaillantes cohortes.

La campagne qui suivit la mort du duc Ber-

ardeur par quelques bourgeois et par quelques artisans qui avaient le plus d'influence sur le peuple; des armes avaient été rassemblées. Le moindre soupçon pouvait les perdre; mais la conjuration avait été conduite avec tant de prudence et d'habileté qu'aucun partisan du gouvernement de Philippe n'en avait eu la plus faible idée. Jamais secret n'avait été communiqué à tant de personnes, et gardé aussi fidèlement. Plusieurs auteurs ont même écrit que le cardinal de Richelieu, toujours occupé de susciter de nouveaux ennemis à la maison d'Autriche, leur avait envoyé de Saint-Pé pour les exhorter à secouer la domination de l'Espagne, à mettre le duc de Bragance sur le trône, ou à disposer de leur couronne en faveur d'un prince du sang de France.

C'est dans ces circonstances que Philippe ordonne à tous les nobles portugais de monter à cheval, et de joindre l'armée qu'il envoie contre les Catalans. Ils prennent les armes en effet, mais c'est pour délivrer leur pays de leurs tyrans. Dans un des premiers jours de décembre, au lever de l'aurore, les dames de Lisbonne exhortent leurs maris, leurs fils ou leurs frères à combattre avec ardeur pour la liberté; elles veulent les armer de leurs propres mains; ils forment plusieurs troupes, s'avancent vers le palais, crient *Liberté! vive Jean IV, roi de Portugal!* désarment la garde castillane et la garde allemande, percent de coups le véritable chef du gouvernement espagnol, don Michel Vasconcel-

los, traitent la vice-reine avec respect, mais la gardent dans son appartement, sont bientôt les maîtres de la ville de Lisbonne, de sa citadelle, des forts qui l'environnent, chantent dans la cathédrale des cantiques d'actions de grâces, dépêchent des courriers pour faire proclamer le nouveau roi dans toutes les provinces, et arrêter tous les Espagnols, envoient don Pierre de Mendoza et don George de Mello à Villa-Viciosa, où était le duc de Bragance, reçoivent leur nouveau monarque, l'élèvent sur un trône au milieu d'un peuple immense rassemblé dans la grande place de la capitale, et le proclament de nouveau le souverain de la nation portugaise, enthousiasmée de la rapidité de sa délivrance.

Jean IV convoque les états du royaume; ils le déclarent légitime roi de Portugal comme descendant par sa mère de l'infant Edouard, fils du roi Emmanuel, à l'exclusion de Philippe IV, qui ne vient d'Emmanuel que par une fille exclue du trône, suivant les lois fondamentales du royaume, pour avoir épousé un prince étranger (1641). Ils reconnaissent aussi pour successeur à la couronne l'infant don Théodose, fils de Jean IV et de la reine Louise de Gusman, le traitent d'*altesse*, donnent au roi le titre de majesté; et le nouveau monarque abandonne tous les impôts dont le ministère espagnol avait accablé les Portugais, renonce même aux revenus du domaine royal, veut qu'on les emploie aux besoins de l'état, et dit qu'il se contente

pour l'entretien de sa maison de ses biens patrimoniaux.

Les rois de France, d'Angleterre et de Suède avaient reçu les ambassadeurs de Jean IV; le roi de Danemarck n'osa pas se déclarer pour une révolution qui enlevait tant d'états à la maison de l'empereur d'Allemagne; et le pape Urbain VIII, malgré toutes les instances de l'ambassadeur de France, craignit trop le ressentiment de Philippe IV et celui de Ferdinand III pour recevoir l'évêque de Lamego, ambassadeur du nouveau roi de Portugal. Les Hollandais s'empressèrent de s'allier avec un monarque ennemi de l'Espagne; mais ils ne témoignèrent aucune intention de rendre au Portugal le Brésil, dont ils avaient paru ne s'emparer dans le temps que pour se venger de la cour de Madrid, ne proposèrent pour les Grandes-Indes qu'une trève de dix ans, et, bien loin de l'observer, travaillèrent en Asie à dépouiller de leurs possessions les Portugais, dont ils soutenaient l'indépendance en Europe.

Ces braves Portugais, qui avaient secoué la tyrannie espagnole avec tant de concert, d'ardeur et d'enthousiasme, furent vivement attaqués par les forces de terre et de mer de Philippe IV, qui voulait leur redonner des fers. Mais leur courage et leur constance leur donnèrent des succès d'autant plus grands qu'ils furent puissamment secourus par la France; ils eurent néanmoins à se défendre contre des intrigues, des complots et des conspi-

s excités par la cour de Madrid : plusieurs
s du royaume furent séduits, ou par leur
, ou par leur ambition, ou par l'or de Phi-
Une conjuration redoutable fut formée; le
au roi devait être massacré, et Lisbonne li-
u fer et au feu; mais la conjuration fut dé-
te et punie; les principaux conspirateurs
rent sur l'échafaud, excepté l'évêque de Bra-
le grand inquisiteur, qui furent exécutés
eur prison.

nouvelle reine était sœur du duc de Medina-
a, gouverneur de l'Andalousie; elle n'avait
u contribué à la délivrance du Portugal et à
tion de son mari sur le trône. Irritée des ma-
es si souvent renouvelées de la cour d'Espa-
elle entretint une correspondance secrète
on frère, lui inspira une ambition nouvelle,
suada de se rendre indépendant dans l'An-
ie, de prendre le titre de roi, et lui promit
s secours du Portugal pour soutenir son in-
dance et sa couronne. Cette résolution fut
verte comme la conspiration de quelques
s du Portugal l'avait été; Philippe voulait
omber la tête du duc de Medina-Sidonia;
e comte-duc d'Olivarès était parent et ami du
ble, et il parvint à persuader au roi d'Espa-
e Medina-Sidonia avait été calomnié, en fai-
épandre dans toute l'Europe un cartel par
le beau-frère du roi de Portugal traitait
V de rebelle, de traître, de déloyal, le dé-

fiait, l'appelait à un combat singulier auprès de Valence d'Alcantara; et offrait, si le ci-devant duc de Bragance refusait ce combat à outrance, sa ville de San-Lucar à celui qui donnerait la mort au parjure (1641).

Pendant que Richelieu soutenait les Portugais contre les Espagnols, il continuait d'écarter de la cour de Louis XIII tous ceux dont le crédit aurait pu l'inquiéter. Deux malheureux flétris par la justice accusèrent le duc de Vendôme de les avoir fait presser d'empoisonner le cardinal; il était dans ses terres, et quelque mépris qu'il eût pour cette imputation et pour les auteurs de la calomnie, il envoya à la cour sa femme et ses deux fils, le duc de Mercœur et le duc de Beaufort, pour montrer au roi son frère l'absurdité d'une telle accusation. Voyant bientôt qu'on voulait le trouver coupable, il renonça à se rendre à la cour, comme il l'avait offert, et se sauva en Angleterre. Une de ces terribles commissions que la postérité a si fortement reprochées à Richelieu fut chargée d'instruire l'affaire de Vendôme. Le cardinal engagea le chancelier à demander au roi la grâce de ce prince; le monarque refusa pendant quelque temps, ne voulut ensuite que retenir le procès, suspendre le jugement définitif, et promettre de pardonner à son frère s'il était content de sa conduite, et conserva contre un grand nombre de personnes des préventions dont la politique de Richelieu devait se servir dans plusieurs circonstances.

Jules Mazarin, vice-légat d'Avignon, avait été envoyé en France au moment où Louis XIII avait déclaré la guerre à l'Espagne pour tâcher de procurer une paix générale; il avait paru dans ses négociations plus favorable à la France qu'à l'Espagne; on l'avait cru gagné par le cardinal de Richelieu : le pape lui avait montré beaucoup de mécontentement, lui avait ôté sa vice-légation, et l'avait rappelé à Rome. Mazarin, mal accueilli à la cour d'Urbain VIII, était venu à Paris chez le surintendant des finances, Claude Le Bouthillier, comte de Chavigny, avec lequel les affaires d'Italie lui avaient donné de grandes liaisons. Le surintendant l'avait recommandé très-fortement à Richelieu, qui l'avait envoyé comme ambassadeur extraordinaire à Turin, nommé ensuite plénipotentiaire en Allemagne, et ayant une haute idée de son habileté sans la craindre, lui avait procuré la nomination de la France au cardinalat, et l'avait associé à ses travaux, particulièrement pour la direction des affaires étrangères.

Tout réussissait à l'extérieur au gré de Richelieu. Indépendamment des succès des alliés de la France, les Suédois, les protestants d'Allemagne, les Hollandais, les Catalans et les Portugais, il avait pu, en promettant au duc Charles IV de Lorraine de favoriser son divorce avec la princesse Nicole et son mariage avec la princesse de Cantecroix, et en joignant les menaces aux promesses, déterminer ce prince, dont la prévoyance, la constance et la

sagesse n'égalaient pas le courage, à livrer à la France ses meilleures places. La duchesse régente de Savoie, brouillée avec ses beaux-frères et les Espagnols, était dans la dépendance des Français qui occupaient ses forteresses, et avaient distribué plusieurs corps de troupes depuis la Valteline jusques à Genève. Mais le comte de Soissons inquiétait Richelieu; renfermé dans Sedan, y montrant par sa fierté qu'on pouvait résister au premier ministre, et entretenant des liaisons publiques avec la reine-mère, qui était en Angleterre auprès de son gendre Charles Ier, les Vendôme, le duc de La Valette, la duchesse de Chevreuse et les autres exilés, il avait des correspondances secrètes avec le duc d'Orléans, les nombreux mécontents de l'intérieur, et même le jeune marquis de Cinq-Mars, que Richelieu avait donné pour favori à Louis XIII à la place de Saint-Simon, et qui avait l'imprudence de croire pouvoir résister au cardinal, et même le supplanter. Richelieu est informé des manœuvres publiques du comte; il conçoit des alarmes, et, accoutumé à perdre tous ceux qu'il redoute, il se détermine d'autant plus fortement à sacrifier le comte de Soissons que la santé du roi, très-délabrée, faisait craindre la mort prochaine de ce prince, que Richelieu voulait avoir la régence, qu'il espérait l'emporter aisément sur deux reines sans puissance et sur Monsieur, qu'on méprisait, que, le duc d'Enghien ayant épousé sa nièce Claire-Clémence de Maillé, fille du maréchal de Brézé, il

comptait sur l'appui du prince de Condé, père du duc d'Enghien, et qu'il ne voyait de rival dangereux que dans le comte de Soissons.

Une déclaration royale impute au réfugié de Sedan des complots formés pour soulever les provinces et des traités faits avec les ennemis de l'état. On lui ordonne ainsi qu'au duc de Bouillon de se soumettre avant un mois, et le même ordre est donné au jeune duc de Guise, le fils de Charles, le petit-fils du Balafré, dont tout le monde vantait l'esprit, le courage, les qualités supérieures, les grâces de la figure, qui avait déjà eu à se plaindre comme son père du cardinal de Richelieu, s'était retiré à Bruxelles, et n'était ensuite revenu vers la France que pour seconder le comte de Soissons et le duc de Bouillon; les mécontents, qui n'ont d'espérance que dans le comte de Soissons, lui font parvenir de grands secours en hommes et en argent. Il prend les armes, publie un manifeste, dit qu'il ne veut que délivrer le roi de la tyrannique domination de Richelieu, et s'avance à la tête d'un grand nombre de Français et d'un corps d'Allemands commandés par le vaillant général Lamboy, que l'empereur lui a envoyés, et que le duc de Bouillon et la nécessité l'ont forcé d'accepter après une grande résistance.

Louis XIII va jusques à Péronne; l'armée royale qui va combattre Soissons est aux ordres du maréchal de Châtillon. Le maréchal rencontre le prince dans la plaine de Bazeille près du bois de

La Marfée, à la vue de Sedan : il choisit avec habileté le champ de bataille, range son armée de manière à mériter les éloges des militaires expérimentés, donne les ordres les plus convenables, se présente en guerrier des plus braves; mais les soldats sont mécontents des injustes retenues qu'on leur a faites; les officiers ne se battent qu'avec peine pour un ministre qu'ils haïssent contre un prince du sang qu'ils aiment; l'armée royale ne fait qu'une faible résistance, et, malgré tous les efforts de Châtillon, se retire, se débande, et s'enfuit. Le comte de Soissons est au milieu de la plaine entouré de quelques officiers; la fuite de l'armée royale lui a ouvert le chemin de Paris; le clergé, la noblesse, les parlements, le soldat mal payé, le peuple écrasé d'impôts exècrent le cardinal : Richelieu paraît perdu, et Soissons triomphant; ceux qui sont auprès du prince entendent un coup de pistolet; Soissons tombe mort; et le cardinal, qu'on déteste, est soupçonné d'un grand crime.

Louis XIII admire stupéfait les destinées du cardinal, et se soumet plus que jamais à ses volontés. Le duc de Bouillon obtient des conditions avantageuses; mais les ducs de Vendôme, de Guise et de La Valette sont l'objet de procédures qui leur ôtent l'espoir de reparaître en France; et le duc d'Épernon, confiné dans le château de Loches, y meurt bientôt accablé de chagrin à l'âge de quatre-vingt-sept ans (1641).

Richelieu voyait chaque jour cependant la santé du roi s'affaiblir. Il imagina que le succès des projets qu'il avait formés pour le temps qui suivrait la mort du monarque ne serait assuré qu'autant qu'il se trouverait au moment de cette mort au milieu de forces considérables dont il pourrait disposer; il engagea le roi, malgré la grande altération de la santé de ce prince, à se rendre à l'extrémité méridionale du royaume pour conquérir le Roussillon et s'assurer la Catalogne, qui s'était donnée à la France (1642). Les armées françaises du Midi étaient commandées par de proches parents ou des créatures du cardinal : la reine resta sans autorité dans Paris; les rênes du gouvernement de la capitale furent laissées entre les mains du prince de Condé, dont Richelieu se croyait sûr, et Monsieur reçut l'ordre de suivre le roi son frère.

Pendant le voyage de Paris à Lyon, le cardinal fit la faute de céder à sa vanité et de se séparer souvent du monarque, dont le grand cortége prenait dans les petites villes les logements nécessaires à la suite presque aussi nombreuse du premier ministre. Le grand écuyer Cinq-Mars profita de cette faute pour augmenter son crédit : n'ayant que vingt-deux ans, il fut aisément séduit par son ambition, son amour-propre, sa jalouse haine contre Richelieu, et les insinuations habiles, les propositions adroites et les instances vives des ennemis les plus puissants du cardinal. Un complot

fut formé : le duc de Bouillon devait remplacer le cardinal; Gaston, toujours incapable de résister aux plus légers efforts, entra dans cette espèce de conjuration ; un grand nombre de mécontents voulurent y avoir part (1642). L'imprudent Cinq-Mars, pressé par des conseils de diverse nature, ne savait lequel adopter; François-Auguste de Thou, fils aîné du fameux historien, conseiller d'état et grand-maître de la bibliothèque du roi, était très-lié avec le marquis de Cinq-Mars : bien plus sage que son ami, il veut que le grand écuyer n'emploie contre Richelieu que des armes que la loyauté puisse avouer. « Cultivez plus que » jamais, lui dit-il, l'amitié du roi; méritez sa con» fiance; obtenez son estime par une conduite » plus régulière, plus d'assiduité et plus de com» plaisance. Vous trouverez des moments favora» bles pour montrer au roi les torts de son mi» nistre, ses défauts et la facilité de le remplacer, » tant pour la paix que pour la guerre. »

Cinq-Mars suit son conseil : il accoutume le roi à entendre dire du mal de son ministre. Cachant à de Thou ce qu'il tramait avec Bouillon, il parvient à dire au monarque, sans lui déplaire, qu'il faut le débarrasser de son tyran, même par la violence, et il obtient enfin de Louis XIII la permission d'écrire à Rome et en Espagne pour faire la paix sans la participation du cardinal.

Richelieu ne s'aperçoit que trop que Louis XIII est changé à son égard. Le roi ne l'écoute qu'avec

froideur lorsqu'il parle contre le favori; il témoigne de l'humeur lorsque le cardinal veut l'entretenir de la guerre ou des affaires de l'intérieur. La santé de Richelieu était d'ailleurs très-mauvaise : il redouble d'efforts pour parer les coups qu'on lui porte. Chavigny, Desnoyers et les autres ministres lui donnent avis de tout, et exécutent fidèlement ce qu'il leur prescrit.

Mais le combat entre le cardinal et le grand écuyer n'était plus un mystère; les courtisans se traitaient ouvertement de *royalistes* et de *cardinalistes*. Cinq-Mars, trop jeune et trop léger pour ne pas croire aux apparences, se persuadait que tout le monde était pour lui, et ne prenait plus aucune précaution. Le politique Richelieu, attendant sa victoire du temps, du besoin que le monarque avait de lui, et surtout des imprudences de Cinq-Mars, se tenait un peu éloigné de la cour sous le prétexte de sa maladie. Il était resté à Narbonne lorsque le roi était allé s'emparer du Roussillon; il se fait conduire à Tarascon lorsque le roi revient à Narbonne.

La conquête du Roussillon augmente l'ardeur et les succès avec lesquels les Catalans combattent contre les troupes de Philippe IV, ou plutôt du comte-duc d'Olivarès. Ce ministre leur fait offrir inutilement une amnistie entière et le rétablissement de leurs priviléges : ils ne peuvent oublier que, d'après les ordres du cruel d'Olivarès, le féroce marquis de Los Velez avait crié aux soldats

qui venaient de prendre Tortose d'assaut : *C'est un sacrilége que d'épargner des rebelles*, et avait prescrit de mettre le feu aux maisons, de couper les arbres, de massacrer les hommes au-dessus de quinze ans, et de marquer les femmes aux deux joues avec un fer brûlant.

Quelques mois auparavant, Cinq-Mars, effrayé dans de certains moments de son entreprise contre un homme tel que Richelieu, et redoutant les suites d'un mauvais succès, avait voulu se préparer un asile; il avait demandé au duc de Bouillon de le recevoir dans Sedan, s'il éprouvait des revers; Monsieur avait fait la même demande, et la reine avait aussi réclamé l'assurance d'être reçue avec ses enfants dans cette place forte, si le roi venait à mourir entre les mains de Richelieu. Bouillon ne veut promettre les asiles qu'on désire qu'autant qu'on lui assurera le secours de l'Espagne; Gaston et Cinq-Mars y consentent, et envoient à Madrid un gentilhomme, nommé Fontrailles, qui signe en leur nom un traité dirigé contre la tyrannie de Richelieu. Le grand-écuyer ne confie à de Thou l'existence de ce traité que quelque temps après la signature. De Thou blâme son ami, le conjure de renoncer à ses intelligences criminelles, le presse d'en prévenir les suites. Cinq-Mars, entraîné par les affaires, les intrigues et les plaisirs, écoute peu les avis de son vertueux ami.

Les nombreux et fidèles agents du cardinal lui procurent cependant une copie du traité secret; il

l'envoie au roi. Le grand-écuyer cherche sa sûreté dans la fuite; mais ses efforts sont inutiles : il est arrêté dans Narbonne, et de Thou est arrêté avec lui.

Le duc de Bouillon commandait les troupes françaises en Italie; on l'arrête à la tête de son armée; on le renferme dans la citadelle de Casal. Louis XIII retombe sous la domination de Richelieu. Le duc d'Orléans, investi de troupes dans l'Auvergne, où il était allé, jette au feu l'original du traité signé avec l'Espagne. Il envoie l'abbé de La Rivière au cardinal, et le charge de parler de son nouveau repentir au ministre, et de demander de nouveau sa grâce à son frère. « Cette grâce, dit » le cardinal, doit dépendre des aveux du prince. » Monsieur ne peut résister à la crainte d'être au moins obligé de sortir de France et d'être réduit hors du royaume à une modique pension. Il ajoute des aveux à des aveux, il consent à se laisser interroger par le chancelier.

Le roi se fait porter à Tarascon, où le cardinal était resté : il reçoit avec autant de soumission que d'embarras les plaintes ou plutôt les reproches de son premier ministre, excuse de son mieux la confiance qu'il avait accordée à Cinq-Mars, déclare que tous les Français, de quelque rang qu'ils soient, doivent obéir au cardinal comme à lui-même et repart pour Paris.

Richelieu s'embarque sur le Rhône, qu'il doit remonter jusques à Lyon. Son bateau en traîne

un second dans lequel sont les deux prisonniers Cinq-Mars et de Thou. Il va employer de nouveau contre ces deux prévenus ce grand instrument d'oppression auquel son cruel despotisme a eu recours tant de fois. Une de ces commissions, images si trompeuses et sanglantes de la justice, est établie à Lyon ; elle est présidée par le chancelier, et composée de conseillers d'état et de magistrats du parlement de Grenoble. Monsieur a tout avoué: sa déposition est extrajudiciaire, dénuée de confrontation, illégale et nulle; mais la commission déclare que les formalités sont inutiles pour la confession d'un fils de France. Cinq-Mars avait nié le traité ; il l'avoue lorsqu'il a connaissance de la déclaration de Monsieur : « Je n'ai consenti, » dit-il, à traiter avec l'Espagne que pour me procurer un asile contre le ressentiment du ministre et le forcer à condescendre à la paix générale; » je n'en suis pas moins coupable, et je réclame » la bonté du roi, mon unique refuge. »

Quelle faiblesse que celle de Gaston et de Louis! l'un abandonne lâchement ses amis, et veut tout rejeter sur le jeune homme qu'il a entraîné; l'autre adresse à tous les parlements une lettre dans laquelle, comme pour se justifier aux yeux de son dominateur, il accuse bassement le favori auquel il a permis de traiter.

Les membres de la commission condamnent à l'unanimité Cinq-Mars à perdre la tête. Ils sont embarrassés relativement à de Thou ; mais un con-

seiller d'état Jacques-Martin de Laubardemont était le rapporteur de l'affaire de l'ami de Cinq-Mars. L'histoire n'a prononcé qu'avec horreur le nom de cet homme si criminellement vendu au cardinal, et qui avait présidé d'une manière si odieuse au jugement rendu par une commission sacrilége, d'après lequel le malheureux Urbain Grandier, curé de Loudun, avait été brûlé vif, comme coupable de magie, sur la déposition des esprits infernaux, auxquels il avait, suivant ses accusateurs, livré des religieuses. Cet exécrable Laubardemont déterre une déclaration par laquelle Louis XI soumet ceux qui ne révèlent pas une conspiration contre l'état aux mêmes peines que les conspirateurs. La majorité de la commission condamne de Thou à la mort. Cinq-Mars touche ses juges par sa loyauté et de Thou par sa vertu, sa résignation religieuse et la force de son esprit : ils meurent avec courage ; les spectateurs de leur supplice fondent en larmes (1642).

Le jour même de leur exécution Richelieu part pour Paris, porté par des gardes qui se relèvent, dans une grande litière où l'on voit le lit sur lequel il est couché, une table et une chaise pour celui avec lequel il veut s'entretenir pendant la route.

Le duc de Bouillon obtient la vie et la liberté en consentant à recevoir une garnison française dans Sedan. Le duc d'Orléans, tremblant encore du danger qu'il a couru, humilié, sans crédit, sans es-

time, a la permission de se retirer à Blois, et l'on apprend que la reine-mère Marie de Médicis vient de mourir dans une sorte de misère à Cologne, où elle s'était retirée après avoir quitté l'Angleterre.

Mais la maladie du cardinal était devenue bien plus grave depuis son arrivée dans la capitale; on désespérait de sa vie. Il dispose comme un souverain de la fortune du roi, de sa confiance, du ministère que le monarque va donner, recommande au prince ses parents, ses amis, et surtout sa nièce la duchesse d'Aiguillon, qu'il avait toujours beaucoup aimée, et termine en mourant une administration ou plutôt un règne pendant lequel son génie, qui embrassait tout, son désir d'une grande renommée, son despotisme inflexible et ses terribles et jalouses inquiétudes avaient vaincu et désarmé la féodalité rebelle, détruit la supériorité de la maison d'Autriche, organisé un service régulier, rétabli la discipline des troupes, créé une marine redoutable, fait fleurir le commerce étranger, embelli d'un nouvel éclat les lettres qu'il s'honorait de cultiver, élevé des édifices célèbres, et inspiré plus que jamais à la nation le sentiment des grandes choses, l'amour de la gloire, et cette noble fierté qui multiplie toutes les forces (1642).

La mort du cardinal paraît soulager Louis XIII d'un grand poids; on croit qu'il va vouloir tenir le sceptre que portait Richelieu : mais sa main est trop faible; et cette marque de la puissance souve-

raine n'est plus qu'un frêle roseau agité par les vents. Louis XIII consent à tout ce qu'on lui demande; il rappelle son frère, révoque la déclaration qui lui avait ôté tous ses droits, lui rend ses bonnes grâces. Les officiers civils ou militaires que le cardinal avait éloignés reparaissent auprès du roi; le duc de Vendôme et ses fils reviennent d'Angleterre; la duchesse de Guise, Henriette Catherine de Joyeuse, arrive de Florence avec le corps de son mari le duc Charles, mort depuis deux ans sur une terre étrangère; le maréchal de Bassompierre, le maréchal de Vitri, Nicolas de L'Hôpital, Adrien de Montluc, comte de Cramail, et plusieurs autres prisonniers sortent de la Bastille, de Vincennes ou d'autres forteresses; mais la tristesse règne dans la cour de Louis XIII. Le monarque était attaqué d'une maladie de langueur; il sentait que sa fin était proche : il était inquiet sur le sort de ses jeunes enfants et de la France; il ne savait à qui confier la régence; il avait conservé une prévention secrète très-forte contre la reine : il la croyait plus capable d'intriguer que de gouverner; il redoutait d'ailleurs sa partialité pour l'Espagne, sa patrie. Il voyait d'un autre côté combien son frère était peu estimé : il imagina de nommer sa femme régente, son frère lieutenant général du royaume, et d'établir un conseil souverain, à la tête duquel il plaça le prince de Condé, et qu'il fit jurer Gaston et Anne d'Autriche de ne jamais changer. Le parlement enregistre ses dis-

positions ; et quelques semaines après Louis XIII s'éteignit (1633).

Les troubles civils de l'Angleterre n'avaient cessé de s'accroître pendant les dernières années de la vie de Louis XIII. Charles Ier, plus inquiet que jamais, avait parlé avec force aux deux chambres : « Quelle différence n'y a-t-il pas, avait-il dit » aux pairs et aux communes, entre réformer le » gouvernement ou le changer! je ne pourrais » donc consentir ni à exclure les évêques de la » chambre haute ni à rendre le parlement trien» nal (1641). »

La chambre des communes n'en délibéra pas moins sur la remontrance des ministres de Londres contre les évêques, et sur les droits que les prélats prétendaient avoir de siéger dans la chambre des pairs. Des comités furent nommés pour examiner les propositions; et la chambre déclara d'après leurs rapports que la puissance législative et judiciaire des évêques dans la chambre des pairs était très-préjudiciable à l'état et à l'accomplissement de leurs fonctions spirituelles, qu'il était nécessaire de supprimer cette puissance, qu'un bill serait adressé à ce sujet, et que ce bill s'étendrait au pouvoir judiciaire des évêques et des autres ecclésiastiques dans les places de juges de paix, de membres de la chambre étoilée, ou de tout autre tribunal. Le bill fut agréé par les communes et porté à la chambre des pairs; il y éprouva de grandes oppositions. Les lords ne voulurent con-

sentir qu'à exclure les ecclésiastiques du conseil, de la chambre étoilée et de tous les emplois séculiers; ils exceptèrent la chambre haute. Les communes votèrent alors pour que tous les doyens, archidiacres, chantres, chanoines, prébendiers et leurs officiers fussent supprimés, que leurs revenus fussent employés à l'encouragement des études, au progrès des sciences, à d'autres usages pieux, que le roi fût indemnisé des droits que cette suppression lui ferait perdre, et qu'on assignât une subsistance convenable à ceux qui perdraient leurs bénéfices. Elles demandèrent ensuite que l'on renvoyât de l'armée tous les officiers *papistes*, qu'on leur ôtât leurs gouvernements, et que l'on fît partir pour le continent le nonce Rosetti, qui résidait en Angleterre, sous prétexte d'être nécessaire à la reine pour l'exercice de sa religion. Elles ordonnèrent aux juges de paix de poursuivre les *papistes récusants* suivant toute la rigueur des lois, et au lord maire de Londres d'empêcher le concours des *papistes* à la chapelle de la reine et à celles des ambassadeurs étrangers; et ces délibérations furent suivies de l'examen des contributions fournies pour la guerre d'Écosse. La reine écrivit aux communes qu'elle avait ignoré que les moyens dont elle s'était servie pour soutenir le roi dans ses besoins fussent contraires aux lois du royaume, qu'à l'avenir elle se conformerait à ces lois, et que Rosetti serait renvoyé dans son pays. Le départ de cet Italien fut néanmoins différé; mais

ayant été cité à la barre des communes, il s'empressa de quitter l'Angleterre.

Pendant ces résolutions, qui devaient inspirer au monarque de si graves réflexions, les commissaires écossais continuaient d'être à Londres; leurs chapelains exerçaient publiquement le culte presbytérien dans l'église de Sainte-Antholine, qu'on avait mise à leur disposition, et leurs prières ainsi que leurs sermons plaisaient d'autant plus aux puritains anglais qu'ils étaient dictés par cet enthousiasme né de tant de disputes, de contrariétés, de fluctuations, de querelles, de persécutions sanglantes, et dont les idées voisines d'une sorte de délire prophétique, les transitions extraordinaires, les réticences multipliées, les sentiments mystiques et les expressions énigmatiques et souvent obscures, paraissaient plutôt fanatiques que religieux à plusieurs anglicans. Les communes décidèrent de donner aux Écossais dans toutes les occasions le titre de *nos frères d'Ecosse*, adoptèrent une résolution d'après laquelle l'armée d'Écosse devait être payée par la nation anglaise comme celle d'Angleterre, accordèrent pour cet objet deux subsides, une capitation et quelques autres impôts, firent faire d'ailleurs un emprunt dans la capitale sur le crédit de leurs membres, jugèrent que cette sorte d'emprunt serait pour elles une raison de continuer leurs séances, et résolurent de retenir en Angleterre les Écossais *leurs confédérés* jusques au moment où elles auraient conquis tous

les droits dont elles voulaient faire jouir la nation.

Charles Ier ne douta plus de la nécessité de faire un grand nombre de concessions aux représentants de la nation anglaise; mais combien de malheurs il aurait prévenus s'il avait vu plus tôt cette nécessité !

(1641) Les actes auxquels il donna son consentement établirent un parlement triennal, abolirent la chambre étoilée et la *haute commission*, réduisirent les forêts aux limites qu'elles avaient sous Édouard Ier, révoquèrent les statuts publiés sous le règne d'Édouard II relativement à la chevalerie, déclarèrent que le tonnage et le poundage ne pouvaient être levés qu'avec le consentement du parlement, annulèrent la taxe des vaisseaux, et supprimèrent comme illicites et tendants à l'oppression la cour du maréchal, celle des mines d'étain, et les conseils du Nord et du pays de Galles. Ces concessions répandirent la plus grande joie dans la nation, et cette joie augmenta encore lorsque Charles Ier accorda aux Écossais toutes leurs demandes par un traité que les deux parlements ratifièrent. Il introduisit aussi dans son conseil plusieurs pairs des plus populaires : il voulait obtenir l'affection des Anglais; mais tous les sacrifices de sa politique trop tardive ne purent dissiper cette méfiance si dangereuse pour les rois qu'avaient répandue dans toute l'Angleterre ses premières proclamations sur son autorité et sur les devoirs des sujets. On ne croyait pas que ses opinions fussent

changées, ses prétentions diminuées ni ses projets abandonnés; on ne regardait son désir de parvenir au despotisme que comme suspendu par la force des circonstances; l'animosité était la même contre ses conseillers. On détestait le comte de Strafford avec la même violence : les communes ne voyaient en lui qu'un apostat, principal soutien de la prérogative royale telle que l'entendaient les courtisans, et les Écossais, liés si étroitement avec les communes, le haïssaient comme leur ennemi implacable : les poursuites continuèrent contre lui. Un comité des communes et un comité de la chambre des pairs furent chargés d'examiner les papiers et d'entendre les témoins produits contre lui. Les membres de ces comités prêtèrent serment de garder le secret. Sir George Radcliffe, confident du comte, fut accusé de haute trahison, amené d'Irlande et emprisonné : le parlement d'Irlande envoya à Londres un comité pour assister au procès du comte. Les trois royaumes étaient en quelque sorte soulevés contre Strafford.

Il fut accusé d'avoir exercé en plusieurs occasions un pouvoir illicite et oppressif, comme président du Nord, et comme lord lieutenant-d'Irlande, d'avoir injustement irrité sa majesté contre les Écossais, et de l'avoir portée à leur faire la guerre, d'avoir levé une armée de *papistes* irlandais pour réduire le royaume en esclavage, et d'avoir conseillé au roi d'établir un gouvernement absolu sur les ruines de la constitution.

Whitelock fut nommé président du comité des communes chargé de soutenir l'accusation : les pairs se réunirent dans la grande salle de Westminster ; le comte d'Arundel les présida en qualité de grand sénéchal. Ils siégèrent en *robes comme juges :* les évêques se retirèrent suivant l'usage et les canons, parce qu'il s'agissait de prononcer une peine capitale; on voyait au fond de la salle un fauteuil et un manteau pour le roi, et on avait pratiqué une galerie fermée où le monarque et la reine pouvaient sans être vus assister au procès.

L'accusation est soutenue avec une grande éloquence : le comte se défend avec beaucoup de dignité, de tranquillité et de courage; il se justifie sur tous les chefs, excepté sur quelques expressions dures et sur quelques indiscrétions qu'il prie de ne regarder que comme *des infirmités de la nature humaine.* Plusieurs jours s'écoulent : on présente une note rédigée par le secrétaire Vane, et trouvée par hasard dans son cabinet par le jeune Vane, son fils. Suivant cette note relative aux opinions émises dans le conseil du roi, le comte de Strafford aurait dit : « Il n'y a aucun danger d'en» trer avec l'Écosse dans une guerre offensive ou » défensive...... ; sa majesté devrait emprunter une » somme d'argent de la ville de Londres, et lever » la taxe des vaisseaux...... Sa majesté n'est plus » tenue de s'assujettir à aucune règle de gouverne» ment, puisqu'elle a suivi les voies légales, et a » été refusée..... Elle a en Irlande une armée qu'elle

» peut employer à réduire *ce royaume* à son obéis-
» sance. — Quelle rigueur, dit le comte, de pour-
» suivre pour trahison sur des opinions présentées
» au conseil ! — Nous déclarons sur notre honneur,
» disent quatre membres du conseil, que nous n'a-
» vons jamais entendu le comte de Strafford em-
» ployer les mots *ce royaume;* mais quand il se
» serait servi de ces expressions, elles ne pouvaient
» s'appliquer qu'à l'Écosse, et non à l'Angleterre,
» qui n'était pas coupable de désobéissance. »

Strafford récapitule alors les points principaux de sa défense. « Milords, ajoute-t-il, si j'ai abusé
» de votre patience, ce n'est que pour l'intérêt de
» ces chers gages que m'a laissés une sainte qui
» est maintenant dans le ciel. » Il montre ses enfants, et ne peut retenir ses larmes. « Si mes fautes
» n'intéressaient que moi, continue-t-il, ce serait
» sans doute peu de chose; mais que mon indis-
» crétion s'étende sur ma postérité, c'est ce qui
» me perce jusques au fond du cœur..... Vous par-
» donnerez ma faiblesse, milords; j'aurais bien
» quelque chose à ajouter, mais je m'en sens in-
» capable.....; les afflictions de cette vie ne peuvent
» entrer en comparaison avec l'étendue immense
» de la gloire éternelle dans laquelle nous serons
» plongés; aussi, milords, c'est avec la plus grande
» tranquillité d'esprit que je me soumets à votre
» jugement; soit que vous prononciez pour ma
» vie ou pour ma mort, je m'écrierai : *Nous vous*
» *louons, ô mon Dieu!* » Presque tous les assistants

sont attendris en écoutant *ce grand et excellent personnage*, a dit, dans le récit de ce fameux procès, le président même du comité chargé d'accuser le comte.

Le conseil de Strafford emploie ensuite en faveur de ce pair des raisons si fortes que les communes ne poursuivent plus l'accusation; mais elles arrêtent, après de violents débats, un bill d'*attainder* contre le comte, et envoient ce bill à la chambre des lords.

Le roi s'empresse de réunir les deux chambres. « Je vous demande avec instance, leur dit-il, de » ne pas procéder sévèrement contre le comte de » Strafford. Je ne puis dans ma conscience le con- » damner pour trahison; mais je promets, à cause » de ses défauts de conduite, de ne jamais me ser- » vir de lui dans le gouvernement, et de ne lui » laisser aucune place de confiance. »

On prêche cependant dans plusieurs chaires de la capitale sur la nécessité de punir *de grands délinquants*. Une multitude, armée d'épées et de bâtons, s'assemble à Westminster, demande à grands cris la punition de Strafford, se plaint de la perte du commerce, déclame violemment contre la pénurie des subsistances, et affiche les noms de ceux qui ont donné leurs suffrages pour le comte. Le plus grand nombre de pairs votent contre Strafford. Le bill d'attainder est présenté au roi avec une protestation par laquelle le parlement déclare au nom de la nation qu'il maintiendra la religion

protestante contre *le papisme*, qu'il défendra la personne du roi, la puissance du parlement, les droits et les libertés du royaume, et ordonne que sa protestation soit signée pour tous les Anglais; et on réunit à cette protestation et au bill d'attainder un second bill portant que le parlement aurait le pouvoir de lever de l'argent, et ne pourrait être prorogé, ajourné, ni dissous, sans le consentement des deux chambres, jusques au moment où l'on aurait remédié à tous les abus.

Le roi est dans le plus grand embarras, il voit tout le danger qui le menace. Ses conseillers le pressent d'abandonner le comte pour apaiser un peuple furieux. Strafford le conjure, dans une lettre aussi touchante que généreuse qu'il lui adresse, d'obtenir, en le sacrifiant, sa réconcilation avec ses sujets. La reine épouvantée tâche de lui persuader de consentir aux demandes du parlement. Charles, hors de lui-même, sanctionne les bills, et, ne pouvant résister au trouble qui l'agite, écrit aux pairs, et les prie de conférer avec les communes, et de sauver la vie à Strafford. Sa prière est vaine; on apprend au comte que le roi a consenti au bill d'*attainder*; il profère ces paroles de l'Écriture : *Ne mettez pas votre confiance dans les princes ni dans les enfants des hommes ; car vous ne trouverez en eux aucun salut.*

(1641) Chaque jour de nouveaux bruits, répandus avec soin, répandaient de nouvelles alarmes, et entretenaient la fermentation des esprits. Tantôt

on disait qu'un grand nombre de papistes s'étaient assemblés dans le comté de Lancastre, tantôt c'était dans le comté de Surry qu'ils s'étaient réunis. Ils y avaient formé une conspiration dans des cavernes souterraines : on ne parlait que de soulèvements et d'invasions tentées ou menaçantes. Le peuple de Londres irrité éclatait en violences; il entourait en tumulte le palais de Whitehall; il demandait justice avec les clameurs et les menaces les plus sinistres.

On conduit Strafford à la mort; il passe devant l'appartement de l'archevêque Laud; il le voit; il se recommande à ses prières. L'archevêque l'exhorte et le console. Strafford monte sur l'échafaud : sa figure est sereine; il proteste de son attachement à la religion protestante, telle que l'Église anglicane la professe, de sa fidélité au roi, de ses vœux pour le bonheur du royaume. « Voilà un » coup, dit-il à son frère, qui va rendre mes en» fants orphelins, et me séparer d'un frère que » j'aime, et de tous mes amis. Je rends grâces à Dieu » de ne point craindre la mort, et de n'être trou» blé par aucune terreur; je vais poser ma tête sur » ce billot avec autant de tranquillité que lorsque » je la posais pour me reposer. » Un historien des plus recommandables, l'Écossais Thomas Smolett, a dit en racontant la mort du comte : « Il était doué » de rares talents, d'un courage invincible et d'une » fidélité inviolable; mais son caractère était haut, » méprisant, despotique, et porté à l'oppression...;

» il était absolument innocent de toutes les mesures
» par lesquelles Charles s'était jeté dans un laby-
» rinte de troubles et de malheurs : elles avaient
» été prises avant qu'il entrât dans l'administra-
» tion ; et le bill d'*attainder* qui le priva de la vie
» est un reproche éternel pour les deux chambres
» du parlement. »

La mort de Strafford porta la terreur dans l'âme de Charles Ier. Les communes, poursuivant avec chaleur le plan qu'elles avaient adopté, intentèrent une accusation devant la chambre des pairs contre treize évêques qui avaient assisté à la dernière convocation ecclésiastique. Le docteur Wren, évêque de Norwich, accusé d'avoir introduit dans son église des cérémonies superstitieuses, fut déclaré indigne de remplir aucune place dans l'église, et renfermé dans la Tour. Les lords votèrent d'ailleurs la suppression des doyens et des chapitres, et ordonnèrent que tous les Anglais signassent la protestation parlementaire.

Le fils du comte de Bristol, lord Digby, qui avait fait partie de l'opposition, et qui ensuite avait défendu avec force le comte de Strafford, était entré dans la chambre des pairs, et était devenu premier ministre et confident du roi. Les communes demandèrent que l'armée irlandaise fût congédiée. Charles répondit qu'il avait promis d'envoyer quatre mille hommes de cette armée sur le continent au service de l'Espagne : les communes supplièrent sa majesté de rétracter sa promesse. « Mon hon-

» neur me le défend, » dit le monarque. Les communes déclarèrent que ceux qui feraient passer des troupes irlandaises en pays étranger seraient traités comme des ennemis de l'état. Aucun capitaine de vaisseau ne voulut s'exposer à une perte certaine.

Charles annonça son projet d'aller visiter son royaume d'Écosse. Il fut obligé, pour dissiper les inquiétudes du parlement d'Angleterre, de licencier l'armée anglaise et l'armée écossaise qui étaient vers les frontières des deux royaumes, et de consentir à être accompagné d'un comité des deux chambres, chargé en apparence de conférer avec le parlement d'Écosse.

Il emmena d'ailleurs avec lui le duc de Lennox et de Richemond, le marquis d'Hamilton et lord Willoughby.

Voulant se concilier l'affection de la nation écossaise, il conféra le titre de marquis au comte d'Argyle, celui de comte à Loudon, celui de comte de Leven au général Lesley, donna des pensions à plusieurs prédicateurs populaires, et sanctionna les bills d'après lesquels les étrangers ne pouvaient être créés pairs d'Écosse sans posséder des biens dans le royaume; le parlement devenait triennal, et aucun membre du conseil privé, juge ou officier d'état, ne devait être nommé qu'avec l'approbation du parlement.

Les communes d'Angleterre ne perdaient pas de vue leur projet d'abolir la hiérarchie ecclésiastique;

elles voulaient la détruire, non-seulement comme un soutien du pouvoir monarchique arbitraire, mais encore comme l'institution la plus opposée au puritanisme, dont les progrès ne cessaient de s'accroître dans les trois royaumes. Il fallait commencer par exclure les prélats de la chambre haute; et voici les principales raisons que l'on donnait pour y parvenir. Les prélats ne sont les représentants d'aucune classe de l'état, ni même du clergé, qui est représenté dans la *convocation* ou assemblée générale ecclésiastique; ils ne peuvent agir comme lords dans les causes où l'on doit prononcer sur la vie ou sur la mort. Plusieurs actes sous les règnes précédents, et particulièrement celui des *communes prières* sous la reine Élisabeth, ont été passés sans leur consentement. Sous le règne de Henri VIII, et lors de l'affaire du docteur Standish, les juges déclarèrent que le roi avait le pouvoir de convoquer un parlement sans envoyer des writs aux évêques. Du temps d'Édouard Ier le clergé fut exclu d'un parlement tenu à Carlisle; et enfin il ne paraît pas par les anciens actes que les prélats votassent dans les affaires qui concernaient le clergé, puisque la formule de la sanction royale comprenait ces mots, avec le consentement des comtes, barons et autres laïques, sans aucune mention des évêques.

Parmi les membres de l'opposition qui travaillaient avec le plus d'ardeur à la destruction de la hiérarchie, on distinguait dans la chambre des pairs le

comte d'Essex, le lord Say, le lord Kimbolton, et dans la chambre des communes l'éloquent Pym, l'énergique Jean Hambden, le sombre Saint-Jean, avocat et fils naturel de lord Bolingbroke, l'orateur si populaire Nathaniel Fiennes, second fils de lord Say, dont il partageait le zèle pour le puritanisme, sir Henri Vane, fils du secrétaire, remarquable par la vivacité de son esprit, sa pénétration, ses grands talents, sa profonde dissimulation, et Denis Hollis, frère du comte de Clare, et dont les rares qualités et les mœurs irréprochables inspiraient une grande estime.

Pendant que les communes s'occupent des moyens les plus propres à parvenir à leur but, elles apprennent un événement important auquel elles étaient loin de s'attendre (1641).

Les catholiques de l'Irlande, depuis les progrès du puritanisme dans leur île, avaient été traités avec une grande rigueur; leur haine contre le protestantisme était devenue extrême. Voyant la division qui régnait entre le roi et le parlement, le renvoi de l'armée d'Angleterre, de celle d'Écosse et de celle de leur patrie, et la réduction des troupes distribuées dans leur île à quelques compagnies, ils imaginent que le moment est arrivé de recouvrer leurs anciennes propriétés et de rétablir l'exercice de leur religion; ils veulent d'ailleurs prévenir les terribles persécutions et la mort dont les ont menacés les covenantaires d'Écosse et les puritains anglais confédérés avec les covenantaires.

Leurs prêtres les remplissent d'une ardeur religieuse ou plutôt fanatique. Le cardinal de Richelieu les encourage par des promesses de secours; leur grand nombre, relativement aux protestants irlandais, leur promet le succès; et ceux de leurs compatriotes qui servent dans des armées étrangères achèvent d'exalter leur courage en leur promettant de se joindre à eux, de les discipliner et de les conduire. Ils décident de prendre les armes le même jour dans toutes les provinces, d'attaquer les établissements anglais, et Roger More et lord Maguire, un des plus puissants *chieftains* d'Irlande, se chargent de surprendre le château de Dublin.

La veille du jour où le château devait être attaqué, un protestant découvre la conjuration aux juges; ils se retirent dans le château avec des renforts, donnent l'alarme à la ville, et font arrêter lord Maguire; mais Roger More parvient à s'échapper. Sa capacité égale son audace; le soulèvement commence dans l'Ulster. Les catholiques irlandais pillent les maisons des Anglais, les massacrent sans distinction d'âge ni de sexe, et plusieurs d'eux commettent les plus horribles cruautés. Les insurgés, dans les autres provinces, dépouillent les Anglais au milieu d'un hiver rigoureux, et chassent les hommes, les femmes et les enfants entièrement nus dans les campagnes, où ces malheureuses victimes de l'intolérance la plus déplorable et du fanatisme le plus barbare périssent de faim et de froid. On ne voit dans ces champs désolés

que des corps glacés, des mourants, des vieillards et des infirmes succombant à des douleurs affreuses, des enfants demandant à grands cris du pain et un abri, des mères versant des larmes de sang sur les cadavres de leurs fils, des époux et des pères livrés à toutes les horreurs du désespoir, et d'exécrables fanatiques applaudissant à leurs tortures et les vouant aux flammes éternelles. Plusieurs milliers de ces Anglais si infortunés se traînent jusques à Dublin; on leur donne tous les secours que l'humanité peut inspirer; mais le plus grand nombre de ces malheureux ne peuvent résister à leurs souffrances; plusieurs ne veulent pas survivre à leur famille, et la mort termine les maux affreux de plus de quarante mille protestants.

Vingt mille catholiques insurgés menacent cependant la ville de Dublin; ils prennent le nom d'armée de la reine, protestent que leur intention est de soutenir la prérogative royale contre l'insolence d'un parlement puritain, et l'un de leurs chefs, sir Phelim O'Neale, ayant trouvé une patente royale dans la maison d'un lord qu'il avait massacré, en arrache le sceau royal et l'attache à une fausse commission qu'il se vante d'avoir reçu du monarque.

Charles Ier s'empresse d'envoyer un message au parlement au sujet de l'insurrection d'Irlande. Les chambres sont d'avis d'emprunter 50,000 livres de la ville de Londres, d'ôter le gouvernement de l'île de Wight à lord Weston, soupçonné de *pa-*

pisme, de s'assurer des principaux catholiques romains d'Angleterre, de détruire le *monastère des capucins* de la reine, de prendre des précautions à l'égard des étrangers non protestants, de donner 200,000 livres, de lever huit mille hommes, d'établir à Chester un magasin d'armes et de munitions pour la ville de Dublin, d'accorder leur pardon à ceux des rebelles qui se soumettront, et de mettre à prix la tête de leurs chefs (1641).

Charles Ier, vivement affecté des calomnies que les catholiques irlandais avaient répandues contre lui, et voulant en prouver la fausseté, pressait le parlement avec les plus fortes instances de prendre les mesures les plus énergiques pour réprimer les rebelles; mais les communes affectaient de craindre que le roi ne voulût réduire le parlement en esclavage lorsque l'Angleterre serait dégarnie de troupes. Le monarque déclara qu'il s'en rapportait à la sagesse du parlement pour la conduite et le soutien de la guerre. Le parlement, attachant à cette déclaration un sens des plus illimités, fit enlever les armes des magasins du roi, leva des troupes et en nomma les officiers.

Les communes demandèrent ensuite quel e roi écartât de sa personne ceux dont les mauvais conseils avaient été la véritable cause de la guerre d'Irlande; elles discutèrent une *remontrance* dans laquelle l'administration était accusée de tous les maux que la nation avait soufferts depuis le commencement du règne du monarque. Cette remon-

trance ne passa qu'à la majorité de neuf voix, et néanmoins l'impression en fut ordonnée.

Le roi arriva d'Écosse; la ville de Londres le reçut avec de grandes démonstrations de joie et de respect; mais à peine fut-il à Hampton-Court qu'une députation des communes lui présenta la remontrance. Une pétition fut présentée en même temps. « Le parti malintentionné, disaient les » communes dans cette pétition, tend évidemment » à l'avantage et à l'accroissement du *papisme*. Il » est guidé par les jésuites et par d'autres émis» saires de la cour de Rome, qui ont corrompu » plusieurs évêques, pénétré dans le conseil privé, » et obtenu les emplois qui donnent le plus d'ac» cès auprès de votre majesté. Nous la supplions » en conséquence de concourir avec son peuple, » par la voie parlementaire, à pourvoir à la sûreté » *du* royaume contre les desseins dangereux des » *papistes*. Nous la prions de consentir au projet » d'exclure les évêques du parlement, de restrein» dre le pouvoir qu'ils ont usurpé sur le clergé, » d'abolir les innovations et les vexations qu'ils » ont introduites, et de faire exécuter les excel» lentes lois faites pour assurer les libertés de ses » sujets. Écartez, sire, de votre conseil ceux qui » favorisent l'oppression du peuple, et que votre » majesté n'emploie dans l'administration que des » personnes agréables à son parlement. » Le roi répondit à la pétition en termes très-modérés, publia une déclaration au sujet de la remontrance,

alla au parlement, y donna la sanction royale aux bills qui accordaient pour quelques mois les droits de tonnage et de poundage, et dit aux deux chambres qu'il accorderait dans toutes les circonstances tout ce qu'on pourrait lui demander de convenable pour le maintien des libertés et de la religion de ses sujets. « Je vous recommande, ajouta-t-il, » de ne pas perdre de temps pour l'envoi de secours » en Irlande, et je vous prie de nommer des com» missaires qui s'entendent avec les députés du » parlement d'Écosse, relativement aux secours » que ce royaume pourrait envoyer contre les Ir» landais rebelles. » Un comté fut nommé pour s'occuper de cet objet.

On examina un mémoire par lequel les insurgés demandaient la liberté de conscience; mais les chambres, toujours entraînées par l'erreur la plus funeste, déclarèrent solennellement qu'elles ne consentiraient jamais à tolérer la religion romaine en Irlande.

Les communes prièrent le monarque de déclarer les Irlandais rebelles et traîtres; le roi publia une proclamation à ce sujet, mais on n'en tira que cinquante exemplaires.

Le roi, ayant appris que les communes avaient envoyé à la chambre des pairs un bill pour lever des soldats par force, et sachant qu'il y avait dans ce bill une clause contraire à son droit de lever des troupes, réunit les deux chambres, et demanda qu'on ajoutât à cet acte, *sauf les droits du roi* et

du peuple. Les deux chambres, sur le rapport d'un comité, déclarèrent que le roi avait violé les priviléges du parlement en proposant une *limitation* pour un bill qui ne lui avait pas encore été présenté, en prenant connaissance d'un bill qui était encore en délibération, et en témoignant du ressentiment contre ceux qui avaient donné quelque avis pendant les débats.

Les communes présentèrent une adresse dans le sens de la déclaration. Le roi leur répondit par écrit que rien n'était plus éloigné de son intention que d'entretenir quelques pensées tendantes à violer leurs priviléges.

Mais des mouvements tumultueux allaient remplir la ville de Londres des troubles les plus dangereux; les apprentis de la capitale s'assemblent en grand nombre, et présentent au roi une pétition contre les *papistes*, les auteurs des innovations et les évêques; peu de temps après une grande multitude se réunit à Westminster, s'écrie *point d'évêques, point d'évêques*, et insulte des prélats qui se rendaient au parlement. Le capitaine Hyde et quelques autres officiers réformés tirent leurs épées, et proposent de châtier ces *Têtes-Rondes* ou apprentis *à cheveux courts*. On les arête, on les traduit devant les communes, qui les voient en prison; mais le colonel Lunsford, et usieurs autres officiers que les apprentis noment *Cavaliers*, en voulant conserver le nom de *tes-Rondes*, tombent l'épée à la main sur la mul-

titude, et blessent une vingtaine d'apprentis : un nombre immense d'habitants de Londres courent alors vers Westminster avec des épées et des bâtons; la capitale est dans la plus grande confusion; le lord-maire fait fermer les portes de la ville; le roi ordonne que des troupes réglées viennent de Whitehall. Les lords font commander par leur huissier au rassemblement de se dissiper; le rassemblement continue; ils demandent le concours des communes pour publier une déclaration contre le tumulte, et donner une garde au monarque : les communes prétendent qu'il est trop tard pour délibérer, et néanmoins donnent pouvoir à un comité de mettre en liberté plusieurs *Têtes-Rondes* qu'on avait arrêtées.

Le lendemain le tumulte continue; les communes ne prennent aucune mesure pour disperser le rassemblement.

Douze prélats se réunissent dans la maison de l'archevêque d'York. « Ayant un droit incontes- » table de voter en parlement, disent-ils dans une » protestation qu'ils adressent au roi et aux pairs » du royaume, nous sommes prêts à remplir notre » devoir si nous n'en sommes empêchés par la vio- » lence; nous détestons toutes les opinions ten- » dantes à l'avancement du papisme; mais après » avoir été insultés, et avoir couru le danger de » perdre la vie, nous ne pouvons nous rendre à la » chambre des pairs avant qu'on ait pris des me- » sures pour notre sûreté; et nous protestons

» contre toutes les délibérations, les résolutions » et les lois dont on pourra s'occuper en notre ab» sence. »

Dès que les lords ont reçu cette protestation, qui leur paraît tendre à dissoudre ou suspendre le parlement, ils demandent une conférence avec la seconde chambre : les communes accusent les douze évêques d'avoir attenté aux lois fondamentales et à l'essence même du parlement, et les évêques sont mis en prison.

Le lendemain elles apprennent que les étudiants en droit ont offert leurs services au monarque, qui les a reçus avec beaucoup de bienveillance, Elles craignent d'ailleurs les *Cavaliers*, Lunsford et ses confédérés; elles demandent au roi une garde sous les ordres du comte d'Essex, en qui elles ont confiance : le roi ordonne au *commun conseil*, ou conseil municipal de la capitale, de prévenir de nouveaux rassemblements tumultueux, répond aux communes que leurs craintes n'ont aucun fondement, les assure qu'il les protégera avec autant de soin que sa femme et ses enfants, et promet de leur donner, si cette assurance ne leur suffit pas, une garde dont il se rendra lui-même responsable (1641).

Mais que les peuples et les rois sont malheureux lorsqu'une profonde méfiance les aigrit! Lord Digby persuade au monarque la démarche la plus imprudente et la plus dangereuse; le procureur général se rend à la chambre des pairs, leur déclare que

le roi lui a ordonné d'accuser le lord Kimbolton et cinq membres de la chambre des communes, Denzil Hollis, Arthur Aslerig, Jean Pym, Jean Hambden et Guillaume Strode, d'avoir fait leurs efforts pour renverser le gouvernement du roi, le dépouiller de sa prérogative, revêtir des sujets d'un pouvoir arbitraire sur les vies, les biens et la liberté du peuple, persuader à l'armée de désobéir aux ordres de sa majesté, engager une puissance étrangère à faire une invasion en Angleterre, renverser les fondements du parlement, altérer son essence, seconder par la force et la terreur leurs perfides desseins, et encourager les tumultes contre le roi et le parlement.

Les pairs consultent leurs registres, et envoient à la seconde chambre l'accusation relative à cinq de ses membres; les communes ordonnent à leur sergent d'arracher les sceaux mis par les officiers du roi sur les cabinets des cinq députés, et d'arrêter ceux qui ont appliqué ces sceaux.

Un sergent d'armes se rend à la seconde chambre, et demande au nom du roi que les cinq membres lui soient livrés; une députation des communes va dire au roi qu'elles prendront son message en considération, et que les cinq députés sont prêts à répondre suivant les lois à tous les articles de l'accusation; le roi déclare que le sergent d'armes a agi conformément à ses ordres (1642).

Le jour suivant on vient dire aux communes que le monarque s'approche avec le corps des pension-

naires et un grand nombre de gens armés. Les cinq membres de la chambre se retirent; le roi entre, s'avance vers le siége de l'orateur. *Avec votre permission*, dit-il, *monsieur l'orateur, j'ai besoin de votre siége pour un moment. Je suis fâché*, dit-il aux députés après s'être assis, *de la circonstance qui me force à me rendre auprès de vous; je viens en personne pour me saisir des cinq membres que j'ai accusés de haute trahison, et que vous n'avez pas voulu livrer à mon sergent d'armes. Monsieur l'orateur, sont-ils dans la chambre? — Sire*, répond l'orateur en fléchissant les genoux, *dans la place que j'occupe, je n'ai d'yeux pour voir ni d'oreilles pour entendre que ce qu'il plaît à la chambre de me prescrire; je supplie votre majesté de me pardonner si je ne puis lui faire d'autre réponse. — Je vois bien*, dit le roi en regardant de tous les côtés, *que les oiseaux se sont envolés; mais j'espère que la chambre les remettra entre mes mains. Mon intention est de faire instruire leur procès suivant les formes légales et juridiques, et de maintenir tout ce qui a été fait en faveur de mes sujets.* Un grand nombre de membres crient *privilége, privilége!* et le roi se retire. Combien d'Anglais ont vu, depuis cette sinistre époque, dans cette apparition si extraordinaire du roi au milieu de la chambre des communes l'annonce d'une autre déplorable apparition du même monarque dans la même enceinte!

« Le roi a violé nos priviléges, disent le lende-

» main les membres des communes; nous ne pouvons plus nous assembler dans le même endroit à moins que nous n'obtenions satisfaction et que nous n'ayons une garde pour notre sûreté. » Ils chargent un comité de vingt-quatre membres de délibérer sur les mesures à prendre pour la sûreté du royaume, et le maintien des priviléges du parlement.

Le roi se rend à Guildal, au *conseil commun* de la ville de Londres; dans toutes les rues où il passe, le peuple crie *privilége, privilége!* On jette dans son carrosse un papier sur lequel sont écrits ces mots employés par les Israélites lorsqu'ils se séparèrent de leur roi Roboam : *A vos tentes, ô Israël!* Charles dit au commun conseil : « Je viens » vous demander les personnes accusées de haute » trahison; on assure qu'elles sont cachées dans la » ville : je requiers votre assistance pour faire ar- » rêter les délinquants, et les faire juger suivant » les lois. Je donne ma parole royale que mon in- » tention est de soutenir la religion protestante » contre tous ses ennemis jusques au dernier jour » de ma vie. »

Le commun conseil, au lieu de répondre à la demande du roi, lui présente une pétition. « Que » votre majesté, dit-il dans cette pétition, jette les » yeux sur le déclin du commerce et sur la terreur » qu'inspirent aux citoyens les progrès de la ré- » volte d'Irlande. Ce sont les papistes d'Angleterre » qui fomentent cette révolte; les retards qu'on

» apporte à l'envoi des forces nécessaires pour » soumettre les rebelles, sont autant de complots » contre la religion protestante. Le lieutenant de » la Tour a été changé; des armements extraor- » dinaires ont lieu à Whitehall : on a fait de » grands efforts pour gagner les étudiants en droit; » on entretient la mésintelligence entre votre ma- » jesté et le parlement, et on a porté votre ma- » jesté à se rendre à la chambre des communes » pour y faire arrêter des députés contre les pri- » viléges de cette chambre. »

Le roi répond à tous les articles de la pétition, assure la ville de Londres de son estime particulière, et néanmoins, dès le lendemain, il ordonne à tous les magistrats et à tous les officiers de justice d'arrêter les membres accusés, et de les faire conduire à la Tour : personne ne veut exécuter l'ordre du monarque.

Le comité des vingt-quatre décide que la publication des délits dont les députés sont accusés est une violation manifeste des priviléges du parlement, un acte séditieux tendant à troubler la paix publique, et que les priviléges des chambres ne peuvent être soutenus convenablement qu'autant qu'il plaira à sa majesté de nommer ceux qui lui ont donné de si funestes conseils, et que ces conseillers perfides seront punis suivant les lois.

Le roi, inquiet de la situation de la capitale, se retire à Windsor, déclare par un message adressé aux deux chambres qu'il se désiste de ses pour-

suites contre le lord Kimbolton et les cinq députés, ajoute que son intention est de procéder contre eux par des moyens plus réguliers, assure qu'il aura autant d'attention pour conserver les priviléges du parlement que pour défendre sa couronne et sa vie, et presse les chambres de délibérer sur l'état de l'Irlande.

Les chambres, peu satisfaites de ce message, confirment la décision du comité des vingt-quatre, et les communes accusent auprès de la chambre des pairs le procureur général d'avoir violé leurs priviléges, et prient le monarque de leur communiquer les preuves qu'il pourrait produire contre les six accusés. Charles Ier renonce entièrement à toute poursuite, et offre d'accorder un pardon général dans la forme qui serait la plus agréable au parlement. Les chambres demandent que le monarque livre à la justice ses mauvais conseillers, et la chambre des pairs condamne sir Édouard Erbert, procureur général, à être emprisonné pendant tout le temps qui conviendra aux communes, et le déclare incapable d'exercer aucun autre emploi que celui dont il est revêtu. Les communes refusent une garde commandée par le comte de Lindsay, ordonnent au major général Skippon d'être tous les jours auprès d'elles avec deux compagnies de la milice de Londres, prescrivent aux shérifs de plusieurs comtés d'assembler leurs milices, et d'attaquer ceux qui formeraient quelque entreprise contre la paix du

[redacted]

royaume, défendent au colonel Goring, gouverneur de Portsmouth, de livrer la place à qui que ce fût, et de recevoir aucune troupe sans un ordre du roi ratifié par les deux chambres; et la chambre des pairs, apprenant que lord Digby a assemblé un grand nombre d'officiers à cheval près de Kingston, lui envoie l'ordre de venir prendre sa place dans la chambre : mais Digby, effrayé de l'animadversion publique, abandonne au moment du plus grand danger le souverain qu'il a entraîné au milieu des écueils, et s'enfuit sur le continent (1642).

Les lords et les communes avaient nommé sir Jean Hotham gouverneur de Hull, où il y avait un magasin d'armes, et lui avaient ordonné de ne rendre la place que sur un ordre du roi et des deux chambres. Ils défendirent au comte de Newport, grand maître de l'artillerie, et au lieutenant de la Tour de livrer des canons ou des munitions de guerre, ordonnèrent aux shérifs de Londres et de Westminster de tenir la Tour bloquée, et refusèrent la permission de s'absenter au comte d'Essex et au comte de Holland, appelés auprès du roi pour y exercer les fonctions, le premier de lord chambellan, et le second de premier gentilhomme de la chambre. Le lord et les députés accusés furent conduits au parlement en triomphe, et accompagnés d'un grand nombre de citoyens à cheval; les apprentis, les portefaix, une multitude de femmes et les habitants de plusieurs comtés

présentèrent des adresses à la chambre des communes pour se plaindre de l'état du commerce et de l'accroissement du papisme, demander qu'on éloignât de sa majesté les malintentionnés qui la trompaient, prier les chambres de mettre le royaume en état de défense, solliciter l'exclusion des évêques de la chambre des pairs, et assurer qu'ils sacrifieraient leurs fortunes et leurs vies pour leur religion et leurs libertés.

Le maire et les aldermans de Londres adressèrent aussi une pétition à la chambre. « Nous ne
» pouvons faire aucun nouvel emprunt, dirent-
» ils ; les prêteurs ne veulent plus se présenter. On
» n'a ni remboursé ni employé au secours de l'Ir-
» lande les sommes déjà fournies ; les citoyens
» sont découragés par le refus que fait le roi
» d'employer contre les rebelles treize mille Écos-
» sais. On diffère d'ailleurs de passer un bill pour
» enrôler des soldats par force ; on ne désarme pas
» les papistes ; on ne s'occupe pas de la défense
» du royaume ; on ne confie pas la lieutenance de
» la Tour à quelqu'un digne de la confiance de la
» nation. Les vaisseaux du roi sont occupés à
» transporter les délinquants hors de l'Angleterre ;
» un grand nombre de gens inconnus se cachent
» aux environs de Covent-Garden ; la mésintelli-
» gence qui règne entre le roi et le parlement, la
» violation des priviléges, la négligence à suppri-
» mer les pensions, à punir les coupables, à faire
» exécuter les jugements rendus contre les jésuites

» et les autres prêtres romains, produisent la ruine
» du commerce; l'argent devient rare; les ouvriers
» sont réduits au désespoir; toutes ces calamités
» viennent des hommes pervers et ennemis des
» droits du peuple qui occupent, auprès de sa ma-
» jesté, les places d'honneur et de confiance, et
» que soutiennent les évêques et les lords *papistes*
» qui siégent dans la chambre des pairs. »

Les communes communiquent toutes ces adresses aux lords; une conférence solennelle a lieu entre les deux chambres. Pym prononce une harangue des plus véhémentes dans le sens des pétitions; l'orateur des communes le remercie au nom de la chambre, et l'on ordonne que la harangue soit imprimée et publiée. Le roi, accusé dans le discours de Pym d'avoir accordé des passe-ports aux rebelles, demande aux communes, par un message, une réparation d'une assertion qu'il appelle une noire calomnie. La chambre soutient ce que Pym a dit; le roi insiste, et ne peut obtenir de réparation.

C'est dans cette circonstance que Charles Ier, dans un message, dit aux deux chambres du parlement : « Je vous propose d'examiner prompte-
» ment et sérieusement les moyens nécessaires
» pour maintenir l'autorité royale, assurer les re-
» venus de la couronne, conserver les priviléges
» du parlement, les libertés ainsi que les pro-
» priétés des sujets, assurer l'exercice de la reli-
» gion protestante, telle qu'on la professe en An-

» gleterre, et régler les cérémonies du culte divin
» de manière qu'elles ne puissent être le sujet
» d'aucune dispute..... Vous devez voir par toutes
» mes, concessions combien j'ai toujours été éloi-
» gné de former aucun de ces desseins que les
» craintes ou les jalousies de quelques personnes
» m'attribuent; et je suis disposé à surpasser les
» princes les plus indulgents dans les grâces et les
» faveurs que j'accorderai à mes sujets. » Les communes le remercient. « Nous allons, ajoutent-
» elles, travailler à ce que votre majesté propose;
» mais nous désirons le concours des pairs pour
» supplier votre majesté de confier les milices, la
» Tour de Londres et les autres forteresses du
» royaume aux sujets qui lui seront recommandés
» par le parlement. — Je ne donnerai jamais, ré-
» pond le monarque, aucun emploi à quelqu'un
» que le parlement ait raison de soupçonner; mais
» je me réserve les nominations comme un joyau
» inséparable de ma couronne, et comme un droit
» dont m'ont revêtu les lois fondamentales du
» royaume. » Il ôte néanmoins la lieutenance de la Tour à sir Jean Biron, et la donne à sir Jean Connyers, que les communes lui avaient recom-
» mandé. Les chambres insistent. « Faites, leur
» dit le roi, une liste de ceux que vous croirez
» propres à commander à la milice ou dans les for-
» teresses, et j'emploierai ceux que vous me re-
» commanderez, si je n'ai pas de justes raisons
» pour les exclure. » Les chambres préparent un

règlement de la milice, et y ajoutent une liste de ceux qu'elles recommandent pour lieutenants des comtés.

Charles voit arriver la guerre civile. Privé de l'amour de ses sujets, exposé aux mortifications et aux insultes, éloigné de ses amis, abandonné de plusieurs de ses conseillers, obligé de renoncer aux ministres en qui il a confiance, il va, pour comble d'infortune, se séparer de ce qui lui est le plus cher. Et quels reproches la postérité n'a-t-elle pas eu le droit de faire et aux courtisans, amis du pouvoir absolu, qui ont aliéné la nation anglaise de ce malheureux prince, et aux fanatiques qui ont voulu perdre la monarchie, ou pour satisfaire une ambition criminelle, ou pour cesser de craindre le ressentiment du monarque, dont ils avaient combattu l'autorité au-delà de la limite fixée par les lois et par les droits du peuple! Charles veut pourvoir à la sûreté de sa famille; il désire que la reine aille en Hollande sous le prétexte d'y conduire leur fille la princesse Henriette-Marie, l'épouse de Guillaume II, prince d'Orange et de Nassau. N'ayant pas d'argent à donner à cette fille de Henri IV, il lui remet quelques-uns de ses joyaux; et, après l'avoir conduite à Douvres et l'avoir vue, le cœur navré, s'éloigner du royaume où il reste exposé à tant de périls, il répond aux chambres : « Je nommerai des com-» mandants pour la milice suivant vos recomman-» dations, excepté pour la ville de Londres et

» pour les autres corporations qui tiennent de » leurs chartes le droit de les nommer : mais je » ne puis me dépouiller pour un temps indéfini » d'un pouvoir que les lois de Dieu et celles des » hommes m'ont donné pour la défense du peu- » ple. » Les chambres trouvent insuffisante la réponse du roi, qui s'était retiré à Theobalds : elles demandent la permission de lui faire observer que les droits relatifs à la milice ne peuvent être accordés à aucune corporation qu'avec le consentement du parlement; elles déclarent que, si le monarque persiste dans son refus, le règlement sera promulgué par leur autorité; elles prient le monarque d'établir sa résidence dans un endroit voisin de Londres, et lui demandent d'ordonner que la demeure de son altesse royale le prince de Galles soit fixée dans le palais de Saint-James. « *Vous parlez de jalousies et de craintes*, dit le roi » dans un nouveau message; *mettez vos mains sur* » *vos têtes, et demandez-vous à vous-mêmes si je ne* » *dois pas aussi être troublé par des craintes et des* » *jalousies*. Je ne puis rien changer à ma réponse » sur la milice : elle est conforme à la justice et à » la raison. Je désire ardemment de pouvoir rési- » der sûrement et honorablement auprès de mon » parlement; je prendrai soin de mon fils de ma- » nière à remplir mon devoir auprès de Dieu » comme père, et envers mes états comme roi; je » vous assure, sur mon honneur, que toutes mes » pensées sont pour donner la paix à mes sujets et

» pour leur rendre justice : quant à ma conserva-
» tion, je me repose sur la bonté et la providence
» du Tout-Puissant. — Le roi, disent les communes
» dans une déclaration, a refusé les demandes des
» deux chambres concernant la milice; les enne-
» nemis de l'état lui ont inspiré ce refus, ainsi que
» son éloignement : il met au hasard la paix et la
» sûreté du royaume; une enquête fera connaître
» les auteurs de conseils aussi pernicieux. »

Les deux chambres publient ensuite leur ordonnance ou règlement qui met la milice sous les ordres de chefs qu'elles nomment pour les divers comtés et les différentes corporations; elles font présenter au monarque, à Newmarket, une déclaration dans laquelle elles expriment de nouveau leurs plaintes, leurs alarmes et leurs soupçons; le roi l'interrompit souvent en s'écriant : *Cela est faux; c'est un mensonge.* « Dieu, répond-il, fera con-
» naître un jour l'origine de tous les complots et
» de toutes les trahisons, et je serai bien justifié
» aux yeux de mon peuple..... Je prie Dieu de me
» traiter, moi et les miens, comme il sait que mes
» intentions sont droites pour le maintien des lois
» du royaume et de la véritable religion protes-
» tante. »

Il sanctionne cependant le bill qui exclut les évêques du parlement et celui qui prescrit les enrôlements forcés. « J'ai voulu, dit-il dans un mes-
» sage, faire connaître combien je désire de trou-
» ver quelques moyens d'apaiser les troubles de la

» nation. Les lois contre les réfractaires seront exé-
» cutées avec vigueur ; tous les prêtres catholiques
» seront, avec le consentement du parlement, ban-
» nis du royaume dans le terme de vingt jours ; je
» laisserai aux deux chambres le soin de réformer
» le gouvernement et la liturgie de l'Église ; je con-
» courrai avec ardeur à toutes les résolutions qu'elles
» pourront prendre pour l'encouragement du com-
» merce ; et si elles jugent ma présence nécessaire
» en Irlande, j'exposerai volontiers ma personne
» pour soumettre les rebelles. »

Le roi annonça quelque temps après aux deux chambres que son projet était d'aller à York ; la discussion la plus dangereuse continua au sujet de la milice du royaume entre le monarque et les chambres. « Lorsque le parlement, cour suprême » du royaume, direntelles, déclare qu'un acte est » une loi, une défense d'obéir à cette loi est une » violation manifeste de ses priviléges. — Je recon- » nais avec franchise, dit le monarque, les erreurs » du commencement de mon règne ; je les ai bien » réparées par les concessions que j'ai faites. » Il réfute ensuite les calomnies répandues contre lui ; il expose les raisons qui l'empêchent de consentir aux demandes du parlement ; il témoigne le plus grand désir de faire le bonheur de ses sujets.

Il défend par une proclamation d'exécuter le règlement relatif à la milice, et auquel il n'a pas concouru. Les chambres défendent d'obéir à la

[redacted]

proclamation du roi, comme contraire aux lois du royaume.

Charles se présente devant Hull à la tête de trois cents cavaliers; le gouverneur sir Jean Hottam ne consent à le recevoir qu'accompagné de douze personnes: Charles le fait déclarer traître par deux hérauts, retourne indigné à York, demande au parlement réparation de cette insulte. « Le roi est chargé » par les lois, dit-il, de la défense du royaume, des » garnisons et des magasins, et je réclame particu- » lièrement celui de Hull, que j'ai acheté à mes dé- » pends. — Hottam a fait son devoir, répondent les » deux chambres; les lois ont confié au souverain » les forts et les magasins du royaume, pour la » conservation du peuple et non pour sa ruine. »

Goring, gouverneur de Portsmouth, était cependant gagné par le roi; la reine avait acheté une grande quantité d'artillerie, d'armes et de munitions; le monarque ordonne à tous les amis qu'il a dans les deux chambres de quitter le parlement, et de se rendre auprès de lui; un grand nombre de ces membres obéissent; le roi forme une compagnie de gardes-du-corps composée de gentilshommes des environs de York ou d'autres comtés, qui s'engagent volontairement, et sont commandés par le prince de Galles; et un régiment de vieilles troupes est appelé par le monarque.

D'un autre côté, des commissaires des deux chambres reçoivent de leurs collègues l'ordre de

ne pas quitter York, où ils surveillent la conduite de Charles; le comte de Warwick, soutenu par les chambres et par le crédit du vieux grand amiral, le comte de Northumberland, usurpe le commandement de la flotte; tout se prépare pour la guerre civile (1642). Un demi-siècle s'écoulera, et les feux de ce terrible incendie brûleront encore.

L'Allemagne cependant est toujours ravagée par les Impériaux, les Français et les Suédois; la Suède avait renouvelé à Hambourg son alliance avec la France; la diète de Ratisbonne continuait ses opérations; l'Espagne avait répandu des sommes immenses parmi les membres de la diète; tout fut conclu au gré de l'empereur; la pacification de Prague fut adoptée (1641). L'empereur promit de publier une amnistie en faveur des états qui n'avaient pas encore accédé à cette pacification; ils devaient être rétablis dans les terres et dans les fiefs séculiers qu'ils avaient en 1630, et dans les biens ecclésiastiques dont ils jouissaient en 1627. La maison palatine et tous ceux qui avaient soutenu sa cause furent exclus de l'amnistie; on arrêta des mesures pour pousser la guerre avec force contre la France et contre la Suède; on ne permit la neutralité à aucun état, et l'on convint que tous les états germaniques pourraient envoyer des plénipotentiaires aux congrès que l'on devait tenir à Munster et à Osnabruck pour travailler à la paix.

Bannier voulut attaquer Ratisbonne pendant que la diète y était encore assemblée; mais un dégel

[redacted]

subit l'empêcha d'exécuter son projet; il fut même repoussé jusques en Saxe, et mourut empoisonné à Alberstadt. Combien d'autres grands capitaines étaient morts, depuis quelques années, empoisonnés ou assassinés! On s'indigne en voyant l'arme des lâches moissonner ainsi les braves des braves.

Torstenson prit le commandement de l'armée suédoise à la place de Bannier; les Français réunis aux troupes de Hesse et de Brunswick assiégèrent Wolfenbuttel, battirent l'armée impériale qui venait au secours de la place, et détruisirent entièrement l'infanterie bavaroise; mais après la victoire, le duc de Brunswick abandonna le siége, et fit sa paix avec l'empereur.

Torstenson s'empara d'une partie de la Silésie et de la Moravie, battit le duc de Lavenbourg, ravagea la Misnie, assiégea Leipsick, remporta une victoire éclatante sur les Impériaux réunis aux Saxons, et obligea Leipsick à se rendre.

Les Français répondirent aux grands succès de leurs alliés par d'autres grands succès; le comte de Guébriant battit à Kempen le général Lamboy, et s'empara de tout le cercle du Bas-Rhin (1642).

Le comte d'Aversperg négociait au nom de l'empereur avec Christiern IV, roi de Danemarck. Torstenson tombe sur le Holstein; Guébriant, devenu maréchal de France, s'empare de Rothweil; mais il est blessé à mort au milieu de son triomphe; une funeste division règne bientôt entre les chefs des Français et ceux des Weimariens; les Impériaux

profitent de cette fatale discorde, et cette armée, si célèbre par ses victoires, est taillée en pièces à Duttlingen, et perd toutes les conquêtes qu'elle avait faites dans la Souabe.

Les Hollandais, commandés par leur stadhouder Frédéric-Henri, prince d'Orange et de Nassau, et soutenus par les Français, leurs alliés, qui, sous les ordres du maréchal de Brézé, venaient de battre les Espagnols, à la tête desquels était le cardinal infant, frère de Philippe IV, et gouverneur des Pays-Bas, avaient pris d'assaut Tirlemont, où le prince d'Orange n'avait pas pu les empêcher de se conduire en barbares, et avaient ensuite obligé la ville de Bréda à se rendre (1637). Leur fameux amiral Martin Happertz Tromp, qui devait gagner trente-trois batailles navales, et remplir le monde de son nom, bat la flotte espagnole commandée par l'amiral Oquendo, et la détruit presque entiè-ment à la célèbre bataille des Dunes (1639). Trois ans plus tard, le navigateur hollandais Abel Tasman découvre la terre de Diémen, la nouvelle Zélande, l'archipel ou les îles des Amis (1642); et de Uriès découvre les îles des États, au nord du Japon (1643).

L'alliance des Hollandais avec les Portugais, délivrés du joug de l'Espagne, ne les engage pas à rendre à leurs alliés toutes leurs anciennes coloniés; mais le Portugal avait fait un traité de commerce avec l'Angleterre (1642), et ne doutait plus de la durée de son indépendance. Les états de ce

royaume, affranchi par le courage et la victoire, se rassemblent à Lisbonne; les Portugais désirent de les voir observer leurs anciennes formes: les ducs ont des siéges de velours sans bras, les marquis des bancs couverts d'écarlate, les comtes des bancs garnis d'un drap ordinaire, les prélats un banc couvert de velours et placé vis-à-vis des ducs, et les autres nobles, ainsi que les députés des villes, sont assis sur d'autres bancs. « Dans l'espace » de soixante ans, dit don Manuel d'Acugna, évê- » que et chapelain du roi, où nous avons gémi » sous la tyrannie espagnole, nous n'avons vu que » deux assemblées des états, la première pour ci- » menter notre servitude, la seconde pour opérer » notre destruction totale..... Sa majesté vous réu- » nit au contraire pour vous donner des marques de » son affection et de sa constance; et pour que » vous lui témoigniez la même confiance et la » même affection en lui disant librement ce que » vous pensez sur les affaires de l'état..... Nous » manquions d'armes, de munitions, d'artillerie, » de vaisseaux, de soldats: dans l'espace d'une an- » née, nous avons entretenu des troupes considé- » rables, réparé les places les plus importantes, » mis trois flottes en mer, envoyé plusieurs gran- » des ambassades et pourvu à un grand nombre » d'autres dépenses..... » Les états ne se séparent qu'après avoir donné au roi tous les secours qui peuvent lui être nécessaires.

Le comte-duc d'Olivarès est disgracié en Espa-

gne. Philippe IV ne peut résister aux efforts des envieux du comte, ni surtout aux larmes de la reine, qui lui amène son fils, et qui lui dit : *Voilà notre seul fils : il est menacé de devenir le plus pauvre gentilhomme de l'Europe si vous n'écartez des affaires un ministre qui a mis la monarchie à deux doigts de sa ruine.* Le roi d'Espagne exile le comte-duc à quatre lieues de Madrid : d'Olivarès publie un écrit pour se justifier ; il offense par cet écrit plusieurs personnes puissantes, qui se plaignent avec tant de ressentiment que le roi le relègue à Toro, où il meurt de chagrin. Don Louis de Haro, neveu du comte-duc, gagne bientôt la confiance du monarque, et devient premier ministre.

Une petite guerre avait été déclarée en Italie : elle avait lieu contre le duc de Parme. Urbain VIII, le successeur de tant de pontifes suprêmes qui avaient pu ou voulu disposer du sort des plus grandes puissances de la terre, avait pris les armes contre ce duc; et le sujet de la querelle étaient quelques fortifications élevées par le duc de Parme dans le duché de Castro, contre les conditions auxquelles le pape Paul III avait donné ce duché aux Farnèse (1641).

C'est ce même Urbain VIII qui avait réuni au saint-siége, en vertu d'une donation de François-Marie, dernier duc de la maison de La Rovère, le comté de Montefeltro, celui de Gubio, la seigneurie de Pesaro et le vicariat de Sinigaglia. C'est

aussi ce pape qui avait accordé le titre d'*éminentissime* aux cardinaux, aux électeurs ecclésiastiques et aux grands-maîtres de Malte. On a vanté sa piété ; il cultivait les lettres, faisait des vers latins très-estimés, corrigeait les hymnes des offices de l'Église, savait si bien le grec qu'on l'appelait l'*Abeille attique*, avait, par une bulle fameuse parmi les théologiens, renouvelé celle de Pie V contre les opinions de Michel Bajus, professeur et chancelier de l'université de Louvain, relativement à la grâce divine, condamné le livre intitulé *Augustinus* du célèbre Jansenius, évêque d'Ypres, et protégé les sciences et les savants. Jusques où cependant peuvent entraîner les préventions religieuses ! ce protecteur zélé des sciences laissa des cardinaux membres du tribunal de l'inquisition de Rome persécuter le grand Galilée.

Un hasard bien heureux avait fait trouver au Hollandais Jacques Metius ces merveilleux télescopes avec lesquels l'œil de l'homme a découvert de nouveaux mondes dans l'espace infini. Galilée, fils du noble florentin Vincent Galilée, célèbre par ses connaissances en mathématiques et en musique, perfectionne ces admirables instruments, les dirige vers les cieux, découvre quatre satellites de Jupiter, reconnaît les phases de Vénus, ne doute plus du mouvement de cette planète autour du soleil, voit dans la voie lactée un nombre infini de petites étoiles qui ne paraissent à la vue simple qu'une bande blanchâtre, prouve l'exis-

tence et la hauteur des montagnes de la lune par les points lumineux qu'il aperçoit au-delà de la ligne qui termine la partie éclairée de ce satellite, observe les taches et la rotation du soleil, remarque les apparences singulières, occasionées par l'anneau de Saturne, montre que ces grands phénomènes sont autant de preuves du mouvement de la terre, est dénoncé au tribunal de l'inquisition par l'orgueil jaloux, ignorant et superstitieux, promet de ne plus soutenir le système de Copernic, ne peut résister néanmoins à la force de la vérité que ses observations lui démontrent chaque jour davantage, compose des dialogues entre un défenseur du mouvement de la terre et un défenseur de celui du soleil, fait valoir les raisons du premier, mais sans prononcer formellement en sa feveur, croit pouvoir jouir de la tranquillité si nécessaire à ses travaux auprès de Côme II, grand duc de Toscane et qui l'a nommé son premier philosophe et son premier mathématicien, est de nouveau cité devant les cardinaux inquisiteurs, malgré les instances du grand duc, se voit renfermé dans une prison, et n'en sort que pour donner au monde le spectacle éternellement mémorable d'un homme de soixante-dix ans, revêtu d'une gloire immortelle, contraint de plier les genoux devant l'ignorance, la superstition ou la mauvaise foi, obligé de *maudire* une vérité incontestable, et de l'*abjurer*, la main étendue sur l'évangile sacré de la vérité éternelle, condamné à

un emprisonnement dont la durée est illimitée, relégué ensuite pour toute grâce dans le territoire de Florence, s'y occupant de la chute des graves, du pendule simple, de la libration de la lune, y perdant cette vue qu'il avait su étendre dans l'immensité des cieux, et mourant, en 1642, âgé de soixante-dix-huit ans, et au milieu des hommages de l'Europe qu'il a tant éclairée.

Au nord de cette Europe brille un autre homme de génie, qui a mérité d'être regardé comme le précurseur de Descartes et de Newton: élève de Tycho-Brahé et de Mœstlin, qui avait trouvé la véritable cause de la lumière cendrée de la lune, Kepler, mathématicien impérial et héritier de la collection précieuse des observations de Tycho, fait naître de ces observations les découvertes les plus importantes; il s'occupe des mouvements de Mars, reconnaît que l'orbe de cette planète est une ellipse dont le soleil occupe un des foyers, trouve que le rayon *vecteur*, mené du centre de Mars à celui du soleil, décrit des aires proportionnelles au temps, étend ses résultats à toutes les planètes, et publie, en 1626, des tables dont le nom *Rudolphines* consacre celui de l'empereur Rodolphe II, et qui marquent une ère si mémorable en astronomie, comme les premières conformes aux véritables lois du système du monde, et les premières dégagées du cercle qui embarrassait les tables antérieures.

Kepler trouve ensuite que les carrés des temps

des révolutions sidérales sont entre eux comme les cubes des grands axes des orbites. Il avait déjà exposé, dans son ouvrage de *Stella Martis*, des idées sur la gravitation universelle, que l'on doit regarder comme les *premiers germes de la mécanique céleste*, dit mon illustre collègue le marquis de La Place, qui a exposé d'une manière si admirable les lois de cette mécanique; et dans un autre ouvrage, intitulé *Stereometria doliorum*, il présente sur l'*infini* des vues qui ont influé sur une des plus grandes révolutions de la géométrie moderne. Kepler emploie dans ses dernières années la découverte des logarithmes, due à l'Écossais baron de Neper. Il se sert de cet artifice si heureux, ajouté à l'algorithme des Indiens, et qui épargne tant d'erreurs et d'ennui, inséparables des longs calculs; et il meurt à Ratisbonne en 1631, consolé, en prévoyant l'immortalité de sa gloire, de la misère dans laquelle l'avait laissé l'ingratitude de ses contemporains.

La France s'honorait d'avoir vu naître dans son sein René Descartes. Très-jeune encore, il résout des problèmes célèbres de mathématiques, donne un traité de musique sous le nom d'Abrégé, se renferme en Hollande pendant plus de vingt ans dans une sorte de retraite, s'y livre avec une ardeur admirable à la recherche de la vérité, y compose les ouvrages qui devaient avoir une si grande influence, non-seulement sur les progrès des sciences, mais encore sur ceux de la civilisa-

tion, promulgue en 1629 la loi de la réfraction, ambitionne de montrer la cause des mouvements célestes, démontrés par Copernic, Galilée et Kepler, veut ramener tous ces mouvements à la mécanique, imagine des tourbillons de matière subtile, au centre desquels il place le soleil et les planètes, suppose que les tourbillons des planètes emportent les satellites, et que le tourbillon du soleil entraîne les planètes, les satellites et leurs tourbillons; s'empare des imaginations, les remplit d'enthousiasme, montre par son *doute méthodique* la véritable route qui conduit à l'intuition des lois de la nature, imprime à l'esprit humain cette grande direction, la lui commande, se fait obéir, détruit cet empire absolu que les Arabes et leurs imitateurs avaient donné à toutes les assertions d'Aristote, et que cet homme immortel n'aurait pas accepté, désire de commander aussi au cœur humain et de fortifier les bases de la morale universelle, donne au monde ses méditations sur l'existence de Dieu et sur l'immortalité de l'âme, se place à la tête de la philosophie, et meurt à Stockholm, où l'avait appelé la fille de Gustave-Adolphe, la reine Christine, qui vénérait en lui le grand homme et l'ornement du monde.

L'ami de Descartes, le père Niceron, de l'ordre de minimes, donne sur la perspective un traité remarquable. Un autre de ses amis, le père Mersenne, religieux du même ordre des minimes, décrit en 1639 un télescope à réflexion. Le thermo-

mètre était connu depuis l'an 1600; le miscrocope composé l'était depuis 1621, et le vernier depuis 1631. Torricelli, élève de Galilée, et professeur de mathématiques à Florence, invente le baromètre destiné à mesurer la pesanteur de l'air, ou le tube de verre rempli de mercure, communiquant avec un vase rempli du même métal, et auquel on donne le nom de *tube de Torricelli* (1643).

La science de l'ingénieur militaire, liée de si près avec les mathématiques et la physique, fait d'assez grands progrès pour qu'on publie un ouvrage sur la fortification. C'est Jean Errard de Bar-le-Duc, que Henri IV et Sully regardaient comme le premier ingénieur de son siècle, qui donne au public cet ouvrage sous le titre de *Fortification démontrée et réduite en art.*

Son noble rival Châtillon se distingue dans plus de vingt-cinq siéges, et construit pendant celui de Chartres, pour arriver de la contrescarpe à la brèche, un pont de bois et couvert, qui détermine les assiégés à capituler.

Hugues Crosnier commence le canal de Briare pour joindre la Loire à la Seine.

Sublet Desnoyers, surintendant des fortifications, fait construire ou réparer celles de Casal, de Pignerol, de Brouage, du Havre, de plusieurs places ou forteresses de l'Artois, de la Picardie, du bassin de la Meuse, et de celui de la Moselle.

Le chevalier de Ville publie à trente-deux ans son Traité des fortifications, donne plus tard sa

relation du mémorable siége d'Hesdin, et son ouvrage *sur la charge des gouverneurs des places*, perfectionne le tracé de Jean Errard, et discute avec la plus grande sagacité toutes les parties de la fortification, celles des mines et de la guerre des siéges.

Le comte de Pagan, fameux par sa bravoure, se distingue dans un très-grand nombre de siéges, perd la vue par une maladie, dicte et donne au public un traité de fortification, divers ouvrages de géométrie et d'astronomie, et le commentaire d'un voyage entrepris sur la rivière des Amazones.

Fabre fait paraître un nouveau traité de fortification dans lequel il propose avec beaucoup de talent de remplacer les polygones par des carrés du même développement, et dont les angles seraient couverts par des bastions et des ouvrages à corne qui défendraient les lignes droites des fronts.

David d'Orléans et Pompée Targon, attirés en France par le cardinal de Richelieu, se distinguent par les ressources ingénieuses de leur esprit fécond; et Maltus perfectionne l'art de jeter des bombes.

Les arts de la paix prospèrent comme ceux de la guerre. L'agriculture, le premier de tous, est encouragée par de grands personnages, protégée par les souverains, et favorisée par Henri IV. C'est à ce grand roi, couronné de chêne aussi bien que de lauriers, qu'Olivier de Serres, seigneur du

Pradel, dédie l'ouvrage où, du digne émule de Varron et de Columelle, il considère l'agriculture sous le point de vue le plus vaste, recueille les expériences les plus utiles, donne les conseils les plus salutaires, et montre les divers moyens de connaître les terrains, d'élever la maison rustique, de la conduire, de cultiver les blés, les autres plantes céréales, les légumes et la vigne, de former et d'entretenir d'abondantes prairies; de nourrir un grand nombre de chevaux, de bœufs, de vaches et de moutons, de soigner les basses-cours, les volières, les pigeonniers, les garennes, les parcs, les bois, les fontaines, les étangs, les ruches et les phalènes ou vers à soie, d'établir de riches vergers, de planter et d'enter les arbres à fruit, de faire venir avec avantage du safran, du lin et du chanvre, de clore les jardins, et de les garnir de plantes médicinales, d'herbes utiles ou agréables et des plus belles fleurs.

Des arbres ou arbrisseaux étrangers, remarquables par leurs feuilles ou leurs fleurs, avaient été introduits en Europe, et particulièrement en France. On commençait à répandre dans cette France et dans d'autres royaumes le tuya du Canada, cultivé en Europe dès le temps de François Ier, les lilas, ces beaux ornements du printemps, qu'Auger Gislen Busbec avait apportés des bords du Bosphore en Italie, le faux acacia de l'Amérique septentrionale, auquel on a donné le nom de *robinia*, en l'honneur du savant botaniste Robin, qui l'a-

vait soigné en France, et le marronnier d'Inde, porté à Vienne en Autriche dès 1575, et que le jardin de Soubise à Paris avait reçu en 1615 de Constantinople, dont la position si heureuse et le climat si favorisé par la nature peuvent servir avec tant de facilité à la migration dans l'Europe occidentale d'un si grand nombre de végétaux du Levant.

Pendant la même époque, le génie de l'anatomie enrichit la physiologie et la médecine d'une des plus grandes découvertes. Elle révèle la circulation du sang. L'Aragonais Servet, cette malheureuse victime de la barbare intolérance de Calvin, Colombo, et Césalpin, ce médecin célèbre et ce grand botaniste qui a laissé sur les végétaux un ouvrage très-remarquable, avaient soupçonné, et en quelque sorte deviné, ce grand phénomène; mais Guillaume Harvey, élève du fameux anatomiste Fabrice d'Acquapendente, professeur d'anatomie au collége des médecins de Londres, et médecin de Jacques Ier, ainsi que de Charles, successeur de Jacques, démontre cette circulation du sang, en développe le mécanisme en 1619, l'explique par une savante théorie, et en expose les lois d'après un grand nombre d'expériences.

Nous avons vu le chancelier Bacon obtenir une renommée impérissable par de grands monuments consacrés à la philosophie, aux lettres, à l'histoire, à la politique, à la jurisprudence, et que la postérité ne cesse d'entourer de ses hommages.

Pierre-Paul Sarpi, provincial de l'ordre des servites dans la république de Venise, connu sous le nom de frère Paul ou *frà Paolo*, et habile dans les mathématiques, la médecine, l'histoire, la théologie et le droit public, acquiert une grande célébrité par ses ouvrages de politique, sa défense des droits des souverains contre l'autorité ecclésiastique, et son Histoire du concile de Trente. Grotius, dont nous avons rappelé les malheurs, se retire en France, reçoit une pension de Louis XIII, essaie en vain de fixer de nouveau son séjour dans sa patrie, que ses ennemis rendent ingrate, est nommé par la reine Christine de Suède, zélée disciple de Descartes, son conseiller et son ambassadeur en France, reçoit plusieurs années après à Amsterdam les tardifs honneurs par lesquels ses compatriotes veulent faire oublier leurs torts, meurt à Rostock, et laisse à la postérité reconnaissante un grand nombre d'ouvrages recommandables, sa *Mer libre*, des commentaires sur l'Écriture sainte, un Traité de la vérité de la religion, l'Histoire des Goths, celle de la Hollande, des poésies, des pièces de théâtre, et ce livre du droit de la guerre et de la paix qui l'a rendu en quelque sorte l'arbitre des peuples et des rois.

C'est ce même Grotius qui nomme *la gloire de l'Angleterre* Jean Selden, du comté de Sussex, savant auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur les lois, les usages, les institutions et les monnaies des Hébreux, sur plusieurs sujets de juris-

prudence ou de haute politique, et sur les marbres trouvés dans l'île de Paros, relatifs à une partie de l'histoire d'Athènes, et apportés à Thomas, comte d'Arundel, dont on leur a donné le nom.

L'époque que nous examinons est aussi illustrée par d'habiles jurisconsultes, Denis Godefroi et ses deux fils; des hébraïsants, tels que Jean Buxtorf, professeur de Bâle, son fils, et Guillaume Schickard; professeur dans l'université de Tubinge; cinq théologiens protestants, David Pareus, professeur d'Heidelberg; le laborieux et éloquent Abraham Scultet, professeur à Heidelberg comme David Pareus; Henri Alting, professeur à Groningue; George Calixte, professeur à Helmstadt, et Salomon Glassius, surintendant général des églises et des écoles de Saxe-Gotha; les antiquaires Jean ou Janus Gruter, Jean Robin d'Eisenach et Jean Kirchmann, recteur de l'université de Lubeck; les historiens François Guillimann de Fribourg en Suisse, et Marc Welser d'Augsbourg; deux savants critiques et chronologistes, le père Pétau, jésuite, et Joseph Scaliger le fils, né à Agen, où son père Jules-César Scaliger était venu de Vérone; le grand géographe Philippe Cluvier de Dantzig; le poète silésien Martin Opitius ou Opitz, connu par ses silves, ses épigrammes, son poème du Vésuve, ses distiques de Caton, d'autres poésies, et qu'inspire le désir d'égaler par ses vers allemands le célèbre poète de la Hesse, Eobanus, qui avait, un siècle auparavant, traduit en vers latins Théocrite

et l'Iliade; les célèbres successeurs du poète Trissino de Vicence, Jean-Baptiste Guarini de Ferrare, auteur de plusieurs ouvrages, et particulièrement du *Pastor Fido*, et le chevalier Marin de Naples, qui a composé un grand nombre de poésies, et particulièrement le poème d'*Adonis*.

La renommée des poètes de la péninsule espagnole s'était répandue dans toute l'Europe. Un batteur d'or nommé don Lope de Rueda, né à Séville sous le beau climat de l'ancienne Bétique, avait élevé, avant la fin du seizième siècle, un théâtre informe sur lequel il jouait ou faisait jouer des églogues ou des dialogues entre des bergers et des bergères, qu'interrompaient des scènes de nègres, de Biscayens, de magiciennes, des combats à pied ou à cheval entre des Maures et des chrétiens, et des romances antiques chantées par des musiciens cachés derrière la toile. Le Portugais Gilles Vicente avait établi aussi un théâtre qu'on a comparé aux chariots de Thespis. Ses drames et ceux de don Lope de Rueda se perfectionnent avec rapidité. Don Miguel ou Michel Cervantes, qui s'est immortalisé par son roman de Don Quichotte, publié au milieu des persécutions du duc de Lerme, compose plusieurs pièces de théâtre qui brillent d'un grand nombre de beautés, et dont l'ensemble est bien éloigné d'être indigne des suffrages des peuples les plus éclairés. Don Lopès de Véga succède à Cervantes; il se distingue par une plus exacte observation des convenances, une vive pein-

ture des mœurs, une grande force dramatique; et son génie est si fécond que ses pièces de théâtre, se suivant avec une vitesse qu'on a peine à concevoir, ont dépassé, suivant plusieurs historiens, le nombre de dix-huit cents. Antoine de Solis, l'auteur de l'Histoire de la conquête du Mexique, donne au public un grand nombre de drames, ainsi que don Pierre Calderon de La Barca. On leur a reproché des anachronismes, de grandes invraisemblances, des idées gigantesques, des métaphores outrées, de l'enflure, des jeux de mots, et la violation de toutes les règles relatives aux unités d'action, de temps et de lieu; mais on admire l'élégance de leur style, la beauté de leurs sentiments, l'intérêt de leurs situations, la force de leurs caractères, l'effet de surprises ménagées avec art, et leurs dénouements, que Calderon surtout sait amener avec beaucoup d'habileté.

On cite d'ailleurs avec éloge les sonnets et les autres ouvrages en vers de Jean Boscan de Barcelonne, et les *poésies spirituelles* ou *conceptos espirituales* d'Alphonse Lédesma de Ségovie; et on admire les poésies héroïques, lyriques ou facétieuses de François Quevedo de Villegas.

Vers le même temps le génie de Shakespeare répand le plus grand éclat sur le théâtre britannique.

Pendant long-temps les Anglais avaient eu leurs mystères. On a même prétendu qu'on avait retrouvé des traces de ces drames, où les objets

de la croyance des chrétiens avaient remplacé la mythologie grecque et romaine, jusque dans le dixième siècle, où Bowulf avait composé un poème anglo-saxon, dans lequel d'ailleurs était un exemple de l'*allitération*, c'est-à-dire d'un retour régulier des mêmes consonnes au commencement ou à la fin des mots. Ces mystères faisaient du moins partie des fêtes et des réjouissances solennelles de l'Angleterre, vers la fin du quatorzième siècle, lorsque le chevalier Jean Gower publiait son poème de *la Confession d'un amant*, et lorsque le célèbre poète Chaucer, le beau-frère du roi Henri de Lancastre, connu sous le nom de Henri IV, composait son *Testament d'amour*, son *Astrolabe*, ses contes, et traduisait le fameux roman français de *la Rose*, commencé par Guillaume de Loris, et continué par Clopinel, si connu sous le nom de Jean de Meun.

Mais dans les dernières années du quinzième siècle, les *moralités* ou allégories morales remplacèrent les *mystères*. Skelton, poète lauréat de Henri VII, produisit ce changement. L'Énéide fut traduite *en vers blancs* ou non rimés quelque temps après par Henri Howard, comte de Surrey. L'admirable littérature antique fut mieux connue. Des drames tragiques ou comiques, et dans la composition desquels on avait été guidé par les auteurs grecs ou romains, succédèrent aux anciennes pièces. On donna le nom de *masques* à plusieurs des drames honorés des suffrages du public avant la fin du

seizième siècle. La reine Élisabeth se plaisait à les jouer avec les dames de sa cour; et on dut principalement les drames les plus estimés à cette époque, ou dans les premières années du dix-septième siècle, à Sackville, à Preston, à Sidney, à Christophe Marloe, à Edmond Spencer, à Thomas Heywood, au chevalier Jean Harrington, qui d'ailleurs traduisit *Roland le furieux*, à Lodge, à Green, à Benjamin Johnson, qui, fils d'un maçon et longtemps maçon lui-même, devint l'un des meilleurs auteurs dramatiques de ce temps, et se distingua surtout par ses comédies.

Mais à une grande hauteur brille Shakespeare. Des circonstances particulières l'ont privé d'une instruction et d'une éducation nécessaires au plus grand nombre de ceux qui veulent parcourir avec honneur la carrière des lettres; mais la nature lui a donné un génie sublime : il veut la peindre telle qu'elle est; il blesse souvent les convenances créées par les usages des sociétés humaines les plus civilisées. Mais ses couleurs sont si vives qu'on voit tous les objets dont il parle. Ses caractères sont tracés avec une force qui étonne d'autant plus qu'elle est souvent produite par un seul trait; il n'écrit pas l'histoire, mais il la montre. On assiste à tous les événements que rappellent ses conceptions dramatiques; il évoque les morts, les fait agir et parler comme lorsqu'ils vivaient encore; on les voit, on les entend, on lit dans le fond de leurs cœurs. La terreur et la pitié lui obéissent, et ses

tableaux magiques les font pénétrer dans l'âme des spectateurs profondément émus.

Plus tard un autre génie créateur s'élève sur le continent voisin ; c'est Pierre Corneille. Quelle gloire lui est destinée !

On avait vu vers le milieu ou la fin du seizième siècle le poète Étienne Jodelle, seigneur de Lymodin, et auteur de sonnets, de chansons, d'odes et d'élégies, donner au public les tragédies de *Didon* et de *Cléopâtre*, et une comédie intitulée *Eugène*; Jacques Grevin, qui devait être plus tard médecin et conseiller de Marguerite de France, duchesse de Savoie, faire paraître dès l'âge de quatorze ans la tragédie de *César* et les comédies de *la Trésorière* et des *Ébahis*; Robert Garnier publier neuf tragédies, indépendamment d'autres poésies, et Alexandre Hardy, cédant à une malheureuse fécondité, composer près de huit cents pièces de théâtre. Ces poètes avaient en quelque sorte annoncé la grande lumière qui allait se lever sur la France. Un digne précurseur de Corneille, Jean de Rotrou, avait bien mérité des amis des lettres par ses tragédies et ses comédies, conquis une honorable renommée par sa tragédie de *Venceslas*, applaudie pendant deux siècles, mérité que le grand Corneille l'appelât son *père dans la tragédie*, et obtenu une gloire plus grande encore en refusant de seconder la jalousie d'un ministre tout puissant contre *le Cid*, dont il admirait et vénérait l'auteur, et en sacrifiant sa vie aux devoirs de sa

charge de lieutenant particulier du bailliage de Dreux, sa patrie, au vœu de l'humanité et au salut de ses concitoyens attaqués par une cruelle maladie contagieuse.

Corneille paraît enfin; il fait jouer *Mélite*. Le public applaudit cette pièce avec transport; un sentiment secret montre en quelque sorte de quelle gloire va briller le théâtre français. Corneille ne trompe pas cette grande espérance; il la surpasse; il a lu avec soin les tragiques anciens et les auteurs dramatiques modernes; il ne suit aucune règle en esclave soumis; il examine en penseur profond celles qu'on s'est imposées, les juge en maître, ne les adopte que parce qu'il les croit conformes à la nature des choses, cette dominatrice éternelle et irrésistible; développe avec la facilité d'un supérieur ou au moins d'un égal tous les replis du cœur et tous les secrets du génie des hommes fameux qu'il introduit sur la scène, les remplit pour ainsi dire de son enthousiasme, les grandit, les élève à sa hauteur, les présente avec la fidélité de l'histoire, mais avec des proportions qui seules commanderaient l'admiration, peint des tableaux d'une vérité si frappante qu'ils paraissent exiger la main et les lumières des plus habiles publicistes, des hommes d'état consommés ou des plus grands capitaines, élève d'admirables monuments, donne aux Français étonnés et ravis *le Cid*, *les Horaces*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Pompée*, *Rodogune*, *Héraclius*, crée la comédie française en composant *le Men-*

teur, paraît d'autant plus sublime qu'il est plus simple et plus modeste dans sa vie privée, doit voir un jour sa tête octogénaire couverte de lauriers, et inspirera au grand Racine les pensées suivantes: *Il n'est pas aisé de trouver un poète qui ait possédé à la fois tant de grands talents, tant d'excellentes parties de l'art, la force, le jugement, l'esprit. On ne peut trop admirer la noblesse, l'économie dans les sujets, la véhémence dans les passions, la gravité dans les sentiments, la dignité, et en même temps la prodigieuse variété dans les caractères.*

L'influence du génie et du talent de Pierre Corneille devait être d'autant plus grande que lorsque sa gloire commença, un grand nombre d'amis des lettres paraissaient encore charmés de l'affectation, des recherches et des citations inconvenantes et souvent ridicules dont le goût avait été répandu par l'exemple de Pierre de Ronsard, pour lequel Henri II, François II, Charles IX et Henri III avaient eu tant d'estime, et que sa *Franciade*, ses odes et ses sonnets avaient fait surnommer le prince des poètes. Le spirituel et aimable Voiture, membre de l'académie française, et qui faisait les délices de la cour de France, après avoir fait celles des cours étrangères où il avait été envoyé, contribuait, malgré ses lumières et sa délicatesse, à entretenir ce mauvais goût auquel Ronsard avait sacrifié; et Jean-Louis de Balzac, un des confrères de Voiture, et qui jouissait d'une si grande réputation qu'on l'appelait le restaurateur de la lan-

gue française, n'avait pu s'empêcher de remplir ses écrits d'antithèses extraordinaires, d'hyperboles outrées, de recherches précieuses, et de pointes bien peu dignes de l'agrément de son esprit.

La peinture était cultivée dans le même temps par un homme qui a bien mérité sa grande renommée. Pierre-Paul Rubens, d'Anvers, après avoir visité l'Italie, résidé à Rome, à Gênes, à Mantoue, à Venise, et étudié particulièrement les ouvrages du Titien, de Paul Véronèse et du Tintoret, était revenu dans sa patrie. Les tableaux qu'il peint le font rechercher de la reine Marie de Médicis, du roi d'Angleterre et du roi d'Espagne. Il orne de chefs-d'œuvre célèbres le palais de Whitehall en Angleterre, l'Escurial en Espagne, et à Paris la galerie du Luxembourg. On admire la richesse de son imagination, la noblesse de l'expression de ses figures, et le brillant de son coloris. Il n'est pas uniquement peintre; il est aussi grand architecte : il publie non-seulement un Traité de peinture, mais encore l'*Architecture italienne*; il sait l'histoire; il parle plusieurs langues; et, réunissant à tous ces titres ceux d'un habile homme d'état, il est chargé de plusieurs négociations importantes, obtient de grands succès, et remplit avec distinction la place de secrétaire d'état pour la Flandre.

On place au premier rang parmi ses élèves son compatriote Antoine van Dyck, que le roi d'Angleterre, enchanté de son talent, récompense par

cheval de la statue de Louis XIII, dont on veut orner la place Royale de Paris.

L'habile sculpteur François - Guillaume Dupré avait élevé sur le pont Neuf de la capitale de la France, la statue du bon et grand Henri.

On citait aussi Gaspard Lehman, qui avait trouvé un moyen plus facile de graver sur verre, et obtenu à ce sujet un privilége de l'empereur Rodolphe II.

L'architecte Jacques de Brosse avait construit pour la régente Marie de Médicis ce palais du Luxembourg où Rubens représente dans un grand nombre de grands et de beaux tableaux la vie de cette reine. On doit aussi à ses talents l'aqueduc d'Arcueil, qui doit amener des eaux abondantes à ce palais, et le portail si célébré de l'église de Saint-Gervais de Paris.

Clément Métézeau, architecte de Louis XIII, acquiert une grande réputation par la construction de la digue de La Rochelle, et le chevalier de Châtillon fait élargir le pont Neuf, et bâtir la place Dauphine, l'hôpital de Saint-Louis, la place Royale et le collége de France.

La musique avait fait de nouveaux progrès; Charles Monteverde de Lombardie avait essayé avec succès d'ajouter à l'harmonie déjà connue, de nouvelles consonnances ou dissonances. Ce que les maîtres ont nommé l'*harmonie tonale* avait été complété; les trois harmonies essentielles de la *tonique*, de la *dominante* et de la *sous-dominante* étaient reconnues. Ce même Monteverde, Maren-

zio, Gesualdo, prince de Venouse, Mazzochi, et surtout le célèbre Alexandre Scarlatti, donnent plus de variété et d'expression au genre *madrigalesque simple* ou destiné à des voix sans accompagnement d'orgue ou de clavecin.

Poliaschi de Rome, Loretti Vittorii de Spolette, Ferrari de Reggio, Merula, Graziani, Bassani et principalement Carissimi, maître de la chapelle pontificale et du collége de Rome, mettent avec beaucoup de succès des cantates en musique.

Vincent Galilée de Florence, père du grand Galilée, imagine, suivant le savant historien J.-B. Doni, un récitatif qu'il regarde comme la déclamation notée des Grecs, emploie ce genre de musique pour les lamentations du prophète Jérémie, les chante lui-même avec un accompagnement de viole devant une assemblée nombreuse, remplit d'enthousiasme le Florentin Jacques Peri et le Romain Jules Caccini, et ils mettent en musique le drame de *Daphné* du célèbre poète Rinuccini, le Florentin.

Peri compose ensuite la musique d'*Euridice* du même poète, et la fait jouer à Florence en 1600, à l'occasion du mariage de Henri IV avec Marie de Médicis. Caccini termine la musique de l'*Enlèvement de Céphale*, et Monteverde celle d'*Ariane*, dont les paroles sont de Rinuccini.

Le nombre de ces drames s'accroît avec rapidité; parmi les compositeurs qui les mettent en musique, on distingue surtout Perti, Colonna et Alexandre Scarlatti, auquel on attribue l'invention

du récitatif *obligé*, ou mêlé de phrases mesurées et exécutées par les instruments; et ce musicien, donnant à sa mélodie l'expression des sentiments indiqués par les paroles, mérite d'avoir pour élèves d'illustres compositeurs dont l'Italie et l'Europe entière ne prononcent les noms qu'avec reconnaissance.

VINGT-QUATRIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS 1643 JUSQUES EN 1689.

(1643) A peine les funérailles de Louis XIII étaient-elles terminées que la haine contre la mémoire de Richelieu et le désir de parvenir au pouvoir formèrent un parti auquel on donna le nom de *cabale des importants*. La reine paraissait avoir confiance dans ce parti; et il était soutenu par les Vendôme, le duc de Guise, la maison d'Épernon, le maréchal de Bassompierre et le maréchal de Vitri. Augustin Potier, évêque de Beauvais, était un des chefs de ces *importants*; il ne cesse de répéter que la régence appartenait de droit à la reine. « Les » bornes mises à son pouvoir par la création d'un » conseil sont une injure à sa majesté; il faut les » détruire. » Anne d'Autriche approuve le zèle de l'évêque; on tâche de gagner les membres du conseil établi par la déclaration du feu roi. La princesse de Condé, amie intime de la régente, engage le prince à renoncer à sa place de président du conseil. On l'accable de promesses ainsi que les autres membres de ce conseil de régence, et particulièrement le chancelier Seguier, le cardinal Mazarin et le comte de Chavigny. La duchesse d'Aiguillon et les

autres parents ou amis de Richelieu cèdent aux témoignages de bienveillance que leur donne la reine; on gagne l'abbé de La Rivière, et le duc d'Orléans qu'il conduit se soumet à tout ce qu'on lui propose. Anne d'Autriche est déclarée en parlement régente tutrice sans restriction, et maîtresse de choisir les membres de son conseil. On annule la *très-expresse* et dernière volonté de Louis XIII; et l'aveuglement que donne le pouvoir ne permet pas à la reine de voir qu'en faisant détruire la déclaration qu'elle a juré solennellement d'observer elle ébranle cette confiance si nécessaire et à ceux qui gouvernent et à ceux qui sont gouvernés.

Mazarin avait rédigé avec le comte de Chavigny cette déclaration qu'on vient d'annuler; la reine l'avait détesté; mais on lui dit que sans le cardinal les limites mises à son autorité par Louis XIII auraient été encore plus étroites. Le cardinal avait concouru avec chaleur à l'anéantissement de son propre ouvrage; il avait déterminé Chavigny à suivre son exemple. Les politiques qui craignaient les importants représentent à la régente que Mazarin est seul instruit des relations de la France avec les nations étrangères. « Il est laborieux, expéditif, habile, ajoutent-ils; de tous les temps il » a été dévoué à la France. » Ses paroles sont toujours polies, ses manières insinuantes, ses déférences aux désirs de la reine toujours extrêmes; il est *l'homme du monde le plus agréable*, suivant les

Mémoires de madame de Motteville; *il a l'art d'enchanter les hommes, et de se faire aimer par ceux à qui la fortune le soumet; sa conversation est enjouée, il paraît sans prétentions, il fait semblant fort habilement de n'être pas habile.* La reine ébranlée, séduite, entraînée, donne toute sa confiance au rusé cardinal, et le nouveau ministre continuant de se conduire avec une grande prudence, bien loin de se montrer enorgueilli de la faveur de la régente, caresse tout le monde, flatte les penchants des courtisans les plus accrédités, ne néglige rien pour détourner les coups de l'envie ou pour les affaiblir, dit qu'il ne veut rester dans le ministère que pour faire la paix, et assure qu'ensuite il se retirera à Rome.

Anne d'Autriche permet à la duchesse de Chevreuse de rentrer dans le royaume, et de paraître à la cour. Mazarin se hâte d'aller voir la duchesse et de lui offrir ses services; madame de Chevreuse, qui croit être redevenue toute-puissante, et qui se place à la tête des *importants*, fait un grand nombre de demandes en faveur de ses amis et contre ses ennemis; la reine et le cardinal les éludent ou les ajournent (1643).

Mais pendant ces intrigues de cour, un grand événement militaire porte le coup le plus terrible à la puissance espagnole : le duc d'Enghien le fils du prince de Condé et l'époux de la nièce du cardinal de Richelieu, mademoiselle de Maillé de Brézé, commandait l'armée française vers les

frontières du nord; les Espagnols assiégeaient Rocroi; l'armée ennemie était composée de ces vieilles bandes espagnoles, italiennes et wallonnes dont le courage égalait la renommée : le duc d'Enghien se montre en héroïque favori de la victoire; il repousse l'aile droite ennemie, rallie l'aile gauche française, met en fuite l'Espagnol qui l'a presque vaincue, attaque trois fois *cette redoutable infanterie d'Espagne, dont les gros bataillons serrés, semblables à autant de tours*, dit Bossuet, *mais à des tours qui sauraient réparer leurs brèches, demeurent inébranlables, et lancent des feux de toutes parts;* est repoussé trois fois par ces soldats intrépides qui semblent destinés à conquérir le monde, redouble d'ardeur, et, admirablement secondé par sa valeureuse armée, tombe comme la foudre sur ces bataillons, les enfonce, les oblige à demander quartier, leur tend sa main victorieuse, frémit en voyant une erreur funeste les porter à renouveler leurs redoutables décharges, ne peut retenir ses soldats furieux, et ne parvient à calmer leur terrible courroux contre des ennemis qu'ils croient immoler comme des perfides, que lorsqu'un horrible carnage a jonché le champ de bataille de cadavres de héros, parmi lesquels on reconnaît celui du respectable et si brave comte de Fuentes.

La prise de Thionville suit cette victoire si mémorable qui doit influer si puissamment sur les destinées de l'Europe, et commencer avec tant d'éclat la carrière militaire de celui qui n'a encore

que vingt-deux ans, et que la gloire doit proclamer *le Grand Condé.*

La cabale des *importants* devient ennemie déclarée du cardinal de Mazarin; mais le cardinal, plus habile que cette cabale, se sert adroitement pour la perdre des imprudences et des folies de cette faction. Les intrigues de la duchesse de Chevreuse et de la duchesse de Montbazon, la maladresse avec laquelle elles veulent lutter contre Charlotte-Marguerite de Montmorenci, princesse de Condé, et contre la jeune duchesse de Longueville, sœur du vainqueur de Rocroi; la vanité de plusieurs importants, les extravagances du duc de Beaufort, ses clameurs contre Mazarin, ses menaces, son peu de respect pour la régente, achèvent de détruire cette cabale qui n'avait aucune force réelle, parce qu'elle ne s'appuyait que sur de petites manœuvres de courtisans; le duc de Beaufort est arrêté et renfermé dans le château de Vincennes; madame de Chevreuse, l'évêque de Beauvais, Châteauneuf, Saintibal, Montrésor, et plusieurs autres importants sont exilés; leur parti devient ridicule, et l'on n'en parle plus.

Quelle différence entre ces légers mouvements insensibles à une petite distance de la cour, et les terribles agitations qui devaient bouleverser l'Angleterre!

La nation anglaise était divisée en deux parts. L'une soutenait le parti du roi, et l'autre celui des

deux chambres. On croyait pour le monarque une grande portion de l'ancienne noblesse, les amis de la hiérarchie et l'université d'Oxford; les deux chambres avaient pour elles tous ceux que la cour avait mécontentés, les ambitieux qui espéraient d'obtenir au milieu des discordes civiles le pouvoir qu'ils convoitaient, les républicains, les nombreux protestants non-conformistes, les fanatiques, presque toutes les corporations, les manufactures et leurs ouvriers, les négociants si influents en Angleterre, qui voyaient décliner leur commerce depuis l'avénement de Charles I[er] au trône, et que les progrès de la civilisation rendaient plus amis de la liberté légale, plus opposés à l'arbitraire, plus impatients des hauteurs des anciens nobles, et enfin tous les habitants de la ville de Londres, le centre des richesses et du crédit de la nation. Les déclarations se succédaient de part et d'autre avec rapidité; les communes déclarèrent que le roi avait formé le dessein de faire la guerre aux deux chambres, que ce dessein contraire au serment qu'il avait prêté tendait à la destruction du gouvernement, que tous ceux qui lui donneraient assistance dans cette guerre seraient punis comme traîtres, et que s'il ne congédiait pas les soldats qu'il avait levés, elles seraient obligées d'assurer la paix du royaume par des moyens plus efficaces.

Les deux chambres ordonnèrent de traiter comme des ennemis de l'état tous ceux qui au-

raient vendu ou engagé des joyaux de la couronne, ou levé de l'argent pour le roi.

Les communes présentèrent à la chambre haute une accusation contre neuf lords qui avaient refusé de se rendre à leur poste; et la chambre haute les condamna à être renfermés dans la Tour.

Peu de temps après, le roi donna des commissions pour lever des troupes; les deux chambres publièrent des conditions pour emprunter de l'argent; le roi défendit aux citoyens de prêter de l'argent aux chambres : elles défendirent de publier aucune déclaration royale ni aucun écrit contraire aux ordres du parlement.

Le comte de Newcastle s'empara pour le roi de Newcastle-sur-Tyne et de Tinmouth; mais le monarque échoua dans une entreprise qu'il fit sur Hull.

Goring, gouverneur de Portsmouth, se déclara pour le roi; mais il fut aussitôt bloqué par mer et par terre, obligé de capituler et de se retirer en Hollande.

Charles I[er] leva l'étendard royal à Nottingham, ordonna par une proclamation à toutes les personnes en état de porter les armes de se rendre auprès de lui, réunit sept cents cavaliers bien montés et bien équipés, mais ne put entrer dans Coventry, dont le maire de cette ville refusa de lui faire ouvrir les portes, laissa le commandement de sa cavalerie à Wilmot, qui se retira devant douze cents hommes de l'infanterie du parlement,

revint à Nottingham, n'y trouva que quelques milices, vit son étendard royal renversé par un ouragan répandre la consternation dans tous les esprits comme un signe sinistre; et, dénué de troupes, d'armes, d'artillerie, d'argent et de munitions, entouré de timides amis, dépouillé de ses revenus et de son autorité, ayant contre lui la plus grande et la plus riche partie de la nation, et menacé par un corps ennemi de cinq mille fantassins et de quinze cents cavaliers qui s'étaient emparés de Coventry, il envoya un message aux deux chambres pour leur proposer un arrangement (1642). « Nous ne pouvons, répondirent » elles, sans déroger aux priviléges du parlement, » traiter avec le roi avant qu'il ne révoque les procla» mations qui nous déclarent coupables de haute » trahison. » Charles promet de révoquer ces proclamations si les chambres annulent les déclarations qui traitent ses amis et ses partisans de traîtres à leur patrie. « Si sa majesté révoque ses déclarations, » disent les chambres, et qu'elle revienne à son par» lement, elle y recevra les plus grandes marques » de notre fidélité et de notre obéissance; mais le » parlement, représentant toute la nation, ne peut » consentir à être compromis avec les pernicieux » conseillers qui entourent sa majesté. »

Les chambres protestèrent ensuite qu'elles ne mettraient bas les armes que lorsque le monarque aurait abandonné les délinquants à la justice du parlement : elles accusèrent les soldats du roi

d'avoir commis les outrages les plus violents contre les citoyens; elles prétendirent que le roi non-seulement avait bien traité les Irlandais rebelles, mais encore s'était emparé des munitions, des habillements et des chevaux rassemblés contre ces révoltés pour les employer contre son parlement. « Les chambres, dit Charles Ier dans une nouvelle » déclaration, ont usé contre leur souverain de » 100,000 livres levées pour secourir les Irlandais » fidèles : deux cents membres des communes ont » été obligés, par les violences de leurs collègues, » d'abandonner leur chambre, et sur cent pairs, il » n'y en a que seize qui continuent de siéger dans » la chambre haute. »

Le roi, apprenant que le comte d'Essex avait rassemblé à Northampton une armée de seize mille hommes bien équipés et pourvue d'une excellente artillerie, ne se crut pas en sûreté à Nottingham, prit le chemin du pays de Galles, harangua sa petite armée à Wellington, près de Derby, protesta en présence du Dieu tout-puissant qu'il voulait maintenir la vraie religion protestante établie dans l'Église anglicane, défendre les droits de ses sujets, conserver leurs priviléges, observer les lois auxquelles il avait donné son consentement, et alla à Shrewsbury. Les habitants de cette ville le reçurent avec de grandes démonstrations de joie et d'affection : en peu de jours il se trouva à la tête de dix mille hommes d'infanterie et de quatre mille cavaliers; quelques amis de Londres lui envoyé-

rent de l'argent; il reçut de l'argenterie de l'université d'Oxford et de celle de Cambridge. Le prince Robert de Bavière, fils de l'électeur palatin et d'une sœur de Charles Ier, défit un parti du comte d'Essex : mais ce général des troupes du parlement n'en prit pas moins possession de Worcester, d'Hereford, de Glocester et de Bristol.

Le roi néanmoins crut pouvoir s'avancer vers Londres; le comte d'Essex le suivit; le roi lui livra bataille à Edgehill, auprès de Keinton, sur la frontière du comté de Warwick. La cavalerie royale, sous les ordres du prince Robert et de Wilmot, attaqua celle du comte, la mit en déroute, et la poursuivit à une grande distance; les deux infanteries se battirent avec acharnement : le parlementaire sir Guillaume Balfour prenant en flanc les fantassins royalistes avec sa réserve de cavalerie, la confusion se mit dans l'infanterie royale. Le roi et ses deux fils faillirent à être pris; la cavalerie du prince Robert et de Wilmot, revenue de sa poursuite, trouva le champ de bataille jonché de plus de cinq mille cadavres. La nuit suspendit le combat. On était au commencement d'octobre. Les deux armées, extrêmement fatiguées d'un combat opiniâtre, souffrirent beaucoup du froid; et, lorsque le jour se montra, elles paraissaient toutes les deux vaincues. Celle du parlement avait perdu deux officiers très-distingués; celle de Charles avait vu tomber, blessés mortellement, le comte de Lindsey, son général, sir Ed-

mond Verney, le frère du duc de Richemond, Lennox; et plusieurs de ses officiers de marque avaient été faits prisonniers. Le comte d'Essex se retira au château de Warwick; le roi nomma lord Ruthen général de ses troupes à la place du comte de Lindsey, accorda une capitulation à la garnison du château de Banburg, vit la moitié de cette garnison se ranger sous ses drapeaux, et entra dans Oxford, où il fut accueilli avec de vives acclamations.

Le monarque et les chambres s'accusaient mutuellement de violer les lois du royaume.

Les chambres déclarèrent que le temps pendant lequel les apprentis porteraient les armes pour soutenir les droits de la nation serait imputé sur celui de leur apprentissage; un grand nombre de ces apprentis allèrent grossir l'armée du comte d'Essex; et le parlement invita *ses frères*, les Écossais, à défendre leurs frontières contre l'armée *papiste* que le comte de Northumberland avait levée dans le nord de l'Angleterre.

Le roi vint à Reading, que lui abandonna la garnison parlementaire : il s'avança ensuite vers la capitale jusques à Colebrook. De grands tumultes s'élevèrent dans Londres : deux pairs et trois membres des communes se rendirent auprès du monarque; ils le prièrent d'établir sa résidence dans un endroit assez voisin de Londres pour pouvoir traiter avec le comité du parlement, pré-

eux, annoncent que l'exécution de leurs soldats attirerait la vengeance la plus prompte sur leurs prisonniers, décident qu'on ne pourra pas être poursuivi, malgré la défense du roi, pour avoir payé ou reçu les droits de *tonnage* et de *poundage*, entretiennent des agents en Hollande, en France et dans les Pays-Bas, maintiennent la liaison que leur donne avec les états généraux la conformité de leurs principes civils et religieux, comptent sur l'assistance de la France, correspondent secrètement avec le roi d'Espagne irrité contre Charles Ier à cause de la ligue que ce monarque avait contractée avec le roi de Portugal, ordonnent des mesures très-sévères pour le paiement d'une taxe extraordinaire, empruntent de l'argent et de la vaisselle, abolissent l'épiscopat pour obtenir plus facilement l'intervention des Écossais, ainsi que pour pouvoir faire au roi, en consentant au rétablissement de la hiérarchie, une concession importante, et se déterminent à préparer des propositions de paix.

Les hostilités continuent cependant dans un grand nombre de comtés; de grands avantages sont remportés par les royalistes et par les parlementaires, particulièrement par le lord Fairfax, le comte de Bedford, Jean Gill, sir Jean Byron et quelques autres généraux des troupes du parlement. La reine revient de Hollande, débarque dans la baie de Burlington, et arrive à Oxford auprès de l'époux dont elle veut partager les dangers. Des négociations ouvertes à Oxford n'ont aucun succès.

Les deux partis espèrent trop qu'une victoire complète favorisera leurs projets (1643). Le comte d'Essex oblige le colonel Fielding, qui commandait dans Reading, à capituler; mais le prince Robert surprend auprès de Thane plusieurs régiments de l'armée parlementaire, les taille en pièces, attaque aussi heureusement un autre quartier, charge avec impétuosité l'armée du comte d'Essex et le contraint à prendre la fuite et à mettre ses troupes affaiblies par les combats et par les maladies en quartiers de rafraîchissement à Saint-Alban, à Uxbridge et dans les environs.

Le comte de Stamford est mis en déroute à Stratton dans le comté de Cornouailles par les royalistes lord Mohun et sir Ralph-Hopton, qui, réunis au marquis d'Hertford, s'emparent après la victoire, de Faunton, de Bridge-Watter et du château de Dunstar. Le général parlementaire, sir Guillaume Waller, est battu à Lansdownhill par le prince Maurice de Bavière, frère du prince Robert, et par le marquis de Carnarvon, se retire à Bath, forme ensuite le siége de Devizes qui renferme l'infanterie et l'artillerie du prince Maurice, est attaqué par Wilmot, parti d'Oxford avec quinze cents cavaliers, et par l'infanterie du prince Maurice qui sort de Devizes, et ne peut éviter une déroute funeste. Le prince Robert assiége Bristol; la garnison fait des prodiges de valeur. Un grand nombre de royalistes sont victimes de leur courage; mais le gouverneur consent à capituler. Lord Fairfax

éprouve un grand revers dans le nord de l'Angleterre : il est défait par le comte de Newcastle.

Mais un plus grand malheur pour les parlementaires est la division du comte d'Essex et de sir Guillaume Waller. Ces deux généraux s'accusent mutuellement d'avoir négligé leur devoir. Les chambres effrayées pressent les Écossais de leur envoyer une armée. Le roi, par une proclamation à laquelle ses victoires donnent une grande force, déclare nuls tous les actes du parlement, témoigne le plus grand désir de la paix, proteste qu'il veut maintenir les lois du royaume et les privilèges du parlement, réclame les secours de tous les fidèles sujets pour terminer plus tôt les calamités de la nation, et, suivant plusieurs historiens anglais, serait entré dans Londres en monarque constitutionnel, s'il s'était présenté devant cette capitale dans le moment de la plus grande anxiété des chambres et de leurs partisans; mais il leur donne le temps de revenir de leur frayeur. Il veut s'emparer de Glocester; sa sommation est mal reçue; les citoyens déclarent qu'avec l'aide de Dieu ils conserveront leur ville, *suivant les ordres de sa majesté signifiés par les deux chambres du parlement*, rompent les ponts, mettent le feu à leurs faubourgs, et se préparent à la plus vigoureuse résistance. Les chambres rassurées souscrivent et font souscrire à leurs troupes un *covenant*, ou accord par lequel les signataires s'engagent à ne déposer les armes que lorsque les papistes seront

livrés à la justice, et à soutenir le parlement contre l'armée du roi.

Les communes accusent la reine de haute trahison devant la chambre des pairs; le monarque irrité déclare qu'il ne reconnaît plus les deux chambres pour le parlement, et défend de leur obéir.

La majorité des deux chambres décide néanmoins que des propositions de paix seraient transmises au roi; mais les plus violents de leurs collègues manœuvrent avec force pour écarter toute espèce d'arrangement. Les prédicateurs parlent avec chaleur contre une pacification; des affiches imprimées exhortent le peuple à un soulèvement général. On répand le bruit que vingt mille *papistes* irlandais ont fait une descente : le lord maire Pennington présente une pétition contre la paix au nom du *commun conseil*, ou conseil municipal. Westminster est dans un grand tumulte : plusieurs membres des communes ne se croient pas en sûreté à cause de leur modération, et se retirent; la chambre remercie la ville de Londres. On rejette toute proposition d'arrangement; et un corps de cavalerie repousse des femmes qui veulent présenter aux chambres une pétition favorable à la paix.

Le parlement lève une nouvelle armée et en confie le commandement au comte de Manchester pour protéger les *comtés associés* d'Essex, Hertford, Huntingdon, Cambridge, Suffolk, Norfolk

et Lincoln. Le parlement donne les plus grandes marques d'estime et de confiance à sir Guillaume Waller et au comte d'Essex; et cinq ou six pairs, craignant qu'on ne découvrît les efforts qu'ils avaient faits pour engager d'Essex à déterminer les chambres à une pacification, quittent la chambre des lords et passent du côté du monarque.

Le siége de Glocester se prolonge : le colonel Massey, gouverneur de cette ville, fait un grand nombre de sorties funestes aux assiégeants. Le comte de Carnavron avait pris Dorchester, Weymouth et Portland; sir Jean Digby s'était emparé de Barnstable et de Beddiford, et Exeter s'était rendu au prince Maurice. Le comte d'Essex part pour aller délivrer Glocester; il est joint par le lord Gray et par les renforts des *comtés associés*. Ayant sous ses ordres après cette jonction huit mille hommes d'infanterie et quatre mille hommes de cavalerie, il force les lignes des assiégeants, entre dans Glocester, y laisse des troupes, des vivres et des munitions de guerre, surprend à Cirencester deux régiments de royalistes, enlève une grande quantité de provisions destinées pour l'armée du roi, est obligé de livrer une bataille générale au monarque auprès de Newbury, fait ses dispositions en grand général, voit, malgré ses efforts, sa cavalerie mise en déroute par celle de Charles, mais est secondé avec tant de valeur par son infanterie, et particulièrement par les milices de Londres, que le prince Robert ne peut les en-

tamer et qu'elles sont comme un rempart inexpugnable, derrière lequel les cavaliers du comte se rallient avec sécurité. La nuit seule sépare les combattants; la victoire paraît incertaine. Le comte d'Essex se retire à Reading avec son artillerie et ses bagages; le roi déplore la perte du comte de Carnarvon, du jeune comte de Sunderland et de l'aimable et vertueux Lucius Cary, vicomte de Falkland, secrétaire d'état, qui, après avoir défendu les droits du peuple et du parlement contre la couronne, soutenait, avec autant de prudence que de courage, les prérogatives de la couronne contre les chambres, était profondément affligé des malheurs de sa patrie, faisait des efforts impuissants pour prévenir de plus grandes calamités, ne respirait que pour la paix, exposait aux plus grands dangers une vie qui ne paraissait qu'un fardeau pour lui, et le matin de la bataille avait dit à ses amis : *Je suis bien las du temps présent, mais j'espère que j'en serai délivré avant la nuit* (1643).

Le comte d'Essex avait quitté Reading et était revenu à Londres; il y avait été reçu avec de grandes acclamations : le parlement avait voté un jour d'actions de grâces pour le secours donné à Glocester et la bataille de Newbury, et on disait que cette bataille aurait été bien funeste au monarque si Waller, qui était à Windsor avec quatre mille hommes, avait fait taire sa jalousie secrète et secouru le comte.

Mais la division régnait dans le parti du roi comme dans celui des chambres. Le prince Robert traversait les mesures du marquis d'Hertford; et la reine avait ses favoris qui ambitionnaient la direction des affaires; le roi d'ailleurs entendait si mal ses intérêts qu'il traitait avec beaucoup de froideur les comtes de Bedford, Clare et Holland, qui, après avoir abandonné la cause des chambres, avaient servi au siége de Glocester et combattu à Newbury avec une valeur des plus brillantes. Vivement sensibles à cette conduite du monarque, ils saisirent la première occasion de retourner au parlement, qui s'empressa de leur accorder leur pardon.

Les deux chambres et les ministres protestants adoptèrent avec empressement une convention ou un *covenant* proposé par les Écossais : les uns et les autres s'engagèrent à maintenir la religion réformée dans les trois royaumes, à procurer l'uniformité de doctrine et de discipline, à extirper le papisme, à soutenir les priviléges des deux parlements et les libertés des deux peuples, à défendre la personne et l'autorité de sa majesté, à rechercher les incendiaires et les malintentionnés, à procurer une paix durable à la postérité, à se secourir les uns les autres de tout leur pouvoir, à renoncer à toute neutralité, à résister aux tentations, à s'humilier à cause de leurs péchés, à se corriger, à travailler à l'envi au grand ouvrage de la réformation.

Des *conservateurs de la paix* furent choisis en

Écosse pour maintenir la confédération avec l'Angleterre, et le roi n'ayant pas voulu convoquer un parlement écossais, ils assemblèrent, *au nom de sa majesté*, une *convention des états* qui fut revêtue comme un parlement du pouvoir de lever des troupes et d'établir des taxes. Le comte de Leven reçut le commandement de vingt mille hommes; un comité écossais fut nommé pour se réunir avec un comité du parlement d'Angleterre et délibérer sur les affaires de la guerre; et il ne devait être conclu aucun traité de paix que du consentement des deux parlements.

Les deux chambres de Westminster firent graver un grand sceau semblable à celui que lord Littleton avait remis au roi, en confièrent la garde à six commissaires, prononcèrent la nullité de tous les actes revêtus du grand sceau depuis que Littleton avait quitté la chambre des pairs, et déclarèrent ennemis de l'état ceux qui feraient usage d'un autre sceau que celui qu'elle venait de faire faire. Le comte de Warwick fut nommé par les chambres lord grand amiral d'Angleterre, et la cour martiale condamna comme espions les messagers royaux chargés de notifier aux juges de Westminster le *writ* par lequel le roi avait ajourné les causes à Oxford.

Le jeune Fairfax défit à Wakefield trois mille royalistes commandés par le major-général Goring, qui fut fait prisonnier; et le lord Warrington, à la tête d'un autre corps de royalistes, fut mis en dé-

route à Horn-Castle dans le comté de Lincoln. Ce nouvel avantage fut remporté par le comte de Manchester, le lord Willoughby et un homme qui allait remplir l'Europe de son nom. Ce général, dont l'ambition devait être si fatale à Charles Ier, était Olivier Cromwell. Écoutez ce qu'en a dit le grand Bossuet, qui a vu de si haut les révolutions des empires : « Un homme s'est rencontré d'une profon-
» deur d'esprit incroyable, hypocrite raffiné autant
» qu'habile politique, capable de tout entrepren-
» dre et de tout cacher, également actif et infati-
» gable dans la paix et dans la guerre, qui ne
» laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui
» ôter par conseil ou par prévoyance; mais au
» reste si vigilant et si prêt à tout qu'il n'a jamais
» manqué les occasions qu'elle lui a présentées;
» enfin un de ses esprits remuants et audacieux qui
» semblent être nés pour changer le monde. ».

Que pourra Charles Ier contre le génie de Cromwell? le roi est obligé de lever le siége de Hull, et les Écossais vont entrer en Angleterre. Les pairs, réunis à Oxford, écrivent au conseil d'état d'Écosse, conjurent les Écossais de renoncer au projet de soutenir le parlement; et le roi somme les deux chambres de Westminster de venir siéger auprès de lui à Oxford (1643).

Les Irlandais rebelles avaient supplié plusieurs fois le monarque de nommer des commissaires pour entendre leur justification; le roi autorise le comte d'Ormond, qui commande son armée en Irlande, à

[redacted]

conclure une trève d'un an avec le conseil des insurgés, et lui ordonne de revenir en Angleterre avec une grande partie de ses troupes, et de se ranger sous ses drapeaux.

Quarante-trois pairs et cent dix-huit membres des communes, réunis à Oxford auprès du monarque, écrivent au comte d'Essex, et le prient d'engager les deux chambres de Westminster à nommer des commissaires pour travailler à un accommodement; le comte d'Essex répond au comte de Brentford, général des troupes du roi : « Je ne puis » communiquer au parlement la lettre que j'ai reçue, parce qu'elle n'est pas adressée aux deux » chambres. » Il lui envoie en même temps une copie du *covenant national*, et une déclaration mystique des deux chambres qui prononcent la malédiction de Méroz, rapportée dans un des livres *des juges* de la Bible, contre ceux *qui ne viendraient pas au secours du Seigneur contre les puissances du siècle.*

Le roi propose un traité aux deux chambres : « Nous sommes décidées, répondent-elles, à sa» crifier nos fortunes et nos vies pour défendre les » droits du parlement. » Et tout espoir de pacification s'évanouit.

Les chambres de Westminster mettent une *excise* sur le vin, la bière et plusieurs autres denrées; celles d'Oxford les imitent, les déclarent coupables de haute trahison, et appellent tous les Anglais au secours du roi et de l'Angleterre contre les Écossais.

Sir Thomas Fairfax défait le colonel royaliste Bellasis, va dans le comté de Chester, se réunit à sir Guillaume Brereton, marche au secours de Nantwich qu'assiégent le lord Byron et le marquis d'Ormond, créé lord lieutenant d'Irlande, bat les royalistes, et contraint lord Byron à se sauver à Chester avec sa cavalerie; mais les chambres perdent Jean Pym, dont le génie vaste, disent les historiens anglais, la fermeté audacieuse et l'activité infatigable leur avaient été si utiles.

C'est vers le temps de cet événement que l'électeur palatin, Charles-Louis, fils de Frédéric V, arrive à Londres; le parlement l'accueille, met à sa disposition le palais de Whitehall, lui fait compter la pension de 12,000 livres que le roi lui avait accordée; et ce qui est remarquable, c'est que ce neveu de Charles Ier, et ce frère aîné du prince Robert, signe la ligue solennelle et le covenant, et prend séance dans l'assemblée des ministres protestants.

Son frère, le prince Robert, attaque sir Jean Meldrum qui, à la tête de cinq mille hommes, assiégeait la ville de Newarck dans le comté de Nottingham, le force à livrer son artillerie et ses munitions, délivre la comtesse de Derby, qui, depuis deux mois, se défendait avec un grand courage dans son château de Latham, au comté de Lancaster, prend Boston d'assaut, part pour secourir le marquis de Newcastle, assiégé dans York par le comte de Leven, général des Écossais, le comte

de Manchester et lord Fairfax, fait lever le siége, entre en triomphe dans la ville, et, malgré la résistance de Newcastle, qui attend un renfort de cinq mille hommes, et dont il reçoit les avis avec une hauteur qui irrite le marquis, se décide à livrer bataille aux parlementaires et aux Écossais retirés à Marston-Moor.

Ce prince, à la tête de son aile gauche, charge la droite des parlementaires avec tant d'impétuosité qu'il la met en déroute; mais Olivier Cromwell, qui commande leur aile gauche, attaque avec vigueur la droite des royalistes, où le marquis de Newcastle avait voulu, dans son dépit contre le prince Robert, combattre comme volontaire; on se bat avec fureur de part et d'autre; mais Cromwell l'emporte, défait complètement les royalistes, se précipite sur l'aile droite ennemie, qui revient de la poursuite de ceux qu'elle avait vaincus, ne lui donne pas le temps de se former, la rompt, la disperse, remporte une victoire complète, s'empare de l'artillerie, des munitions et du bagage du prince, et le force à s'enfuir dans le comté de Shrops avec les débris de son armée. Le marquis de Newcastle ne peut pardonner les hauteurs de Robert, ne veut plus servir avec lui, et malgré son rare courage, quitte l'armée du roi, et se retire sur le continent.

La prise d'York est le premier fruit de la victoire de Marston-Moor, si funeste au parti de Charles I[er].

Les troupes écossaises, grossies par le corps du comte de Calendor qui arrive d'Écosse, s'emparent ensuite de Newcastle; et sir Guillaume Waller avait battu et repoussé vers Reading le lord Hopton qui commandait un corps détaché de royalistes.

D'Essex et Waller avaient reçu des chambres de Westminster l'ordre de marcher vers Oxford où résidait Charles Ier. Le roi avait démantelé Reading, retiré la garnison de cette ville, laissé une partie de son armée à Abingdon pour arrêter les progrès de l'ennemi, fait des efforts inutiles pour défendre les bords de l'Iris et du Cherwell, et s'étant sauvé pendant la nuit avec un petit corps de cavalerie, était arrivé en sûreté à Worchester; la reine avait accouché à Exeter de la princesse Henriette, et s'était embarquée pour la France, sous l'escorte d'un vaisseau de guerre envoyé par le prince d'Orange; le comte d'Essex était allé vers le comté de Devon, où il voulait combattre le prince Maurice, et avait pris Dorchester, Weymouth, Tiverton et Barnstable.

Le roi avait remporté un avantage considérable auprès du pont de Cropredy; le comte de Cléveland avait mis en déroute une partie de la cavalerie de Waller, qui avait attaqué l'arrière-garde du monarque, et Charles Ier s'était emparé d'un gué important sur la rivière Cherwell.

Le roi apprend à Bath la défaite de ses troupes à Marston-Moor, soutient avec beaucoup de courage cette fatale nouvelle, et persiste dans le projet

qu'il a formé d'aller dans les comtés occidentaux joindre le prince Maurice, et combattre le comte d'Essex; il arrive à Exeter et suit, par Launceston et Bodmin l'armée d'Essex, qui envoie demander du secours aux deux chambres, ne reçoit que deux mille cinq cents cavaliers commandés par le colonel Middleton, et se trouve dans une position très-fâcheuse; il écrit au comte pour l'engager à procurer la paix à sa patrie; le prince Maurice, le comte de Bedford et tous les officiers généraux de l'armée du roi, écrivent aussi à d'Essex, et protestent que leurs fortunes et leurs vies seront garants des propositions qui seront acceptées par le monarque. « Le meilleur parti que puisse » prendre sa majesté, répond d'Essex, est de re» tourner vers son parlement. » Charles Ier, dont les troupes sont renforcées par celles de sir Richard Greenvil, fait élever un fort sur le bord de la rivière par laquelle le comte a reçu du secours, et parvient à le resserrer d'une telle manière que d'Essex ne peut recevoir aucun convoi; le comte, réduit à la plus grande extrémité, envoie un trompette demander une entrevue au roi, n'attend pas le retour du trompette, et, pendant que sir Guillaume Balfour, à la tête de sa cavalerie, parvient à s'ouvrir un passage par les quartiers du roi, à la faveur d'une nuit fort sombre, s'embarque à Foy ou Fowey avec quelques officiers, met à la voile pour Plymouth, et charge le major général Skippon d'obtenir, pour l'infanterie, les conditions

les plus avantageuses; Skippon livre son artillerie, ses armes et ses munitions; les soldats sont conduits aux villes qu'ils préfèrent; on ne les presse pas de s'engager au service du roi; ils partent tambours battants et enseignes déployées; les chambres leur donnent de nouvelles armes, accueillent le comte d'Essex, ordonnent que le comte de Manchester renforce son armée, et, bien loin d'être abattus par le désastre du comte, ne font aucune attention à un message par lequel le roi leur propose la paix (1644).

Les proclamations du roi lui donnent bien peu de soldats, et les désertions lui en ôtent un grand nombre. Son armée est extrêmement réduite lorsqu'il veut s'approcher de Londres. Ses troupes manquent d'habits, de munitions et de solde; et le monarque, voyant qu'il lui est impossible d'exécuter ses projets sur la capitale, veut retourner à Oxford. Mais sir Guillaume Waller est à Andover. Le comte d'Essex s'avance; et le comte de Manchester, malgré tous les efforts du roi, joint le comte à Reading. Charles se retranche dans Newbury. Les parlementaires attaquent ses retranchements, les forcent d'un côté, prennent quelques pièces de canon, et ne sont arrêtés que par les ténèbres de la nuit. Le roi profite de ces ténèbres pour se retirer à Wallingford. Les parlementaires occupent Newbury; mais leurs mouvements militaires sont paralysés par la violence avec laquelle se réveille l'animosité mutuelle des géné-

raux. Le roi se retire à Oxford sans être troublé; le prince Robert y arrive avec la cavalerie du nord, et le comte de Northampton avec les garnisons de différentes places. Charles, à la tête de onze mille hommes, retourne vers Newbury, range son armée en bataille entre cette ville et le château de Donnington, prend l'artillerie, les munitions et le bagage qu'il avait laissés dans ce château, et revient à Oxford sans que les parlementaires, agités par les dissensions de leurs chefs, aient osé l'attaquer.

Vers le même temps un de ces actes par lesquels le pouvoir législatif usurpe les droits de la puissance judiciaire, un bill d'attainder déclare convaincu de félonie le célèbre Laud, archevêque de Cantorbery et primat d'Angleterre. Il obtient avec peine, comme archevêque et pair du royaume, d'être décapité. Conduit sur l'échafaud, il harangue les spectateurs avec un grand courage. « Je suis » innocent, dit-il, de tout dessein de renverser » les lois du royaume, et d'introduire le papisme. » Je n'ai point approuvé tous les actes du parlement; » mais je n'ai jamais été son adversaire. Je prie le » Seigneur de le guider pour le bien de la nation; » je pardonne à tous mes ennemis. »

Le 4 janvier suivant, les chambres abolissent la liturgie, suppriment le livre des *communes prières*, et établissent le directoire composé par l'assemblée ecclésiastique (1645).

Des conférences ont lieu à Uxbridge pour pro-

curer la paix à l'Angleterre. Des historiens anglais ont reproché à Charles Ier d'avoir fait sur le registre de son conseil une protestation secrète par laquelle il déclare que, quoiqu'il donne le nom de parlement aux deux chambres de Westminster avec lesquelles il traite, il ne les reconnaît pas en cette qualité. Mais les commissaires réunis à Uxbridge ne peuvent convenir d'aucune condition.

La rupture des négociations est très-agréable au parti des *indépendants*, qui commence à se séparer des presbytériens; ils veulent abolir la monarchie que les presbytériens ne veulent que limiter; et ne se contentant pas de rejeter la hiérarchie, ils tendent à détruire toute forme de gouvernement ecclésiastique, condamnent l'ordination des ministres, et prétendent que toute personne sans exception doit prêcher, enseigner et expliquer l'Écriture sainte suivant le talent qu'elle a reçu de Dieu. Plusieurs de ces indépendants sont entraînés par le fanatisme le plus extraordinaire et l'enthousiasme le plus extravagant. A la tête de ce parti se placent ceux qui veulent renverser la constitution de l'état et celle de l'Église. Cromwell, Vane, Tate et Haslerig les soutiennent fortement en secret; désirant d'acquérir la plus grande popularité, ils chargent leurs émissaires d'exagérer les fautes des presbytériens, et d'accuser les généraux de vouloir prolonger la guerre pour donner une plus longue durée à leur pouvoir. Cromwell reproche au comte de Manchester de s'être mal con-

duit à la dernière bataille de Newbury. Le comte fait contre Cromwell une déclaration qui alarme les chambres, et fait mettre en délibération si Cromwell ne sera pas arrêté. Mais cette discussion n'a pas de suite; et Cromwell se levant dans la chambre des communes dont il est membre, dit avec force : « Le nom du parlement deviendra » odieux au peuple, s'il n'agit pas avec plus de » vigueur pour le succès de la guerre. Plusieurs » de ses membres sont accusés de la prolonger » pour leurs propres intérêts; je propose que cha- » que membre du parlement renonce à la place » qu'il occupe pour prouver son désintéressement. » Les communes rédigent une ordonnance conforme à l'avis de Cromwell. La chambre des pairs la rejette; on adopte néanmoins un nouveau plan pour l'organisation de l'armée. Sir Thomas Fairfax, à qui on en donne le commandement et auquel on accorde le droit de choisir ses officiers, ne présente sur la liste des colônels aucun membre du parlement. Le comte d'Essex et le comte de Manchester cèdent au torrent et donnent leur démission. La chambre des pairs consent à l'ordonnance qui exclut les membres du parlement de tout emploi civil ou militaire. Mais le roi ayant ordonné au prince Robert de le joindre avec deux mille chevaux, le comité des deux royaumes ordonne à Fairfax d'envoyer vers Oxford un corps de cavalerie destiné à s'opposer à cette jonction, et lui prescrit d'en donner le commandement à Crom-

well avant que le moment fixé pour l'exécution de l'ordonnance des chambres ne soit arrivé.

Bientôt les officiers de l'armée parlementaire ne sont plus que des indépendants; leur général Fairfax était encore presbytérien en apparence; mais il favorisait d'autant plus les indépendants qu'il ne se conduisait que d'après les conseils secrets de Cromwell. Ces officiers, remplis de l'esprit d'exaltation et de fanatisme auquel les indépendants ne cessaient de s'abandonner, faisaient pour leurs troupes les fonctions de ministres, et dans les intervalles de leurs devoirs militaires, récitaient des prières, adressaient des exhortations à leurs soldats, tombaient dans des extases, tenaient des discours désordonnés qu'ils regardaient comme des inspirations, et au milieu de leurs transports parlaient avec une chaleur qui portait au plus haut degré l'enthousiasme de leurs auditeurs. Les soldats, animés par une si grande ferveur, croyaient ressentir aussi les opérations de la grâce divine, se communiquaient mutuellement leur ardeur religieuse, s'abandonnaient, disaient-ils, à l'esprit saint qui les pénétrait, se mettaient en bataille au chant des psaumes et des cantiques, combattaient avec un courage en quelque sorte surnaturel, et mouraient assurés de la couronne du martyre. Que ne pouvaient pas les parlementaires avec de tels soldats !

Cromwell taille en pièces dans le voisinage d'Islip quatre régiments de la cavalerie royale, et s'em-

pare de Bleckington. Les chambres, sur la demande de Fairfax, lui permettent de conserver son commandement.

Le roi avait pris d'assaut la ville de Leicester; il attendait des renforts. Mais Fairfax le suit pour lui livrer bataille. Charles Ier marche à sa rencontre, et trouve les parlementaires auprès du village de Naseby. Le prince Robert commande son aile droite; lord Astley est à la tête de l'infanterie placée au centre. Le roi garde le commandement du corps de réserve.

L'aile droite ennemie est sous les ordres de Cromwell; l'aile gauche est confiée à Ireton, gendre d'Oliver, et Fairfax est au centre avec Skippon.

Le prince Robert attaque avec son impétuosité ordinaire l'aile gauche d'Ireton, la rompt, la poursuit, revient sur ses pas et attaque inutilement le parc d'artillerie. Sir Marmaduke Langdale, à la tête de l'aile gauche royale, se précipite sur l'aile droite parlementaire; mais Cromwell, après un combat opiniâtre, culbute la cavalerie de Langdale. Le sort des armes allait décider de la destinée de Charles Ier. La fortune paraissait le favoriser; l'infanterie parlementaire commençait à reculer malgré les efforts de Fairfax et de Skippon, lorsque Cromwell prend en flanc l'infanterie de Charles, le met en déroute et la disperse. Le prince Robert, qui a rejoint le roi, veut charger de nouveau l'ennemi; mais sa cavalerie, quoique victorieuse de l'aile gauche ennemie, est découragée par la dé-

faite de l'infanterie. Le roi veut s'élancer sur les parlementaires à la tête de sa réserve, et forcer la victoire à le favoriser. « Voulez-vous courir à une » mort inévitable? » lui dit l'écossais comte de Carnwath, en saisissant la bride de son cheval. Le roi étonné s'arrête : la cavalerie qui l'entoure est soudain frappée de terreur, et s'enfuit dans le plus grand désordre. Charles abandonne son canon, son bagage, cinq mille prisonniers; se retire à Hereford, et continue ensuite de s'avancer vers le pays de Galles.

Les parlementaires saisissent une cassette dans laquelle on trouve la correspondance particulière du roi et de la reine. Les chambres la font imprimer pour prouver le peu de sincérité de Charles pendant les négociations d'Uxbridge.

Fairfax s'empare de Leicester, défait le lord Goring à Lamport, soumet Bridgewater, Sherburn, Bath, et assiége Bristol. Le prince Robert défendait cette ville : elle était bien pourvue d'hommes, de munitions et de subsistances. Le prince écrit au roi qu'il peut tenir pendant quatre mois; son courage annonce la défense la plus vigoureuse, et néanmoins il offre de capituler dès les premières sommations, et livre la place avant que les parlementaires n'aient commencé leurs approches. Le roi, furieux et désespéré, lui ordonne de quitter le royaume, et révoque toutes ses commissions.

Les victoires font naître les victoires : Cromwell se rend maître de Devizes, de la ville et du châ-

teau de Winchester et de plusieurs autres places. Fairfax réduit Tiverton, bloque Exeter, va au-devant du jeune prince de Galles, qui n'a que quinze ans, et qui néanmoins a rassemblé une armée dans le comté de Cornouailles; surprend une partie de sa cavalerie, l'oblige à se retirer, emporte d'assaut Darmouth, retourne au blocus d'Exeter, marche vers Torrington, où lord Hopton s'était retranché avec l'armée du prince de Galles; force les retranchements du lord, écrase, prend ou disperse son infanterie, le poursuit, l'enveloppe de toutes parts à Truro, le contraint à capituler, reçoit tous les chevaux et toutes les armes de l'ennemi, fait jurer aux royalistes qui veulent quitter le royaume de ne plus servir contre le parlement, leur donne des passe-ports, ne voit plus dans les comtés occidentaux de troupes royales, et revient à Exeter, dont il s'empare bientôt. Lord Hopton et lord Colepepper se retirent dans les îles Sorlingues ou de Scilly, où le prince de Galles s'était réfugié (1645).

Charles Ier n'espère plus rétablir ses affaires qu'en allant en Écosse joindre le comte de Montrose, qui combat pour sa cause avec beaucoup de zèle et de succès; mais un gros corps de cavalerie et de dragons ennemis était sous les ordres de Pointz, entre Hereford et Worcester. Il prit la résolution de se rendre à Chester par le Gallois septentrional, et de passer ensuite en Écosse par le comté de Lancastre et par celui de Cumberland. Ayant trouvé les parlementaires en possession des

dehors de Chester, il détacha sir Marmaduke Langdale, qui attaqua et repoussa Pointz ét ses troupes. Mais les assiégeants s'étant réunis à Pointz mirent en déroute les royalistes, malgré la résistance des gardes du roi et de la cavalerie, qui s'étaient avancés pour soutenir Langdale; et le comte de Lichtfield fut tué en combattant vaillamment.

Le roi, ayant été joint par le prince Maurice, huit cents hommes de cavalerie et quelques autres renforts, traversa la rivière Dée, gagna une marche sur Pointz qui le suivait, arriva à Bridgenorth, apprit que les parlementaires s'étaient emparés des châteaux de Berckley et de Devizes, tourna vers Newarck dans le comté de Nottingham, où il avait une garnison de deux mille hommes, et reçut la nouvelle si funeste pour lui, que le comte de Montrose avait été entièrement défait par David Lesley. Mais un malheur plus grand encore que cette défaite allait accabler l'infortuné monarque. Une flatterie perfide ou une pitié bien aveugle trompent Charles Ier; on lui dit que Montrose, ayant reçu des renforts après son désastre, a attaqué de nouveau Lesley, l'a vaincu, et s'avance vers la frontière avec une armée triomphante. Le roi, près de succomber au sort qui le poursuit, saisit avec avidité cette assurance si trompeuse : il va jusques à Rotheram; bientôt toutes ses illusions se dissipent; il ne sait qne trop que Montrose et ses troupes battues se sont retirés vers les montagnes, que David Lesley est maître de tout le

Lothian, et que l'armée écossaise est entre Nort-hallerton et Newcastle. La plus vive inquiétude s'empare de son âme. Il prend la résolution de s'éloigner ; il retourne à Newarck.

Le prince Robert arrive dans cette ville; il demande la permission de se justifier : le roi l'écoute, s'attendrit, agrée ses excuses, déclare solennellement qu'il n'a plus de soupçons contre son neveu, qu'il lui rend toute son amitié; mais quelle indignation on éprouve en voyant des parents et des officiers du monarque oublier le respect qu'ils doivent à un souverain auquel ils ont juré fidélité, et que le malheur doit rendre encore plus sacré pour eux ! Des gentilshommes des environs de Newarck, très-dévoués à Charles Ier, étaient opposés au gouverneur de cette ville, si Richard Willis. « J'ai dessein, lui dit le roi, de vous nom» mer capitaine de mes gardes à cheval; je désire » que vous soyez toujours auprès de moi, et je » donnerai votre gouvernement au lord Bellasis. » Sir Richard, mécontent de cette résolution, se retire pour consulter ses amis; il rentre quelque temps après, accompagné du prince Robert, du prince Maurice, de lord Gérard et de vingt officiers de la garnison. « Ma disgrâce, dit-il à Char» les Ier, est devenue publique. Il n'a d'autre tache, » dit le prince Robert, que celle d'être mon ami. » C'est un complot de lord Digby, s'écrie lord Gé» rard ; et Digby est un traître comme je le prou» verai. Suivez-moi dans ma chambre à coucher,

» dit le roi irrité à sir Richard Willis. L'injure que » j'ai reçue est publique, ose dire sir Richard ; la » satisfaction doit l'être comme l'injure. » La colère du roi redouble ; il sent combien sa dignité est blessée : « Sortez de ma présence, » dit-il avec l'accent d'un ressentiment profond à Willis, à ses neveux et à tous ceux qui l'entourent. La crainte les saisit ; ils obéissent : plusieurs lords et plusieurs gentilshommes accourent auprès du monarque, protestent de leur fidélité, témoignent combien ils sont révoltés de l'audace de Willis et de ses amis. Le lord Bellasis est déclaré gouverneur de la place, et commence ses fonctions ; les deux princes et leurs adhérents demandent que Willis soit jugé par une cour martiale, ou réclament des passe-ports. Charles Ier ordonne que ces passe-ports soient expédiés à l'instant ; et les princes se retirent à Wyverton.

Quelle est cependant la position du roi ? Ses conseillers les plus dévoués et ses amis les plus fidèles sont morts en combattant pour lui, ou ont été obligés de quitter le royaume ; la reine, qu'il chérit si tendrement, a été forcée de chercher un asile loin de lui ; son fils aîné erre sur les rochers des Sorlingues ; les plus grands dangers menacent ses autres enfants ; ses armées sont défaites et dispersées ; ses neveux l'abandonnent ; les troupes de Pointz et de Rossiter l'environnent et le serrent de près : mais son courage et sa noble fermeté lui restent. Il part avant minuit ac-

compagné de cinq cents cavaliers, s'arrête vers le jour dans un village, se remet en marche à dix heures du soir, passe au-delà de Daventry pendant que la nuit règne encore; résiste à une fatigue extrême, échappe aux plus grands périls, trouve à Banbury la cavalerie à laquelle il avait fait parvenir l'ordre de s'y rendre, et arrive enfin dans la ville d'Oxford.

Il adresse aux chambres de Westminster des propositions de paix; il offre de traiter personnellement avec elles si le parlement, les commissaires écossais, les généraux de leur armée et le lord maire de Londres lui promettent qu'il sera en sûreté parmi eux pendant quarante jours, et qu'il pourra ensuite retourner sans aucun danger à Oxford, ou à Worcester, ou à Newarck; il promet de nouvelles et très-grandes concessions, particulièrement au sujet des milices du royaume, des non conformistes et des affaires d'Irlande : ses propositions sont rejetées ou restent sans réponse, et les accusations se multiplient contre le monarque (1645).

De Montreuil arrive auprès du roi. La France l'envoie principalement pour travailler à un accommodement entre le roi et l'armée écossaise : il trouve les commissaires écossais disposés à un arrangement; mais ils insistent sur l'abolition de l'épiscopat. Le roi la refuse; et tel est l'esprit du dix-septième siècle qu'une question ecclésiastique décide du sort de la monarchie.

Fairfax s'avance vers Oxford; le lord Astley, qui avait réuni près de deux mille hommes de différentes garnisons, marche au secours du roi; mais sa troupe est défaite après un combat très-opiniâtre, et il est fait prisonnier.

Les chefs de l'armée écossaise avaient promis à Montreuil de protéger la personne du monarque; le ministre français avait conseillé à Charles de se fier à leur sincérité. Le roi ne voit autour de lui aucun moyen de salut : il espère que les Écossais, par une suite de leur haine contre les indépendants et de leur affection pour un monarque leur compatriote, le protégeront contre ses ennemis; il part déguisé d'Oxford, n'a avec lui que deux personnes, suit les chemins les plus détournés, passe par Saint-Albans, s'approche de Londres, n'est refusé par aucun de ceux à qui il demande un asile pendant quelques heures, n'est pas trahi par ceux qui le reconnaissent, arrive au camp écossais auprès de Newarck, et se nomme au comte de Leven, qui paraît confondu de le voir, et le traite néanmoins avec le plus grand respect (1646).

Le roi ordonne à Bellasis de livrer Newarck à l'armée écossaise; mais, apprenant que Fairfax a fait un mouvement vers le nord, elle va à Newcastle, où elle conduit le monarque.

Que devient cependant Charles Ier au milieu des Écossais? Leurs prédicateurs l'insultent lorsqu'il assiste à leurs sermons; on ne lui permet

pas de conférer avec Montreuil ; Ashburnham, qui l'a accompagné, est obligé de quitter le royaume; les officiers paraissent contraints en lui témoignant du respect; leurs avis sont en quelque sorte des ordres auxquels le monarque infortuné n'ose se soustraire. D'après leurs conseils, il rend au parlement toutes les garnisons, ordonne au marquis d'Ormond de livrer Dublin et les forts de l'Irlande à des commissaires nommés par les deux chambres, et commande à Montrose de mettre bas les armes ; il demande par un message que les chambres terminent, d'après l'avis des plus célèbres théologiens, ce qui concerne la religion, consent à ce qu'elles nomment pendant sept ans des commissaires pour la milice, écrit à la ville de Londres qu'il est disposé à satisfaire en tout le parlement, presse les chambres de lui adresser leurs propositions, et témoigne de nouveau le désir de se rendre à Londres, ou dans les environs de cette capitale, pour traiter en personne avec le parlement. Les Écossais le pressent de souscrire le *covenant*, de régler la religion conformément aux usages des églises protestantes les plus éclairées, et de se conduire suivant l'avis du parlement d'Angleterre. Les deux chambres lui adressent des propositions encore plus dures que celles qu'elles ont exigées à Uxbridge. « Je ne puis, » leur répond-il, me dépouiller de ce qui m'appar- » tient par ma naissance et par les lois du royaume, » et cependant je consens à toutes les demandes

» justes et raisonnables pour le bien de l'Église,
» sans avoir aucun égard à mon intérêt particu-
» lier. »

Le comte de Loudon, chancelier d'Écosse, l'exhorte à adopter toutes les propositions des chambres; mais il reste inébranlable relativement à l'épiscopat.

La chambre des communes, qui veut ôter au monarque toute espérance d'être soutenu par l'armée d'Écosse, déclare qu'on n'a plus besoin de cette armée, et demande que les commissaires écossais soient requis de retirer leurs troupes de l'Angleterre. « Nous sommes prêts, répondent-ils,
» à faire rentrer l'armée écossaise dans notre pa-
» trie dès qu'on aura payé les sommes qu'on
» nous doit. »

Ils consentent à recevoir 400,000 livres pour toutes leurs créances, et pressent plus que jamais Charles Ier de céder aux désirs des chambres.

Le roi voit les dangers s'accroître sans cesse autour de lui : il sent qu'il ne peut plus opposer de résistance; mais une opinion générale et impérieuse a mêlé de la manière la plus intime les affaires de l'état et celles de l'Église. Le roi, que cette opinion maîtrise, ne s'oppose plus à l'établissement de la discipline presbytérienne dans le royaume, mais demande que la hiérarchie soit conservée dans les diocèses d'Oxford, de Winchester, de Bristol, de Bath et d'Exeter.

Le parlement d'Écosse, après de violents dé-

bats, décide que le monarque sera requis de consentir aux propositions envoyées à Newcastle par les chambres de Westminster, et que, si le roi refuse cette adhésion, les Écossais se joindront aux Anglais, leurs frères, pour la sûreté des deux royaumes.

A quels maux sont donc en proie les empires où, par la confusion impolitique et sacrilége des intérêts temporels et des intérêts religieux, l'ambition délirante et le fanatisme furieux contractent la plus terrible des alliances!

Le roi, consterné plus que jamais, demande aux chambres de Westminster la faculté de se rendre auprès d'elles. « Mon intention, ajoute-t-il, est » d'accorder tout ce qui sera nécessaire au bonheur » de mon peuple; c'est votre roi qui vous demande » d'être entendu; et ne serais-je pas regardé comme » un tyran si je refusais une pareille faveur au der- » nier de mes sujets ? »

Quels crimes et quels bouleversements n'auraient pas prévenus les plus faibles des concessions auxquelles Charles ne veut plus se refuser!

Les deux chambres décident que sa majesté résidera à sa maison de Holmeby dans le comté de Northampton, où elle sera traitée avec tout le respect et les égards qui lui sont dus. Le parlement d'Écosse consent au séjour du roi dans cette maison ou dans toute autre maison royale voisine de Londres, pourvu qu'on ne fasse aucune violence à sa personne, qu'aucun changement ne soit in-

troduit dans le gouvernement, et que la postérité de Charles ne souffre aucun préjudice relativement à la succession au trône d'Angleterre (1646).

Le 13 janvier suivant les Écossais livrent aux commissaires du parlement d'Angleterre le roi, qui n'avait douté ni de leur courage ni de leur fidélité; et leur armée se met en marche pour retourner en Écosse.

Charles supporte sa captivité avec un courage admirable; et quelle consolation n'éprouve-t-il pas en voyant les chemins par où il passe bordés d'une multitude immense qui lui témoigne le plus tendre intérêt, donne des larmes à ses malheurs, le bénit, et prie le ciel pour sa conservation (1647)!

De nouveaux événements paraissent cependant devoir donner quelque espoir aux amis de Charles. La division règne plus que jamais parmi ses ennemis; mais le parti des presbytériens, qui ne veulent que limiter la puissance royale, l'emportera-t-il sur celui des indépendants, dont le but est de renverser le trône et de détruire la monarchie? Quel homme pourra lutter contre le génie de Cromwell et le fanatisme aveugle que dirige sa politique perfide?

Les chambres, composées en grande partie de presbytériens, commençaient à redouter l'armée qui avait combattu pour elles, et dont elles croyaient n'avoir plus besoin. La ville de Londres partageait leurs alarmes; elles résolurent de la congédier; la dissolution de cette armée anéantissait les projets

ambitieux de Cromwell. Il rassembla toutes les forces de sa dissimulation et de son hypocrisie pour conserver le redoutable instrument sur lequel avait compté sa terrible prévoyance. Il parut approuver le dessein des deux chambres, feignit d'être un zélé presbytérien, employa avec enthousiasme dans ses discours les paroles de l'Écriture sainte qui convenaient le mieux à ceux qu'il voulait tromper, persuada qu'il n'avait en vue que la gloire de Dieu et le maintien de la vraie religion; et pendant que les chambres étaient abusées par ses artifices, ses émissaires secrets répandaient dans l'armée un esprit de mutinerie d'autant plus facile à faire naître que les officiers inférieurs, accoutumés à la licence militaire, ne pouvaient supporter l'idée de reprendre leurs anciens travaux.

Ces officiers et les soldats préparèrent une pétition pour engager leur général à demander au parlement un bill d'*indemnité* ou de pardon pour tous les délits qu'ils avaient pu commettre, le paiement de ce qui leur était dû, et une dispense de servir en Irlande sans leur consentement. Les communes mandèrent à leur barre deux colonels et deux lieutenants-colonels, ordonnèrent la suppression de la pétition, et prescrivirent au général en chef de faire lire à la tête de chaque régiment un acte par lequel elles déclaraient que la pétition projetée tendait à exciter des mouvements dans l'armée, ainsi qu'à empêcher la réduction de l'Irlande, et que les auteurs de cette pétition, si elle

était présentée, seraient poursuivis comme perturbateurs du repos public.

« Quelle tyrannie, s'écrièrent les soldats, de » nous priver du privilége de présenter une pétition » tion à notre général, après avoir répandu notre » sang pour la défense des libertés du peuple! » Des commissaires du parlement se rendirent à l'armée pour y publier un nouveau règlement relatif à l'administration des régiments. « Qu'on nous accorde, » leur dit au nom de tous les officiers le colonel » Lambert dévoué à Cromwell, un acte d'*indemnité* » et le paiement de ce qu'on doit à l'armée, qu'on » assure notre subsistance pour le temps où nous » servirons en Irlande, et qu'on nous fasse con» naître les noms des généraux qui devront nous » commander. Nous sommes prêts à marcher! s'é» crièrent les officiers avec chaleur, sous les ordres » de Fairfax, de Cromwell et de Skippon. »

Les communes décidèrent que l'armée serait congédiée et que les soldats recevraient six semaines de paie : Skippon leur présenta une pétition par laquelle plusieurs régiments se plaignaient d'être traités injustement par les chambres. Les communes, concevant de nouvelles alarmes, et ne pouvant pas les déguiser, adoptèrent plusieurs propositions propres à satisfaire l'armée, et chargèrent Cromwell, Skippon, Redon et Fleetwood de faire connaître aux soldats leurs favorables dispositions à leur égard. Mais Cromwell et ses amis parvinrent, par leurs menées secrètes, à faire

[redacted]

nommer un conseil militaire, composé des généraux, et même de capitaines, et à faire élire par les troupes parmi les soldats ou les sous-officiers que l'on regardait comme les plus propres *à la prédication et à la prière* des députés ou *agitateurs* chargés de discuter les affaires relatives à l'armée, et communiquer leurs résolutions au conseil militaire.

Les chambres, persuadées que leur existence était incompatible avec celle d'une armée organisée d'une telle manière, et résolues plus que jamais de supprimer cette armée devenue délibérante avec tant de pouvoir, réglèrent qu'on donnerait aux troupes des sûretés pour le paiement de ce qui leur était dû, que les soldats ne seraient pas forcés de servir en Irlande, qu'on établirait des pensions pour les veuves des militaires, et pour les enfants de ceux qui seraient tués ou qui deviendraient invalides, et que l'on déterminerait les endroits et les temps où l'on congédierait les régiments que l'on devait réformer (1647). « Quelles sûretés, disent les officiers, auront les soldats pour le paiement de ce qui leur sera dû? et si on ne donne pas un bill d'*indemnité*, ne pourront-ils pas être poursuivis en justice après avoir reçu leurs congés? » Les soldats, mécontents plus que jamais, se plaignirent à leur général de la dureté du parlement. « Que l'armée soit assemblée, dirent-ils avec force, qu'elle puisse examiner les moyens de remédier aux griefs dont elle se plaint, et qu'en

» acquiesçant à ses justes demandes on pré-
» vienne les mesures qu'elle pourrait être obligée
» de prendre. »

Le général, de l'avis du conseil militaire, resserra ses quartiers, et supplia les chambres d'empêcher, en calmant le ressentiment de l'armée, une rupture dont les conséquences pourraient être si dangereuses.

L'inquiétude des chambres leur dicta une résolution d'après laquelle on raya du *journal* du parlement la déclaration publiée contre la pétition de l'armée, et les soldats devaient toucher tout ce qui leur était dû, recevoir d'ailleurs un mois de solde, et avoir un bill d'indemnité.

On s'attendait à voir l'armée apaisée par ces concessions; mais ceux qui, par leurs amis et par leurs émissaires, disposaient à leur gré de l'esprit ou plutôt de l'exaltation et des passions des soldats et de leurs officiers, voulaient conserver cette armée si nécessaire à l'exécution de leurs projets; ils imaginèrent de s'emparer de la personne du roi, et parvinrent facilement à inspirer cette résolution à quelques régiments de cavalerie. Ces régiments choisirent pour exécuter leur complot un cornette nommé Joyce. Cet officier, déterminé à tout tenter pour répondre à la confiance qu'on lui témoignait, partit pendant la nuit avec cinquante cavaliers, arriva à Holmeby, monta l'escalier avec trois de ses soldats, frappa à la porte de l'appartement de Charles, fut introduit par l'ordre même

…rque, s'avança son chapeau d'une main, …tolet de l'autre, et déclara au roi qu'il fal… …vînt à l'armée. « Par quelle autorité agis…? lui dit Charles. —Par celle-ci, répondit …tte en montrant son pistolet; et que votre …é veuille bien s'habiller promptement, …que la diligence est nécessaire. » Le mo… …fit avertir les commissaires des deux cham… …gés de la garde de sa personne. Ils accou… …Est-ce par ordre du parlement que vous …ésentez? dirent-ils à Joyce. — Non, leur …t-il en leur montrant ses pistolets. —Nous …écrire au parlement pour connaître sa … — Vous le pouvez; mais le roi va me …ans perdre de temps. »

…e du monarque envoyée dans le temps …rlement ne voulut faire aucune résis… …arles déjeuna, monta dans un carrosse, …né d'un petit nombre de domestiques, … Joyce de vouloir le faire massacrer, …'en résigna pas moins à sa volonté, écri… …eux chambres de n'ajouter aucune foi … qu'il pourrait leur adresser pendant sa …, coucha près de Cambridge dans la mai… …lonel Montague, et arriva le lendemain …rket, où tous les officiers de l'armée le … avec un grand respect.

…éral fit parvenir une lettre aux deux cham… …e roi, leur dit-il, a été enlevé par les sol… … n'avaient reçu aucun ordre de leurs

» officiers. J'ai ordonné au colonel Coheley de re-
» conduire sa majesté à Holmeby avec un détache-
» ment; sa majesté a refusé de s'y rendre. Le seul
» but de l'armée est d'établir une paix durable;
» elle n'a aucune intention de s'opposer à la doc-
» trine presbytérienne; elle ne veut pas s'attribuer
» l'indépendance; elle s'en rapporte pour tout à la
» prudence du parlement. »

Les communes, voyant que l'opinion publique peut seule soutenir les chambres, et voulant recouvrer une partie de leur ancienne popularité, déclarèrent vacants tous les emplois possédés par des membres des deux chambres, dépouillèrent tous leurs membres du privilége qui les mettait à couvert des poursuites de leurs créanciers, indiquèrent un jour pour entendre les informations qu'on pourrait faire contre eux, et décidèrent qu'aucun membre du parlement ne serait indemnisé pour ses pertes particulières que lorsque toutes les dettes publiques seraient acquittées.

Mais ces concessions, dictées par la crainte aux presbytériens du parlement, étaient aussi tardives que celles que le roi avait offertes si souvent. De quelles vexations ne les accusaient pas en effet leurs ennemis, et ces indépendants qui avaient résolu de détruire et la monarchie, et le parlement établi et la religion presbytérienne! « Les cham-
» bres, disaient ces ennemis acharnés, ont levé en
» cinq ans plus de trente millions, et le peuple est
» chargé des mêmes dettes et des mêmes fardeaux.

» Les comités, chargés d'administrer les revenus » publics, se sont emparés de sommes considéra- » bles. L'échiquier a été aboli pour que personne ne » pût empêcher le peuple d'être pillé. On a étendu » l'*excise* sur les objets les plus nécessaires à la vie. » La moitié des terres et des rentes ont été séques- » trées comme appartenant à des royalistes. Plu- » sieurs familles, des plus anciennes et des plus » honorables, n'ont pu obtenir la réparation des » torts qu'elles avaient éprouvés qu'en souscrivant » le *covenant* et en payant des sommes énormes. » La moitié des membres du clergé ont été réduits » à la pauvreté, parce qu'ils n'ont pas voulu re- » noncer à leurs principes civils et religieux. Les » comités, établis pour l'administration des pro- » vinces, taxent, emprisonnent et punissent sans » aucune forme de justice ceux qu'ils appellent mal- » intentionnés. Dans les affaires particulières, ils » vendent leur protection à ceux qui offrent le plus » d'argent. *Nous avons le droit,* disent les mem- » bres de ce parlement tyrannique, *de dépouiller* » *les Égyptiens;* ils nomment leur despotisme *la* » *domination des élus;* ils prétendent jouir dans la » prière de la vue du Seigneur; ils couvrent leurs » injustices de tous les voiles d'une hypocrisie sa- » crilége. »

L'armée cependant s'était avancée jusques à Saint-Alban, à vingt milles de Londres ou environ; et le général avait pressé les deux chambres de prendre des mesures promptes et efficaces pour

la satisfaire. Les chambres autorisèrent la ville de Londres à lever de la cavalerie; le général et les officiers écrivirent au lord maire pour se plaindre de cette méfiance. « Certains membres du parle» ment, ajoutèrent-ils, cherchent à plonger la na» tion dans une nouvelle guerre, afin d'échapper » aux châtiments qu'ils n'ont que trop mérités. » Nous n'avons aucun dessein de nous mêler du » gouvernement, de nous opposer aux presbyté» riens ni de nuire à la ville de Londres, à moins » qu'elle ne veuille protéger ces incendiaires; nous » sommes prêts à nous retirer à une distance plus » grande de la capitale si nous sommes assurés que » le gouvernement sera établi avec plus d'équité; » mais si la ville prend les armes contre l'armée, » de quels malheurs ne sera-t-elle pas menacée! » Le lord maire adressa au général une réponse très-polie; et le parlement envoya des commissaires pour prendre connaissance des demandes de l'armée.

Les troupes, ou plutôt ceux qui dirigeaient tous leurs mouvements, virent la faiblesse du parlement, sentirent leurs forces, ne doutèrent plus de leur succès, et redoublèrent d'audace; elles adressent une remontrance aux deux chambres. « Nous de» mandons que le parlement rejette ses membres » corrompus, ceux dont l'élection n'a pas été légi» time, et ceux qui se sont ouvertement opposés à » l'armée; qu'on fixe un terme à la durée du par» lement et de ceux qui le suivront; qu'ils ne soient

» jamais dissous ni ajournés que de leur consente-
» ment; que le droit de présenter des pétitions soit
» confirmé; que l'on réduise le pouvoir des comi-
» tés et des lieutenants des comtés; que les comp-
» tes publics soient rendus avec équité, et qu'on
» adopte un acte d'amnistie. »

Une démarche bien plus hardie suit cette remontrance; une députation d'officiers se rend à Westminster, et accuse onze députés, chefs du parti presbytérien, d'avoir arrêté le cours de la justice, élevé des soupçons contre les officiers, excité une dissension funeste entre le parlement et l'armée, et tâché de séduire les troupes.

Ils demandent ensuite que l'armée reçoive un mois de paie, et obtienne les mêmes avantages que ceux qui s'enrôlent pour l'Irlande; qu'on annule la déclaration par laquelle on a invité les officiers et les soldats à quitter leurs drapeaux; que le roi reste avec l'armée; que les membres accusés soient exclus du parlement; que les officiers réformés sortent de Londres; que l'on arrête les levées, et que le parlement termine ses différends avec les troupes.

L'armée s'avance jusques à Uxbridge; elle traite le monarque avec la plus grande déférence; Cromwell et ses amis assurent le roi qu'ils le rétabliront sur son trône; le plus grand espoir entre dans l'âme de Charles, et ses partisans le partagent.

Les députés accusés demandent à se retirer; les chambres consentent à un grand nombre de con-

cessions; les troupes paraissent contentes; et le quartier général est établi à Wickham (1647).

Mais la soumission du parlement aux volontés de l'armée, et par conséquent à celles des indépendants, irrite les presbytériens de Londres. Ils forment une association avec les magistrats de la capitale, décident de repousser la force par la force, et demandent du secours aux Écossais. Le *commun conseil* presse les chambres de réprimer l'insolence de l'armée, d'affermir le gouvernement, de rendre au monarque la jouissance de ses droits conformément au covenant, de poursuivre avec vigueur la guerre d'Irlande, de punir les délinquants et de publier une amnistie. Les apprentis et la multitude demandent que la discipline presbytérienne soit consolidée par de bons règlements; que l'insolence des sectaires soit réprimée, et que l'armée soit payée et congédiée.

A peine les troupes apprennent-elles ces démarches qu'elles invitent le parlement à défendre l'entrée de troupes étrangères dans le royaume, à payer régulièrement celles d'Angleterre, à rétablir la milice de Londres sur l'ancien pied. Les chambres se hâtent de satisfaire l'armée.

Les presbytériens rigides, ne pouvant supporter cette obéissance servile des chambres, se réunissent au *commun conseil* de la capitale, ainsi qu'à un grand nombre de membres du parlement, s'engagent à se soutenir mutuellement contre

l'armée dont ils redoutent les projets, promettent de défendre la personne du roi, l'autorité royale, les priviléges du parlement, les libertés du peuple, enrôlent des soldats, et font demander par le commun conseil, conformément aux désirs des nombreux apprentis, que le parlement rétablisse l'ordonnance qu'il vient de casser, relativement à l'organisation de la milice de Londres. Le peuple de la capitale s'assemble à Westminster, appuie par une pétition la demande du commun conseil, et demande avec instance que les onze députés accusés soient rappelés dans la chambre. Sir Guillaume Waller, Pointz et Massey sont à la tête du peuple : les chambres délibèrent; le peuple s'impatiente, s'anime, s'irrite, devient furieux, frappe à coups redoublés à la porte de la chambre des pairs, casse les vitres des fenêtres, et inspire un tel effroi au parlement que les deux chambres consentent à tout ce qu'il désire, ne veut pas que les membres de ces deux chambres quittent leurs places, et les contraint à ordonner que le roi reviendra à Londres.

Le général témoigne dans une lettre la plus grande affection pour la ville, mais se plaint de la violence qui a été faite au parlement. Le commun conseil, dans sa réponse, tâche d'excuser cette violence, et prie le général de ne pas s'approcher davantage de la capitale. L'armée néanmoins se met en marche : on ordonne à la milice de Londres de garder les dehors de la ville, et à tous les habi-

tants de la capitale en état de porter les armes de se rendre aux postes qu'on leur indique.

Le comte de Manchester, orateur de la chambre des pairs, Lenthal, orateur de la chambre des communes, et soixante-six autres membres des deux chambres se retirent auprès de l'armée. Les chambres de Westminster ne paraissent pas fâchées que ceux de leurs membres qui craignaient ou favorisaient les troupes se soient séparés d'elles. De nouveaux orateurs sont nommés : les chambres décident que le roi reviendra à Londres, que le comité des milices de cette capitale levera des troupes pour la défense de la ville; qu'il choisira un général agréable au parlement, et que ce général nommera avec l'approbation du comité les officiers de ces troupes. Le choix tombe sur le major général Massey.

Le commun conseil, ayant reçu une lettre menaçante de Fairfax, publie une justification de sa conduite, et se plaint avec amertume de la conduite arbitraire et insolente de l'armée.

Les membres des deux chambres, retirés auprès des troupes, disent qu'ils ont été obligés de quitter Westminster pour n'être pas mis en pièces par la populace : ils demandent la protection de Fairfax. Les troupes leur rendent les honneurs dus au parlement, et marchent vers Londres pour les rétablir dans leurs places, et sous le prétexte de protéger les chambres de Westminster contre la violence de la multitude. Les deux chambres écrivent

à Fairfax qu'elles n'ont pas besoin de protection, lui ordonnent d'éloigner ses troupes de la capitale, où leur présence pourrait causer les plus grands troubles, rappellent ceux de leurs membres qui sont absents ou qui ont été accusés; et Massey, Waller et Pointz forment leurs compagnies et leurs régiments.

On apprend cependant à Londres que l'armée est à Hounslow : la résolution des citoyens de la capitale s'évanouit; le commun conseil écrit à Fairfax : « Vous avez déclaré que votre unique dessein » était de faire rendre justice aux membres ab» sents du parlement : les citoyens de Londres » sont prêts à y concourir avec vous; toutes les » avenues de la capitale seront ouvertes; tous les » préparatifs de défense ont cessé. »

Fairfax arrive à Westminster avec une escorte. Les orateurs et les autres membres qui s'étaient retirés à l'armée reprennent leurs places dans le parlement; le commandement de la Tour est donné par les deux chambres au général Fairfax : elles ordonnent que l'armée reçoive un mois de paie comme gratification; elles indiquent un jour pour remercier le ciel d'avoir rétabli le parlement sans effusion de sang; et sept pairs, le lord maire, les aldermans de Londres et quelques officiers de la milice sont accusés de haute trahison.

On continuait de traiter le roi avec beaucoup d'égards; sir Jean Berkeley, Ashburnham et le marquis d'Ormond étaient auprès de lui : il eut avec

ses enfants des entrevues si attendrissantes, que Cromwell en parut vivement touché. Les commissaires écossais voulaient qu'il se réunît à eux contre les indépendants qui leur étaient odieux : Cromwell et ses amis, désirant d'empêcher cette union, promettaient au malheureux prince de ne mettre bas les armes qu'après l'avoir rétabli dans sa première dignité. Mais à mesure que les indépendants l'emportaient sur les presbytériens, le monarque ne reçut plus les mêmes promesses, ni les mêmes témoignages de respect. On le garda plus étroitement : il fut environné à Hamptoncourt d'un plus grand nombre d'espions. L'armée lui adressa des propositions de paix plus dures que jamais; les officiers parurent offensés de son refus. Cromwell reprocha fortement à Ashburnham d'avoir aidé le roi à traiter avec les commissaires écossais contre l'armée. Un grand nombre d'avis secrets informaient le monarque de complots tramés contre sa vie; il se retire de bonne heure dans sa chambre, sous le prétexte d'une indisposition, descend à une heure après minuit par un escalier dérobé, monte à cheval avec Ashburnham, Legg et sir Jean Berkeley qui l'attendait à une porte du jardin, traverse le comté de Hamp, ne trouve pas sur le bord de la mer le vaisseau qu'on lui avait annoncé, se rend à Tichfield, maison du comte de Southampton, se découvre à la mère du comte, en reçoit l'accueil le plus affectueux, délibère avec ses amis, et se décide à passer dans l'île de Wight,

dont le colonel Hammond est gouverneur. Ashburnham et Berkeley vont trouver Hammond; ce gouverneur, l'un des confidents de Cromwell, se rend à Tichfield avec un détachement de soldats; Ashburnham annonce au monarque l'arrivée d'Hammond. « Tu m'as perdu, » lui dit le roi. Ashburnham fond en larmes. « Je vais descendre, dit-il à Charles, et tuer le colonel. » Le roi le lui défend, rappelle tout son courage, et ordonne qu'on fasse monter Hammond. Le colonel assure le roi que l'armée ne fera aucune démarche contre lui. Charles se soumet à sa destinée, suit le colonel à l'île de Wight, est logé dans le château de Carrisbrook, et y reçoit de grandes marques de respect.

Charles, en partant de Hamptoncourt, avait laissé sur sa table une lettre adressée aux deux chambres. Cromwell l'envoie au parlement. « Quelle rigou» reuse captivité n'ai-je pas soufferte, dit le roi » dans cette lettre, au milieu de personnes dont » les principes varient continuellement, qui ne » rougissent pas de leur projet de détruire la no» blesse et d'abolir les droits des pairs, et qui en» couragent ces *niveleurs* ou *levellers*, qui ne veu» lent souffrir aucune espèce d'inégalité parmi les » hommes ! Mon intention est de demeurer caché » pendant quelque temps, même à mes amis. Je » désire néanmoins bien ardemment la paix; je » contribuerai de tout mon pouvoir à la satisfac» tion de tous les partis; et je quitterai ma retraite

» dès que je pourrai être entendu avec honneur et
» sûreté. »

Peu de temps après, le comte de Manchester, orateur de la chambre des lords, reçoit une lettre par laquelle le colonel Hammond annonce au parlement que le roi est dans l'île de Wight, où ce prince s'est mis sous sa protection.

Quel succès avaient obtenu les manœuvres secrètes et si habiles de Cromwell! cinq partis différents divisaient la nation. On comptait en Angleterre les amis du pouvoir absolu, les royalistes constitutionnels, les presbytériens, les indépendants et les niveleurs ou *levellers*.

L'activité des indépendants, leur audace, la crainte qu'ils inspiraient, et les intrigues de Cromwell leur avaient donné la plus grande influence; et Cromwell était sûr d'en disposer. Les véritables presbytériens, les constitutionnels et les partisans du pouvoir arbitraire pouvaient d'autant moins lui résister qu'ils se combattaient mutuellement; les niveleurs pouvaient seuls déranger ou retarder l'exécution de son vaste plan. Il dirige contre eux sa politique si adroite; n'ayant plus le même besoin de l'armée contre les chambres, il fait supprimer les conseils des soldats: on veut renvoyer les agitateurs à leurs régiments; ces conseils et ces agitateurs refusent d'obéir. Cromwell se rend à une assemblée de ces *levellers* avec une garde d'hommes choisis, leur représente les dangereuses conséquences de leur conduite, ne peut

faire céder leur indocilité, mais les charge, les met en déroute, fait plusieurs prisonniers, en fait pendre quelques-uns, envoie les autres à Londres, agit avec la même vigueur dans plusieurs autres circonstances, réprime l'esprit séditieux des niveleurs, et réduit l'armée sous les lois de la discipline et de l'obéissance militaire (1647).

C'est dans ces circonstances que Charles I[er] envoie aux deux chambres des propositions d'accommodement. « Je demande, écrit-il, de traiter en » personne avec honneur, liberté et sûreté. Je con- » sentirai à la durée pendant trois ans du culte » presbytérien tel qu'il se trouve établi; je ne ré- » clamerai à cet égard que la liberté pour moi et » les autres partisans de l'Église anglicane de suivre » les rites qui nous conviennent. L'assemblée ec- » clésiastique de Westminster délibérera sur les » affaires de religion avec vingt théologiens que » je nommerai; j'établirai avec les deux chambres » une forme de gouvernement ecclésiastique fondé » sur la parole de Dieu. Tout le monde jouira de la » liberté de conscience, excepté les papistes réfrac- » taires, les incrédules et les athées; je consentirai » à un acte du parlement qui revêtira les deux » chambres du pouvoir sur la milice pendant toute » la durée de mon règne, pourvu que ce pouvoir » soit ensuite réuni à la couronne comme sous les » règnes d'Élisabeth et de mon père. Les deux cham- » bres nommeront pendant tout mon règne les » grands officiers de l'état et les conseillers privés;

» j'abolirai la cour des gardes-nobles et des livrées,
» et il y aura un pardon général. »

Les chambres prennent enfin la résolution de s'arranger avec le monarque; elles lui demandent de consentir à quatre actes préliminaires pour établir la milice, pour casser toutes les déclarations publiées contre le parlement et ses adhérents, pour priver du droit de siéger dans la chambre haute les pairs créés depuis le commencement des troubles, et pour donner aux chambres le pouvoir de s'ajourner suivant leur volonté.

Les commissaires écossais, mécontents du parlement, qui leur paraît peu occupé de leurs intérêts, et qui, malgré le covenant, veut traiter de la paix sans leur concours, vont à l'île de Wight. Charles conclut avec eux un traité secret : il s'engage à confirmer le covenant pour l'Angleterre et pour l'Écosse, à maintenir le gouvernement presbytérien pendant trois ans, à faire régler les affaires de religion par une assemblée d'ecclésiastiques et de théologiens des deux royaumes, accorde aux Écossais plusieurs avantages particuliers; et les commissaires promettent au nom de leurs concitoyens de défendre les droits de la couronne, et d'envoyer une armée en Angleterre pour rétablir Charles sur son trône et procurer une paix durable.

Ce traité secret donne au monarque de trop grandes espérances pour qu'il veuille adopter les quatre bills préliminaires proposés par les deux

chambres. Lorsque son refus arrive à la chambre des communes, plusieurs membres s'élèvent contre lui avec la plus grande vivacité; Cromwell le traite de fourbe et d'homme de sang, parle avec tant de véhémence et intimide si fortement un grand nombre de presbytériens que, sur sa proposition, la chambre décide qu'il ne sera plus envoyé au roi ni adresse ni message, et publie contre la conduite de Charles la déclaration la plus violente.

Pendant ce grand orage plusieurs insurgés irlandais, rebutés par la tyrannie du nonce du pape, avaient promis au marquis d'Ormond de se joindre à lui en faveur du roi. Des *cavaliers* ou *gentlemans*, et les officiers exclus de l'armée par une suite de la nouvelle organisation, avaient excité des soulèvements dans plusieurs comtés pour la cause du monarque. Sir Marmaduke-Langdale et sir Philippe Musgrave avaient pris des mesures pour s'assurer de Berwick et de Carlisle. Un grand nombre de presbytériens de Londres et même de la chambre des communes avaient commencé des préparatifs pour se déclarer contre le parlement. Le génie de Cromwell n'aurait peut-être pas fait triompher les indépendants, l'armée, ou plutôt son ambition, si les royalistes avaient agi avec ce concert sans lequel les plus grandes forces s'évanouissent; mais leurs tentatives partielles devaient être surmontées avec facilité par l'homme qui dirigeait réellement l'ar-

dre du comte de Warwick, et entra dans le port hollandais de Helvœtsluys. Le château de Pontefract avait été pris par les royalistes, et Scarborough s'était déclaré pour eux; mais le comte de Holland, le duc de Buckingham, son frère le lord François Villiers et le comte de Peterborough furent battus dans le voisinage de Londres; leur troupe fut dispersée, et le comte de Holland fait prisonnier.

Le duc d'Hamilton cependant entra en Angleterre : il était bien loin d'avoir la confiance de son armée, qui le soupçonnait de vouloir favoriser l'épiscopat; il était arrivé dans le comté de Lancastre, et avait établi son quartier général à Preston. Langdale, avec un corps de quatre ou cinq mille Anglais, formait l'avant-garde du duc. Cromwell, ayant joint Lambert dans le comté d'York, cherche Hamilton, quoiqu'il n'ait sous ses ordres que neuf mille hommes presque épuisés de fatigue : il met en déroute Langdale, marche à Preston, culbute tout ce qui lui résiste, poursuit les fuyards ou les fait poursuivre par Lambert et par Warrington, les force dans les défilés où ils se rallient, les serre de près, fait prisonniers Hamilton et presque tous les officiers de ce général, entre peu de temps après en Écosse, se présente devant Édimbourg, y est reçu par le crédit du marquis d'Argyle, dont l'influence est devenue plus grande que jamais, obtient que les Écossais lui livrent Berwick et Carlisle, et re-

tourne vainqueur en Angleterre, où Fairfax avait forcé la garnison de Colchester à se rendre à discrétion, et où le cruel Ireton avait déshonoré le succès de Fairfax, en le portant à faire tomber les têtes de sir Charles Lucas et de sir George Lisle, qui avaient porté les armes dans l'armée parlementaire avant de combattre avec les insurgés.

Mais pendant l'éloignement de l'armée et lorsqu'on attendait les Écossais, les presbytériens l'avaient emporté dans les chambres sur les indépendants; les communes avaient ordonné que les onze membres de leur chambre et les pairs accusés par l'armée seraient déchargés de toute imputation; le parlement avait résolu de traiter avec le roi. Cinquante jours s'étaient écoulés néanmoins au milieu de grandes agitations, et avant qu'on ne pût convenir de la forme du traité, du temps et du lieu des conférences. La nouvelle des victoires de l'armée arriva dans la capitale : elle remplit les presbytériens de terreur. Les indépendants reprirent leur influence; plusieurs milliers de ces indépendants proposèrent dans une pétition une espèce de gouvernement républicain; les chambres cependant persistèrent dans leur résolution de traiter avec le monarque; et des commissaires du parlement partirent pour l'île de Wight.

Depuis que Charles avait été séparé de ses domestiques et privé de toute communication, il ne prenait presque aucun soin de sa personne: il avait laissé croître sa barbe; ses cheveux, blanchis par

le chagrin, flottaient sur ses épaules; le malheur était empreint sur tous ses traits; mais sa figure était majestueuse et son esprit plus calme que dans les jours de sa puissance. Il reçoit les commissaires avec beaucoup d'affabilité, montre dans les conférences une grande étendue de connaissances, et, après de longues discussions, consent avec dignité aux concessions suivantes : « Je promets d'annuler toutes les déclarations que j'ai » fait publier contre le parlement; une des plus » grandes marques que je puisse donner de mon » désir de rendre à l'Angleterre le repos et le bon» heur est de céder à vos instances et de recon» naître que vous avez pris les armes pour votre » défense; j'abandonne au parlement tout pouvoir » sur la milice, la faculté de lever de l'argent pour » la soutenir pendant vingt années, et le droit de » reprendre ensuite la même autorité, si vous le » jugez nécessaire à la sûreté publique. Ma con» science ne me permet pas de consentir à l'abo» lition de l'épiscopat, que je crois d'institution » apostolique; et je regarde la vente des terres de » l'Église comme contraire au serment de mon » couronnement; mais, pour montrer au parle» ment avec combien d'ardeur je désire la paix, » je consens à réduire l'épiscopat à son institution » primitive par la suppression des archevêques, » doyens et chapitres. La discipline presbytérienne » sera en vigueur pendant trois ans; et, avant l'ex» piration de ces trois années, je conviendrai avec

» le parlement, et après avoir pris l'avis des as-
» semblées ecclésiastiques et des théologiens que
» je nommerai, d'un plan convenable pour le gou-
» vernement de l'Église. Je renonce au privilége
» accordé à la reine de faire célébrer la messe dans
» sa chapelle. Les terres des chapitres seront ven-
» dues à bas prix pour quatre-vingt-dix-neuf ans;
» le livre des *communes prières* sera supprimé; le
» soin de la guerre d'Irlande sera confié aux deux
» chambres; je sanctionnerai le bill qui ordonnera
» de lever des sommes pour le paiement de la dette
» publique; les grands offices seront vendus pour
» vingt ans, suivant le vœu du parlement; la cour
» des gardes-nobles sera supprimée, et j'en serai
» dédommagé, ainsi que mes successeurs, par une
» somme annuelle de 100,000 livres. Je reconnais vo-
» tre grand sceau; j'abandonne le mien; je ne crée-
» rai des pairs qu'avec le consentement des cham-
» bres, et je ne m'opposerai pas à ce qu'elles obligent
» les *royalistes* à composer pour leurs biens. »

Les commissaires demandent un bill d'*attainder* contre le marquis de Newcastle, le lord Digby, le lord Byron, le juge Jenkins et trois baronnets. « Qu'ils soient bannis pour un temps, dit le roi,
» si on l'exige; mais je ne sacrifierai pas mes amis
» les plus dévoués à la vengeance de leurs enne-
» mis; et combien je me reproche sans cesse d'a-
» voir abandonné le comte de Strafford à une fac-
» tion implacable! »

Les presbytériens auraient accepté l'arrangement

proposé par le monarque; mais les indépendants, redevenus les dominateurs, voulaient une république, et le pouvoir suprême pouvait seul satisfaire l'ambition de Cromwell.

« Les propositions du roi, dirent les chambres » dans une déclaration, ne sont pas suffisantes relativement à l'épiscopat, au papisme, au covenant, à la vente des terres ecclésiastiques, aux » délinquants. Sa majesté peut néanmoins revenir » à Londres avec honneur, sûreté et liberté; et elle » sera mise en possession de ses revenus légitimes » dès qu'elle aura souscrit à toutes les propositions » du parlement. »

Mais un orage plus violent que tous les autres s'élève contre l'infortuné Charles Ier; les officiers de l'armée de Fairfax adressent au parlement une remontrance terrible. « Que le roi, osent-ils dire, » soit livré à la justice comme auteur de toute » l'effusion du sang et de tous les maux dont le » royaume a été affligé. » Les meilleurs citoyens frémissent; ils ne prévoient que trop le résultat de cette lutte audacieuse de la force contre l'inviolabilité de la majesté royale. Ils rappellent en gémissant ce qu'une passion délirante a inspiré dans le temps à Élisabeth contre Marie Stuart, sa malheureuse rivale : elle a donné, se disent-ils dans leur extrême inquiétude, l'exemple effrayant d'une reine jugée, condamnée et exécutée. Elle a eu l'impolitique de violer la loi fondamentale des monar-

chies, et de montrer aux peuples le sang royal versé sur un échafaud.

Et que n'ajoutent pas dans leur remontrance les officiers de l'armée de Fairfax! « Que le prince » de Galles et le duc d'York soient proclamés traî» tres, et bannis à perpétuité, à moins qu'ils ne se » soumettent dans le temps qui sera fixé par les » chambres; que les revenus de la couronne soient » employés pour les dépenses publiques; qu'on » établisse une succession continue de parlements, » et qu'aucun roi d'Angleterre ne soit reconnu » qu'après avoir été élu par les chambres, et qu'a» près avoir renoncé au droit de refuser de sanc» tionner les délibérations des communes. »

Des adresses semblables à la remontrance sont présentées par une partie des citoyens et des mariniers de Londres, par les habitants des environs d'Oxford, de la ville de Newcastle, du comté d'York, et par différents corps de l'armée.

Le général Fairfax rappelle Hammond, et ordonne au colonel Eure d'aller resserrer le roi dans une prison plus étroite. Les communes se plaignent de ce changement, et prescrivent au général de le révoquer : Fairfax charge le colonel Eure de transférer le monarque au château de Hurtz, dans le comté de Hamp, vis-à-vis l'île de Wight, et déclare dans une proclamation que l'armée regarde comme coupable de corruption la majorité des deux chambres. « Que ceux qui ont de bonnes » intentions, ajoute-t-il, protestent contre les ré-

» solutions de la majorité; qu'ils se séparent de » cette majorité coupable, et qu'ils soient sûrs que » l'armée les reconnaîtra pour le parlement légi- » time. »

Peu de temps après, Fairfax arrive dans la capitale avec plusieurs régiments; les communes déclarent que le roi a été enlevé de l'île de Wight sans leur consentement, décident que les propositions du monarque serviront de fondement à la paix, et nomment un comité pour travailler au rétablissement de la bonne intelligence entre le parlement et l'armée. Fairfax congédie la milice de Londres, et ordonne à ses troupes de prendre possession de la salle de Westminster; quarante-un membres du parlement qui veulent se rendre à la chambre des communes sont arrêtés, et renfermés dans une maison; la chambre les réclame en vain; le colonel Whalley et plusieurs autres officiers vont à la chambre des communes, accusent le major-général Brown et quatre-vingt-dix membres de la chambre d'avoir provoqué l'invasion des Écossais, et fait naître tous les obstacles qui ont empêché le rétablissement de la paix, demandent qu'ils soient exclus à l'instant du parlement; et dès le lendemain une garde nombreuse placée à la porte des communes en refuse l'entrée à ces quatre-vingt-dix députés accusés.

Il ne reste plus en quelque sorte dans la chambre que des indépendants. Tout va céder au pouvoir de Cromwell; il vient siéger parmi ses collè-

gues; ils le remercient solennellement de tous les services qu'il vient de rendre.

Les membres exclus protestent contre la violence dont ils ont été l'objet : la chambre usurpatrice déclare leur protestation séditieuse.

Seize des membres emprisonnés sont néanmoins rendus à la liberté, et reprennent leurs places dans le parlement; mais la chambre n'en décide pas moins qu'on ne pourra choisir ni pour maire ni pour membre du *commun conseil* aucun de ceux qui ont aidé le roi contre le parlement, pris quelque part aux tumultes de la capitale, ou favorisé les soulèvements des comtés de Kent, d'Essex et de Midlesex. Le petit nombre de pairs restés dans la chambre haute cèdent au torrent, et acquiescent aux mesures ordonnées par les vainqueurs.

De nouvelles pétitions contre le roi sont envoyées par les soldats de l'armée de Lambert, par la flotte, par le comté de Somerset et par celui de Norfolk.

Quel obstacle pourrait arrêter maintenant le terrible génie de Cromwell? Les communes dressent un acte d'accusation contre le roi; le monarque est conduit à Windsor; il ne peut voir qu'un moment le duc d'Hamilton, qui était prisonnier dans ce château, qui se précipite à ses genoux, et sur lequel il pleure avec affection.

Le conseil de guerre défend de le traiter en souverain; tout le cérémonial est supprimé; on le traite

avec une familiarité insultante; il supporte sans murmurer les outrages dont il est l'objet (1648).

Les communes adoptent un acte par lequel elles établissent une haute cour de justice, à laquelle elles donnent le pouvoir de juger *Charles Stuart*, accusé non-seulement d'avoir formé le détestable dessein de renverser les lois fondamentales, de détruire les libertés de la nation, d'introduire un gouvernement arbitraire et tyrannique, mais encore d'avoir entrepris une guerre cruelle contre le parlement, épuisé le trésor public, ruiné le commerce, fait périr plusieurs milliers de sujets, et produit une multitude de maux. Olivier Cromwell, Thomas Fairfax, Henri Ireton, Philippe Skippon et cent quarante autres personnes sont nommés par les communes commissaires et juges pour former cette haute cour.

On porte à la chambre haute la résolution des communes. Seize pairs qui y siégent encore montrent un noble courage, et rejettent la résolution; mais les communes décident que leur acte sera exécuté : elles raient les noms de six pairs qu'elles avaient nommés juges, les remplacent par Bradshaw et par cinq autres personnes, et déclarent que, la puissance souveraine résidant originairement dans le peuple, l'autorité de la nation était entre les mains des communes d'Angleterre assemblées en parlement, et représentants du peuple, et que les décisions déclarées *lois* par les commu-

nes n'avaient pas besoin du concours des pairs pour avoir la force d'un statut.

Les commissaires écossais écrivent en vain au parlement pour le prier d'après le covenant de ne pas procéder contre le roi avant de connaître le sentiment du parlement d'Écosse. La nouvelle haute cour se réunit, et nomme un comité pour examiner les preuves de l'accusation. Lorsqu'on fait l'appel des membres de la haute cour, Fairfax ne répond pas. Une voix se fait entendre dans la galerie: c'était celle de sa femme: *Il a trop d'esprit pour être ici*, dit-elle; et quand on lit dans l'acte d'accusation, *Au nom de tout le bon peuple d'Angleterre*, la même voix ajoute, *Non pas seulement de la vingtième partie;* et lady Fairfax sort de la galerie.

Le roi cependant est conduit de Windsor à Saint-James: il prévoit le sort qui l'attend; il pense à sa grand'mère, et voit levée sur sa tête la hache qui a fait tomber celle de Marie Stuart. La plus grande résignation remplace l'espérance dans son âme, et il veut surpasser en mourant l'admirable fermeté de sa grand'mère.

(1649) On le fait paraître dans la grande salle de Westminster devant la haute cour; trente officiers armés de pertuisanes sont autour de lui. Il s'assied sans se découvrir, et regarde avec dignité les juges, qui sont restés couverts. « Vous avez été » conduit devant nous, lui dit Bradshaw qui pré- » side la haute cour, pour être jugé sur une accusa-

» tion portée contre vous par les communes d'An-
» gleterre. » Le roi veut répondre; mais on l'interrompt. On lit l'acte qui l'accuse. Il entend qu'on lui reproche d'avoir été la cause de tous les malheurs de la guerre; il sourit : « Par quelle auto-
» rité, dit-il aux commissaires, suis-je traduit de-
» vant votre tribunal? — Au nom des communes
» d'Angleterre. — Sans le roi et les lords, il n'y a
» pas de parlement. Le royaume d'Angleterre est
» héréditaire; votre autorité n'est pas légitime: je
» manquerais à la justice si je répondais à l'accusa-
» tion. » On le somme plusieurs fois de répondre; il refuse toujours. On le reconduit à Saint-James, et le tribunal s'ajourne.

Les commissaires écossais remettent une déclaration aux communes. « L'Écosse, disent-ils, a un
» droit incontestable sur la personne du roi. On
» ne l'a pas livré aux commissaires anglais de New-
» castle pour le perdre, mais pour parvenir avec
» plus de célérité à la paix du royaume. La manière
» dont on procède contre ce prince fait une impres-
» sion profonde sur nos cœurs, et nous cause de
» vives alarmes. Quels malheurs ne devons-nous
» pas craindre pour les deux royaumes ! qu'il nous
» soit permis de présenter des adresses personnelles
» à sa majesté. »

A la seconde séance de la haute cour le président requiert le roi de répondre à l'accusation de haute trahison portée contre lui. « Les communes
» d'Angleterre, dit le monarque, n'ont jamais formé

» une cour de judicature; je défie Bradshaw d'en » citer un seul exemple, et j'offre de prouver que » ma conscience ni mon devoir ne peuvent me » permettre de me soumettre à votre autorité. »

Charles montre la même fermeté pendant la troisième séance. « Je ne répondrai à aucun article de » l'accusation avant que vous m'ayez prouvé que » votre conduite n'est pas contraire aux lois fon- » damentales du royaume. Vous avez fait votre roi » prisonnier pendant qu'il était en négociation [illegible] » la foi publique. J'aurais donné satisfaction à mon » peuple, mais non pas comme un criminel devant » une cour de judicature qui n'a aucune autorité » légitime. » Bradshaw l'interrompt plusieurs fois avec insolence; et le monarque est conduit dans une maison voisine, appartenant à sir Robert Cotton.

On ramène le roi devant le tribunal; les soldats et une vile populace l'insultent sur sa route, et crient : *Justice, justice! exécution, exécution!* « J'ai » quelque chose à proposer, dit-il aux commis- » saires, pour établir promptement la paix du » royaume et la liberté des sujets. Je demande à » parler dans *la chambre peinte* en présence des » lords et des communes. » Les juges se retirent pour délibérer : plusieurs de ces commissaires sont d'avis d'accorder au roi la conférence qu'il désire; mais la majorité s'y refuse, malgré les vives réclamations du colonel Harvey et de plusieurs autres juges, qui, irrités de cette décision, ne veulent plus siéger parmi les commissaires.

On annonce au monarque que sa proposition est rejetée; il déclare qu'il n'a plus rien à dire.

Le président parle long-temps contre la mauvaise administration de Charles, dit que les rois sont responsables de leur conduite envers les peuples, et fait lire la sentence qui condamne à la mort Charles Stuart, comme tyran, traître, meurtrier et ennemi public.

Le roi ne fait paraître aucune émotion. On refuse de l'entendre; on l'emmène. La populace et les soldats, excités par leurs chefs, crient de nouveau: *Justice! exécution!* On l'insulte, on l'outrage. « Les » pauvres gens, dit-il en souriant avec calme, pour » un peu d'argent traiteraient leurs commandants » de la même manière. » Il prie pour ses ennemis, et demande que la chambre lui permette de voir ses enfants : on conduit auprès de Charles le duc de Glocester, qui était encore dans l'enfance, et sa fille Élisabeth, qui, plus âgée, paraissait pénétrée du malheur de son père. Il pleure sur eux, les embrasse avec l'affection la plus tendre, donne à sa fille les conseils les plus salutaires, lui remet deux cachets ornés de pierreries, le seul don qu'il puisse lui faire. « Dites à votre mère que je n'ai » jamais manqué, même en pensée, à la fidélité » que je lui dois, et que ma tendresse conjugale » ne s'éteindra qu'avec ma vie; que le ciel répande » ses faveurs sur vous et sur tous mes enfants. » Il embrasse de nouveau Élisabeth et Glocester, prend congé d'eux, les bénit, et se résigne à son destin.

[redacted]

Les ambassadeurs de France et de Hollande avaient parlé en vain en faveur du monarque; la reine et le prince de Galles avaient écrit les lettres les plus touchantes aux communes; les Écossais protestent avec force contre la violation de la majesté royale; les communes reçoivent une remontrance du duc de Richemond, des comtes d'Hereford, de Southampton et de Lindsay. « Nous étions, » disent-ils, les conseillers du roi; c'est d'après nos » avis qu'il a pris les mesures qu'on lui reproche » comme des crimes. Nous sommes les seuls cou» pables; nous nous offrons pour victimes. Sauvez » la vie de notre roi. »

Des prières, des exhortations et des sermons fanatiques remplissent les soldats d'une sorte de frénésie; mais le peuple est dans une sorte d'horreur silencieuse, comme s'il attendait, dit un historien anglais, la dissolution de la nature. Fairfax emploie tout son crédit pour empêcher l'exécution de la sentence: mais des hommes livrés à une exaltation délirante sont placés auprès de lui; on l'entoure de prières, de lamentations et de chants de psaumes; et comme une odieuse hypocrisie va montrer à la postérité l'âme d'Olivier Cromwell! Il arrive auprès de Fairfax avec Ireton. « Le Sei» gneur, lui dit-il, a rejeté le roi; méritez par vos » prières une inspiration particulière du ciel. »

La haute cour donne un warrant pour l'exécution du roi; et le monarque ne pense plus qu'à son dernier moment.

Il est conduit à pied à Whitehall au travers du parc Saint-James ; le docteur Juxson, ancien évêque de Londres, l'accompagne ; un régiment d'infanterie le garde. Le monarque prie avec Juxson jusques à midi : il va ensuite à l'échafaud, dressé près de Whitehall. La place est remplie d'une multitude de spectateurs : il regarde tranquillement l'échafaud tendu de noir, la hache qui doit le frapper, et les deux exécuteurs masqués qui l'attendent. « Je suis in» nocent, dit-il, de la guerre contre le parle» ment; mais je reconnais que ma mort funeste » est un juste châtiment du ciel pour avoir con» senti à l'exécution de la sentence inique portée » contre le comte de Strafford. Je pardonne à tous » mes ennemis ; j'exhorte le peuple anglais à ren» trer dans l'obéissance et à reconnaître mon suc» cesseur pour son légitime souverain. Je pro» teste de mon attachement inviolable à la religion » protestante telle que la professe l'Église angli» cane.—Vous allez, lui dit l'évêque, changer une » couronne temporelle contre une couronne éter» nelle. » Charles ôte ses habits, remet son ordre de la Jarretière à l'évêque en lui disant, *Souvenez-vous*, pose sa tête sur le bloc, lève les mains pour donner le signal : un des exécuteurs lui tranche la tête, et l'autre, élevant cette tête sanglante, s'écrie : *Voilà la tête d'un traître*.

Les spectateurs cependant témoignent leur douleur profonde par leurs larmes, leurs soupirs et leurs sanglots; plusieurs veulent tremper leurs

ouchoirs dans le sang du monarque comme
ins celui d'un martyr; et tous en sortant de la
ace fatale, répètent tristement : « Il était probe,
vaillant, humain, chaste, tempérant et reli-
gieux (1649). »

De grands troubles agitaient encore la France;
ais l'esprit de la ligue était éteint; le fanatisme
régnait plus sur les Français; il n'y avait pas
Cromwell à la cour d'Anne d'Autriche, et les
ouvements politiques n'étaient que des intrigues.
Dès 1644 la confiance avait reparu dans le
yaume; le peuple voyait avec plaisir les fêtes
l'on donnait pour célébrer des victoires, et on
yait les impôts sans se plaindre, parce que les
mées battaient les ennemis et que de grands
ccès paraissaient devoir bientôt donner la paix.
las, l'un des généraux des armées impériales,
tu auprès de Magdebourg par Torstenson et
nigsmarck, avait perdu presque toute son ar-
; Ragoczy s'était emparé d'un grand nombre
illes de la Hongrie, et avait pénétré, à la tête
rente mille hommes, jusques aux frontières
Moravie; Turenne avait succédé au maréchal
ébriant dans le commandement des troupes
ariennes : il n'avait pu empêcher le général
ial de Mercy de prendre Fribourg. Le duc
hien vient se réunir à Turenne : on voit
ble ces deux grands hommes que tant de
loit couronner, que doivent rendre si fa-
les inspirations héroïques de l'un et les

profondes combinaisons de l'autre, et dont les admirables qualités réunies donneraient l'idée du plus grand capitaine de tous les siècles. Mercy est défait dans trois fameuses batailles; et les généraux français victorieux prennent Landau, Philisbourg, Manheim, Spire, Worms, Mayence, Binghen, et dominent sur les deux rives du Rhin jusques au-dessus de cette dernière place.

Gaston, duc d'Orléans et frère de Louis XIII, s'était emparé de Gravelines, menaçait la Flandre, et tout concourait pour donner une grande influence au comte d'Avaux et aux autres ministres plénipotentiaires de France et de Suède, au célèbre congrès de Westphalie.

Mais pendant que la France jouait un si grand rôle en Europe, elle éprouva une guerre civile dont on n'avait vu aucun exemple : les femmes qui en étaient l'âme lui donnèrent un tel caractère de légèreté que les actions les plus remarquables de cette guerre ressemblaient à des tournois ou à d'autres fêtes militaires bien plus qu'à ces terribles événements qui bouleversent les empires, et laissent des traces si effrayantes et ineffaçables pendant des siècles. On devait, pendant ces dissensions, s'amuser des affaires publiques bien plus que s'en occuper avec passion, adopter un parti sans vouloir détruire le parti contraire, retenir les plaisanteries des libelles et en oublier les menaces, se réunir sans un grand intérêt, se séparer pour le motif le plus frivole, se combattre sans se haïr,

mêler la galanterie aux scènes sanglantes de la guerre, et applaudir avec un égal empressement à une bataille et à un bal, au tumulte et au calme, à l'insurrection et à la paix. Anne d'Autriche était toute-puissante; elle avait introduit en France cette domination si séduisante des femmes que les Maures de Grenade avaient portée à un si haut degré, et que toute l'Espagne avait adoptée.

Ce règne de la beauté et de l'esprit, signe distinctif d'une époque si remarquable dans la civilisation, devait insensiblement s'étendre dans l'Europe, y augmenter le mouvement et l'effervescence, y hâter les progrès des lumières, y donner à l'opinion publique une force plus irrésistible que jamais, et y préparer l'empire du génie.

Mazarin avait beaucoup d'esprit; mais il n'avait obtenu ni estime ni confiance : on voyait qu'il n'accordait qu'avec contrainte, qu'il ne promettait que dans l'intention de ne tenir qu'autant qu'il y serait forcé. Comptant beaucoup sur les effets du temps, il désolait par ses lenteurs la vivacité française; sa politique était l'art de tromper, mais il n'avait pas pu tromper sur sa politique. Aimant d'ailleurs les plaisirs, le jeu, les spectacles, il haïssait le travail, faisait attendre un grand nombre de réponses, différait les audiences, fuyait la représentation, aurait voulu, suivant plusieurs historiens, rester renfermé dans son appartement au milieu d'oiseaux, de singes, de meubles, de bijoux,

et ne pouvait rien refuser à ceux qui parvenaient à lui inspirer quelque crainte.

Les ambitieux, les mécontents et tous ceux qui aimaient à briller dans les cercles où était le siége de l'autorité des femmes[1], devenues si puissantes, parlaient du cardinal comme d'un homme qui ne pensait qu'à lui, s'emparait de toutes les dignités, se réservait tous les bénéfices, pillait le trésor royal, prolongeait la guerre pour conserver les impôts, et déshonorait le gouvernement aux yeux des nations étrangères.

La régente n'était pas mieux traitée que le cardinal; sa conduite privée était l'objet de soupçons injurieux et de propos outrageants; on ne lui pardonnait pas de donner toute sa confiance à un étranger qui ne connaissait ni le génie, ni les lois, ni les usages, ni la langue de la nation. Chavigny voulait résister au cardinal : les amis des opinions religieuses que l'on nommait jansénistes étaient nombreux dans le parlement; Chavigny en était conseiller, il professait le jansénisme ; il avait parmi ses collègues un grand nombre de protestants : le cardinal redouta son influence, oublia qu'il lui devait son élévation, et l'éloigna du conseil. Les présidents Longueil, Viole, Novion, Blancmenil et les autres amis de Chavigny crièrent avec force contre Mazarin. Châteauneuf, qui était resté à Montrouge, se joignit à eux. Le cardinal, offensé et craintif, en exila plusieurs : mais ces actes arbitraires d'une autorité qui déplaisait ex-

citèrent dans le parlement un mécontentement dangereux.

La guerre cependant exigeait de grandes dépenses. Il fallait d'ailleurs des sommes considérables pour payer les pensions des grands seigneurs et pour entretenir la magnificence d'une cour amie du faste et des plaisirs. Le surintendant des finances Jean Particelly d'Émery était regardé comme un exacteur impitoyable. Le cardinal fit la faute d'adopter un moyen que d'Émery lui proposa pour avoir une partie de l'argent nécessaire au trésor royal. On avait trouvé dans les archives un édit de 1548 qui défendait de bâtir dans les faubourgs de Paris au-delà des bornes qu'on avait posées. Les contraventions s'étaient d'autant plus multipliées qu'un siècle s'était écoulé depuis la publication de cet arrêt. Un édit du conseil rappela le vieux édit et les amendes, les démolitions et les confiscations que cet édit avait prescrites. On commença de toiser un grand nombre de terrains pour déterminer les confiscations, les démolitions, les amendes encourues, et forcer les propriétaires à les racheter. L'alarme se répandit dans un grand nombre de familles; le peuple insulta les toiseurs; le parlement fit des remontrances; la cour fut obligée de céder et d'interrompre ses opérations.

La nécessité dans laquelle cette cour s'était placée poussa le ministère dans de nouvelles mesures des plus impolitiques.

Un nouveau règlement augmenta les droits d'entrée dans la capitale; les chambres du parlement délibérèrent avec chaleur; on publia des écrits dans lesquels on discuta avec force les grandes questions relatives aux droits des rois et à ceux des peuples, au pouvoir arbitraire et à la puissance limitée. Le ministère modifia le nouveau tarif; mais l'aigreur des esprits ne fut pas diminuée.

La création de douze charges de maîtres des requêtes rendit les titulaires des anciennes charges très-mécontents du ministère. On imagina d'augmenter la *paulette*, ou le paiement annuel inventé par Jean Paulet, et par le moyen duquel la finance des charges de la magistrature devait appartenir aux héritiers des titulaires; on exigea des membres de toutes les cours et de tous les tribunaux du royaume un prêt égal à quatre années des gages ou émoluments de leurs offices. Le parlement fut excepté; mais le grand conseil, la cour des aides et la chambre des comptes montrèrent avec tant d'énergie que l'exception n'avait été faite que pour désunir les divers corps de la magistrature, que le parlement rendit un *arrêt d'union* d'après lequel deux conseillers de chaque chambre furent chargés de conférer avec les députés des autres compagnies, et de rendre compte de leurs conférences aux chambres assemblées. La frayeur saisit le cardinal et la régente; le conseil du roi cassa l'arrêt d'union; le parlement fut

mandé; la reine employa les reproches, les caresses, les promesses et les menaces. Gaston, duc d'Orléans, conféra avec une grande députation des chambres; le cardinal voulût aussi parler aux membres du parlement : il les appela *les restaurateurs de la France et les pères de la patrie;* mais les jeunes conseillers plaisantèrent de son idiome et de son accent étrangers. On le tourna en ridicule; on rit de ses artifices, de ses ruses, de ses craintes et de ses basses flatteries. Le peuple commençait à s'émouvoir : la force du ministère s'évanouit; le parlement persista; et les députés du parlement, ainsi que ceux des autres compagnies souveraines, se réunirent au Palais dans la chambre dite *de Saint-Louis* (1648).

On s'entretenait des délibérations de cette réunion dans les salons, dans les boutiques, dans les ateliers, dans les marchés, dans les places publiques, dans les promenades. La chambre de Saint-Louis s'occupa de la justice, des finances, de la police, du commerce, de la solde des troupes, des grâces, des domaines de la couronne, de la maison du roi : tous ces objets furent discutés avec autant de chaleur que de liberté. Les résultats des délibérations étaient soumis à l'examen des chambres assemblées; des discours éloquents y inspiraient un nouvel enthousiasme; l'ardeur des esprits se répandait dans toute la capitale et même dans les provinces: le mécontentement devint une mode; les dames les plus spirituelles et les plus

intrigantes s'en mêlèrent avec joie. On compara, en plaisantant, la résistance des magistrats à celle de jeunes gens armés de frondes que la police n'avait pu disperser; on nomma en riant ces magistrats des *frondeurs*. Le mot resta; et l'on donna le nom de *frondeurs* à tous ceux qui étaient opposés aux *Mazarins*, ou amis du ministère.

Parmi les frondeurs les plus zélés on comptait plusieurs ambitieux, dont le but caché était de renverser les ministres et de les remplacer; et, parmi ceux qui étaient le plus avides de l'influence et du pouvoir, on distinguait un homme d'un génie vaste et audacieux, prompt à tout entreprendre pour parvenir à l'objet de ses désirs, jugeant les hommes avec sagacité, habile à profiter de leurs caractères, possédant l'art d'entraîner la multitude, doué de la plus heureuse présence d'esprit, sachant combiner ses plans avec profondeur, capable de renverser tous les obstacles, mais pouvant facilement se perdre au milieu même des succès. Cet homme était Jean-François-Paul de Gondi, coadjuteur de son oncle l'archevêque de Paris : il assistait avec assiduité aux assemblées du parlement, dont il était un des conseillers, comme coadjuteur de l'archevêque.

La cour commença par ne négliger aucun moyen pour calmer l'effervescence d'un grand nombre de parlementaires, prolonger les discussions, faire naître des difficultés; mais, voyant que ses efforts étaient inutiles, que le trésor

royal était vide, et qu'il était pressant de payer la solde des armées, elle se décida à céder à une nécessité impérieuse, et à consentir à la plupart des réformes ou changements demandés dans la chambre de Saint-Louis ou dans l'assemblée des chambres.

Louis XIV, qui avait déjà dix ans, tint un lit de justice sous les yeux de la régente, sa mère. Le chancelier lut une déclaration royale qui remettait le quart des tailles aux contribuables pour l'année suivante, révoquait plusieurs droits établis sur les denrées et marchandises, supprimait les douze places de maître des requêtes nouvellement créées, et renfermait des règlements propres à mettre un frein à la cupidité de ceux qui maniaient les finances de l'état.

La déclaration fut suivie de l'ordre de cesser les assemblées de la chambre de Saint-Louis, et de s'occuper de l'administration de la justice et du jugement des procès suspendus par les délibérations politiques.

Cet ordre fut vain : dès le lendemain de la séance royale les assemblées des chambres recommencèrent. Matthieu Molé était premier président : digne des hommages de tous les hommes vertueux par son intégrité, son dévouement inébranlable à ses devoirs, son intrépidité si admirable au milieu des agitations populaires les plus dangereuses, son courage plus admirable encore contre les malignes interprétations de ses

ennemis, les injustes critiques du public et le blâme de ses amis trompés, il veillait avec le même soin contre tout ce qui pouvait affaiblir l'autorité tutélaire du monarque, et contre ce qui tendait à élever un pouvoir arbitraire sur la destruction des lois et des libertés du peuple. Effrayé de la continuation des assemblées des chambres, il représenta à ses collègues que la déclaration royale rendait inutiles de nouvelles délibérations. Gaston, duc d'Orléans, dit au parlement que l'intention du roi et de la régente était que les assemblées fussent suspendues. « La déclaration » royale, répondit-on au duc d'Orléans et au pre- » mier président, ne remédie pas à tous les maux » dont on a dû se plaindre; il y a plusieurs autres » griefs à redresser. Le roi a défendu les assem- » blées de la chambre de Saint-Louis; mais il n'a » pas interdit celles de toutes les chambres; et le » premier devoir des magistrats est de rendre jus- » tice à la nation entière. »

On nomma des commissaires pour travailler à des remontrances.

Le coadjuteur, plus impatient que personne de voir la régente obligée de renvoyer Mazarin, cherchait à augmenter par tous les moyens son influence et surtout sa popularité : il réunissait et consultait souvent les curés de la capitale, assistait avec beaucoup d'exactitude aux cérémonies ecclésiastiques, aux messes solennelles, aux saluts, aux processions, officiait, prêchait dans sa

cathédrale, dans les paroisses, dans les couvents, et, malgré tous ces soins, trouvait le temps d'aller dans les cercles les plus fréquentés, et, par son esprit et ses attentions, obtenait l'intérêt et l'approbation des dames qui, à cette époque singulière, exerçaient le plus fortement l'empire accordé récemment par la galanterie à la beauté et aux charmes qui peuvent remplacer sa puissance. « Vous vous devez, répétait-il fréquemment aux » conseillers et surtout aux plus jeunes, vous vous » devez au salut de la nation, dont vous êtes l'u» nique ressource. Voyez le peuple gémissant sous » le poids des impôts, les armées mal payées, le » clergé opprimé, la noblesse tourmentée, le com» merce languissant et la gloire de la nation com» promise par l'aveugle prévention de la régente » en faveur d'un étranger. »

Pendant ces agitations on reçut dans la capitale la nouvelle d'une grande victoire remportée à Lens sur les Espagnols par le duc d'Enghien, nommé prince de Condé depuis la mort de son père. Le coadjuteur crut voir ses projets renversés; il ne douta pas que Mazarin ne profitât de l'influence que ce grand avantage allait donner à la cour pour s'élever avec hardiesse contre les frondeurs, et détruire, par des coups d'éclat, leur puissance encore mal affermie.

La régente en effet s'était déterminée à faire un grand exemple en sévissant contre les membres

du parlement les plus opposés à sa volonté; elle choisit pour exécuter cette résolution le 26 août, jour où elle devait aller avec le roi son fils et toutes les cours souveraines remercier Dieu dans la cathédrale de l'importante victoire du prince de Condé, et où les gardes françaises, les gardes suisses et toute la maison militaire du roi devaient être sous les armes. Elle donna l'ordre d'arrêter Charton, Blancménil, et le conseiller Broussel; le premier se sauva, le second fut conduit à Vincennes. Broussel demeurait dans un quartier de la Cité dont tous les habitants lui étaient dévoués; la fille de Broussel et une vieille servante, son unique domestique, crient, pleurent, demandent du secours; les voisins se rassemblent: on voit paraître le vieillard, malade, pâle, défait, soutenu par des gardes qui le soulèvent, le placent dans un carrosse, et partent. Une foule nombreuse suit la voiture, pousse de grands cris, et se grossit avec rapidité. On accourt de tous les côtés, on entasse des meubles dans les rues, on oppose à la voiture des obstacles qui l'arrêtent et la brisent; une seconde voiture est brisée comme la première, mais une troisième emmène Broussel au château de Madrid.

La multitude réunie devient immense; elle repousse les gardes françaises et les Suisses, qui se replient vers le Palais-Royal, où sont la régente, le roi et toute la cour. Le maréchal duc de La Meilleraie, grand-maître de l'artillerie, ne parvient

qu'avec peine à les dégager par le moyen des gardes à cheval qu'il fait sortir du palais.

Le coadjuteur se rendait auprès de la reine; la multitude le rencontre, l'entoure, le presse, l'entraîne vers le Palais-Royal en criant : *Broussel et liberté!* Le maréchal et le coadjuteur entrent chez la régente; elle était au milieu de sa cour : les femmes tremblent, mais les hommes ne font entendre que des plaisanteries, et tournent en ridicule Broussel, sa fille et la vieille servante, qu'ils appellent sa nourrice. Le maréchal cependant témoigne de l'inquiétude; le tumulte augmente à l'extérieur; le peuple veut forcer les gardes. Les plaisanteries des courtisans cessent : on délibère avec trouble. « La » mise en liberté de Broussel, dit le coadjuteur, » pourrait faire cesser l'agitation. — Je l'étrangle- » rais plutôt de ma main, » dit la régente, qui s'emporte et fait un geste menaçant contre le prélat, dont les intrigues lui étaient odieuses. Mazarin s'approche de la reine, lui parle à l'oreille, et calme sa colère. Le chancelier Seguier et le lieutenant criminel arrivent; ils n'avaient adressé que des paroles de paix à la multitude; et néanmoins ils avaient été poursuivis à coups de pierres. Leur effroi se communique. « Il faut, dit le cardinal qui » ne peut cacher sa terreur, promettre la liberté » de Broussel à condition que chacun se retire » dans sa maison. » On adopte son avis avec enthousiasme; mais qui portera la parole au peuple soulevé? Mazarin nomme le coadjuteur; Gondi refuse

en vain : on l'environne, on le prie, on le conjure, on l'enlève, les gardes le portent sur leurs bras; il se montre à la porte du palais ; le maréchal, qui est à son côté, s'écrie : *Vive le roi! liberté à Broussel!* Mais sa voix n'est pas entendue; on le voit l'épée à la main; la multitude s'échauffe au lieu de se calmer; les pierres volent contre La Meilleraie; on l'assaille à coups de bâton; il se défend, tire et blesse mortellement un homme qui tombe à ses pieds. Le coadjuteur s'avance en multipliant ses bénédictions pontificales, s'approche du mourant, le confesse et l'absout. Trente ou quarante hommes armés de mousquetons arrivent, et font une décharge contre la troupe du grand-maître; plusieurs cavaliers sont blessés autour de lui; le coadjuteur est jeté par terre d'un coup de pierre; un forcené lui présente le bout de son mousqueton. *Ah! malheureux!* lui dit Gondi, *si ton père te voyait!* Le forcené s'arrête : on reconnaît le prélat; on s'écrie *Vive le coadjuteur!* il entraîne vers les halles la multitude qui l'aime; le maréchal se trouve dégagé, et rentre librement dans le Palais-Royal.

Gondi harangue cependant cette multitude immense, la persuade, fait quitter les armes à ceux qui les ont prises, et conduit au Palais-Royal plus de trente mille hommes désarmés, aussi tranquilles qu'ils étaient furieux quelques moments auparavant. « Parlons à la reine, lui dit La Meilleraie, en » vrais Français, en bons citoyens, et prenons des » notes pour faire perdre, lorsque le roi sera ma-

» jeur, ces pestes de cour, ces flatteurs infâmes
» qui font croire à la reine que cette affaire n'est
» rien. » Le maréchal parle à la régente avec chaleur de la reconnaissance que l'on doit au coadjuteur. La régente l'écoute froidement; il s'anime encore davantage. *Demain, madame*, dit-il à la reine, *il n'y aura pas dans Paris pierre sur pierre si vous ne mettez Broussel en liberté.* Gondi veut seconder le maréchal; la régente l'interrompt, et le congédie avec une sorte d'ironie insultante. Le coadjuteur, profondément blessé, a néanmoins la force de cacher son ressentiment; il retrouve le peuple impatient de connaître la réponse de la reine. « Votre docilité, lui dit-il, a fait impression
» sur sa majesté; la soumission est le seul moyen
» d'obtenir d'elle tout ce que vous demandez. Re-
» tirez-vous dans vos maisons, et vous serez con-
» tents. » La multitude, remplie de confiance dans le coadjuteur, se sépare; et Gondi rentre dans l'archevêché outré de dépit.

Il apprend qu'au souper de la reine il a été tourné en ridicule et qu'on a mêlé des menaces à des plaisanteries sanglantes. Il résout à l'instant de se faire craindre de cette cour ingrate.

Il avait le plus grand empire sur les bourgeois, les artisans, et surtout sur les femmes. De nombreux émissaires répandent l'alarme dans tous les quartiers. « On veut, disent-ils, emprisonner le
» parlement, décimer les conseillers et les bour-
» geois, faire pendre Broussel, saccager la ville de

» Paris, et mettre le feu aux quatre coins de cette » capitale. » La régente, trompée par les conseils les plus impolitiques ou les plus perfides, ordonne aux Parisiens, dont elle se croit sûre, de prendre les armes. Les craintes de la capitale redoublent; les frondeurs prennent les plus grandes précautions; le parlement s'assemble; le chancelier Seguier part de chez lui pour se rendre au palais; il trouve une barricade qui l'oblige à descendre de son carrosse, et à se mettre dans une chaise à porteurs qui le suivait: une seconde barricade arrête sa chaise; il veut continuer son chemin à pied: des furieux l'environnent, jettent de grands cris, et sont prêts à le frapper. Il parvient à se sauver avec son frère l'évêque de Meaux et sa fille, la duchesse de Sully, qui avaient voulu l'accompagner; il se réfugie sur le quai des Augustins, dans un hôtel occupé par le duc de Luynes, est caché dans un petit cabinet dont il est difficile de découvrir l'entrée, entend les vociférations de ceux qui le cherchent et qui veulent le mettre en pièces, est délivré par le maréchal de La Meilleraie, qui arrive avec une compagnie de gardes, monte dans un carrosse avec sa famille, est poursuivi par des hommes irrités qui réclament leur proie, ne peut empêcher le grand-maître de tirer sur eux un coup de pistolet qui donne la mort à une vieille femme, voit à l'instant sa voiture et les gardes assaillis par une grêle de balles et de pierres, plusieurs gardes tombés morts, sa fille blessée, et n'arrive avec elle

et son frère au Palais-Royal qu'au milieu des plus grands dangers.

Un officier et des soldats déguisés cherchent querelle aux Suisses qui gardaient la porte de Nesle, en tuent un grand nombre, dispersent les autres, et vont vers le pont Neuf, ainsi que les jardiniers du faubourg Saint-Germain. L'insurrection se répand avec la rapidité du plus violent incendie dans les faubourgs Saint-Jacques, Saint-Victor et Saint-Marceau; et un nombre immense d'imprimeurs, de tanneurs, de bouchers, de bateliers, excités particulièremeut par la femme d'un conseiller ami du coadjuteur, arrivent dans la Cité, dont les habitants sont déjà en armes par les soins de Gondi, environnent le palais, et crient: *Vive le roi et le parlement! liberté et Broussel!* Bientôt on dresse dans les rues de Paris plus de mille barricades formées par des chaînes soutenues sur des barriques remplies de terre, et gardées par des bourgeois armés de piques et de mousquetons.

Le parlement rendait des arrêts contre les officiers qui avaient arrêté Blancménil et Broussel. Il délibère sur le tumulte qui règne dans la capitale; il se décide à se rendre en corps au Palais-Royal, et à demander à la reine la liberté des deux prisonniers. Cent soixante magistrats se mettent en marche. Toutes les barrières s'ouvrent devant eux; la foule les accompagne avec les plus vives acclamations. La régente les reçoit d'un air sévère. «Vous » êtes, leur dit-elle, la cause de la sédition; ce sont

» vos désobéissances multipliées qui ont répandu » l'esprit d'indépendance et de révolte; la postérité verra avec horreur la cause de tant de désordres; et le roi mon fils vous en punira un » jour. » Elle les quitte brusquement; les conseillers se regardent en silence et veulent sortir. Le premier président Molé ne sent que trop le danger que va courir l'état, les arrête, propose de faire un nouvel effort, demande une seconde audience, pénètre jusques à la régente, la suit dans son cabinet, dans sa chambre, dans sa galerie, est enfin secondé par Mazarin, et obtient de la reine la liberté des prisonniers, *à condition*, dit-elle, *que le parlement ne se mêle plus des affaires d'état.* Molé rapporte cette réponse à ses collègues. « Il » faut délibérer, » disent-ils. Mazarin les presse de commencer leur délibération. « Une précipitation » aussi grande paraîtrait le résultat de la violence, » s'écrient le procureur général et les autres *gens du roi.* Le parlement promet de s'assembler le lendemain, et se retire.

Le peuple demande où sont les prisonniers. Les membres du parlement parlent de leurs espérances; on les laisse passer à la première barrière. La seconde ne s'ouvre qu'au milieu des murmures. A la troisième un grand cri s'élève : le capitaine du quartier saisit le premier président, et lui présentant son pistolet, *Tourne, traître!* lui dit-il hors de lui-même, *si tu ne veux être massacré toi et les tiens; ramène nous Broussel, ou le Mazarin et*

le chancelier en otage. Plusieurs présidents ou conseillers saisis d'effroi quittent leurs rangs, et se jettent au milieu de la foule; les autres hésitent. Molé, toujours calme, les rassure, les rallie, et retourne avec eux au Palais-Royal au milieu des injures et des imprécations.

Quelques courtisans cruels, emportés, et que leur frénésie aveugle, donnent à la régente les conseils les plus sanguinaires et les plus dangereux. Elle paraît les adopter; et rien ne semble pouvoir apaiser sa colère. Molé lui parle avec la plus grande fermeté; il lui montre le danger inévitable qui l'environne. Gaston, duc d'Orléans, la supplie de céder à des circonstances terribles. Les princesses embrassent ses genoux; on la conjure au nom de son fils, et, ne pouvant plus résister aux instances les plus fortes, elle s'écrie : *Eh bien! messieurs du parlement, voyez ce qu'il est à propos de faire.*

On porte des bancs dans la grande galerie. Le parlement y prend séance; il arrête que la reine sera remerciée de la liberté qu'elle accorde à Broussel et à Blancménil, et que jusques aux vacances il ne s'occupera d'aucune affaire publique, excepté *le tarif* et le paiement des rentes de l'hôtel-de-ville. La reine signe le retour des deux magistrats. Plusieurs de leurs parents ou amis sortent du Palais-Royal dans deux carrosses du roi pour aller les chercher. Le parlement se retire d'un air satisfait. La multitude applaudit aux succès des magistrats,

les salue par de vives acclamations, et paraît radoucie et contente.

Le lendemain Broussel et Blancménil rentrent dans Paris; les principaux citoyens les accompagnent jusques au Palais; une foule des plus grandes fait retentir de ses cris de joie les quartiers par lesquels ils passent. Le premier président les harangue; un arrêt enjoint aux habitants de Paris de mettre bas les armes, et de supprimer les barricades. Ils obéissent; mais des bruits sinistres entretiennent une fermentation effrayante. Le cardinal, dont toutes les craintes se renouvellent, reste botté, déguisé, et prêt à se dérober au courroux d'une multitude qui le déteste; et la régente, malgré sa fierté et cette obstination qui avait failli à tout perdre, voit qu'elle ne peut parvenir à calmer le peuple qu'en lui témoignant la plus grande confiance, en renvoyant les troupes qui inquiétaient les citoyens, et en réduisant sa garde le plus possible.

Le coadjuteur était allé au Palais-Royal; la reine l'avait reçu de la manière la plus gracieuse. « Si » nous avions suivi vos avis, lui avait-elle dit, nous » aurions évité de grands embarras. — *Il n'y a que* » *vous d'homme de bien*, avait ajouté le cardinal; » *tous les autres sont des flatteurs infâmes : je veux* » *désormais ne me conduire que d'après vos con-* » *seils.* »

Ces compliments d'un homme tel que Mazarin avaient effrayé le coadjuteur : il se crut obligé pour

éviter le danger qui le menaçait de ramener les orages dont il ne prévoyait pas que la violence pût devenir supérieure à tous ses efforts; et qu'on voie une des plus grandes causes des différences si frappantes que l'on a remarquées entre la révolution d'Angleterre, la ligue et la fronde. On voulait en Angleterre changer la forme du gouvernement; on désirait pendant la ligue d'élever une nouvelle dynastie sur le pavois français; on ne tendait pendant la fronde qu'à renverser la puissance d'un ministre.

Le coadjuteur, qui connaissait si bien et l'esprit de son siècle et celui des habitants de Paris, était l'âme des assemblées secrètes que tenaient les membres du parlement dont les sentiments étaient le plus exaltés. Le grand nombre d'émissaires dont il disposait recommencèrent de répandre les nouvelles les plus alarmantes. « La reine, disaient-ils » secrètement, a toujours le dessein d'assiéger Pa- » ris. Les troupes destinées à cette expédition sont » dans les environs de la capitale. On a vu des » cavaliers à figure effrayante, et dont la régente » doit se servir pour renouveler les horreurs de » la Saint-Barthélemi. Voilà des prophéties qui mar- » quent clairement le jour et le moment de cet exé- » crable forfait; et d'ailleurs combien de disettes, » de maladies, d'inondations d'incendies et d'au- » tres fléaux déplorables, ces mêmes prophéties » n'annoncent-elles pas comme inséparables d'un » gouvernement aussi corrompu que celui sous

» lequel nous gémissons ! » Des colporteurs clandestins distribuaient des libelles, des vers, des chansons contre la reine : elle fut obligée d'accorder au parlement un délai de quinze jours pour le commencement des vacances de cette compagnie. Les têtes s'échauffèrent; on manqua de respect à la régente dans les promenades publiques. Ou chanta autour d'elle des chansons outrageantes; l'effervescence fut si grande qu'on la suivit avec des huées. On lui dit d'ailleurs que le parlement persistait dans ses premiers projets; elle imagina de s'éloigner de Paris, fit dire au prevôt des marchands que la nécessité de faire des réparations au Palais-Royal l'obligeait à quitter ce palais pour huit jours, et se retira à Ruelle avec le roi, le duc d'Orléans, les autres princes du sang, le chancelier, les ministres et toute la cour.

Bientôt elle exila l'ancien garde-des-sceaux Châteauneuf, et Goulay, secrétaire de Gaston et ami du coadjuteur, et constitua prisonnier dans Vincennes Chavigny, qui en était gouverneur.

Ces exils et cette arrestation furent dénoncés à l'assemblée des chambres comme des actes de tyrannie et des attentats contre la sûreté publique. On traita Mazarin d'homme ignorant, incapable et malintentionné; on délibéra avec une grande vivacité. Un arrêt ordonna que les princes et les pairs seraient convoqués. La reine cassa cet arrêt, et se fit amener à la hâte son fils le duc d'Anjou, qu'elle avait laissé malade à Paris. Cette

mesure persuada aux Parisiens qu'ils allaient être assiégés. Le parlement ordonna au prevôt des marchands et aux échevins de pourvoir à l'approvisionnement et à la sûreté de la ville; les citoyens préparèrent leurs armes, et le coadjuteur se croyait forcé, suivant plusieurs historiens, d'accepter les offres perfides que les Espagnols lui avaient faites, et d'engager le comte de Fuensaldagne, qui était à Bruxelles, à conduire une armée vers Paris lorsqu'il apprit que le vainqueur de Lens et de Rocroi allait arriver dans la capitale.

Le prince de Condé n'avait que vingt-sept ans; il était déjà le héros de la France; il arrivait couvert de lauriers immortels. Son nom paraissait devoir donner la victoire au milieu des discordes civiles comme sur un champ de bataille. La cour et la fronde s'efforcèrent d'obtenir son assentiment. Le coadjuteur eut plusieurs conférences avec ce jeune prince. « La résistance du parlement, » lui dit-il plus d'une fois, et les troubles si dan» gereux qui en ont été la suite ne sont venus que » de l'obstination de la reine en faveur d'un étran» ger dont l'administration ne peut être que fu» neste à la France, et qu'il faut la contraindre à » renvoyer. — Les prétentions du parlement, ré» pondait le prince, ont été excessives; *les appuyer » c'est lui donner une puissance dont il sera bientôt » tenté d'abuser au détriment de celle du roi; or » je m'appelle Louis de Bourbon, et je ne veux » pas ébranler la couronne. D'un autre côté, la*

» *reine me presse de seconder sa vengeance. Je*
» *sens que, si je lui prête mon bras, je vais expo-*
» *ser ma réputation et ma vie pour soutenir un*
» *étranger que je méprise....* » Il proposa au coadjuteur d'assoupir la querelle qui existait entre la cour et le parlement, et de travailler ensuite à éclairer la reine, de manière qu'elle se dégoûtât insensiblement de Mazarin et qu'on pût éloigner ce cardinal.

Le coadjuteur adopta la proposition du prince, et bientôt le duc d'Orléans et le prince de Condé écrivirent au parlement pour l'exhorter à consentir à une conférence où les différends pussent être réglés à l'amiable. Le parlement accepta cette conférence : elle eut lieu à Saint-Germain; Mazarin en fut exclu. On tint plusieurs séances, et, après des discussions très-libres, la reine promit que toutes les personnes qui pourraient être arrêtées pendant sa régence seraient interrogées dans les trois premiers jours de leur détention, et une déclaration royale diminua les tailles, supprima une partie des droits du tarif, régla plusieurs autres objets relatifs aux finances, et assura que les officiers des cours souveraines ne seraient jamais troublés dans l'exercice de leurs fonctions par des lettres de cachet ou par tout autre acte d'autorité.

La cour, réconciliée avec le parlement, rentra dans Paris au milieu des acclamations, et une autre pacification dont on reçut l'importante nouvelle parut devoir donner un grand crédit à Ma-

zarin qui, pour obtenir cette paix si remarquable, avait suivi avec beaucoup de zèle et de constance le système politique du cardinal de Richelieu. On apprit la conclusion de ce fameux traité de Westphalie qui devait donner une nouvelle organisation à la Germanie, régler les droits des princes et des peuples, garantir la première des libertés, celle de la conscience, mettre un frein à l'ambition impériale, et donner aux divers états de l'Allemagne des alliés puissants toujours prêts à les défendre contre les usurpations et le despotisme des empereurs.

Les dernières années de la guerre que devait terminer cette paix de Westphalie avaient été marquées, comme toutes les périodes de cette guerre si longue, par de cruelles hostilités. Le général suédois Torstenson, voulant forcer l'empereur à consentir à la pacification que désiraient la France et la Suède, était entré dans la Bohême, et avait défait l'armée impériale auprès de Jancowitz. Un des généraux de cette armée avait été tué, et l'autre fait prisonnier. L'empereur, qui s'était sauvé de Prague, ne s'était cru en sûreté que dans la ville de Grœtz en Styrie; et quels dangers n'aurait-il pas courus s'il n'avait pas fait la paix avec George Ragoczy, prince de Transylvanie, chef des protestants hongrois, armés pour la défense de leur religion et de leurs priviléges, et auquel il céda Tokay et quelques autres places de la Hongrie! Torstenson, qui s'était avancé jusque

sur le Danube, se retira en Bohême en apprenant cette paix, et céda le commandement de son armée à Wrangel (1645). Un autre général suédois, Kœnigsmarck, s'empara de l'archevêché de Brême, ravagea la Misnie, et força l'électeur de Saxe à confier aux Suédois la ville de Leipsick, et à payer chaque mois une contribution de 12,000 écus pour obtenir une trève.

Le maréchal de Turenne, trompé par de faux avis, sépara ses troupes, et fut battu à Mariendal par le général Merci; mais le duc d'Enghien ayant été envoyé au secours de son rival de gloire, les Bavarois et les Impériaux furent défaits à Nordlingue; d'Enghien quitta l'armée, et Turenne revint triomphant vers le Rhin.

Un congrès général se réunit cependant en Westphalie conformément aux articles préliminaires de Hambourg. Le légat Fabio Chigi s'offrit pour médiateur au nom du pape entre la France et l'empereur. La France refusa un légat dont elle connaissait la prévention pour la maison d'Autriche, et n'aurait pas voulu d'ailleurs inspirer des soupçons aux protestants en acceptant l'intervention du pape. Ce fut la république de Venise qui fut médiatrice entre la France et l'empereur; et elle fut représentée dans cette noble fonction par son ambassadeur Contarini.

Les plénipotentiaires de la France étaient le duc de Longueville, le comte d'Avaux et Abel Servien, que l'académie française a comptés parmi ses

membres ; ceux de l'empereur le comte de Trautmansdorff, le comte de Nassau-Adhamar et le conseiller Volmar; ceux de la Suède Jean Oxenstiern, fils du grand chancelier, et le chancelier de la cour Adler-Salvius : on voyait à la tête des députés des princes d'empire catholiques Jean-Philippe de Schœnborn, évêque de Wurtzbourg, et à la tête de ceux des protestants le duc de Saxe-Altenbourg, représenté par Thumbshirn.

On avait employé beaucoup de temps pour résoudre toutes les difficultés relatives à la tenue de ce congrès; et, après de longues discussions, il avait été réglé que les plénipotentiaires de l'empereur traiteraient à Munster avec ceux de France, et à Osnabruck avec ceux de Suède.

Wrangel avait parcouru en vainqueur la haute et la basse Saxe. Le maréchal de Turenne, voyant en grand capitaine l'importance de se réunir au général suédois, imagina en homme de génie un moyen extraordinaire de surmonter les nombreux obstacles qui s'opposaient à cette réunion, et d'opérer la jonction qu'il désirait, malgré les Impériaux et les Bavarois qui occupaient les pays intermédiaires. Il forma un plan qui aurait étonné par sa hardiesse apparente un grand nombre de généraux, mais dont le succès était assuré pour lui par la justesse des combinaisons, la précision des calculs et l'exacte évaluation des distances où il se trouverait de l'ennemi sur tous les points de sa longue route. Il marcha sur la Moselle, passa

cette rivière à un gué au-dessus de Coblentz, traversa l'électorat de Cologne, alla à Rhinberg, envoya demander aux Hollandais la permission d'entrer dans leurs états, se présenta devant Wesel, obtint, par son influence et celle du comte d'Avaux, que son armée fût reçue dans la place, se porta au-delà du Rhin, remonta le long de la Lippe jusques à Lipstadt, tourna à droite, s'enfonça dans la Westphalie, et, après une marche aussi rapide que pénible, joignit à Giessen l'armée suédoise, commandée par le général Wrangel et par le comte de Konigsmarck.

A peine le maréchal eut-il opéré cette jonction si inattendue et qui jeta l'épouvante dans une grande partie de l'Allemagne, que, de concert avec Wrangel, il passa le Mein, le Danube et le Lech, tira des magasins ennemis, que l'on avait cru inutile de fortifier, les provisions nécessaires à la subsistance de ses troupes, s'empara de plusieurs places, prit la ville de Rain, enleva les vivres destinés à l'armée de l'archiduc Léopold, força ce prince à faire hiverner ses troupes dans les états héréditaires de la maison d'Autriche, obligea le duc de Bavière, dont les états étaient en proie aux Français et aux Weimariens qu'il commandait, ainsi qu'aux Suédois que commandait Wrangel, à demander la paix, et conclut avec ce prince un traité négocié par le comte de Tracy, maréchal-de-camp, et par lequel le duc de Bavière recouvra plusieurs places, promit de séparer entièrement des intérêts

de ceux de l'empereur, de ne plus l'aider de ses troupes, de fournir des vivres à celles du roi de France et de la Suède, et laissa plusieurs villes importantes de ses états occupées par les troupes de ce monarque ou par les Suédois.

Bientôt après il contraignit l'électeur de Mayence à lui remettre plusieurs villes de son électorat, et à laisser passer librement l'armée française dans les autres places, et ravagea les états du landgrave de Hesse-Darmstadt, que sa haine contre la régente de Hesse-Cassel avait rendu si dévoué à l'empereur.

Wrangel s'empara d'Égra; mais le duc de Bavière, menacé d'être abandonné par ses troupes, dont les chefs avaient été gagnés par l'empereur, et craignant plus que jamais de voir Ferdinand III rétablir dans l'électorat palatin les enfants de Frédéric V, avait rompu le traité qu'il avait conclu à Ulm avec la France et la Suède, contre les dispositions d'un décret rendu dans le temps par la diète de Ratisbonne. Il s'était emparé de Memmingen, qu'il avait laissé aux Suédois. Il marcha contre Wrangel : ce général, près d'être enfermé entre l'armée impériale, que commandait Ferdinand III, et l'armée bavaroise, abandonna, malgré son courage et sa grande habileté, ses projets sur la Bohême, se retira en Saxe, alla ensuite vers la Westphalie (1647); mais revint bientôt en Souabe, et joignit, auprès de Weinsheim, l'armée française, commandée par le maréchal de Turenne. Ces deux

[redacted]

grands généraux réunis voulurent punir le duc de Bavière de l'infraction du traité d'Ulm, taillèrent en pièces, à Zumershausen auprès d'Augsbourg, les troupes impériales et bavaroises, et ravagèrent la partie de la Bavière située entre le Lech, l'Inn et le Danube. Konigsmarck, détaché en Bohême, s'empara de la portion de Prague appelée *la Petite Ville*, la livra au pillage, y fit un butin immense; et Charles-Gustave, comte palatin de Deux-Ponts, neveu du grand Gustave et généralissime des Suédois, joignit Kœnigsmarck avec de nouvelles troupes, et assiégea la vieille ville de Prague. De nouveaux malheurs allaient fondre, non-seulement sur la Bohême, mais encore sur toutes les contrées germaniques, qui étaient le théâtre de la guerre et où tant de ravages suivaient les succès militaires que plusieurs de ces contrées, épuisées d'hommes et d'argent, n'étaient plus en quelque sorte que de vastes déserts, lorsque la paix fut enfin conclue à Munster le 24 octobre (1648). Le traité solennel signé dans cette ville devait être pendant cent cinquante ans la base d'un nouveau droit public et d'une nouvelle loi fondamentale pour tout l'empire d'Allemagne. Il accorda d'ailleurs de grands avantages à la France, à la Suède et à plusieurs princes de la confédération germanique.

La France obtint la renonciation de l'Empire à la souveraineté des évêchés de Metz, de Toul et de Verdun, le landgraviat de la haute et basse Al-

ace, le Sundgau, la ville de Brisach, la préfecture le Haguenau, et le droit de tenir garnison dans la orteresse de Philisbourg. On céda à la Suède l'archevêché de Brême et l'évêché de Werden sécularisés, la Poméranie septentrionale, l'île de Rugen, les villes de Stettin et de Wismar. L'électeur de Brandebourg eut l'archevêché de Magdebourg et les évêchés d'Halberstadt, de Minden et de Canin, sécularisés comme Magdebourg; les ducs de Mecklenbourg eurent deux commanderies de l'ordre de Saint-Jean, et les évêchés de Schwerin et de Ratzebourg, convertis en principautés séculières; la prevôté de Walkenried fut donnée à la maison de Brunswick, ainsi qu'une succession alternative dans l'évêché d'Osnabruck, avec un prélat catholique, élu par le chapitre. On accorda au landgrave de Hesse-Cassel l'abbaye d'Hirschfeld, reconnue comme principauté séculière, le comté de Schaunbourg et une somme de 600 mille écus. L'électeur palatin fut remis en possession du bas Palatinat, et on établit en sa faveur une huitième dignité électorale à laquelle on attacha la charge de grand trésorier de l'Empire. Le duc de Bavière conserva le haut Palatinat; tous les autres états d'Allemagne, qui avaient été enveloppés dans les proscriptions prononcées par la cour impériale ou qui avaient été troublés dans leurs possessions par les événements de la guerre, recouvrèrent les droits et les territoires dont ils avaient joui avant le commencement des troubles de Bohême en 1619; et la république

helvétique fut déclarée libre, souveraine et exempte de la juridiction de l'Empire.

De grands droits sont d'ailleurs conférés aux protestants par le traité de Munster et d'Osnabruck.

La transaction de Passau de 1542 et la paix de religion de 1555 sont confirmées.

Les calvinistes auront les mêmes droits que les luthériens.

Les religions catholique et protestante et la possession des biens ecclésiastiques par les protestants doivent être remises dans le même état qu'en 1619 dans le Palatinat et dans les terres des princes qui ont embrassé dans le temps la cause de l'électeur palatin, et comme en 1624 dans les autres contrées germaniques.

Les bénéficiers qui changeront de religion perdront leurs bénéfices.

L'autorité spirituelle et ecclésiastique du pape et des prélats catholiques est abolie à l'égard des protestants d'Allemagne.

La chambre impériale sera composée de vingt-quatre protestants et de vingt-six catholiques.

L'empereur admettra six protestants dans son conseil aulique et impérial.

On choisira pour les diètes de députation un nombre égal d'états catholiques et d'états protestants.

Si ces diètes sont convoquées pour une affaire extraordinaire relative à des catholiques, les dé-

putés seront tous de leur religion; ils seront tous protestants si l'objet de la convocation extraordinaire concerne des réformés; et la diète sera mixte si elle intéresse les deux cultes.

Aucune affaire relative directement ou indirectement à la religion ne pourra être décidée dans aucune diète, dans aucune assemblée d'états, dans aucun tribunal suprême de l'Empire, à la majorité des suffrages d'un parti contre la minorité des suffrages de l'autre. Les affaires de cette nature seront renvoyées à un arrangement à l'amiable.

Mais voici de grandes prérogatives accordées aux états de l'empire germanique, ou confirmées par le traité de Westphalie.

Les princes et états jouiront dans toutes les sortes d'assemblées nationales d'un suffrage libre et *décisif* relativement à toutes les affaires de l'Empire, et particulièrement lorsqu'il sera question de faire des lois nouvelles, d'en interpréter d'anciennes, de déclarer la guerre, de lever des troupes, d'établir des impôts, de demander des subsides, de bâtir des forteresses, de conclure la paix, de contracter des alliances.

Il ne pourra dans aucune circonstance ni sous aucun prétexte être pris de résolutions à l'égard de ces objets sans le concours, le consentement et l'approbation des princes et états de l'Empire.

Le collége des villes impériales aura un suffrage *décisif*, comme celui des électeurs et celui des princes.

Le conseil aulique sera assujetti aux mêmes règlements que la chambre impériale.

Tous les princes et états en général et en particulier conserveront le droit de faire des alliances entre eux ou avec les puissances étrangères, pourvu que ces alliances ne soient dirigées ni contre l'Empire ni contre l'empereur.

La prochaine diète prononcera la manière d'élire un roi des Romains, les conditions nécessaires pour la proscription d'un état, la formation d'une *capitulation* impériale et perpétuelle, la correction de la *matricule* de l'Empire, et la réformation de la justice.

La France et la Suède furent garantes de l'observation du traité de Westphalie, ou des deux traités de Munster et d'Osnabruck, considérés comme n'en formant qu'un seul, et telle fut la fin d'une guerre cruelle que l'empereur Ferdinand II et son ministère auraient pu éviter s'ils avaient été moins ambitieux, qui avait duré plus de trente ans, et que la fermeté de la France et de la Suède termina d'une manière si avantageuse à leurs intérêts et à la liberté des états germaniques. L'Allemagne respira après d'horribles calamités; et quelle contrée de ce grand empire n'avait pas été le théâtre de l'incendie et du carnage!

Le pape néanmoins et le roi d'Espagne firent les plus grands efforts pour empêcher cette paix si nécessaire à l'Allemagne; le roi d'Espagne protesta particulièrement contre la cession de l'Alsace

à la France, la restitution du Palatinat, et l'abandon de l'ancien cercle de Bourgogne; et le jour même de la signature des traités, les plénipotentiaires reçurent une protestation du légat Fabio Chigi, qui s'éleva au nom du pape et avec la plus grande force contre la sécularisation des plus riches bénéfices de l'Allemagne en faveur des protestants et les droits accordés à des hérétiques.

Ces protestations diminuèrent beaucoup l'effet que semblait devoir produire en faveur du cardinal Mazarin une paix qui rendait à la France une valeureuse armée et un grand capitaine, lui donnait des alliés puissants, et ajoutait à son territoire une des plus belles provinces; mais la haine ou le mépris que les Français avaient pour ce premier ministre détruisirent toute l'influence que le traité de Westphalie aurait dans d'autres circonstances donnée à un autre homme d'état. On applaudit à la paix, on donna de grandes louanges aux plénipotentiaires français; mais on continua de détester celui qui avait engagé la régente à la ratifier.

Les chambres du parlement s'assemblèrent : on ne cessa de s'y plaindre avec violence de Mazarin, comme de l'auteur de plusieurs atteintes portées aux articles de la déclaration royale faite en faveur du peuple (1648).

La régente pria le duc d'Orléans et le prince de Condé d'assister aux assemblées de ces chambres si animées, pour y modérer la chaleur des esprits.

Cette prière seule aurait décelé la ruse et la prévoyance de Mazarin. Le prince de Condé, jeune, bouillant, accoutumé au commandement, à la victoire, aux hommages, n'avait pas la patience nécessaire dans les assemblées nombreuses et délibérantes avec liberté. Il témoignait de l'ennui, écoutait souvent avec dédain, ne pouvait souffrir les contradictions, et s'oublia au milieu d'une séance orageuse jusques à laisser échapper un geste menaçant pour lequel le duc d'Orléans fit une réparation au nom de son cousin. Son crédit diminua beaucoup dans le parlement : la cour le combla de prévenances; et, malgré tous les efforts du coadjuteur, il parut disposé à soutenir les intérêts d'un ministre qu'il n'aimait ni n'estimait.

Gondi, voyant le prince de Condé perdu pour son parti, eut recours à l'intrigue, où son esprit lui donnait une si grande supériorité. Il imagina d'opposer à Condé le prince de Conti, âgé de dix-huit ans, qui aimait les sciences et les arts, et qui réunissait les qualités les plus aimables à beaucoup de douceur, et il ne douta pas de déterminer le jeune prince à se laisser placer à la tête de la fronde, par l'influence de la belle duchesse de Longueville, sœur de Condé et de Conti. Cette princesse, qui depuis quelque temps était brouillée avec le prince de Condé, céda facilement en effet aux flatteries et aux insinuations si séduisantes du coadjuteur. Conti se laissa conduire par la duchesse; et l'habileté de Gondi ayant d'ailleurs procuré à la fronde

sieurs grands seigneurs dont il avait augmenté mécontentement, excité la jalousie, ou encouragé l'ambition, les frondeurs ou parlementaires trouvèrent en état de résister aux attaques les us vigoureuses de la cour.

Le parlement ne cessait de s'opposer à tous les projets de finance que le ministre proposait : la cour avait plus besoin d'argent que jamais ; le cardinal proposa un emprunt : le coadjuteur, auquel absence ou la santé et la faiblesse de son oncle archevêque laissait l'entière administration des affaires, tint une assemblée de curés, de docteurs, chanoines, de religieux, leur fit examiner les conditions de l'emprunt, et dépeignit avec tant adresse les vues du cardinal qu'il le fit passer, dit il lui-même dans ses Mémoires, pour *le juif le plus convaincu de l'Europe*.

La régente partagea le profond ressentiment du cardinal. Son impatience fut extrême ; elle prit avec ministre la résolution de ne plus rien ménager ; le 6 janvier, vers les trois heures du matin, enleva le roi et le duc d'Anjou, et sortit de avec le duc d'Orléans, le prince de Condé ministres (1649).

Le bruit de leur départ se répandit si vite, malgré l'obscurité et le froid, que dès la pointe du jour les bourgeois de la capitale avaient pris les armes et placé aux portes de la ville des gardes qui ne laissaient sortir personne sans un passe-

La reine voulut transférer le parlement à Montargis; mais les chambres ne voulurent pas ouvrir les lettres qui contenaient l'ordre de cette translation, décidèrent que sa majesté serait suppliée de nommer les personnes qui avaient calomnié le parlement auprès d'elle, afin qu'il fût procédé contre eux suivant la rigueur des lois, et ayant appris que la régente avait refusé de voir les gens du roi, elles rendirent un arrêt qui déclarait Mazarin perturbateur du repos public et ennemi du roi et de l'état, lui enjoignit de se retirer de la cour dans le jour, et du royaume dans la huitaine, ordonnait à tous les sujets du roi de *courre sus* à Mazarin après l'expiration de ce terme, et défendait à toute personne de le recevoir.

Cet arrêt échauffa vivement les esprits contre le cardinal; le parlement fit des règlements pour la défense et la subsistance de la ville, et ordonna au prevôt des marchands, aux échevins et au duc de Montbazon, gouverneur de Paris, de lever des troupes. La régente commanda inutilement à ce gouverneur, aux échevins et au prevôt des marchands de contraindre le parlement à se retirer à Montargis. La multitude voulut massacrer le président Le Feron, prevôt des marchands, parce qu'on l'avait soupçonné de n'être pas attaché au parlement. La chambre des comptes et la cour des aides, qui reçurent l'ordre de quitter Paris, adressèrent à la régente des remontrances très-fortes en faveur des chambres, et restèrent dans la capitale. On re-

fusa des passe-ports au grand conseil, à qui on avait ordonné de se rendre à Mantes; le coadjuteur, mandé à Saint-Germain où était la cour, sortit de l'archevêché pour aller auprès de la reine; mais des personnes chargées de ses ordres secrets arrêtèrent ses chevaux et brisèrent son carrosse; la multitude le reporta dans son palais, malgré les plus vives instances; et, paraissant céder à une force irrésistible, il écrivit à la reine une lettre d'excuses.

Gondi, apprenant cependant les dispositions secrètes d'un grand nombre de Parisiens, commençait à se défier d'autant plus du succès de la fronde que trois jours s'étaient écoulés, et qu'il ne voyait pas paraître ceux qui avaient promis de seconder le parlement. Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf, celui qui avait épousé Catherine-Henriette, fille de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, arriva avec ses enfants; mais sa présence ajouta à l'inquiétude du coadjuteur. Gondi craignait d'Elbeuf, parce que les querelles qu'il avait eues avec lui étaient mal éteintes, et parce que le duc, ayant peu de fortune, lui paraissait facile à gagner par la cour, et d'ailleurs il attendait à chaque instant le prince de Conti.

Ce prince arriva bientôt en effet avec le duc de Longueville, le duc de Bouillon, le maréchal de La Mothe et plusieurs autres grands seigneurs. Il était nuit lorsqu'ils se présentèrent à la porte de la ville; leur nombre alarma les bourgeois qui la

gardaient. Ils refusèrent de l'ouvrir; mais le coadjuteur accourut avec une escorte nombreuse qui portait des flambeaux; le prince de Conti fut reçu avec joie dans la capitale: dès le lendemain néanmoins on répandit le bruit qu'il était d'intelligence avec le ministère; et le parlement nomma le duc d'Elbeuf général des troupes qu'on allait lever. Le coadjuteur, mécontent de ce choix, oublia tous les dangers qui suivent les divisions, et commença de répandre des soupçons de trahison contre le prince lorrain. Une sorte de querelle s'éleva dans une assemblée des chambres entre Conti et d'Elbeuf: on accusa le premier président et quelques conseillers de l'avoir favorisée pour éloigner la guerre civile, qui leur était odieuse; mais on arrangea le prince de Conti et le duc d'Elbeuf. Le coadjuteur conduisit à l'hôtel-de-ville la duchesse de Longueville, comme garante de son frère le prince de Conti, et la duchesse de Bouillon comme un gage de la fidélité de son mari. Elles parurent sur le perron; chacune d'elles tenait un de ses enfants dans ses bras; ils étaient beaux comme leurs mères. *La Grève était pleine de peuple jusques au-dessus des toits*, dit le coadjuteur dans ses Mémoires; *tous les hommes jetaient des cris de joie; toutes les femmes pleuraient de tendresse.* On convint que le prince de Conti serait généralissime, sans pouvoir sortir de Paris, que le duc de Longueville l'aiderait de ses conseils, que le duc d'Elbeuf, le duc de Bouillon et le maréchal de La

Mothe seraient ses lieutenants généraux, que le duc d'Elbeuf aurait la première place au conseil de guerre, et que les premiers emplois militaires seraient pour ses enfants. Le célèbre duc de La Rochefoucault, amoureux de la duchesse de Longueville, le dévot duc de Luynes et plusieurs autres grands seigneurs suivirent l'exemple du prince de Conti. On les chargea des levées, des fortifications, du soin d'exercer les soldats; on les plaça dans divers conseils qu'on établit; et enfin le duc de Beaufort, le fils du duc de Vendôme et le neveu de la duchesse d'Elbeuf, s'étant sauvé de Vincennes, parut parmi les frondeurs; et ce petit-fils de Henri IV, qui s'était distingué à la bataille d'Avein, et aux siéges de Corbie, de Hesdin et d'Arras, fut bientôt si aimé du peuple, auquel la mémoire de son grand-père était si chère, qu'on lui donna le nom de *roi des halles*.

Mais ce qui formait un caractère particulier de cette guerre civile d'un genre si nouveau, c'est que la gaieté française n'était pas altérée dans Paris : il n'y avait peut-être de véritable haine que contre Mazarin. Les revues étaient des fêtes; les expéditions des spectacles; les femmes animaient tout par leur présence; les artisans regardaient comme un jour de plaisir celui où ils paraissaient sous les armes; ceux qui revenaient dans la ville après avoir été battus par un parti ennemi se consolaient par des plaisanteries ou des chansons; on n'entendait aucun murmure, parce qu'on ne man-

quait de rien, et cette abondance était le produit de la grande quantité d'argent que les Parisiens avaient à leur disposition.

La cour était dans une position bien différente: elle s'était enfuie de Paris avec tant de précipitation qu'elle était au milieu de l'hiver sans meubles, sans habits, sans provisions, et n'ayant pour abri que des appartements délabrés. Condé, auquel on avait donné le commandement de six ou sept mille hommes, avait placé des corps plus ou moins considérables à Lagny, à Corbeil, à Saint-Denis et à Saint-Cloud. Ces corps envoyaient des détachements sur les routes voisines pour intercepter les communications de la capitale avec les provinces. Les officiers et les soldats qui faisaient partie de ces détachements, obligés à des factions pénibles sur les grands chemins et sur les bords des rivières, au milieu des nuits, sans maisons, sans feu, sans aucun abri, enviant le sort des troupes parlementaires moins fatiguées, parce qu'elles étaient plus nombreuses, bien habillées, bien payées et bien nourries, découragés par cette comparaison dès le commencement de la guerre, consentaient facilement à laisser passer des subsistances pour lesquelles on leur donnait des vivres et de l'argent.

La régente, entraînée par ses passions, avait même eu si peu de prévoyance lors de son départ, qu'elle n'avait laissé dans la Bastille que vingt-deux soldats sans pain et sans munitions de guerre:

ils étaient commandés par du Tremblay, le frère du père Joseph, l'ami du cardinal de Richelieu. Ce gouverneur, sommé de se rendre, promit d'ouvrir les portes de son château fort s'il n'était pas secouru dans vingt-quatre heures. Les dames de Paris ne cessèrent pas de se promener dans les jardins de l'arsenal sous les canons de la Bastille, qui ne tirèrent pas. Du Tremblay ne fut pas secouru : il se rendit. Le conseiller Broussel fut nommé pour le remplacer par les généraux qui voulurent plaire au parlement; et ce fut son fils La Louvière qui remplit ses fonctions.

C'était à l'hôtel-de-ville que les jeunes officiers allaient recevoir les marques distinctives de leurs emplois des mains des duchesses de Longueville et de Bouillon, et déposer à leurs pieds les trophées de leur succès. Les plus belles dames de la capitale se réunissaient aux duchesses; et, pendant que les places retentissaient du bruit des tambours et de l'éclat des trompettes, un grand nombre de violons animaient des danses dans les salles de cet hôtel-de-ville, où l'on voyait les cuirasses, les casques et les épées briller au milieu de parures élégantes.

Le prince de Condé cependant fit attaquer par le duc de Châtillon le poste de Charenton, situé au confluent de la Seine et de la Marne, par lesquelles il arrivait tant de subsistances dans la capitale, et, placé auprès de Saint-Mandé, couvrait les troupes de Châtillon contre les diversions qu'il

craignait du côté de Paris. Trente mille Parisiens sortirent en effet sous les armes; les généraux tinrent un conseil de guerre. Pendant qu'ils délibéraient, le duc de Châtillon força les barrières de Charenton, malgré l'admirable intrépidité avec laquelle le marquis de Chanleu et ses soldats défendirent le poste qui leur avait été confié. Les ligueurs du temps de Henri III auraient livré une bataille sanglante; les généraux des frondeurs, en apprenant la prise de Charenton, firent rentrer leur armée dans la capitale.

Il y avait eu des émeutes plus ou moins alarmantes à Aix, à Reims, à Caen, à Rennes, à Bordeaux et dans plusieurs autres endroits. Les terribles événements de l'Angleterre avaient d'ailleurs répandu dans l'âme de la régente une sombre terreur qui lui fit adopter sans peine les conseils pacifiques qu'on lui donna : elle envoya un héraut à Paris. Ce héraut se présenta à la porte Saint-Honoré, et annonça qu'il avait des lettres de la reine pour le prince de Conti, le parlement, le prevôt des marchands et les échevins. Le coadjuteur craignit l'effet de ces lettres; Broussel, d'après une de ses insinuations secrètes, proposa aux chambres de ne pas recevoir le héraut. « On n'envoie, » dit-il, des hérauts qu'à des ennemis. Si le parle» ment reçoit celui qui lui apporte des lettres de » la régente, il se déclare ennemi du roi : il faut » donc renvoyer le héraut, et charger une députa» tion d'aller prendre les ordres de la reine, et l'as-

» surer de la fidélité de la compagnie. » L'avis de Broussel fut adopté avec acclamation; mais Gondi, qui redoutait un arrangement, fut trompé dans son attente. La régente regarda la députation comme un acte de soumission des chambres, et l'on prépara des conférences pour un accommodement.

Le coadjuteur, d'autant plus emporté par sa passion que son amour-propre était vivement blessé, voulut à tout prix éloigner cette paix, dont la pensée seule lui était odieuse : il ne craignit plus de commettre un des plus grands crimes en livrant, pour ainsi dire, sa patrie à de perfides étrangers. Depuis long-temps il correspondait avec la duchesse de Chevreuse, Noirmoutier et Laigues, qui étaient à Bruxelles. Il ne paraissait pas dans ses lettres très-éloigné de négocier avec les Espagnols, qui désiraient beaucoup de se mêler des affaires intérieures de la France, avec laquelle ils étaient toujours en guerre. Ils pouvaient d'autant plus aisément disposer de forces considérables contre cette France, dont ils étaient si jaloux, que l'année précédente ils avaient enfin cédé à la raison, à la politique, à la nécessité, terminé une guerre de près de quatre-vingts ans qui leur avait coûté plus de deux milliards et deux millions d'hommes, et conclu à Munster un traité par lequel ils avaient reconnu comme souverains libres et entièrement indépendants les états généraux des Pays-Bas unis, leurs provinces et toutes les villes et places que ces états généraux avaient acquises.

Le coadjuteur, réuni plus intimement que jamais avec le duc de Bouillon, qui ne voulait pas plus que Gondi accepter les conditions qu'il plairait à la cour de leur imposer, écrivit à l'archiduc Léopold-Guillaume, frère de l'empereur, évêque de Strasbourg, de Passau et d'Olmutz, et gouverneur des Pays-Bas espagnols, qu'ils étaient disposés, ainsi que leurs amis, à recevoir des secours de l'Espagne.

Le comte de Fuensaldagne, ministre de l'archiduc, envoya à Paris un agent, qu'il chargea d'examiner la situation des affaires. Cet agent était un moine bernardin nommé Arnolfini. Gondi avait besoin d'un envoyé plus capable qu'un moine d'agir sur les esprits et de produire tous les effets sur lesquels il avait compté. Il saisit avec rapidité l'expédient que lui fournit son imagination romanesque; il fait quitter au bernardin, qui se prête à toutes ses volontés, sa robe de religieux, lui donne un habit de cavalier, change son nom d'Arnolfini en celui de don Joseph de Illescas, et fabrique à l'usage de ce nouvel agent des lettres, des instructions et des harangues. Don Joseph de Illescas, instruit secrètement par le coadjuteur et le duc de Bouillon, arrive pendant la nuit chez le duc d'Elbeuf. Le prince lorrain reçoit avec joie un envoyé des Espagnols, au milieu desquels il a passé douze ans pendant le règne de Louis XIII, et, après avoir long-temps conféré avec cet envoyé, invite à dîner le prince de Conti, le duc de

Bouillon, le coadjuteur, les généraux, les membres du parlement les plus zélés pour la fronde; et, lorsqu'on a le plus fait remarquer les dangers où se trouvent engagés les adversaires du ministère, il parle mystérieusement des grands secours que l'on pourrait espérer, découvre insensiblement la source de ces secours si importants, nomme l'archiduc, et montre la prétendue lettre de créance de son envoyé. La plupart des membres du parlement s'effarouchent et s'effraient : on les calme; on les radoucit; on expose tous les avantages que peut procurer l'intervention de l'Espagne; on fait paraître don Joseph de Illescas; et on convient que le lendemain le prince de Conti présentera cet envoyé aux chambres assemblées.

Les chambres se réunirent : le prince de Conti annonce un envoyé de l'archiduc et demande qu'il soit entendu; un grand nombre de membres du parlement sont profondément émus. « *Est-il possible, monsieur*, s'écrie le président de Mesme, *qu'un prince du sang propose de donner séance sur les fleurs de lis à leur plus cruel ennemis? vous refusez l'entrée au héraut de votre roi sous le prétexte le plus frivole, et... —Vous me permettrez, monsieur*, lui dit en l'interrompant Gondi qui siégeait au parlement comme coadjuteur, *de ne pas traiter de frivoles des motifs qui ont été consacrés par un arrêt.* Les jeunes conseillers applaudissent; le premier président et les anciens veulent soutenir le président de Mesme : la discussion s'anime; elle dégénère en querelle : les

plus sages ne peuvent plus résister à la fougue des plus emportés. Le faux don Joseph entre dans l'assemblée, se place au bout du bureau, et dit que Mazarin a offert à l'Espagne une paix très-avantageuse : « Mais, ajoute-t-il, mon souverain, sa-» chant ce qui se passe en France, n'a pas voulu » traiter avec un homme détesté de la nation ; il » croit plus convenable à sa dignité de s'adresser » au parlement, le conseil et le tuteur des rois de » France, et dans la sagesse duquel il a une si » grande confiance qu'il le laisse le maître des con-» ditions. » Les chambres remercient l'envoyé, et ordonnent que son discours sera enregistré et présenté à la régente.

Gondi croit avoir triomphé en engageant le parlement dans une négociation avec les Espagnols ; mais Molé, de Mesme, l'avocat général Talon et les autres députés du parlement travaillent avec un zèle plus ardent que jamais à l'arrangement qu'ils espèrent d'obtenir de la régente ; ils résistent avec constance et aux dégoûts que veut leur donner une cour maladroite, et aux menaces par lesquelles elle essaie de les effrayer, et aux difficultés réelles de l'accommodement, et aux embarras que suscitent les frondeurs ennemis de la paix, et aux vociférations de ceux qui crient autour d'eux, quand ils reviennent de Ruelle : *Point de paix ! point de Mazarin !* et aux calomnies dont on cherche à les accabler.

Ils signent enfin le 11 mars à Ruelle un arrange-

ment d'après lequel le parlement ira à Saint-Germain, où le roi tiendra son lit de justice, et promettra de ne pas se réunir en assemblée de chambres avant la fin de l'année; une amnistie sera accordée à tous ceux qui ont pris les armes dans la capitale ou dans les provinces; on fera de nouveaux règlements au sujet des finances; les tailles seront diminuées; on travaillera à la paix, et la régente donne l'espérance de ramener bientôt le roi à Paris.

La lecture de cet accommodement cause les plus grands murmures dans l'assemblée des chambres; les séances deviennent de plus en plus tumultueuses. Mazarin avait voulu, malgré les députés du parlement, signer cette espèce de traité. Le peuple furieux demande à grands cris qu'on lui remette la signature de Mazarin qu'il veut brûler, et qu'on lui livre les traîtres qui ont consenti à cette infâme convention : Molé oppose son intrépidité ordinaire à l'emportement de la multitude; il ne veut ni se cacher ni suivre aucun passage détourné pour se retirer chez lui : il sort du Palais avec calme, ne craint ni les poignards ni les pistolets des forcenés, ne pense qu'à se conformer à ce qu'il regarde comme son devoir; la vénération qu'on a pour lui l'entoure comme d'une égide.

Les chambres décident cependant que leurs députés retourneront auprès de la régente, et demanderont la réforme de plusieurs articles de l'arrangement. De nouvelles conférences sont ouvertes à

Saint-Germain, et les généraux de la fronde y font connaître toutes leurs prétentions.

Ils venaient cependant d'éprouver deux revers. La régente et le cardinal n'avaient rien négligé pour être aidés dans leurs projets par le vicomte de Turenne, frère du duc de Bouillon. La régente lui avait écrit plusieurs fois; le cardinal lui avait adressé la lettre la plus pressante, lui avait offert la main de l'aînée de ses nièces, et lui avait envoyé les provisions de gouverneur des Alsaces. Le maréchal lui répond qu'étant protestant il ne peut accepter la main de sa nièce, qui est catholique, et dans une autre lettre il lui dit : *Le blocus de Paris me paraît une démarche bien hardie dans un temps de minorité ; je ne puis l'approuver, et si vous continuez de traiter le peuple avec cette sévérité, vous ne devez plus compter sur mon amitié. Je vais passer le Rhin avec mon armée, conformément aux ordres que j'ai reçus de ramener mes troupes en France immédiatement après la conclusion de la paix ; mais je ne favoriserai en arrivant à Paris ni la révolte du parlement ni l'injustice du ministre.*

Turenne assemble en effet les officiers de son armée, leur expose l'état déplorable des affaires publiques dans l'intérieur de la France, les engage à le suivre, et ajoute : *Je ne marche que pour supplier le roi de rentrer dans Paris, demander compte au cardinal de son administration, faire payer aux Weimariens ce qui leur est dû, et ré-*

clamer les récompenses méritées par les troupes françaises qui ont servi sous mon commandement.

Il publie d'ailleurs un manifeste conforme à son discours. La cour effrayée envoie à l'armée de Turenne la défense de le reconnaître pour son chef, fait distribuer aux troupes du maréchal 300,000 écus, et promet de leur payer les six mois qui leur sont dus. La moitié de l'armée du grand capitaine se retire à Brisach ou à Philisbourg; l'autre moitié reste sous les ordres de Turenne : mais le maréchal, ne croyant plus pouvoir exécuter le plan qu'il avait formé, ordonne à ses officiers généraux de conduire les troupes qui lui restent au comte d'Erlac, nommé son successeur, et se retire avec quelques amis en Hollande, auprès de son cousin le stathouder Guillaume II, prince d'Orange et de Nassau. D'un autre côté l'archiduc qui s'était avancé jusques à Reims avec une armée considérable, apprenant l'état des négociations entre la cour et le parlement et les généraux de la fronde, rentre dans les Pays-Bas (1649).

Ces deux malheurs néanmoins ne diminuent pas les réclamations des généraux. Mazarin use de toute sa finesse : il envoie au parlement une lettre par laquelle le roi rappelle l'amnistie qu'il a accordée, assure de son affection les généraux de la fronde, et promet de faire dédommager par les états de Bretagne le duc de Beaufort de la démolition de ses châteaux, de pourvoir au paiement de la dot de la fille de Henri IV, épouse du duc

d'Elbeuf, de donner les emplois les plus convenables aux fils de ce duc, de remettre au duc de Bouillon un contrat d'une valeur égale à celle de la principauté de Sedan, et de témoigner dans toutes les circonstances au maréchal de Turenne et au maréchal de La Mothe-Houdancour toute la considération qui leur est due. La régente joint à cette lettre une déclaration qui renferme les mêmes dispositions que l'arrangement du 11 mars, excepté qu'elle n'y parle ni du lit de justice de Saint-Germain ni de la promesse demandée au parlement de ne pas réunir les chambres pendant l'année commencée.

Le parlement, en enregistrant cette déclaration, arrête *que le roi et la reine régente seront suppliés d'honorer Paris de leur présence, et qu'il sera fait instance pour les intérêts particuliers de tous les généraux.*

Les troupes de la fronde sont licenciées; des déclarations satisfaisantes sont envoyées aux parlements de Normandie et de Provence; on prodigue les promesses à ceux qui, dans les provinces, avaient pris les armes. Les animosités s'éteignent; le duc d'Orléans et le prince de Condé sont bien reçus dans la capitale; la cour accueille le duc d'Elbeuf, le duc de Bouillon et plusieurs autres frondeurs.

Le duc de Beaufort ne voulut pas profiter de la permission d'aller saluer la régente pour ne pas faire une visite au cardinal; mais le coadjuteur,

pressé par la reine et ne voulant pas renoncer aux faveurs de la cour, eut une entrevue secrète avec Mazarin, promit de disposer les esprits des Parisiens en faveur de ce ministre; et en effet lorsque le roi fit son entrée dans Paris, le 18 du mois d'août, les habitants de la capitale virent sans murmurer le cardinal à la portière du carrosse du monarque avec le prince de Condé.

La guerre de la fronde était terminée, et la France, délivrée des discordes civiles, paraissait devoir jouir des bienfaits de cette paix de Westphalie qui avait arrêté tant de désastres. Sa noble et valeureuse alliée, la Suède, goûtait d'autant plus les nombreux avantages de cette paix, pour laquelle elle avait témoigné tant de reconnaissance à ses habiles plénipotentiaires, que depuis quatre ans elle avait, par la médiation des Français, signé avec Christiern IV, roi de Danemarck, un traité par lequel elle avait obtenu la ville de Wisby, le Halland et plusieurs îles. La reine, la fille du grand Gustave-Adolphe, la célèbre Christine, préférait d'ailleurs la paix à la guerre, et, quoique n'ayant encore que vingt-trois ans, se livrait avec ardeur à l'étude des sciences et à la culture des beaux-arts au milieu de savants des plus distingués de l'Europe, qu'elle avait attirés à sa cour, et particulièrement auprès de Descartes et de Grotius.

On voyait des habitudes et des passions bien différentes parmi les femmes de France les plus propres à exercer le pouvoir politique usurpé de-

puis quelque temps par l'intrigue, la beauté, les grâces et l'esprit. Leurs goûts, leurs antipathies, leurs indiscrétions, leurs jalousies, leurs querelles, leur colère, leur ambition pour leurs amis, avaient une influence d'autant plus grande que les hommes les plus sages ne se méfiaient pas de leur art pour captiver les plus grandes âmes; la mère et la sœur de Condé ne cessaient de l'entretenir de ses services, de sa gloire et de ses droits; la princesse douairière de Condé, fière d'un fils qui réunissait tout l'éclat des Bourbons à celui des Montmorenci, dont elle était issue, ne voyait rien au-dessus de la reconnaissance qu'on devait à son héros, et la duchesse de Longueville voulait retrouver dans l'amitié de son frère le crédit que la fronde lui avait donné. Elles criaient l'une et l'autre à l'ingratitude si le cardinal refusait une demande du prince : elles l'engagent à exiger pour le duc de Longueville le gouvernement de Pont-de-l'Arche et d'autres places de Normandie : Condé parle d'ailleurs avec hauteur à Mazarin du comte d'Alais, qu'il aimait, et du duc d'Épernon, gouverneur de la Guienne, qui lui était odieux. « Soutenez l'un, lui dit-il impérieusement, contre le parlement d'Aix, et abandonnez l'autre au parlement de Bordeaux. » Mazarin lui donne des promesses qu'il espère bien n'être pas obligé de tenir. L'ambition de Condé s'exalte; on lui inspire de demander la permission de lever une armée pour conquérir la Franche-Comté. Il veut ensuite acheter

la principauté de Montbéliard; le cardinal paraît favoriser ce projet, mais envoie des agents qui ont reçu l'ordre secret de ne pas réussir. Condé demande la charge de grand amiral, qu'on avait ôtée à la maison de Vendôme; Mazarin embarrassé ne sait comment gagner du temps: le prince se livre contre lui aux railleries les plus dédaigneuses et aux propos les plus outrageants; le cardinal s'humilie, et ne reçoit que de nouvelles marques de mépris. De jeunes courtisans vains, railleurs, suffisants, et auxquels on donne le nom de *petits-maîtres*, forment le cortége de Condé, et par leurs insinuations augmentent la fierté insultante dont il accable le ministre.

Le coadjuteur néanmoins lui propose en vain de s'unir aux frondeurs pour forcer la régente à renvoyer le cardinal. Il aime mieux consentir à laisser Mazarin dans le ministère; mais il met des conditions si dures à cet arrangement qu'il exige que la reine signe un accord par lequel elle s'engage à ne disposer d'aucune charge, à ne donner aucun bénéfice, à ne lever aucune armée, à ne nommer aucun général que d'après son assentiment.

Cette victoire étonnante était à peine remportée par Condé lorsque d'Hémeri, le surintendant des finances, employa à des dépenses particulières le revenu des gabelles que plusieurs arrêts du parlement avaient réservé pour le paiement des rentes établies sur l'hôtel-de-ville de Paris. Les rentiers

qui ne sont pas payés se plaignent vivement, et nomment douze syndics parmi lesquels se trouve Joly, conseiller au Châtelet. Le bruit se répand dans la capitale que la cour veut faire arrêter les syndics; les frondeurs ajoutent que le cardinal est capable de les faire assassiner. Un homme est payé par le coadjuteur et quelques-uns de ses amis pour tirer sur la voiture de Joly, le plus véhément des syndics et le plus cher aux rentiers. Joly s'écrie; le peuple se rassemble; un chirurgien met un appareil sur une blessure légère que Joly s'est faite au bras pendant la nuit. On crie jusques dans le palais du parlement qu'un des rentiers vient d'être assassiné : l'audience de la grand'chambre est interrompue; on demande qu'on informe contre l'assassin; et, ce qui peint ce temps où de misérables intrigues étaient les moyens de succès préférés par des hommes dont l'esprit supérieur aurait dédaigné dans d'autres circonstances d'avoir recours à de si indignes manœuvres, un autre faux assassinat est imaginé par le cardinal et la régente. Des hommes soldés secrètement par le ministre se placent le soir même du jour de l'aventure de Joly dans la place Dauphine auprès du pont Neuf; le guet, qui s'approche d'eux, est reçu à coups de pistolet; les bourgeois de la place, craignant des violences de ces inconnus, prennent les armes, veulent inutilement les éloigner, tirent sur eux, et des coups perdus atteignent le carrosse du prince de Condé, qui passait à vide sur le pont. Condé était

au Palais-Royal, où il avait couru dès le commencement des alarmes de la matinée; des personnes effrayées viennent lui dire qu'on en veut à sa vie. « Une conspiration est depuis plusieurs jours for» mée contre vous. » La régente le presse de ne pas s'exposer au danger qui le menace; le cardinal le conjure de rester au Palais-Royal; les courtisans l'en supplient: on ne peut rien obtenir. « Renvoyez » votre carrosse avec un laquais dedans, » lui diton; et les instances redoublent : le prince cède; le carrosse passe sur le pont Neuf; un des hommes postés dans la place Dauphine tire un coup de pistolet contre la voiture. Le prince ne doute pas qu'on n'ait voulu le tuer; il en accuse les frondeurs : la régente paraît partager ses soupçons, et, témoignant ainsi que le cardinal le plus grand ressentiment, ordonne au parlement d'informer contre les coupables. Mazarin réunit des témoins, concerte la procédure avec le premier président, fait répandre le bruit que les véritables auteurs du crime sont le duc de Beaufort et le coadjuteur, et tâche de répandre de si grandes alarmes parmi les frondeurs que le duc de Beaufort et Gondi se croient obligés de s'enfuir de Paris. Mais le coadjuteur, bien loin de s'effrayer, prend la résolution de lutter contre la cour et le prince de Condé; et, voyant que le prince ne paraît au Palais qu'avec un cortége de près de mille personnes, il appelle à Paris plusieurs gentilshommes et plusieurs militaires qui, réunis aux frondeurs, forment autour de lui

une nombreuse et brillante escorte lorsqu'il se rend au parlement.

Les témoins cependant sont entendus; mais on ne conçoit pas comment le cardinal et la régente ont pu consentir à les laisser déposer : ils sont aussi infâmes que ridicules. Ils avaient la réputation de *filous fieffés*, disent les historiens; l'un d'eux avait été condamné à la potence et un autre à la roue; et, ce qui est surtout incompréhensible et ne peut s'expliquer que par l'aveuglement des passions, c'est que la régente avait avili la majesté royale au point de signer et de faire contresigner par un secrétaire d'état des brevets par lesquels elle les avait autorisés à se trouver aux assemblées des rentiers, et à parler, agir et délibérer dans ces assemblées, sans pouvoir être jamais *repris* à ce sujet. C'est dans ces réunions qu'ils déclarent avoir entendu dire que le duc de Beaufort, le coadjuteur et le conseiller Broussel ont voulu faire assassiner le prince de Condé et le premier président.

L'opinion publique commence dès ce moment à s'élever avec force contre les accusateurs; on ne voit plus qu'un complot dirigé contre les accusés. Gondi parle avec tant d'énergie, peint si vivement l'infamie des *accusateurs à brevet*, et montre si fortement la bassesse d'un ministre qui a recours à de si viles machinations, qu'on entend dans toute la grand'chambre un murmure d'indignation contre le cardinal. Le duc de Beaufort, le coadjuteur et Broussel sont néanmoins obligés de se

retirer, ne pouvant être accusés et juges; mais la foule qui remplit les premières salles les couvre d'applaudissements. Ils présentent une requête pour récuser le premier président, puisqu'on les a accusés d'avoir voulu le faire assassiner; et le premier président est obligé de descendre de son siége, et d'attendre dans le greffe que la grand'-chambre décide que la récusation ne serait pas admise.

Le procès cependant traîne en longueur. Le prince de Condé accuse la reine de ne pas vouloir en accélérer la fin, se plaint amèrement du cardinal, mécontente et les frondeurs et les personnes les plus puissantes de la cour, et va mettre le comble à ses imprudences, un des plus grands abus de l'empire qu'il s'était arrogé.

Mais pendant ces singuliers événements, les royaumes de Naples et de Sicile montraient combien peuvent être funestes les suites de l'oppression : les finances de ces deux royaumes étaient administrées par des Génois ou d'autres étrangers avides. Le ministère de Philippe IV, éloigné de la Sicile et de Naples, ne pensait qu'à retirer de ces deux états des sommes considérables, qui chaque jour devenaient plus nécessaires à leurs souverains. Les fraudes et les extorsions se multipliaient sans cesse dans ces deux malheureux pays. On ose mettre un impôt sur le blé, et diminuer le poids du pain. La crainte de mourir de faim saisit les esprits; les Siciliens ne pouvant plus supporter

le joug sous lequel ils se croient près d'être écrasés, le secouent avec violence, et s'élèvent en tumulte contre leurs oppresseurs. Le peuple de Palerme veut massacrer le préteur et mettre le feu à son palais. Un autre impôt est jeté à Naples sur les fruits nécessaires, pendant l'été, à la nourriture d'un grand nombre d'habitants : un cultivateur refuse de payer cet impôt; les percepteurs veulent l'y contraindre; le peuple se soulève contre eux, et témoigne sa colère d'une manière si terrible que le duc d'Arcos, vice-roi de Naples, publie un édit qui supprime l'impôt. Mais l'insurrection est bien loin de s'apaiser : à la tête des insurgés est un pêcheur nommé *Thomas Aniello*, dit *Masaniello ;* ils demandent le rétablissement des priviléges accordés par Charles-Quint. Les réponses vagues du vice-roi les irritent; ils jurent la mort de tous les nobles, qui depuis long-temps leur sont odieux, en immolent plusieurs, brûlent les maisons de quelques autres, et mettent à prix les têtes de ceux qui ont échappé à leur fureur. Aniello dirige leurs fers et leurs torches; le vice-roi, à chaque instant plus effrayé, abolit tous les impôts établis depuis Charles-Quint. L'ivresse du peuple est extrême; Aniello ne peut résister à ce qu'il éprouve; il perd la tête; et, dans son délire, il se porte à tant de violences qu'il meurt assassiné.

L'insurrection paraît calmée: mais on a l'imprudence de diminuer encore le poids du pain; elle se rallume avec une nouvelle violence. On fait de

pompeuses funérailles à Thomas Aniello. Le peuple demande que le vice-roi lui livre les châteaux de Naples; le vice-roi les refuse : les insurgés les assiégent, et mettent à leur tête François Toralto, prince de Massa. On le soupçonne d'intelligence avec le vice-roi; il est puni, comme traître, du dernier supplice.

Les insurgés se déclarent indépendants de Philippe IV, proclament une république, et Janvier Annèse remplace le prince de Massa. Don Juan d'Autriche arrive avec une flotte considérable, et son artillerie, jointe à celle des châteaux, foudroie plusieurs quartiers de la ville. Les républicains tirent des canons des arsenaux, dressent des batteries sur le rivage, contraignent la flotte espagnole à s'éloigner, et publient un manifeste.

Henri II, duc de Guise, petit-fils de Henri le Balafré, et descendant de René, duc de Lorraine et roi de Naples, était alors à Rome; il forme le projet de défendre les Napolitains; le cardinal Mazarin lui promet une flotte : il offre son épée et toute sa fortune aux insurgés; ils acceptent son assistance. Embarqué au port d'Ostie, sur des felouques napolitaines, il entre dans la ville de Naples au milieu des acclamations du peuple, va à l'église cathédrale, y prête serment de fidélité à la république en qualité de *généralissime des armées et de défenseur de la liberté*, est élu duc de Naples pour sept ans, fait frapper des monnaies d'argent et de cuivre au coin de la république, et

marche contre les barons qui s'étaient réunis aux Espagnols.

Le cardinal Mazarin tient mal sa promesse : une flotte française, commandée par le duc de Richelieu, se montre devant Naples; mais elle se contente de canonner la flotte espagnole, et retourne en Provence. Les partisans de Henri se refroidissent. Annèse, jaloux de ce prince, agit secrètement contre lui, et lui fait perdre l'attachement du peuple. Des négociations commencent pour la paix; le comte d'Ognate, nouveau vice-roi, les continue, et les termine avec tant de bonheur que le calme et le gouvernement espagnol sont bientôt rétablis à Naples (1648). Le duc de Guise, abandonné des Napolitains, est obligé de prendre la fuite; on l'arrête à Gaëte et on le transporte en Espagne, où on le renferme dans une prison de Ségovie.

Le peuple de Palerme, insurgé comme celui de Naples, avait eu à sa tête un tireur d'or, nommé Joseph d'Alesi, qui avait pris le titre de capitaine général (1647). Le vice-roi, marquis de Los Velez, lui ayant adressé des propositions de paix, il les accepta, parvint à réconcilier le vice-roi avec les habitants de Palerme, et se démit de sa charge de capitaine général. Mais bientôt les insurgés trouvèrent que les conditions de la paix n'étaient pas assez avantageuses pour eux, et l'accusèrent de s'être entendu avec le vice-roi, pendant que les Espagnols et leurs partisans lui reprochaient

d'être d'intelligence avec les Français. On s'exalte, on s'irrite, on demande sa tête; personne ne le défend : on apprend qu'il a pris la fuite; on le poursuit, on massacre son frère, on le découvre lui-même caché dans un aqueduc, et on lui donne la mort.

De nouvelles insurrections furent méditées ou éclatèrent en Sicile. Le cardinal Trivulce, nommé vice-roi après la mort du marquis de Los Velez, en punit les auteurs : le calme régna; mais il ressemblait au calme sinistre qui précède les orages.

Quelle différence de ces feux si terribles et si passagers avec le mouvement si général et si soutenu qui avait rendu aux Portugais leur indépendance! Le conseil d'Espagne ne pouvait pas se résigner à ce grand changement : il ne cessait d'agir auprès d'Innocent X contre le nouveau gouvernement du Portugal. Le pape, pressé par les sollicitations de la cour d'Espagne, parut regarder Jean IV comme un usurpateur, et refusa de donner des bulles aux évêques nommés par ce monarque (1649). Jean IV consulta au sujet de ce refus les universités de son royaume : on a conservé avec soin leur réponse. « Si le pape, direntelles, persiste à ne pas vouloir donner des bulles, » votre majesté peut assembler le clergé de son » royaume, faire faire des élections canoniques, » et prendre des évêques du dehors pour sacrer » ceux qui seront élus. » L'ambassadeur auprès d'Anne d'Autriche consulta d'ailleurs de la part

de son souverain le clergé de France, qui était alors assemblé. Le clergé de France répondit à l'ambassadeur d'une manière conforme à l'avis des universités de Portugal, et écrivit au pape pour l'engager à ne plus refuser les bulles qu'on lui avait demandées. Innocent X, frappé des remontrances du clergé français, ordonna l'expédition des bulles pontificales.

Mais les prélats de l'Église gallicane virent bientôt naître autour d'eux des désordres bien plus dangereux que ceux que leurs lumières venaient d'empêcher de troubler le Portugal.

Le marquis de Jarsai, homme frivole et rempli de fatuité, imagina, dans un accès de vanité et d'effronterie, de compter la régente, suivant un historien, *parmi ses conquêtes*. La reine lui défendit de paraître devant elle. Jarsai se plaignit de cette disgrâce au prince de Condé, qui le protégeait. Ce prince, égaré par sa passion pour le commandement, *alla trouver le cardinal*, dit dans ses mémoires Marie d'Orléans-Longueville, duchesse de Nemours, *et lui déclara qu'il voulait que la reine vît Jarsai dès le même jour. Le cardinal eut beau lui représenter qu'après une pareille impudence, il n'y avait personne qui y pût obliger la moindre femme du monde, il ne répondit autre chose, selon la coutume de ce temps-là, sinon : Il le faut pourtant bien,* parce que je le veux. *La reine se trouva donc forcée à le voir* (1650).

Mais l'excès des tyrannies en est toujours le terme. La régente et le cardinal résolurent de tout sacrifier pour renverser le despotisme du prince; la reine écrivit un billet au coadjuteur : il s'empressa de se rendre auprès d'elle. La vengeance de la reine, du cardinal et des frondeurs fut bientôt arrêtée. « Un témoin, fait prisonnier » aux environs de Paris, dit le cardinal à Condé, » va être conduit dans la capitale pour déposer » dans l'accusation que vous avez intentée au co- » adjuteur et au duc de Beaufort; mais on doit » craindre qu'il ne soit enlevé dans Paris. Il fau- » drait envoyer des troupes à sa rencontre. » Condé, trompé par le cardinal, signa lui-même pour les gendarmes et les chevau-légers un ordre de conduire à Vincennes le prisonnier qu'on leur remettrait. On attira au Louvre, sous le prétexte d'un conseil, le prince de Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville; on les arrêta, et les gendarmes et les chevau-légers les conduisirent à Vincennes.

L'étonnement de la cour fut extrême; la reine témoigna une vive douleur d'avoir été forcée d'employer un moyen extrême contre un prince qui réunissait de si grandes qualités, et de causer un grand chagrin à la princesse douairière de Condé, qui avait toujours été son amie; mais les frondeurs accoururent autour d'elle, transportés de joie. Un arrêt rejeta l'accusation formée contre le coadjuteur et le duc de Beaufort; le parlement

enregistra sans aucune observation une déclaration royale contre les princes arrêtés; les deux princesses de Condé reçurent l'ordre de se retirer à Chantilly; la duchesse de Longueville se sauva en Normandie et ensuite en Flandre; et le peuple de Paris, dont elle avait été l'idole, fit des feux de joie le jour de son départ.

Un voyage du roi et de la régente en Normandie et en Bourgogne calma tous les mouvements que les partisans des princes avaient commencé de susciter dans ces provinces; mais les Bordelais et les autres habitants de la Guienne, que Condé avait toujours soutenus contre le duc d'Épernon, n'apprirent qu'avec beaucoup de peine la prison de leur bienfaiteur. Le duc de Bouillon, qui avait échappé en se sauvant à Turenne aux ordres qu'on avait donnés pour l'arrêter, et le duc de La Rochefoucault, qui était allé le joindre après avoir pris les armes vers l'Anjou et avoir été battu, imaginèrent de faire de la ville de Bordeaux une place d'armes, d'où ils pourraient étendre le feu de l'insurrection dans le midi de la France, pendant que le maréchal de Turenne, qui avait rassemblé un petit corps de troupes à Stenai, inquiéterait le nord du royaume; de faire une alliance avec les Espagnols, et d'augmenter le nombre et l'enthousiasme des partisans des princes persécutés par un étranger en leur montrant la jeune et aimable princesse de Condé, épouse du héros de Lens et de Rocroi, prisonnier à Vincennes. Cette

princesse, nièce du cardinal de Richelieu, parvint à tromper les agents de la cour, qui la faisait garder à vue, s'échappa de Chantilly, et arriva à Turenne, d'où les ducs de La Rochefoucault et de Bouillon la conduisirent à Bordeaux. Le parlement et les riches bourgeois de la capitale de la Guienne consentirent avec plaisir à recevoir la princesse, refusèrent néanmoins d'ouvrir leurs portes à la noblesse et aux troupes qui accompagnaient les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault; mais, bientôt gagnés par les caresses des ducs et par l'intérêt que la princesse avait inspiré à la multitude, laissèrent entrer dans leurs murs la petite armée des insurgés.

Chaque jour montrait de plus en plus l'empire de la princesse de Condé sur la multitude, et augmentait cette influence si grande que lui donnaient sur tous les habitants de Bordeaux sa douceur, son affabilité, sa grâce, la facilité avec laquelle elle s'exprimait, et son attention si obligeante pour tous ceux qui l'approchaient.

Le cardinal Mazarin voyait avec d'autant plus de peine se grossir l'orage formé sur les bords de la Garonne, qu'il commençait à se méfier des frondeurs et surtout de Gondi. Il fallait dissiper cet orage, qui pouvait devenir très-dangereux; et, pour que la régente pût sans inquiétude s'éloigner de Paris et aller vers la Guienne avec le jeune monarque éteindre l'incendie et ramener le calme, il accabla le coadjuteur de prévenances, d'offres et

de promesses, fit accorder des grâces importantes à un grand nombre de frondeurs, engagea la reine à ôter les sceaux au chancelier Seguier, qui ne leur plaisait pas, pour les donner au marquis de Châteauneuf, ami intime de la duchesse de Chevreuse, et la détermina à quitter avec le jeune roi Paris et les environs de cette grande ville, où elle chargea de veiller à la tranquillité publique le duc d'Orléans, le nouveau garde-des-sceaux, le premier président et le secrétaire d'état Michel Le Tellier.

Le parlement de Paris cependant, invité par celui de Bordeaux à le seconder, députa des présidents et des conseillers qui se réunirent en Guienne aux négociateurs des Bordelais. Les troupes royales avaient investi Bordeaux : le cardinal, paraissant alarmé d'une course des Espagnols, obtint du duc d'Orléans et de son conseil que les princes fussent transférés de Vincennes au château de Marcoussis, que l'on regardait comme à l'abri des incursions des Espagnols, et se délivra par cette translation d'une grande crainte, celle de voir les frondeurs se réconcilier avec ces princes, si peu éloignés d'eux pendant qu'ils étaient à Vincennes, et se réunir pour renverser la puissance qu'il voulait conserver à ces prisonniers, si fortement irrités contre lui. Il avait besoin de toutes ses finesses et de toute son habileté pour éviter tous les dangers qui le menaçaient dans la position nouvelle où il s'était placé, et pour se défendre contre la haine ou l'envie des courtisans

s rusés, les irrésolutions du duc d'Orléans, eté de la duchesse de Chevreuse, les ca- de la duchesse de Montbazon, la coquet- madame de Rhode, très-liée avec le garde- ux, le génie audacieux de Gondi, la po- é du duc de Beaufort, le caractère du duc illon et le talent du duc de La Roche- lt.

Espagnols cependant ne venant pas au se- des Bordelais, Mazarin parvint à terminer s insurgés de la Guienne l'arrangement ésirait avec ardeur. Les Bordelais eurent nistie; mais la cour se contenta de leur tre en secret de les délivrer du duc d'Éper- a princesse de Condé, La Rochefoucault, n et leurs partisans purent retourner chez ais on ne rendit ni aux ducs ni à leurs amis plois qu'on leur avait ôtés au commence- e leur insurrection.

rdinal, après avoir pacifié la Guienne, crut r se livrer à son aversion contre le coad- ; et perdre cet ennemi si redoutable par la ité de son esprit, et qu'il regardait ainsi régente comme le véritable auteur de tous ubles qui lui avaient inspiré de si grandes s. La reine partageait son antipathie contre iuteur, et on ne cessait de dire à ce prélat reine, irritée contre lui, et pouvant main- ne plus dissimuler sa colère, avait résolu faire arrêter. Gondi vit toute l'étendue du

péril qui le menaçait, se concerta avec ses amis les plus dévoués, et imagina un de ces moyens extraordinaires qui convenaient à la hardiesse de ses idées, et flattaient d'autant plus son amour-propre que lui seul en quelque sorte pouvait les faire réussir. Il se persuada et convainquit ses amis que la dignité de cardinal devait seule le garantir, et qu'il fallait l'obtenir de son ennemi même et de la reine régente : son éloquence remplit d'enthousiasme ses partisans. Les frondeurs les plus zélés embrassèrent son projet avec ardeur, et Gaston promit de demander avec chaleur à la reine et à Mazarin cette pourpre romaine qui devait donner la plus grande sécurité à son favori.

La cour venait d'arriver à Fontainebleau : la régente invita le duc d'Orléans de la manière la plus pressante à se rendre auprès d'elle. Gaston, avant de partir pour Fontainebleau, eut un long entretien avec Gondi et quelques autres principaux frondeurs. Le jeune roi alla avec le cardinal au-devant de son oncle : la reine reçut Gaston avec beaucoup de tendresse, et commença par lui parler du projet qu'elle avait formé de faire transférer les princes, qu'elle trouvait à Marcoussis trop près de Paris, dans la citadelle du Havre, où il serait d'ailleurs plus facile de les garder. « Vous » aspirez, je le vois, lui dit Gaston, à être maî» tresse de leur sort. — Si vous le croyez, chargez» vous de leur garde. — Vous ne le voudriez pas; » mais si vous désirez mon consentement, il ne

» tient qu'à vous de l'obtenir. Accordez au coad-
» juteur, pour lequel vous connaissez mon affec-
» tion, la présentation de la France pour le car-
» dinalat, et vous serez satisfaite. » La régente donna à Gaston les plus grandes espérances, lui montra un ordre relatif aux princes; le duc d'Orléans le signa; les prisonniers partirent pour le Havre, et un conseil fut convoqué pour s'occuper de la nomination au cardinalat.

Mazarin parla en faveur de Gondi; mais Le Tellier et Servien, membre de l'académie française et célèbre collègue du comte d'Avaux au congrès de Westphalie, s'élevèrent avec force contre la prétention du coadjuteur. Le vieux de Châteauneuf, qui avait envie, disait-on, de couvrir ses cheveux blancs du chapeau rouge, comme le garde-des-sceaux Duprat, et le garde-des-sceaux de Bertrand, s'exprime avec chaleur contre le caractère, les liaisons, les intrigues, les mœurs de Gondi, et, se précipitant aux genoux de la reine, la conjura de ne pas accorder le cardinalat à un sujet qui le lui demandait en quelque sorte les armes à la main. Mazarin eut l'air de céder à tout ce qu'il venait d'entendre; le conseil fut d'avis de refuser le coadjuteur, et le duc d'Orléans revint mécontent à Paris (1650).

Gondi, n'ayant plus d'autre ressource que son génie et la fronde, n'éprouva néanmoins ni alarmes ni découragement. Il résolut de se réconcilier avec les princes prisonniers, de leur procurer

la liberté qu'ils désiraient si vivement, et de se donner pour auxiliaires les nombreux partisans de ces princes persécutés.

Il eut une conférence à ce sujet avec une princesse bien supérieure à la plupart des grandes dames qui jouaient alors un rôle politique des plus remarquables, que le grand Bossuet aurait seul immortalisée en prononçant son oraison funèbre, et que ses qualités éminentes devaient rendre l'objet de l'estime de la postérité. Cette princesse si recommandable était Anne de Gonzague de Mantoue, épouse d'Édouard, prince palatin, petite-fille par sa mère Catherine de Lorraine du duc de Mayenne, et arrière-petite-fille du fameux François duc de Guise. *Je la trouvai,* dit le coadjuteur dans ses mémoires, *d'une capacité étonnante, surtout en ce qu'elle savait se fixer, ce qui est une qualité rare et qui marque un esprit éclairé au-dessus du commun.* Elle était d'ailleurs renommée pour sa bonne foi, qui lui donnait tant de force dans ses négociations, en inspirant la plus grande confiance même à ses adversaires; et combien il était difficile de résister à l'affabilité de ses manières et au charme de son esprit!

Elle avait eu la première, l'idée d'employer Gondi et les frondeurs à la délivrance des princes, dont elle s'était chargée de soutenir les intérêts, et qui, malgré la sévérité et la vigilance de leur geôlier, étaient parvenus à entretenir une correspon-

dance suivie avec leurs amis, et même à leur envoyer des espèces de procurations.

La princesse palatine, les amis des princes, le coadjuteur et les chefs les plus influents de la fronde furent bientôt d'accord. On crut plus avantageux au maintien du secret et au succès de l'entreprise de faire trois traités séparés.

Par le premier de ces traités les chefs des anciens frondeurs et ceux de la petite ou nouvelle fronde, c'est-à-dire les amis des princes, s'engagèrent à s'aider mutuellement de toutes leurs forces, et convinrent du mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse.

Le prince de Condé promit par la seconde convention de renoncer à ses prétentions sur l'amirauté en faveur du duc de Beaufort, à condition que le petit-fils de Henri IV ne négligeât rien pour porter le duc d'Orléans à travailler à la liberté des princes; et Gondi désira que pour tromper Mazarin, si malgré toutes les précautions que l'on prenait la convention lui était connue, on ajoutât que le duc de Beaufort romprait avec le coadjuteur si ce prélat voulait s'opposer à ses démarches auprès du duc d'Orléans.

Le troisième traité portait que Gaston et le prince de Condé réuniraient leurs intérêts, que le duc d'Enghien épouserait mademoiselle d'Orléans lorsqu'ils auraient l'âge convenable, que l'on rétablirait la charge de connétable en faveur de

Gaston, et que le chapeau de cardinal serait donné au coadjuteur.

La mère du prince de Condé était morte; mais, d'après les arrangements dont on venait de convenir, l'épouse du prince présenta une requête au parlement, et demanda que Condé sortît du Havre, dont l'air nuisait à sa santé, qu'il fût amené à la conciergerie, et que le parlement, à la garde duquel il serait remis, lui fît son procès. On fixa un jour pour délibérer sur la requête de la princesse; la régente défendit cette délibération : le parlement arrêta qu'il ferait des remontrances.

Le cardinal cependant avait voulu reprendre Rhetel sur les Espagnols; il avait confié une armée de douze mille hommes au maréchal du Plessis-Praslin. Le gouverneur de Rhetel, gagné par l'argent du cardinal, s'était rendu sans beaucoup de résistance. Turenne, accouru au secours de la place, était arrivé trop tard, et, obligé de combattre contre le maréchal du Plessis sur un terrain désavantageux, et avec une troupe qui n'était pas encore convenablement organisée, avait été battu. Le cardinal était allé au camp jouir de la victoire qu'il attribuait à la bonté de ses combinaisons, jouer le rôle d'un général, et montrer l'orgueil d'un ministre vainqueur des deux premiers capitaines du monde, dont l'un avait été obligé de céder à son armée, et dont l'autre était dans ses fers.

Il revenait à Paris avec l'espérance d'y triompher de tous ses ennemis; mais le coadjuteur, peu effrayé

des suites de l'affaire de Rhetel, ne doute pas que cette même affaire ne favorise le succès de ses vues, et adresse à l'assemblée des chambres un discours auquel le cardinal était loin de s'attendre. « Je ne » vous ai point parlé jusques à ce moment, leur » dit-il, des vices de l'administration ni de l'op- » pression des peuples. Combien n'aurais-je pas été » affligé de voir les ennemis de la France se préva- » loir de la connaissance de nos maux et du mé- » contement de la nation! mais la victoire de Rhe- » tel ne nous permet de concevoir aucune crainte » de nos ennemis : il est donc de mon devoir main- » tenant de mettre sous les yeux du parlement » les objets les plus dignes de son attention. Je de- » mande que les remontrances les plus fortes soient » adressées à la régente sur les désordres de l'état; » *et comme la conservation des membres de la mai-* » *son royale est la principale ressource du royaume,* » *il faut supplier le roi de les faire sortir du Havre,* » *où l'air est infect et malsain, et de les mettre, en* » *attendant leur liberté, dans quelque endroit où* » *leur santé ne coure pas de risque.* »

Un arrêt du parlement décide que des remontrances seront adressées à la reine pour demander la réconciliation de la maison royale et la liberté des princes, qu'il sera permis aux parents des prisonniers de rester à Paris pour solliciter en leur faveur, et qu'un président et deux conseillers iront supplier le duc d'Orléans d'employer toute son influence pour l'intérêt des princes détenus.

On regardait plus que jamais dans la capitale le cardinal Mazarin comme l'auteur de tous les maux de l'état; on proposait dans toutes les réunions de prier la régente de renvoyer cet étranger. Le carrosse du duc de Beaufort est arrêté vers dix heures du soir dans la rue Saint-Honoré : un de ses gentilshommes est tué dans la voiture. « Le cardinal, disent les frondeurs, avait aposté des assassins pour attenter à la vie du duc de Beaufort. » Le coadjuteur ne sort plus qu'avec une escorte du palais archiépiscopal (1651).

Une conférence a lieu entre Gaston, la régente et le cardinal : Mazarin expose au duc d'Orléans la conduite de Gondi; Monsieur veut l'excuser : la régente s'emporte; le cardinal perd la tête, compare le parlement à la chambre des communes de Londres, et dit que quelques-uns de ses membres sont des *Fairfaix* et des *Cromwell;* la régente ajoute de nouvelles invectives aux terribles imprudences de Mazarin; le duc d'Orléans s'irrite, s'effraie, et sort du Palais-Royal en disant : *Je ne me remettrai jamais entre les mains de cette furie enragée.*

Les propos échappés au cardinal redoublent la haine qu'on a contre lui; les amis du coadjuteur proposent aux chambres des mesures très-fortes contre Mazarin : *Il faut le décréter,* disent-ils, *d'ajournement personnel ou de prise de corps.* Les esprits s'enflamment d'autant plus que les avenues du Palais sont remplies d'une foule considérable qui,

par ses acclamations, inquiète les timides et encourage les audacieux.

La régente demande une députation du parlement : la députation se rend au Palais-Royal, et revient avec un écrit signé de quatre secrétaires d'état. *Le coadjuteur*, dit la régente dans cet écrit si extraordinaire, *est un méchant, un dangereux esprit qui donne de pernicieux conseils au duc d'Orléans ; il veut perdre l'état parce qu'on lui a refusé le chapeau ; il s'est vanté qu'il mettrait le feu aux quatre coins du royaume, et qu'il se tiendrait auprès avec cent mille hommes qui lui sont engagés pour casser la tête à ceux qui se présenteraient pour l'éteindre.* Un grand tumulte s'élève dans les salles voisines de celle où les chambres sont réunies : les vieux conseillers s'alarment et balbutient. *Que le duc d'Orléans*, disent les uns, *veille au salut de l'état ; que l'on ordonne des prières publiques*, disent les autres, *comme dans les grandes calamités.* Le coadjuteur se lève avec l'air le plus calme : « Ceux qui viennent d'opiner, dit-
» il, n'ayant pas parlé de l'écrit qu'on vous a lu,
» semblent m'avertir de ne pas y attacher plus
» d'importance qu'aux brevets donnés il y a quel-
» que temps à des espions. Combien néanmoins,
» dans tous ces actes, on a profané le nom sacré
» du roi! *Dans les temps difficiles je n'ai pas aban-*
» *donné la chose publique; dans les bons je n'ai rien*
» *appliqué à mon profit, et quand tout paraissait*
» *perdu je n'ai point tremblé. Pardonnez, messieurs,*

» *si par cette courte justification j'ai pu sortir un in-*
» *stant de l'objet de la délibération. J'y rentre en*
» *disant que mon avis est de faire de très-humbles*
» *remontrances au roi, de le supplier d'envoyer in-*
» *cessamment une lettre de cachet pour la liberté*
» *des princes, de publier une déclaration en leur fa-*
» *veur, et d'éloigner de sa personne et de ses con-*
» *seils le cardinal Mazarin; et mon opinion est de*
» *plus que nous nous ajournions à lundi pour sa-*
» *voir la réponse de sa majesté.* »

Un arrêt rédigé dans le sens de l'avis de Gondi est adopté presque à l'unanimité.

La régente demandait depuis plusieurs jours une entrevue avec Gaston; elle lui avait même offert de mener chez lui au palais du Luxembourg le cardinal Mazarin, qui voulait se justifier. Le duc d'Orléans avait refusé de la recevoir, et d'aller la trouver. « Il n'y aurait pas de bienséance de la part de la » reine dans la première démarche, avait-il dit, ni de » sûreté pour moi dans la seconde. » Le secrétaire d'état de Brienne vient au milieu de l'assemblée des chambres prier le duc d'Orléans de revenir auprès du roi, où sa présence était nécessaire : le duc d'Orléans le refuse. Le premier président et l'avocat général Talon le conjurent de céder au vœu de la régente; Talon lève vers le ciel des mains suppliantes, met un genou en terre, invoque saint Louis, et lui demande le salut de la France, menacée de sa perte. L'assemblée est vivement émue; Gaston hésite : le coadjuteur conseille tout bas au

prince de s'en rapporter à l'avis du parlement. Le duc d'Orléans demande cet avis. *Il faut donc délibérer*, dit le coadjuteur. — *Il faut délibérer, il faut délibérer*, s'écrient un grand nombre de conseillers. On délibère en effet; mais Gaston, dont l'émotion s'est dissipée, expose rapidement la conduite qu'il a cru devoir tenir, et déclare avec fermeté qu'il ne veut pas exposer sa liberté en se rendant auprès de la régente.

La reine veut opposer la force au duc d'Orléans, à la fronde et aux partisans des princes. La prudence et la timidité du cardinal l'emportent de nouveau sur son ressentiment; il calme la reine, croit devoir paraître s'éloigner des affaires, et se retire à Saint-Germain.

La régente renouvelle ses instances pour une entrevue avec Monsieur. Gaston répond que, tant que le cardinal ne sera pas plus éloigné de la cour, il ne croira à aucune sûreté pour sa personne s'il va auprès de la reine. Plusieurs grands du royaume s'offrent pour otages à Gaston; il les remercie, et continue de refuser la régente.

De nouvelles remontrances du parlement réclament avec plus de force que jamais la liberté des princes et l'éloignement de Mazarin sans aucun retour.. La reine, hors d'elle-même, veut en vain résister; elle cède malgré la violence des passions qui l'agitent; elle promet de ne jamais rappeler son ministre; et un arrêt du parlement déclare qu'*en conséquence de la volonté du roi et de la*

régente, le cardinal Mazarin, ses parents et ses domestiques étrangers videront le royaume avant la fin du quinzième jour après la publication de l'arrêt, et que, ledit temps passé, il serait procédé contre eux extraordinairement, et permis aux communes et à tous autres de leur courre sus.

Les frondeurs cependant sont prévenus que la régente doit se sauver pendant la nuit, et emmener le roi. Ni le coadjuteur, ni Madame, ni aucune autre personne, ne peuvent déterminer Monsieur à faire environner le Palais-Royal de troupes qui empêchent la reine de s'évader. Madame donne l'ordre refusé par son mari; Gondi l'exécute; des patrouilles nombreuses se répandent dans toute la ville : les unes s'emparent des portes de la capitale; les autres gardent les avenues du Palais-Royal, qu'entoure bientôt une multitude armée. Anne d'Autriche, forcée de renoncer à son projet, fait coucher le jeune roi qui s'endort, apprend qu'un grand nombre d'habitants de Paris veulent s'assurer, par leurs propres yeux, de la présence de leur monarque, leur fait ouvrir toutes les portes, les voit s'avancer en silence et avec respect vers le lit du jeune Louis, le regarder avec avidité, craindre de l'éveiller, admirer ses grâces naissantes, le bénir, implorer le ciel pour la conservation de ses jours, et, ne voulant laisser subsister aucun soupçon, abandonne aux bourgeois la garde de la ville.

Les chambres s'assemblent le lendemain; Mon-

sieur annonce qu'il a pris des mesures efficaces pour la liberté des princes. *Monsieur le prince est en liberté*, dit le premier président Molé, avec tristesse et fermeté, *et le roi, notre souverain, est prisonnier. — Le roi*, répond Gaston, *était prisonnier entre les mains de Mazarin; mais, grâce à Dieu, il ne l'est plus. — Il ne l'est plus, il ne l'est plus*, s'écrient les jeunes conseillers; et Monsieur expose au parlement combien il était nécessaire de retenir le roi pour éviter la guerre civile.

Les ordres de la reine n'étaient pas encore parvenus au Havre; mais Mazarin y arrive, met lui-même les princes en liberté, leur parle de la manière la plus conforme à sa politique, dîne avec eux, et part pour Sedan, d'où il se retire dans l'électorat de Cologne.

Les princes viennent à Paris; le duc d'Orléans, le duc de Beaufort et le coadjuteur vont au-devant d'eux; Gaston les présente à la reine; tous les courtisans les félicitent, et l'on allume des feux de joie dans les rues, de même que le jour de leur emprisonnement (1651).

On regardait comme très-prochain le mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse; mais la reine était en correspondance avec Mazarin. « Tâchez, lui avait écrit le cardinal, de » montrer au prince de Condé combien il serait » plus avantageux pour lui de revenir vers vous » que de rester lié avec les frondeurs. » La régente

s'était adressée, pour cette tentative si importante pour elle, au duc de La Rochefoucault, qui était jaloux et ennemi du coadjuteur. La Rochefoucault croit devoir commencer par empêcher le mariage du frère de Condé avec mademoiselle de Chevreuse, si dévouée à Gondi. Il parvient à soulever contre ce mariage la duchesse de Longueville, le duc de Beaufort et madame de Montbazon. Des négociations s'engagent entre la reine et Condé. La reine promet d'ôter les sceaux à Châteauneuf, que Condé regardait comme un ennemi de sa maison; de les donner à Molé, très-affectionné au prince, et de rappeler Chavigny, dont elle espérait que le duc d'Orléans regarderait le retour comme un affront demandé par le prince de Condé; mais elle obtient que le prince rompe le mariage de son frère avec mademoiselle de Chevreuse, et se brouille, par cette démarche, avec le coadjuteur. Le prince, qui d'abord s'efforce en vain de déterminer son frère à renoncer à mademoiselle de Chevreuse, qu'il aime, y parvient néanmoins ensuite en lui parlant des bruits qui courent dans Paris sur les liaisons de Gondi et de mademoiselle de Chevreuse. La régente tient ses promesses; Gaston se plaint de ce que des changements aussi grands ont été faits sans le consulter, quoiqu'il soit lieutenant général du royaume. Il réunit au Luxembourg une grande assemblée; elle va délibérer sur cette révolution de cour; le prince de Condé, son frère et le duc de Beaufort s'y rendent. Le coadju-

teur propose les mesures les plus violentes; Condé, Conti et Beaufort se retirent dans un cabinet; Gondi renouvelle ses propositions; Madame réunit ses instances à celles du coadjuteur. « Mais, dit Gaston, qui » commence à être ébranlé, si nous voulons enlever » de force les sceaux au premier président, il faut » arrêter à l'instant Condé, son frère et mon neveu » de Beaufort. — Dites un mot, s'écrie mademoi- » selle de Chevreuse, qui brûle de venger son » injure : *il ne faut qu'un tour de clef; qu'une fille* » *ait l'honneur d'arrêter un gagneur de batailles.* » Elle s'élance vers la porte; le duc d'Orléans la retient, et les trois princes sortent du cabinet sans se douter du danger qu'ils viennent de courir. Quelles petites passions décident du sort d'un grand peuple!

Le coadjuteur, toujours attentif à ses intérêts, voit que les offres, les promesses, les prévenances d'Anne d'Autriche vont entraîner Gaston, et que ce prince est près d'échapper à son influence : il a recours à un nouveau moyen pour se garantir de ce qui le menace, et recouvrer tout son empire; il feint de renoncer aux affaires, d'abandonner cette autorité qu'il désire plus que jamais, et de se consacrer entièrement à ses devoirs ecclésiastiques. Il place secrètement dans les maisons voisines de son palais des officiers écossais réfugiés en France, quelques gentilshommes français, quelques soldats résolus; fait cacher dans une des tours de la cathédrale de la poudre, des grenades et des

provisions de bouche; annonce ensuite ses projets de retraite; prend congé du duc d'Orléans, du prince de Condé, du prince de Conti, de la duchesse de Longueville, des autres grandes dames avec lesquelles il a le plus de relations; ne se plaint pas des plaisanteries que sa réforme lui attire, y répond de la manière la plus conforme à ses nouvelles vues, et ne sort plus de l'archevêché que pour prêcher, confirmer ou célébrer des messes solennelles.

Le prince de Condé triomphait sans rival. Le mépris qu'il témoignait pour Mazarin lui attirait l'affection de la multitude; le parlement s'accoutumait à le regarder comme le plus ferme défenseur des arrêts qu'il avait rendus, ou qu'il rendait contre le cardinal et ses partisans; et chaque jour les demandes qu'il faisait à la régente devenaient plus considérables.

Mais la reine correspondait sans cesse avec Mazarin. Il la conseillait, la dirigeait, lui dictait, pour ainsi dire, toutes ses démarches. *Le plus grand ennemi que j'aie*, écrit-il à la régente, *est le coadjuteur; servez-vous-en néanmoins, madame, plutôt que de tomber avec M. le Prince aux conditions qu'il demande. Faites-le cardinal; donnez-lui ma place; mettez-le dans mon appartement.... enfin tout, madame, plutôt que d'accorder à M. le Prince ce qu'il réclame; s'il l'obtenait, il n'y aurait plus qu'à le mener à Reims.....*

La reine mande le coadjuteur, et lui envoie un

billet de garantie. Gondi baise respectueusement le billet, le brûle, et se rend auprès de la reine pendant la nuit. La conférence est longue et animée. *Eh bien! Madame*, dit le coadjuteur vers la fin de l'entrevue, *j'obligerai M. le Prince à sortir de Paris avant qu'il soit huit jours, et je lui enlèverai Monsieur dès demain. — Touchez là*, lui dit la régente en lui tendant la main, *et vous êtes après cela cardinal, et de plus le second de mes amis*.

La princesse palatine avait déclaré qu'elle ne servirait les princes que jusques à leur délivrance. Elle s'était rangée du côté de la reine; elle achève de réconcilier le coadjuteur avec Mazarin. Le duc d'Orléans, que Gondi informe de ce qui se passe, est enchanté d'apprendre que la hauteur de Condé ne le blessera plus. Des écrits nombreux répandus dans Paris dévoilent les vues ambitieuses du prince, et lui en supposent de plus dangereuses encore. Le coadjuteur va au Palais; Condé déclame plus fortement que jamais contre le cardinal. « Du lieu de son exil, dit-il, il gouverne toujours » le royaume. La route de sa retraite à Paris est » couverte de ses adhérents, qui lui portent les » mémoires de la reine, et rapportent ses réponses; » on exécute tout ce qu'il propose; le conseil » n'est composé que de ses créatures; les sous- » ministres n'osent s'écarter de ses volontés, et » c'est bien en vain que le parlement a délivré la » France de la tyrannie de cet étranger, puisque

» ses confidents règnent dans le royaume : je de-
» mande l'expulsion de ses indignes partisans. »
Le coadjuteur parle contre le cardinal avec autant de force que Condé; mais il ne fait aucune mention des sous-ministres. « La reine, ajoute-t-il,
» se prêtant aux désirs du parlement sur l'essen-
» tiel, il me paraît convenable de ne pas la presser
» vivement sur les accessoires. » Le plus grand nombre des conseillers adoptent ce système de modération du coadjuteur, et bientôt Gondi a dans l'assemblée des chambres, une influence au moins égale à celle de Condé (1651).

La division est plus forte que jamais dans la maison royale; elle règne dans la capitale; elle est extrême dans le sanctuaire de la justice. Les Parisiens courent en foule aux audiences; ils remplissent les salles et les avenues du Palais: les chefs se servent de ceux qui leur sont dévoués pour faire insulter leurs adversaires; le prince de Conti fait accompagner avec des huées, par des *criailleurs gagés*, Madame et mademoiselle de Chevreuse, avec lesquelles on disait que le coadjuteur avait des liaisons si peu dignes d'un archevêque : le coadjuteur fait menacer par des gens armés et effraie le prince de Conti. La régente ne peut pardonner à Condé ni le despotisme sous lequel il l'a opprimée lors de la folie de Jarsai, ni les plaisanteries qu'il se permet sur la nature de son attachement pour Mazarin, ni la hardiesse avec laquelle il a fait arrêter sa correspondance avec le cardinal,

l'a portée aux chambres, a voulu la faire lire publiquement, et dans sa fureur contre ce prince, il lui échappe de dire, *il périra, ou je périrai.*

Condé, inquiet sur sa position, ne comptant ni sur la cour, ni sur le parlement, ni sur les grands, ni sur le peuple, et se croyant à chaque instant près d'être arrêté, augmente ses liaisons avec les Espagnols, fait partir son fils et sa femme pour Montrond, et sépare des troupes du roi quelques troupes qui lui sont dévouées.

La reine adresse aux chambres un écrit dans lequel elle accuse Condé de crime de lèse-majesté. Le parlement va prononcer un arrêt d'une haute importance; le coadjuteur devenu *le champion de la reine*, avait rassemblé tous ses partisans; il en avait rempli les salles, les cabinets, les passages, les escaliers; leur mot du guet était *Notre-Dame;* Condé arrive avec un cortége nombreux, dont *Saint Louis* est le mot du guet. Le prince et le coadjuteur se parlent avec la vivacité la plus alarmante; les jeunes conseillers par leurs paroles très-animées paraissent favoriser Gondi, on est près d'en venir aux mains. Molé, les présidents et les vieux conseillers conjurent le prince et le coadjuteur au nom de saint Louis et du salut de la France de ne pas ensanglanter le temple de la justice. Les deux rivaux se calment; Condé consent à faire sortir ses amis du palais; Gondi va congédier les siens; il est pris en rentrant entre les deux battants de la porte, menacé de la mort par le duc

[redacted]

de La Rochefoucault, délivré par Champlatreux, le fils du premier président; et à l'instant on voit briller des milliers d'épées tirées pour défendre le coadjuteur ou le prince. Le marquis de Crenan, capitaine des gardes du prince de Condé, s'écrie: *Que faisons-nous? nous allons faire égorger monsieur le Prince et monsieur le coadjuteur. Honte à celui qui ne remettra pas l'épée dans son fourreau.* Les deux partis crient *Vive le roi!* et s'écoulent. La séance est levée. Encore une imprudence, et la capitale aurait été livrée au meurtre et à l'incendie. *Quel feu de joie pour Mazarin!* dit Condé; *et ce sont ses deux ennemis capitaux qui ont été sur le point de l'allumer.*

On commence à croire qu'en ne voulant travailler que pour le bien public on avait pris feu pour des intrigues de cour; on supplie le duc d'Orléans de réconcilier les membres de la maison royale avec la reine. Louis XIV, parvenu à sa majorité, tient un lit de justice; une déclaration solennelle et royale désavoue l'accusation de lèse-majesté portée contre le prince de Condé. Les sceaux sont rendus au premier président Molé, trop loyal pour ne pas soutenir l'autorité royale contre Condé, malgré son attachement pour ce prince; mais on éloigne du conseil Chavigny, si dévoué à Condé et à Conti, et on rappelle Châteauneuf, cet ancien chef de frondeurs que Condé déteste.

Le prince voit donc tout d'un coup contre lui la cour, le parlement, la capitale, dont le coadjuteur

dispose, et le conseil, où il n'a plus d'amis. Ceux de ses confidents qui espèrent trouver de grands avantages dans les troubles civils le pressent d'avoir recours aux armes ; il les écoute : Mazarin s'effraie en apprenant les efforts des confidents du prince. *Accordez tout*, écrit-il à la reine; *tout est bon, pourvu que vous l'empêchiez de prendre l'essor.*

On promet à Condé de convoquer les états généraux pour remédier aux abus dont il se plaint; et on l'engage à se retirer dans son gouvernement de Guienne avec un pouvoir très-étendu. Le prince, qui ne regarde le nom de chef de parti que comme un titre malheureux et trop au-dessous de sa dignité, et qui est déjà aussi fatigué qu'ennuyé de vivre au milieu des intrigues, de combiner des projets, d'entretenir des liaisons secrètes, de former des demandes, de repousser des accusations, consent à partir pour la Guienne, se met en route, et s'arrête dans une maison de campagne où il doit recevoir la réponse du conseil aux dernières demandes qu'il a faites. On l'avertit qu'on voit approcher un corps de cavalerie qui paraît destiné à l'investir; le courrier qu'il attend n'arrive pas: ses amis le conjurent de ne pas se laisser abuser. « Les provinces méridionales, lui » disent-ils, sont prêtes à se déclarer en votre fa- » veur; les recettes royales de ces provinces sont » à votre discrétion; les Espagnols voleront à votre » secours avec une flotte et une armée; dix mille

» militaires français, répandus dans différentes gar-
» nisons, n'attendent que le plus faible signal pour
» joindre le plus grand des capitaines; la reine n'a
» ni argent, ni crédit, ni considération, et ne veut
» que vous amuser, vous tromper et vous perdre. »

Le ressentiment éteint dans l'âme de Condé la voix du devoir; il lève l'étendard de la rébellion; et par quelle fatalité voit-on dans un espace de temps très-court Condé et Turenne, deux hommes si recommandables par leur loyauté, et les deux plus grands généraux du monde, déclarer successivement la guerre au gouvernement de leur patrie, et une reine passionnée exposer le royaume de son fils aux malheurs les plus terribles pour soutenir un étranger?

Les Espagnols promettent au prince plus d'argent et de troupes qu'il n'en demande, lui en envoient une partie, et arment plus que jamais sur terre et sur mer. La Guienne, la Saintonge, l'Angoumois, le Poitou et d'autres contrées se déclarent pour lui; mais les négociations de la cour lui enlèvent un grand nombre de partisans avec d'autant plus de facilité qu'il s'était quelquefois trop souvenu avec ses amis de sa renommée militaire et de son titre de premier prince du sang; Turenne même s'en était plaint. Ce maréchal reste fidèle à son souverain ainsi que son frère le duc de Bouillon, qui d'ailleurs était devenu infirme. Le célèbre général Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, second fils de Charles I[er], duc d'Elbeuf, et petit-fils

de Henri IV par sa mère Catherine-Henriette de Vendôme, marche contre le prince de Condé à la tête d'un corps de troupes. La reine, que sa politique et celle du cardinal Mazarin engagent à permettre au coadjuteur les plus grandes et même les plus ridicules espérances, obtient par le crédit de ce prélat l'enregistrement d'un édit qui déclare le prince de Condé criminel de lèse-majesté. Elle s'avance avec son fils vers Bordeaux; ses troupes tiennent renfermés dans cette ville la duchesse de Longueville et le prince de Conti; la princesse de Condé et son fils sont bloqués dans Montrond; le prince n'a pas vu arriver sous ses drapeaux les anciens soldats dont ses flatteurs lui avaient garanti l'empressement; il n'a pu réunir que de nouvelles levées qui n'ont encore ni discipline ni subordination : le comte d'Harcourt lui résiste avec avantage, et l'attaque souvent avec succès.

La reine ne peut plus résister au désir de rappeler Mazarin. « L'honneur du roi, dit-on de sa part » aux frondeurs de Paris, exige le retour du car- » dinal; vous y opposerez-vous? » Le coadjuteur se reproche amèrement de n'avoir pas empêché la cour de sortir de Paris. Le jeune roi, entouré de personnes dévouées à Mazarin, désire de le revoir presque autant que sa mère. Le cardinal, avec 50,000 écus qui lui restaient de sa fortune, fait des levées en Allemagne; plusieurs courtisans lui mènent des soldats; il forme une armée de huit mille hommes; le maréchal d'Hocquincourt part pour

en prendre le commandement. Les officiers de cette armée portent une écharpe dont la couleur verte est celle du cardinal; il écrit au roi : « Sire, » je tiens de vous tout ce que je possède; je ne » crois pas pouvoir faire un emploi plus légitime » du peu de fortune qui me reste qu'en l'employant » à la défense de votre majesté contre ses sujets » rebelles. »

Le coadjuteur, qui n'est fidèle qu'à son ambition, a changé de système: il ne veut pas paraître favoriser la rébellion du prince de Condé; mais il soulève contre le retour de Mazarin le parlement et le peuple. Les chambres, après avoir rendu plusieurs arrêts contre le cardinal et ses adhérents, le déclarent perturbateur du repos public, criminel de lèse-majesté pour avoir rompu son ban, exhortent les communes à courir sur lui, prescrivent la vente de sa bibliothèque, et ordonnent que l'on prélèvera sur le prix de cette vente la somme de 150,000 livres destinée à celui qui *représentera le cardinal mort ou vif*, et qui d'ailleurs aura sa grâce, quelque crime qu'il ait commis.

Le cardinal, malgré cet arrêt, traverse la Champagne à la tête de l'armée commandée par le maréchal d'Hocquincourt, et veut joindre la cour à Poitiers. Deux conseillers au parlement sont envoyés pour faire armer les communes, rompre les chemins, et détruire les ponts sur l'Yonne, la Seine et la Loire. Bertaud, un de ces conseillers, est enlevé par des cavaliers du maréchal, lui parle avec la

plus grande fierté; et le parlement déclare d'Hocquincourt fauteur de Mazarin (1652).

Le duc d'Orléans met une petite armée sous les ordres du duc de Beaufort. Un gentilhomme du prince de Condé vient auprès de Monsieur; le prince offre par lui à Gaston de se mettre sous ses ordres avec tous ses amis, ses villes et ses forteresses: Monsieur, inspiré par le coadjuteur, ne fait qu'une réponse ambiguë. Le gentilhomme se rend à l'assemblée des chambres, et, après une longue délibération, obtient *qu'il soit sursis à l'exécution de l'édit porté contre Condé jusques au moment où Mazarin sera chassé du royaume.*

Le cardinal arrive à Poitiers: le roi était allé au-devant de lui; la reine se tient à une fenêtre pendant près d'une heure pour le voir venir de loin. Il reprend la direction des affaires, montre que son absence ne lui a dérobé aucun secret, traite Châteauneuf avec tant de hauteur que ce ministre se détermine à donner sa démission, paraît d'ailleurs avoir conservé son caractère timide et ennemi de la violence, et donne des ordres d'après lesquels l'armée royale s'empare de plusieurs places.

L'habileté du prince de Condé ne pouvait suppléer au peu de forces qu'il avait réunies; plusieurs villes abandonnèrent son parti lorsqu'il voulut mettre des garnisons dans leurs murs, et les habitants d'Agen se défendirent contre lui avec tant de courage que sa vie fut en danger.

Il était près d'être resserré dans le Bordelais. Gaston se lie néanmoins avec lui, et met ses troupes à sa disposition; mais le traité qui les réunit est tel que Condé ne peut pas employer les troupes de Monsieur contre celles du roi, ni les mêler avec des Espagnols.

La convention adoptée par les deux princes ne paraît pas d'ailleurs diminuer l'opposition de Gondi au prince de Condé. Le coadjuteur espérait que cette constance dans sa conduite politique déterminerait Anne d'Autriche à presser sa nomination au cardinalat; mais la reine, ne croyant plus avoir le même besoin de Gondi, avait écrit à son ambassadeur à Rome de retirer la présentation du coadjuteur.

Le pape Innocent X avait connu le cardinal Mazarin dans sa jeunesse, ne l'aimait pas, estimait peu ses talents, croyait qu'il n'était parvenu à la puissance suprême que par une basse adulation et d'autres moyens honteux, et, désirant de lui donner un rival redoutable dans un homme de génie tel que le coadjuteur, ne tient aucun compte de ce qu'on lui dit de ses mœurs ni de ses opinions théologiques, favorables à ce qu'on appelait le jansénisme, et le *préconise* cardinal dans un consistoire. La reine cherche à paraître contente de ce qu'elle n'a pu empêcher; et Mazarin lui-même félicite son nouveau collègue.

Le prince de Condé d'ailleurs devenait plus à craindre; son parent le duc de Nemours venait de

rassembler les troupes que Condé avait auprès de Stenai, et, ayant été joint par un corps d'Allemands et de Belges, commandés par un prince de Wurtemberg, officier général au service d'Espagne, se trouvait à la tête d'environ douze mille hommes, et marchait vers Paris. Monsieur veut que ses troupes, commandées par le duc de Beaufort, se réunissent à celles de Nemours; les chambres du parlement s'en irritent. « L'armée du duc de Ne- » mours n'est pas espagnôle, leur dit le duc d'Or- » léans; et les étrangers qu'elle renferme sont des » Allemands à ma solde. » Le coadjuteur lui reproche une assertion si contraire à la vérité. *Le monde veut être trompé*, lui répond le duc d'Orléans; et il ne voit pas les malheurs sans nombre que cette maxime funeste a produits tôt ou tard dans tous les pays où elle a été suivie.

Le duc de Nemours arrive à Mantes. La cour laisse des troupes au comte d'Harcourt pour retenir le prince de Condé dans la Guienne, se hâte d'aller vers la Loire, et suit les bords de ce fleuve, en remontant vers Orléans, avec une petite armée que commandent Turenne et d'Hocquincourt.

Gaston craint pour le chef-lieu de son apanage; sa fille Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, et connue sous le nom de *Mademoiselle*, va soutenir à Orléans les partisans de son père: elle avait vingt-six ans, et néanmoins elle s'était persuadée que, si elle rendait quelque grand service au prince de Condé, ce prince ne consen-

tirait à faire la paix qu'en la mariant avec le jeune roi. Madame de Fiesque et madame de Frontenac sont avec elle. Mademoiselle trouve les portes d'Orléans fermées ; les principaux habitants sont assemblés pour savoir s'ils recevront dans leurs murs le garde-des-sceaux et le conseil du roi. Des bateliers introduisent la princesse dans la ville par une vieille porte mal terrassée, et qu'ils démolissent en partie, la placent sur un vieux fauteuil de bois, et la conduisent comme en triomphe à l'hôtel-de-ville, au milieu d'un peuple nombreux qui applaudit. L'assemblée accueille Mademoiselle, et fait dire au conseil et au garde-des-sceaux qu'elle ne peut pas les recevoir.

La cour continue de remonter le long de la rive gauche de la Loire : elle passe devant Gergeau. Le baron de Sirot, capitaine audacieux de l'armée des princes, très-rapprochée de celle du roi, se précipite sur le pont, et allait s'en rendre maître lorsque Turenne et d'Hocquincourt accourent pour défendre le passage du fleuve : Sirot est blessé mortellement. Le duc de Beaufort s'avance pour soutenir l'attaque; mais il n'avait pas concerté son entreprise avec le duc de Nemours, qu'il détestait et dont il était jaloux. Il n'avait pas assez de troupes; ses efforts sont vains. *Si son entreprise avait réussi*, dit le maréchal Duplessis, *jamais on n'aurait pu sauver leurs majestés.*

Une querelle très-vive a lieu dans un faubourg d'Orléans, entre le duc de Beaufort et le duc de

Nemours; Mademoiselle ne suspend que pour quelques moments les effets de leur animosité. La discorde la plus dangereuse règne bientôt entre les deux armées, celle de Nemours et celle de *Monsieur*. Condé en prévoit les suites funestes : il conçoit un projet digne de son génie et de sa hardiesse héroïque ; il confie son armée au général Marsin, part secrètement avec le duc de La Rochefoucault, Gourville et quatre autres personnes, se déguise successivement de plusieurs manières, échappe à des dangers sans cesse renaissants, arrive aux armées de Beaufort et de Nemours aux environs de Lorry, sur la lisière de la forêt d'Orléans, se met à la tête de ces deux corps, court à Montargis, où il y avait un grand dépôt de vivres et de munitions, s'en empare dans une heure, prend l'élite de sa cavalerie avec toutes les timballes et toutes les trompettes, fond au milieu d'une nuit obscure sur les quartiers du maréchal d'Hocquincourt, distribués autour de Bléneau, attaque plusieurs villages à la fois, répand l'alarme la plus vive, fait poursuivre à outrance les nombreux fuyards qui couvrent la campagne, tombe comme la foudre sur les corps que d'Hocquincourt a pu réunir, les enfonce, les disperse, et complète sa victoire.

Turenne était avec son corps d'armée particulier auprès de Gien, où la cour était réunie. Il avait fait dire à son collègue que ses quartiers étaient trop séparés ; mais d'Hocquincourt était

trop jaloux de lui pour suivre ses conseils : il apprend par des fuyards l'attaque de Condé et la défaite d'Hocquincourt ; il voit la cause royale presque perdue s'il ne parvient pas à recueillir les soldats dispersés de la malheureuse armée de son collègue. Il s'avance vers Condé ; il arrive à la pointe du jour sur une hauteur. Condé paraît, et les deux plus grands capitaines du monde sont en présence l'un de l'autre. Turenne rendait plus de justice que personne aux grands talents de Condé : il fait en apparence la plus grande des fautes ; il retire les troupes qui gardaient un passage étroit par lequel on pouvait venir jusques à lui. Condé, comme l'avait espéré Turenne, croit que cette manœuvre d'un aussi grand général est un piége pour l'engager dans le défilé et pour le perdre : il s'arrête, se contente de canonner vivement son adversaire, qui répond par toute son artillerie, et vers le soir il se retire sans vouloir attaquer l'armée royale. Turenne, dont le but est atteint, se retire aussi, et va à Gien tranquilliser la cour, qui était livrée à la plus vive inquiétude, et qui, suivant le cardinal de Retz, n'aurait été reçue dans aucune ville si le génie de Turenne n'avait pas dérobé la victoire à celui de Condé (1652).

La cour rassurée passe la Loire, s'avance vers Sens et ensuite vers Paris. Condé, laissant le commandement de l'armée à Tavannes, va aussi vers la capitale avec Beaufort, Nemours et La Rochefoucault.

Monsieur était trop jaloux de Condé pour ne pas le voir avec beaucoup de peine arriver dans Paris. Le cardinal de Retz engage secrètement le président de l'assemblée municipale à faire délibérer ses collègues sur le projet du prince. L'assemblée envoie une députation à Gaston; elle le prie d'engager le prince de Condé à ne pas venir dans la capitale, qui aurait trop à souffrir du voisinage de l'armée du prince. « Mon cousin, répond le duc » d'Orléans, ne viendra que pour peu de temps, et » très-peu accompagné. » Condé paraît dans Paris; il va au parlement, à la chambre des comptes et à la cour des aides. Bailleul, qui présidait le parlement en l'absence de Molé, lui dit : « Combien » nous sommes étonnés et surpris de voir *sur les » fleurs de lis, un prince qui vient de se liguer avec » leurs ennemis, et qui, les mains teintes du sang » des Français, vient faire trophée de ses victoires » dans le sanctuaire de la justice!* » Amelot, premier président de la cour des aides, lui parle dans les mêmes termes; plusieurs membres de la chambre des comptes lui adressent les mêmes reproches; des hommes soudoyés remplissent les salles du Palais, insultent les conseillers dans les rues, se rassemblent dans la place de Grève, crient *Vivent les princes! point de Mazarin!* mais Condé ne peut obtenir du parlement aucun arrêt qui l'autorise à lever de l'argent et des troupes; et l'assemblée municipale, au lieu d'écrire, suivant le désir du prince, aux principales villes du royaume, pour

les engager à former une union étroite avec la capitale, arrête qu'une députation suppliera le roi de donner la paix à son peuple.

L'armée de Condé était venue à Étampes : Turenne l'investit et l'assiége; mais une nouvelle armée se montre, et paraît devoir donner la victoire au parti qu'elle favorisera; c'est celle qu'avait réunie le duc Charles IV de Lorraine, que la France avait, sous Louis XIII, dépouillé de ses états : il avait reçu plusieurs propositions et de grandes promesses de la cour et du duc d'Orléans, qui avait épousé sa sœur; il donne de telles espérances à l'un et à l'autre parti, qu'il traverse la Champagne sans que personne l'inquiète, permet à ses soldats un pillage qui leur sert de solde, arrive près de Paris, se déclare pour les princes, au grand étonnement de la cour, annonce dans la capitale qu'il va secourir Étampes, montre le chagrin le plus violent d'être retardé par des obstacles imprévus, reçoit des fêtes brillantes qu'on lui donne pour le consoler, a l'air de se jouer des délibérations sérieuses qu'on lui propose, demande un chapelet, et ne veut que prier avec le cardinal coadjuteur, prend une guitare, et ne veut que danser avec mademoiselle la duchesse de Chevreuse et la duchesse de Montbazon, termine tout d'un coup une négociation secrète qu'il avait commencée avec la cour, accepte de fortes sommes d'argent, consent à se retirer pourvu que Turenne lève le siége d'Étampes, campe à Villeneuve-Saint-George, éta-

blit un pont de bateaux sur la Seine, prend une résolution bien opposée à ce qu'il a promis à la cour, s'arrange pour se réunir à l'armée des princes, et poursuivre celle du roi, est surpris par Turenne, n'ose accepter le combat que lui offre ce grand capitaine, et pendant que Condé se hâte de s'avancer vers lui, se soumet aux conditions que Turenne lui propose, donne des otages, livre son pont que l'armée royale détruit, et part pour le voisinage des frontières, en dévastant les provinces qu'il a déjà ravagées.

Les bals et les festins s'étaient succédé dans Paris et dans le camp de Charles IV; et, pendant ces réjouissances, combien de laboureurs désolés fuyaient avec leurs femmes et leurs enfants, déplorant leurs récoltes détruites ou enlevées, leurs bestiaux emmenés, leurs maisons renversées, et les débris de leurs asiles livrés aux flammes!

Les armées de la cour et des princes portaient aussi la désolation dans les environs de la capitale. Le parlement ne cessait de demander aux princes et à la cour la fin de ces malheurs. La reine, Mazarin et les princes refusaient d'éloigner leurs troupes dans l'espérance de forcer les Parisiens par ces calamités à se décider énergiquement en leur faveur. Les princes néanmoins affectaient de gémir de si tristes résultats des discordes civiles, parlaient beaucoup de leurs négociations avec la reine, faisaient tuer par leurs satellites des membres du parlement pour contraindre cette com-

pagnie à se prononcer avec une nouvelle force contre Mazarin et le prince de Condé, pendant qu'il montre la passion la plus vive pour la duchesse de Châtillon, assiste avec tous les signes de la plus grande dévotion à une procession où l'on porte la châsse de sainte Geneviève pour demander à Dieu la fin des hostilités.

On commence cependant à s'étonner que le prince de Condé mêle tant de galanterie et d'amour des plaisirs à des négociations qui doivent décider du sort d'un grand royaume. On lui reproche un goût de frivolité bien opposé aux grands intérêts dont il veut paraître chargé. On l'accuse, lui et ses amis, de s'occuper pendant plus de temps d'un bal ou d'une fête que des préparatifs d'une expédition militaire. On connaît leurs intrigues amoureuses, les rivalités qu'elles produisent, les haines qu'elles font naître lorsque la concorde serait plus nécessaire que jamais. Les émissaires de la cour qui est à Saint-Germain répètent avec malignité toutes ces critiques; des écrits faits avec art les répandent et les enveniment. Les chefs de la bourgeoisie, le prevôt des marchands, les échevins, les colonels de la garde bourgeoise, les quartiniers n'ont plus ni enthousiasme ni même d'affection pour le prince; ils ne font plus de vœux que pour le parti de la reine; et cette garde parisienne interdit avec sévérité l'entrée de la ville aux troupes du prince et de Monsieur.

Condé, qui ne peut plus être trompé sur la vé-

ritable situation de la capitale, croit devoir s'établir à Saint-Cloud avec son armée; celle de Turenne occupait la plaine de Saint-Denis. Le maréchal de La Ferté quitte les frontières de la Champagne, et vient avec son armée se joindre à Turenne. Condé craint qu'une des deux armées royales ne l'attaque par le pont qu'il avait fait construire vers Argenteuil, et l'autre par le pont de Saint-Cloud; il n'aurait pu résister à cette double attaque. Il forme plusieurs projets, en compare les avantages et les dangers, et se décide enfin à passer le pont de Saint-Cloud, à traverser le bois de Boulogne, à côtoyer le faubourg Saint-Honoré, à s'avancer entre Montmartre et Paris, et à gagner Charenton. Il part pendant la nuit, marche avec la plus grande célérité, est près d'atteindre à la position qu'il a préférée, lorsque Turenne à la tête de sa cavalerie fond sur l'arrière-garde du prince auprès du faubourg Saint-Denis. Condé se précipite au secours de son arrière-garde, la dégage, réunit toutes ses troupes à la tête du faubourg Saint-Antoine, derrière quelques barricades que le duc Charles IV de Lorraine y avait laissées, et un nouveau combat commence entre deux illustres capitaines que l'antiquité aurait tant admirés. Ils emploient toutes les ressources de la science militaire; les soldats de Condé se servent avec autant d'habileté que de courage de la plus faible barrière, de la plus petite muraille pour se défendre contre les bataillons qui les pressent. On se bat avec acharnement

dans l'intérieur même des maisons, dont on perce les murs, les cloisons et les planchers. Condé encourage par ses exemples héroïques ceux de ses soldats qui s'ébranlent, rallie ceux qui fuient, se met à leur tête, les ramène au milieu des épées et du feu, et un de ses escadrons qu'on nomme l'Invincible, électrisé par ses regards, ne cesse de porter la mort dans les rangs ennemis; mais Turenne lui oppose le génie des plus savantes combinaisons. Condé voit tomber autour de lui ses amis les plus dévoués.

Les Parisiens regardaient du haut de leurs remparts cette lutte terrible et si mémorable. On amène à leurs portes les blessés de l'armée de Condé : émus de compassion, ils consentent à les recevoir. La vue de ces blessés, défigurés et sanglants, inspire au peuple une pitié d'autant plus grande qu'ils remercient avec affection des soins qu'on leur donne, et ne montrent que le regret de ne pouvoir plus combattre pour sauver le héros qui peut-être va périr. Des ouvriers et des artisans attendris se rassemblent autour de Luxembourg; les dames dont les pères, les maris, les frères ou les enfants se battent sous les ordres de Condé, conjurent le duc d'Orléans de faire armer le peuple, et d'aller au secours de son cousin. Monsieur, retenu par des messages secrets du coadjuteur, résiste d'abord à leurs prières; mais, cédant enfin à leurs larmes, il dit à Mademoiselle de faire ouvrir la porte Saint-Antoine et de recevoir

l'armée de Condé dans Paris. Le roi, qui était à Charonne, avait envoyé une défense contraire et écrite de sa main. Le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de la capitale, les échevins et le conseil municipal veulent s'y conformer; mais Mademoiselle arrive à l'hôtel-de-ville à la tête d'une multitude menaçante, obtient le consentement de l'assemblée municipale, s'avance vers la porte Saint-Antoine, fait avertir Condé, le voit arriver pendant une courte suspension de la bataille, couvert de sang et de poussière et désolé de la perte de ses amis, le console en lui disant que leurs blessures ne sont pas aussi dangereuses qu'on l'a cru, ne peut le retenir au moment où le combat va recommencer, l'entend prononcer ces paroles terribles: *On ne me reprochera jamais d'avoir fui devant les Mazarins; je vaincrai ou je périrai avec les miens;* pense avec effroi à la supériorité du nombre des soldats de Turenne, prévoit un horrible carnage, apprend que Turenne et La Ferté veulent envelopper le faubourg et faire une attaque générale; que Condé, à la tête de ses escadrons, a repoussé néanmoins l'ennemi de manière à pouvoir faire défiler dans la ville son infanterie, qui, accablée de fatigue, ne peut plus soutenir ses armes, reçoit le prince, qui rentre le dernier dans Paris, fait refermer les portes de la capitale et tirer le canon de la Bastille contre les royalistes, qui veulent suivre le prince qu'elle a sauvé.

Le cardinal Mazarin ramène le roi à Saint-Denis; Turenne, qui, sans l'asile donné à Condé, aurait pris ce prince et ses soldats, fait rentrer son armée dans ses anciens postes au nord de la capitale, et Condé établit la sienne de l'autre côté de la Seine dans la plaine d'Ivri, le long de la rivière de Bièvre (1652).

Les princes demandent une assemblée générale à l'hôtel-de-ville : ils ordonnent à des officiers et à des soldats de se déguiser, de se mêler avec la multitude, et de l'exciter à effrayer par ses clameurs les principaux membres de l'assemblée municipale, si elle refuse d'adopter leurs propositions. Un grand nombre de personnes paraissent dans les rues avec de la paille au chapeau, et présentent à tous ceux qu'elles rencontrent ce signe de ralliement contre *les Mazarins*. Monsieur et le prince de Condé arrivent à l'hôtel-de-ville; l'assemblée était formée. « Mais, leur dit le gou- » verneur, le roi vient d'ordonner de remettre » toute délibération à huitaine; et l'assemblée est » disposée à obéir au roi. » Les princes remercient l'assemblée de l'asile donné à leur armée, mais se retirent avec l'air très-mécontent, et en disant : *La salle est pleine de Mazarins*. Un cri d'indignation s'élève dans la place de Grève; une grêle de pierres est lancée contre l'hôtel-de-ville; les gardes attachés à l'assemblée tirent des coups de fusil; des personnes du peuple tombent mortes : la fureur s'empare de la multitude; la grêle de pierres

redouble; les gardes se sauvent; les assaillants prennent du bois sur le port, l'amoncellent devant les portes de l'hôtel-de-ville, y mettent le feu. La fumée oblige les conseillers à s'enfuir de leurs salles : les uns se réfugient sous les combles; d'autres veulent s'échapper par les fenêtres peu élevées; la plupart de ces derniers sont massacrés; ceux qu'on épargne s'empressent de prendre le bouquet de paille.

On court au Luxembourg apprendre aux princes les malheurs de la place de Grève. Mademoiselle et le populaire duc de Beaufort se rendent à l'hôtel-de-ville : il était nuit; la place était presque déserte; on n'y voyait à la lueur des feux qui brûlaient encore que quelques hommes occupés à enlever les cadavres. La solitude et l'obscurité régnaient dans l'intérieur de l'hôtel-de-ville : la voix de Mademoiselle s'y fait entendre; le prevôt des marchands et les conseillers qui s'étaient cachés sortent de leurs retraites; Mademoiselle leur donne des escortes; ils regagnent leurs maisons.

Le deuil et la douleur étaient dans un grand nombre de familles, la méfiance, la crainte et la consternation dans toutes. On croyait avoir reconnu parmi les séditieux des personnes très-attachées au premier ministre; on ne savait sur qui rejeter l'odieux des scènes tragiques dont on redoutait le renouvellement; on craignait d'aller aux assemblées du parlement ou à celles du conseil municipal. Le prevôt des marchands fut des-

titué, et Broussel nommé à sa place; le duc de Beaufort remplaça le maréchal de L'Hôpital dans les fonctions de gouverneur de Paris; des arrêts du parlement déclarèrent Gaston lieutenant général pour le roi, captif, suivant les princes, entre les mains de Mazarin, et le prince de Condé généralissime des armées ; et ce prince ainsi que Monsieur formèrent un conseil dans lequel ils appelèrent deux conseillers au parlement.

Paris s'était donné un maître. Le cardinal coadjuteur dit dans ses mémoires qu'en s'échappant de la capitale, il aurait pu compter sur la cour; mais son caractère l'emporta sur son intérêt et sur ses dangers. Il fut bien aise de lutter contre le prince auquel il paraissait se soumettre; il plaça de nouveau des soldats dans l'archevêché et dans les maisons voisines, rassembla des vivres et des munitions, et garnit de grenades les tours de la cathédrale.

Paris, dans ce moment, pouvait éprouver un bouleversement terrible : on payait huit sous la livre du pain le moins bon : les pauvres, si nombreux dans cette capitale, paraissaient poussés par le besoin et la faim à tomber sur les riches; ils ne savaient que trop que les soldats du prince de Condé vendaient publiquement dans leur camp les résultats du pillage des villages voisins; l'administration était sans force; ceux qui auraient pu avoir quelque empire sur la multitude se cachaient ou s'enfuyaient malgré les gardes mis aux portes

de la ville. Le roi ordonna au parlement de quitter la capitale, et de se retirer à Pontoise; quelques membres obéirent; des arrêts du conseil du roi cassèrent la nomination du nouveau gouverneur, du prevôt des marchands, des échevins, et suspendirent le paiement des rentes de l'hôtel-de-ville; le parlement cassa ces arrêts; les membres de cette compagnie réunis à Pontoise et présidés par Molé s'élevèrent contre leurs confrères de Paris. Tout était dans la confusion : il y eut de grands désordres de commis; mais Condé osa d'autant moins les réprimer qu'il ne pouvait plus compter sur la subordination des soldats ni des officiers. La division croissait d'une manière effrayante parmi les partisans des princes. Les défenses de Gaston et de Condé ne purent empêcher le duc de Beaufort et le duc de Nemours, son beau-frère, de se battre au pistolet, et Nemours fut tué dans ce duel.

On apprit cependant que le duc Charles IV de Lorraine, après avoir rempli les conditions que Turenne lui avait imposées, être sorti du royaume et avoir fait tirer deux coups de canon, revenait vers Paris. Douze mille Espagnols, commandés par le comte de Fuensaldagne, marchaient aussi vers la capitale. L'Espagne avait éprouvé un grand malheur : la peste avait ravagé en 1649 l'Andalousie, si voisine du nord de l'Afrique; près de cent mille personnes avaient péri dans les villes de Cadix et de Séville : mais l'Espagne, pendant les troubles de la France, avait recouvré la Cata-

logne et la plupart des places dont les Français s'étaient emparés du côté des Pyrénées, près des Alpes ou dans les Pays-Bas.

Les Espagnols et les Lorrains réunis aux troupes du prince de Condé pouvaient porter les coups les plus funestes à la France. Molé et les conseillers de Pontoise firent de graves observations (1652). « Il » serait nécessaire, dirent-ils à la reine, d'accorder » quelque chose à la prévention du peuple contre » le premier ministre; la rébellion ne s'autorise » que du rappel de monsieur le cardinal; combien » il serait glorieux pour lui de sacrifier sa place au » bonheur de l'état! L'armée du roi n'est pas d'ail- » leurs invincible; si elle recevait un échec consi- » dérable, monsieur le cardinal, haï des peuples, » peu aimé des courtisans, chargé d'arrêts terribles » rendus contre sa liberté et même contre sa vie, » ne courrait-il pas les plus grands dangers? — La » cour, dit le cardinal, pourrait se retirer au-delà » de la Loire et y attendre les événements en sû- » reté. — Quel discrédit, s'écria Turenne, cette hon- » teuse retraite ne donnerait-elle pas à la cause du » roi! »

Il fut décidé que le cardinal Mazarin quitterait une seconde fois la France. Il se retira à Sedan, mais continua de gouverner le royaume comme lorsqu'il était dans l'électorat de Cologne.

Le parlement siégeant à Paris ordonna que le roi serait remercié du départ du ministre. Les princes partagèrent la joie publique, renouèrent

des négociations avec la cour, et annoncèrent la paix comme prochaine.

La cour craignait néanmoins que de grands succès militaires ne rendissent le prince de Condé trop exigeant; et voici ce qu'imagina Mazarin pour ôter à ce prince une grande partie des forces qu'il devait avoir sous son commandement. Il écrivit de Sedan au duc de Lorraine, discuta des propositions qu'il supposa avoir reçues de Charles IV pour un accommodement. « Au reste, ajouta-t-il à la fin de » sa prétendue réponse, si votre altesse s'obstine à » refuser les offres de la cour de France, la reine » sera forcée de terminer avec le prince de Condé » l'arrangement pour lequel il la presse; elle aimera » mieux s'abandonner à un prince du sang que » d'exposer le royaume à une invasion. » Le courrier eut l'ordre de passer auprès de l'armée espagnole, et de se laisser prendre. Le comte de Fuensaldagne ouvrit la lettre, ne douta pas des relations de Mazarin avec Charles IV, conçut des soupçons, craignit de rendre Condé trop redoutable à la reine Anne d'Autriche, n'envoya qu'un peu de cavalerie au duc de Lorraine, et repartit pour la Flandre avec son armée.

Les troupes de Charles IV joignirent cependant celles de Condé, et Turenne prit vis-à-vis de ces princes une position avantageuse près de Villeneuve-Saint-George.

Le départ de Mazarin avait calmé les habitants de la capitale; ils étaient satisfaits et témoignaient

le désir de revoir le roi dans leurs murs. Le cardinal de Retz, si habile à connaître la véritable disposition des esprits, voulut avoir auprès de la cour le mérite du retour du roi et de la reine : il persuada aisément à Monsieur qu'il devait s'arranger avec sa belle-sœur à quelque prix que ce fût, réunit les principaux membres du clergé et de la bourgeoisie, fit décider qu'une grande députation irait à Compiègne, où était le jeune monarque, et partit à la tête de la députation pour le prier de revenir dans la capitale. La cour le reçut fort bien; le roi lui donna le chapeau de cardinal envoyé par le pape, et Gondi commença de négocier.

La reine parut disposée à consentir à ses propositions, et pressée de terminer un arrangement; mais les ministres Le Tellier et Servien, dévoués à Mazarin et qui connaissaient l'état de la capitale presque aussi bien que Gondi, modérèrent l'empressement d'Anne d'Autriche, et l'engagèrent à refuser les offres de Gaston et celles du cardinal-coadjuteur. Turenne d'ailleurs avait écrit à la reine: « Votre majesté peut traîner les négociations en » longueur autant qu'elle le voudra; les princes di- » sent en vain qu'ils me forceront à une bataille, » je ne crains d'eux ni violence ni surprise; je se- » rai toujours le maître de me retirer quand je le » jugerai à propos. »

L'armée du duc de Lorraine déplaisait chaque jour davantage aux Parisiens; les pillages des soldats les faisaient haïr; les fanfaronades des officiers

les rendaient ridicules; le peuple se détachait des princes pour lesquels ces étrangers étaient venus combattre. Turenne crut alors devoir quitter sa position, et se retira devant l'armée ennemie dans le plus grand ordre et sans qu'on osât l'attaquer: on chansonna dans Paris les Lorrains et les Espagnols; le duc de Lorraine fut insulté dans les rues de la capitale. Le prince de Condé, qu'une maladie avait retenu dans son lit, devint furieux en apprenant que Turenne venait de lui enlever l'occasion de tenter une bataille décisive. Son assurance diminua; bientôt il ne se crut plus en sûreté dans Paris : il craignit d'être livré à ses ennemis, ou d'être forcé à bouleverser la capitale pour se défendre; et, fatigué des délibérations du parlement, des prétentions des principaux bourgeois, de l'agitation de la multitude, de la lenteur des négociations, il s'abandonne aux insinuations dont on l'entoure, comme il se serait jeté dans une bataille sanglante au milieu des plus grands périls, ne doute plus des promesses des Espagnols, ne croit trouver de sûreté que dans leurs rangs, et, la passion violente qui l'agite ne lui permettant pas de voir en eux les ennemis de la France, il prend le chemin de la Flandre pour aller confier sa personne et ses intérêts à ceux dont son génie a écrasé à Rocroi la puissance militaire : il amène avec lui un grand nombre de Français, qui ne croient pas combattre leur patrie en suivant un Bourbon. On le nomme généralissime des troupes espagnoles; il

assiége la ville d'Arras : Turenne arrive au secours de la place, attaque les lignes espagnoles, repousse et met en fuite don Juan d'Autriche et le comte de Fuensaldagne, et aurait dispersé et anéanti toute l'armée ennemie si Condé, par son courage toujours admirable et par une retraite savante, n'avait sauvé la moitié de l'armée de Philippe IV (1653).

Le départ de Condé avait achevé d'enlever la capitale au parti des princes. La cour était venue à Pontoise; les six corps des marchands y envoyèrent des députés, qui furent très-bien reçus; les colonels des quartiers, un officier et un bourgeois de chaque compagnie allèrent à Saint-Germain, où la cour était venue supplier le roi de revenir dans sa *bonne ville.* Ils furent accueillis de la manière la plus flatteuse; le jeune roi et son frère le duc d'Anjou allèrent les voir pendant leur dîner; l'enthousiasme des Parisiens fut extrême : le parlement et l'assemblée municipale regardèrent comme non avenues la nomination d'un gouverneur, celle du prevôt des marchands et des échevins, la création du conseil d'union et la concession du titre de lieutenant général au duc d'Orléans et de celui de généralissime au prince de Condé (1652).

Le roi et sa mère rentrèrent dans Paris le 31 octobre; le peuple témoigna la joie la plus vive. Louis XIV fit dire à son oncle de quitter la capitale, et ce prince se hâta d'obéir. Mademoiselle s'exila dans ses terres; la duchesse de Montbazon et la duchesse de Châtillon partirent pour leurs

châteaux; le duc de Beaufort suivit le duc d'Orléans; le fils de Broussel rendit la Bastille; le roi convoqua au Louvre les conseillers du parlement qui étaient restés à Paris, et ceux qui s'étaient réunis à Pontoise; quelques membres du parlement, ou des autres compagnies souveraines, avaient reçu la défense de demeurer à Paris, ainsi que les officiers du prince de Condé, ceux du prince de Conti, et les dames attachées au service de la duchesse de Longueville; le roi tint un lit de justice, fit enregistrer un édit qui interdisait au parlement toute délibération sur le gouvernement de l'état, ainsi que les procédures contre les ministres, qu'il jugerait convenable de choisir, et accorda une amnistie générale.

La reine avait dit à son fils en lui présentant Gondi : *Embrassez monsieur le cardinal; c'est à lui que vous devez particulièrement votre retour à Paris.* Mais il était en quelque sorte de l'essence du cardinal de Retz de s'agiter sans cesse, et d'agiter tous ceux sur lesquels il pouvait exercer de l'influence; il avait vu Monsieur avant le départ de ce prince, et, entendant le duc de Beaufort lui conseiller d'ameuter le peuple, de faire de nouvelles barricades, et de s'emparer de la personne du roi, il avait cédé à son instinct, et dit à Gaston qu'il l'appuierait de tout le crédit qu'il avait encore auprès du peuple. Anne d'Autriche vit facilement qu'il lui serait impossible de faire revenir Mazarin, tant que le cardinal coadjuteur resterait

à Paris; elle lui offrit l'ambassade de Rome, où il ne resterait que trois ans, 100,000 livres pour payer ses dettes, 150,000 livres pour ses équipages, et une pension de 50,000 écus.

Le coadjuteur refusa ces propositions, demanda des places et d'autres faveurs pour ses amis les plus intimes, ne sortait de chez lui qu'avec une escorte de deux cents gentilshommes, paraissait à la cour avec un air de hauteur, et croyait pouvoir encore intimider la reine; ses véritables amis l'engagèrent à diminuer ses prétentions, tâchèrent de l'intimider, lui annoncèrent qu'on avait donné des ordres pour l'arrêter. Extraordinaire dans toutes ses démarches, il imagina de traiter avec son collègue absent, le cardinal Mazarin; il lui écrivit, se rassura, alla au Louvre : on l'y arrêta, et on le conduisit à Vincennes; les habitants de Paris, qui lui avaient été si dévoués, ne témoignèrent aucun mécontentement. Le chapitre de Notre-Dame ordonna les prières destinées à fléchir le ciel dans les grandes calamités; mais l'archevêque de Paris, oncle du coadjuteur, fit cesser ces prières.

Peu de temps après, Mazarin arriva dans la capitale; le roi alla au-devant de lui; Anne d'Autriche le reçut avec des transports de joie; les officiers municipaux lui donnèrent une fête à l'hôtel-de-ville; on lui rendit les plus grands honneurs; le parlement enregistra sans observation les édits qu'on lui adressa pour payer les dépenses de la

guerre. La princesse de Condé eut la permission d'aller joindre son mari avec son fils et plusieurs partisans du prince; on prescrivit au prince de Conti et à la duchesse de Longueville des séjours éloignés de la cour, jusques au moment où leur bonne conduite les ferait rappeler; le parlement de Paris déclara le prince de Condé criminel de lèse-majesté, et le condamna à mort (1653) : la fronde disparut; il n'en resta plus de traces; elle ne s'était formée que pour des intérêts privés, et rien n'est inébranlable en politique, que les avantages obtenus par les nations.

Pendant que deux cardinaux jouaient de si grands rôles en France, un autre cardinal était élevé sur le trône de Pologne. Le prince Jean-Casimir, fils du roi de Pologne Sigismond III, et de l'archiduchesse Constance d'Autriche, était allé à Rome, y était entré dans la société des jésuites, et y avait été promu au cardinalat. Son frère Uladislas VII étant venu à mourir, il fut élu roi de Pologne par la diète de ce royaume (1648). A peine eut-il quitté la pourpre romaine pour celle des rois, qu'il fut obligé de prendre les armes contre les Cosaques; il se conduisit avec habileté, remporta sur eux de grands avantages, et suspendit les hostilités par un traité de paix (1649). La noblesse polonaise, qui seule avait la force et la puissance, ne se contenta pas de ce traité, et voulut subjuguer entièrement ces Cosaques. Jean-Casimir reprit les armes, et, à la tête de cent mille Polonais, défit une armée

de trois cent mille Cosaques ou Tartares, à Bérétesko en Volhynie (1651).

Un événement bien plus remarquable eut lieu l'année suivante : un usage terrible qui devait attirer tant de malheurs sur la Pologne, et avec lequel l'état le plus puissant devrait finir par succomber, s'introduisit dans la diète; un des nobles députés à cette assemblée générale, Sidzinski, nonce d'Upitz, arrête la délibération par ce fameux mot *veto* (1652). On veut le mettre en pièces; il est contraint de prendre la fuite; plus tard, on aurait massacré celui qui aurait voulu détruire ce *veto* si puissant et si funeste.

L'Angleterre présentait vers le même temps un spectacle que les peuples et les rois ne devraient jamais perdre de vue. La chambre des communes déclare coupables de haute trahison ceux qui reconnaîtraient Charles Stuart, fils aîné du dernier roi, pour souverain de l'Angleterre (1649); elle supprime la chambre des pairs comme *inutile et dangereuse*, abolit la royauté comme *inutile, dangereuse et à charge*, décide qu'elle gouvernera l'état sous la forme de république, fait graver sur le nouveau grand sceau d'Angleterre ces mots, *dans la première année de la liberté rétablie par la bénédiction divine en* 1648, confie ce grand sceau à un certain nombre de personnes auxquelles elle donne le titre de *conservateurs de la liberté d'Angleterre*, et au nom desquelles tous les ordres publics doivent être expédiés sous sa direction, choisit trente-neuf

membres pour former un conseil d'état, et administrer les affaires sous son autorité, et établit une haute cour de justice, dont Bradshaw est nommé président; cette haute cour juge le duc d'Hamilton, le comte de Holland, le lord Goring, comte de Norwich, le lord Capel et sir Jean Owen; elle les condamne à avoir la tête tranchée : le comte de Norwich et sir Owen obtiennent un sursis; les autres reçoivent la mort avec beaucoup de courage; plusieurs autres royalistes sont exécutés dans différentes parties du royaume.

Le nombre des membres de la chambre des communes était très-petit. On le leur reprochait; ils décidèrent que tous les députés exclus pourraient reprendre leurs places en signant un engagement par lequel ils renonceraient à toutes les concessions faites par le dernier roi dans le traité de Newport, approuveraient toutes les procédures faites contre lui, et promettraient d'être fidèles à la république et à l'administration établie sous la direction de la chambre des communes sans roi ni pairs.

Charles II, fils du malheureux Charles Ier, était à La Haye auprès de son beau-frère le prince d'Orange : il venait de prendre le titre du roi, et de recevoir le serment de fidélité des Anglais qui étaient auprès de lui. Il apprit que les états généraux avaient résolu de prévenir la demande du parlement d'Angleterre, qui devait insister pour son départ de la Hollande; il résolut de s'éloigner.

Le parlement d'Écosse avait désapprouvé fortement celui d'Angleterre, regardé le *covenant* comme violé, et fait arrêter les commissaires anglais. Les Écossais d'ailleurs n'aimaient pas les indépendants, voyaient en eux les ennemis de leur nation et les adversaires les plus dangereux du culte presbytérien, qui leur était si cher, et redoutaient un gouvernement républicain semblable à celui qui venait d'être établi en Angleterre. Les états d'Écosse proclamèrent donc Charles II comme leur souverain légitime et héréditaire; mais ils ajoutèrent qu'avant d'exercer les fonctions royales, Charles II promettrait de donner toutes les sûretés qui dépendraient de lui pour le maintien de leur religion, l'union entre les deux royaumes et la paix de l'Écosse, conformément à la ligue solennelle et au *covenant* national. Des députés écossais arrivèrent à La Haye auprès de Charles II, et lui présentèrent l'acte émané des états. Le marquis de Montrose y arriva vers le même temps; il venait de quitter le service de l'empereur pour se rendre avec une suite nombreuse de gentilshommes auprès du fils de feu son malheureux souverain.

Charles II, embarrassé entre trois partis écossais qui se haïssaient, les partisans du pouvoir absolu, à la tête desquels était Montrose, les covenantaires rigides que soutenait le comte d'Argyle, et les presbytériens, dont il se défiait de l'unanimité et par conséquent du pouvoir, et dont les usages austères le rebutaient, se détermina à charger Mont-

rose de faire une descente en Écosse, résolut d'aller pendant quelques moments en France auprès de sa mère, la fille de Henri IV, quelque assuré qu'il fût que la régente Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin préféreraient à son alliance celle de la nouvelle république d'Angleterre, et se décida à passer ensuite en Irlande, où le marquis d'Ormond, après s'être emparé de plusieurs villes, allait entreprendre le siége de Dublin, et où le prince Robert, en sûreté avec sa flotte dans le port de Kinsale, attendait le moment favorable de seconder les opérations du marquis.

Il demanda cependant une audience aux états généraux, leur exposa la situation de l'Écosse et de l'Irlande, réclama leurs conseils et leur assistance, et, après cette démarche dictée par sa politique pour tempérer leurs dispositions en faveur du parlement d'Angleterre, il envoya comme ambassadeurs, pour solliciter les secours de l'Espagne, lord Cottington et M. Hyde, chancelier de l'Échiquier.

Mais de nouveaux événements vont déranger les projets de Charles. Cromwell est nommé lord lieutenant de l'Irlande, et envoie un secours de trois mille hommes au colonel Jones, gouverneur de Dublin. Le colonel fait une sortie si vigoureuse que l'armée d'Ormond, affaiblie par des détachements, prend la fuite, et que le marquis ne se sauve qu'avec peine. Cromwell arrive à Dublin; d'Ormond se retire à une grande distance avec les

débris de son armée; les royalistes sont obligés de lever le siége de Londondery; et Charles II, ne croyant plus pouvoir aller en Irlande, et ne voulant pas prolonger son séjour en France, où il éprouvait de nombreux désagréments, se retire avec son frère le duc d'York dans l'île de Jersey, dont le gouverneur sir George Carteret lui était très-dévoué.

Il apprend que Cromwell, obtenant de nouveaux succès, a pris Tredagh d'assaut, et fait passer au fil de l'épée la garnison et les habitants irlandais. Voyant sa position empirer chaque jour, et pressé d'ailleurs par les vives instances de la reine et du prince d'Orange, il consent malgré son extrême répugnance à traiter avec les Écossais, et se rend à Breda, où arrivent des députés du parlement et de l'assemblée générale du clergé d'Écosse. Les députés présentent les articles dont ils disent qu'ils ne peuvent pas se départir. Ils demandent que le roi éloigne de sa personne tous ceux que l'église écossaise a excommuniés; qu'il déclare avec serment, et par écrit, qu'il approuve le convenant national, la ligue solennelle et le covenant des deux royaumes; qu'il promette d'en remplir les conditions autant qu'il sera en son pouvoir; qu'il ratifie les actes du parlement relatifs à la souscription de ces covenants, à l'établissement du gouvernement ecclésiastique presbytérien, à la confession de foi, au catéchisme; qu'il s'engage à ne jamais souffrir qu'ils soient changés; qu'il s'y conforme lui et ses

domestiques; que toutes les affaires civiles soient réglées par le parlement, et toutes les affaires ecclésiastiques par l'assemblée générale du clergé presbytérien. Ces propositions indignent Charles II; mais il dissimule son mécontentement extrême. Quelques progrès de plus dans les lumières et le principe si juste et si nécessaire de la tolérance religieuse auraient rendu inutile le traité dont la proposition irritait si fortement Charles II; il serait monté sur le trône d'Écosse sans condition nouvelle. « Je suis prêt, répond-il » aux députés, à confirmer la discipline presbytérienne établie en Écosse par les actes du parle» ment; mais vous ne devez pas attendre que je » renonce à la religion dans laquelle j'ai été élevé. » Ne pouvez-vous pas vous relâcher sur quelques» unes de vos propositions, ou traiter du secours » que je dois attendre de votre nation pour mon» ter sur le trône d'Angleterre? — Nous ne le pou» vons pas, disent les députés, et vous ne pouvez » qu'accepter ou rejeter les propositions dont on » nous a chargés. »

Charles II cache autant qu'il le peut sa violente colère, et ne veut pas prendre un parti avant d'avoir reçu des nouvelles de Montrose. Cet Écossais, ayant obtenu de l'argent du roi de Danemarck et de quelques gentilshommes ses compatriotes établis en Danemarck ou en Suède, avait acheté des armes et des munitions, débarqué avec cinq cents soldats dans le nord de l'Écosse, pris un château,

appelé ses partisans sous ses enseignes, et annoncé par un manifeste qu'il venait en vertu d'une commission de sa majesté pour protéger ses compatriotes sans aucune intention d'interrompre les négociations de Breda.

Le parlement écossais s'irrite en apprenant que Charles II a donné une commission à un homme qui est l'objet de la haine des *covenantaires*, qui a été dégradé, a eu ses biens confisqués par une cour de justice, et a été excommunié par le clergé (1650). Il ne doute pas que le dessein de Charles II ne soit de se faire reconnaître sans aucune condition; il donne le commandement d'une armée à David Lesley, et Strachan, avec un corps de cavalerie, s'avance vers le nord et attaque Montrose. Le marquis n'avait point de cavalerie, et n'avait été joint que par un petit nombre de ses partisans: les montagnards qui étaient avec lui prennent la fuite; il se défend à la tête de ses étrangers avec l'intrépidité la plus grande; mais tous ceux qui l'entourent sont dispersés. Il s'échapppe, se déguise, se cache; et néanmoins, tombant bientôt entre les mains de Lesley, il est conduit à Édimbourg, livré aux magistrats, traîné sur une charrette où le bourreau se place derrière lui, renfermé dans une prison et traduit devant le parlement. Le chancelier, comte de Loudon, lui reproche avec dureté d'avoir violé le covenant, de s'être révolté contre Dieu, le roi et le royaume, et d'avoir commis des meurtres, des trahisons et

d'horribles impiétés. « J'ai observé le premier co-
» venant, répond-il avec calme, tant que l'on ne
» s'est pas écarté de son véritable objet; je n'ai
» jamais souscrit le second, dont une révolte af-
» freuse a été la suite; j'ai levé des troupes en
» vertu d'une commission de sa majesté : je me
» suis conduit en sujet fidèle. Bien loin de com-
» mettre les cruautés dont on m'accuse et de souf-
» frir qu'on répandit du sang hors des combats,
» j'ai toujours arrêté le carnage aussitôt que je
» l'ai pu, et j'ai sauvé la vie à plusieurs per-
» sonnes qui sont présentes, et au témoignage
» desquelles je m'en rapporte; j'ai mis bas les ar-
» mes et je suis sorti du royaume aussitôt que
» mon dernier souverain me l'a ordonné; je ne
» suis rentré en Écosse que d'après l'autorité de sa
» majesté actuellement régnante. Voyez de quelle
» conséquence il serait que l'on procédât contre
» moi d'une manière illicite. Je demande à n'être
» jugé que d'après les règles établies, et confor-
» mément aux lois du royaume ou à celles des
» nations. »

On le condamne à être pendu à un gibet de trente pieds de haut, et on ordonne que son corps sera écartelé, et que ses membres seront dispersés dans différentes parties du royaume. Les ministres presbytériens le pressent avec violence d'adopter leur religion, et le menacent, s'il résiste, de la damnation éternelle. « Vous trompez
» le peuple, leur dit-il, et bientôt vous réduirez

» votre nation à la plus insupportable servitude. » Il ne cesse de montrer le courage le plus ferme, et, du haut de son gibet, fait l'éloge des vertus de l'infortuné Charles Ier, vante la justice et la bonté de Charles II, et supplie le ciel avec ardeur de ne pas permettre que son souverain actuel soit trahi comme son malheureux père.

Trente officiers pris avec Montrose sont exécutés dans différentes contrées de l'Écosse ; le colonel Whiteford allait aussi être exécuté. « Je ne » vais subir la mort, s'écrie-t-il, que pour avoir » tué à La Haye Dorislaüs, qui avait pris part au » meurtre du dernier roi. » Le magistrat présent ordonne qu'on suspende le supplice de Whiteford, et fait un rapport au conseil qui sauve la vie à ce colonel.

Charles II, informé de la fin tragique de Montrose, voit que toutes ses ressources lui échappent : il s'abandonne à son sort, souscrit aux conditions que les commissaires écossais lui ont proposées, et s'embarque à Sheveling pour l'Écosse avec le comte de Lanerk, devenu duc d'Hamilton, et le comte de Lauderdale, deux lords malheureusement trop suspects aux rigides presbytériens. On ne lui permet de débarquer que lorsqu'il a signé le covenant; d'Argyle le reçoit ensuite avec toutes les marques du plus profond respect. L'éclat environne le monarque : on le sert avec toutes les apparences de la soumission; mais on éloigne les Anglais de sa personne, excepté le

duc de Buckingham. Il est privé de l'exercice de la puissance royale; et les ministres presbytériens, voulant avec une ardeur extraordinaire l'instruire dans leur religion, l'obligent à entendre de longs sermons et des prières relatives à la tyrannie de son père, à l'idolâtrie de sa mère, à ses propres dispositions, exigent qu'il observe avec rigueur toutes les pratiques établies pour le dimanche, et lui font de sévères réprimandes s'il lui échappe un regard, un sourire, un geste qui blessent leur opinion religieuse (1650).

Cromwell cependant avait presque entièrement soumis l'Irlande; les efforts que le marquis d'Ormond avait voulu lui opposer avaient été d'autant plus impuissants que la division s'était mise parmi les Irlandais. Monck, qui s'était engagé au service du parlement d'Angleterre pour sortir de la prison où il était detenu depuis long-temps, avait conclu avec O'Neal une paix que le conseil d'état approuve; mais le parlement, l'ayant trouvée favorable aux catholiques, refuse de la ratifier. O'Neal allait traiter en conséquence avec d'Ormond lorsqu'il cesse de vivre; et ses troupes se dispersent.

Cromwell imagine, pour achever la soumission de l'Irlande, de permettre aux officiers irlandais d'enrôler pour un service étranger autant de soldats qu'ils voudraient en amener : plus de vingt-cinq mille hommes passent au service de France,

et l'opposition irlandaise à la nouvelle république se trouve sans force.

Cromwell nomme alors son gendre Ireton député lieutenant de l'Irlande, et part pour Londres, où le parlement l'a rappelé.

Il prend sa place dans la chambre des communes; l'orateur le remercie des grands services qu'il a rendus à la république. On délibère sur la guerre que l'on s'attend à soutenir contre les Écossais; on propose à Fairfax de commander l'armée. Il savait que la chambre comptait peu sur son attachement; il refuse, donne sa démission de général en chef, accepte une pension de 5,000 livres; et Olivier Cromwell est nommé général des troupes de la république.

Lorsque les Écossais apprennent les préparatifs des Anglais, ils se hâtent de rassembler une grande armée, dont le commandement est donné à Lesley, comte de Leven. Argyle en exclut tous les officiers et les soldats soupçonnés d'être trop attachés à la cause royale. Les commissions sont données à de rigides presbytériens; un comité de l'Église et de l'état doit diriger les opérations; les ministres presbytériens encouragent les soldats par de vives prières, des prédications et l'assurance de la victoire, et, s'apercevant que la présence du roi est très-agréable aux troupes, ils exigent que le monarque s'éloigne, afin que l'armée ne mette pas sa confiance dans *un bras de*



chair, et ne fonde son espérance que sur la piété et les vœux de l'Église.

Cromwell marchait vers les frontières d'Écosse à la tête de dix-huit mille hommes; les Écossais étaient campés au nombre de vingt-huit mille dans le voisinage d'Édimbourg : tous les habitants des comtés, depuis cette capitale jusques à Berwick, avaient abandonné leurs maisons et emporté tout ce qui leur appartenait. Cromwell ne put s'avancer vers Édimbourg que comme au milieu d'un désert, et ne recevait les provisions nécessaires à son armée que de sa flotte, qui suivait le rivage de la mer : il trouva l'ennemi si bien retranché qu'il tâcha en vain par ses manœuvres de les engager à sortir de leurs retranchements. Les deux armées restèrent en présence pendant plusieurs semaines; et Cromwell, commençant à manquer de provisions et de fourrages, résolut de retourner avec sa cavalerie à Berwick après avoir embarqué son infanterie sur sa flotte, et marcha à Dunbar, où étaient ses vaisseaux. Son armée était réduite à deux mille hommes; les Écossais l'avaient suivi; ils s'étaient campés sur une hauteur très-voisine de Dunbar; et il était réduit à une telle extrémité qu'il ne pouvait ni embarquer son infanterie, ni poursuivre sa marche, ni demeurer dans sa position sans s'exposer aux plus grands dangers. Lesley veillait avec beaucoup d'habileté sur les mouvements des Anglais, et leur perte paraissait inévitable lorsque les in-

stances des ministres presbytériens, qui répondaient de la victoire, inspirèrent aux Écossais une telle impatience de combattre que Lesley ne put les retenir, et sortit avec eux de ses retranchements pour attaquer les Anglais. *Le Seigneur les livre entre nos mains*, s'écria Cromwell, qui avait employé beaucoup de temps à des prières, à des prédications, à des contemplations extatiques, pendant lesquelles, disait-il, le Seigneur lui donnait les plus grandes consolations. Il ordonna qu'on chantât des psaumes, et attaqua les ennemis : la cavalerie écossaise de l'aile droite fit une charge vigoureuse, mais fut rompue et mise en déroute; l'aile gauche se débanda; trois régiments d'infanterie furent taillés en pièces après des prodiges de valeur; tout le reste de l'armée écossaise prit la fuite avec une grande précipitation; les Anglais firent sept ou huit mille prisonniers; ils prirent tout le bagage des vaincus et vingt-sept pièces de canon; et Cromwell victorieux s'empara de Leith et d'Édimbourg.

FIN DU TOME QUINZIÈME.

TABLE

DU QUINZIÈME VOLUME.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

Y.

FIN DE LA TABLE DU TOME QUINZIÈME.



HISTOIRE

GÉNÉRALE, PHYSIQUE ET CIVILE

DE L'EUROPE.

TOME XVI.

PARIS, IMPRIMERIE DE COSSON,
RUE S.-GERMAIN-DES-PRÉS, N° 9, PRÈS LA POSTE AUX CHEVAUX.

HISTOIRE

GÉNÉRALE, PHYSIQUE ET CIVILE

DE L'EUROPE,

DEPUIS LES DERNIÈRES ANNÉES DU CINQUIÈME SIÈCLE
JUSQUE VERS LE MILIEU DU DIX-HUITIÈME;

PAR

M. LE COMTE DE LACÉPÈDE,

PAIR DE FRANCE,
GRAND'CROIX DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR,
L'UN DES PROFESSEURS-ADMINISTRATEURS DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE LONDRES,
ET DE TOUTES LES SOCIÉTÉS SAVANTES DE L'EUROPE.

TOME SEIZIÈME.

PARIS,
MAME ET DELAUNAY-VALLÉE, ÉDITEURS,
RUE GUÉNÉGAUD, N° 25.
1826.



HISTOIRE

GÉNÉRALE, PHYSIQUE ET CIVILE

DE L'EUROPE,

DEPUIS LES DERNIÈRES ANNÉES DU CINQUIÈME SIÈCLE JUSQUE VERS LE MILIEU DU DIX-HUITIÈME.

SUITE DE LA VINGT-QUATRIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS 1643 JUSQUES EN 1689.



Le parlement d'Écosse effrayé décida que tous ceux qui avaient été précédemment exclus de leurs emplois civils ou militaires pourraient être admis de nouveau dans l'administration ou dans l'armée, en donnant des preuves de leur repentir. Les presbytériens les plus rigides protestèrent contre cette résolution du parlement : on les nomma les *protestateurs*, et les autres furent appelés les *résolutionnaires*. Le parti des *protestateurs* parut redoutable : on imagina, pour le

calmer, de forcer le roi à reconnaître par une déclaration solennelle que son père avait *péché* en se mariant dans une famille idolâtre, et était coupable de tout le sang répandu dans la guerre civile. « J'éprouve une douleur profonde, ajouta-t-il, » de la mauvaise éducation que j'ai reçue, et des » préjugés qu'on m'a inspirés contre la cause de » Dieu. Je confesse que, pendant les premières an» nées de ma vie, j'ai vécu en ennemi de l'ouvrage » du Seigneur; j'exprime mon repentir d'avoir ac» cordé une commission à Montrose; et je pro» teste de persister dans ma déclaration jusques à » la fin de ma vie. »

Quel indigne rôle l'intolérance religieuse et le fanatisme qui en est la suite, contraignent à faire jouer à Charles II contre son père et sa mère, auxquels il devait tant de respect, et que le malheur avait rendus si sacrés! Cette démarche si avilissante pour celui qui eut la lâcheté de s'y soumettre produisit un effet opposé à celui qu'on désirait. Les *protestateurs* ne virent qu'un piége dans la déclaration, s'unirent plus fortement entre eux, et annoncèrent qu'ils n'auraient pas plus de communications avec les *résolutionnaires* qu'avec Cromwell et les indépendants anglais (1650).

Ce schisme décida du sort de l'Écosse.

Des royalistes réunis à Dundée pressèrent Charles d'aller les joindre. Il s'échappa pendant la nuit de Saint-Johnston; il ne trouva à Dundée qu'un petit nombre de ses partisans; et bientôt arriva

auprès de lui le colonel Montgommery, détaché avec un corps de cavalerie par le marquis d'Argyle, pour le ramener à Saint-Johnston : il fut obligé d'y retourner avec le colonel; son chagrin était extrême. D'Argyle néanmoins et le comité des états, craignant que le monarque ne fit de nouvelles tentatives pour recouvrer son indépendance, lui donnèrent un peu de part dans le gouvernement; il fut même couronné à Scone. On fit des levées sans distinction de parti : dix-huit mille Écossais formèrent l'armée; et Charles II, ayant nommé David Lesley son lieutenant général, se mit à la tête des troupes, prit une position avantageuse à Terwood, entre Édimbourg et Stirling, retrancha son camp avec beaucoup de soin, et fit garder tous les passages de la Forth.

Cromwell arriva, et présenta la bataille à Charles. Les Écossais ne sortirent pas de leurs retranchements. Les deux armées furent en présence pendant six semaines. Lambert, détaché par Cromwell dans le comté de Fife, d'où le roi tirait presque toutes ses provisons, y mit en déroute un corps de quatre mille Écossais envoyé par Charles II, sous les ordres du major général Brocon. Cromwell, après cet avantage, fit un mouvement hardi, porta toute son armée dans ce comté de Fife, coupa les communications des Écossais avec cette contrée, qui les nourrissait, et laissa les frontières de l'Angleterre sans défense. Charles II, trompé par cette grande manœuvre, se hâta de pénétrer en Angle-

terre, où il espérait d'être joint par un grand nombre de royalistes et de presbytériens. Cromwell laissa Monk en Écosse en lui ordonnant de prendre Stirling et Dundée, détacha Harrison et Lambert avec un gros corps de cavalerie pour inquiéter le roi dans sa marche, et se mit lui-même en mouvement avec son armée.

Charles II cependant voyait les rigides presbytériens déserter ses drapeaux; les milices anglaises contenaient les royalistes; le comité du clergé qui suivait l'armée écossaise ne cessait de répéter que le monarque, zélé partisan du covenant, ne recevrait pas dans ses troupes ceux qui refuseraient de le signer. Les presbytériens anglais n'auraient pas voulu voir le roi rétabli sur son trône avant qu'il eût confirmé les concessions faites par son père dans le traité de Newport. Le comte de Derby et le détachement qu'il conduisait à Charles avaient été défaits par le colonel Lilburne, qui allait joindre Cromwell. L'armée du roi était chaque jour diminuée par les désertions et les maladies; il n'osa pas s'avancer vers Londres, et, voulant donner un peu de repos à ses troupes fatiguées, alla à Worcester, où il fut proclamé par les magistrats (1651). Mais Cromwell s'approche de cette place avec une armée supérieure à celle du roi, s'empare d'un pont sur la Severn, malgré une très-grande résistance, attaque les royalistes aux deux extrémités de la ville, surmonte tous les efforts de la courageuse bri-

gade commandée par le général Middleton et le duc d'Hamilton, qui est blessé mortellement ainsi qu'un grand nombre d'officiers et de soldats, repousse la cavalerie de Charles II dans la ville, où elle répand l'effroi et la confusion, voit le roi tâcher en vain de la ramener au combat, fait prisonnière presque toute l'infanterie ennemie, que la consternation empêche de se défendre, et remporte une victoire d'autant plus complète que David Lesley, le comte de Lauderdale et plusieurs autres grands personnages ont été obligés de se rendre.

Le roi au désespoir quitte le champ de bataille avec plusieurs cavaliers; mais, les voyant frappés de terreur, et ne pouvant pas essayer de se retirer en Écosse, il les quitte lorsque la nuit est venue, renvoie deux ou trois personnes qui l'ont suivi, coupe ses cheveux, se déguise en bûcheron, se réfugie à Boscobol, dans le comté de Shrops, chez quatre frères nommés Pendrell, s'occupe à couper du bois lorsqu'il craint d'être découvert, tâche inutilement de traverser pour aller dans le pays de Galles la Severn, dont les passages sont étroitement gardés, retourne à Boscobol, est obligé de se cacher au milieu du feuillage épais d'un grand chêne, entend les vociférations de ceux qui le cherchent pour le livrer à l'ennemi, se sauve pendant l'obscurité au travers de haies et de fossés, est conduit dans la cabane d'un pauvre paysan catholique, y passe plusieurs jours sous le nom d'un cavalier échappé à la défaite de

sais; la justice fut rendue avec impartialité; l'ordre et la paix furent maintenus par le général Monk; le peuple d'Écosse, tranquille possesseur de ses propriétés, cultiva les arts industriels; et, suivant les historiens les moins favorables à la révolution de cette époque, la prospérité de l'Écosse fut plus grande que jamais.

Le roi de Portugal avait montré une grande partialité en faveur de la flotte royale du prince Robert, qui s'était réfugiée dans le Tage, et s'était échappée par la faveur de ce monarque en se dirigeant vers l'Amérique. L'amiral Robert Blake, voulant venger la république, s'empara de vingt vaisseaux portugais richement chargés, obligea leur monarque à faire des excuses au gouvernement républicain, et renouvela l'alliance du Portugal avec l'Angleterre.

Ireton acheva la conquête de presque toute l'Irlande, fit pendre Philippe O'Neal et quelques autres Irlandais qui avaient commis d'horribles cruautés, mourut de la peste, et fut remplacé par le général Ludlow, dont les succès terminèrent la guerre civile (1651).

Les états généraux de la Hollande, délivrés par leur paix avec l'Espagne d'une guerre de quatre-vingts ans, s'occupaient avec zèle des économies qui pouvaient leur donner les moyens de payer leurs dettes. Ils avaient arrêté la réforme d'une grande partie de leurs troupes; le stathouder Guillaume II de Nassau avait employé en vain

tout son pouvoir, tout son crédit et toute la chaleur de son éloquence pour empêcher cette réforme qui devait tant diminuer son influence et son autorité. Le courage et la constance républicaine de Corneille Bicken l'avaient emporté sur les efforts, les prières et même les menaces du stathouder. Les états avaient confirmé leur résolution par un édit solennel. Guillaume, ne pouvant renoncer à conserver les troupes dont il était le capitaine général, avait parcouru plusieurs villes de la Hollande pour leur persuader que l'Espagne se préparait à recommencer la guerre. Amsterdam avait refusé de le recevoir; blessé de cette offense, il avait porté ses plaintes aux états généraux, réuni les troupes qu'on voulait licencier, et marché contre Amsterdam : les habitants de cette grande ville avaient fermé leurs portes, conduit leurs canons sur leurs remparts, ouvert leurs écluses et inondé le pays. Les magistrats avaient néanmoins proposé un arrangement que Guillaume II s'était empressé d'accepter. Ce prince étant mort peu de temps après de la petite-vérole, les craintes des amis de la liberté avaient été calmées; et ces patriotes zélés pour la prospérité de leur patrie avaient vu d'ailleurs avec une grande satisfaction leurs compatriotes s'établir au cap de Bonne-Espérance dans une position des plus avantageuses à l'accroissement de leur commerce. Huit jours après la mort de Guillaume, sa veuve avait donné le jour à Guillaume III.

Cromwell, prévoyant toujours de très-loin les événements importants, résolut de ne rien négliger pour détruire dans le temps toute l'influence que pouvait avoir ce Guillaume, petit-fils par sa mère de Charles Ier. Des tentatives eurent lieu pour produire entre les deux républiques l'union la plus intime : elles n'eurent aucun succès.

Rien n'arrêta alors Cromwell dans un vaste projet qu'il avait conçu pour favoriser le plus possible le commerce de la république ; il engagea le parlement à donner force de loi au fameux acte de navigation que l'on a tant célébré, qui a eu en effet des résultats si admirables, a donné au commerce anglais une si grande énergie, lui a inspiré un caractère particulier si propre aux entreprises les plus étendues, a maintenu sa prépondérance pendant tant d'années et enrichi à un si haut degré les commerçants de la Grande-Bretagne, mais dont l'imagination pourrait être funeste à bien des peuples dans l'état actuel de la civilisation, de la culture des arts et de l'organisation des sociétés.

D'après cet acte de navigation, aucune nation ne pouvait apporter en Angleterre aucune autre marchandise que celles que produisait le pays d'où venaient les vaisseaux. Cette prohibition était un coup de foudre contre les Hollandais, dont le principal commerce consistait à transporter d'un pays dans un autre des marchandises étrangères à leur territoire. La république anglaise accorda des lettres de représailles à ceux de ses négociants qui

se plaignaient d'une injuste confiscation de leurs vaisseaux dans les ports des Hollandais; et on rappela avec chaleur les cruautés que ces Hollandais avaient trente ans auparavant commises sur les Anglais dans l'île d'Amboine. Les états généraux alarmés envoyèrent des ambassadeurs à Londres pour demander que le parlement annulât l'acte de navigation : le parlement non-seulement les refusa, mais encore réclama de grandes satisfactions pour les massacres d'Amboine, le meurtre de Dorislaus, la correspondance des ambassadeurs de Hollande avec Charles Ier, et demanda une indemnité de deux millions pour le tort fait aux Anglais par les Hollandais dans les Indes orientales, en Perse, en Moscovie, dans le Groenland et dans l'île de Poleron (1652).

Les Hollandais équipèrent cent cinquante vaisseaux de guerre, et leur amiral Martin van Tromp, celui qui avait défait la flotte espagnole et gagné tant de batailles navales, fut envoyé avec quarante-deux vaisseaux pour protéger les navires marchands qui revenaient en Hollande. Il rencontra près de Douvres une flotte anglaise composée de vingt-six vaisseaux, et commandée par Blake, refusa de baisser son pavillon, et soutint un combat furieux pendant lequel le capitaine Bourne se joignit à Blake avec huit vaisseaux. La nuit sépara les combattants; chaque nation vanta ses avantages : le peuple de Londres insulta les ambassadeurs hollandais. Ils dirent au parlement ainsi qu'Adrien

Paw, ambassadeur extraordinaire de Hollande, que Blake avait été l'agresseur : ils conjurèrent le parlement par les liens de la religion et de la liberté qui unissaient les deux républiques de renouveler l'alliance entre les deux états. Le parlement refusa leur demande ; les états généraux rappelèrent leurs ambassadeurs, et déclarèrent dans un manifeste que le parlement les avait attaqués sans sujet. Le parlement y répondit par une déclaration dans laquelle, en exposant tous ses sujets de plainte, il dit que les Hollandais avaient refusé de reconnaître la supériorité du pavillon anglais. « Nous l'avons reconnue, dirent les états généraux, lorsque » notre république naissante a voulu donner une » marque de déférence au monarque anglais ; mais » nous ne la devons pas à une nation qui n'a plus » de gouvernement royal. »

Blake détruisit vers le nord une grande partie des barques occupées à la pêche si importante du hareng, et s'empara des autres. L'amiral hollandais de Ruyter combattit auprès de Plymouth ; l'amiral sir George Aysme l'obligea à s'éloigner, et conduisit en Hollande une grosse flotte de vaisseaux marchands qu'il escortait. Blake, revenant de son expédition vers le nord, livra bataille à une autre flotte hollandaise commandée par de Witt et Ruyter, prit à l'abordage le vaisseau amiral, en coula deux autres à fond, en fit sauter un quatrième, et força le reste de la flotte ennemie à se retirer pendant la nuit.

L'Angleterre équipa ensuite une flotte si formidable que celle des Hollandais ne tint pas la mer, et que les Anglais prirent quarante vaisseaux venant de Portugal, six bâtiments richement chargés arrivant des Indes orientales et un grand nombre d'autres navires marchands. Les états généraux indiquèrent à leurs négociants l'île de Ré, comme un rendez-vous où ils trouveraient une escorte. Tromp partit pour s'y rendre avec soixante-seize vaisseaux de guerre; Ruyter était avec lui. Ils rencontrèrent Blake près des sables de Goodwin; le combat fut long et terrible. Blake fut blessé, perdit cinq vaisseaux, profita des ténèbres de la nuit pour préserver sa flotte d'une destruction totale, la ramena aux Dunes, et Tromp continua sa route en mettant un *balai* à son grand mât, pour montrer par ce signe bizarre qu'il voulait *balayer* toute la Manche.

Le parlement, irrité plutôt que découragé par cette défaite, équipa une flotte de quatre-vingts vaisseaux, et sur la demande de Blake lui adjoignit dans le commandement le vice-amiral Dean et le général Monk, qu'on rappela d'Écosse. Tromp et Ruyter revenaient de l'île de Ré avec soixante-seize vaisseaux et trois cents navires marchands qu'ils escortaient. Ils voguaient le long des côtes de France. Les Anglais les attaquent, et le combat devient furieux entre les flottes de deux républiques qui disputaient l'empire des mers et la suprématie du commerce, et dont les amiraux si

intrépides désiraient avec tant d'ardeur la gloire militaire et le triomphe de leur patrie. Cette bataille mémorable dure trois jours; Tromp, obligé de céder au nombre de ses ennemis, et à la supériorité de leur artillerie, se retire en grand homme de mer, après avoir perdu onze vaisseaux de guerre, deux mille hommes tués, et quatorze cents prisonniers. Il sauve tout son convoi, excepté trente navires; et les Anglais sont si maltraités qu'ils ne peuvent profiter de leur victoire. Les grandes pertes que viennent de faire les deux républiques calment leur animosité. Les états généraux proposent des négociations; le parlement se hâte d'y consentir (1653).

Cromwell cependant avait formé le projet de changer le gouvernement; il savait que le parlement, jaloux de son influence, et craignant de la voir augmenter, avait résolu sous le prétexte de la guerre maritime, de licencier les troupes de terre, et de lui enlever par cette réforme sa véritable force. Il savait aussi combien les membres de ce parlement s'étaient rendus odieux par leurs exactions et leur conduite arbitraire. Il se concerta avec ses officiers qui lui étaient entièrement dévoués; et ils présentèrent à la chambre des communes une pétition dans laquelle, en demandant le paiement de ce qui leur était dû; ils dirent que le revenu public administré avec équité suffirait pour l'entretien de l'armée et pour toutes les autres dépenses du gouvernement. Le parlement ordonna

que les officiers fussent réprimandés pour leur adresse, et leur défendit de se mêler de l'administration. Les officiers, bien loin de lui obéir, demandèrent qu'il exécutât enfin la promesse qu'il avait faite, qu'il établît un ordre successif de parlements, qu'il cessât d'administrer, se déclarât dissous, convoquât ses successeurs, et nommât un conseil d'état pour gérer les affaires pendant le temps des élections. Les militaires et les presbytériens de la chambre appuyèrent la remontrance des officiers; mais la majorité des membres des communes décida qu'il n'était pas convenable de dissoudre le parlement pendant que la nation était en guerre, qu'il y avait un nombre immense d'affaires à régler, que de nouvelles élections rempliraient les places vacantes dans la chambre, et qu'un comité rédigerait un bill pour défendre de présenter des remontrances, des adresses ou des pétitions semblables à celles des officiers, sous peine d'être déclaré coupable de haute trahison.

Cromwell tenait un conseil militaire; Ingolsby entre, et lui annonce les délibérations du parlement. Il montre une grande indignation, part pour la chambre des communes accompagné de trois cents soldats, les place aux portes et dans les passages, entre dans l'assemblée, dit avec calme : « Je viens » avec un grand regret exécuter ce que le Seigneur » m'a ordonné; » écoute pendant quelques moments les débats de la chambre, reprend la parole, dit avec feu aux membres des communes : « Qui

» ne connaît votre ambition, votre tyrannie, vos » extorsions, vos dilapidations du bien public? » frappe du pied avec force, voit entrer ses soldats, s'écrie : « Quittez ce lieu, et faites place à d'hon» nêtes gens; vous n'êtes plus le parlement; je vous » le déclare; vous n'êtes plus le parlement; le Sei» gneur vous a rejetés; » répond à Vane, qui lui reproche sa conduite outrageante envers la chambre, *O sir Henri Vane! sir Henri Vane! que le Seigneur me délivre de vous!* dit à un autre membre, *Vous êtes un homme de débauche;* à un second, *Vous êtes un adultère;* à un troisième, *Vous êtes un ivrogne;* à un quatrième, *Vous avez commis des extorsions.* « C'est vous tous qui m'avez » forcé d'agir ainsi; j'ai lutté jour et nuit avec le » Seigneur, et j'aurais préféré qu'il m'eût tué plu» tôt que de me charger de cet œuvre; » ordonne à un soldat d'emporter la masse qui est devant l'orateur, fait sortir tous les membres, met la clef dans sa poche, et se retire dans son appartement de Whitehall sans qu'aucune clameur trouble la paix publique.

Avec quelle facilité on renverse un gouvernement que la nation méprise! Cromwell reçoit des félicitations de la flotte, de l'armée, des principales corporations, de plusieurs comtés, de diverses *congrégations de saints.* Les royalistes et les presbytériens voient avec joie un succès qu'ils croient favorable à leur cause; et, si Cromwell ne peut pas compter sur les républicains que l'on nomme

déistes, qui n'ont aucun fanatisme et qui veulent fortement la liberté, il a pour lui les républicains *millénaires*, bien plus nombreux que les *déistes*, livrés à une sorte de délire religieux, et qui soutiennent que la domination doit être fondée sur la grâce, que l'on doit abolir toute distinction de magistrature, que l'on doit conserver uniquement l'autorité acquise par une piété supérieure et par la *sainteté*, et qui attendent le second avénement du Christ, après lequel les *saints* gouverneront la terre (1653).

Il convient avec les principaux officiers de l'armée et de la flotte de remettre l'exercice de la puissance souveraine à cent quarante-quatre personnes réunies sous le nom de parlement. Tous ses projets étaient renversés si la nation avait élu ces cent quarante-quatre personnes. Les élections libres d'un peuple maintiennent toujours le règne des lois, et par conséquent la liberté. Cromwell ne veut pas faire courir ce danger à la puissance qu'il a résolu de garder et d'accroître; il nomme lui-même ces prétendus membres du parlement; il les choisit parmi les hommes les moins distingués, non-seulement par leur naissance, mais encore par leur instruction; il adresse un écrit à chacun d'eux pour le prier de se trouver à Whitehall le 4 juillet, les harangue dès qu'ils sont rassemblés, et leur remet un acte signé par lui et par les principaux officiers de l'armée, et qui renferme les dispositions suivantes : La totalité des cent qua-

rante-quatre membres du parlement, ou au moins quarante d'entre eux seront revêtus du pouvoir souverain pour gouverner la nation. Tous les sujets d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse seront tenus de leur obéir jusques au 3 novembre de l'année prochaine; ils éliront avant cette époque cent quarante-quatre représentants, qui leur succéderont dans l'autorité souveraine pendant un an. Il y aura de même à l'avenir un changement annuel de parlement.

Les cent quarante-quatre choisirent un orateur, et comme ils étaient presque tous millénaires, anabaptistes ou indépendants, ils élurent huit membres destinés à *voir le Seigneur dans la prière.* Il fut question parmi eux d'abolir le clergé, les dîmes, les universités, la cour de chancellerie, et de remplacer les lois communes du royaume par les lois de Moïse, telles qu'on les trouve dans l'ancien Testament, pour lequel ils avaient un attachement si grand qu'ils donnaient le plus souvent à leurs enfants à la place des noms chrétiens des noms hébreux ou de courtes sentences de la Bible (1653).

Les états généraux nommèrent quatre ambassadeurs pour traiter de la paix avec le nouveau gouvernement d'Angleterre; mais pendant qu'ils s'occupaient des instructions de ces ambassadeurs, l'amiral Tromp, avec une flotte de cent vaisseaux, tomba près des côtes de Flandre sur une flotte anglaise que commandaient Monk, Dean, Pen et

Lawson; Dean fut tué. La nuit sépara les combattants; les Anglais recommencèrent le combat le lendemain. Blake arriva à leur secours avec dix-huit vaisseaux; les Hollandais furent repoussés vers leurs rivages.

Tromp fait radouber ses vaisseaux, met à la voile et joint les Anglais près du Texel; le combat s'engage avec une héroïque impétuosité, et dure jusques à la fin du jour. Tromp, que vingt-sept nouveaux vaisseaux sont venus joindre, recommence la bataille dès le matin du jour suivant. Jamais des marins n'ont montré plus de valeur et d'intrépidité; la nuit arrive, et la victoire reste incertaine. Le troisième jour paraît : Tromp veut vaincre ou périr pour sa patrie. On le voit sur le pont et l'épée à la main remplir tous les siens de l'ardeur admirable qui l'anime : une balle lui perce le cœur. La mort de ce grand homme consterne les Hollandais; trente de leurs vaisseaux avaient été pris ou coulés à fond. Le vice-amiral de Witzen donne le signal de la retraite; les Hollandais emportent dans leur patrie les restes de celui qui a conquis l'immortalité.

Cromwell fait radouber la flotte anglaise avec la plus grande diligence; elle va attaquer les Hollandais, qui ont perdu leur grand général; mais une tempête violente la disperse, et la met hors d'état de tenir la mer. Cromwell est trop politique pour demander au peuple anglais de nouveaux impôts; il se détermine à faire la paix avec les états généraux.

Le nouveau parlement avait mal reçu les ambassadeurs des Hollandais, que dans son intolérance et son extravagant fanatisme il regardait *comme des hommes mondains que les saints devaient retrancher de la face de la terre avant de commencer le grand ouvrage de subjuguer l'antechrist.* Mais ce que Cromwell avait prévu était arrivé. Le nouveau parlement était l'objet du mépris et des railleries de la nation; on s'amusait à le nommer le parlement de *Barebones*, l'un de ses membres les plus ardents, et dont le nom signifiait *os décharnés.*

Les agents secrets de Cromwell préparent le nouvel événement qu'il désire. Le 12 décembre, un membre de l'assemblée se lève, fait observer à ses collègues qu'ils sont hors d'état de porter le fardeau dont on les a chargés, et leur propose de se dissoudre et de remettre leur autorité à ceux de qui ils l'ont reçue. La majorité adopte cette proposition; le plus grand nombre de membres se rendent auprès de Cromwell et des officiers qui composent son conseil, lui remettent l'acte qu'il leur a donné, et se déclarent incapables d'achever l'ouvrage qu'ils ont eu l'imprudence d'entreprendre. Le général Harrison et quelques autres illuminés restent dans la chambre, placent un d'eux dans le fauteuil d'état, ne veulent pas que le *règne des saints soit interrompu, et, dans la contemplation du Seigneur*, protestent contre la résolution de leurs frères. Le colonel White, à la tête d'un

détachement de soldats, les fait sortir de la salle; et les officiers du conseil, en vertu, disent-ils, de l'autorité que le parlement a résignée entre leurs mains, déclarent que le gouvernement de l'état est donné à Olivier Cromwell, qu'il aura le titre de protecteur, et qu'il sera assisté d'un conseil de vingt et un membres. Ils assemblent ensuite le lord maire et les aldermans de Londres, leur annoncent le choix qu'ils ont fait de Cromwell, et leur lisent un nouvel acte de gouvernement. D'après cet acte, le protecteur convoquera un parlement tous les trois ans. Aucun parlement ne pourra être dissous qu'après avoir tenu des séances pendant cinq mois. Si le protecteur n'approuve pas les actes du parlement dans les vingt jours qui suivront le moment où ils lui auront été présentés, ils seront publiés sans son approbation. Le conseil ne pourra pas être composé de plus de vingt et un membres. Aussitôt après la mort de Cromwell, le conseil nommera un nouveau protecteur; le successeur de Cromwell ne pourra pas être général de l'armée; mais il aura le droit de décider de la guerre et de la paix, et de faire des lois, de l'avis de son conseil, pendant l'absence du parlement.

Cromwell promet avec serment de se conformer à l'acte qu'on vient de lire : on le reconduit avec une grande pompe à Whitehall. Lambert porte devant lui l'épée de l'état; on proclame dans les trois royaumes *son altesse milord protecteur.*

Presque tous les princes de l'Europe virent avec

plaisir un événement qui rétablissait en Angleterre une sorte de monarchie. Cette satisfaction secrète fut particulièrement ressentie par l'empereur d'Allemagne, qui aurait tant désiré de rendre héréditaire dans sa famille la dignité impériale. Cet empereur avait obtenu des électeurs la promesse d'élire roi des Romains son fils Ferdinand IV; il avait dès 1646 fait couronner ce jeune prince roi de Bohème, lui avait cédé en 1647 la couronne de Hongrie, et, pour obtenir à ce sujet le consentement des états de ce royaume, il avait confirmé les priviléges des nombreux protestants hongrois, et leur avait rendu le libre exercice de leur culte. Les électeurs réunis à Augsbourg élurent roi des Romains Ferdinand IV; il fut sacré à Ratisbonne; les princes de l'Empire se plaignirent avec force de ce que les électeurs avaient élu un roi des Romains sans les consulter, malgré les stipulations du traité de Westphalie : les déclarations et les promesses de l'empereur et des électeurs calmèrent les princes de l'Empire.

Une diète tenue à Ratisbonne céda au roi d'Espagne la ville impériale de Besançon, à la place de Franckenthal, rendu à l'électeur palatin, et accorda aux prélats du Rhin un suffrage collégial semblable à celui des prélats de Souabe (1653).

La même diète donna dans l'année suivante un quatrième suffrage collégial aux comtes de Westphalie, ratifia de nouveau les deux traités de Munster et d'Onasbruck et l'ordonnance d'exécution de

Nuremberg, refusa à l'empereur les subsides extraordinaires qu'il lui avait demandés, ne voulut pas donner aux Polonais les secours qu'ils sollicitaient contre les Cosaques, et vit naître une institution très-remarquable, celle du corps des protestants ou *corps évangélique* (1654), considéré comme distinct des autres membres de la diète. L'électeur de Saxe Jean-Georges I[er] fut nommé à l'unanimité par les états protestants directeur perpétuel de ce corps évangélique.

Ferdinand IV, roi des Romains, mourut peu de temps après, et la Suède fut témoin de l'abdication de Christine. Cette reine n'était âgée que de vingt-quatre ans lorsque, renonçant au mariage pour lequel elle avait montré beaucoup d'aversion, elle avait en 1650 fait reconnaître pour son successeur, par les états du royaume, son cousin Charles-Gustave, comte palatin de Deux-Ponts, et fils d'une sœur du grand Gustave-Adolphe. Quatre ans plus tard, fatiguée des détails de l'administration suprême, paraissant ne soupirer qu'après le charme de l'étude et les douceurs d'une vie privée, bien aise de montrer son estime et son amour pour la philosophie, et devant éprouver une grande joie secrète d'occuper au moins pendant quelques moments l'attention de l'Europe et de se montrer supérieure au pouvoir et aux couronnes si avidement désirés par tant d'hommes admirés pour leur génie, leurs lumières et leurs talents, elle convoqua les états à Stockholm, et se démit solen-

nellement de la royauté en faveur de Charles-Gustave, s'étant réservé un revenu de 240,000 rixdales; elle quitta la Suède à l'âge de vingt-huit ans, suivie de sa bibliothèque, traversa le Danemarck et la Hollande habillée en homme, arriva à Bruxelles, alla ensuite à Inspruck, forma le projet de se retirer à Rome, et renonça au luthéranisme pour embrasser la religion catholique romaine.

A peine Charles-Gustave était-il monté sur le trône de Suède abandonné par Christine qu'il eut à soutenir une guerre dangereuse contre le czar de Russie Alexis Mikhailowitch. Ce prince russe avait obtenu de grands succès contre la Pologne, détaché de cette république royale l'importante Ukraine, qu'il avait donnée en fief au chef des Cosaques (1654), et forcé le roi Jean-Casimir à lui céder Smolensko et les autres places conquises sur les Russes (1656) par le roi Uladislas VII : fier de la gloire de ses armes, il entra en Livonie, prit plusieurs villes et voulut s'emparer de Riga; mais il perdit beaucoup de monde, se retira dans ses états, et fit la paix avec la Suède (1656).

Dans la même année mourut le roi de Portugal Jean IV de Braganco, peu de temps après avoir appris que les Hollandais avaient achevé la conquête de l'île de Ceylan, mais assuré que le Brésil ne serait pas partagé par le Portugal avec la Hollande. Il fut remplacé sur le trône par son fils aîné Alphonse VI, qui n'avait encore que treize ans, et la régence fut confiée à la veuve de Jean, cette

Castillane, Louise de Gusman, sœur du duc de Medina-Sidonia, et célèbre par la force de son caractère, sa constance et le courage ainsi que l'habileté avec lesquels elle avait concouru à établir et à défendre contre les Espagnols l'indépendance du Portugal.

La mort continuait de précipiter les souverains de leur trône; l'empereur Ferdinand III cessa de vivre (1657); les historiens les plus impartiaux ont loué ses vertus, ses talents pour la guerre, sa sagesse, sa prudence, sa politique; il sut regagner la confiance des états, que son père avait perdue; il parvint à faire entrer dans le collége des princes, sans blesser les anciens états, huit nouveaux membres vassaux, ou sujets, ou amis très-dévoués de sa maison, exerça son autorité légale de manière à ne jamais être accusé de tendre à la tyrannie, et, rempli de zèle pour la religion catholique qu'il professait, ne persécuta personne, et respecta les droits des protestants.

Sa mort fut suivie d'une contestation très-vive au sujet du vicariat de l'Empire entre l'électeur de Bavière, qui prétendait exercer ce vicariat impérial comme une prérogative attachée à son office de grand sénéchal, confirmé par les traités de Westphalie, et l'électeur palatin, qui réclamait le vicariat comme une dépendance ancienne et incontestable de la dignité palatine que les mêmes traités lui avaient restituée; la majorité des électeurs,

celle des princes, et la chambre impériale prononcèrent en faveur de l'électeur de Bavière.

Une transaction eut lieu ensuite entre les électeurs de Mayence et de Cologne relativement au sacre de l'empereur; il fut convenu que cette cérémonie serait confiée à l'électeur-archevêque de Cologne lorsque l'empereur serait sacré dans une ville dépendante de son diocèse, que l'archevêque de Mayence remplacerait celui de Cologne lorsque la cérémonie aurait lieu dans une ville du diocèse de Mayence, et que les deux électeurs alterneraient lorsque le sacre se ferait hors de leurs territoires ecclésiastiques.

L'électeur de Mayence convoque la diète électorale à Francfort; la France y envoie le maréchal de Grammont et monsieur de Lionne, le pape le nonce San-Felice, et le roi d'Espagne le marquis de Fontana. Les électeurs de Mayence, de Cologne, de Bavière et palatin proposent de donner l'empire au roi de France, garant des traités de Westphalie. Les quatre autres électeurs s'y opposent pour des raisons semblables à celles qu'on avait dans le temps fait valoir contre François Ier. Les électeurs de Mayence, de Cologne et palatin, soutenus par l'influence de la France, offrent alors la couronne impériale à l'électeur de Bavière, et les ambassadeurs de Louis XIV lui promettent un subside annuel d'un million d'écus pour l'aider à soutenir l'éclat de sa dignité suprême; mais cet électeur, entraîné par les instances de sa mère

Marie-Anne d'Autriche, tante du jeune Léopold, fils de Ferdinand III, et par les insinuations de son ministre le baron de Haslang, refuse l'empire et le subside. Les trois électeurs opposés à Léopold, bien loin de se décourager, mettent sur les rangs l'archiduc Léopold-Guillaume, frère de Ferdinand II, et évêque de Strasbourg ainsi que de Passau; et, les intrigues de l'Espagne ayant écarté ce candidat, ils lui substituent le comte palatin duc de Juliers et de Neubourg; les électeurs de Trèves, de Saxe et de Brandebourg, blessés d'une opposition aussi constante, déclarent qu'ils vont se retirer à Ratisbonne avec l'électeur de Bavière, et y élire un empereur. On craint de voir naître un schisme funeste; les électeurs du parti français engagent les ambassadeurs de Louis XIV à ne pas continuer des efforts inutiles. Léopold d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, est élu à l'unanimité; mais on lui impose une *capitulation* bien plus pesante que celles de ses prédécesseurs; et malgré tout l'or de l'Espagne, il lui est interdit par cette capitulation, qu'il jure d'observer, de se mêler de la guerre qui dure encore entre la France et le roi catholique (1658).

Le chef de l'empire germanique n'avait que dix-huit ans; le roi de France en avait moins encore; Louis XIV n'était âgé que de seize ans; aussi, quoique majeur et sacré, ne gouvernait-il pas encore; toute l'autorité était entre les mains du cardinal Mazarin: ce ministre, qui s'était fait surintendant

de l'éducation de Louis et de son frère, et dont tous les désirs étaient si facilement partagés par la reine-mère, entoura le jeune roi de tous les amusements qui pouvaient l'empêcher de penser à régner; il ne lui fut pas difficile de l'engager à rechercher la société particulière de sept nièces qu'il avait fait venir d'Italie, et qui étaient très-jeunes, jolies, spirituelles, vives et amusantes.

Louis XIV fit ses premières armes au siége de Bouchain, sous ce célèbre Fabert qui devait si bien mériter le bâton de maréchal de France, et s'illustrer en refusant d'obtenir, par un mensonge relatif à sa famille, la première décoration de France; toujours à cheval même en route, il n'eut d'autre table que celle du général, visitait les tranchées, et s'élançait au milieu des balles et des boulets sans en paraître ému. Combien de fêtes on lui donnait lorsqu'il revenait à la cour! Il aimait à y figurer avec les jeunes courtisans; et avec quel empressement on applaudissait son air de dignité, sa figure belle et majestueuse, son attitude noble, ses gestes remplis de grâces au milieu des carrousels, des cavalcades, des courses de bague, lorsque habillé ainsi que ses courtisans, de manière à rappeler l'ancienne et galante chevalerie, il passait, monté sur un coursier superbe, au-dessous de riches balcons où l'on voyait briller les plus belles et les plus jeunes dames d'une cour magnifique.

C'est vers ce temps que Christine vint pour la seconde fois en France, où elle voulait revoir cette

cour de Louis XIV, dont l'Europe commençait à s'occuper avec tant d'intérêt. Obligée de s'arrêter à Fontainebleau, où elle se trouva presque seule, elle y ternit sa renommée par un crime que la postérité ne lui aurait pas pardonné, quand même elle aurait eu encore la couronne de Suède sur la tête, et quand la funeste passion qui l'égara lui aurait inspiré cet attentat odieux au milieu du palais de son père : elle fit massacrer Monaldeschi, son grand écuyer, *pour des perfidies*, dit-elle, *et des cruautés envers sa personne*. Le roi, la reine-mère, le cardinal Mazarin, la cour et toute la France furent indignés de cette violation de l'hospitalité, de l'autorité des lois, de celle du monarque, de la justice et de l'humanité. On dissimula néanmoins le forfait de Christine; mais ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'elle obtint la permission d'aller, avant de partir pour Rome, à Compiègne, où était la cour, et où elle dut frémir en voyant tous les regards se détourner pour éviter de tomber sur ses mains ensanglantées (1658).

Le roi, quelque temps après, fut surpris à Calais par une maladie qui inspira de grandes alarmes, et pendant laquelle ce jeune prince montra une admirable résignation. Mazarin, très-inquiet sur les événements dont pouvait le menacer la mort du roi, et sachant combien ses ennemis et ses envieux préparaient de manœuvres contre lui, mit en sûreté ses effets les plus précieux, et implora pour sa personne la protection du maréchal de

Turenne. Le roi guérit; les adversaires du cardinal furent exilés de Paris ou de la cour, et son pouvoir fut plus grand que jamais.

Louis allait presque tous les soirs chez l'aînée des nièces du cardinal, celle qui avait épousé le comte de Soissons, et chez qui il aimait surtout à rencontrer Marie Mancini, pour laquelle il avait conçu une grande tendresse; mais la reine-mère pensait à le marier. La duchesse de Savoie désirait vivement d'unir sa fille Marguerite à Louis XIV: il y eut à Lyon une entrevue des deux cours de France et de Savoie. Louis parut voir avec plaisir la princesse Marguerite, malgré son inclination pour Marie Mancini; mais Philippe IV voulait finir la guerre de la France avec l'Espagne en mariant sa fille avec le monarque français. Un de ses conseillers privés, Antoine Pimentel, arrive à Lyon, propose pour Louis XIV la main de l'infante; Anne d'Autriche l'accueille avec joie, détermine facilement son fils à préférer la fille de Philippe IV à celle de la duchesse de Savoie, expose avec franchise à la duchesse tous les motifs qui se réunissent en faveur de l'infante, lui témoigne une grande affection, tâche de la consoler, exprime à Marguerite autant d'estime que de tendresse, et repart avec son fils pour Paris, où commencent les négociations sur les conditions du mariage et sur celles de la paix.

Bientôt ces négociations continuent dans l'île des Faisans, au milieu de la rivière de Bidassoa,

qui sépare les deux royaumes. Mazarin s'y rend, ainsi que don Louis de Haro, neveu du duc d'Olivarès et ministre d'état du roi d'Espagne. Don Louis espérait obtenir les conditions les plus favorables à son souverain par ses lenteurs et sa patience inaltérable; Mazarin se surpasse, et oppose au flegme de don Louis de Haro une grande circonspection, l'art de maîtriser sa contenance, ses gestes, son regard et toute sa physionomie, un air toujours calme et serein, une politesse attentive, le talent des reparties soudaines et toutes les ressources de la finesse et de la plaisanterie : il l'emporte; son amour-propre jouit d'un avantage bien précieux pour lui. Le prince de Condé, qui l'avait tant de fois traité avec tant de hauteur et de mépris, s'humilie, écrit au roi la lettre la plus soumise, implore sa bonté, et lui remet les places frontières qu'il avait mises à la disposition des Espagnols en se retirant chez eux, et que les Espagnols venaient de lui rendre. Le cardinal obtient la ratification du traité de Munster, et par conséquent la cession du Roussillon et d'une partie de la Cerdagne et des Pays-Bas. L'on convient que l'infante aura une dot de 500,000 écus d'or, et, quoiqu'il semble d'après la rédaction du contrat qu'en touchant cette dot l'infante renonce aux successions de son père et de sa mère, Mazarin signe avec joie le contrat et le traité (1659).

Le maréchal de Grammont fait à Madrid la demande solennelle de la main de la princesse; la

gravité espagnole se montre dans les fêtes qu'on lui donne; l'amirante de Castille l'invite à un festin magnifique. On y voit un nombre immense de plats d'argent; mais on ne peut toucher aux mets qui sont *dorés ;* et cependant on est plusieurs heures autour de cette table couverte de richesses (1660).

Le mariage du roi et de l'infante est célébré à Fontarabie; ils font une entrée pompeuse dans leur capitale; et le cardinal éprouve une satisfaction qu'il avait fort ambitionnée, celle de voir au milieu de cette grande cérémonie sa maison effacer par son éclat celles des plus grands seigneurs et même celle du duc d'Orléans.

Le triomphe de Mazarin est complet; une de ses nièces épouse le connétable Colonne; une seconde, qu'on nommait la belle Hortense, se marie avec le duc de La Meilleraie, qui prend le nom de Mazarin, et reçoit 1,500,000 livres de rente; une troisième doit s'allier avec la maison de Bouillon. Celle de ses nièces qui a épousé le prince de Conti est nommée surintendante de la maison d'Anne d'Autriche; et la comtesse de Soissons obtient la surintendance de la maison de la jeune reine. Mais ce triomphe touchait à sa pompe funèbre; il meurt sans témoigner, disent les historiens, ni crainte ni regrets; il laisse à sa famille des richesses immenses; et Louis XIV commence de régner (1661).

Six mois auparavant, la France avait perdu un homme bien autrement digne des hommages du monde que le cardinal Mazarin. Saint Vincent de

Paul avait été enlevé aux pauvres et aux malheureux. Animé par le dévouement le plus admirable pour tous ceux dont il pouvait soulager l'infortune, plein de courage contre les actes arbitraires et les abus du pouvoir, ayant souvent, pendant les temps de la fronde, parlé à la régente avec la fermeté d'un bon citoyen et le zèle d'un ministre évangélique, il laisse en mourant des richesses bien différentes de celles de Mazarin, le souvenir de tant de grands services, et particulièrement de ces conférences dictées par une piété si douce, de ces *retraites spirituelles* si touchantes, de la grande part qu'il avait eue à l'établissement des hôpitaux de la Salpétrière, de Bicêtre, de la Pitié, du Nom de Jésus pour les vieillards, de Marseille pour les forçats, l'institution si attendrissante des Enfants-Trouvés, et la fondation des filles si respectables *de la Charité* pour le soin des pauvres malades. Les amis de l'humanité ne prononceront jamais son nom qu'avec respect; et combien il est doux de répéter l'éloge de cet homme immortel pour celui dont le bisaïeul était honoré de l'amitié de ce héros de la vertu !

L'Angleterre avait été le théâtre d'événements de la plus grande importance, et auxquels l'Europe attentive avait pris un intérêt bien vif. Une haute commission avait condamné à mort deux personnes accusées d'avoir conspiré contre la vie du protecteur. Les Hollandais par un traité avaient promis de rendre honneur au pavillon anglais, d'a-

bandonner la cause de Charles, et de remettre l'île de Poleron à la compagnie des Indes orientales. La cour de France avait nommé un ambassadeur auprès de Cromwell; et Charles avait cru devoir se retirer à Cologne, où le cardinal Mazarin lui avait promis de lui faire compter sa pension (1654).

Les catholiques irlandais étaient sans défense; qu'ils éprouvèrent cruellement les effets de cette affreuse intolérance à laquelle, dans leur délire, ils s'étaient abandonnés, et qui maintenant réagissait contre eux! les maux qu'ils avaient fait souffrir aux protestants retombèrent sur leurs têtes. Plusieurs furent exécutés; et, ce qui est horrible à rappeler, un grand nombre moururent de faim. Plus de cent mille de ces Irlandais catholiques reçurent la permission d'aller servir sous des gouvernements étrangers; on transféra les familles qui ne voulurent pas quitter l'Irlande dans la province de Connaught; on leur assigna de petites portions de terre pour leur subsistance, et leurs biens furent confisqués, et vendus au profit de la république, ou divisés entre les soldats et les aventuriers qui avaient contribué aux frais de la guerre.

Cromwell cependant, conformément à l'acte de gouvernement, assembla un parlement dont il exclut tous ceux qui avaient porté les armes pour le roi. Il fit part aux membres de cette assemblée des mesures qu'il avait prises pour régler l'administration, rappela tout ce qu'il avait fait pour la nation anglaise, et leur dit qu'il ne voulait être que

leur compagnon de travail. Ils examinèrent néanmoins, dans leurs premières délibérations, la nature de l'autorité qui les avait convoqués. Cromwell, étonné et irrité de cet examen, s'empressa de les mander. « Vous vous donnez, leur dit-il, de » trop grandes libertés en agitant des questions sur » un gouvernement duquel dérive toute votre au- » torité. Si votre convocation n'est pas légitime, » vous n'avez aucun pouvoir de délibérer. »

Lorsqu'ils voulurent rentrer dans le lieu ordinaire de leurs séances, ils trouvèrent une garde à la porte; et l'on exclut de la chambre tous ceux qui ne voulurent pas signer une promesse d'être fidèles à la république d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande; et de ne consentir à aucun changement dans le gouvernement établi.

Cromwell découvre cependant que plusieurs des signataires s'étaient engagés dans une conspiration d'après laquelle on devait prendre les armes contre lui dans différentes parties du royaume. Il dissout le parlement; et plusieurs royalistes ou républicains sont arrêtés.

D'autres royalistes, trompés par de fausses espérances, font de vaines tentatives pour proclamer Charles II. Ils sont dispersés et mis en fuite; ceux de leurs chefs qui ne peuvent parvenir à s'échapper, sont pris et condamnés à mort; il ne reste plus d'opposition apparente contre le protectorat, ni en Angleterre, ni même en Écosse;

et Cromwell peut s'occuper des affaires du continent (1655).

Asham, envoyé de la république d'Angleterre, avait été assassiné à Madrid par des officiers irlandais; la cour d'Espagne n'avait livré qu'un des assassins à la justice. Le protecteur, uni par un traité avec la Suède, l'étroite alliée de la France, désirait d'autant plus de conserver et d'accroître ses relations avec Anne d'Autriche et Mazarin, qu'il espérait de pouvoir être utile aux protestants français. Il ne pouvait souffrir d'ailleurs le caractère de la nation espagnole, détestait le tribunal de l'inquisition, auquel elle s'était soumise, enviait pour son pays les richesses qu'elle possédait dans les Indes occidentales, et voulait marquer le commencement de son règne par une entreprise éclatante: il cède donc sans peine aux insinuations de Mazarin, déclare la guerre à l'Espagne, et envoie vers le golfe du Mexique une flotte commandée par l'amiral Penn, et sur laquelle il fait embarquer Venables avec cinq mille soldats. Penn et Venables ne réussissent pas contre l'île d'Hispaniola ou de Saint-Domingue, mais s'emparent de celle de la Jamaïque. De riches vaisseaux espagnols sont pris dans les environs de Cadix; et le fameux Blake attaque la flotte du Pérou jusque dans la baie de Santa-Cruz, des îles Canaries, brave les feux des forts et du château, brûle ou détruit les gallions, et revient triomphant en Angleterre, où une maladie invé-

térée l'enlève à une patrie qu'il a si bien servie, et qu'il a tant honorée par son inflexible probité, son intrépidité extraordinaire, ses grands talents et ses victoires.

Mais ce n'est pas seulement par des triomphes et l'enthousiasme qu'inspirent les grands succès que Cromwell veut consolider sa puissance : il s'attache à gagner l'affection du peuple anglais par une excellente administration; des magistrats intègres rendent la justice sans aucune partialité; la discipline la plus exacte est maintenue parmi les troupes; des commissaires laïques et ecclésiastiques sont chargés d'examiner les mœurs ainsi que les qualités de ceux qui se destinent à remplir des fonctions religieuses, et de les présenter pour les bénefices vacants; la liberté de conscience est donnée à tous les Anglais, et on n'excepte de cette mesure de paix et de salut que ceux qu'on appelle *papistes*, et qu'on regarde comme des ennemis irréconciliables du culte et du gouvernement établis, et comme des serviteurs trop dévoués du pontife suprême de Rome (1656).

Le protecteur, très-exactement informé de tous les desseins secrets des partisans de Charles, apprend que des royalistes veulent l'assassiner : il s'indigne, et déclare que les assassinats qu'on médite contre lui sont *bas et inhumains;* qu'il ne les emploiera jamais *le premier* contre ses ennemis; mais que, si des royalistes ou *cavaliers* entreprennent quelque attentat contre sa vie, il trouvera

Cromwell jura de se conformer à ce nouvel acte, et fut inauguré une seconde fois avec beaucoup de pompe et de magnificence.

Charles était parvenu à former une alliance avec l'Espagne; il était arrivé à Bruxelles, et cinq régiments, composés d'Irlandais, d'Anglais et d'Écossais, avaient, d'après ses ordres, quitté le service de France, et ils s'étaient réunis à l'armée espagnole. Cromwell, de son côté, s'étant allié avec la France, avait envoyé à l'armée de Louis XIV six mille vétérans anglais; et le cardinal Mazarin, ayant fait dire au duc d'York de sortir des contrées françaises, avait congédié tous les *cavaliers* ou royalistes qui étaient entrés au service de Louis. L'armée française et les Anglais, ses alliés, prirent plusieurs places, et particulièrement Mardyck, qu'on remit aux troupes anglaises, conformément au traité d'alliance.

Cromwell ôta à Lambert et à quelques autres officiers dont l'attachement lui était suspect leurs emplois militaires, mais leur donna des pensions très-fortes.

Il convoqua soixante personnes pour composer une chambre analogue à celle des lords, leur donna les priviléges dont les pairs avaient joui; il distingua leur réunion par le nom de *l'autre chambre*, en attendant qu'une loi leur donnât un nom plus relevé. Les communes, fâchées des priviléges des soixante, admirent dans leur sein les membres qui avaient refusé de signer la recon-

naissance du nouveau gouvernement, ou *la récognition*, introduisirent ainsi parmi elles plus de cent ennemis très-ardents de Cromwell, et, par l'influence de cette opposition, mirent en question l'autorité de *l'autre chambre*. Cromwell les manda, et soutint devant elles l'autorité des soixante avec tant de véhémence que, dans la crainte d'être dissoutes, elles déclarèrent *l'autre chambre* partie essentielle du parlement.

Peu de temps après néanmoins elles s'occupèrent *des pétitions et avis*, et plusieurs membres prétendirent que cet acte était nul, comme ayant passé en l'absence d'un grand nombre de membres exclus par la violence. Cromwell, voyant combien son autorité pouvait être attaquée, se rendit à *l'autre chambre*, y manda les communes, et leur dit : « L'acte intitulé *pétitions et avis* a été passé » de votre propre mouvement. Bien loin d'aspirer » à l'honneur d'être protecteur, combien j'aurais » préféré de vivre dans une cabane! Mais puisque » je me suis chargé d'un emploi si pesant, c'était » à vous de soutenir votre ouvrage. Il y a parmi » vous une *disposition dominante à trouver toutes* » *les choses trop hautes ou trop basses*; il sera » impossible de vous contenter tant que vous né- » gligerez la vertu, l'honnêteté, la piété et la jus- » tice. On s'est efforcé, de concert avec plusieurs » de vous, de former plusieurs conspirations dans » l'armée, de diviser la nation, de favoriser les in- » térêts de Charles Stuart, pour lequel on a déjà

» enrôlé des soldats, et qui fait des préparatifs
» pour descendre en Angleterre. Puisque vous
» vous conduisez ainsi, je pense qu'il est temps
» de mettre fin à vos séances : je déclare donc le
» parlement dissous; et Dieu sera juge entre vous
» et moi. »

Un grand complot en effet avait été formé; on en découvrit tous les complices : ils furent arrêtés, jugés par une haute cour de justice et condamnés à mort. Deux furent exécutés; le protecteur accorda la grâce à tous les autres.

Turenne entreprit le siége de Dunkerque; don Juan d'Autriche et le marquis de Caracena s'avancèrent pour livrer bataille aux assiégeants. Le prince de Condé, qui combattait encore avec les Espagnols contre sa patrie, voulut en vain les engager à changer leurs dispositions : *Vous allez voir*, dit-il au duc d'York, *comme on perd une bataille.* Les Espagnols éprouvèrent à la bataille des Dunes la défaite prévue par Condé, qui, avec sa division, fit vers Ypres et vers Furnes une retraite digne de ce grand capitaine. Turenne vainqueur continua le siége de Dunkerque. Le marquis de Leyde, qui en était gouverneur, fut blessé mortellement : la place fut obligée de capituler; Louis XIV y entra en triomphe. La ville, conformément au traité d'alliance, fut remise aux Anglais comme Mardyck; et le protecteur reçut du cardinal Mazarin de grandes félicitations sur le courage avec lequel

les Anglais, commandés par Lockard, avaient secondé les Français (1658).

Le protecteur cependant était tourmenté par de vives inquiétudes; il savait combien ses ennemis avaient d'influence dans son armée; il ne cessait de craindre de nouvelles conspirations; il redoutait le caractère violent des fanatiques qui lui avaient été si dévoués. La turbulence et l'opiniâtreté des partis l'effrayaient; il se croyait obligé à prendre de grandes précautions; des chagrins domestiques aigrissaient ses alarmes; son propre gendre Fleetwood et sa femme avaient des principes opposés à son pouvoir: ses peines secrètes et les fatigues que lui donnait la multiplicité des affaires qu'il dirigeait l'emportèrent sur la force de son tempérament; il fut saisi par une maladie grave qui bientôt devint dangereuse. Les prétendues révélations de ses prédicateurs lui persuadèrent qu'il recouvrerait la santé. On ordonna un jour de jeûne, et les ministres du culte remercièrent le ciel des signes de la convalescence prochaine du protecteur : mais l'heure de Cromwell était venue; les symptômes alarmants redoublèrent; il tomba dans une espèce d'insensibilité : les médecins annoncèrent qu'il n'avait plus que quelques moments à vivre. Une députation du conseil lui demanda s'il désignait son fils Richard pour son successeur; il répondit *oui* d'une voix expirante; il mourut le 3 septembre, anniversaire des jours où il avait remporté la victoire de Dunbar

et celle de Worcester; et l'histoire, qui note avec soin tout ce qui concerne les hommes extraordinaires, a parlé d'une tempête des plus violentes qui régna le jour où il cessa de vivre. Les trois royaumes lui avaient obéi; il avait commandé à la victoire; le pavillon anglais voguait avec gloire sur toutes les mers; les puissances du continent le recherchaient ou le craignaient; ses menaces faisaient trembler le pape jusque dans le Vatican; le commerce de son pays s'avançait avec vitesse vers une grande prospérité; la justice n'était plus partiale, et Milton, l'Homère de l'Angleterre, avait été son secrétaire (1658).

L'Europe en apprenant sa mort resta muette d'étonnement.

Le conseil déclara Richard Cromwell protecteur de la république. Ce fils aîné de l'homme si fameux dont la vie venait de s'éteindre fut proclamé sans opposition dans la ville de Londres et dans Westminster; un grand nombre de comtés et de corporations et tous les régiments de l'armée lui firent parvenir des adresses de félicitation, et l'assurèrent qu'ils étaient prêts à donner leurs fortunes et leurs vies pour soutenir son protectorat.

Monk commandait en Écosse, et y exerçait un pouvoir absolu: Richard lui fit dire qu'il voulait se conduire d'après ses avis; Monk témoigna beaucoup de reconnaissance et de soumission. Richard consacra une somme d'argent considérable aux funérailles de son père. Olivier Cromwell fut en-

terré à Westminster dans la chapelle de Henri VIII, au milieu des tombeaux des rois.

Richard cependant n'avait ni talent pour les affaires, ni connaissance du gouvernement, ni influence sur l'armée, ni aucune sorte d'activité. Conseillé par des amis maladroits, il désobligea les troupes par la promotion de quelques officiers qu'elles haïssaient. Dirigé par des conseils encore plus impolitiques, il ordonna à tous les officiers qui pouvaient quitter leurs régiments de se rendre dans la capitale : il voulait par leur moyen en imposer au parlement qu'il venait de convoquer. Ces officiers, arrivés en très-grand nombre à Londres, se réunirent, prirent le titre de *grand conseil de l'armée*, et demandèrent, par une pétition adressée à Richard, qu'aucun militaire ne fût soumis aux magistrats, et que les officiers eussent le privilége d'élire leur général en chef. Richard les menaça de les priver de leurs emplois s'ils faisaient de nouveau des demandes aussi extravagantes; mais ils parurent bien éloignés de renoncer à leurs prétentions.

Les deux chambres du parlement s'assemblèrent : les communes, après de longs débats, reconnurent *l'autre chambre*, décidèrent que les députés irlandais et écossais auraient séance au parlement, et confirmèrent le protectorat de Richard.

Le grand conseil des officiers ayant présenté une nouvelle pétition pour demander que Fleet-

wood, qui était millénaire et zélé républicain, fût nommé leur général, les communes arrêtèrent qu'aucun conseil d'officiers ne serait tenu pendant leur session, et que personne ne pourrait exercer un emploi dans l'armée qu'après avoir prêté serment de ne pas interrompre les délibératiens du parlement. *L'autre chambre*, composée en grande partie d'officiers, rejeta cette résolution. Richard défendit en vain au grand conseil militaire de continuer ses séances; un corps d'officiers l'assiégea dans Whitehall; son oncle Desborough, républicain aussi ardent que Fleetwood, pénétra dans son appartement à la tête d'hommes armés; ils demandèrent la dissolution du parlement, et Richard, incapable d'aucune résistance, déclara par une proclamation que le parlement était dissous (1659).

Les officiers ne regardent plus Richard que comme un simple particulier, rétablissent Lambert, Ludlow et les autres militaires renvoyés par Olivier Cromwell, cassent cinq colonels qui avaient conseillé à Richard de soutenir le parlement, nomment Fleetwood leur général en chef, et paraissent désirer de l'élever au protectorat.

Lambert, jaloux de Fleetwood, profondément ambitieux et habile à cacher ses sentiments et ses projets, forme des intrigues puissantes parmi les *indépendants* de l'armée, qui détestaient le protectorat comme une royauté déguisée. Ces indépendants, réunis à Saint-James, commencent à don-

ner de grands éloges au *long parlement*, composé de députés de leur opinion, qui avaient conduit Charles Ier à l'échafaud et aboli la monarchie, et qu'Olivier avait chassés. Ludlow, sir Henri Vane et un grand nombre de millénaires, d'anabaptistes et de fanatiques, qui font partie de l'armée, se réunissent à ces indépendants. Le grand conseil des officiers se joint à la réunion de Saint-James pour le succès de *la bonne vieille cause*. On y décide qu'on rappellera les membres du *long parlement*. Lambert invite ces membres à se rassembler : ils se réunissent en petit nombre, refusent d'admettre parmi eux les presbytériens, qui avaient été déjà exclus de leur sein; et, malgré l'armée qui les soutient, on leur donne par dérision le nom de *rump* (croupion), pour les faire regarder comme la plus petite et la plus ignoble partie du parlement renvoyé par Cromwell.

Lambert demande, au nom du conseil général de l'armée, qu'une amnistie soit accordée à tous ceux qui ont pris part aux derniers changements; que tous les chrétiens aient la liberté de conscience, excepté les *papistes*, les *préalistes* et les *libertins*; que les *cavaliers* soient exclus de tous les emplois; que le pouvoir ne demeure pas trop long-temps entre les mains du même parlement; que l'on confirme la nomination de Charles Fleetwood au généralat; que la puissance exécutive soit confiée à un conseil d'état composé de membres capables, pieux et fidèles; que l'on paie les

dettes de son altesse Richard Cromwell, et qu'on lui accorde une pension considérable, ainsi qu'à sa mère, afin que la postérité connaisse le respect de la nation anglaise pour la mémoire d'Olivier Cromwell, leur illustre général.

Le parlement remercie les officiers de leur zèle pour le bien public, consent à presque tous les articles de leur pétition, et envoie une députation demander à Richard s'il acquiesce au changement de gouvernement. Richard remet sa soumission écrite, et éprouve une grande joie en se sentant débarrassé d'un fardeau beaucoup trop pesant pour lui.

Le parlement nomma Fleetwood commandant en chef pour un an, ordonna que toutes les commissions militaires seraient signées par l'orateur, et que l'Irlande serait gouvernée par des commissaires qu'il nommerait. Henri Cromwell, le frère cadet de Richard, commandait dans ce royaume d'Irlande : il avait une grande influence sur les troupes qui étaient sous ses ordres; les Irlandais aimaient sa justice et sa douceur; il aurait pu résister au parlement et l'embarrasser : mais, bien différent de son père, il reçut son rappel sans marquer aucune répugnance.

Un comité du parlement avait cassé et remplacé plusieurs officiers de l'armée d'Angleterre, dont il soupçonnait les sentiments. On voulut employer la même mesure pour l'armée d'Écosse; Monk écrivit à la chambre des communes, se

plaignit du projet qu'on avait formé de détruire son autorité, et fit entendre qu'il n'était pas de l'intérêt du parlement de le pousser à l'extrémité. Les membres de la chambre virent combien il serait imprudent de lutter contre un général habile qui commandait à douze mille hommes d'anciennes troupes, et qui serait soutenu par toute l'Écosse; et les nouvelles commissions furent retirées.

Charles avait chargé ses agents secrets de traiter avec tous ceux qui voudraient revenir sous son sceptre, quand bien même ils auraient porté les armes contre son père ou contre lui. Cette politique eut un succès d'autant plus grand que la nation était fatiguée de la puissance de quarante-deux indépendants, et des insolentes vexations d'un grand nombre de fanatiques et d'hypocrites. Les presbytériens détestaient d'ailleurs tous les indépendants, et paraissaient près de consentir au rétablissement de la famille royale, pourvu qu'ils brisassent le joug des ennemis qu'ils haïssaient. Un vaste complot fut formé; mais il fut découvert. Les milices, commandées par des officiers dévoués au parlement, empêchèrent l'insurrection d'éclater sur un grand nombre de points; Lambert marcha contre les insurgés, qui s'étaient emparés de Chester; il les mit en déroute, et leur chef fut conduit à la Tour.

Le parlement, aveuglé par ce succès, voulut reprendre son plan de réforme pour l'armée de

Monk. Ce général, vivement offensé de cette nouvelle entreprise, demanda sa démission; mais son beau-frère le docteur Clarges étant parvenu à empêcher que sa lettre ne fût lue à la chambre des communes, il reprit son calme apparent, et se conduisit avec tant de précautions et de réserve qu'il était impossible de deviner ses véritables vues, et qu'on pouvait tout au plus soupçonner en lui une grande incertitude.

Les officiers de l'armée, blessés de l'autorité arbitraire que le parlement voulait exercer sur eux, présentèrent des pétitions. Le parlement y répondit d'abord avec beaucoup de douceur et de ménagement; mais Monk, lui ayant adressé des lettres remplies de protestations de soumission et d'attachement, la chambre, se croyant une grande force, déclara que les officiers s'étaient plaints sans motif, et que le parlement ne leur devait aucun compte de sa conduite.

Lambert s'approcha de Londres avec les troupes qu'il avait autour de lui. Le parlement, sachant que Monk devait entrer incessamment en Angleterre, et se croyant sûr de son obéissance, cassa Lambert et les autres officiers qui avaient signé les pétitions, révoqua la commission de Fleetwood, et nomma des commissaires pour gouverner provisoirement l'armée (1659).

Lambert entra néanmoins dans la capitale avec quatre régiments, prit possession de toutes les avenues du parlement, fit sortir tous les membres

de leur salle, cassa les officiers de deux régiments que le conseil d'état avait mandés pour la garde de la chambre, les remplaça par d'autres, que les soldats reçurent sans aucune difficulté, et fit choisir par les officiers un conseil de dix membres, chargé de pourvoir aux affaires les plus pressantes de la république. Ce conseil de dix élut Fleetwood pour général, Lambert pour lieutenant, et Desborough pour général de la cavalerie, établit un conseil de sept pour distribuer les commissions militaires, et envoya le colonel Cobbet pour attirer Monk dans leur parti, ou pour séduire ses troupes et le faire prisonnier.

Il fut aisé alors de prévoir la fin de la république : elle n'était soutenue ni par de véritables lois fondamentales, ni par des institutions, ni par la volonté du peuple anglais; plusieurs tyrannies anarchiques s'étaient écroulées l'une sur l'autre; il n'y avait plus d'autre pouvoir qu'une force militaire divisée et incertaine; et, ce qui doit surtout être remarqué avec un très-grand soin, la révolution qui avait précipité Charles Ier du trône dans le tombeau n'avait changé les droits, la propriété, la fortune, l'existence sociale d'aucune classe de la nation anglaise : il ne fallait donc aucun effort pour rétablir les Stuart, et Charles II devait être regardé comme un libérateur par les royalistes et les presbytériens.

Le conseil des officiers sentant tous les dangers de sa position, crée un nouveau comité qu'il nomme

de sûreté publique, le compose de sept membres, et déclare que, bien loin de vouloir un gouvernement militaire, il a chargé le nouveau comité de présenter des projets de loi propres à maintenir les libertés du peuple et le bonheur de la république, sans roi, sans gouverneur, sans chambre des pairs.

Monk paraissait porté à rétablir le parlement. il consent à charger trois de ses officiers de négocier avec le comité de sûreté publique, mais refuse de ratifier le traité qu'ils ont signé avec ce comité. Les membres du parlement qui avaient composé le conseil d'état s'assemblent secrètement, et nomment Monk commandant en chef de toutes les troupes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Le gouverneur de Portsmouth se déclare pour le parlement; des troupes envoyées par le comité pour bloquer cette ville abandonnent leurs officiers, et se joignent au gouverneur: leur exemple est suivi par un autre corps de troupes détaché pour le même objet. Le vice-amiral Lawson embrasse les intérêts du parlement, et entre dans la Tamise pour tenir en respect le comité et ses partisans. Un régiment envoyé par Lambert au secours de ses amis de Londres s'insurge en faveur de la chambre; le comité tombe dans le découragement, et Fleetwood dans l'inaction : ce général consent à la fin avec ses collègues à reconnaître le parlement.

Cette compagnie se réunit, nomme un comité

pour gouverner l'armée, et apprend que les soldats de Lambert ont arrêté ce général et qu'on le conduit à la Tour de Londres.

Monk venait d'entrer en Angleterre après avoir pris les mesures nécessaires pour le maintien de la paix en Écosse. L'orateur lui écrit que le parlement est rétabli, le remercie de ses bonnes intentions, et le prie de ne pas venir jusques à Londres, où règne la tranquillité sous la puissance parlementaire. Monk continue cependant sa route sous le prétexte de soumettre à l'autorité législative les troupes encore mutinées contre cette autorité, a plusieurs conférences avec lord Fairfax, le chef des presbytériens; reçoit des pétitions par lesquelles la ville de Londres et d'autres cités demandent qu'on rétablisse dans le parlement les membres qui en ont été exclus avant le procès de Charles Ier; répond qu'il communiquera ces pétitions à la chambre; arrive à Saint-Albans; écrit au parlement pour le prier de faire sortir de Londres les régiments qui avaient pris part à la rébellion; entre dans la capitale à la tête de son armée; va au conseil d'état, dont le parlement l'avait nommé membre; demande du temps pour réfléchir sur le serment d'*abjuration des Stuart et de la royauté* que l'on a prescrit aux membres de ce conseil, et se retire sans être reçu (1660).

Trois jours après il se rend à la chambre des communes; l'orateur le remercie au nom du parlement sur les grands services qu'il a rendus, et

l'invite à s'asseoir sur un fauteuil de velours qu'on lui a préparé. Monk se tient debout derrière le fauteuil, adresse un discours à la chambre, et l'exhorte à se tenir également en garde contre les cavaliers et contre les fanatiques.

Le *commun conseil* ou conseil municipal de Londres, croyant bien connaître les intentions de Monk, refuse de payer les taxes avant le rétablissement des membres du parlement qui ont été exclus. Monk, d'après un ordre formel que la chambre lui donne et qu'elle renouvelle malgré la prière qu'il lui adresse, entre dans la ville, fait arrêter onze membres du *commun conseil*, enlève les chaînes, les portes et les herses, et inspire aux habitants autant de colère que d'étonnement.

Il envoie son beau-frère assurer le maire que ce qui s'est passé sera réparé entièrement, rentre dans la ville avec ses troupes, et, d'accord avec ses officiers, écrit au parlement et lui porte ses plaintes. « Vous m'avez employé, lui dit-il, pour le service le plus odieux au peuple; vous avez des attentions particulières pour Lambert, Vane et d'autres partisans du comité de sûreté; vous souffrez que Ludlow siége parmi vous, quoique accusé de haute trahison par les officiers d'Irlande; vous avez remercié Barebone de vous avoir présenté une pétition séditieuse en faveur du serment d'abjuration. Je demande qu'on publie des *writs* pour remplir les places vacantes parmi vous, et préparer la voie à un parlement libre. »

La chambre l'assure qu'elle prendra sans délai les mesures les plus propres à le satisfaire.

Monk se justifie envers les magistrats de Londres, leur témoigne son attachement inviolable pour leur ville, et leur communique la lettre qu'il a écrite au parlement. Toutes les cloches sonnent dans la capitale; les rues retentissent de cris de joie; on allume des feux dans les places, et la populace fait rôtir des *croupions* en dérision du parlement.

Monk voit que toute la puissance de la chambre a disparu, croit devoir se conformer aux nombreuses pétitions qui lui parviennent, se concerte avec ses officiers, réunit à Whitehall les membres exclus, et les conduit avec une garde suffisante à la chambre des communes. Le nombre de ces membres est si supérieur à celui du *rump* que leurs antagonistes leur cèdent la place. Monk se hâte d'écrire aux commandants de tous les régiments: « Les membres rétablis sont pleins de zèle pour » les intérêts de l'armée; empêchez que des mal- » intentionnés ne forment des projets en faveur » des Stuart. » Le parlement révoque les actes passés contre les membres exclus; met en liberté tous les royalistes retenus dans des prisons; nomme Monk général en chef des troupes des trois royaumes; annule *le serment d'abjuration* ainsi que celui de fidélité à un gouvernement sans roi ni chambre des pairs; établit un conseil d'état composé de vingt-deux membres; organise les milices

du royaume; ordonne que personne ne pourra être admis à un emploi militaire qu'après avoir juré que la guerre soutenue contre le dernier roi était juste; fait publier des écrits pour l'élection d'un parlement libre, mais pour lequel on ne pourra élire aucun de ceux qui ont porté les armes pour Charles, et se déclare dissous.

Monk a une conférence secrète avec sir Jean Granwille, agent de Charles Stuart, le charge pour ce prince des avis les plus salutaires, et ordonne que tous les régiments signent un engagement d'obéir au nouveau parlement qui va se réunir.

Lambert se sauve de la Tour, et commence à rassembler des troupes : le colonel Ingoldsby marche contre lui avant que ce général, qui pouvait exercer une si grande influence sur l'armée, ait réuni tous ses partisans. Une grande partie des soldats de Lambert passe sous les étendards d'Ingoldsby, et Lambert lui-même est obligé de se rendre.

Le nouveau parlement se réunit; il est composé de la chambre des communes pour laquelle les électeurs n'ont voulu se soumettre à aucune limitation, et de la chambre des pairs : la majorité des deux chambres est royaliste.

Charles II écrit aux deux chambres, et leur fait présenter une déclaration par laquelle il promet de gouverner conformément aux lois du royaume. « Je maintiendrai, ajoute-t-il dans cette déclara-» tion, les droits de tous mes sujets; j'adopterai » un acte d'amnistie en faveur de tous ceux qui ont

» agi contre moi ou contre mon père; il n'y aura » d'exceptés que ceux que le parlement jugera in» dignes de pardon; j'accorderai la liberté de reli» gion aux consciences tendres et scrupuleuses; je » laisserai à l'examen du parlement les droits des » officiers, des soldats et des autres personnes qui » possèdent des terres dont les titres peuvent être » contestés; je confirmerai toutes mes promesses » par des actes parlementaires; je satisferai l'armée » du général Monk pour ce qui peut lui être dû, » et je recevrai à mon service les officiers et les » soldats au même rang et avec la même paie dont » ils jouissent. »

Les lords et ensuite les communes déclarent que, suivant l'ancienne constitution d'Angleterre, le gouvernement doit être entre les mains d'un roi, des lords et des communes du royaume : les deux chambres effacent de leurs registres tous les actes passés contre la royauté.

L'armée, la flotte et la capitale adressent au roi Charles leurs félicitations et leurs promesses de fidélité; le parlement lui envoie une députation à La Haye. Les états généraux le félicitent; il s'embarque, arrive à Douvres, y est reçu par le général Monk, qu'il embrasse et qu'il appelle son père, lui donne à Cantorbery l'ordre de la Jarretière, et fait son entrée à Whitehall au milieu des plus vives acclamations.

A l'autre extrémité de l'Europe, la victoire couronnait les armes des musulmans. Mehemet Kio-

[redacted]

prili ou Cuprogli, nommé grand visir pendant la minorité du sultan Mahomet IV, fils d'Ibrahim, enlève aux Vénitiens les îles de Mételin et de Lemnos, s'empare dans la Hongrie de Peterwaradin après quarante sept jours de siége, et l'année suivante gagne deux grandes batailles contre les Impériaux (1660).

La Pologne, si voisine de la Hongrie, avait été le théâtre d'une guerre désastreuse. Lorsque Christine avait abdiqué la couronne de Suède en faveur de son cousin le comte palatin Charles-Gustave, le roi de Pologne Jean-Casimir avait protesté contre l'élévation de ce prince sur le trône des Suédois. Deux ans après, Charles-Gustave, regardant cette protestation comme une hostilité, rompit la trève de Stumsdorff, et recommença la guerre contre la Pologne; il envahit la Prusse polonaise, força l'électeur de Brandebourg à se reconnaître vassal de la couronne de Suède pour la Warmie et le duché de Prusse, promit de lui faire céder les palatinats de Posnanie, de Kalisz, de Lencize et de Siradie, réunit les troupes de l'électeur aux siennes, livra la bataille de Warsovie qui dura trois jours, détruisit l'armée polonaise, et accorda à l'électeur son allié la souveraineté de la Prusse et de la Warmie (1656).

Le roi et la république de Pologne implorèrent l'assistance de l'empereur, qui leur promit des secours puissants à condition que l'archiduc Charles-Joseph, son second fils, fût placé sur le trône de

Pologne à la mort de Jean-Casimir, qui n'avait pas d'enfants, et que la république s'engageât à préférer dans les élections futures de ses monarques les archiducs d'Autriche aux autres candidats. Léopold, fils de Frédéric III, et roi de Hongrie et de Bohême, envoya en Pologne une armée qui reprit Cracovie et Posnanie, et força le prince Ragoczy à rompre son alliance avec la Suède; l'électeur de Brandebourg, alarmé des projets de Charles-Gustave, qui voulait réunir la Prusse polonaise à la Livonie, fit une paix particulière avec la république, qui lui céda la souveraineté absolue du duché de Prusse et quelques bailliages; et le roi de Danemarck Frédéric III se détermina facilement à suivre l'exemple de l'Autriche contre les Suédois, ses voisins, dont il jalousait et redoutait la puissance; il envahit le duché de Bremen. Charles-Gustave, dont l'activité multiplie les forces, quitte rapidement la Prusse, se jette sur le Holstein danois (1657), s'empare de ce duché et de l'île de Fionie: l'année suivante il passe le Belt avec son armée sur une glace épaisse, et soumet l'île de Falster, celle de Laland et une partie de la Sélande. Le roi de Danemarck est obligé de signer la paix, et cède aux Suédois les provinces de Scanie, de Halland et de Bleckingen, deux îles et les territoires norwégiens de Bahus et de Drontheim; il fait quelques difficultés relativement à la souveraineté du duc de Holstein sur une partie du duché de Sleswick. Il ne paraît pas vouloir tenir la promesse

qu'il a faite à ce sujet: le traité est rompu (1658). Charles-Gustave se rend maître du Sünd, passe dans l'île de Séélande ou Sélande, et assiége Copenhague; mais sa flotte est dispersée par une flotte hollandaise que commande l'amiral Obdam; et les Polonais, les Danois, les Impériaux, les Hollandais et les Brandebourgeois réunis chassent les Suédois de l'île de Fionie ainsi que de tout le Holstein, et s'emparent d'une grande partie de la Poméranie (1659).

Charles-Gustave meurt; son fils unique Charles XI lui succède à l'âge de quatre ans sous la tutelle de sa mère Hedwige de Holstein-Gottorp et des cinq premiers officiers de la couronne; rien ne s'oppose plus à la paix générale de l'Europe : la France en est la médiatrice. Louis XIV laissait encore les rênes du gouvernement au cardinal Mazarin; mais il prend un intérêt particulier à cette paix si désirée, et il sent profondément toute la gloire que la France en recueille. Le traité d'Oliva réconcilie la Suède avec la Pologne et ses alliés; un ambassadeur français y représente Louis XIV, l'heureux médiateur et le garant du traité. Le roi Jean-Casimir renonce à toutes ses prétentions sur la couronne de Suède; la république cède à la Suède l'Esthonie et la Livonie jusques à la Duna; elle rentre dans ses droits sur la Prusse polonaise; elle maintiendra les priviléges des quatre villes principales de cette Prusse; le libre exercice de la religion protestante sera conservé à jamais dans

cette province, et celui de la religion catholique dans la Livonie.

Cette dernière disposition, si honorable pour les contractants et pour le médiateur, assure la tranquillité de la Livonie et de la Prusse polonaise.

La France est également médiatrice entre la Suède et le Danemarck : on signe dans le même mois le traité d'Oliva et de Copenhague ; la Suède rend aux Danois la ville et le territoire de Drontheim ainsi que l'île de Bornholm; elle reçoit la propriété d'un grand nombre de terres seigneuriales possédées en Scanie par la noblesse danoise, et le Danemarck abandonne aux ducs de Holstein la souveraineté de la portion du duché de Sleswick qui leur appartient.

Mais un événement des plus remarquables succède au traité de Copenhague; et quelle leçon pour les classes tentées d'abuser de leur pouvoir! Le clergé et le troisième ordre danois, irrités des usurpations perpétuelles de la noblesse, ne voulant plus supporter la tyrannie, et pleins de reconnaissance pour leur roi Frédéric III, qui avait défendu leur capitale avec la plus grande intrépidité, défèrent à ce prince la part que la constitution du royaume leur donnait au gouvernement, et déclarent héréditaire, même pour les filles, la couronne de Danemarck, regardée comme élective. La noblesse est forcée d'accéder à cette concession si extraordinaire. On rend au monarque les *reversales* qu'il avait remises aux états en montant sur le trône,

c'est-à-dire les obligations qu'il avait contractées en devenant roi; et Frédéric III publie une fameuse *loi royale* qui règle l'exercice de sa nouvelle puissance et l'ordre de succession au trône (1660). Le plus grand éloge qu'on puisse faire des vertus, des lumières et de la politique de ceux qui ont gouverné le Danemarck depuis Frédéric III, c'est de dire que deux siècles se sont presque écoulés sans que la nation danoise ait paru tentée de détruire son ouvrage et d'anéantir la cession la plus dangereuse que puissent inspirer la confiance dans le prince et la haine contre une caste privilégiée.

Le même désir, celui de résister aux usurpations et à la violence, dicte deux ans après l'alliance que contractent à Ratisbonne le comte palatin de Neubourg, le duc de Brunswick, le duc de Lunebourg, le duc de Wurtemberg, le landgrave de Hesse-Cassel et celui de Hesse-Darmstadt; ils se liguent pour défendre les droits que le traité de Westphalie leur a conférés, et pour s'opposer aux entreprises des électeurs contre leurs priviléges (1662).

La diète germanique se réunit à Ratisbonne l'année suivante; les princes veulent avant tout s'occuper d'une *capitulation perpétuelle* qui règle d'une manière stable les devoirs des empereurs d'Allemagne; mais les succès des Turcs répandent la terreur dans une grande partie de la Germanie: on suspend les délibérations relatives à la *capitulation impériale;* on accorde à Léopold un subside

de cinquante *mois romains*, et un nombre de troupes triple du contingent ordinaire. Ce décret n'ayant passé néanmoins qu'à la majorité, plusieurs princes s'opposent à son exécution; ils rappellent le traité de Westphalie, d'après lequel la majorité ne doit pas suffire pour prononcer sur les droits et les facultés de chaque état en particulier ; l'effet des dispositions favorables de la diète est détruit en grande partie, et les troupes de l'Empire ne partent que très-tard et en très-petit nombre (1663).

Le grand-visir Mehemet Cuprogli était mort; son fils Ahmed Cuprogli lui avait succédé. Il avait conduit en Hongrie le sultan Mahomet IV à la tête d'une armée nombreuse. Le général autrichien comte Adam de Forgatz avait été battu; le grand-visir avait pris Neuhausel après un siége de trente-six jours; le comte de Forgatz avait été forcé de capituler, après l'explosion du magasin à poudre.

Léopold se rend à Ratisbonne; il réclame avec force les secours de la diète; il la presse vivement; il obtient qu'une armée germanique parte pour la Hongrie; et le commandement de cette armée est donné au margrave de Bade.

Les princes qui font partie de *l'alliance rhénane* en lèvent une seconde indépendamment de leurs contingents, l'envoient contre les Turcs sous les ordres du comte de Hohenlohe; et la France y joint un corps auxiliaire de six mille hommes, à la tête desquels sont le comte de Coligni et le marquis

de La Feuillade. Toutes ces troupes se réunissent à l'armée impériale; elle est sous les ordres de Montecuculli; elle livre aux Turcs la célèbre bataille de Saint-Gothard en Hongrie. La grande habileté de Montecuculli ne peut empêcher les musulmans de renverser une très-grande partie de l'armée impériale, sur laquelle ils s'étaient précipités avec furie; mais les Français et les Allemands de l'alliance rhénane repoussent les Turcs: la défaite des musulmans est bientôt entière; et Montecuculli remporte une éclatante victoire (1664).

L'armée impériale victorieuse paraissait devoir surmonter facilement tous les obstacles qu'on voudrait encore lui opposer; et néanmoins les finances de l'empereur étaient en si mauvais état, ses armées étaient si dénuées des objets les plus nécessaires au succès d'une campagne, les chefs des Hongrois, indignés des efforts que faisait la maison d'Autriche pour détruire leurs priviléges, étaient si portés à traverser des expéditions militaires dont le résultat les effrayait sur leurs intérêts, et Léopold, disait-on, craignait tant l'influence que pourrait donner à Louis XIV la continuation d'une guerre où les Français rendaient de si éclatants services, que très-peu de jours après la victoire de Saint-Gothard une trève de vingt ans fut signée à Temeswar entre l'Autriche et les Ottomans. L'empereur abandonna aux Turcs Neuhausel et le grand Waradin, en ne se réservant que le droit de faire construire une forteresse à l'opposite de ces deux

places. Il confirma le prince Abaffi dans la dignité de prince de la Transylvanie, que le grand sultan lui avait conférée, et il consentit à laisser tributaire de la Porte ottomane le possesseur d'une dignité qui avait toujours relevé de la Hongrie. Mais quel mécontentement cette trève fit naître parmi les Hongrois et dans tout la Germanie !

Des mécontentements plus ou moins secrets agitaient aussi les trois royaumes sur lesquels régnait Charles II. Ce prince réunissait des connaissances très-variées; il avait cultivé son esprit avec soin; il n'aimait pas cependant à s'occuper des affaires, et semblait ne respirer que pour les plaisirs : il admit dans son conseil en montant sur le trône quelques chefs du parti presbytérien; mais il se plaisait à se décharger des soins du gouvernement sur son frère le duc d'York, prince orgueilleux, vindicatif, ami de l'autorité arbitraire, et rempli d'un zèle excessif, suivant les historiens anglais les plus favorables aux Stuart, pour la religion catholique qu'il avait embrassée pendant son exil. Heureusement il choisit pour son premier ministre sir Édouard Hyde, nommé depuis comte de Clarendon et grand chancelier d'Angleterre, dont on respectait les lumières, la droiture et le dévouement si désintéressé à son souverain. Le duc d'York, devenu amoureux de la fille de Hyde, lui promit de l'épouser, la séduisit, la rendit mère, et voulait violer sa promesse; mais Charles II voulut que, fidèle à ses engagements, il donnât sa main

à la fille d'un ministre dont il connaissait tout le mérite, et chérissait la fidélité.

L'assemblée des lords et des communes avait porté le nom de *convention*. Un bill proposé par le roi l'avait déclarée *parlement du royaume*.

Les chambres s'occupèrent de l'amnistie; des ennemis secrets ou des amis bien condamnables du monarque, proposèrent d'excepter de cette amnistie tous ceux qui s'étaient fait remarquer en faveur des révolutions qui s'étaient succédé. Divers écrits répandus avec mystère accusaient le roi d'être l'auteur de cette violation de la promesse solennelle qu'il avait faite à Breda; la nation était près de le priver de sa confiance, et la puissance de Charles allait éprouver le plus grand ébranlement. Le roi sentit tous les dangers qui pouvaient naître de la méfiance; il envoya un messager pour presser la chambre des communes d'adopter un acte d'amnistie conforme à sa déclaration de Breda (1660). Les communes n'exceptèrent de cette amnistie que les régicides. Les lords, dont le plus grand nombre avait plus souffert que les membres des communes pendant les différentes phases de la république, voulaient qu'on refusât le pardon à tous ceux qui avaient siégé comme juges dans les hautes cours républicaines, où l'on avait condamné à mort des amis de la royauté; mais Charles II s'empressa d'aller au milieu d'eux, les engagea avec chaleur à se départir de leur projet funeste. « Mon honneur, leur dit-il, se trouverait compro-

» mis; mon intention est de n'excepter du pardon » que les meurtriers immédiats de mon père, et » la tranquillité du royaume dépend de l'accom» plissement de mes promesses. » Les lords adoptèrent la politique de Charles; ils ne voulurent même pas approuver l'article du bill qui privait *de tout, excepté de la vie*, dix-neuf personnes qui avaient pris séance en qualité de juges du dernier roi, mais qui s'étaient rendues en prison d'après une déclaration qui excluait de la clémence royale ceux qui ne se constitueraient pas prisonniers dans un espace de temps déterminé; ils demandèrent que ces prisonniers volontaires, et qui avaient montré la plus grande confiance dans la bonté du roi, jouissent de tout le bénéfice de l'amnistie : les chambres convinrent, après plusieurs conférences, que, si ces dix-neuf personnes étaient condamnées par les juges, le roi leur accorderait un délai jusques au moment où la volonté du monarque et du parlement seraient connue plus particulièrement à leur égard; et le bill excepta du pardon sir Henri Vane, le général Lambert et quarante-neuf personnes qui avaient jugé Charles Ier, confisqua les biens et condamna la mémoire d'Olivier Cromwell, de Bradshaw, de Pride et de vingt-un autres membres qui avaient prononcé sur le sort de Charles, et qui étaient morts depuis un temps plus ou moins long; déclara vingt autres personnes incapables de remplir aucune place civile, ecclésiastique ou militaire, et ordonna que tous ceux

qui avaient prononcé des sentences de mort pendant l'interrègne seraient incapables d'exercer aucun emploi, ni d'être élus membres du parlement, excepté Ingoldsby, qui avait rendu de grands services dans la restauration, et Tomlinson, qui avait traité Charles Ier avec la plus grande humanité, et que ce prince avait recommandé à son fils.

Plusieurs bills parurent avec celui d'amnistie pour confirmer les procédures judiciaires qui avaient eu lieu depuis le commencement de la guerre civile, pour lever une capitation destinée à l'entretien de la flotte et de l'armée, pour fixer l'intérêt de l'argent à six pour cent, et pour ordonner que l'anniversaire de la restauration fût célébré tous les ans par une fête.

Dix membres du tribunal qui avait jugé le feu roi furent ensuite exécutés. Quels reproches n'ont pas adressés les amis de l'humanité anglais ou étrangers aux auteurs des cruautés horribles ajoutées au supplice de ces dix condamnés !

Le roi régla la manière dont les évêques exerceraient leurs fonctions spirituelles, et voulut que des théologiens fussent chargés de corriger la liturgie anglicane. Neuf anciens évêques vivaient encore; ils furent rétablis dans leurs siéges. On offrit les autres évêchés aux ministres presbytériens les plus recommandables; ils les refusèrent, excepté un, qui accepta l'évêché de Norwich.

Le parlement, qui s'était ajourné au 6 novembre, ayant repris ses séances, les communes,

qui avaient déjà disposé de sommes considérables en faveur du roi et du duc d'York, firent à chacune des sœurs du monarque un présent de dix mille livres. Le parlement prit ensuite des mesures pour donner au roi la facilité de congédier l'armée. Charles II ne garda qu'un régiment d'infanterie et un régiment de cavalerie pour la garde de sa personne. On abolit la cour *des gardes nobles et des livrées;* et, pour dédommager le monarque de cette suppression, on lui accorda pour toute sa vie *l'excise,* ainsi que les droits de tonnage et de poundage; et la moitié de ces droits, ainsi que de l'excise, fut donnée à la couronne à perpétuité.

Le roi se rendit peu de jours après au parlement, remercia les chambres de leur affection, leur témoigna la plus grande reconnaissance, et déclara le parlement dissous.

Mais des yeux attentifs purent bientôt voir les signes précurseurs de nouvelles tempêtes. Les conseillers du roi, et même plusieurs membres du parlement, comptaient trop sur la durée des succès de la force, et s'occupaient trop faiblement de la disposition des esprits, cette grande cause de la stabilité ou du renversement des institutions politiques. Le comte de Clarendon avait entretenu le parlement d'une conspiration tramée pour surprendre Windsor, Whitehall et la Tour de Londres; il avait assuré que plusieurs officiers réformés, et constants amis de la république, étaient entrés dans cette conjuration; ils avaient formé, suivant

lui, le plan d'un soulèvement dans les comtés occidentaux, sous la conduite du général Ludlow; et cependant on n'avait pas craint de mécontenter un grand nombre d'Anglais attachés à la mémoire du protecteur, et enthousiastes de son gouvernement, en exhumant les corps de Bradshaw, d'Ireton, de Pride, et d'Olivier Cromwell, à qui les rois de l'Europe avaient envoyé des ambassadeurs, et dont les trois royaumes avaient reconnu l'autorité, en les traînant dans les rues de Londres, en les suspendant au gibet de Tiburn, et en les enterrant ensuite au-dessous d'une infâme potence.

Un énergumène furieux nommé Verner s'était montré, dans son délire religieux, au milieu de la capitale, à la tête de soixante fanatiques millénaires comme lui, et bien armés; ils avaient proclamé le roi Jésus, tué un homme qui se déclarait pour le roi Charles, résisté avec la plus grande ardeur à un corps de milice bourgeoise, combattu avec le courage du désespoir, dans une maison dont ils s'étaient emparés, contre des troupes régulières, et reçu, les armes à la main, la mort des braves, ou subi le dernier supplice avec l'exaltation des martyrs. Cette extravagante insurrection fut regardée comme un symptôme de la grande conspiration; et le ministère, dans cette malheureuse et aveugle persuasion, fit, en publiant une proclamation contre les conventicules religieux, et en ordonnant d'exiger les serments de fidélité et de suprématie de toutes les per-

sonnes soupçonnées de peu d'attachement pour le gouvernement, la faute énorme de confondre les presbytériens, si nombreux, avec les ennemis de l'état, sous le nom de *non conformistes*(1661).

Quelles semences de haine allaient germer contre le gouvernement, et quels nouveaux malheurs pouvaient attirer les avis de quelques membres du conseil, partisans si passionnés de l'autorité arbitraire! « Retenez les Écossais dans la soumis-» sion, dirent-ils à Charles, par le moyen d'une » armée et des forts élevés sous la république » d'une extrémité de l'Écosse à l'autre. » Heureusement le comte de Lauderdale, qui était resté en prison depuis la bataille de Worcester, où il avait été pris, jusqu'à la restauration, avait été admis au conseil. « Les Écossais, dit-il, n'ont été » réduits au dur esclavage sous lequel ils ont gémi » que pour avoir fait de grands efforts en faveur » de votre majesté. Ils n'ont pas été compris dans » la déclaration de Breda; mais votre majesté ne » peut, sans être accusée d'ingratitude, les laisser » dans l'état de misère et d'oppression où on les a » plongés. Ils sont si blessés de leur humiliation » qu'ils accepteront toutes les propositions qu'on » leur fera pour se soumettre à votre couronne, » pourvu qu'on rétablisse leur indépendance; et » leur attachement naturel pour leurs princes est » trop vif pour n'être pas très-utile contre l'esprit » turbulent des Anglais. » Charles, qui n'avait besoin que de se soustraire à l'influence des mauvais

conseillers, ordonna de congédier les troupes d'Écosse, de raser les forts, de faire cesser les fonctions des juges anglais en Écosse, et de convoquer les états de ce royaume.

Ce fut dans cette même année qu'il établit, par des lettres patentes, la société royale de Londres pour l'avancement des sciences mathématiques et physiques (1661). Cette ère est remarquable pour tous les amis des lumières; elle fut le commencement de tant de travaux utiles et glorieux auxquels la science a dû des progrès si rapides, la civilisation tant d'accroissement et l'humanité tant de bienfaits.

Les véritables amis de l'Angleterre et du roi, les hommes habiles qui ne confondaient pas avec une paix durable le calme sinistre qui précède les orages, et qui savaient qu'on ne peut compter sur la tranquillité publique que lorsque tous les intérêts du corps social sont garantis, concevaient chaque jour de nouvelles inquiétudes: ils rendaient justice au caractère du monarque; mais ils redoutaient ces conseillers qui l'entouraient, et qui ne tendaient qu'à établir le pouvoir absolu et à fortifier l'intolérance religieuse. Les ministres presbytériens, confondus, d'après les nouvelles lois, avec des sectaires dont ils abhorraient les opinions, supplièrent le roi d'ordonner qu'une conférence eût lieu entre ceux qu'ils choisiraient et les évêques, afin d'examiner les objections faites contre la liturgie anglicane: cette conférence eut lieu

dans la maison de l'évêque de Londres. Les presbytériens regardaient la liturgie et le *surplis* ou robe courte, blanche et plissée, dont on avait conservé l'usage, comme des restes de la superstition romaine ; les évêques pensaient qu'il était indigne de la majesté de l'Église de faire des concessions à des sectaires : la dispute devint violente, et les deux partis se séparèrent plus irrités que jamais l'un contre l'autre.

Le nouveau parlement se réunit; la cour avait influé sur les élections avec tant de succès que la plus grande partie des députés fut composée d'Anglais intolérants, très-attachés à la hiérarchie et à la prérogative royale, ou de ces hommes faibles qui se croient sages parce qu'ils parlent sans cesse de l'ordre, qui oublient qu'il n'y a d'ordre durable que lorsque les lois sont bonnes et exécutées avec fidélité, et qui laissent périr l'état pour éviter de le troubler, ou plutôt de nuire à leur bien-être et à leur tranquillité. Les Anglais plus éclairés virent avec peine Charles II exposé à toutes les tentations que devaient lui donner les dispositions de la nouvelle chambre des communes. Ce prince, dans sa première harangue, recommanda aux deux chambres deux bills destinés à confirmer l'acte d'amnistie, et leur annonça le projet qu'il avait formé d'épouser l'infante de Portugal. Il est remarquable que dans un temps où l'intolérance était si forte et si persécutrice le parlement alla en corps complimenter le roi sur

son mariage, ne fit aucune observation sur la religion catholique de l'infante, et ordonna ensuite qu'à un jour marqué tous ses membres recevraient la communion, conformément à la liturgie anglicane, sous peine d'exclusion.

Les presbytériens furent vivement offensés de cette décision, et quel nouveau mécontentement n'inspira pas aux anciens amis de la république le bill qui suivit cette résolution, et d'après lequel le bourreau devait brûler les actes relatifs à la ligue solennelle, au covenant, à la haute cour érigée pour juger le roi, à la souscription d'un engagement contre le roi et les pairs, à la déclaration de la république anglaise et à la sûreté du lord protecteur! Ces républicains alarmés présentèrent une pétition au monarque; le roi écrivit au parlement pour hâter la confirmation de l'amnistie qui devait les rassurer, et les deux chambres votèrent en faveur de cette confirmation. Mais quels autres bills inspira au parlement cette tendance ou plutôt cette sorte d'enthousiasme aveugle qui pouvait devenir si fatal aux Stuart et aux trois royaumes! Il régla la confiscation des biens des régicides morts, s'occupa du supplice de lord Monson, de Midmay et de Robert Wallop, auxquels le roi fit grâce de la vie, mais qui furent traînés à Tyburn sur des claies ainsi que la corde au cou, et condamnés à une prison perpétuelle; étendit la peine de haute trahison à tous ceux qui se livreraient à quelque projet pour la mort du roi, proféreraient

des injures contre sa personne, formeraient un complot pour l'arrêter, le déposer ou lui faire la guerre, et engageraient une puissance étrangère à envahir ses états; ordonna que tous ceux qui soutiendraient que le roi était papiste ou hérétique, ou qui exciteraient la haine du peuple contre sa personne ou son gouvernement, seraient incapables d'exercer aucune place dans l'église ou dans l'état; autorisa le roi à recevoir de ses sujets une contribution libre et volontaire; déclara que la direction de la milice appartenait exclusivement au monarque, ainsi que la disposition des troupes de terre, et enfin annula l'acte qui excluait les évêques de la chambre des lords (1661).

Le parlement d'Écosse, suivant l'exemple de celui d'Angleterre, cassa toutes les lois passées depuis le commencement des contestations avec le feu roi, rétablit ainsi l'épiscopat, déclara le covenant illicite, et vota en faveur de Charles II un revenu additionnel destiné à entretenir un corps d'armée propre à maintenir la tranquillité publique.

Deux exécutions mémorables suivirent ces résolutions : le marquis d'Argyle, conduit devant le parlement, se défendit avec tant de force que le parlement aurait été obligé de l'absoudre; mais le commissaire produisit des lettres écrites de la main d'Argyle, adressées à Monk, livrées par cet ancien ami du marquis, qu'il *trahit avec bassesse*, disent plusieurs historiens anglais, et dans lesquelles Argyle lui mandait qu'il était attaché de cœur au

gouvernement alors établi. On le condamna à perdre la tête : il montra sur l'échafaud la plus grande constance. « Je suis innocent de la mort du » roi, s'écria-t-il ; j'exhorte mes compatriotes à » s'attacher au *covenant*, qui est l'œuvre de Dieu ; » je proteste que je meurs en paix avec tout le » monde. » Guthry, ministre presbytérien, dont la mort suivit celle du marquis, parut se glorifier de toutes ses souffrances, harangua les assistants, justifia sa conduite, fit le plus grand éloge du covenant, et dit que l'obligation de s'y conformer était la plus grande et la plus méritoire.

Le parlement d'Écosse défendit toutes les sortes de *conventicules*, rétablit le droit de patronage, et ordonna que tous les fonctionnaires publics renonceraient aux deux *covenants*, et déclareraient par écrit qu'il était contraire aux devoirs des sujets de s'engager dans ces sortes d'associations.

Les *cavaliers* ou anciens royalistes d'Angleterre se plaignaient cependant de l'ingratitude du roi. « Il » nous laisse dans la misère, disaient-ils, pendant » que nos persécuteurs, protégés par l'amnistie, » jouissent des richesses immenses qu'ils ont ac» quises par les moyens les plus condamnables. »

Le ministère, entraîné par sa malheureuse politique, et le comte de Clarendon lui-même, séduit par son aversion contre les presbytériens, ne cherchaient qu'à détruire toute leur influence en les comprenant sous le nom de *non conformistes*. Ils ne cessaient de parler de conjurations multipliées,

et de les leur attribuer. Ils ne voyaient pas non-seulement combien d'ennemis ils faisaient à Charles II, mais encore combien les rumeurs qu'ils répandaient devaient faire croire que les partisans du monarque étaient en bien petit nombre. Le comte de Clarendon, dans une conférence entre les deux chambres, assura positivement qu'une vaste conspiration était formée depuis quelques mois, et nomma différentes personnes comme compromises dans ce complot. Les communes ordonnèrent une enquête, et des bills soumirent les maires, les aldermans, les conseillers, les lords lieutenants des comtés, leurs députés, les officiers et les soldats des milices, les officiers des corporations, à jurer qu'ils croyaient illicite sous tous les prétextes de prendre les armes contre le roi, et qu'ils abhorraient la maxime détestable d'armer contre sa personne à l'ombre de son autorité, et même de s'opposer à ceux qui agissaient avec une commission du prince. *Par cette concession scandaleuse*, dit un des historiens anglais les plus dévoués à la monarchie, *les libertés de l'Angleterre furent laissées à la merci de la puissance royale.*

Clarendon fit un rapport alarmant sur un prétendu projet de surprendre Shrewsbury, Coventry et Bristol; et le roi manda les communes à Whitehall (1662). « Un parti républicain, leur dit-il, » subsiste toujours dans le royaume. Vous connais- » sez mon zèle pour l'Église anglicane; j'ai envoyé » aux lords le livre des *communes prières*, j'ai ap-

» prouvé les changements que la *convocation* ecclé-
» siastique a jugés convenables pour faciliter un
» acte d'*uniformité*. Je désire que vous prépariez
» cet acte avec calme et sans précipitation. » Les communes, dévouées à toutes les volontés du roi, dressèrent un bill contre les quakers qui refusaient de prêter serment dans les cours de justice, et rédigèrent un acte que les lords adoptèrent et auquel le monarque donna son consentement, pour établir l'*uniformité* dans le culte public, et dans l'administration des sacrements. Il fut statué que les ministres ecclésiastiques se conformeraient au culte de l'Église anglicane exposé dans le livre des *communes prières* récemment révisé, approuveraient ce rituel par une déclaration signée, prêteraient serment d'obéissance canonique, renonceraient à la *ligue solennelle* et au *covenant*, témoigneraient qu'ils détestent le principe qui permet de prendre les armes contre le souverain ou contre ceux qui agissent en vertu de commissions du monarque, et ne pourraient administrer les sacrements qu'après avoir été ordonnés par un évêque.

On cessa les informations relatives à des complots que le ministère n'avait plus besoin de faire craindre, et les communes votèrent en faveur du roi et de ses successeurs une taxe de deux schellings sur chaque cheminée.

Le mariage du roi et de Catherine, infante de Portugal, fut célébré avec beaucoup de magnificence. La dot de l'infante consistait dans une somme

de 300,000 livres, dans la forteresse de Tanger en Afrique et dans celle de Bombay dans les Indes orientales; mais Charles II se livrait à de si grandes profusions que ses coffres furent bientôt épuisés, et qu'il céda Dunkerque à la France pour une somme de 400,000 livres. Pourquoi ses conseillers étaient-ils aussi prodigues de sang que leur souverain l'était de son trésor? Trois régicides qui s'étaient sauvés sur le continent furent découverts en Hollande par le résident d'Angleterre Downing, qui voulait faire oublier qu'il avait été au service de la république, embarqués sans avoir le temps de réclamer la protection des états généraux, et exécutés à Tyburn. Sir Henri Vane et le général Lambert avaient été exceptés de l'amnistie; mais le parlement connu sous le nom de *convention parlementaire*, avait obtenu que leur jugement fût suspendu. Le nouveau parlement presse leur supplice; on reproche à Vane la conduite qu'il a tenue depuis la mort de Charles Ier. Il se défend avec beaucoup de courage : « Je n'ai pris aucune part au » jugement du feu roi, dit-il avec énergie; j'ai obéi » à une autorité établie; mais si c'est un crime » d'avoir reconnu cette autorité, toute la nation » est coupable. Un statut de Henri VII porte que » personne ne peut être poursuivi pour avoir obéi » au prince établi; j'ai désavoué toutes les cruautés » commises contre le roi et contre le parlement, » et l'on sait quelle persécution j'ai soufferte pour » m'être opposé à l'usurpation de Cromwell. J'ai pu

» me sauver des mains de mes ennemis à la restau-
» ration; mais j'ai préféré de rester et de rendre
» témoignage *par mon propre sang* à la cause de
» la liberté que j'ai embrassée. » On fit violence à la loi, dit Smolett, et Vane fut condamné. On le vit monter à l'échafaud avec une sorte d'enthousiasme; il parla à la multitude en faveur de la liberté; mais sa voix fut étouffée par le bruit des tambours et des trompettes, et sa tête tomba. Le général Lambert fut condamné comme Vane; il obtint néanmoins un sursis, et on l'envoya dans l'île de Guernesey, où il fut oublié.

Deux mille ministres presbytériens aimèrent mieux résigner leurs bénéfices et se réduire à la mendicité que de souscrire l'acte relatif à l'uniformité du culte. On invoquait en leur faveur les promesses royales de Breda: « Le roi, disait-on, avait
» annoncé une tolérance religieuse bien différente
» de l'acte d'uniformité. » Charles II fit connaître par une déclaration qu'il proposerait au parlement une loi, d'après laquelle il aurait un ample pouvoir de dispenser de cet acte d'uniformité ceux que leur conscience détournerait de se soumettre à cette règle religieuse. Il se détermina d'autant plus aisément à publier cette déclaration qu'il voulait pouvoir étendre une tolérance générale jusque sur les catholiques. Il penchait secrètement pour eux; il savait qu'ils avaient toujours soutenu l'autorité de la couronne, leur culte avait une pompe qui plaisait à son imagination, et l'on

croyait que les instances de sa mère et les raisonnements de plusieurs des catholiques qu'il avait vus dans son exil l'avaient déterminé à embrasser secrètement une religion à laquelle d'ailleurs son frère le duc d'York, qui avait beaucoup d'empire sur son esprit, était attaché de la manière la plus forte.

Les presbytériens demandèrent au roi d'être exemptés des peines établies par l'acte d'uniformité; le roi déclara par une proclamation qu'il adhérait de tout son cœur à cet acte, mais que néanmoins il consentait, par considération pour plusieurs de ses sujets, à les dispenser de certains articles de cette loi. On vit combien il désirait de favoriser les catholiques. Clarendon, qui n'aimait pas plus ceux qu'il appelait *papistes* que les presbytériens, ne concourut pas à la déclaration; et cette circonstance fut un signe et une nouvelle cause du discrédit dans lequel s'efforçaient de le précipiter la reine-mère, le duc d'York, le comte de Bristol, qui, devenu catholique sur le continent, ne perdit aucune occasion de tourner le grand chancelier en ridicule, et mistriss Palmer, maîtresse du roi, qui devait bientôt être nommée duchesse de Cleveland, était orgueilleuse, débauchée et avide, et dont Clarendon dédaignait de flatter la vanité et de satisfaire l'avarice. Mais quelque dévoué que le parlement fût à Charles II, il voulait maintenir les droits qu'il s'était réservés, et il détestait les papistes; il se plaignait dans plusieurs

adresses de la déclaration du monarque : « Elle at-
» tribue à votre majesté, dit-il au roi, la faculté
» de dispenser des lois, et affaiblit celle que le
» parlement a regardée comme si importante. Vo-
» tre majesté a satisfait à ses promesses de Breda
» en employant son influence auprès des chambres
» en faveur des consciences délicates : les cham-
» bres n'ont pas cru devoir consentir à l'indul-
» gence; votre majesté est libre de tout engage-
» ment envers les non-conformistes. Quels maux
» n'entraînerait pas la violation de l'acte d'unifor-
» mité! L'exécution la plus exacte de cet acte si
» nécessaire au maintien de la religion établie,
» peut seule prévenir les schismes, les troubles et
» les divisions.... Nous prions votre majesté d'or-
» donner, par une proclamation, aux prêtres ca-
» tholiques romains et aux jésuites de sortir du
» royaume, et de n'excepter que ceux qui sont
» attachés aux chapelles des deux reines ou des
» ambassadeurs étrangers. »

Charles osa d'autant moins refuser la proclamation qu'il avait un besoin extrême d'argent; sa passion pour les plaisirs et sa prodigalité s'accroissaient chaque jour. Il exposa sa situation au parlement, et lui parla avec tant de chaleur, de reconnaissance et d'affection que les chambres lui accordèrent quatre subsides; et peu de temps après elles donnèrent au duc d'York les sommes que produisaient les postes et les offices pour les permissions de vendre du vin (1663).

Quelques fanatiques indépendants et quelques soldats réformés formèrent une conspiration aussi ridicule que criminelle, qui fut bientôt découverte, et dont les principaux auteurs ou complices furent exécutés. Le roi se servit de cette pitoyable conjuration pour demander l'annulation de la loi relative aux parlements triennaux, comme d'un acte qui devait servir perpétuellement de prétexte à de nouveaux troubles; et le parlement eut la faiblesse de consentir à la demande du roi (1664).

Les communes s'occupèrent bientôt après des rapports de l'Angleterre avec la Hollande. Cette puissance était pour son bonheur gouvernée par le grand pensionnaire Jean de Witt, auquel ses vertus, son génie, ses rares qualités donnaient la plus grande influence, et qui méritait si bien son pouvoir et sa grande renommée par la simplicité de ses mœurs, son ardeur infatigable pour le travail, l'ordre admirable qu'il faisait régner dans les affaires, ses vues si élevées et si sages en politique, son caractère de grand citoyen, et son zèle si désintéressé pour l'indépendance, la liberté et les succès de sa patrie. Elle était mal avec Charles II, qui ne pouvait lui pardonner le peu d'accueil qu'il en avait reçu pendant son exil; et la nation anglaise jalousait plus que jamais le commerce florissant de la Hollande. Le résultat des délibérations de la chambre des communes fut que les torts, les humiliations et les indignités que les Hollandais faisaient souffrir aux sujets de l'Angle-

terre dans les Indes, en Afrique et dans d'autres pays, détruisaient en grande partie le commerce de la nation; que sa majesté serait suppliée de procurer aux Anglais la réparation de ces torts, ainsi que de prendre des mesures pour prévenir de semblables injures; et que les deux chambres la soutiendraient par tous les moyens qui seraient en leur pouvoir. Charles saisit avec empressement cette occasion de faire la guerre à la Hollande; il n'aimait pas cette puissance; il espérait pouvoir employer à ses plaisirs et à ses profusions une partie de l'argent qu'on destinerait à la guerre; il s'était fort occupé de la construction des vaisseaux; il avait l'ambition de rendre la marine anglaise supérieure à celle des autres puissances maritimes de l'Europe; et le duc d'York brûlait d'envie de faire valoir sa place de grand amiral contre un peuple qu'il haïssait à cause de ses principes républicains, et parce qu'il le regardait comme le principal défenseur de la religion protestante.

Le roi répondit aux deux chambres que son ambassadeur à La Haye allait demander la réparation des torts que les Hollandais avaient fait éprouver au commerce anglais, dont la prospérité lui serait toujours si chère; et, en attendant la réponse des Hollandais, sir Robert Holmes reçut du duc d'York, gouverneur de la compagnie royale d'Afrique, l'ordre d'aller avec une escadre attaquer les établissements hollandais sur la côte de Guinée, s'empara du cap Vert, bâtit un fort à l'embou-

chure de la rivière de Gambie, se rendit maître du cap Corse, prit plusieurs vaisseaux marchands, alla ensuite vers l'Amérique septentrionale, soumit le pays appelé la Nouvelle-Hollande, et lui donna le nom de New-York, ou nouvelle York. Les états généraux envoyèrent à Ruyter, qui était parti pour donner la chasse aux corsaires algériens, l'ordre de faire voile vers la Guinée, et d'user de représailles envers les Anglais. Ruyter rétablit les Hollandais dans tous leurs établissements, enleva aux Anglais plusieurs de leurs anciennes possessions, et se rendit maître de tous les vaisseaux de la Grande-Bretagne qu'il put rencontrer. Vangoch, ambassadeur extraordinaire des états généraux, se plaignit des hostilités commises par Holmes. « Ce n'est qu'une querelle entre deux com-
» pagnies, répondit Charles II; je ne veux pas en
» prendre connaissance; et si j'ai défendu, ajouta-
» t-il, l'importation des marchandises hollandaises
» en Angleterre, c'est que la peste s'était introduite
» dans vos possessions. »

Le roi continua ses préparatifs, emprunta cent mille livres des citoyens de Londres, qui ne doutaient pas que la guerre ne ruinât le commerce de leurs rivaux, visita souvent les chantiers pour presser les constructions des vaisseaux, ordonna au duc d'York de tomber avec son escadre sur une flotte de vaisseaux marchands de Hollande dont cent trente furent pris, et refusa à la France, qui offrit sa médiation, de négocier avec les Hollandais

avant d'avoir reçu une satisfaction complète pour les pertes et les injures que ses sujets avaient souffertes.

Les communes lui accordèrent deux millions cinq cent mille livres pour soutenir la guerre; et cette guerre, commencée sans aucune véritable déclaration contre les lois auxquelles l'équité naturelle, la sûreté des peuples et la loyauté avaient soumis les nations civilisées, fut enfin déclarée solennellement contre l'avis de deux membres du conseil, le comte de Clarendon et le comte de Southampton, toujours opposés à une rupture avec la Hollande.

Le parlement, dans son zèle pour l'Église anglicane, et dans son antipathie contre les catholiques et les presbytériens, avait passé un acte d'après lequel toute personne qui aurait assisté à une assemblée religieuse de *non-conformistes* devait être condamnée pour la première fois, à une amende de 5 liv., pour la seconde, à une amende de 10 liv., et pour la troisième, à être transportée dans une colonie. Les membres du clergé anglican, reconnaissants d'un acte qui leur donnait un si grand triomphe, renoncèrent au droit ou à l'usage de se taxer eux-mêmes en *convocation* ou dans une de leurs assemblées, se soumirent à être taxés comme les autres citoyens; et un acte d'une déplorable intolérance produisit le retour à un des premiers principes d'une société bien organisée (1665).

Une flotte des provinces de Hollande et de Zé-

lande, forte de cent vingt vaisseaux, sans y comprendre les brûlots, et commandée par l'amiral Obdam, Cortnaer, Evertzen et Cornelius van Tromp, fils du fameux amiral de ce nom, parut dans l'Océan; elle avait été réunie par la vigilance du grand pensionnaire Jean de Witt, *homme de très-grands talents*, dit un historien anglais, *et animé de l'esprit d'un ancien républicain de la Grèce.* Les états généraux désiraient d'autant plus une bataille générale qu'ils ne doutaient pas que, si la victoire leur échappait, Louis XIV ne se déclarât en leur faveur; et ils ordonnèrent à l'amiral Obdam de livrer ce grand combat naval sous peine de mort. Obdam rencontra bientôt la flotte anglaise, composée de cent quatorze vaisseaux, de brûlots et de caïches; le duc d'York la commandait, et avait sous ses ordres le prince Robert, le comte de Sandwich et quelques autres amiraux. L'action commence à quatre heures du matin; on combat avec la plus grande intrépidité. Le duc d'York montre autant d'intelligence que de courage; il est couvert du sang de braves officiers qu'un boulet de canon met en pièces à ses côtés; il attaque le vaisseau du brave Obdam; ce vaisseau saute en l'air; le pavillon amiral hollandais est élevé sur le bâtiment de Cortnaer; ce courageux marin perd la vie; les Hollandais sont forcés de se retirer vers leurs rivages après avoir perdu près de six mille hommes et dix-neuf vaisseaux coulés à fond ou brûlés; van Tromp, digne de son illustre

père, dirige la retraite avec autant d'habileté que de valeur; et les vainqueurs ont perdu trois ou quatre vaisseaux, quinze cents hommes et le vice-amiral Lawson.

Le duc d'York met à la voile pour l'Angleterre, laisse sa flotte à l'ancre, entre dans Londres au milieu des acclamations, et aurait pu devenir l'idole des Anglais. Le roi ordonne que des actions de grâces soient rendues au ciel, ne veut pas permettre que son héritier présomptif s'expose de nouveau aux dangers des combats, et donne le commandement de la flotte au comte de Sandwich.

Les Anglais tentent en vain de s'emparer des vaisseaux marchands hollandais qui, venant de Turquie ou des Indes orientales, s'étaient avancés vers le nord pour éviter les corsaires de la Grande-Bretagne, et s'étaient réfugiés dans le port norwégien de Bergen, dont le gouverneur, qui n'a reçu du roi de Danemarck aucun ordre de demeurer neutre, défend avec succès les vaisseaux de la Hollande.

Une maladie contagieuse, à laquelle on donne le nom de peste, règne dans la ville de Londres; le roi est obligé d'en sortir et de se réfugier à Oxford. Le parlement s'y assemble, accorde 1,200,000 livres au roi, 100,000 livres au duc d'York, et, malgré le comte de Southampton et plusieurs autres pairs, passe un acte que le comte de Clarendon est accusé d'avoir provoqué, qui est devenu fameux dans les annales de l'intolérance, et par

lequel tout prédicateur non-conformiste est banni du lieu où il a été ministre après l'acte d'amnistie, à moins qu'il ne prête le serment de *non-résistance*. Cet acte est adopté sous le prétexte que ces prédicateurs ont rempli l'esprit du peuple de principes de schisme et de rébellion; et la même persécution s'étendant en Écosse, malgré le nombre immense des presbytériens de ce royaume, les ministres *non-jurants* y reçoivent l'ordre de s'éloigner avec leurs familles à la distance de vingt milles des endroits où ils résident, sous peine d'être traités comme coupables de pratiques séditieuses.

Louis XIV cependant régnait véritablement en France; il avait reçu un grand sens et l'amour de la renommée. Fortement occupé des agitations de la fronde, dont il avait été le témoin, et rappelant toutes les guerres civiles qui avaient ensanglanté la France et failli à briser la couronne de ses pères, il voit aisément que la puissance des grands vassaux avait produit et ces malheurs et ces dangers; il embrasse avec force le système suivi par les rois de France depuis Hugues Capet, veut détruire jusque dans ses racines l'arbre immense de la féodalité, pense que pour achever de soumettre les plus grands. seigneurs il n'a plus besoin que de les appeler plus que jamais à la cour, de les y retenir par une ambition nouvelle que lui seul pourra satisfaire, de les charmer par des plaisirs qu'ils partageront, de les séduire par des scènes pompeuses où ils joueront un rôle brillant, de leur

faire adopter de nouveaux désirs que les grâces émanées du souverain pourront seules remplir, et de les environner de tous les prestiges, pendant que, réunissant les plus grands talents autour de son trône, rassemblant autour de lui les hommes de génie dont il veut écouter la voix, il occupera la nation d'entreprises hardies, d'institutions mémorables, de monuments magnifiques, lui montrera tout ce qui peut élever l'âme, lui imprimera pour ainsi dire une civilisation nouvelle, la remplira du sentiment de sa grandeur, portera jusques à l'enthousiasme l'admiration que lui inspireront des merveilles, l'enivrera de tous les genres de gloire, et lui donnera tout hors la liberté.

Voilà le plan que Louis XIV conçoit, qui se développe successivement à ses yeux, et qui explique tous les grands événements de ce règne extraordinaire dont les ressorts devaient être brisés plus de trente ans avant la mort du prince qui les imagine.

Fouquet, marquis de Belle-Isle, était surintendant des finances. Le cardinal Mazarin l'avait signalé au roi comme un dissipateur peu digne de sa confiance; le roi témoigna des soupçons au surintendant, l'exhorta à diminuer ses dépenses, l'engagea à mettre plus d'ordre dans son administration, lui annonça qu'il surveillerait ses opérations avec soin, et communiquait en effet les états du surintendant à Colbert, dont Mazarin lui avait vanté l'habileté et l'exactitude. Colbert montrait

au monarque sur ces états l'exagération des dépenses et la diminution des recettes. Louis XIV parlait à Fouquet de ses infidélités; le surintendant les niait : ses profusions continuaient; son luxe paraissait s'accroître; il eut même l'inconcevable imprudence de donner au monarque, dans sa belle maison de Vaux, une fête si magnifique que Louis XIV indigné fut tenté de le faire arrêter au milieu de ces fastueux et extravagants témoignages de sa vanité et de ses énormes dépenses.

Des accusations d'un autre genre parvinrent au monarque. Fouquet avait, disait-on, en Bretagne, où il était né, des partisans nombreux, très-zélés, très-ardents, capables de soulever la province; il avait acquis Belle-Isle, et la faisait fortifier avec soin; presque tous les courtisans recevaient de lui des présents et même des pensions. Louis conçut des craintes, envoya des troupes en Bretagne, crut devoir y aller lui-même, y mena ses ministres, et, lorsqu'il fut arrivé à Nantes, fit arrêter Fouquet, voulut qu'on le conduisît au château d'Angers, et ordonna que le scellé fût mis dans toutes les maisons du surintendant.

Fouquet avait l'habitude de garder toutes les lettres et même tous les billets qu'il recevait. L'examen de ces papiers découvrit bien des liaisons secrètes et les prix magnifiques de faveurs accordées, et qu'on était très-éloigné de soupçonner; une note d'un genre bien différent fut

trouvée derrière un miroir de sa maison de Saint-Mandé, couverte de poussière et comme une pièce entièrement abandonnée. Elle contenait l'énumération de tout ce que ses amis devaient faire s'il était arrêté; les démarches qu'il leur demandait étaient des crimes d'état; ceux qui y étaient nommés eurent besoin de la clémence du roi : l'opinion publique s'éleva contre lui; on ne parla que de ses désirs coupables, de ses imprudences, de ses indiscrétions; on répétait qu'il révélait aux Anglais les secrets de l'état, et qu'avec leur aide il voulait se faire une souveraineté de Belle-Isle et du duché de Penthièvre, qu'il avait acheté. Le roi donna un exemple funeste de cette autorité qu'il voulait se donner pour arriver au but vers lequel il avait résolu de se diriger sans cesse; et d'ailleurs ce pouvoir irrésistible ne se conciliait que trop avec ses dispositions naturelles et toutes les préventions de l'esprit et du cœur que la fronde lui avait inspirées. Il oublia que son premier devoir était de faire observer les règles imprescriptibles de la justice : trompé par l'envie de montrer un caractère ferme et une volonté constante, il ne vit pas combien il allait accréditer les bruits sourds qui attribuaient en grande partie son animosité au désir de punir la téméraire entreprise du surintendant, qui avait cru pouvoir avec de l'or lutter contre le monarque lui-même auprès de celle que le jeune prince adorait. Il priva Fouquet de ses juges naturels; une chambre

dite *de justice* fut érigée à l'arsenal pour lui faire son procès.

Quelques amis du surintendant s'honorèrent en prenant courageusement sa défense. « S'il a voulu, » dirent-ils, bâtir une ville dans Belle-Isle, et en » rendre le port très-sûr, c'est qu'il avait formé le » noble et grand projet d'y attirer tout le com- » merce du nord, et d'en priver Amsterdam. » Parmi ces amis, qu'aucune crainte ne put forcer à être ingrats, on a cité le poète Loret, la célèbre Scudéri, le poète Brébeuf, le savant médecin et anatomiste Jean Pecquet, et l'immortel Lafontaine. Honneur aux lettres, auxquelles, par cette admirable conduite, ils ont donné un nouvel éclat! On a mis à la tête de ces savants ou littérateurs généreux, si dignes des éloges que la postérité leur a décernés, Pélisson, premier commis de Fouquet: il fut transféré à la Bastille avec le surintendant; il parvint, à force de soins, à répandre dans Paris et dans la France des apologies écrites avec autant de prudence et de force que de talent et de sensibilité. L'opinion publique parut revenir en faveur du surintendant; on commençait de le plaindre; on crut reconnaître le style de Pélisson; il fut resserré plus étroitement. Il avait anéanti des papiers qui renfermaient des secrets dangereux pour son ami; mais Fouquet ignorait cette destruction, et pouvait faire de terribles aveux. Pélisson parvint, par de prétendues confidences, à être confronté avec Fouquet, l'accusa avec force de délits dont il

goire VII et Alexandre VII ! L'ambassade d'Espagne et celle du pape remplissent la France d'un noble orgueil : elle est reconnaissante envers le monarque qui défend avec tant de succès la dignité de sa nation.

Henriette d'Angleterre avait épousé Monsieur, le frère du roi : elle était enjouée, pleine de grâces et très-liée avec la comtesse de Soissons, qui savait si bien faire naître autour d'elle les jeux et les plaisirs. La reine, très-réservée et dévote, allait peu chez Henriette, et passait la plus grande partie de sa vie auprès de la reine-douairière, sa belle-mère et sa tante; mais, indépendamment de la politique de Louis XIV, si favorable aux réunions charmantes qui avaient lieu presque tous les soirs chez l'aimable Henriette, le jeune roi y était d'autant plus assidu qu'il y voyait cette touchante mademoiselle de La Vallière, l'une des *filles d'honneur* de la reine, *si tendre et si honteuse de l'être*, a dit madame de Sévigné, si célèbre par son amour, par ses scrupules et par son repentir, qui aimait Louis XIV et non pas le monarque, et pour laquelle le roi ressentait une passion si vive.

Les plaisirs ne faisaient oublier à Louis XIV ni ses devoirs ni sa politique. L'administration de la guerre, pour laquelle il employait le marquis de Louvois, le fils du chancelier Le Tellier, présenta bientôt d'importantes améliorations ; les troupes de ligne, réparties sur les frontières, rem-

placèrent les *troupes de garnison*, espèce de milice entretenue par les gouverneurs des places fortes ; on donna des uniformes à l'armée; Martinet créa une nouvelle discipline; on accoutuma les soldats au travail; on les employa aux fortifications; des fonds réguliers furent assignés pour payer les travaux militaires; et les réquisitions arbitraires furent interdites aux gouverneurs.

Louis XIV alla visiter Dunkerque avec Vauban; il chargea ce grand homme de rédiger le projet des ouvrages dont il voulait environner cette place, si importante par sa position. Les habitants de Dunkerque avaient demandé la permission de construire un canal qui allât de leur ville à Calais en traversant l'Aa, unît les places maritimes du nord de la France, et rendît la navigation intérieure et le commerce indépendants de la Belgique espagnole. Vauban adopte l'idée de ce canal, qui devait rendre la circonvallation de la ville plus difficile, et faciliter les communications de la place avec les villes ou les troupes voisines : il trouve dans les eaux de ce canal et des autres canaux qui aboutissent au port de Dunkerque un moyen de former des inondations, des chasses défensives et une sorte de torrent artificiel propre à curer le port, et à l'ouvrir aux vaisseaux de cinquante canons; il veut qu'un bassin tienne les vaisseaux à flot pendant les plus basses marées; il environnera ce bassin et le havre de quais, d'un arsenal, de magasins, des machines nécessaires

[redacted]

au commerce et à la marine; des fortifications redoutables renfermeront les établissements civils et militaires; des forts particuliers protégeront la rade et le chenal; les forts Mardyck et Louis obligeront à dé premiers siéges, et la citadelle sera perfectionnée.

Le chevalier de Clerville, commissaire général des fortifications, va, par l'ordre de Colbert, recueillir les plaintes et les réclamations du commerce, sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée, visite les ports et projette les travaux nécessaires à la restauration ou à l'amélioration de ceux du Havre, de Brest, de Rochefort, de Bordeaux, de Marseille et de Toulon. « Le commerce, lui » disent les négociants, demande une entière in» dépendance et la suppression des compagnies » privilégiées; que l'on diminue les droits pour » augmenter les consommations; que l'on rende » les douanes plus productives; qu'on réprime » les abus introduits dans la perception; qu'on » encourage les pêches, ces fécondes pépinières » de matelots; que l'on forme des compagnies » d'assurance; que les étrangers ne fournissent » plus les colonies, et qu'ils ne viennent plus jus» que sur nos côtes transporter nos propres » denrées. »

« Qu'on ne détourne pas nos ouvriers pour des » corvées, ajoutent les manufacturiers; que le » monarque préfère pour son usage les produits » des manufactures françaises, et inspire ainsi un

» véritable esprit national. » Colbert fit entendre ce langage au roi. Le monarque se pénétra d'observations les meilleures de toutes, celles que pouvait faire naître à cette époque l'état des lumières et de la civilisation. Colbert trouva dans le souverain toutes les résolutions qui pouvaient seconder son génie et favoriser ses vues; il établit ou encouragea un grand nombre de manufactures; il voulait, comme Louis XIV, donner au commerce français le plus grand développement, le faire pénétrer jusque dans les contrées les plus lointaines; et, n'espérant pas de trouver encore dans les efforts isolés des négociants les plus zélés et les plus riches les moyens nécessaires pour lutter avec avec avantage contre les Anglais et les Hollandais, et pour surmonter les obstacles sans nombre que devait rencontrer la grande entreprise qu'il méditait et qu'il croyait si utile à la prospérité de la France, il proposa et obtint du roi l'établissement d'une compagnie des Indes orientales et occidentales.

Et quel heureux accord que celui des projets du ministre et de la politique et des désirs du monarque ! Louis accorda aux savants et aux hommes de lettres de son royaume les plus grands encouragements; et, ne cessant de rechercher tout ce qui pouvait ajouter de l'éclat à la gloire des Français, qu'il voulait confondre avec la sienne, il se plut à étendre ses bienfaits jusque sur des hommes de lettres et des savants étrangers, et à

[redacted]

leur montrer dans le roi de France le souverain le plus empressé d'honorer la science et le talent, quel que fût le pays que le talent et la science illustrassent.

Il chargea Claude Perrault d'élever cette fameuse colonnade du Louvre, l'un des plus beaux monuments de l'architecture, et que Louis de Vau construisit sur les dessins de Perrault. Il commença vers le même temps de vouloir orner et agrandir un pavillon situé au milieu de la grande forêt de Versailles, et où le goût de la chasse attirait très-souvent Louis XIII, et de montrer à l'Europe étonnée ce que devaient pouvoir contre la nature elle-même une volonté constante, une grande puissance, un riche trésor, l'art d'élever les eaux pour les transporter à de grandes distance, et les talents si renommés de Jules Hardouin Mansard, de Lebrun et de Le Nôtre.

La reine douairière ne devait pas voir terminer cette gigantesque entreprise; elle mourut d'une maladie des plus douloureuses, montrant la plus grande résignation au milieu de ses horribles souffrances, donnant de grandes marques de dévotion, et témoignant à ses enfants et à tous ceux qui l'entouraient combien elle était touchée de leurs soins et de leur affliction.

(1666). Peu de temps avant la mort d'Anne d'Autriche Louis XIV, voulant montrer son attachement aux intérêts des Hollandais, dont l'alliance était nécessaire aux projets de sa politique,

avait déclaré la guerre à l'Angleterre. Charles II dut aussi se préparer à combattre contre le roi de Danemarck, qu'un très-fort subside avait engagé à réunir trente vaisseaux à ceux de la Hollande. Il donna le commandement de sa flotte au prince Robert et à Monk, duc d'Albemarle. Le prince Robert partit avec quarante vaisseaux pour aller au devant du duc de Beaufort, que l'on disait près d'entrer dans la Manche, et pour l'empêcher de joindre trente-six vaisseaux qui étaient sous ses ordres à la flotte des états généraux. A peine s'est-il éloigné que Ruyter paraît entre Newport et Dunkerque, avec soixante-onze vaisseaux de ligne, douze frégates et treize brûlots. Le duc d'Albemarle les attaque, quoique inférieur en nombre : les Hollandais et les Anglais combattent avec cette ardeur que donne le désir extrême de l'emporter sur ses rivaux. Le vaisseau de Ruyter et celui de Tromp, qui commande sous ses ordres, sont près d'être submergés. Evertzen, autre amiral hollandais, est tué d'un boulet de canon. Un vaisseau des états généraux saute en l'air ; les Anglais voient périr sir Guillaume Berkeley, à qui obéit leur arrière-garde. Son vaisseau est brisé ; deux autres vaisseaux de la flotte d'Angleterre sont coulés à fond. La nuit sépare les combattans ; mais, dès l'aurore du lendemain, le combat recommence avec une nouvelle rage. Ruyter vole au secours de Tromp, qui allait être pris par les Anglais : ils se couvrent l'un et l'autre d'une

nouvelle gloire. Seize vaisseaux de Hollande viennent se réunir à Ruyter. Le duc d'Albemarle n'a plus que vingt-huit vaisseaux en état de servir ; il se retire vers les côtes d'Angleterre. Le vainqueur le poursuit ; un calme survient et empêche une nouvelle attaque; mais un vent de sud s'élève. Le duc découvre le prince Robert, qui s'avance à toutes voiles : il se fait remorquer contre le vent, pour aller le joindre. Un vaisseau anglais de cent pièces de canon, commandé par sir Georges Ayscue, touche sur les sables de Galloper, est entouré et forcé de se rendre. L'obscurité arrive et suspend le terrible combat. Le lendemain, une quatrième bataille est livrée : le courage est admirable des deux côtés ; les Anglais néanmoins perdent plusieurs gros vaisseaux et se retirent à la faveur d'un brouillard très-épais.

On répare promptement les deux flottes. Ruyter se met en mer pour aller joindre le duc de Beaufort. Il rencontre près de l'embouchure de la Tamise la flotte anglaise, composée de plus de cent voiles : il n'a sous ses ordres que quarante-huit vaisseaux de guerre et dix-neuf brûlots. Le combat commence avec le plus grand acharnement. Sir Thomas Allen, vice-amiral de l'escadre blanche, défait l'avant-garde hollandaise. L'amiral van Tromp bat sir Jérémie Smith, vice-amiral de la bleue, et le sépare entièrement du centre des Anglais. Ruyter, malgré le nombre de ses ennemis, soutient le combat jusques à la nuit avec

une habileté et une valeur extraordinaires. Attaqué le lendemain, il oppose au choc de la flotte anglaise une constance héroïque, et fait une retraite qui ajoute un nouveau degré à l'éclat de sa gloire. Le prince Robert et Albemarle le suivent jusques à Flessingue, et veulent ensuite joindre van Tromp; mais cet amiral hollandais rentre au Texel avec très-peu de perte. Il était de la faction d'Orange; Ruyter, qui est du parti opposé, l'accuse de l'avoir abandonné et privé de la victoire. Van Tromp est mis aux arrêts, et sa commission est donnée à un autre marin.

Holmes, détaché par le duc d'Albemarle, insulte les côtes de Hollande, brûle un grand nombre de vaisseaux, réduit une ville en cendres; une maladie épidémique fait de grands ravages parmi les matelots hollandais; et Ruyter, attaqué de cette maladie, court le plus grand danger et fait naître de vives alarmes (1666).

Pendant ces malheurs de la Hollande, une calamité effroyable tombe sur la ville de Londres; le feu prend dans la maison d'un boulanger; un vent d'est très-violent rend l'incendie indomptable; la capitale est pendant trois jours la proie des flammes. On fait inutilement les plus grands efforts pour arrêter le progrès de ces flammes dévorantes; c'est en vain que le roi et le duc d'York, toujours à cheval, donnent les ordres les plus empressés; le feu détruit quatre-vingt-neuf églises, plusieurs hôpitaux, un grand nombre d'édifices

[redacted]

publics et trente mille maisons particulières. La capitale ne présente plus que des monceaux de cendres et des débris fumants; et, au milieu de ces ruines, le désespoir accable des milliers de familles précipitées de l'opulence dans la misère et le dénuement.

On a cependant le courage de relever cette capitale, renversée par le plus affreux désastre. On soumet à un nouveau plan les rues qu'on rebâtit; on leur donne plus de largeur pour laisser à l'air plus de circulation, dissiper les vapeurs nuisibles, et préserver la ville des maladies que ne produisaient que trop souvent les miasmes délétères renfermés dans des espaces trop étroits; et on défend de construire en bois les maisons qu'on va relever.

Les passions s'emparèrent de ce terrible événement; les uns l'attribuèrent aux catholiques, les autres aux républicains; la multitude en accusa les catholiques. Un comité du parlement, chargé de faire à ce sujet une information rigoureuse, ne trouva aucune preuve contre les *papistes*; et cependant, lorsqu'on éleva un pilier pour constater la date du funeste incendie, l'inscription qu'on plaça sur ce monument désigna les catholiques comme les auteurs de cette horrible catastrophe; et les communes, en votant un million 800,000 livres pour le soutien de la guerre, demandèrent qu'on exécutât les lois rendues contre les jésuites et les prêtres romains.

Charles II publia une proclamation à ce sujet; mais il faisait traiter si favorablement ceux qui étaient l'objet de ces lois, que la nation et même le parlement commencèrent à soupçonner son administration. Deux archevêques d'Écosse, Sharp, archevêque de Saint-André, et Burnet, archevêque de Glascow, rendaient le gouvernement odieux par les vexations qu'ils exerçaient contre les presbytériens. Il y avait eu des soulèvements dans les comtés occidentaux; les habitants de Lanerk, dans le Clidderdale, cèdent à cette exaltation de sentiments religieux, qui ne seraient jamais devenus criminels sans les rigueurs dela persécution, et qu'une juste et douce tolérance aurait pu rendre si touchants. Ils commencent par un jeûne solennel, renouvellent le covenant, prennent les armes contre le souverain au nom duquel on les opprime, demandent que l'épiscopat soit aboli, et qu'on leur rende le presbytère, le covenant, et leurs ministres. Ils s'avancent vers Édimbourg, et voyant, contre leur attente, que les habitants de cette capitale ne veulent pas se réunir à eux, ils vont vers l'ouest de l'Écosse, n'insultant personne, payant exactement tout ce dont ils avaient besoin, chantant des psaumes et adressant des prières au ciel. Des troupes de cavalerie marchent contre eux: la terreur saisit le plus grand nombre de ces insurgés; ils se retirent; on attaque ceux qui restent; plusieurs sont tués, on en prend cent trente; les autres s'échappent à la

au Portugal, et, résolu de soumettre ce royaume à sa couronne, il avait donné le commandement de son armée à son fils naturel don Juan d'Autriche; et la cour de Portugal, ayant obtenu des secours de la France et de l'Angleterre, avait nommé général de ses troupes le comte de Schomberg, entré au service de France (1663). Don Juan avait pris Évora, et marchait vers Lisbonne; Schomberg avait remporté sur lui une victoire complète, et l'année suivante (1664) de nouveaux succès avaient couronné ses armes auprès de Castel-Rodrigo. Philippe IV, trompé par les artifices de sa seconde femme Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand III, avait exilé à Consuegra don Juan, qui, malgré ses défaites, aurait pu réparer les malheurs de l'Espagne. Les Portugais, pendant que leur capitale était en proie aux dérèglements ou plutôt aux fureurs insensées de leur monarque Alphonse VI, auquel la reine-mère Louise de Gusman avait été forcée de céder l'autorité suprême, avaient, sous les ordres du comte de Schomberg et avec l'aide de leurs auxiliaires les Français et les Anglais, remporté une troisième victoire à Montes-Claros dans les plaines de Villa-Viciosa, tué dix mille Espagnols, fait quatre mille prisonniers, pris les drapeaux, l'artillerie et les équipages de l'armée ennemie. Philippe IV, accablé d'infirmités, et affaibli par les chagrins que lui avaient causés les défaites de ses troupes et la perte du Portugal, du Roussillon,

de la Catalogne, des Açores, du Mozambique et de plusieurs autres contrées, avait cessé de vivre, en laissant de son premier mariage avec Élisabeth, fille de Henri IV, Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV, et de son second mariage avec la fille de Ferdinand III, empereur d'Allemagne, Charles II et Marguerite-Thérèse, femme de l'empereur Léopold. Charles II n'avait que quatre ans; la reine fut régente et tutrice, avec un conseil de six personnes que le feu roi avait désignées (1665).

Louis XIV, en apprenant la mort de son beau-père, résolut, de plus en plus fidèle à son vaste plan, de faire valoir les droits de la reine, et de montrer à l'Europe sa puissance militaire.

Marie-Thérèse avait renoncé à la succession de son père et de sa mère en considération de sa dot. Mais les termes du paiement de cette dot étaient passés depuis long-temps. *Point de paiement, point de renonciation*, disait la cour de France; « d'ailleurs, ajoutait-elle, une loi particulière du » Brabant annule toute renonciation de la reine » aux domaines de la maison d'Espagne, situés » dans cette contrée. Marie-Thérèse, étant le seul » enfant restant du premier mariage de Philippe IV » avec Élisabeth de France, s'est trouvée, en vertu » de cette loi, saisie des fiefs du Brabant, dont » son père n'était qu'*usufruitier héréditaire*. » Louis XIV demanda donc à son beau-frère Charles II le duché de Brabant, ainsi que toutes les

autres contrées soumises aux lois ou aux coutumes brabançonnes, et par conséquent la seigneurie de Malines, la haute Gueldre, le comté de Namur, celui de Limbourg, les places situées au-delà de la Meuse, l'Artois, le Cambresis, le Hainaut, le duché de Luxembourg, la Franche-Comté; et il prétendit en même temps que la reine Marie-Thérèse devait partager le reste de la succession de Philippe IV avec son frère Charles II et sa sœur l'impératrice Marguerite-Thérèse, toute renonciation de la reine de France ayant été annulée par le défaut de paiement de la dot.

A peine le roi a-t-il fait connaître les motifs de la guerre qu'il part pour la Flandre à la tête d'une armée. Le grand Turenne commande sous ses ordres; le célèbre Vauban et Deshoulières doivent diriger les opérations des siéges sous l'inspection du chevalier de Clerville. La reine et la cour suivent le monarque; il veut montrer Marie-Thérèse aux peuples sur lesquels il désire de régner en son nom. Il s'empare d'Armentières, de Charleroy, de Tournai, de Douai, d'Oudenarde, d'Alost, pendant que le maréchal d'Aumont avec une seconde armée soumet Bergues, Furnes et le fort Saint-François, et entreprend le siége de Lille, dont Vauban conduit les travaux.

Le grand Condé avait commencé au milieu de l'hiver l'attaque de la Franche-Comté; Besançon, Salins et ses forts avaient ouvert leurs portes. Le roi arrive; Dôle, le château de Joux, celui de

Sainte-Anne, Gray et tous les autres postes de la province tombent sous sa puissance : on dirait qu'il n'a qu'à se montrer pour que tout s'abaisse devant lui; il veut néanmoins s'occuper de la paix; des négociations commencent; les Hollandais sont médiateurs entre la France et l'Espagne, qui les a pendant si long-temps traités de rebelles. La rapidité des conquêtes de Louis XIV leur a inspiré des craintes; ils redoutent ses armées et son ambition. Ils avaient signé avec l'Angleterre un traité de paix, par lequel ils avaient cédé à Charles II le New-York de l'Amérique septentrionale, ainsi que d'autres conquêtes qu'il avait faites, et restitué l'Acadie à la France, qui devait rendre l'île de Saint-Christophe et quelques autres îles des Indes occidentales; mais lorsqu'ils voient Louis XIV en possession de la Franche-Comté, ils ne se contentent pas d'avoir cessé de combattre contre le roi de la Grande-Bretagne; ils font avec ce monarque et Charles XI, roi de Suède, un traité auquel on donne le nom de *triple alliance,* et parlent avec tant de force, ainsi que la Suède et l'Angleterre, au congrès d'Aix-la-Chapelle, que Louis XIV, à qui il importe si fort de ne pas compromettre la réputation si imposante que ses armes viennent d'acquérir, consent à rendre la Franche-Comté à l'Espagne malgré l'avis de Turenne, et à se contenter de garder plusieurs places conquises et la ville de Lille ainsi que ses dépendances. Quel profond ressentiment cependant il garde au fond de son cœur

[redacted]

contre les Hollandais, dont la politique est parvenue à suspendre le cours de ses victoires !

L'Espagne reçoit avec d'autant plus d'empressement les bienfaits des états généraux et du grand pensionnaire de cette Hollande qu'elle avait tant méprisée, menacée et combattue, que la mère de Charles II, Marie-Anne d'Autriche, avait mis à la tête du gouvernement et de l'inquisition le père Nithard, jésuite autrichien, et son confesseur, dont l'arrogance et l'incapacité ne cessaient de soulever tous les grands contre lui, et qui, attaqué auprès de la reine par don Juan et par tous les grands indignés, devait l'année suivante abandonner le ministère, *laisser le trésor sans argent, les villes de guerre sans remparts, les ports sans vaisseaux, les armées sans discipline*, et se retirer à Rome, où la pourpre romaine l'attendait (1669).

Le roi d'Angleterre avait eu la maladresse de laisser craindre aux Anglais une influence semblable à celle du père Nithard. Non-seulement on lui reprochait les grands revers de la flotte, une paix peu glorieuse, malgré la promesse qu'il avait faite de ne déposer les armes qu'après avoir obtenu une ample satisfaction des ennemis de l'Angleterre, sa vie dissolue et la dissipation dans des plaisirs honteux, ainsi que pour des prodigalités condamnables, des subsides destinés au soutien de la guerre; mais encore on l'accusait d'avoir la plus grande partialité pour les catholiques, de les favoriser, de leur donner les places les plus impor-

tantes pour peu qu'ils dissimulassent leurs opinions religieuses, et d'avoir par exemple nommé secrétaire d'état le comte d'Arlington, que l'on regardait comme *papiste*. Il imagina de calmer les presbytériens en paraissant leur sacrifier une grande victime; mais on reconnut bientôt qu'il n'avait voulu satisfaire que les passions auxquelles il ne cessait de se livrer sans aucun frein. Il choisit pour le frapper le comte de Clarendon. Ce chancelier n'était plus pour lui qu'un censeur incommode qui nuisait à tous ses plaisirs, et dont l'austérité, objet des railleries et des sarcasmes de la maîtresse favorite du duc de Buckingham et des autres courtisans qu'il préférait, était une critique perpétuelle de ses mœurs corrompues. Il avait été profondément blessé de l'opposition du comte au projet de quelques membres des communes de lui donner un revenu de deux millions, et il ne pouvait lui pardonner d'avoir engagé le duc de Richemont à épouser mademoiselle Stuart, dont il était si amoureux, que, n'ayant pu vaincre sa vertu, il avait résolu de l'élever sur le trône, dont il ferait descendre la reine par un divorce.

L'exécution de son projet contre le comte ne pouvait pas éteindre les mécontentements qu'il avait inspirés à la nation anglaise; mais elle devait éprouver peu d'obstacles. Les nombreux presbytériens haïssaient Clarendon comme l'auteur des persécutions qu'ils avaient souffertes; les catholiques le regardaient comme l'Anglais le plus op-

[redacted]

mais un des historiens les plus impartiaux de l'Angleterre a dit de Clarendon qu'il avait été *lord d'une vertu sans tache, jugé incorruptible, et très-grand ministre dont l'attachement était égal à l'intégrité.*

Le renvoi du chancelier avait si peu diminué la méfiance inspirée au parlement par Charles II que, lorsque ce monarque fit part aux chambres de la triple alliance conclue avec la Hollande et avec la Suède, les communes, bien loin de le remercier de cette ligue contre la France, nommèrent un comité pour prendre des informations sur l'affaire de Bergen, la séparation de la flotte du duc d'Albemarle et de la flotte ou escadre du prince Robert, de faux ordres donnés par Brounker pendant un sommeil du duc d'York, le désarmement de la plus grande partie de la flotte avant la fin de la guerre, les pertes éprouvées par les Anglais lors de l'entrée des Hollandais dans la rivière de Chatham, et qu'elles forcèrent pour ainsi dire le roi lorsqu'il demanda des subsides à presser par une proclamation l'exécution des lois rendues contre les conventicules, les non-conformistes et particulièrement les catholiques romains.

Le roi cependant, conseillé particulièrement par le duc de Buckingham, parut plus favorable aux presbytériens (1669). Il y eut des conférences entre deux de leurs ministres et deux membres de l'Église anglicane sur les moyens de les réunir, ainsi que les indépendants, à cette Église domi-

nante. Charles II leur fit dire qu'il avait des vues très-favorables pour eux, les engagea à lui demander la tolérance de leur culte, reçut leur adresse chez le comte d'Arlington, y répondit d'une manière très-gracieuse, et le parlement se réunit de nouveau. Les communes résolurent d'examiner les comptes publics pour savoir de quelle manière on avait employé les sommes accordées par le parlement, et chargèrent un comité de rendre compte de la conduite des non-conformistes. Le comité assura qu'il se tenait des conventicules et des assemblées séditieuses dans le voisinage même du parlement; les communes déclarèrent qu'elles adhéraient aux mesures prises par sa majesté pour le soutien du gouvernement tant dans l'Église que dans l'état, adoptèrent plusieurs votes que la chambre des pairs regarda comme des violations de ses priviléges, et une grande animosité régnant entre les deux chambres, le roi les prorogea.

Le parlement d'Écosse passa un acte par lequel il expliqua la suprématie royale de manière à rendre la puissance du monarque absolue dans toutes les affaires ecclésiastiques, et un second acte qui donna au conseil royal d'Écosse le pouvoir de faire marcher les milices dans toutes les circonstances où l'autorité du monarque pourrait être compromise.

Pendant les luttes préliminaires qui n'annonçaient que trop dans la Grande-Bretagne de nouvelles et violentes commotions, l'Europe vit le dé-

nouement d'un siége rendu fameux par la valeur des combattants, le vif intérêt des puissances chrétiennes, les travaux des mines, l'emploi de la guerre souterraine, et la nouvelle influence que le succès devait donner à l'empire de Constantinople. Ce siége était celui de Candie, attaquée par les Turcs et défendue par les Vénitiens et par leurs alliés. Plus de vingt ans avant la fin de ce siége mémorable, une escadre maltaise, ayant enlevé une riche caravane turque qui allait de Constantinople au Caire, était entrée dans un port de l'île de Céphalonie qui appartenait aux Vénitiens; le grand sultan Ibrahim saisit avec avidité ce prétexte de rompre la paix avec la république de Venise, et d'attaquer l'île de Candie, cette ancienne Crète si fameuse, et dont il désirait depuis long-temps la possession. Cinquante mille musulmans débarquèrent dans cette grande île à quelques milles de La Canée, et donnèrent un assaut au fort Saint-Théodore. Blaise Juliani, qui commandait dans ce fort, voyant que l'assaut allait réussir, mit le feu aux mines, et sauta en l'air avec ceux qui l'attaquaient. Les Turcs frappés d'étonnement admirèrent son courage, mais se hâtèrent de commencer le siége de La Canée. Le pape, le grand-duc de Toscane Ferdinand II, l'Espagne et la France envoyèrent des secours trop faibles, et La Canée capitula (1645). Une flotte vénitienne de plus de cent trente voiles ne remporta presque aucun avantage sur les musulmans (1646); les Turcs battirent les Vénitiens

auprès de Retimo; plusieurs combats peu importants succédèrent à cette victoire; mais le musulman Cussein ayant entrepris le siége de la ville de Candie (1648), le capitaine général Louis-Léonard Mocenigo la défendit avec tant de courage et d'habileté que les Turcs furent obligés de lever le siége après avoir perdu plus de vingt mille hommes.

Ils imaginèrent l'année suivante de construire vis-à-vis de la place dont ils avaient voulu s'emparer une forteresse régulière qu'ils nommèrent la *Nouvelle Candie* (1649). La guerre continua; les Vénitiens remportèrent sur mer trois grandes victoires, l'une près de l'île de Scio en 1651, l'autre au détroit des Dardanelles en 1655, et la troisième dans le canal de Constantinople en 1656 et sous les ordres du capitaine général Laurent Marcello, qui prit quatre-vingt-quatre navires, et fit plus de cinq mille prisonniers.

Ce fut après ces grands succès que le sénat de Venise, espérant terminer heureusement la guerre avec le secours de la France et du pape, céda aux instances d'Alexandre VII et de Mazarin, et consentit, quoique avec peine, au rappel des jésuites dans les états vénitiens (1657).

Dix ans s'écoulent cependant, et Mahomet IV étant sur le trône de Constantinople, le grand-visir le célèbre Achmet ou Ahmed Kioprili ou Kiuprili ou Cuprogli arrive dans l'île de Candie avec trente-six mille hommes (1667). Il commence le siége de la capitale, ouvre la tranchée, donne

[redacted]

trente-deux assauts, perd vingt mille hommes, suspend les attaques jusques à la fin de l'hiver, et les recommence vers le printemps avec une nouvelle ardeur. Le marquis de Montbrun-Saint-André arrive au secours de la place avec des ingénieurs et plusieurs volontaires français (1668); quelques mois plus tard, six cents gentilshommes de France pénètrent dans Candie sous les ordres du duc de La Feuillade, qui s'était couvert de tant de gloire en combattant contre les Turcs à Saint-Gothard dans la Hongrie. Ils signalent leur bravoure par des exploits brillants; mais un grand nombre de ces chevaliers français périssent: ceux qui restent ne peuvent plus supporter l'absence de leur patrie, se rembarquent, et partent pour la France.

L'habile ingénieur français Gastellan dirige les travaux des assiégés; le duc de Beaufort, grand-amiral, et le duc de Navailles, à la tête de cinq mille hommes, succèdent à La Feuillade. Leur présence ranime la confiance des assiégés; mais les fortifications extérieures sont prises, et les murs de la place présentent de larges brèches. Les Français font une sortie; leur impétuosité répand l'effroi parmi les Turcs; rien ne leur résiste; ils parviennent jusques au parc d'artillerie des musulmans. Deux barils de poudre prennent feu et font sauter trente des leurs; ils se croient sur des mines qui vont éclater, se retirent en désordre vers la place, et sont poursuivis jusques aux portes de Candie par les musulmans, qui ont repris courage. Le duc de Beau-

fort est tué en faisant des prodiges de valeur pour ramener ses compatriotes au combat. Le duc de Navailles se rembarque avec sa troupe, malgré les instances du capitaine général Morasini, appelé la terreur des musulmans, et qui commande dans la ville. Les assiégés, abandonnés à eux-mêmes, sont forcés de capituler, et les Turcs entrent dans la capitale, dont le siége a coûté la vie à trente mille chrétiens et à plus de cent mille musulmans (1669).

Le pape Clément IX meurt de chagrin en apprenant cette nouvelle, qu'il regarde comme funeste à la religion dont il est le chef; ce pontife suprême avait suspendu avec le secours de Louis XIV une guerre d'un autre genre qui avait commencé d'agiter la France et qui pouvait produire des malheurs bien déplorables dans un siècle où l'on voyait si peu combien la tolérance religieuse est nécessaire à la tranquillité des états et au bonheur des individus. Jansénius, évêque d'Ypres, avait publié un livre théologique dans lequel il avait traité de l'accord de la *grâce efficace* divine avec le *libre arbitre* de l'homme; Alexandre VII avait condamné par une bulle cinq propositions comme renfermées dans le livre de Jansénius, ordonné qu'on en fît mention dans un *formulaire* qui les proscrivait, et envoyé en France ainsi que dans toute la chrétienté soumise à son siége ce formulaire déclaré règle de foi, et dont la signature devait être regardée comme un témoignage du catholicisme romain.

[redacted]

Plusieurs évêques exigèrent cette signature des prêtres, des religieuses et des corps chargés de l'enseignement. Mais quelques personnes, ayant lu le livre de Jansénius, prétendirent qu'on n'y trouvait pas les cinq propositions; elles consentirent à réprouver le sens des propositions condamnées par le pape, mais refusèrent d'affirmer par leur signature et par le serment qu'on leur demandait d'y joindre, qu'elles étaient dans l'ouvrage de l'évêque d'Ypres. Des évêques admirent les signatures par lesquelles on rejetait la doctrine renfermée dans les propositions, ce qu'on appelait *le droit*, sans les déclarer extraites du livre, ce qu'on nommait *le fait*. D'autres prélats crurent plus conforme aux maximes évangéliques de ne demander aucune signature; mais, malgré les efforts des amis de la paix, les discussions sur le formulaire se multiplièrent à un tel degré et devinrent des disputes si vives que le gouvernement craignit que la tranquillité publique ne fût troublée. Louis XIV fit proposer au pape la distinction *du droit* et *du fait*: Clément XI eut la sagesse de l'admettre. Le roi se crut obligé de faire enregistrer au parlement, comme loi de l'état, un formulaire arrangé d'après cette distinction conciliatrice; et cette mesure civile, si contraire aux véritables principes de la liberté des opinions religieuses, apaisa les dissensions ecclésiastiques qui avaient inquiété les bons citoyens.

Louis XIV cependant profita de la paix avec les

puissances de l'Europe pour ajouter à ses forces et s'avancer avec plus de facilité vers ce but éclatant qu'il ne perdait jamais de vue ; il demanda, fit placer dans la galerie du Louvre et allait souvent visiter des plans en relief d'un grand nombre de places du royaume ; Vauban, dans le génie duquel il a une grande confiance, dirige les travaux de Lille, projette la citadelle d'Arras, s'occupe de l'amélioration des fortifications de Saint-Quentin, visite les places du Roussillon, accompagne le marquis de Louvois que le monarque a chargé d'une mission importante auprès du duc de Savoie, donne à ce prince des plans pour fortifier Turin, Verceil et Verrue, retourne dans le nord de la France, règle les travaux de trente mille soldats que le roi a voulu qu'on employât aux fortifications de Dunkerque, et y reçoit le monarque, qui, voulant tout voir par lui-même, vient y passer un mois, parcourt les ateliers, encourage les troupes et anime leur zèle par ses éloges et ses bienfaits.

Dans toutes les places de la Flandre soumises aux lumières et à la direction de Vauban, il s'applique à tirer un grand parti des ressources particulières de ce pays très-bas et très-arrosé, à perfectionner les manœuvres d'eau, à tendre des inondations, à tenir les fossés secs ou pleins à volonté, à former des chasses, à produire des torrents artificiels ; il établit pour la première fois à Lille des tenailles sur les courtines, y ménage

entre la citadelle les endroits inondés et la place de vastes terrains inaccessibles à l'ennemi, éloignés des attaques où la garnison peut camper, faire paître ses chevaux, nourrir des bestiaux, cultiver des légumes, et, à la prière de Louvois, publie ce premier ouvrage sur la conduite des siéges dans lequel il recommande le développement des tranchées, les feux croisés, l'usage du canon pour commencer les brèches, et l'emploi de boulets creux pour disperser les terres.

Colbert rivalise avec Louvois pour remplir les intentions de Louis XIV; le chevalier de Clerville, envoyé par Colbert, visite ou règle les travaux des ports et des côtes de France; il examine les rivières navigables qui se jettent dans la Garonne, les mines qu'on vient d'ouvrir dans les Pyrénées, et ce fameux canal du Midi qui a immortalisé le nom de Riquet. La rigole qui conduit les eaux du Sor et de la montagne Noire au point de partage de ce canal, destiné à unir les deux mers et que l'Europe admire, est déjà achevée. Une triple muraille, terrassée dans les intervalles de maçonnerie et percée d'aqueducs éclusés, barre le vallon de Vaudreuil et forme le vaste bassin de Saint-Fériol, destiné à verser ses eaux dans la rigole; plusieurs parties du canal sont terminées entre le point de partage et Toulouse. Clerville rend compte de ces succès avec beaucoup d'éloge; Riquet se rend adjudicataire de tous les travaux, et développe une ligne d'ateliers de soixante lieues de longueur. Le

prince de Danemarck visite ce canal, célébré par les étrangers comme par les Français. L'habile géomètre Andreossi en publie une carte et une savante description; Colbert jouit de ses soins multipliés et glorieux; et personne ne doute de l'heureuse terminaison d'une entreprise immense, sans exemple, si importante par le commerce et l'agriculture, et si digne d'une grande nation ainsi que du monarque qui la gouverne.

Louis XIV veut présider lui-même un conseil composé de Condé, de Turenne, de Villeroi, de Colbert, et où le chevalier de Clerville vient expliquer les projets qu'il a formés pour fortifier Brisach et Philisbourg.

Colbert fait voyager en Hollande, en Angleterre ou dans d'autres pays, l'inspecteur de La Feuille, Chertemps, directeur des places de Picardie, l'ingénieur de Bragelogne, et Arnoul, intendant des fortifications et des galères des ports de la Méditerranée; il les charge d'étudier avec soin tout ce qui est relatif à la marine, aux travaux des ports et au commerce; il maintient et perfectionne les règles établies par Sully au sujet de l'emploi et des devoirs des ingénieurs, des administrateurs ou intendants, et des entrepreneurs.

Louvois fait observer les mêmes règles dans le département de la guerre, et prend les mesures les plus convenables pour l'entretien des fortifications.

Louis XIV, au milieu des travaux de la paix,

conservait dans le fond de son cœur le plus vif ressentiment contre les Hollandais; il ne pensait qu'en frémissant de courroux à la ligue qu'ils avaient formée contre lui, à l'orgueil que leur inspiraient leurs succès, à leurs inscriptions fastueuses, à leurs médailles hautaines, aux titres qu'ils se donnaient de pacificateurs de l'Europe et d'arbitres des rois, au ton arrogant de leurs ambassadeurs, aux écrits dans lesquels ils se vantaient d'avoir arrêté son ambition et borné ses conquêtes, aux gravures insolentes et aux allusions injurieuses dont la publication paraissait tant leur plaire. Il résolut non-seulement de les vaincre, d'abattre leur fierté, de diminuer leurs forces, mais encore de les soumettre à sa domination et de les réunir à son royaume avec le reste des Pays-Bas. Cette conquête devait être une vengeance éclatante, accroître sa puissance et l'environner d'une nouvelle renommée si capable d'imposer aux étrangers, de remplir les Français d'un plus grand désire de gloire, et de les empêcher de s'apercevoir de la perte de leurs droits et de leurs libertés. Pour réussir avec plus de facilité il fallait réduire les Hollandais à leurs propres ressources et détruire la triple alliance. Il commença par essayer de faire renoncer le roi d'Angleterre à cette ligue qu'il voulait anéantir; Charles II avait toujours besoin d'argent: Colbert alla en Angleterre, proposa de très-fortes sommes au roi et à ses ministres, et leur persuada qu'en abaissant la Hollande ré-

publicaine, la royauté de la Grande-Bretagne deviendrait bien plus puissante. Louis XIV voulut d'ailleurs employer auprès du monarque anglais la grande influence de la sœur de Charles II, Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. La cour fit un voyage vers les côtes de la Manche et les frontières du Nord, sous prétexte de montrer la reine aux Belges devenus Français. On arriva à Calais au milieu des fêtes : Charles II était venu à Douvres ; Henriette traversa la Manche, vit son frère, passa quelques jours auprès de lui, et le laissa dans les meilleures dispositions pour les projets de Louis XIV.

La cour revint vers la capitale. Peu de jours après son retour, Henriette était à Saint-Cloud : elle avait été malade dans le commencement du voyage ; mais elle paraissait guérie. Tout d'un coup des douleurs affreuses la saisissent au moment où elle achève de boire un verre d'eau de chicorée ; elle croit avoir pris du poison, et bientôt dit le contraire, d'après une observation de son confesseur. Le roi accourt avec Mademoiselle, fille de feu Gaston, le frère de Louis XIII. « Presque personne ne paraissait affligé, dit Mademoiselle dans ses mémoires; Monsieur semblait fort étonné. » Madame était près d'expirer : on allait, on venait, on riait dans la chambre où elle luttait contre la mort. « La malade, continue Mademoiselle, voyait avec peine cette tranquillité de tout le monde. » Le roi questionne les médecins : ils

[redacted]

ne savent que lui répondre. *Mais*, dit le roi, *on ne laisse pas ainsi périr une personne sans aucun secours*. Ils se regardent, et ne disent mot. Bossuet vient auprès d'Henriette, lui parle de Dieu, l'exhorte et la console. Bientôt Saint-Cloud retentit des ces mots terribles : *Madame se meurt; Madame est morte* (1670). Ces paroles fatales sont consacrées par le grand Bossuet dans l'admirable oraison funèbre qu'il prononce : il fait parler toutes les douleurs que fait naître la perte d'une princesse douée des qualités les plus aimables; il immortalise ces qualités touchantes dont la postérité conserve avec respect le souvenir; et l'histoire, en donnant à cette mort si inattendue une grande place au milieu des mémorables événements du règne de Louis XIV, a retracé, sans les partager ni les combattre, les soupçons du crime odieux qui aurait fait couler un breuvage mortel dans le sein d'une princesse si jeune, si bonne, si aimante, si digne d'être heureuse, et que son tempérament, affaibli par des imprudences, ses chagrins domestiques, la jalousie de Monsieur, l'insolence des favoris de ce prince, avaient condamnée, dans les dernières années de sa vie, aux souffrances et au malheur.

La mort de Madame plongea son frère dans la désolation, mais n'interrompit pas les négociations commencées. Elles flattaient les passions de Charles; et d'ailleurs il avait vu mademoiselle de Kérouet, qui avait accompagné la duchesse d'Or-

léans par ordre de Louis XIV. La beauté et les grâces de cette jeune personne avaient séduit son cœur : il l'avait nommée duchesse de Portland; elle exerçait un grand empire sur son esprit, était fortement attachée à la France et dévouée à ses intérêts. Un traité fut signé, la triple alliance abandonnée par Charles II, qui promit de fournir contre les Hollandais six mille hommes, cinquante gros vaisseaux et six brûlots; et Louis XIV s'engagea à joindre à la flotte anglaise, commandée par le duc d'York, dix brûlots et trente vaisseaux, à donner trois millions par an au roi de la Grande-Bretagne, et à céder à l'Angleterre, après la conquête projetée, quelques îles de la Hollande et de la Zélande.

Des subsides engagèrent aussi la Suède à contracter avec la France contre les Hollandais une alliance offensive et défensive; d'autres subsides et la promesse d'une part dans les dépouilles des vaincus, firent entrer dans cette alliance l'évêque de Munster, prélat guerrier qui avait déjà combattu contre les Hollandais, l'archevêque électeur de Cologne, et quelques autres princes de l'Empire. Louis XIV s'assura de la neutralité de l'empereur d'Allemagne, en arrêtant avec lui un partage secret de la monarchie espagnole pour l'époque de la mort de Charles II, roi d'Espagne, qu'on regardait comme très-prochaine. L'électeur de Bavière et l'électeur palatin contractèrent une alliance avec Louis XIV : il fut décidé que la fille

[redacted]

de l'électeur palatin, Charlotte-Élisabeth, épouserait le duc d'Orléans, que la fille aînée de l'électeur de Bavière recevrait la main du dauphin; et la ruine de la Hollande paraissait inévitable.

L'empereur Léopold d'Autriche s'était déterminé d'autant plus facilement à la neutralité que les grands de la Hongrie, les protestants de ce royaume et la nation presque entière n'attendaient qu'une occasion favorable pour secouer le despotisme persécuteur des agents de Léopold, repousser les garnisons impériales qui les maintenaient dans l'oppression, recouvrer leurs priviléges, leurs droits et leurs libertés.

Ce qui était arrivé en Portugal ajoutait d'ailleurs aux inquiétudes de plusieurs souverains. Le roi don Alphonse avait continué ses extravagances; la reine Marie-Françoise-Isabelle de Savoie, fille de Charles-Amédée, duc de Nemours, s'était retirée dans un monastère, et avait écrit à don Alphonse que, pressée par sa conscience, elle avait résolu de retourner en France, et qu'elle le priait de lui faire rendre sa dot. « Votre majesté sait bien, » avait-elle ajouté dans sa lettre, que je ne suis pas » sa femme. » Don Alphonse furieux avait couru au monastère, ordonné qu'on en brisât les portes, et n'était retourné au palais royal que forcé de céder aux prières les plus vives de son frère don Pierre. La reine annonça au conseil d'état et aux principaux officiers de la couronne qu'elle était résolue à faire déclarer son mariage nul, et à partir

pour sa patrie; le conseil saisit avec empressement cette occasion de délivrer le Portugal d'un roi que ses folies rendaient incapable de régner. On arrêta don Alphonse dans son appartement; ses fureurs parurent céder à la crainte : il abdiqua en faveur de son frère (1667). On le relégua dans les îles Terceres; on proposa à la reine d'épouser don Pierre. Le chapitre de l'église patriarcale de Lisbonne, exerçant les droits du patriarche, dont le siége était vacant, déclara nul son mariage avec don Alphonse. Le cardinal de Vendôme, oncle de la reine, légat du saint siége en France, et revêtu des pouvoirs apostoliques les plus grands non-seulement pour la France, mais encore pour les royaumes voisins, envoya à sa nièce la dispense la plus complète, qui fut d'ailleurs confirmée par le pape Clément IX : elle épousa don Pèdre, et conserva le titre de reine, quoique ce prince ne voulût prendre que celui de régent (1668). Le gouvernement espagnol ne crut pas devoir continuer plus long-temps, avec un pays gouverné par don Pèdre, une guerre qui pouvait, dans les circonstances où était l'Europe, lui ôter les moyens de défendre son pouvoir, ses possessions, et peut-être même son existence, et, par un traité, reconnut le Portugal royaume libre et indépendant.

L'année suivante néanmoins don Juan d'Autriche parut aux portes de Madrid avec deux mille chevaux; la reine consentit à tout ce qu'il demanda. Il fit avoir des grâces à ses amis, forma

un conseil chargé de proposer tous les moyens de soulager les peuples, reçut de leur reconnaissance le nom si glorieux de *Père de la patrie*, et obtint le titre de vicaire-général du roi dans l'Arragon, la Catalogne, le royaume de Valence, les îles Baléares et la Sardaigne (1669).

Des plaintes très-vives continuaient de se faire entendre relativement aux impôts qui accablaient les peuples des Espagnes : on prit de nouvelles mesures pour tâcher de les calmer. Mais à quel déplorable état la passion de chercher la fortune et de former des établissements dans les colonies avait réduit la péninsule! Elle languissait sans agriculture et sans industrie; les peuples, plongés dans la misère, gémissaient sous le fardeau des contributions; l'état n'avait que sept millions de revenu pour l'éclat du trône, la solde de l'armée et toutes les autres dépenses publiques; le clergé et les grands du royaume avaient seuls conservé des richesses au milieu des malheurs des peuples (1670).

La nation anglaise était dans une situation bien différente : le commerce l'enrichissait; mais son roi ne voyait pas combien il amoncelait sur son royaume d'éléments de tempête. Il ne cessait de favoriser les *papistes* : le parlement lui demanda avec force de faire exécuter avec plus d'exactitude les lois rendues contre les catholiques, qu'il détestait. Charles II fut obligé de sanctionner un acte qui déclarait *conventicule* toute assemblée composée de *dix-sept non conformistes réunis*

pour servir Dieu sous une forme différente de celle de l'Église anglicane, et établissait des amendes contre le propriétaire de la maison où la réunion aurait lieu, le prédicateur et les assistants. Ses immenses profusions le tenaient dans la dépendance des chambres : il ne pouvait, malgré toutes leurs concessions, satisfaire des courtisans avides et nombreux. Son frère le duc d'York le portait à se rendre indépendant, et à s'emparer d'une autorité absolue qui ferait cesser ses inquiétudes et ses besoins, si souvent renouvelés. *Soumettez*, lui disaient des conseillers imprudents, *cette usurpation insolente que des sujets rebelles ont élevée sur les ruines des prérogatives royales*. Ces conseillers si dangereux étaient Clifford, Ashley, Buckingham, Arlington et Lauderdale, à l'union desquels on donna le nom de *cabal* (*cabale*), mot formé des lettres initiales de leurs noms. Sir Thomas Clifford avait un caractère entreprenant, beaucoup d'éloquence et d'habileté dans l'intrigue. Lord Ashley, ancien membre du long parlement, avait eu beaucoup de crédit parmi les presbytériens : partisan de Cromwell, dont il avait eu la confiance, il s'était ensuite réuni à ceux qui favorisaient la restauration; puissant par ses talents, turbulent, actif, ambitieux, plein d'audace, il n'était, suivant Smolett, ni sensible à la honte, ni susceptible de crainte, ni guidé par aucun principe. Le duc de Buckingham, gai, capricieux, rempli d'esprit, ministre des plaisirs du monarque, prodigue et livré

[redacted]

bourreau comme un libelle faussement attribué à lord Lucas.

Les communes adoptèrent un bill qui augmentait les droits perçus sur certaines marchandises; les négociants de Londres présentèrent une pétition contre ce projet. La chambre des pairs proposa des changements, les communes prétendirent que les lords n'avaient pas le droit d'*amender* les bills relatifs aux impôts. Les pairs soutinrent le contraire; la dispute devint très-vive entre les deux chambres. Des conférences tenues pour les concilier furent inutiles; le roi ajourna leurs séances. (1671).

La duchesse d'York, Anne Hyde, fille du comte de Clarendon, vint à mourir; elle avait embrassé la religion catholique pendant sa dernière maladie. Son mari était devenu catholique romain pendant son séjour sur le continent; mais il avait caché ses opinions religieuses, et voulu paraître attaché à l'Église anglicane. Le roi désirait depuis longtemps de rompre son mariage avec la reine Catherine de Portugal, de laquelle il croyait ne pouvoir pas avoir d'enfants; et l'on est tout étonné que chef suprême de l'Église anglicane, et professant ses maximes et ses dogmes avec un grand zèle apparent, il ait fait faire des démarches auprès du pape, comme l'ont dit des historiens anglais, pour obtenir que le souverain pontife déclarât nul son mariage avec Catherine. Quoi qu'il en soit, on a écrit que les jésuites d'Angleterre avaient menacé

le duc d'York d'une décision pontificale, d'après laquelle Charles II aurait le droit de se remarier, et l'espérance d'avoir des enfants qui priveraient le duc de la succession au trône, s'il ne se hâtait pas de reconnaître solennellement la religion qu'il avait embrassée, et qu'il professait secrètement. On a ajouté que le duc s'était d'abord refusé à une démarche qui devait le rendre odieux à une grande partie de la nation anglaise; mais peu de temps après la mort de sa femme, il renonça formellement à la religion anglicane, entre les mains du père Simon, jésuite anglais.

Les séances des chambres étaient toujours *prorogées;* le roi, en vertu du pouvoir suprême que divers actes du parlement lui avaient conféré dans les affaires ecclésiastiques, suspendit les lois pénales contre les non-conformistes, permit aux protestants d'exercer publiquement un culte différent de celui de l'Église anglicane, et donna aux catholiques le droit *de servir Dieu à leur volonté*, pourvu que ce fût en particulier. Le garde-des-sceaux Bridgeman, ayant refusé de sceller la proclamation émanée à ce sujet du trône, perdit sa place; et lord Ashley, un des cinq membres de la cabale, devenu comte de Shaftesbury, fut nommé lord-chancelier d'Angleterre (1672).

Les désirs de cette cabale sont remplis; les rois de France et d'Angleterre déclarent la guerre à la Hollande, sous le prétexte *d'inscriptions injurieuses et pleines de faussetés contre eux et leurs su-*

[redacted]

jets, de peintures, de médailles de ce genre, exposées en public par le commandement même des états. Louis XIV se plaint d'ailleurs du peu de reconnaissance des Hollandais pour les services que ses ancêtres leur avaient rendus; et Charles II, de peu d'égards pour son pavillon, de pêches faites sur les côtes d'Angleterre, et de contravention aux conventions commerciales.

Charles II avait ordonné, en déclarant la guerre à la Hollande, que l'on saisît tous les vaisseaux hollandais dans les ports d'Angleterre; mais les états généraux n'ayant pas voulu imiter cette violation de la foi publique, il fait remettre en liberté la plupart de ses vaisseaux.

Un ordre du conseil établit la loi martiale dans l'armée; et l'on publie un ordre royal pour prendre de force et employer sur la flotte les matelots des bâtiments du commerce, dont la navigation se trouve arrêtée par cette mesure.

Des craintes politiques avaient diminué la vigilance ordinaire du grand pensionnaire de Wit: redoutant sans cesse de voir sa patrie asservie par le prince d'Orange et par les troupes qui lui seraient dévouées, il n'avait pas préparé une défense proportionnée à l'invasion dont la Hollande était menacée; mais voyant de plus près le danger que sa nation allait courir, il prend toutes les mesures nécessaires pour opposer une flotte puissante à celles des ennemis, pendant que le prince d'Orange

ferait de nombreuses levées, et rétablirait la discipline dans l'armée de terre.

De Ruyter se met en mer à la tête de quatre-vingt-dix vaisseaux de guerre, et de quarante frégates ou brûlots; et Corneille de Wit, le frère du grand pensionnaire, s'embarque avec l'amiral comme député des états. De Ruyter rencontre à Solebay la flotte d'Angleterre dont l'escadre bleue était aux ordres du comte de Sandwich, et la flotte française commandée par le maréchal d'Étrées. Le duc d'York était le chef suprême des deux flottes alliées : les Anglais, attaqués avec la plus grande promptitude, sont obligés de couper leurs câbles pour se mettre en ligne; et leurs vaisseaux manœuvrent dans une telle confusion qu'ils se heurtent les uns les autres. Le comte de Sandwich se met à l'avant-garde, soutient une attaque des plus furieuses, repousse le vaisseau de l'amiral. Vanghent, qui vient de perdre la vie avec gloire, coule à fond un gros vaisseau de guerre et trois brûlots, a six cents hommes tués ou blessés, continue de se battre avec la plus grande ardeur, ne peut empêcher son vaisseau, criblé de coups de canon, d'être accroché par un brûlot, et saute en l'air avec tout son équipage. Le duc d'York et l'amiral de Ruyter se battent l'un contre l'autre pendant deux heures avec le plus grand acharnement; le vaisseau du duc perd toutes ses manœuvres, le prince fait porter son pavillon sur un autre vaisseau, et sa division est près d'être accablée lorsque sir Joseph

[redacted]

Jordan qui a remplacé le brave comte de Sandwich, arrive à son secours. La bataille recommence, et dure jusqu'à la nuit; les Hollandais se retirent : les deux partis prétendent à la victoire (1672).

Louis XIV s'avance vers la Hollande à la tête de ces armées; Turenne, Condé, le duc de Luxembourg et l'évêque de Munster les commandent. On traverse le Rhin à Tollhuis; on passe à gué la Meuse et l'Yssel; on jette des ponts sur le Waal; toutes les places, excepté Maëstricht, ouvrent leurs portes, ou ne résistent que pendant peu de temps aux attaques des armées françaises. Les troupes de Louis XIV ne sont plus qu'à une lieue d'Amsterdam; les provinces d'Utrecht, de Gueldre et d'Over-Yssel sont soumises. Le roi tient un conseil; Turenne et Condé sont d'avis de démolir la plupart des places dont on s'est emparé : le marquis de Louvois s'oppose à leur opinion, et l'emporte. Le grand nombre de garnisons que l'on envoie dans ces places qu'on veut garder, affaiblissent les armées de Louis XIV : les Hollandais ouvrent les fameuses écluses qui retiennent les eaux de l'Océan. Les environs d'Amsterdam, de Leyde, de Bois-le-Duc, de Delft, de Breda sont inondés; les Français sont obligés de reculer devant ces inondations qui changent en une vaste mer, une si grande partie de la Hollande. Le grand pensionnaire néanmoins engage ses compatriotes à demander la paix. Ils offrent de céder à Louis XIV Maëstricht, ainsi que toutes les villes frontières

non comprises dans les sept Provinces-Unies, et de payer une très-grosse somme pour les frais de la guerre : le roi de France demande que les marchandises de son royaume puissent entrer en Hollande sans payer aucun droit; que les états généraux permettent l'exercice public du culte catholique; que la moitié des églises soit mise à la disposition des catholiques romains; que leurs prêtres reçoivent des honoraires; qu'on lui cède, indépendamment des villes frontières que les états proposent d'abandonner, Nimègue, deux autres places, une partie du Guelderland, les îles de Bommel et Voorn, et les forts de Saint-André, de Louvertem et de Crèvecœur; que vingt millions de livres soient donnés pour les frais de la guerre; qu'une ambassade annuelle présente une médaille d'or pour reconnaître que la Hollande doit la conservation de sa liberté au monarque dont les ancêtres l'ont aidée si puissamment à l'acquérir; que les Hollandais donnent au roi d'Angleterre une entière satisfaction, et que ses propositions soient acceptées avant dix jours.

Que les Hollandais, disent les ambassadeurs de Charles II, rendent honneur au pavillon d'Angleterre dans toutes les circonstances, que l'on bannisse les ennemis et les calomniateurs du monarque anglais, que la Hollande partage avec l'Angleterre le commerce des Indes orientales, qu'elle donne un million sterling pour les dépenses de la guerre, qu'elle paie chaque année 10,000 livres sterling

[redacted]

pour la liberté de pêcher sur les côtes de la Grande-Bretagne, et que le prince d'Orange soit déclaré stathouder héréditaire.

L'énormité des demandes des deux rois jette les Hollandais dans le désespoir. Le prince d'Orange et ses partisans échauffent les esprits contre le grand pensionnaire et son frère; on leur impute tous les malheurs de la république : ils deviennent l'objet de l'exécration de la multitude. On réclame avec force la cassation de l'édit d'après lequel on s'était engagé à ne jamais reconnaître le prince d'Orange pour stathouder. Les deux frères de Wit, ne consultant que leur patriotisme, s'opposent avec fermeté à cette révocation; la multitude ne connaît plus de frein : elle prend les armes à Dort, à Amsterdam, à Rotterdam, à Midlebourg, à La Haye; elle oblige les magistrats à se déclarer pour le prince d'Orange. L'édit est annulé; Guillaume III, de Nassau, proclamé stathouder et capitaine général de la Hollande; Jean de Wit attaqué et laissé pour mort; Corneille malade à Dort, assiégé dans sa maison par des scélérats; et l'immortel Ruyter insulté dans le pays auquel il a rendu de si grands services, et à la gloire duquel il a ajouté tant d'éclat. Un infâme ose accuser Corneille d'un complot contre le prince d'Orange; la multitude demande à grands cris qu'on le juge. Les magistrats effrayés le condamnent à la torture; il la souffre avec un courage admirable, proteste de son innocence, et, au milieu des tour-

ments, dit avec enthousiasme la fameuse strophe dans laquelle Horace peint en si grand poète le courage de l'homme juste et inébranlable que ne peuvent effrayer ni le courroux d'un tyran, ni la fureur d'une multitude égarée qui commande le crime. La violence l'emporte; on condamne Corneille au bannissement. Le grand pensionnaire veut partager l'exil de son frère; il se rend à sa prison. Une populace cruelle se rassemble en tumulte, force les portes du cachot, poignarde les deux frères, et traite avec une atroce barbarie les cadavres de ces deux grands citoyens.

Le prince d'Orange avait été invité par les états à quitter son camp d'Alphen et à venir à La Haye arrêter les insurrections. Il n'arrive que lorsque le grand attentat contre les deux frères est consommé. On lui demande la punition des coupables. *Le grand crédit des auteurs des troubles ne le permet pas*, répond-il aux citoyens indignés du massacre des deux frères. On a prétendu qu'il avait long-temps après accordé des faveurs aux meurtriers de Jean et de Corneille; il n'a pu échapper au terrible soupçon d'avoir été leur complice.

Fagel est nommé grand pensionnaire; le prince d'Orange, soutenu par Fagel et autorisé par les états, remplace dans la plupart des villes les magistrats dont il ne se croit pas sûr du dévouement.

L'électeur de Brandebourg marche au secours de la Hollande; l'Espagne s'est alliée avec les Hollandais qu'elle a pendant si long-temps voulu pu-

[redacted]

nir comme des rebelles contre la France qui avait soutenu la Hollande insurgée. Le gouverneur des Pays-Bas espagnols met les troupes et l'artillerie de ces provinces à la disposition de l'électeur. Louis XIV quitte l'armée; Turenne passe le Rhin avec douze mille hommes et s'avance contre l'électeur de Brandebourg; Luxembourg reste en Hollande : quinze mille hommes sont sous ses ordres. Le prince d'Orange, battu par Luxembourg, traverse la Flandre avec audace et vient attaquer Charleroi; il ne peut le prendre et se retire. L'hiver arrive; les eaux qui couvrent la Hollande se gèlent; Luxembourg fait passer son armée sur les glaces, prend Zwammerdam et Bodegrave, menace Leyde et La Haye; mais le dégel survient, Luxembourg est obligé de faire reculer ses troupes, et la Hollande est de nouveau sauvée.

Le roi cependant pressait les travaux qui devaient terminer les fortifications de toutes les places frontières de la France, et bientôt il se met à la tête d'une armée, s'approche du canal de Bruges, menace Bruxelles, et tombe sur Maëstricht qu'il avait fait investir. C'est pendant ce mouvement que le roi, dont les opérations avaient été souvent arrêtées par le défaut de vivres pendant l'invasion de la Hollande, fit employer des fours que l'on montait en six heures, et qui fournissaient promptement à ses troupes le pain dont elles avaient besoin. Le monarque préside lui-même au tracé des lignes; il veut qu'on relègue

hors de la circonvallation les marchés où, dans plusieurs siéges précédents, on avait vu des paysans, des espions déguisés, et même des soldats ennemis travestis, observer les dispositions que l'on voulait tenir les plus secrètes. Il ordonne que tous les travaux soient uniquement dirigés par Vauban. Ce grand ingénieur ne néglige rien pour répondre à la confiance du roi. On ne faisait, avant le siége de Maëstricht, qu'une seule parallèle où l'on plaçait une *batterie royale* composée d'une ou de deux lignes de bouches à feu. La nécessité avait forcé les Turcs au siége de Candie, où ils étaient obligés d'avancer avec lenteur sur un terrain perpétuellement disputé, à multiplier les tranchées et les places d'armes. Vauban profite en homme de génie de l'invention de la nécessité; il essaie un nouveau système. « On allait vers la place, dit » Louis XIV lui-même dans ses mémoires, quasi » en bataille, avec de grandes lignes parallèles qui » étaient larges et spacieuses, de sorte que, par le » moyen des banquettes qu'on y avait, on pouvait » marcher aux ennemis avec un grand front. Le » gouverneur et les officiers qui étaient dedans » n'avaient jamais rien vu de semblable, quoique » Farjaux (le gouverneur) se fût trouvé en cinq » ou six places assiégées, mais où l'on avait été » par des boyaux si étroits qu'il n'était pas possible » de tenir dedans à la moindre sortie. »

Des feux plongeants et d'écharpe, des mines conduites par Castelan avec les mineurs qu'il avait

[redacted]

ramenés de Candie, et l'audace héroïque des Français combattant sous les yeux d'un roi qu'ils aimaient avec enthousiasme, abrègent d'ailleurs le siége; et Maëstricht capitule le treizième jour de tranchée.

Dès que la ville est prise, Vauban fait un plan admiré du grand Condé des ouvrages dont il faut environner cette place pendant la guerre, et à la paix si la France doit la conserver.

La Hollande venait d'acquérir un nouvel allié; l'empereur d'Allemagne partage les craintes d'une grande partie de l'Europe. On veut arrêter les triomphes de Louis dont on redoute la puissance et l'ambition. Naarden est pris par le prince d'Orange; Montécuculli, le vainqueur de Saint-Gothard, s'empare de la ville de Bonn. Turenne, avec sa petite armée et sa grande habileté, ralentit les progrès d'un adversaire digne de lui; mais les Français évacuent les places de la Hollande; ils ne conservent que Maëstricht, Maseik et Grave. Les ingénieurs se hâtent sur les frontières de faire achever les fortifications commencées. On rompt les gués de la Meuse, de la Somme et de l'Authie, et l'on met en état d'être défendus les passages de ces rivières.

(1673) Les communes d'Angleterre désapprouvaient l'alliance de Charles II avec la France et la guerre contre la Hollande; elles votèrent une taxe de 60,000 livres sterling par mois, payable pendant un an et demi; mais elles ne voulurent pas parler d'une guerre qu'elles n'auraient pas consenti à pa-

raître approuver, et présentèrent une adresse contre la déclaration du roi relative à la liberté de conscience. « Les lois pénales, dirent-elles, ne peuvent » être suspendues que par un acte du parlement. » — Je suis très-fâché, leur répondit Charles, que » les mesures que j'ai prises pour la paix du royaume » aient mécontenté la chambre des communes, et » vous aient fait mettre en question la puissance » incontestable que j'ai dans les affaires ecclésiastiques, et dont je n'ai jamais pensé à faire usage que » pour le bien de mes sujets. Mon intention n'est » pas de renoncer aux avis de mon parlement. Si » vous voulez me proposer dans un bill les moyens » les plus efficaces pour conserver la tranquillité » dans l'Église et dans l'état, et si ce bill m'est » adressé d'une manière convenable, vous me trouverez prêt à concourir avec vous à toutes les » mesures jugées nécessaires pour l'avantage du » royaume. » Les communes dirent au roi dans une seconde adresse : « La réponse de votre majesté ne » peut apaiser les craintes et les soupçons inspirés » par le droit qu'elle s'est attribué de dispenser des » lois pénales. Ses prédécesseurs n'ont jamais entrepris de l'exercer. Il ne tend qu'à interrompre » le cours des lois et à changer la puissance législative qui réside dans le monarque et les deux » chambres du parlement. Nous supplions votre » majesté, sire, de donner une réponse plus claire » et plus satisfaisante. » Le roi demanda du temps pour examiner l'adresse des communes.

[redacted]

Mais quel ne fut pas l'étonnement de la *cabale* en apprenant ce que pensaient les presbytériens sur lesquels elle avait compté! « Les vues de la » cour, disaient-ils, sont de favoriser les catholi» ques romains sous le prétexte de tolérer le pres» bytérianisme. Le ministère prend les mesures les » plus arbitraires. Le roi a engagé la nation dans » une guerre injuste et dispendieuse contre ses al» liés naturels; et l'armée qu'il a rassemblée n'est » campée dans les environs de Londres que pour » maîtriser les délibérations du parlement. » L'alderman Love, un des chefs des presbytériens, parla même dans la chambre des communes, contre la déclaration royale, avec une telle force que la chambre touchée des sentiments généreux qu'il exprima, adopta un bill en faveur des *protestants* non conformistes. Les lords demandèrent quelques changements à ce bill. Les communes ne voulurent pas y consentir; mais les deux chambres présentèrent une adresse contre les catholiques romains, et demandèrent que les lois fussent exécutées à la rigueur relativement aux prêtres et aux jésuites, et que tous les officiers, ainsi que tous ceux qui possédaient des emplois dans l'armée, prêtassent le serment d'allégeance et de suprématie, et reçussent la communion suivant la forme prescrite par l'Église anglicane. Le roi fit paraître une proclamation semblable à celles qu'il avait déjà publiées (1673). Les communes peu satisfaites résolurent de ne s'occuper de subsides que

lorsque la déclaration royale relative à la liberté de conscience serait annulée. Le roi prorogea le parlement.

Mais le trésor de Charles était vide; ses prodigalités et la guerre exigeaient de très-fortes sommes d'argent; sa situation était des plus critiques: presque tous les membres de la cabale, excités par leurs passions, voulaient le porter à employer la violence, à se retirer auprès de son armée, à faire venir d'Écosse un gros corps de troupes, à secouer le joug des lois, à soumettre le parlement à son autorité, et à faire arrêter les membres des communes qui étaient le plus opposés à ses volontés. Il hésite, et paraît séduit par les attraits si trompeurs du pouvoir absolu; mais l'emploi de la force l'effraie. Quelques conseillers, sages ou timides, augmentent ses craintes; il se souvient de son malheureux père. Le roi de France l'exhorte à faire la paix avec son parlement; et les femmes, auxquelles le soumet son penchant pour les plaisirs et la débauche, emploient le pouvoir de leurs charmes à le détourner d'une guerre civile dont la confusion et les dangers paraissaient devoir leur être si funestes. Le comte de Shaftesbury, auparavant lord Ashley, ce membre de la cabale, qui avait été nommé chancelier, frappé de l'irrésolution de Charles et de ce qu'il appelle la faiblesse du monarque, ne voit plus son salut que dans un changement de parti, se jette dans l'opposition qui l'accueille avec joie, se range parmi ceux qui dé-

[redacted]

fendent avec le plus de zèle les libertés nationales, et engage le roi à satisfaire le parlement. Charles II annule la déclaration, réunit le parlement, se rend à la chambre des pairs, mande les communes, leur demande de s'occuper des subsides le plus promptement possible, et promet de donner son consentement à tous les bills que les chambres lui présenteront pour réprimer les abus.

Les chambres allèrent en corps remercier sa majesté, et adoptèrent le fameux acte du *test* ou *de l'épreuve*, d'après lequel toute personne possédant un emploi devait prêter les serments d'allégeance et de suprématie, recevoir le sacrement dans son église paroissiale, en présence de témoins compétents, renoncer à la croyance de la présence réelle dans l'eucharistie; et comme de tous les maux qui peuvent affliger l'humanité, l'intolérance est un de ceux qui connaissent le moins de bornes, et que Charles II augmentait chaque jour la méfiance des Anglais par ses prédilections pour les catholiques, les chambres approuvèrent un autre bill destiné à empêcher les mariages des catholiques avec les protestants. Les communes demandèrent aussi qu'on supprimât un droit imposé sur le charbon par un ordre du conseil, que les soldats ne fussent plus mis en quartier dans les maisons des particuliers, que les troupes fussent congédiées à la fin de la guerre, et que l'on n'enrôlât plus de soldats par force. Le roi consentit à tout; les officiers catholiques quittèrent leurs em-

plois. Le duc d'York se démit de la place si lucrative de grand-amiral. Le lord Clifford cessa d'être grand trésorier. Les chambres adoptèrent un bill d'*indemnité* pour garantir les ministres de toute recherche relativement au passé ; et les subsides furent accordés sans aucune opposition.

Le duc d'York pensa à épouser la princesse Marie, sœur de François d'Est, duc de Modène ; la cour de France en fut instruite. Louis XIV déclara Marie d'Est fille adoptive de France, et s'engagea à payer sa dot. Charles II accepta cette adoption avec reconnaissance, et le mariage du duc d'York et de la princesse fut célébré par procureur.

Les communes demandèrent au roi d'Angleterre d'empêcher cette union. « Que le frère de » votre majesté, ajoutèrent-elles, n'épouse aucune » princesse catholique. — Le mariage de mon frère » est terminé, répondit le monarque ; la bénédic» tion nuptiale a été reçue par un procureur du » duc d'York ; et comment aurais-je pu croire que » ce mariage vous déplairait, puisque la proposi» tion de l'union de mon frère avec une autre prin» cesse catholique n'a paru vous causer aucun » mécontentement ? »

Les communes, bien loin d'être satisfaites de cette réponse, résolurent de n'accorder aucun nouveau secours au roi, avant que le royaume ne fût en sûreté contre les desseins des papistes, et que tous les abus ne fussent réformés ; elles priè-

[redacted]

rent le monarque d'ordonner un jeûne général, comme si la nation courait le plus grand danger, et se rendant en corps auprès du roi pour lui présenter une nouvelle adresse contre le mariage du duc d'York, elles lui dirent : « Cette union,
» sire, produit des doutes, des inquiétudes et du
» mécontentement dans les esprits; elle engage-
» rait votre majesté dans des alliances préjudicia-
» bles à la religion protestante; elle augmenterait
» le nombre des prêtres et des jésuites en Angle-
» terre. Les espérances du parti catholique renaî-
» traient; l'affection du peuple pour son altesse
» royale serait très-diminuée. Les nombreux pa-
» rents de la princesse de Modène, attachés à la
» cour de Rome, trouveraient le moyen de péné-
» trer dans les conseils les plus secrets de votre
» majesté. Les mariages célébrés par procureur ont
» souvent été rompus; que votre majesté empêche
» la consommation de celui de son frère, héritier
» présomptif de la couronne. »

Les communes votèrent ensuite que l'armée de terre était un *abus* et un fardeau pour la nation. Le roi se rendit à la chambre des pairs, et manda les communes. « Quels avantages, dit-il aux cham-
» bres, nos ennemis ne retireraient-ils pas d'une
» division apparente entre votre roi et le parle-
» ment ! » Il prorogea les chambres, ôta le grand sceau au comte de Shaftesbury, et accueillit la princesse de Modène, qui arriva en Angleterre avec sa mère, et dont le mariage avec le duc d'York fut

consommé. Mais il fit sortir de sa cour tous *les papistes récusants*, et publia une proclamation pour l'exécution des lois portées contre les catholiques (1673).

Charles II cependant rassembla le parlement. « Les états généraux, lui dit-il, ne cherchent qu'à » me tromper par des propositions vagues de paix; » ils fondent leur espérance sur nos prétendues » désunions. Le meilleur moyen d'obtenir une paix » avantageuse est d'équiper une grande flotte; on » ne peut y parvenir sans argent, et j'espère un » secours prompt, abondant, accordé de bonne » volonté et avec affection. » Les chambres ne pensaient qu'à déjouer les projets qu'elles supposaient à Charles pour arriver à la puissance arbitraire; les lords obtinrent que tous les papistes fussent obligés de sortir de Londres et de Westminster pendant la session du parlement. Le roi n'osa refuser aux deux chambres la publication d'un jeûne pour implorer la protection de Dieu contre les progrès du papisme. Les communes demandèrent que toutes les milices fussent tenues en état de marcher pour s'opposer aux soulèvements que les papistes pourraient exciter, et résolurent de prier sa majesté d'éloigner pour toujours de sa personne et de ses conseils le duc de Lauderdale et le duc de Buckingham, comme dangereux et suspects.

Charles, voyant qu'il lui était impossible de continuer une guerre devenue odieuse au parlement, se résolut à écouter les propositions des états gé-

[redacted]

néraux pour une paix séparée. Il communiqua ces propositions aux deux chambres, et d'après leur avis il conclut un traité qui renouvelait celui de Breda, en ajoutant que les Hollandais rendraient honneur au pavillon anglais arboré sur une flotte, sur une escadre ou sur un simple vaisseau, et qu'ils paieraient 300,000 livres pour les frais de la guerre.

Un congrès réuni à Cologne traitait toujours de la paix générale sous la médiation de la Suède. L'empereur Léopold fait enlever de cette ville, et conduire prisonnier à Vienne le prince Guillaume Égon de Furstemberg, qui avait toute la confiance de l'électeur archevêque, et qu'il accusait de retenir ce prince dans l'alliance de la France, d'avoir un régiment au service de Louis XIV, et de traverser les projets de son souverain. Le prince Guillaume Égon n'était néanmoins ni sujet ni vassal de l'Autriche, et la diète de l'Empire germanique n'avait pris aucun parti contre la France. Cet attentat contre le droit des gens sert de prétexte pour rompre le congrès; et la guerre continue avec une nouvelle violence.

La Hollande met en mer deux grandes flottes; le roi de France fait ajouter aux fortifications des ports et des côtes de son royaume, et marche vers la Franche-Comté, qu'il veut conquérir de nouveau. Le duc de Navailles s'était emparé de plusieurs postes de cette province; Louis XIV assiége Besançon. Vauban dirige le siége; il fait hisser quarante pièces d'artillerie sur des hauteurs regardées

comme inaccessibles; et les travaux sont poussés avec tant de vigueur malgré les difficultés du terrein et l'abondance des pluies, que la place se rend aux Français; Dole se défend avec plus d'acharnement; Vauban fait construire une galerie blindée pour protéger les approches contre les bombes et les artifices; le canon et la mine ouvrent plusieurs brèches; la place capitule, et la Franche-Comté est soumise.

Frédéric-Armand de Schomberg arrête dans le midi de la France les Espagnols qui s'étaient emparés de Belle-Garde, et couvre les places du Roussillon.

Le grand Condé était en Flandre occupé à résister au prince d'Orange. Quelque bouillant que soit son courage, il manœuvre de manière à éviter une bataille dont le nombre de ses troupes, inférieur à celui de l'ennemi, lui fait craindre le succès; mais le stathouder ayant exposé à Senef une aile de son armée, le génie rapide de Condé saisit cette circonstance avec vitesse, et le général français se précipite sur les troupes hollandaises. Le prince d'Orange déploie pour réparer sa faute toute l'habileté d'un grand homme de guerre et tout le courage d'un jeune soldat; il rallie ses troupes, les ramène à la charge, se bat avec le plus grand ordre, montre une constance admirable, et mérite les plus grands éloges de Condé; mais rien ne peut résister au grand capitaine, et les Français sont vainqueurs.

[redacted]

Le prince d'Orange va assiéger Oudenarde; Vauban se jette dans la place, attaque les assiégeants dont les quartiers sont séparés par de grandes inondations, les taille en pièces; Condé s'approche, et le stathouder quitte la Belgique et va presser le siége de Grave, déjà attaquée par Rabenhaupt. Ce siége devait être célèbre; Chamilly, déjà fameux par ses exploits à Candie, en Portugal et dans d'autres contrées, défend Grave avec quatre mille hommes : il va s'immortaliser; il avait, avant d'être attaqué, perfectionné tous les ouvrages, revêtu les parapets de fascines, pratiqué sous les terre-pleins des magasins blindés pour les poudres, fortifié le chemin couvert par une double palissade, des traverses et des barrières, étendu jusques au-delà même des avant-fossés des fascines hérissées de piquets et enterrées, des chevaux de frise, des sacs et des traînées de poudre et de grenades, des fougasses placées dans les digues, des flèches, des logements de contre-approche, de vieux bateaux convertis en redoutes flottantes, et fait entrer dans la place les vivres, les bestiaux et tous les matériaux des environs. Rabenhaupt avait néanmoins surpris en arrivant des amas de fourrage et un convoi de vin destiné pour la garnison; Chamilly avait attaqué à la nage l'ennemi retranché dans une île, et ramené les munitions dans la ville; il avait multiplié les sorties avec le plus grand succès, détruit plus d'une fois les logements des assaillants, rasé plus de cent toises de digues, ac-

coutumé ses troupes à mépriser les attaques et à chansonner les ennemis, inspiré l'ardeur la plus vive à des soldats un moment ébranlés, en leur offrant des passe-ports, et taillé en pièces les assiégeants qui avaient voulu tenter un assaut à un bastion.

Le prince d'Orange arrive; les Hollandais s'avancent sur les digues, et passent l'avant-fossé sur des ponts de jonc; mais les poudres et les grenades semées sous leurs pas éclatent, et jettent parmi eux un grand désordre: ceux qui s'élancent dans le chemin couvert sont percés par les piques des Français. Ces longues armes, soutenues par la mousqueterie, arrêtent les Hollandais derrière les palissades et les barrières. Le reste de l'infanterie et la cavalerie de la garnison fondent sur ceux qui traversent les glacis, les culbutent, les précipitent dans les avant-fossés ou les font prisonniers. Les Hollandais reviennent à la charge, parviennent à se loger sur ces glacis, mais n'osent plus attaquer le chemin couvert.

La garnison cependant s'affaiblit chaque jour; les meilleurs officiers et les ingénieurs sont morts en combattant avec gloire; toute la ville est en ruines; neuf cents blessés et un grand nombre de malades sont dans les caves; la garnison est forcée de manger ses chevaux; les troupes bivouaquent dans les dehors de la place; les bombes, les boulets rouges, les grenades lancées avec des mortiers, ne laissent aucun repos aux soldats épuisés

de fatigues : l'héroïque Chamilly ne voit que l'ennemi rebuté, les dehors intacts, l'hiver qui s'approche, les pluies qui vont grossir la Meuse, les inondations qui vont s'étendre. Il ne prend conseil que de son courage; il refuse de se rendre : mais Louis XIV, qui préfère à la conservation de la place le salut de ce qui reste d'une aussi brave garnison, envoie à Chamilly l'ordre de capituler; Chamilly obéit malgré lui. Le prince d'Orange s'empresse de lui accorder toutes les conditions qu'il propose; la garnison, précédée de ses canons et des dépouilles ennemies, défile devant le prince d'Orange, qui l'admire, revient comme en triomphe vers les frontières de la France, trouve tous les chemins bordés d'une multitude avide de voir Chamilly et ses valeureux soldats, reçoit de Louis XIV les plus honorables récompenses militaires, et le bâton de maréchal est donné à Chamilly.

La glorieuse défense de Grave est l'objet de l'admiration de l'Europe; mais les électeurs de Mayence et de Trèves quittent le parti de la France, et l'électeur palatin conclut une alliance offensive et défensive avec l'empereur. Louis XIV ne peut contenir son ressentiment; Louvois ordonne que le Palatinat soit livré à une horrible dévastation; pendant plus d'un siècle les ruines de ce pays, si favorisé par la nature et si ravagé par la violence, ont attesté le crime commis contre l'humanité par une vengeance cruelle. Et voyezquelles ont été les suites de cet attentat; les cercles de Franconie,

de Souabe et du Haut-Rhin se liguent pour la défense de l'électeur; la diète de l'Empire déclare bientôt la guerre à Louis XIV; le roi de Danemarck se réunit à l'Empire, et Louis XIV est abandonné de tous ses alliés.

Seul il va lutter contre presque toute l'Europe: sa position néanmoins lui inspire une grande joie secrète; il voit sa gloire s'accroître et son vaste plan se réaliser de plus en plus.

L'armée de Léopold commandée par Charles IV, duc de Lorraine, s'avance vers le Rhin. Turenne, qui avait passé ce fleuve après avoir pris Germersheim, bat le duc de Lorraine à Sintzheim ou Wiseloch entre Heilbronn et Philisbourg, et le force à se retirer derrière le Neker. Les troupes des cercles commandées par le margrave de Bade-Dourlarch et celles de Brunswick-Lunebourg arrivent au secours des Impériaux; Turenne est obligé de se replier jusques en Alsace: le duc de Bournonville le suit à la tête de l'armée combinée; le maréchal, plus faible de moitié, livre néanmoins la bataille d'Ensheim, près de Strasbourg, et remporte une nouvelle victoire. L'électeur de Brandebourg, à la tête de vingt-cinq mille hommes, vient joindre les Impériaux vaincus; Turenne, inférieur de plus des deux tiers à ses ennemis, leur abandonne l'Alsace, se retire par les défilés des Vosges, et va couvrir la Lorraine, que Charles IV avait cédée à la France, qu'il avait voulu ensuite conserver, dont la France s'était emparée, et que Charles, toujours

[redacted]

aussi audacieux que bizarre, espérait de conquérir. Les Impériaux se répandent dans l'Alsace, y entrent dans des quartiers d'hiver; Turenne prend les siens en Lorraine, et cache avec la plus grande attention le hardi projet que médite son génie.

Louis XIV, d'autant plus fidèle aux projets secrets qu'il avait adoptés que leur exécution favorisait son goût pour les plaisirs, alliait les fêtes et les intrigues amoureuses aux soins de la guerre, de la politique et de l'administration : depuis longtemps la marquise de Montespan était parvenue à lui plaire par ses charmes et par son esprit. Se permettant dans ses conversations particulières tout ce qu'une piquante malignité pouvait lui inspirer, elle avait commencé par amuser le roi, qui la voyait chez madame de La Vallière et chez la reine, dont elle était dame du palais. Sa hauteur et sa fierté n'avaient pu se contenter d'un second rôle; elle était parvenue à être aimée : la tendre duchesse de La Vallière ne s'était que trop aperçue du commencement de cette nouvelle passion de Louis XIV; les plaintes de son cœur avaient été mal reçues; elle avait abandonné une seconde fois la cour, et s'était retirée à Chaillot dans le couvent des filles de Sainte-Marie. Colbert et Lauzun, envoyés par le roi, étaient parvenus à lui persuader de reparaître auprès du trône; mais sa douceur, sa patience, son amour pour Louis, sa tendresse pour les enfants qu'elle avait eus de ce monarque, le comte de Vermandois et Marie-Anne de Bourbon, mariée depuis

au prince de Conti, ne purent lui faire supporter plus long-temps le triomphe de sa rivale. Elle se renferma dans le couvent des carmelites de la rue Saint-Jacques, voulut se séparer entièrement d'un monde où son affection pour Louis l'avait fait tant souffrir, prononça des vœux solennels, se consacra pour toujours à ces devoirs les plus rigoureux de la vie religieuse, qu'elle devait remplir de la manière la plus touchante pendant plus de trente ans, et mérita par son repentir et ses vertus chrétiennes l'estime du public, l'intérêt des âmes sensibles et les éloges impérissables du grand Bossuet.

Louis XIV conserva un tendre souvenir de madame de La Vallière; mais madame de Montespan avait subjugué son cœur : elle était bien loin de l'emporter sur la politique secrète du monarque, et sur la gloire, qui n'avait pas encore de rivale dans les affections du roi; et néanmoins un de ces hommes accoutumés à voir de loin, et auxquels les mouvements les plus cachés du cœur humain ne sont pas inconnus, aurait pu, en voyant l'empire de madame de Montespan, prévoir cet autre empire si funeste que Louis XIV devait subir dix ans plus tard, et qui devait mettre un terme à son règne glorieux.

Le moment cependant était arrivé où Turenne devait exécuter son admirable projet. Tout d'un coup l'orage, si peu prévu par les Impériaux, éclate avec force ; Turenne repasse les Vosges, descend des montagnes, surprend et détruit, à

[redacted]

Mulhausen, un corps de cavalerie, marche aux ennemis, qui se rassemblent sous Colmar, les taille en pièces à Turckheim, les frappe partout comme la foudre, et force l'armée impériale et germanique, réduite à près de vingt mille hommes, à chercher un asile au-delà du Rhin. L'Europe est saisie d'étonnement, et la France de joie. Louis XIV veut revoir Turenne; il l'appelle: le héros arrive à Versailles au milieu de flots nombreux de Français remplis d'enthousiasme; les hommages qu'on lui décerne le déconcertent et l'attristent. *Il était*, dit Pellisson, *un peu plus honteux qu'il n'avait l'habitude de l'être.*

Le roi, à la tête d'une armée, couvre les siéges de Dinant, de Huy et de Limbourg; la mine fait tomber les remparts de ces villes; elles sont prises par les Français : leur conquête non-seulement sépare les ennemis de Namur et de Charlemont, mais encore rattache Maestricht à la frontière. Le roi retourne à Versailles, et envoie une partie de son armée au maréchal de Turenne.

Le maréchal de Créqui défend la Sarre et la Moselle; le prince de Condé, laissé dans la Flandre, déconcerte, par ses savantes manœuvres, tous les projets du prince d'Orange; et dans le Roussillon, Schomberg s'empare de Figuières et recouvre Bellegarde.

Turenne menace la Germanie; l'empereur envoie Montecuculli pour le combattre. Quel spectacle pour tous ceux que leurs lumières et leurs

sentiments élevés rendent dignes de contempler les merveilleuses combinaisons du génie rassemblant toutes ses ressources pour décider du sort des empires, que celui de Turenne et deMontecuculli, s'observant avec une attention extrême, cherchant à deviner les plans d'un illustre adversaire, essayant ses forces, présentant souvent la bataille et refusant de la livrer! Montecuculli passe et repasse le Rhin; Turenne le suit en Allemagne, y maintient la guerre pendant deux mois contre ce grand général, ne le perd pas de vue, le presse, l'amène par ses démonstrations à l'endroit où il veut frapper le dernier coup, se croit assuré de la victoire, monte sur une hauteur à Saspach, auprès de la ville d'Acheren, examine le camp ennemi, et, au moment où l'espoir du succès s'élève plus que jamais dans son âme, est frappé par un boulet de canon, et reçoit la mort la plus digne d'envie, celle qui termine une vie glorieuse au milieu de l'accomplissement de ses devoirs. Nous avons perdu *notre père!* s'écrient les soldats français désespérés; la France entière va répondre à leur cri de douleur. *Quel honneur*, dit Montecuculli, *cet homme faisait à l'homme!* et quel hommage l'Europe rendra au héros! Les lieutenants de Turenne ramènent sur le Rhin l'armée française désolée; Montecuculli la suit, l'attaque devant Altenheim; elle se met d'elle-même en bataille, et, digne du général qui l'a tant de fois conduite à la victoire, elle repousse l'ennemi. Le duc

[redacted]

de Lorges conduit en Alsace cette armée si digne des éloges de la postérité; il en dirige la retraite avec autant d'habileté que de courage, et en remet le commandement au duc de Duras, qui couvre le passage des Vosges et arrête les Impériaux. Montecuculli assiége Haguenau et Saverne. Condé laisse le duc de Luxembourg en Flandre, accourt en Alsace, fait lever les siéges entrepris par les Impériaux, oblige par ses mouvements Montecuculli à repasser le Rhin, et rend ce dernier hommage à celui pour lequel il avait une si haute estime et dont il pleure la perte. Le roi, profondément affligé, ordonne que le corps de Turenne soit déposé dans l'église de Saint-Denis, au milieu des tombes royales. Il veut que des prières solennelles s'élèvent pour ce grand homme dans la métropole de Paris, comme pour le premier prince du sang. Fléchier prononce l'oraison funèbre de Turenne; et dans cette même métropole, douze ans plus tard, on entend le grand Bossuet, versant des larmes sur les restes inanimés du grand Condé, proférer ces paroles mémorables, que l'histoire a gravées sur ses tables, et que la postérité conserve comme un monument bien plus durable que l'airain, de la gloire de Turenne et de Condé. « L'un paraît agir par des réflexions profondes, et l'autre par de soudaines illuminations : celui-ci par conséquent plus vif, mais sans que son feu eût rien de précipité, celui-là d'un air plus froid, sans jamais rien avoir de lent,

» plus hardi à faire qu'à parler, résolu et déterminé » au dedans lors même qu'il paraissait embarrassé » au dehors. L'un, dès qu'il parut dans les armées, » donne une haute idée de sa valeur, et fait attendre » quelque chose d'extraordinaire, mais toutefois » s'avance par ordre, et vient, comme par degrés, » aux prodiges qui ont fini le cours de sa vie : » l'autre, comme un homme inspiré, dès sa pre- » mière bataille s'égale aux maîtres les plus con- » sommés. L'un, par de vifs et continuels efforts, » emporte l'admiration du genre humain, et fait » taire l'envie : l'autre jette d'abord une si vive » lumière qu'elle n'osait l'attaquer. L'un enfin, » par la profondeur de son génie et les incroya- » bles ressources de son courage, s'élève au-dessus » des plus grands périls, et sait même profiter » de toutes les infidélités de la fortune : l'autre, » et par l'avantage d'une si haute naissance, et par » une espèce d'instinct admirable dont les hommes » ne connaissent pas le secret, semble né pour en- » traîner la fortune dans ses desseins et forcer les » destinées..... Quel spectacle de voir et d'étudier » ces deux hommes, et d'apprendre de chacun » d'eux toute l'estime que méritait l'autre ! »

Vers le temps de la mort de Turenne, les ennemis de la France, commandés par le duc Charles IV de Lorraine, en passant la Sarre sur un pont à moitié démoli, et se servant de gués qu'on n'avait pas reconnus, avaient surpris le maréchal de Créqui à Consarbruck. Séparé de son armée dans un com-

narque. La prise de la ville de Condé était nécessaire pour l'exécution de ce plan; le roi en fit le siége, ayant sous ses ordres Vauban et les maréchaux de Créqui, de Schomberg, de Lorges, d'Humières et de La Feuillade: le prince de Condé ne suivit pas le monarque; son âge et ses infirmités ne lui permettaient plus de cueillir de nouveaux lauriers. La ville assiégée par le roi se rendit après cinq jours de tranchée. Monsieur investit Bouchain; le prince d'Orange s'approcha, mais n'osa attaquer Louis XIV, qui couvrait le siége. Bouchain fut pris; et le maréchal d'Humières et Vauban forcèrent la ville d'Aire à capituler.

Le roi avait quitté l'armée, envoyé une partie de ses troupes au maréchal de Luxembourg, qui défendait l'Alsace contre le duc de Saxe-Eisenach, détaché le maréchal de Créqui contre Charles V, qui attaquait le duché de ses pères, et chargé le maréchal Schomberg d'observer le prince d'Orange, qui voulait reprendre Maestricht. L'armée qui avait pris la ville d'Aire alla renforcer celle de Schomberg; les Espagnols avaient joint le prince d'Orange: ce prince, quoique blessé d'un coup de feu, n'avait pas moins continué de coucher dans la tranchée; un grand nombre de sorties n'avaient pu arrêter ses progrès; il avait attaqué plusieurs ouvrages avec une rare intrépidité; ses troupes avaient bravé des mines multipliées, dont les explosions terribles bouleversaient les ruines et les brèches sur lesquelles elles voulaient se loger, et, cherchant tous

les moyens de surmonter la résistance de la valeureuse garnison, du brave Calvi qui la commandait, de Choisi et d'autres ingénieurs qui secondaient Calvi, il avait voulu qu'un corps d'officiers montât à l'assaut : cette troupe d'élite est repoussée par les Français ; et le canon de Schomberg se fait entendre. Montal, le défenseur de Charleroi, qui précède Schomberg, arrive avec huit mille grenadiers; Maestricht est ravitaillé : le prince d'Orange lève le siége, mais va fièrement se placer entre Maestricht et la France, et, par cette inspiration d'un grand général, Schomberg se voit coupé. Le maréchal oppose une grande habileté à tant de hardiesse, manœuvre de manière qu'il passe le Jaar à la vue du prince, qui n'ose l'attaquer, gagne Charleroi, toujours couvert par des rivières, et, fortement secondé par Montal, force le prince d'Orange à la retraite.

Le duc de Lorraine est battu par le maréchal de Créqui, qui, ayant combiné son plan de campagne en homme de guerre consommé, sort des quartiers dans lesquels il était entré après la victoire, attaque Fribourg et s'en empare avant que le duc de Lorraine ait pu rassembler son armée. Les Danois et les troupes de Munster et de Lunebourg sont taillés en pièces près de Landscron par les Suédois, et toute la Scanie retourne sous l'obéissance de la Suède : leur flotte s'empare néanmoins de l'île de Rugen; mais le célèbre vice-amiral français le marquis Duquesne remporte une nouvelle vic-

toire navale en combattant dans la Méditerranée contre les Hollandais, et dans cette bataille mémorable Ruyter meurt glorieusement d'un coup de canon. Louis XIV, toujours aidé de Vauban, pour lequel son estime, son affection et sa confiance augmentent chaque jour, soumet à ses armes Valenciennes, Cambrai et Saint-Omer. Monsieur bat le prince d'Orange à Cassel; le maréchal de Luxembourg oblige ce prince à lever le siége de Charleroi, défendu de nouveau par Montal d'une manière des plus brillantes; le maréchal d'Humières, qui obtient d'avoir Vauban avec lui, et à qui Louis XIV recommande secrètement la conservation de ce grand homme avec un soin des plus honorables pour le monarque et pour l'homme de génie, force la ville de Saint-Guilain à se rendre à la France (1677); et, en Amérique, le comte d'Estrées s'empare du fort et de l'île de Tabago.

La campagne de l'année suivante commence pour les Français par des succès nouveaux : Gand et Ypres tombent au pouvoir de Louis XIV, qui les assiégeait; le maréchal de Créqui bat les Impériaux à Rhinfelden et à Gengenbach, prend d'assaut les forts qui défendent le pont de Strasbourg, se rend maître du château de Lichtenberg, qu'on regardait comme imprenable; les maréchaux de Luxembourg et de Schomberg s'établissent dans l'électorat de Cologne et dans le duché de Juliers, de manière à empêcher les alliés de la basse Saxe

de rien entreprendre sur la Moselle, et les Suédois reprennent l'île de Rugen et font prisonniers quatre mille Danois.

L'électeur de Brandebourg avait achevé néanmoins la conquête de la Poméranie, et le prince d'Orange brûlait plus que jamais du désir de continuer la guerre; mais le plus grand nombre des Hollandais commençaient à craindre le pouvoir que lui donnait le commandement suprême de l'armée de terre, des places fortes, et même de la flotte, dont il était grand-amiral, en même temps que capitaine général des troupes de la république; et leur inquiétude à ce sujet était augmentée par le mariage du stathouder avec la princesse Marie, fille du duc d'York; on trouvait d'ailleurs en Hollande que l'on s'était engagé à payer à l'Angleterre des subsides bien considérables pendant la durée des hostilités. Louis XIV vit aisément quels avantages il aurait sur les Espagnols, l'empereur et l'Empire, pour les forcer à la pacification la plus conforme aux intérêts de la France, s'il profitait des dispositions des Hollandais, et tous ses anciens ressentimens, calmés par la victoire, s'évanouirent avec rapidité. Ses ambassadeurs agirent à Nimègue conformément à ces vues; et, pendant que les princes d'Allemagne, excités par le prince d'Orange, tenaient des conférences à Cologne sur les moyens de s'opposer aux armes françaises, un traité de paix fut signé entre la France et la Hollande, à laquelle Louis XIV

rendit la ville de Maestricht, la seule place hollandaise qui lui restât (1678).

Cette défection des Hollandais, qui abandonnèrent la ligue européenne formée pour les sauver, consterna les Espagnols; et quelle énergie aurait pu montrer le cabinet de Madrid! Le gouvernement de l'Espagne avait été entre les mains de Valenzuela, que la reine-mère avait fait nommer grand d'Espagne et premier ministre, que, fiers de leur naissance, les grands du royaume n'avaient vu qu'en rougissant au faîte des honneurs, et qui n'avait cherché à gagner le peuple qu'en lui procurant des vivres en abondance et des places gratuites à des spectacles où il faisait jouer des comédies de sa composition (1676). Le roi Charles II, déjà âgé de dix-sept ans, et ne voulant plus supporter la servitude dans laquelle sa mère le tenait, était sorti seul de son palais pendant la nuit, s'était rendu à Buen-Retiro, et avait nommé premier ministre don Juan d'Autriche, qui avait fait conduire la reine dans un couvent de Tolède dont elle ne pouvait sortir, et où elle ne devait recevoir aucune visite (1677). Mais don Juan ne remplissait pas les espérances qu'on avait conçues de sa nomination; la corruption était extrême; on vendait les charges, les dignités, les gouvernements, et le trésor royal pouvait moins que jamais suffire à la solde de l'armée. Le roi et le premier ministre se regardèrent donc comme très-heureux d'obtenir la paix en cédant à la France la Franche-

Comté et la plus grande partie des villes que les Français avaient conquises dans la Flandre et dans le Hainaut.

L'empereur et l'Empire restèrent seuls exposés aux armes de la France. Louis XIV exigea que les alliés du nord de l'Allemagne restituassent à la Suède outes les conquêtes qu'ils avaient faites sur cette puissance : les états, qui avaient partagé ces conquêtes, s'opposèrent avec la plus grande chaleur dans la diète germanique à la demande de Louis XIV; mais, dès le mois de février de l'année suivante, l'empereur Léopold, à qui les succès de l'électeur de Brandebourg avaient inspiré une jalousie secrète très-vive, fit signer à Nimègue, sans en avoir prévenu les états de l'Empire, un traité, qui ne différa de celui de Munster qu'en ce que Louis XIV renonça au droit de tenir une garnison dans Philisbourg, et garda la forteresse de Fribourg en échange de ce droit.

Louis promit d'ailleurs de rétablir le duc de Lorraine dans ses états; mais Charles V ne voulut pas accepter les conditions auxquelles cette restitution devait être faite.

Il fut aussi réglé dans le traité que l'empereur ni l'Empire ne pourraient pas troubler la France ni la Suède dans les mesures qu'elles allaient prendre pour forcer leurs ennemis à se conformer au traité de Westphalie; et Léopold s'engagea, par une convention particulière avec la Suède, à lui faire rendre les provinces que les alliés du nord de la

[redacted]

Germanie lui avaient enlevées, et à maintenir contre le Danemarck la souveraineté du duc de Holstein-Gottorp.

La diète ratifia le traité de Nimègue, après avoir pris acte des excuses que l'empereur lui adressa pour l'avoir conclu sans la participation des États (1679). Les ducs de Brunswick et de Lunebourg et l'évêque de Munster persistaient à refuser d'exécuter les conditions du traité relativement à la Suède. La France consentit à donner aux deux premiers princes une indemnité de 300,000 écus, et à l'évêque de Munster une autre indemnité de 300,000 livres; et ils accédèrent à la pacification générale.

L'électeur de Brandebourg ne pouvait pas se résoudre à suivre leur exemple; mais les Français lui enlevèrent le duché de Clèves, la principauté de Minden et ses autres états de Westphalie. Il craignit d'être attaqué par les Saxons, les Bavarois et l'empereur; il se détermina à signer un traité de paix, céda à la Suède la Poméranie septentrionale, ne conserva de ses conquêtes qu'un petit nombre de villes sur la gauche de l'Oder, et reçut une indemnité de 300,000 écus que la France lui paya. Le roi de Danemarck, abandonné de tous ses alliés, fit aussi sa paix avec la France et la Suède. Les trois puissances rendirent les conquêtes faites depuis le commencement de la guerre, et le duc de Holstein-Gottorp fut rétabli dans tous ses droits de souveraineté.

Quelle reconnaissance la Suède devait à Louis XIV! mais combien les princes alliés du nord de l'Allemagne étaient loin d'éprouver ce sentiment pour l'empereur Léopold! Ils ne cessaient de se plaindre d'avoir été délaissés par un prince qui les avait pour ainsi dire forcés à la guerre, et qui venait de sacrifier leurs intérêts à sa politique; mais, indépendamment d'autres motifs, Léopold était pressé de faire la paix avec la France pour tâcher d'éteindre le dangereux incendie qui venait de s'allumer en Hongrie. Une grande insurrection avait éclaté dans ce royaume; le comte de Teckel y était à la tête des mécontents; les Hongrois ne voulaient plus supporter l'infraction de leurs priviléges, les persécutions des protestants et la licence des troupes autrichiennes qui gardaient leurs forteresses; ils s'étaient emparés de plusieurs villes de la haute Hongrie, et ravageaient la Moravie et les frontières de l'Autriche (1679).

Un grand roi gouvernait un royaume voisin; Jean-Casimir V, fatigué de ses querelles sans cesse renouvelées avec les nobles polonais, avait déposé la couronne qu'ils avaient mise sur sa tête, et s'était retiré en France, où il avait reçu de Louis XIV l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1668), et où il était mort (1672). Les Polonais avaient élevé sur le trône, dont Jean Casimir venait de descendre, Michel Wieçnowiesçki, issu du sang des Jagellons, mais indigne du rang suprême. Les cosaques menacent les Polonais dont ils méprisent le chef;

[redacted]

on leur oppose le grand maréchal Jean Sobieski : il enlève aux cosaques tout le pays situé entre le Bog et le Dniester; ils réclament le secours du grand sultan, et se déclarent ses tributaires. Mustapha IV entre dans la Podolie à la tête de cent cinquante mille hommes, et assiége Kaminieck. La diète polonaise se repent du choix qu'elle a fait de Michel, et veut le détrôner; Michel parvient à réunir sur les bords de la Vistule cent mille nobles polonais des moins riches, et ne veut reconnaître ni Sobieski, ni l'armée de la couronne confédérée, sous les ordres de ce général. Le gouverneur de Kaminieck refuse de recevoir les secours que Sobieski lui envoie, et les Turcs s'emparent de la place. Michel, facilement entraîné par des conseils funestes, met à prix la tête de Sobieski et celle du primat; et cependant cent mille Tartares commencent à ravager la Pologne. Michel effrayé court se renfermer dans Lublin, et son armée se disperse. La Pologne paraît perdue. Sobieski, supérieur à tous les dangers, cherche les Tartares, les défait en plusieurs combats, les poursuit, remporte sur eux une grande victoire, délivre trente mille Polonais qu'ils emmenaient captifs, et se dirige vers les Turcs pour les combattre et les vaincre. Le roi Michel, ne voulant pas que la Pologne doive sa délivrance à Sobieski qu'il déteste, se hâte de signer un traité par lequel il abandonne à Mahomet IV la Podolie et l'Ukraine, et lui promet un tribut annuel de 20,000 rixdales.

La diète de Varsovie, ne pouvant résister à l'éloquence patriotique de Sobieski, déclare nul ce traité honteux; la guerre recommence; Sobieski s'avance contre les Turcs, retranchés sous les murs de Choczim, force de nuit leurs retranchements, les taille en pièces, disperse ceux que le glaive n'a pas immolés, et prend la ville de Choczim (1673).

Le roi Michel meurt le jour même ou le lendemain de cette victoire si éclatante. Les Polonais s'occupent de lui donner un successeur; le grand Condé, le duc de Lorraine et le duc de Neubourg sont sur les rangs: Sobieski est préféré (1774); mais on exige qu'il promette de payer le douaire d'Eléonore-Marie d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand III et veuve du roi Michel, de renoncer en faveur de la république à une prétention de 150,000 florins, de racheter les pierreries de la couronne, engagées pour 338,000, de fonder une école militaire, et de faire fortifier deux villes.

Le grand visir Cuprogli donne ordre aux Tartares d'entrer dans l'Ukraine, et réunit à leur armée douze mille janissaires. Sobieski marche contre les janissaires et les Tartares; mais le grand général de Lithuanie, jaloux de sa gloire militaire et de son élévation au trône, l'abandonne avec ses Lithuaniens, et le roi est obligé de se renfermer dans Braclau (1675).

Le grand visir Cuprogli cesse de vivre; son successeur Kara-Mustapha envoie en Pologne une

[redacted]

grande armée sous les ordres d'Ibrahim, beau-frère de Cuprogli. Ce *seraskier* ou *commandant plénipotentiaire* perd beaucoup de temps et de soldats aux siéges de quelques petites villes des confins de l'Ukraine. Un corps de Tartares va attaquer cependant l'armée polonaise; elle est très-inférieure en nombre, mais elle va combattre pour sa patrie, et Sobieski la commande; douze mille Polonais font mordre la poussière à quinze mille ennemis; les autres Tartares sont mis en fuite; et les musulmans lèvent le siége de Tramboula.

Au commencement de la campagne suivante deux cent mille Turcs paraissent sur les bords du Dniester; leur général est un Ibrahim que sa cruauté a fait surnommer *le Diable*. Sobieski ne peut leur opposer que trente-huit mille hommes; mais son courage est inébranlable, et il connaît celui des Polonais. Il va secrètement dans une position naturellement très-forte auprès de Zurawno dans la Pokutie. Les Turcs l'assiégent dans son camp comme dans une ville de guerre; ils creusent des tranchées; d'autres tranchées leur sont opposées par Sobieski (1676); ils ne peuvent le forcer, désespèrent de le vaincre, écoutent les propositions de puissances amies de la Porte, et qui veulent être médiatrices entre la république et le grand sultan; et l'empereur de Constantinople adopte un traité de paix qui assure à la Pologne les deux tiers de l'Ukraine et une partie de la Podolie.

Pendant que Jean Sobieski sauvait sa patrie, la

mort terminait dans un empire voisin le long règne d'Alexis, fils de Michel, le premier des czars de la maison de Romanof. Combien d'efforts n'avait-il pas faits pour tirer sa nation de la barbarie dans laquelle elle était plongée en si grande partie! On lui devait un code de lois, l'agrandissement de Moscou, la construction de villages dans les déserts du Volga, la fondation de plusieurs bourgs considérables, l'établissement de quelques manufactures, la traduction en langue russe de plusieurs livres relatifs aux sciences, la discipline de ses armées. Sa mémoire a dû être d'autant plus honorée qu'il avait été assez mal élevé pour conserver les habitudes grossières et indignes de son rang.

Mais quelle n'est pas la destinée des princes dont aucune sage institution ne soumet la puissance au règne des lois! Il avait témoigné la plus grande estime au célèbre Nicon, dont il admirait la piété, l'éloquence et le savoir; il l'avait élevé dès la sixième année de son règne à la suprême dignité de patriarche (1652). Nicon, placé à la tête de tout le clergé de la Russie, s'était appliqué à réformer ses églises et leurs ministres, avait établi des séminaires, fait venir des manuscrits grecs du mont Athos, ordonné la réimpression de la Bible en langue esclavone, et voulu qu'on ôtât des temples les portraits des personnes décédées, auxquels un peuple ignorant et superstitieux rendait des honneurs réservés à la divinité. Le clergé, tel qu'il

[redacted]

était alors en Russie, s'éleva avec force contre des changements trop contraires à ses mœurs et à ses habitudes. Nicon, ne voulant pas lutter contre l'orage, donna en vain sa démission du patriarcat. La haine et l'envie ne furent satisfaites que lorsqu'elles l'eurent fait déposer par un synode jaloux et passionné, abandonner par Alexis que les amis de Nicon aveuglèrent, et renfermer dans un monastère (1658). Nicon illustra sa retraite; il termina dans la solitude une collection complète des annales de la Russie depuis celles du moine Nestor, qui remonte au neuvième siècle, jusques au règne d'Alexis.

Le czar de Russie avait, au milieu des glaces du nord, travaillé avec zèle à la civilisation de son empire. Ce noble apanage de l'espèce humaine commençait à se perfectionner au milieu de ces contrées boréales, si disgraciées par la nature. Mais combien cette civilisation, l'objet des vœux et des travaux des hommes de génie, avait à lutter contre de terribles obstacles dans cette fameuse Sicile, enrichie par tous les dons de la nature, et embellie par le climat le plus heureux! La guerre civile y exerçait ses ravages. Un ordre de la cour d'Espagne, dominatrice de la Sicile, avait renouvelé en faveur des Messinois le privilége que leur avait accordé Philippe II, et en vertu duquel les soies du royaume ne pouvaient être exportées que par le port de Messine : Palerme et d'autres villes de la Sicile s'étaient plaintes

avec force de ce privilége odieux. La régente d'Espagne avait cru devoir le suspendre; les Messinois mécontents avaient pris les armes, s'étaient insurgés contre Charles II et sa mère, et avaient imploré le secours de la France (1674). Louis XIV leur envoya une escadre commandée par le marquis de Valavoire et le commandeur de Valbelle. « Mon dessein, dit Louis XIV dans un manifeste remarquable, n'a pas été de faire vivre les » Messinois sous les lois françaises, qui leur sembleraient toujours étrangères... Mais, à l'exemple » de mes prédécesseurs, qui ont donné deux fois » des rois à Naples et à la Sicile dans deux branches de la maison royale de France, mon intention est de donner à cette île un souverain » qui tire son origine du même sang. Je lui remettrai tous les droits qui sont acquis à la » France sur ce royaume, et tous ceux que le » consentement des peuples m'a déjà déférés et » pourrait me déférer à l'avenir. Ce prince prendra les mœurs, les coutumes et les lois de son » état, et rétablira chez les Siciliens un trône que » leurs ancêtres ont vu avec douleur transporté » en Aragon et en Castille..... »

Les Messinois furent très-contents de ce manifeste; mais les Palermitains rappelèrent dans une proclamation les excès que, dans le temps, les Français avaient commis en Sicile, et déclarèrent qu'ils mourraient plutôt que de cesser d'être fidèles à Charles II (1676).

[redacted]

Ce fut vers cette époque que les Hollandais envoyèrent dans la mer de Sicile au secours des Espagnols une flotte commandée par Ruyter, et qu'après une bataille des plus terribles, où chaque parti s'attribua la victoire, Ruyter, dans un second combat naval, si vaillamment soutenu comme le premier par le célèbre Duquesne, trouva une mort si glorieuse.

Peu de temps après la mort de ce fameux vice-amiral hollandais, la flotte des Espagnols et de leurs alliés attaqua Duquesne une troisième fois : la bataille eut lieu près du port de Palerme et du fort de Castellamare; la victoire se décida pour les Français; les alliés perdirent douze vaisseaux, six galères, l'amiral espagnol don Diego d'Ibarra et le vice-amiral Degaen, qui avait remplacé Ruyter (1676).

Le maréchal duc de Vivonne, frère de madame de Montespan, et que Louis XIV avait nommé vice-roi de Sicile, fut remplacé dans sa vice-royauté par le duc de La Feuillade. Le roi d'Espagne, de son côté, nomma vice-roi de cette île le cardinal Porto-Carrero, archevêque de Tolède. De violentes et funestes dyssenteries avaient forcé les Hollandais à se retirer dans leur patrie : les Français, ne doutant plus de la durée de leur triomphe, les jeunes officiers de leur armée, emportés par des passions violentes trop excitées par le climat et par une vanité aussi imprudente que coupable, ne négligeaient rien pour séduire

les femmes et les filles des familles les plus puissantes, et se vantaient de leurs succès. La jalousie des Siciliens ne respira que la vengeance; des conspirations se formèrent contre les Français: les Espagnols fomentaient leur terrible ressentiment : Louis XIV, informé des dangers qui menaçaient ses troupes, n'espérant pas un succès facile pour une entreprise à laquelle il n'attachait pas d'ailleurs une très-grande importance, et ayant besoin en France de tous ses guerriers, envoya à La Feuillade l'ordre secret de ramener dans leur patrie les troupes françaises qu'il commandait. Le duc rassembla tous les Français comme pour une grande et nouvelle entreprise, s'embarqua avec eux, fit prier les sénateurs de Messine de venir sur son bord, leur annonça son départ, offrit un asile sur ses vaisseaux, et ensuite en France, à tous les Siciliens qui redoutaient les vengeances de la cour d'Espagne, en reçut, suivant plusieurs historiens, près de dix mille, et s'éloigna des côtes de la malheureuse Sicile (1678). Messine consternée n'osa plus se défendre; le comte de Saint-Istevan y arriva en qualité de vice-roi; les châtiments et les calamités fondirent sur cette cité, auparavant si florissante (1679). Le sénat fut supprimé, et l'hôtel-de-ville démoli; les habitants furent désarmés, les biens des sénateurs réfugiés en France confisqués, leurs maisons abattues, plusieurs citoyens punis de mort, d'autres exilés, d'autres condamnés aux galères.

[redacted]

Les malheurs de la guerre civile paraissaient près de désoler aussi la Grande-Bretagne, et de bouleverser de nouveau ce royaume, qui avait été si souvent le théâtre de discordes funestes.

Les communes avaient accusé le duc de Lauderdale d'avoir dit dans le conseil qu'on devait obéir aux *édits* du roi plutôt qu'aux lois du royaume, et d'avoir été l'auteur de l'acte relatif à la milice adopté par le parlement d'Écosse, et qui exposait continuellement l'Angleterre à des invasions; elles avaient supplié le monarque de l'éloigner de ses conseils et de sa personne (1675); elles avaient demandé que le roi rappelât les troupes anglaises qu'il avait envoyées comme auxiliaires sur le continent, et le roi avait répondu qu'il ne pouvait pas les rappeler sans rompre avec ses alliés, mais qu'elles ne seraient pas recrutées.

Le monarque, à l'ouverture de la session suivante, demanda un subside pour construire de nouveaux vaisseaux, et rembourser les sommes qu'il avait prises par anticipation sur ses revenus. Les communes refusèrent de payer ses dettes; mais elles accordèrent 300,000 livres pour la construction de vingt vaisseaux, dont la grandeur fut déterminée, et appliquèrent les droits de tonnage et de poundage à l'entretien de la marine.

Une fermentation violente se manifesta bientôt dans les communes; un catholique, qui avait embrassé la religion protestante, porta ses plaintes à leur chambre contre un jésuite français nommé

le P. Saint-Germain. Ce jésuite, dit-il, l'avait menacé de la mort s'il ne renonçait pas au protestantisme. « Le roi est catholique dans le cœur, » avait ajouté le P. Saint-Germain; la cour fait » de grands efforts pour procurer la liberté de con- » science; et, dans moins de deux ans, la plus » grande partie de la nation anglaise reconnaîtra » l'autorité du pape. » Les plus petites causes produisent les plus grands effets sur les esprits disposés à les éprouver. Les communes exprimèrent une si grande indignation que le roi, par une proclamation, promit 200 livres à celui qui pourrait arrêter le P. Saint-Germain; mais ce jésuite s'était sauvé sur le continent. Les communes de plus en plus animées reprirent la discussion du bill qu'elles avaient projeté en faveur des presbytériens. Le duc de Buckingham prononça dans la chambre des pairs une harangue contre la persécution, et obtint la permission de présenter un bill en faveur des protestants non-conformistes. Des contestations très-vives, renouvelées entre les deux chambres au sujet de leurs priviléges, et soutenues surtout avec chaleur dans la chambre des pairs par les évêques, qui craignaient à chaque instant de voir reparaître la république et l'épiscopat s'évanouir, empêchèrent l'adoption des mesures favorables aux presbytériens, et le roi ajourna le parlement pour quinze mois. Mais que la cour était loin de l'habileté, de la prudence et de la bonne foi nécessaires pour gouverner con-

[redacted]

venablement l'Angleterre pendant un temps aussi long sans l'assistance du parlement!

La conduite privée de Charles II était si contraire aux bonnes mœurs, sa conduite publique si opposée aux intérêts de la nation, sa prédilection pour les catholiques si marquée, que la nation le détestait et le méprisait. On publia des libelles et des chansons contre lui; il eut la maladresse d'en augmenter l'effet en promettant des récompenses à ceux qui en découvriraient les auteurs, et en faisant fermer tous les cafés comme servant aux réunions des mécontents.

Ce prince adressa néanmoins au parlement, dans la session de 1667, de nouvelles demandes d'argent pour le soutien des alliances qu'il croirait utiles à l'Angleterre. Les chambres lui dirent dans une adresse que l'usage du parlement n'était pas d'accorder des subsides pour des alliances avant de savoir de quelle nature elles étaient; elles indiquèrent celles qu'elles regardaient comme les plus avantageuses à leur patrie; mais le monarque se plaignit de ce qu'elles violaient sa prérogative par cette désignation, et il les ajourna.

Lorsque les délibérations des chambres recommencèrent, elles n'en insistèrent qu'avec plus de force sur les alliances demandées par les intérêts de la nation.

Lauderdale cependant exerçait en Écosse l'autorité la plus arbitraire; non content des actes du parlement écossais relatifs à la milice ainsi qu'à la

suprématie du roi, et qui lui donnaient un si grand pouvoir, il fit passer de nouvelles lois en vertu desquelles il condamnait à l'amende, emprisonnait ou bannissait les prétendus ou véritables non-conformistes. Sharp, archevêque de Saint-André, était le promoteur de sa cruelle inquisition. Quelles restrictions Lauderdale ne mettait-il pas d'ailleurs sur le commerce? Il imposait de très-grands droits, accordait des monopoles à ses créatures, et brûlant de se venger de ceux qui s'étaient plaints au roi de son administration, il porta le conseil privé d'Écosse à changer les maisons de ceux qui avaient élevé leurs voix contre sa conduite en corps-de-garde destinés à la suppression des *conventicules*, et dont on poussait les soldats à piller les meubles des propriétaires. Des avocats d'Édimbourg, ayant soutenu que les appels au parlement étaient conformes aux lois, furent bannis à douze milles de la ville; on déclara douze des principaux magistrats incapables de remplir des emplois publics, parce qu'ils avaient refusé d'obéir servilement aux ordres de Lauderdale; des propriétaires de terres n'ayant pas voulu être garants des *conventicules*, et répondre pour ceux qui dépendaient d'eux, des hommes armés vécurent chez eux à discrétion, et y commirent de cruels outrages; on proscrivit un grand nombre de prédicateurs et de ceux qui suivaient leurs sermons : la trahison la plus ennemie n'aurait pu rien imaginer de plus propre à faire exécrer les Stuart et à renverser leur trône.

Heureusement pour Charles II le duc d'Hamilton et deux autres lords écossais parvinrent auprès de lui, et lui exposèrent l'affreuse situation de leurs compatriotes. Ce prince s'empressa d'arrêter les poursuites et les proscriptions; mais par une faiblesse et un aveuglement des plus déplorables, Lauderdale ne fut pas puni, et les états d'Écosse, tremblants devant cet indigne ministre, et n'osant pas secouer leurs chaînes honteuses, eurent la lâcheté de témoigner au roi dans une adresse, *le plus parfait contentement* de l'administration du tyran de leur pays.

Et dans quelles circonstances cette tyrannie de Lauderdale s'exerçait-elle? Lorsque la haine et le mépris régnaient avec tant de force en Angleterre contre le gouvernement que l'on était prêt à croire les accusations les plus défavorables aux papistes, qu'il protégeait et qu'on détestait. Titus Oatès, appelé *scélérat* par des historiens anglais très-impartiaux, d'abord ministre de la religion anglicane, puis catholique jésuite, chassé du collége de Saint-Omer, revenu à Londres, lié avec deux personnes qui avaient eu connaissance, disaient-elles, d'un complot contre la personne du roi, et l'avaient révélé, cherchant à sortir de l'état d'indigence auquel il était réduit, et à se venger des jésuites qui l'avaient maltraité, s'adressa à sir Edmundsbury Godfrey, juge de paix de Westminster, et lui fit une déclaration dont il affirma la vérité avec serment (1678). « Le pape, dit-il, réclame la souve-

» raineté de l'Angleterre comme patrimoine de » saint Pierre; il a délégué son autorité sur ce » royaume à Oliva, général des jésuites, qui a ex» pédié des commissions pour tous les offices ci» vils et militaires de la Grande-Bretagne et de » l'Irlande; les dignités ecclésiastiques seront con» férées à des prêtres catholiques anglais ou étran» gers. Le pape a jugé le roi sous le nom de *Bâ» tard noir*, l'a condamné comme hérétique, et a » résolu de lui faire ôter la vie. Il a été tenu une » assemblée générale de jésuites au cabaret du » *Cheval blanc* dans le Strand. Ils y ont résolu de » faire périr le roi par le feu, par le fer ou par le » poison; plusieurs attentats ont été déjà essayés, » mais sans aucun succès. Coleman, secrétaire du » duc d'York, est instruit de ces projets, et cor» respond à ce sujet avec le P. La Chaise, confes» seur du roi de France. »

Un grand nombre de jésuites nommés par Oatès furent arrêtés; Coleman se remit entre les mains du secrétaire d'état, et plusieurs de ses papiers furent saisis. Oatès dans le cours de l'information parla de plusieurs choses comme en ayant été témoin oculaire, et néanmoins de manière à montrer qu'il ne les avait pas vues. « Les » jésuites, dit-il ensuite, ont contrefait le sceau du » duc d'York pour s'en servir suivant les circon» stances; ils lui ôteront la vie s'il devient réfrac» taire; un grand nombre de prélats et d'autres » pairs sont destinés à la mort. »

[redacted]

Le peuple de Londres, frappé des plus grandes craintes, devint comme furieux en apprenant les circonstances de la conspiration, auxquelles il ajouta la plus grande foi. La multitude fut surtout confirmée dans sa croyance par la mort de sir Edmundsbury Godfrey, qui, après avoir disparu pendant quelques jours, fut trouvé sans vie dans un fossé. On regarda les papistes comme les auteurs du meurtre de Godfrey : la colère du peuple devint extrême ; on craignit un massacre général des catholiques. Le cadavre de Godfrey fut porté dans les rues, précédé de soixante ecclésiastiques, suivi d'une foule immense; et personne sans risquer sa vie n'aurait pu témoigner le moindre doute sur son assassinat ni sur la déposition d'Oatès.

Le parlement venait de se réunir. Charles ne lui parle de la conjuration que d'une manière vague; il aurait voulu que l'on ne poursuivît pas une information qui pouvait nuire à son frère; mais les chambres délibèrent avec chaleur ; les partisans de la cour consternés n'osent rompre le silence. Une adresse du parlement demande que l'on ordonne un jour de jeûne, que les papistes *récusants* sortent de Londres, et qu'il ne soit permis à aucun étranger d'approcher de sa majesté. Les communes entendent Oatès; il ajoute à sa première déclaration ; il nomme les lords et les autres personnes auxquels le pape a envoyé des commissions pour les premières charges du royaume; il rapporte différentes circonstances que Smolett et d'autres

historiens anglais ont regardées comme absurdes. Mais les craintes que Charles avait inspirées relativement à la religion protestante s'étaient accrues avec tant de force que les deux chambres déclarent la conjuration très-dangereuse. Les lords nommés par Oatès comme ayant reçu des commissions du pape sont renfermés dans la Tour; les milices de Londres reçoivent l'ordre de se tenir prêtes à marcher. Les chambres s'assemblent tous les jours pour examiner l'affreux complot; un comité de lords, chargé d'entendre les témoins, reçoit des *warrants* en blanc pour faire arrêter ceux qui leur inspireraient de graves soupçons. Oatès, recommandé au roi par le parlement, et protégé par une garde, obtient une pension de 1,200 livres; on le considère comme le sauveur de la nation. Le monarque fait sortir les catholiques de Londres; il congédie ceux qui faisaient partie de ses gardes. Ce que les personnes éclairées, sages et amies de leur pays avaient prévu lorsqu'ils gémissaient de la conduite de Charles, paraît près de se réaliser. Les communes préparent des bills pour prévenir le danger de la présence des *papistes* dans la chambre des pairs, et pour demander que le roi éloignât son frère de sa personne et de ses conseils. Le monarque se croit obligé de déclarer aux chambres qu'il est disposé à sanctionner les bills qu'on lui présentera, pourvu qu'ils ne tendent pas à détruire le droit de succession au trône, à diminuer

[redacted]

son autorité, à restreindre les droits légitimes de ses successeurs protestants.

Un nommé Bedloe, entendu comme témoin, ajoute de nouveaux détails à ceux dont le public est déjà convaincu. La passion dont on est animé est si grande, qu'on ne remarque en aucune manière ni le défaut de preuves, ni l'invraisemblance des circonstances, ni l'absurdité des assertions. Les communes demandent que le roi fasse prêter le serment d'allégeance et de suprématie à ses domestiques, à ceux du duc d'York, à tous ceux qui résident dans les palais de Whitehall, de Saint-James et de Somerset. Charles II témoigne vainement le désir qu'on excepte les domestiques du duc et de la duchesse d'York (1678). Il accorde des commissions à des officiers qui n'ont pas prêté les deux serments. Les communes font arrêter et mettre à la Tour le secrétaire Williamson, qui les a contre-signées; le roi lui rend la liberté. Les communes se plaignent; Charles II promet de congédier tous les officiers *papistes*. Un bill qui déclare les catholiques incapables de siéger au parlement est envoyé par les communes à la chambre des pairs. Le duc d'York conjure les lords, les larmes aux yeux, de faire une exception en sa faveur; on délibère sur sa demande; la chambre n'y consent qu'à la majorité de deux voix; le roi sanctionne le bill ainsi que celui qui congédie l'armée.

Édouard Coleman est déclaré convaincu sur

les témoignages d'Oatès et de Bedloe; il proteste jusques à son dernier moment de son innocence.

Le roi, n'osant pas résister au torrent, promet 200 livres à chacune des personnes qui donneront de nouveaux éclaircissements au sujet de la conjuration. Oatès et Bedloe ne craignent pas d'accuser la reine d'être entrée dans la conjuration; les communes demandent que cette princesse et ses domestiques quittent à l'instant le palais de White-hall; plusieurs membres de la chambre se déterminent d'autant plus facilement à voter pour cette mesure que le roi n'aimait pas la reine, que son mariage pourrait être cassé, et qu'une nouvelle épouse en lui donnant des enfants exclurait du trône le catholique duc d'York, et dissiperait toutes les alarmes relativement à la religion protestante.

Le roi assure cependant la reine qu'elle peut compter sur sa protection, et ordonne qu'Oatès soit gardé très-étroitement. Les communes réclament la liberté d'Oatès, décident qu'elles présenteront une adresse au monarque pour demander l'arrestation de tous les papistes du royaume, et accusent à la barre de la chambre des pairs les cinq lords détenus dans la Tour.

Trois jésuites sont jugés comme prévenus d'avoir voulu assassiner le roi; on les condamne sur la déposition d'Oatès et de Bedloe; ils ne cessent de prendre le ciel à témoin de leur innocence jusques au moment où ils sont exécutés.

[redacted]

Montague, ambassadeur d'Angleterre en France, était revenu à Londres sans congé pour occuper une place dans la chambre des communes. Charles annonce à la chambre par un message qu'il a résolu de faire informer contre Montague, qui avait entretenu une correspondance avec un nonce du pape en pays étranger, et de faire saisir ses papiers. Plusieurs membres de la chambre disent avec beaucoup de chaleur que c'est attenter à leurs priviléges que de saisir, les papiers d'un de leurs collègues, qu'aucun témoin ne charge de trahison. Montague, ennemi du lord trésorier le comte de Danby, que haïssaient plusieurs membres du parlement, fait porter à la chambre des communes une cassette dans laquelle sont deux lettres par lesquelles le comte de Danby le chargeait de traiter avec Louis XIV pour une somme de 600,000 livres, que le roi de France paierait au roi d'Angleterre pendant trois ans, après la paix de Nimègue, en considération de ce que Charles II avait favorisé les intérêts de la France dans le congrès. La lecture de ces lettres produit une violente agitation dans la chambre; les communes accusent le comte de Danby d'avoir donné des instructions aux ambassadeurs de sa majesté sans l'aveu des secrétaires d'état ni du conseil, voulu renverser le gouvernement et introduire le pouvoir arbitraire, négocié avec la France une paix désavantageuse, vendu les intérêts de la nation, caché par affection pour les papistes le complot horrible qu'ils avaient

formé, dissipé les fonds du trésor public, et obtenu des dons excessifs de la couronne. Le comte de Danby ne peut répondre à certains articles de l'accusation sans compromettre le roi, qui lui a défendu de parler de ses négociations secrètes; mais il assure que c'est Montague qui a conseillé et commencé les traités secrets: « Le ministère » français, dit-il à la chambre des pairs, m'a tou» jours regardé comme ennemi de ses intérêts. Je » me suis empressé d'informer le parlement de la » conjuration, et je n'ai pu dissiper aucun fonds » du trésor public, puisque ce trésor n'existe pas. » Les lords refusent de le faire arrêter; les communes insistent pour qu'il soit envoyé à la Tour. La contestation entre les deux chambres s'anime, et le roi, qui craint que la violence des communes ne fasse découvrir des circonstances qu'il lui importe tant de cacher, dissout le parlement et en convoque un nouveau.

Un orfévre catholique, nommé Miles Prance, est accusé par Wren, un de ses locataires, d'avoir eu part au meurtre de sir Edmundsbury Godfrey. Conduit devant le comité des lords, il soutient son innocence de la manière la plus forte; mais Bedloe affirme que Prance est un de ceux qu'il a vus auprès du cadavre dans la maison de Somerset. Le comité envoie l'orfévre à Newgate, où on le charge de fers, et où on le renferme dans le cachot froid, humide et obscur des prisonniers condamnés. Prance, livré au désespoir,

[redacted]

assure en gémissant qu'il n'est pas coupable, et demande d'être conduit devant le comte de Shaftesbury, président du comité des lords. Effrayé, suivant l'opinion de quelques personnes, par les reproches et les menaces de ce pair, il avoue quelques circonstances, et promet un aveu plus étendu s'il est assuré du pardon. On le lui promet. Un comité des deux chambres l'examine et l'interroge : il paraît ensuite devant le roi et son conseil ; il déclare que Godfrey a été tué dans le palais de Somerset, par deux prêtres irlandais nommés Gérald et Kelby, Robert Green, garde des coussins de la chapelle de la reine, Laurence Hill, valet de pied du docteur Golden, trésorier de la même chapelle, et Henri Berry, portier du palais. Mais, dans une audience particulière qu'il obtient du roi, il se jette à genoux, déclare sur son salut éternel que son aveu est entièrement faux, qu'il n'a jamais connu Bedloe, et que Wren ne l'a accusé que pour se venger de la demande qu'il lui avait faite du paiement de son loyer. On le renvoie à son cachot. De nouvelles frayeurs le saisissent ; il fait dire au roi que sa première déposition est exacte. Le monarque charge le docteur Loyd d'aller le visiter : ce docteur le trouve demi-mort de froid et de terreur. Il lui fait donner du feu et un lit, et Prance lui répète ses aveux. « Les assassins de Godfrey, dit Prance, » l'ont tué parce qu'il était un violent persécu- » teur des catholiques, et ennemi de ceux qui

» étaient attachés à la reine. Il a été mis à mort » auprès de la porte du palais de Somerset. Le » cadavre est resté plusieurs jours dans une » chambre haute de l'appartement du docteur » Godden, ou dans une autre chambre où il a » été vu par Bedloe. On l'a porté ensuite dans la » campagne ; on l'a jeté dans un fossé ; on lui a » laissé des anneaux aux doigts, et on l'a percé de » la propre épée de Godfrey pour faire croire » que le juge de paix s'était tué lui-même. » Berry, Green et Hill sont condamnés sur le témoignage de Prance et de Bedloe, malgré leurs protestations, les contradictions de l'accusation et les dépositions de témoins qui nient avec serment la possibilité de plusieurs circonstances des allégations de Bedloe et de Prance.

Vers le même temps, un Étienne Dugdale, qui avait été intendant de lord Ashton, affirme que deux cent mille papistes anglais ont prêts à prendre les armes. Il accuse cinq jésuites et un prêtre d'être du complot. Le roi publie une proclamation contre ces six ecclésiastiques. Ils prennent la fuite ; un d'eux, nommé Gavant, est seul arrêté.

Les mesures prises par le roi ne produisent aucun effet sur l'esprit de la nation. Les Anglais ne voyaient la cour que comme une ennemie, et le peuple était si animé, qu'il confondait dans sa haine Charles II avec les catholiques, qu'on accusait de vouloir l'assassiner. Le monarque emploie en vain tous les moyens que la loi ne lui in-

[redacted]

terdit pas pour influer sur les élections des nouveaux membres de la chambre des communes. L'ardeur des presbytériens et la passion qui animait presque tous les électeurs l'emportent sur les efforts du roi. Charles II voit avec un profond chagrin que l'opposition du parlement va être plus violente que jamais ; ses craintes deviennent vives. Il veut prévenir l'orage qu'il redoute, et voyez quel moyen il croit devoir prendre pour écarter la foudre; il ordonne par écrit à son frère le duc d'York de se retirer à Bruxelles avec la duchesse sa femme et la princesse Anne sa fille. Le duc d'York se soumet à l'ordre du roi. Cet exil si remarquable de l'héritier présomptif de la couronne, obligé de sortir du royaume parce qu'il est catholique, est comme un présage sinistre d'une malheureuse destinée.

Si, d'après les principes d'une civilisation plus avancée et d'une tolérance véritablement évangélique, les lois anglaises, uniquement dirigées contre des actes civils, n'eussent pas mêlé des idées religieuses avec l'obéissance à l'expression légitime de la volonté générale, et se fussent bornées, en établissant une limite qu'aucun pouvoir spirituel ne pût franchir, à garantir des efforts de toute puissance étrangère l'indépendance nationale, le pouvoir royal, l'autorité parlementaire et les droits du peuple, à combien d'événements funestes la Grande-Bretagne aurait échappé!

Charles II, toujours occupé du soin d'empêcher

qu'on ne divulgue ses négociations secrètes, fait expédier un pardon en faveur du comte de Danby, que la crainte de la mort pourrait déterminer à de grandes révélations.

Il s'empresse, en ouvrant la session, de parler des peines qu'il s'est données pour faire punir les conspirateurs et les meurtriers de Godfrey; il annonce au parlement qu'il a ordonné à son frère de sortir du royaume, et demande des subsides pour pouvoir congédier l'armée et entretenir la flotte (1679).

La chambre des communes cite à sa barre Tongue, Oatès, Bedloe, et un autre témoin nommé Éverard, pour les entendre sur la conspiration. Elles demandent que Bedloe reçoive les 500 livres promises au premier qui découvrirait les meurtriers de Godfrey; et les deux chambres, après avoir déclaré que les papistes avaient formé une horrible conjuration pour assassiner le roi, détruire la religion protestante et renverser le gouvernement, présentent une pétition au monarque pour obtenir *un jour de jeûne et d'humiliation.*

Le roi intercède auprès du parlement en faveur du comte de Danby. « Il a obéi, dit-il, aux or- » dres qu'il a reçus. Je le dépouillerai de tous ses » emplois, je l'écarterai de ma personne; mais » j'insiste sur le pardon que je lui ai accordé. »

Les deux chambres étaient remplies d'ennemis du comte et du gouvernement, et leur dessein était de faire dévoiler les secrets de l'état, dans

[redacted]

l'espérance que la manifestation de ces secrets influerait sur la réputation et l'influence du monarque. Les communes envoient une députation pour savoir du chancelier de quelle manière la grâce a été scellée; la députation annonce que le roi lui-même a mis le sceau royal à l'acte du pardon. On entend dans les deux chambres les plus grandes invectives contre le comte de Danby. « Le papisme et l'esclavage, dit le comte de Shaftesbury dans la chambre des pairs, sont deux » frères qui se tiennent par la main. L'un de ces » frères entre quelquefois le premier, et d'autres » fois le second; mais ils ne se séparent jamais. En » Angleterre, le papisme prépare le chemin à » l'esclavage; en Écosse, c'est l'esclavage qui » marche à la tête, et qui est suivi du papisme. » Danby, pour obéir à une décision des deux chambres, suit de lui-même l'huissier de la verge noire, qui le conduit à la tour.

Charles II était dans une inquiétude extrême. Sir Guillaume Temple lui conseilla d'affaiblir l'opposition en faisant entrer ses principaux membres dans le conseil : le roi adopta cet avis; le comte d'Essex fut nommé lord trésorier, et le comte de Sunderland secrétaire d'état; lord Halifax entra dans le conseil; Shaftesbury en fut nommé président; mais le roi fit une grande faute en ne témoignant aucune confiance à Shaftesbury, et ce comte conserva sa haine contre le monarque et le duc d'York.

Une servante nommée Élisabeth Oakely, ayant mis le feu à la maison d'un nommé Bird, et ayant été arrêtée, elle déclara que le catholique Stubbs l'avait engagée à commettre ce crime. Stubbs, interrogé par le magistrat, dit que le père Gifford son confesseur l'avait assuré qu'il n'y avait aucun péché à brûler les maisons des hérétiques. Stubbs et Oakely déclarèrent d'ailleurs que les catholiques d'Angleterre étaient disposés à prendre les armes, et espéraient d'être soutenus par une armée de soixante mille Français. Les communes présentèrent une adresse au monarque pour demander l'exécution des jésuites condamnés, et déclarèrent par un acte qu'il avait été aisé de prévoir que le duc d'York, étant catholique et héritier présomptif de la couronne, était le principal encouragement des complots des papistes contre le roi et la religion protestante.

Le comte de Danby, amené à la barre de la chambre des pairs, y soutint la validité du pardon qu'il avait reçu du roi. Les communes déclarèrent qu'il n'y avait aucun exemple d'accusé qui eût entrepris à la barre des lords de faire valoir un pardon obtenu; elles demandèrent si le comte voulait s'appuyer entièrement sur le pardon du monarque. Danby réclama quelques jours pour répondre à cette question; on lui en accorda quatre.

Le roi répondit à l'adresse des communes que, toujours opposé à l'effusion du sang, il voulait prendre du temps pour examiner mûrement leur

[redacted]

requête. Blessé de leur déclaration contre son frère, il leur dit d'exposer promptement toutes les particularités de la conspiration : «Trouvez des moyens, » ajouta-t-il, pour congédier l'armée et entretenir » une flotte qui puisse servir à la défense du royau- » me; et, pour vous montrer mon attention à con- » server votre religion, j'ai ordonné à mon chance- » lier de soumettre à votre délibération les propo- » sitions que vous allez entendre. — Sa majesté, » dit le chancelier, propose, pour limiter la puis- » sance d'un successeur papiste, de régler par une » loi qu'il ne pourrait accorder de bénéfice ecclé- » siastique ni d'office spirituel qu'à de pieux et » savants protestants. Le parlement réuni lors de » la mort du roi continuerait ses séances pendant » un certain temps, et, si le nouveau monarque » n'en convoquait pas un nouveau, on assemble- » rait un parlement sans qu'on eût besoin de *writs* » royaux pour les élections. Aucun membre du con- » seil privé ni aucun juge ne pourrait être choisi » ni déplacé que par l'autorité du parlement; les » juges de paix seraient de la religion protestante. » Un ordre du parlement serait nécessaire pour » priver un lieutenant de comté de son office; et » quoique la puissance d'un successeur papiste ne » puisse être mieux limitée que par l'obligation » d'avoir recours au parlement pour avoir un re- » venu, le roi consentira volontiers à ce que les » chambres croiront devoir ajouter pour la sûreté » de leur religion ainsi que de leurs libertés, et

» qui ne portera aucune atteinte au droit de suc-
» cession. »

Les communes, peu satisfaites des offres du monarque, adoptèrent néanmoins un bill qui, après avoir réglé qu'à l'avenir les soldats ne seraient pas logés dans les maisons des particuliers, donnait au roi les sommes nécessaires pour congédier l'armée. Mais les lords leur ayant annoncé qu'ils avaient fixé un jour pour entendre le conseil sur la validité du pardon de Danby, elles s'irritèrent et déclarèrent que quiconque entreprendrait de soutenir la validité de ce pardon serait regardé comme ayant trahi les libertés de la nation. Elles exposèrent au roi que Londres et Westminster étaient remplis de papistes, demandèrent que la milice fût armée, et, ne voulant garder aucune mesure pour préserver leur patrie des dangers qui la menaçaient, dirent au monarque qu'elles le soutiendraient de tout leur pouvoir, jurèrent, si elles avaient le malheur d'apprendre qu'il eût péri de mort violente, de la venger sur les catholiques, et entendirent la première et la seconde lecture d'un bill qui déclarait incapable de monter sur le trône Jacques, duc d'York, séduit par les émissaires du pape, entraîné dans la religion catholique, et engagé en diverses négociations avec le pape, les cardinaux et les nonces pour l'intérêt de cette religion. « C'est par ces
» moyens, ajoutait le bill, qu'ils ont augmenté le
» pouvoir du roi de France au danger de l'Angle-

[redacted]

» terre; et par l'avénement au trône d'un prince » papiste soutenu par des alliances étrangères, ils » se mettraient en état d'exécuter leurs damnables » entreprises. Dans le cas de la mort du roi, ou » de résignation de la couronne, le trône appar- » tiendrait à la personne la plus proche dans la » ligne de la succession, comme si le duc d'York » était mort. Tous les actes de souveraineté et de » royauté faits par ce duc seraient nuls et punissa- » bles de trahison; quiconque entreprendrait de le » mettre en possession de quelqu'un des royaumes » d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, ou entretien- » drait une correspondance avec lui à ce sujet, se- » rait jugé comme prévenu de haute trahison; le » duc lui-même, s'il entrait dans un de ces royau- » mes, serait coupable du même crime; toutes » personnes seraient autorisées à l'arrêter, et, en » cas de résistance, à le soumettre lui et ses adhé- » rents par la force des armes. »

Les communes recherchèrent ensuite avec beaucoup de sévérité ceux de leurs membres qui recevaient des pensions de la cour, en découvrirent dix-huit, déclarèrent contraires aux lois l'existence de l'armée et même celle des gardes, et rédigèrent le fameux bill connu sous le nom d'*habeas corpus*, qui fut bientôt une des lois fondamentales de la Grande-Bretagne, et que les Anglais ont toujours regardé comme *l'un des plus fermes remparts de leur liberté*. En vertu de cet acte, tout juge est obligé sous des peines très-sévères d'accorder un

writ d'*habeas corpus* à la requête de tout prisonnier, pour obliger le concierge de la prison de le produire à la cour de justice, et de certifier la cause de son emprisonnement.

Bientôt les communes s'occupèrent de rédiger, sur les abus dont se plaignait la nation, une remontrance semblable à celle qui avait été présentée à Charles I[er] avant le commencement de la guerre civile. Le roi conçut les craintes les plus vives, prorogea le parlement, se détermina à dissoudre les communes, publia des *writs* pour de nouvelles élections, et, sans cesse entouré d'alarmes, devint triste, sombre et rêveur.

Cinq jésuites et l'avocat Langhorn furent jugés comme prévenus d'avoir pris part à la conjuration formée pour ôter la vie au monarque. Dugdale, Prance, Bedloe et Oatès déposèrent contre eux. Ces malheureux accusés firent en vain entendre des témoins pour prouver la fausseté et même l'absurdité des accusations portées contre eux par quatre déposants appelés *infâmes* par des protestants historiens d'Angleterre. La méfiance et la crainte de perdre leur religion et leur liberté avaient allumé dans les esprits une passion trop violente; les six accusés furent déclarés convaincus, et moururent en s'écriant qu'ils étaient innocents. Sir George Wakemann, médecin de la reine, fut néanmoins acquitté malgré les dépositions et les clameurs d'Oatès et de Bedloe. Le courage et les protestations des six infortunés qui venaient

[redacted]

de subir la mort avaient agi fortement sur les esprits les plus prévenus, et les avaient frappés comme le commencement d'une vive lumière.

Le crédit du duc de Lauderdale s'affaiblissait cependant chaque jour; le duc d'Hamilton et plusieurs autres lords écossais avaient prouvé au conseil d'Angleterre que l'administration de Lauderdale était la plus arbitraire et la plus tyrannique. Les vexations portées au comble produisent l'insurrection; les covenantaires écossais prennent les armes pour la défense de leurs conventicules. Ils regardaient le cruel Sharp, archevêque de Saint-André, comme un apostat persécuteur du peuple de Dieu: une troupe armée de covenantaires rencontre le prélat à quelque distance de Saint-André, l'arrache de sa voiture, le massacre malgré les cris de sa fille; et cet assassinat est célébré comme une légitime vengeance, une juste punition, un acte méritoire aux yeux de Dieu. Les covenantaires s'emparent de Glascow, chassent le clergé établi, et annoncent par une proclamation qu'ils ont pris les armes contre la suprématie ecclésiastique du roi, le papisme, l'épiscopat et le successeur papiste. Charles II fait partir pour l'Écosse son fils naturel le duc de Monmouth avec quelques troupes de cavalerie, auxquelles se joignent les gardes écossais et des régiments de milice. Monmouth rencontre entre Glascow et Hamilton les insurgés, qui sont au nombre de huit mille, et que leurs ministres commandent, les met en fuite, leur fait douze cents

prisonniers, renvoie ceux qui promettent de vivre paisiblement sous le gouvernement établi, fait embarquer les autres pour les colonies, et détermine le roi son père à donner une amnistie en faveur de ces insurgés qui n'ont pris les armes que pour résister à la tyrannie de Lauderdale.

Les comtes d'Essex et d'Halifax pressent cependant le roi de convoquer un parlement; Charles II redoute trop les mouvements que ce parlement peut donner à la nation pour céder à leurs avis. Ils prévoient de grands malheurs, et se retirent du conseil ainsi que le lord Russel, un des hommes les plus vertueux de l'Angleterre. Lord Shaftesbury en est exclu, et un autre membre de ce conseil, sir Guillaume Temple, se retire à la campagne.

Le duc d'York, qui pendant une maladie du roi était venu secrètement en Angleterre, avait obtenu de son frère que le duc de Monmouth, dont la grande popularité et l'ambition l'effrayaient, eût ordre de quitter le royaume. Lord Shaftesbury conseille à Monmouth de repasser en Angleterre, même sans la permission du roi. Le fils naturel de Charles II arrive à Londres; le monarque refuse de le voir, et lui fait donner l'ordre de sortir du royaume. Monmouth, au lieu de se conformer à la volonté de son père, parcourt avec Shaftesbury un grand nombre de comtés; partout le peuple accourt pour voir ce favori de la nation. Les émissaires de Shaftesbury excitent le plus grand mécontentement contre le monarque et le ministère; il

[redacted]

arrive au roi des différentes parties de l'Angleterre des pétitions qui demandent la réunion d'un parlement ; tous les membres des communes opposés au gouvernement sont choisis par les électeurs ; le lord Cavendish, sir Henri Capel et Powel cessent d'assister au conseil; plusieurs places de l'amirauté sont abandonnées; et Charles II, affligé de tant de retraites, indigné contre son fils, et inquiet de la disposition générale des esprits, voit partout ces signes sinistres précurseurs de grands bouleversements le menacer du renversement de son trône.

A peine le parlement est-il réuni qu'il le proroge. « Dans un moment, dit-il à son conseil, où » l'on agite des questions qui intéressent si forte- » ment mon frère, je lui ai ordonné de revenir » auprès de moi. » Il reçoit le duc d'York avec la plus grande affection; les partisans de la cour font présenter des adresses dans lesquelles on témoigne combien on déteste la liberté licencieuse de ceux qui ont réclamé un parlement, et qu'on nomme *pétitionnaires ;* on distingue par le nom d'*abhorrants* les signataires de ces adresses. L'animosité des partis devient extrême : les amis de l'opposition comparent les courtisans aux bandits irlandais qu'on nomme *torys*, leur en donnent le nom; et les courtisans, voulant montrer leur mépris pour les partisans de l'opposition, les désignent par un nom qu'on avait donné aux rigides covenantaires d'Écosse, appelés *whigs* parce qu'ils étaient réduits

à boire une boisson très-peu recherchée, et nommée *whig* dans leur patrie (1680).

Le comte de Shaftesbury, voulant profiter de ces circonstances si critiques pour éloigner à jamais le duc d'York du trône, et y faire monter à sa place le duc de Monmouth après la mort de Charles II, fit répandre le bruit que le roi, long-temps avant son avénement à la couronne et son mariage avec la princesse Catherine de Portugal, avait épousé mistriss Walters (Marie Barlow), mère du duc de Monmouth. « Le contrat de mariage, disait-on, est » dans une boîte noire confiée à la garde de Gil- » bert Gérard. » Le roi dit à son conseil que ce bruit n'avait aucun fondement; Gilbert Gérard attesta avec serment qu'on ne lui avait point remis le prétendu contrat, et qu'il n'en avait jamais entendu parler; et Charles II publia une déclaration portant qu'il n'avait jamais épousé que la reine Catherine, ni signé de contrat de mariage qu'avec cette princesse.

Le *commun conseil* de Londres engagea le lord maire à demander au roi d'assembler le parlement; le roi convoqua les chambres. Shaftesbury et plusieurs autres lords ou baronnets présentèrent au grand jury de Middlesex un bill d'*indictment* ou d'accusation contre le duc d'York; les jurés furent congédiés par le grand justicier: mais le roi, espérant de rendre le parlement moins implacable contre son frère, détermina, quoique avec beaucoup de peine, le duc d'York à partir pour

[redacted]

l'Écosse, et à y séjourner jusques au moment où le calme aurait reparu.

Les communes commencèrent par exclure de leur chambre quelques membres qui avaient souscrit l'adresse des *abhorrants*. Les lords Russel et Capel attribuèrent les mesures funestes que le gouvernement avait prises aux conseils des papistes, et parlèrent avec force des dangers auxquels un successeur catholique exposerait la nation; la chambre renouvela les déclarations faites contre le duc d'York dans le parlement précédent; lord Russel proposa de charger un comité de présenter un projet de bill pour exclure ce prince de la succession au trône des trois royaumes; le comte de Sunderland se montra très-favorable à cette proposition, et elle fut même recommandée par la duchesse de Portsmouth, qui espérait que son fils monterait sur le trône si le duc d'York en était exclu.

Les débats relatifs au bill d'exclusion furent très-violents. « On n'a jamais abandonné le droit » de succession, dirent les adversaires du bill, » sans s'exposer aux convulsions les plus terribles, » à moins que toute la nation n'ait concouru au » changement. Toute législation qui s'écarte d'un » point fondamental de la constitution renverse » les principes sur lesquels elle est fondée; un » parti puissant s'opposera à la violation de la » constitution; et quels malheurs n'en verra-t-on » pas résulter! Le duc d'York a promis solennel-

» lement que sa religion n'influerait pas sur sa
» conduite publique : son propre intérêt l'empê-
» cherait de rétablir une religion aussi opposée
» que la catholique au génie de la nation an-
» glaise; les limitations que le roi a proposées se-
» raient d'ailleurs des moyens efficaces d'arrêter
» ce qui pourrait être inspiré par la superstition;
» et sa majesté étant décidée à tout risquer pour
» défendre le droit de succession, dans quelles ca-
» lamités ne pourrait-on pas précipiter l'Angle-
» terre en poussant le souverain à l'extrémité! »

Le bill passa néanmoins à une grande majorité, et fut porté à la chambre des pairs. Il y fut soutenu en présence du roi par Shaftesbury, Essex et Sunderland; mais tous les évêques, à l'exception de trois, se prononcèrent contre l'exclusion, et le bill fut rejeté à la pluralité de trente suffrages (1680). Les communes très-mécontentes, et irritées contre le comte d'Halifax, qui s'était opposé avec beaucoup d'éloquence à l'avis de son oncle Shaftesbury, demandèrent au roi par une adresse de l'exclure pour toujours de ses conseils et de sa présence, parce que, dirent-elles, le parlement avait été prorogé d'après son avis. Au lieu d'accorder au roi les secours qu'il avait demandés pour la conservation de Tanger, assiégé par le roi de Maroc, elles firent une récapitulation de tous les reproches qu'on pouvait faire au règne de Charles. « Si on lui
» accorde pour défendre Tanger une somme d'ar-
» gent, dirent plusieurs membres, elle sera em-

[redacted]

» ployée à d'autres usages; on a levé plus d'un mil- » lion pour une nouvelle marine, et le roi n'a pas » fait construire un seul vaisseau; deux millions ac- » cordés pour le soutien de la triple alliance ont été » employés à la détruire; et le roi a reçu un million » pour faire la guerre à la France dans le temps où » il s'engageait secrètement avec Louis XIV à con- » clure la paix. »

Les communes adoptèrent une *remontrance* composée de dix-huit articles, et dans laquelle elles insinuèrent que le roi lui-même était entré dans une conspiration contre la religion protestante et la liberté des Anglais.

Bientôt commença le procès de lord Stafford, un des prisonniers de la Tour. Dugdale, Oatès et Turberville déposèrent contre lui; Stafford se défendit avec beaucoup de fermeté malgré ses infirmités et son grand âge; il dévoila devant les pairs qui le jugeaient la conduite infâme et la corruption des témoins qui osaient l'accuser. « Pendant quarante » années, dit-il, j'ai conservé ma fidélité au milieu » des difficultés, des dangers et des guerres civiles; » serait-il croyable que, parvenu à la vieillesse, et » ayant le corps usé par de graves infirmités, j'eusse » renoncé à la tranquillité et à l'abondance pour » démentir ma première conduite, et m'engager » dans une horrible conspiration contre mon sou- » verain, qui m'a toujours donné des marques de » bonté? » Il fut néanmoins déclaré convaincu de haute trahison à la pluralité de vingt-quatre voix.

Le grand sénéchal lui dit que la cour des pairs demanderait à sa majesté que sa peine fût commuée, et qu'il fût décapité ; il s'attendrit, et remercia les pairs. Peu de temps après il demanda de reparaître devant la cour, lui fit part de plusieurs projets dans lesquels il était entré pour obtenir la tolérance en faveur des catholiques, et dit que le comte de Shaftesbury était un de ceux qui avaient entrepris de la leur procurer ; la cour des pairs ne voulut pas en entendre davantage, et le renvoya à la Tour. Monté sur l'échafaud, il protesta qu'il était innocent des crimes dont on l'avait accusé, pardonna aux témoins qui avaient déposé contre lui, désavoua tous les principes condamnables et la mauvaise conduite qu'on reprochait aux catholiques : « Bientôt, dit-il, le public désabusé me ren» dra justice. » Les assistants étaient vivement touchés de sa douceur, de sa piété, de sa résignation. Il s'écria de nouveau, *Je suis innocent;* ils lui répondirent avec l'émotion la plus grande, *Nous le croyons, milord ; Dieu vous accorde sa bénédiction.* L'exécuteur troublé ne leva qu'en tremblant la hache fatale, et lorsqu'il montra la tête du respectable vieillard la consternation fut générale.

Après ce triste événement les communes préparèrent un bill d'association pour défendre la personne du roi, la religion protestante et tous ceux qui la professaient contre une invasion, et pour empêcher le duc d'York ou tout autre prince papiste de monter sur le trône d'Angleterre ; elles

projetèrent plusieurs autres bills pour restreindre la prérogative royale, et supplièrent le monarque de donner son consentement à un acte du parlement qui exclurait son frère de la succession à la couronne; elles dressèrent ensuite un acte d'accusation contre Scroggs, lord grand justicier, pour avoir voulu passer la conspiration sous silence, et renvoyé le grand jury de Middlesex d'une manière irrégulière, déclarèrent avec les lords qu'il existait encore en Irlande une horrible conjuration, tendant à massacrer les protestants et à renverser le gouvernement établi, tramée par les papistes et fomentée par l'espérance de voir le duc d'York sur le trône, et reçurent la réponse du roi à leur adresse. « Je suis aussi affligé qu'étonné, » leur dit le monarque, de vous trouver si fortement attachés au bill d'exclusion, contre lequel » mon sentiment a été confirmé par celui des » pairs du royaume. Proposez-moi d'autres moyens » de maintenir la religion protestante, et prenez » connaissance de la situation de l'Angleterre et de » l'état du christianisme, de manière à me donner les moyens de secourir Tanger, d'entretenir » mes alliances, et d'assurer la paix du royaume. »

(1681) De violents débats s'élèvent dans la chambre des communes : elles déclarent que l'acte d'exclusion est le seul moyen d'assurer la vie de sa majesté, la religion protestante et le gouvernement établi. « Tant que cet acte ne sera pas » sanctionné, disent-elles dans leur déclaration,

» nous ne pourrons accorder aucun subside sans
» mettre en danger la personne du roi, ainsi que
» la religion protestante, et sans trahir le peuple
» que nous représentons. Tous ceux qui conseil-
» lent au roi de s'opposer au bill d'exclusion sont
» des fauteurs de papisme et des ennemis du roi
» et du royaume; et quiconque prêterait de l'ar-
» gent au roi ou lui en procurerait sur les douanes,
» les excises, ou les autres taxes, ou qui accepte-
» rait ou acheterait des tailles ou anticipations sur
» les revenus du roi, serait tenu pour ennemi des
» parlements, et poursuivi comme tel par les deux
» chambres. »

Elles prennent en conséquence la résolution de demander à Charles II d'éloigner de ses conseils et de sa présence le comte d'Halifax, Worcester, Clarendon, Feversham et Laurence Hyde.

La duchesse de Portsmouth se jette aux genoux du roi, et le conjure de ne pas se perdre en soutenant le duc d'York. Sidney, ambassadeur d'Angleterre à La Haye, envoie au monarque un mémoire dans lequel Fagel, grand pensionnaire de Hollande, prouve que le roi ne peut soutenir son frère sans abandonner les intérêts de l'Europe. Les raisonnements du grand pensionnaire ni les charmes de la duchesse de Portsmouth ne peuvent contrebalancer l'ascendant de son frère et de ses conseillers; cet asservissement lui donne un air de force : on le détermine à proroger le parlement. Les communes, informées de son des-

[redacted]

sein, adoptent la résolution suivante : « Ceux qui » conseillent à sa majesté de proroger le parlement » sont traîtres au roi, au royaume, à la religion » protestante, pensionnaires de la France, et dé» voués aux intérêts de cette couronne. L'opinion » de la chambre est que les actes passés sous le » règne d'Élisabeth contre les *papistes récusants* » ne peuvent s'étendre aux protestants non con» formistes; et les poursuites qu'on ferait contre » eux seraient des actes d'oppression, affaibliraient » la religion protestante, encourageraient le pa» pisme, et auraient des suites très-dangereuses » pour le royaume. Il sera fait des remerciements » à la ville de Londres sur sa fidélité et sa vigi» lance pour la conservation du roi et de la reli» gion protestante. La chambre ne doute pas que » l'incendie de cette capitale n'ait été allumé par » les catholiques pour introduire le papisme et la » puissance arbitraire : sa majesté sera suppliée » de rétablir le duc de Monmouth dans tous les » emplois dont il a été dépouillé par le crédit du » duc d'York. »

Le parlement est prorogé; trois jours après le maire et *le commun conseil* de Londres supplient le monarque de rassembler le parlement; le roi s'indigne de cette demande, dissout le parlement, en convoque un nouveau, et en indique l'ouverture à Oxford. Les citoyens de Londres élisent les quatre députés qu'ils avaient choisis pour les deux parlements précédents, leur adressent des

remerciements pour les efforts qu'ils ont faits en faveur de l'acte d'exclusion, leur font connaître combien ils espèrent qu'ils ne consentiront à aucun subside avant que le royaume ne soit en sûreté contre le papisme et la puissance arbitraire, et les assurent qu'ils les soutiendront de leurs fortunes et de leurs vies.

Presque toutes les corporations du royaume suivent l'exemple de la ville de Londres. Le duc de Monmouth et quinze autres pairs supplient le roi de ne pas assembler le parlement à Oxford, où les chambres seraient exposées aux attentats des papistes, dont un grand nombre s'est déjà introduit dans les gardes de sa majesté. Charles ne répond pas à une demande qui l'irrite; le parlement se réunit à Oxford; les membres des deux partis y paraissent armés et entourés de leurs adhérents; et les députés de Londres sont environnés de cavaliers distingués par des rubans sur lesquels on lit : *Point de papisme, point d'esclavage.*

Le roi, dans son discours d'ouverture, se plaint de la conduite de la dernière chambre des communes. « Je n'ai jamais eu, dit-il, l'intention » d'exercer le pouvoir arbitraire; je ne veux pas » qu'on l'exerce contre moi. Si vous rappelez les » insultes que j'ai souffertes, vous serez bien plus » étonnés de ma longue patience que du ressenti» ment que j'ai montré; mais aucune irrégularité » ne peut me dégoûter des parlements. Le mauvais

[redacted]

» succès de vos animosités vous engagera, je l'es-
» père, à examiner avec plus de modération les
» mesures à prendre dans la conjoncture actuelle.
» J'ai le plus grand désir d'éloigner tous les sujets
» de crainte raisonnable que pourrait donner la
» possibilité d'un successeur papiste, et je me prê-
» terai volontiers à tous les moyens praticables
» pour mettre entièrement le gouvernement entre
» les mains des protestants, pendant la vie de
» quelque prince que ce soit qui professerait la
» religion catholique. »

Les communes ordonnèrent d'abord une information très-exacte au sujet de la soustraction d'un bill adopté par les deux chambres pour annuler un statut de la reine Élisabeth, rendu contre les protestants non-conformistes, et s'occupèrent ensuite des moyens proposés par le gouvernement pour tenir lieu du bill d'exclusion. Voici quels étaient ces moyens, dignes d'une grande attention : « Le duc d'York serait banni pour sa vie à
» la distance de cinq cents milles de quelque partie
» que ce fût des états de la Grande-Bretagne; le
» gouvernement serait remis entre les mains d'un
» régent; la régence serait confiée à la princesse
» d'Orange, et après sa mort à la princesse Anne
» Stuart, sa sœur. Si le duc d'York avait un fils
» élevé dans la religion protestante, le régent ou
» la régente gouvernerait pendant la minorité
» du jeune prince; le royaume serait gouverné
» sous le nom de Jacques II; mais la peine de mort

» serait prononcée contre ceux qui prendraient
» les armes pour lui, qui s'armeraient en vertu de
» ses commissions, ou qui soutiendraient que le
» simple titre de roi pourrait faire éluder les obli-
» gations exprimées dans le statut qui serait pu-
» blié à ce sujet; tous les officiers civils et mili-
» taires prêteraient serment d'observer ce statut;
» des lois semblables seraient adoptées en Écosse
» et en Irlande. Si le duc d'York entrait dans l'un
» des trois royaumes, il serait exclu du trône
» *ipso facto*, et la souveraineté serait acquise au
» régent ou à la régente; tous les papistes de quel-
» que considération seraient d'ailleurs bannis du
» royaume, et leurs enfants élevés dans la religion
» protestante. »

Les amis éclairés de la tolérance commandée par l'Évangile, par la raison, par l'humanité et par la justice auraient pu ne pas admettre plusieurs des dispositions proposées. Mais quelles passions entretenaient dans les communes et dans la nation anglaise la méfiance funeste inspirée par le roi, la haine de son gouvernement, les préventions dont plusieurs catholiques étaient l'objet, les craintes inspirées par les autres, et l'aversion qu'on avait contre le duc d'York, puisque ces passions furent assez fortes pour faire rejeter des articles dont l'ensemble équivalait au bill d'exclusion!

Ce bill fut lu dans la chambre des communes; un seul membre osa se déclarer contre ce projet

[redacted]

de loi; la chambre ordonna qu'il en serait fait une seconde lecture.

Elle avait cependant accusé devant la chambre des pairs un catholique irlandais nommé Fitz-Harris, prévenu d'avoir voulu faire attribuer aux partisans de l'opposition un libelle violent contre le roi, et qui avait fait et révoqué ensuite des aveux terribles contre la cour et ses adhérents. Les lords avaient rejeté l'accusation, et renvoyé le jugement de Fitz-Harris aux tribunaux ordinaires; les communes, blessées d'un refus sans exemple, avaient déclaré qu'elles avaient le droit incontestable d'accuser devant la chambre des pairs quelque personne que ce fût, et pour toute espèce de crime; que les lords, en renvoyant l'accusation, avaient violé les constitutions parlementaires, et qu'aucune cour inférieure ne pourrait juger Fitz-Harris sans attenter aux droits du parlement.

Charles saisit avec vitesse le prétexte de la dispute élevée entre les chambres, dissout le parlement avant qu'on n'eût aucune connaissance de son dessein, et se plaint dans une proclamation de l'encouragement donné par les communes à l'esprit de sédition, qui voulait renverser les bases de la monarchie, et élever une puissance arbitraire sur les ruines de la constitution. La rapidité du coup porté par le roi étonne les chefs de l'opposition, et semble abattre leurs forces; des adresses, dictées par la plus basse adulation et envoyées par les amis de la cour, félicitent le monarque sur

la vigueur qu'il vient de montrer; les courtisans vantent ce qu'ils appellent son triomphe. Enivré par leur encens, il s'attribue une fermeté bien éloignée de son caractère, croit réelle la puissance apparente dont on ne cesse de l'entretenir, traite avec mépris les adresses qui lui parviennent et qui expriment des sentiments différents de ceux que la cour lui témoigne, ne voit pas les précipices qui l'environnent, et, plus faible que jamais, obéit lorsqu'il croit commander en maître, cède sans s'en douter à de perfides insinuations, et prépare d'autant plus la ruine de sa famille qu'après avoir été doux et compatissant, il devient tout d'un coup despote, sévère et cruel.

Les témoins trop fameux dont les dépositions avaient fait répandre tant de sang croient durable la victoire remportée par la cour, viennent lui offrir leurs infâmes services, et sont reçus très-favorablement. Le roi ordonne qu'on conduise à la Tour le comte de Shaftesbury et plusieurs autres personnes de l'opposition. Un protestant nommé Collége, et qui avait souvent parlé avec force contre le roi et sa famille, est amené devant le grand jury de Londres. *Ignoramus*, répond le grand jury, et l'accusation est rejetée; mais les agents de la cour continuent de le poursuivre : on l'opprime d'une manière inhumaine; on le transfère à Oxford sous le prétexte qu'il a tenu dans cette ville des discours tendant à la trahison. Dugdale, Turberville et quelques autres témoins vendus pen-

[redacted]

fra[illegible]es; ils meurent dans les transports d'une joie céleste. Combien d'autres sont condamnés à de rudes travaux dans des maisons de correction!

Le duc d'York revient à Londres auprès de son frère; et son ascendant devient si grand que c'est lui seul qui y gouverne les trois royaumes. Le comte d'Aberdeen, chancelier d'Écosse, et le comte de Queensbury, trésorier de ce royaume, le gouvernent, pendant l'absence du duc, avec *des verges de fer*, dit l'impartial Smolett. Le duc d'York revient en Écosse; on exige le serment du test avec la plus grande rigueur (1682). Plusieurs milliers d'Écossais sortent d'un royaume où on leur refuse la liberté de conscience; un grand nombre de ces infortunés vont chercher un asile jusque dans la Caroline de l'Amérique septentrionale. Et quels reproches la postérité n'a-t-elle pas adressés aux évêques d'Écosse, qui, au milieu des calamités si déplorables sous lesquelles le despotisme fait gémir leur nation, ne paraissent occupés que de la protection que le duc d'York leur accorde, et célèbrent de la manière la plus forte, dans une lettre adressée à l'archevêque de Cantorbery, la douceur du duc, l'équité de son administration et l'affection de ce prince catholique pour leur Église épiscopale, mais protestante!

Cette douceur si vantée n'empêche pas le duc de donner à son frère les conseils les plus violents contre les protestants non-conformistes; ils sont poursuivis en vertu d'un statut passé sous le règne

de la reine Élisabeth, et que la chambre des communes avait voulu faire annuler plus d'une fois. Tous les magistrats, les justiciers, les juges de paix et les lieutenants des comtés, soupçonnés de pencher vers les principes des presbytériens, sont dépouillés de leurs emplois, et remplacés par des *torys*. Les évêques et les autres ecclésiastiques anglicans, redoutant de déplaire à une cour qui les effraie, et ne voulant pas voir que la persécution des presbytériens, qu'ils n'aiment pas et qu'ils ont craints pendant long-temps, ne fera, si l'on ne parvient à l'arrêter, que le commencement de la persécution de leur Église, font retentir les chaires de la doctrine de l'obéissance passive.

La ville de Londres était un peu à l'abri des violences exercées contre les presbytériens. Les shérifs désignaient les membres du grand jury; et ces membres, peu courtisans, rejetaient les accusations portées contre les protestants non-conformistes. La cour parvient à gagner le lord maire sir Jean Moor: il nomme pour shérifs deux personnes agréables au ministère. Le conseil de ville et les citoyens s'alarment, et exigent que l'élection des shérifs ait lieu d'une manière conforme aux lois. Papillon et Dubois réunissent une grande majorité de suffrages: mais le maire fait faire une élection particulière; North et Rich sont nommés. Le ministère soutient leur élection; on ne doute plus que le successeur du maire ne soit un homme entièrement dévoué au pouvoir arbitraire. Le

[redacted]

comte de Shaftesbury quitte le royaume, et se réfugie eu Hollande.

Le duc d'York fait attaquer l'alderman Pilkington en vertu du statut relatif au *scandalum magnatum* (diffamation des grands). L'alderman est condamné à payer 100,000 livres pour avoir dit, en apprenant le retour du duc à Londres : *Il a déjà brûlé la ville ; il revient nous égorger* ; et sir Patience Ward, qui avait servi de témoin en sa faveur, est accusé de parjure, déclaré convaincu, et mis au pilori.

Le roi cependant, malgré ce pouvoir despotique et terrible devant lequel tous les obstacles étaient brisés ou renversés, se trouvait dans un si grand embarras à cause des dettes énormes qu'il avait contractées qu'il ne pouvait plus se passer de secours parlementaires; il redoutait l'influence des presbytériens dans les élections qu'il serait obligé de faire faire, et pour la détruire, il résolut de se donner une autorité despotique sur toutes les corporations du royaume. Il commença par la ville de Londres; il ordonna des informations sur la validité des chartes de cette capitale; il prétendit qu'elles avaient été annulées deux fois, et d'ailleurs il fit accuser les membres de la corporation de cette ville d'avoir imposé un péage pour faire rebâtir les marchés après le grand incendie, et d'avoir présenté au roi une adresse contenant des réflexions scandaleuses contre le monarque et son administration (1683). L'affaire fut portée à la cour

du banc du roi; deux conseillers de la ville prouvèrent dans leur défense que toutes les corporations avaient le droit de faire des statuts. « Tous » les sujets, dirent-ils, ont un droit *inhérent* de » présenter des pétitions au roi. Les réflexions qu'on » traite de scandaleuses ne tombaient pas sur sa » majesté, mais sur les conseillers *pernicieux* qui » l'avaient portée à proroger le parlement. Et quelle » injustice n'y aurait-il pas à détruire une corpo- » ration pour les fautes de ses magistrats qu'on peut » poursuivre comme des particuliers ! » Les juges, vendus au ministère, n'en décidèrent pas moins que la ville de Londres avait perdu ses priviléges, et que ses chartes étaient à la disposition du roi.

Ce jugement consterna les habitants de la capitale; une sorte de terreur panique se répandit parmi eux. Le *commun conseil* s'assembla; on présenta une pétition au monarque. Charles II offrit de rendre ses chartes à la ville de Londres; mais voici à quelles conditions. « L'élection du maire » et celle de tous les officiers municipaux devront » être confirmées par le roi. Si le premier ni le » second choix ne sont pas approuvés par sa ma- » jesté, elle nommera elle-même aux places vacantes; » le maire et la cour des aldermans pourront avec la » permission du roi priver un alderman de sa place. » Si *le quartier* nomme pour remplacer l'alderman » exclu un sujet qui ne convienne point à la cour » dont il devrait faire partie, la même cour nom- » mera à sa place; et les juges de paix de Londres

[redacted]

» n'agiront qu'en vertu de commissions du roi. » La terreur panique n'était pas dissipée. Le *commun conseil* accepta les conditions proposées, et plusieurs corporations du royaume, partageant les craintes de celle de Londres, s'empressèrent de payer de grandes sommes d'argent pour conserver leurs chartes.

Une manière de gouverner aussi tyrannique avait fait former une vaste conspiration. Shaftesbury était mort à Amsterdam; mais à la tête de cette conjuration étaient, disait-on, le duc de Monmouth, le comte d'Essex, lord Russel, lord Howard et Jean Hambden. Ils correspondaient, ajoutait-on, avec Argyle et les autres mécontents de l'Écosse; le nombre des autres conspirateurs était considérable. Quelques-uns d'eux proposèrent d'assassiner le roi sur le chemin de Newmarket; ils convinrent d'exécuter ce projet devant une ferme nommée la maison de Rye, située sur ce chemin, et appartenant à Rumbald, un des conjurés; ils devaient y arrêter le carrosse du roi en faisant verser un chariot dans le chemin, et faire feu sur Charles au travers des haies. Mais à quels petits événements inattendus tiennent les destinées humaines! le feu prit à la maison que le roi habitait à Newmarket; ce prince quitta sa maison plus tôt qu'il ne l'avait résolu; et les conjurés ne purent exécuter leur complot.

Un de ces conspirateurs découvrit le complot aux ministres; les chefs de la conjuration surent

que l'on avait donné des ordres pour les arrêter. Monmouth se cacha; Howard eu la bassesse de trahir ses amis pour avoir son pardon; il déposa contre Essex, Hambden, et même contre Algernon Sidney: on s'assura d'eux, ainsi que de lord Russel, et de quelques autres personnes. Celui qui avait découvert la conjuration et deux de ses associés, qui s'étaient empressés de sauver leur vie en se rendant témoins pour le roi et contre ceux dont ils avaient partagé les résolutions, accusent lord Russel d'être entré dans le projet de soulèvement. Le lord Howard se joint à eux; mais tous assurent qu'il n'a eu aucune connaissance du complot tramé pour l'assassinat du monarque. Lord Russel, dont aucune crainte ne pouvait l'emporter sur la franchise et la candeur, avoua la part qu'il avait prise au dessein de former une insurrection; il fut condamné: il était un des pairs d'Angleterre les plus aimés de la nation anglaise; ses ennemis même rendaient hommage à ses vertus: sa grâce est demandée au roi avec les plus vives instances. Son père le comte de Bedford offre à la duchesse de Portsmouth un présent de 100,000 livres pour obtenir le pardon de son fils. La femme de lord Russel, fille du comte de Southampton, se jette aux pieds du roi, et le conjure tout en larmes de se souvenir en faveur de son mari des services de son père. Charles est inexorable; il craint les principes et la popularité du malheureux lord; il commue seulement sa peine en celle d'être décapité. Le

[redacted]

lord Cavendish, intime ami de Russel, lui propose de le faire échapper en changeant d'habits avec lui, et en prenant sa place dans la prison. Le duc de Monmouth lui écrit du fond de sa retraite. « Je » suis prêt à me remettre entre les mains du roi, » si je puis par cette démarche vous sauver la vie.» Lord Russel, profondément ému, s'oppose à ce généreux dévouement, et se soumet à son sort avec un courage admirable; sa femme montre l'héroïsme de l'amour conjugal, craint d'ébranler sa constance, se sépare de lui sans verser une larme, et à peine a-t-elle cessé de pouvoir être vue de celui qui a reçu ses derniers adieux qu'elle tombe dans toutes les horreurs du désespoir. *Voilà l'amertume de la mort passée*, s'était écrié Russel. La tranquillité de son esprit est extrême; plusieurs de ses paroles paraissent même inspirées par une sorte de gaieté; il traverse toute la ville de Londres pour aller à l'échafaud. Le docteur et historien Burnet l'accompagne; le peuple est attendri en voyant passer le lord, qu'il chérit et vénère. Au moment de recevoir le coup mortel, lord Russel témoigne à haute voix son zèle contre le papisme, proteste de son innocence sur tout complot contre la vie du roi, et prie Dieu de conserver sa majesté et la religion protestante.

Après la mort de lord Russel commence le procès d'Algernon Sidney, dont la mémoire devait être si honorée par la postérité. Ce frère du comte de Leicester avait l'âme de ceux des anciens

Romains qui ont le plus illustré leur république; ardent défenseur de la liberté, il avait combattu contre Charles Ier, mais s'était opposé avec la plus grande force à l'élévation de Cromwell, et avait préféré un exil volontaire à la nécessité de plier sous l'autorité du protecteur. Le lâche Howard est le seul qui dépose contre lui. On ne peut le condamner; ses ennemis frémissent de rage. On trouve dans ses papiers un écrit dans lequel il avait soutenu la théorie du contrat primitif sur lequel le gouvernement est établi, et d'où dérive toute puissance, de la légitimité de la résistance à la tyrannie et l'oppression, et de la supériorité du gouvernement républicain sur le monarchique. *Rien n'approchait de la trahison dans cet ouvrage*, dit Smolett, partisan néanmoins du gouvernement royal : il paraissait écrit depuis long-temps; on ne pouvait prouver qu'il fût de sa main, ni que jamais il l'eût communiqué même à des amis intimes. « Voilà, s'écrient ses ennemis, un témoignage bien » plus fort que la déposition d'un second témoin » exigée par la loi. » Un homme qui déshonorait la place de grand justicier, et dont la postérité n'a prononcé le nom qu'avec horreur, George Jeffries, le poursuit avec l'acharnement de l'ambition la plus vile et la plus cruelle. Sidney est condamné; et l'auteur d'ouvrages historiques et politiques élevé si haut dans l'opinion des hommes les plus éclairés de l'ancien et du nouveau

[redacted]

monde, perd la vie en se glorifiant de mourir pour la cause des peuples et particulièrement de sa patrie.

Jeffries, du haut de son tribunal, insulte sir Thomas Armstrong, et le condamne à subir la mort des traîtres. Bailie de Jerviswood, l'un des correspondants des malheureux covenantaires d'Écosse, est envoyé prisonnier à Édimbourg; il prend le ciel à témoin de son innocence, déclare qu'il a en horreur tout complot contre la vie de sa majesté, mais refuse d'obéir, dit Smolett, à l'acte de tyrannie par lequel on veut l'obliger à répondre, sous serment, à toutes les questions qu'on pourrait lui faire : on le condamne à une amende de 6,000 livres, et on le retient en prison dans un danger évident pour sa vie. Le duc d'York, continue Smolett, ne trouve pas la punition de Bailie assez forte; il charge le ministère de chercher des témoins contre lui, et *l'on emploie les moyens les plus injustes et les plus scandaleux pour satisfaire sa vengeance.* Deux personnes arrêtées pour la conspiration ne peuvent résister à la crainte que leur inspirent les plus grandes menaces; ils *jurent* que Bailie a concerté avec eux les moyens de former une révolte : on le déclare convaincu de trahison. Les mauvais traitements qu'il avait éprouvés avaient entièrement détruit sa santé; il était presque mourant : les juges ne veulent pas que la victime échappe; on le traîne

au supplice : il proteste de nouveau de son innocence, montre un courage héroïque, et ne voit dans la mort que la fin de ses tourments.

Les partisans de la cour trouvent le moyen de faire confondre, par beaucoup d'Anglais, le complot formé pour assassiner le roi avec le projet d'insurrection. L'indignation de ces Anglais les porte vers la cour : la terreur s'accroît ; l'indignation et surtout ces vives alarmes dictent un grand nombre d'adresses de félicitations qu'on fait parvenir au monarque, et à l'aide desquellès on espère éviter des soupçons funestes. L'université d'Oxford rend un décret contre les maximes et les opinions républicaines de plusieurs écrivains, et déclare leur doctrine damnable, impie, propre à corrompre les mœurs et les esprits du peuple, à exciter des tumultes, à faire naître des révoltes, à renverser les états, à encourager le régicide et l'athéisme.

La puissance du duc d'York devient de plus en plus formidable : Charles II, livré à ses plaisirs, laisse le gouvernement à son frère; le comte d'Halifax tâche de contrebalancer l'influence du duc par celle de Monmouth. Ce fils de Charles II cède aux conseils d'Halifax, qui était parvenu à découvrir sa retraite, déclare son repentir, promet de n'entrer à l'avenir dans aucun projet criminel, obtient son pardon, apprend que sa conduite le rend odieux à son parti, nie ses aveux, reçoit du roi irrité l'ordre de sortir du royaume, se retire en Hollande, y est bien reçu

[redacted]

du prince d'Orange, calme son père, et entretient avec lui une correspondance que Charles II cache avec beaucoup de soin au duc d'York (1683).

Pendant qu'on entassait en Angleterre tant d'éléments de troubles et de malheurs, la discorde secouait ses torches sur les rives du Rhin. Depuis long-temps il subsistait une grande contestation entre la France et l'empereur, ainsi que l'empire d'Allemagne, relativement à l'étendue des cessions que la France avait obtenues par le traité de Westphalie. Louis XIV prétendait que, les trois évêchés ou principautés ecclésiastiques de Metz, de Toul et de Verdun lui ayant été cédées avec toutes leurs dépendances, la souveraineté de tous les fiefs situés en Allemagne, et qui relevaient de ces principautés, appartenait à la couronne de France; le traité de Westphalie assurait d'ailleurs à cette couronne la suprématie sur tous les états auparavant immédiats, qui étaient compris dans la province d'Alsace. Louis établit en conséquence à Metz une chambre royale, dite de *réunion*. Cette chambre adjugea à la France, comme dépendances féodales des trois évêchés, le Hundsruck, le duché de Deux-Ponts, les comtes de Sarrebruck, de Salm, de Spanheim, de Bitsch, de Hambourg, de Créange, une partie des états des rhingraves, ainsi que des comtes de Linanges, et un grand nombre de terres et de seigneuries immédiates; elle déclara réunis à la même puissance, comme d'anciens fiefs du duché de Bar, arrière-fiefs du comté de Cham-

pagne, ou en vertu d'autres titres plus ou moins analogues, un grand tiers du duché de Luxembourg, ainsi que la souveraineté du duché de Bouillon, du pays situé entre Sambre et Meuse, et de quelques autres districts de l'évêché de Liége. Le conseil supérieur d'Alsace, établi à Brisach, prononça la réunion à la France de l'évêché princier de Strasbourg, des abbayes de Murbach, de Lure, d'Andlau, de la prevôté de Weissembourg, d'une grande partie de l'évêché de Spire, des comtés de Harbourg, de Lichtenberg, de Dabo, de la Petite-Pierre, de la préfecture de Guermersheim, et des terres de la noblesse immédiate de toute la province; et le parlement de Besançon ordonna la réunion à la couronne du comté de Montbéliard, et de quatre seigneuries dont la souveraineté avait appartenu à la maison de Wurtemberg.

Le comte de Mansfeld fut chargé par l'empereur de faire de vives représentations à Louis XIV sur ces différentes réunions : le roi les renvoya aux tribunaux qui avaient prononcé. Des plaintes multipliées s'élevèrent contre l'empereur : on lui reprocha avec force de n'avoir pas prévu ces décisions judiciaires en faisant interpréter à Nimègue les stipulations obscures et contradictoires du traité de Westphalie. La diète lui refusa de déclarer la guerre à Louis XIV, et demanda qu'un congrès réuni à Francfort discutât les fondements et la justice des prétentions de la France (1680).

[redacted]

La ville de Strasbourg se rendit à Louis XIV, conserva tous ses priviléges, mais consentit à voir l'exercice de la religion catholique rétabli dans ses murs, et l'église cathédrale rendue à l'évêque, dont le siége était à Molsheim depuis plus d'un siècle. Cet arrangement produisit la plus grande sensation en Allemagne; l'empereur, la Suède et plusieurs états d'Empire pressèrent la diète de prendre les armes. L'électeur de Brandebourg, qui venait de s'allier avec la France, à l'exemple du roi de Danemarck, calma le ressentiment de la diète : elle persista dans sa première résolution, et continua de préférer à la guerre le congrès de Francfort.

Un grand nombre de séances de ce congrès furent perdues en discussions sur des titres, des honneurs, des préséances et des manières de délibérer : le congrès fut rompu, et l'affaire des réunions renvoyée à la diète elle-même (1681).

Les cercles du haut Rhin, de la Souabe et de la Franconie conclurent entre eux une association particulière pour la défense de l'Empire, et l'abolition des réunions. L'empereur accéda à cette ligue, ainsi que le roi de Suède, l'électeur de Saxe, celui de Bavière, les ducs de Lunebourg et le landgrave de Hesse-Cassel.

Une nouvelle réunion fut prononcée par la chambre royale de Metz, celle du marquisat de Franchimont et de l'abbaye de Stavelot. L'empereur, les états de l'Empire déjà associés, la Suède, la Hollande et l'Espagne insistèrent auprès de la

diète, plus fortement que jamais, pour l'engager à déclarer la guerre à la France. L'électeur de Brandebourg détourna l'attention de la diète vers les Ottomans qui menaçaient la Germanie.

L'insurrection de la Hongrie avait inspiré des alarmes à la cour de Vienne. Le comte Émeric Tékeli avait battu les Impériaux, et obtenu de la Porte ottomane la promesse d'un puissant secours. L'empereur avait été obligé de convoquer une diète à OEdenbourg, de rétablir l'ancienne forme de gouvernement qu'il avait détruite, et de renoncer à toutes les usurpations de la violence et de la force (1682). Tékeli n'avait pas voulu prendre part aux résolutions de cette diète. Soutenu par les Turcs, il avait continué les hostilités, soumis la ville de Cassovie et plusieurs autres places, et entrepris la conquête des villes des montagnes. La Porte, au lieu de renouveler la trève avec la cour de Vienne, avait déclaré la guerre aux Impériaux. Léopold effrayé avait désiré de conclure une ligue offensive et défensive avec Jean Sobieski, roi de Pologne. Sobieski n'avait pas voulu s'allier avec un prince qui le traitait avec peu d'égards, et lui refusait le titre de majesté. La reine néanmoins était parvenue à le déterminer à signer le traité proposé par Léopold (1683). Le grand-visir Kara Mustapha entre dans la Hongrie, à la tête de deux cent mille hommes, fait investir Javarin, et marche droit à Vienne. Jean Sobieski vole au secours de la place, suivi seulement de vingt mille hommes. L'électeur

[redacted]

de Saxe, celui de Bavière, et les troupes des cercles, commandées par le prince de Waldeck, se joignent à Sobieski. Il attaque les Turcs : une terreur panique les saisit; ils prennent la fuite, et abandonnent aux vainqueurs leur camp et leurs richesses. Jean Sobieski, conduit en triomphe à l'église métropolitaine, y entonne le *Te Deum*. Un prédicateur commence son discours par ces paroles de l'Évangile : *Un homme dont le nom est Jean a été envoyé de Dieu.* L'empereur arrive, après la cérémonie, de Passaw, où il s'était réfugié. Moins occupé du salut de ses royaumes que de la conservation de l'étiquette impériale, il ne veut voir qu'à cheval et en pleine campagne le sauveur de sa capitale et de ses états, prononce à peine le mot de reconnaissance, et s'éloigne promptement de Sobieski, que tant d'orgueil et de froideur indigne. Le roi de Pologne cependant poursuit les Turcs avec ses Polonais. Il est battu près de Barkan; mais le surlendemain, le duc de Lorraine l'ayant joint avec les troupes impériales, il remporte une grande victoire, prend la ville de Gran ou de Stragonie, ne peut obtenir de l'ingrat Léopold des quartiers d'hiver en Hongrie, et ramène en Pologne son armée libératrice de l'Autriche, au travers des neiges et des glaces des monts Krapacks. La branche aînée de la maison d'Autriche qui régnait en Espagne et sur une si grande partie du Nouveau-Monde avait toujours pour chef Charles II, si faible de corps et d'esprit, et dont l'ignorance était si grande qu'il ne

connaissait pas même toutes les villes d'Europe soumises à sa domination. Il avait épousé à Burgos à l'âge de dix-huit ans Marie-Louise d'Orléans, fille de Monsieur et d'Henriette d'Angleterre (1679). Elle réunissait les grâces et l'esprit de sa mère; elle avait espéré d'épouser le dauphin. Quelle union que celle de cette aimable princesse avec un roi presque imbécile! La politique de don Juan lui avait fait imaginer ce mariage. Il n'avait pas joui du succès de ses négociations; il était mort deux mois avant l'arrivée de la princesse à Burgos, et la reine-mère était revenue triomphante à la cour de son fils.

Une mesure désastreuse suivit de près le retour de la reine-mère. Philippe IV avait eu recours, dans l'embarras où étaient ses finances, à une de ces ressources qui supposent une grande ignorance de la nature du commerce, de celle de l'agriculture et des véritables sources de la prospérité publique; il avait doublé la valeur nominale des espèces d'or et d'argent; de grands malheurs en étaient résultés. Le ministère de Charles II supprima la monnaie de billon, qui était montée presque au pair de la monnaie d'argent, et diminua des deux tiers la valeur des espèces d'argent et des espèces d'or (1680). Voyez les suites de l'édit royal: le commerce du royaume tomba tout d'un coup; la valeur de toutes les denrées augmenta; les étrangers emportèrent des sommes immenses; et, dans cette Espagne à laquelle appartenaient les mines

[redacted]

les plus riches du Nouveau-Monde, on fut réduit à échanger les denrées contre d'autres denrées, comme si l'usage de la monnaie y était inconnu; et remarquez les contrastes de cette position si funeste et si extraordinaire; les appointements et les pensions accordés aux ministres, aux grands et aux membres du conseil étaient énormes; le marquis de Ceralvo avait un traitement de 70,000 piastres; on accordait des places de surnuméraire et des survivances pour *plusieurs vies;* ceux qui les obtenaient jouissaient des mêmes appointements que les titulaires, et le luxe de ces favoris d'un pouvoir aussi aveugle que la fortune était devenu si grand qu'on *s'estimait pauvre* lorsqu'on n'avait que huit cents douzaines d'assiettes d'argent et deux cents plats du même métal. Et quelle est encore la législation de l'Espagne! La jeune reine était tombée de cheval, et, son pied s'étant engagé dans un étrier, elle était traînée dans la cour du palais. On tremble pour sa vie; mais une loi semblable à une de celles qui régnaient dans l'Afrique, voisine de la péninsule, condamnait à la mort tout homme qui oserait toucher la reine. Deux nobles espagnols se déterminent néanmoins à exposer leur vie pour sauver les jours de leur souveraine; ils arrêtent le cheval, dégagent le pied de la reine, et prennent la fuite avec la plus grande vitesse. La reine, qui s'était évanouie, revient à elle et demande ses libérateurs : on lui dit qu'ils ont disparu pour échapper à la rigueur des lois;

et elle est obligée d'obtenir leur grâce avant de leur témoigner toute la reconnaissance qu'ils lui ont inspirée.

Les tempêtes de la mer ajoutent aux calamités de l'Espagne; cinq vaisseaux de la flotte des Indes sont engloutis dans l'Océan avec vingt millions en or dont ils étaient chargés. Le duc de Medina-Celi, premier ministre, ne voit que l'expédient honteux et corrupteur de vendre la grandesse; les grands se plaignent, mais ne proposent aucun moyen de préserver l'état de la perte qui le menace. La grandesse reste pour ainsi dire à l'enchère (1682).

La misère du peuple était extrême à côté des richesses concentrées dans les mains de quelques particuliers; et dans le Portugal son sort était le même. Les vols et les assassinats s'y multipliaient tous les jours. Alphonse VI étant mort dans le château de Cintra, où on l'avait transféré de l'île de Tercère, son frère don Pierre II, qui depuis dix-sept ans gouvernait le royaume sous le titre de régent, fut proclamé roi et couronné avec solennité (1683).

De quel éclat cependant brille encore la France quand on la compare surtout aux deux royaumes de la péninsule! Vauban venait de faire commencer les jetées et le curement du port de Dunkerque, de préparer et d'assurer les manœuvres d'eau, de diriger les chasses destinées à creuser le chenal, et de couper le banc de sable qui en barrait l'en-

[redacted]

trée. Colbert et son fils le marquis de Seignelai, auquel il avait cédé la marine et les fortifications, félicitent Vauban. Quelques mois après, des vaisseaux de quarante canons franchissent cette barre, que les chaloupes ne traversaient qu'avec peine, et du port créé par le génie sortiront bientôt de terribles galiottes à bombes, les escadres triomphantes du célèbre Jean Bart, et ces corsaires si nombreux et si redoutables pour le commerce des ennemis de la France.

Vauban quitte Dunkerque pour aller à Toulon adopter et agrandir les travaux projetés par le chevalier de Courville et par le vicomte d'Apremont, faire ensuite de Perpignan et de sa citadelle le centre de la défense de la frontière du Roussillon et de la Catalogne, lier entre eux tous les postes de la chaîne des Pyrénées orientales, et placer au sommet la nouvelle place de Mont-Louis pour soutenir une aile de toutes les positions et maîtriser toutes les vallées. Revenant vers le nord, dans les environs de Calais, il augmente les fortifications de toutes les places situées entre la mer et les bassins de l'Aa et de l'Iper, et combine les rivières, les canaux, les ports et les écluses de manière que les eaux qui coulent sur la terre se réunissent à volonté sous les murs des places maritimes, et que les eaux de l'Océan puissent inonder les environs des places de l'intérieur. Parcourant sans cesse les frontières du royaume, il réunit Sedan, Thionville, Bitche, l'Escaut, la Meuse, la Moselle, les Vosges,

l'Alsace et le Jura par le moyen des places de Charlemont, de Maubeuge, de Longwi, de Sarrelouis, de Phalsbourg, de Béfort, d'Huningue, et par les nouveaux ouvrages de la ville de Strasbourg, sa citadelle, le fort de Kehl, les redoutes du Rhin, et les moyens d'inonder les environs de cette place si importante par sa position. Des travaux immenses s'exécutent sur toute la circonférence de la France. Le génie de Vauban soumet au grand plan qu'il a formé, et que Louis XIV, Colbert et Louvois se sont empressés d'adopter pour la défense du royaume, la prospérité du commerce, l'accroissement et la sûreté des forces navales, les ports, les anses, les fleuves, les rivières, les canaux, les marais, les défilés des montagnes, les passages qu'elles offrent, et les rochers escarpés qui les couronnent.

Un grand nombre d'habiles ingénieurs le secondent et le multiplient pour ainsi dire; le canal des deux mers est terminé : une solennité civique célèbre cet événement. D'Aguesseau, intendant du Languedoc, les fils de Riquet, Andréossy, de La Feuille, le P. Matthieu de Morgues, d'autres habiles ingénieurs ou mathématiciens, le cardinal de Bonzy, plusieurs évêques assistent à cette cérémonie. Depuis quelques mois Riquet avait cessé de vivre. On rend hommage à sa gloire sur ce canal déjà si fameux, et l'un des plus grands monuments hydrauliques que l'art de l'homme ait essayé de construire.

Renau donne de nouveaux modèles pour la

[redacted]

construction des vaisseaux : Colbert l'appelle au conseil de marine, présidé par le roi lui-même. Les modèles imaginés par Renau sont approuvés.

Louis XIV veut punir Alger et ses pirates : Renau propose de bombarder cette ville, et donne le dessin de ses galiotes à bombes; on regarde d'abord son projet comme absurde; Renau le défend avec l'éloquence que donne une conviction profonde : le roi adopte ses espérances; les galiotes sont construites; une expédition est ordonnée; le grand Duquesne la commande. Les premiers essais n'ont pas tout le succès que Renau avait annoncé; presque tous les marins se méfiaient de l'invention; Duquesne partageait leur crainte; mais il seconde Renau de son autorité, l'aide de ses lumières, prépare une seconde expédition avec zèle. La seconde entreprise réussit : la foudre française écrase Alger; la ville est réduite en cendres, et les esclaves chrétiens sont rendus à la liberté.

Mais pendant que ce nouveau tonnerre répand la consternation sur les rives africaines, Louis XIV éprouve un des plus grands malheurs; Colbert est frappé par la mort; le roi perd le grand ministre si digne de seconder ses vastes et nobles projets par sa prévoyance, sa sagesse, la fécondité de son esprit, l'instinct de son génie, qui devine, pour ainsi dire, les principes de cette économie publique qui n'existe pas encore, son amour pour la splendeur de la France et la gloire de son roi, le talent de distinguer les hommes habiles, de les

mettre à leur véritable place, de diriger leur amour-propre et toutes leurs facultés vers la prospérité publique, et son constant dévouement aux progrès des lettres, des lettres et des arts.

Louis XIV avait fait entrer une armée dans la Belgique, pour appuyer ses prétentions sur le comté d'Alost; l'Espagne lui déclare la guerre. Le maréchal d'Humières et Vauban prennent Courtrai et Dixmude; le maréchal de Bellefond prend le commandement de l'armée française en Roussillon; il remporte la victoire au combat du Ter; il assiége Gironne. Mais quel admirable exemple donnent les habitants de cette ville! elle avait, dans l'espace de quatre siècles, soutenu vingt-trois siéges sans se rendre ni être prise. Les habitants ont hérité du courage de leurs pères; ils veulent partager leur gloire: la brèche est ouverte au corps de la place; le lendemain une demi-lune et un bastion, dont les communications avec l'enceinte ne sont pas assurées, cèdent à la valeur française; leurs garnisons sont forcées de se rendre à discrétion. On va donner l'assaut à l'enceinte: les Français passent à gué un premier fossé, sautent par-dessus le second, et se précipitent dans le troisième, dont le fond marécageux est garni de planches armées de pointes de fer. Plusieurs des assiégeants se blessent de manière à être mis hors de combat: les autres s'avancent avec intrépidité, arrivent sur la brèche, et pénètrent jusqu'au milieu de la ville, malgré le feu des ennemis retran-

[redacted]

chés; mais vers le centre de la place se montrent les habitants armés et soutenus par un corps de cavalerie; cet obstacle imprévu étonne, déconcerte, décourage les vainqueurs; le désordre se met parmi eux; on essaie en vain de les rallier : ils traversent le brèche, les fossés, les ouvrages extérieurs, regagnent la tranchée, enlèvent les canons, brûlent les fourrages, et abandonnent le siége d'une place sauvée par l'inébranlable fermeté de ses braves habitants.

Pendant cet événement si glorieux pour les citoyens de Gironne le maréchal de Créqui investissait Luxembourg, et Louis XIV couvrait le siége, ayant sous ses ordres le maréchal de Schomberg; Vauban conduit toutes les opérations. La nature et l'art opposent à ses efforts des obstacles qu'il n'avait pas encore rencontrés : son génie fécond les surmonte; de vastes places d'armes sont développées avec une perfection nouvelle. On élève sur les glacis plusieurs étages de gabions remplis de sacs de terre, espèce de cavaliers, du haut desquels des grenadiers, recevant de la tranchée des grenades et des fusils chargés, poursuivent de leurs feux plongeants les assiégés rangés le long des branches du chemin couvert. Un nombre immense de bombes écrasent les ouvrages de la place; des explosions terribles de mines détruisent les conduits souterrains par lesquels les ouvrages extérieurs communiquent entre eux ou avec le corps de la place, et ouvrent de larges brèches,

auxquelles de nouvelles explosions donnent l'étendue la plus alarmante. Des mineurs habiles, exercés et commandés par Goulon, travaillent et se battent dans leurs galeries souterraines avec le même héroïsme que si tous les braves pouvaient être témoins de leurs exploits; Goulon, d'après les ordres de Vauban, les développe sur tout le front d'attaque : un volcan immense va s'allumer sous les remparts, les faire voler en éclats, disperses leurs ruines et les faire retomber sur les assiégés qui auront échappé à la mort : Luxembourg capitule.

Le maréchal de Créqui s'avance en vainqueur vers la Moselle; Louis XIV fait revivre l'avouerie de la ville de Trèves, qui avait appartenu aux ducs de Luxembourg; il ordonne la démolition de toutes les fortifications de Trèves, et l'électeur archevêque, qui ne peut résister à l'armée victorieuse, consent à cette démolition (1684).

La république de Gênes avait depuis long-temps des intelligences avec l'Espagne ; les grandes terres que la plupart des nobles génois possédaient dans le royaume de Naples donnaient au ministère de Charles II d'Autriche la plus grande influence dans les conseils de la république ; elle armait en faveur des Espagnols; elle favorisait le projet qu'ils avaient formé d'incendier les ports et les vaisseaux de Toulon et de Marseille. Louis XIV veut la forcer à se séparer de ses ennemis; une flotte composée de vaisseaux, de ga-

[redacted]

lères, de brûlots et de galiotes à bombes, sort du port de Toulon ; Duquesne la commande ; Seignelai est sur la flotte ainsi que Renau. On arrive devant Gênes : Seignelai offre la paix à la république; elle en refuse les conditions : des colonnes françaises débarquent, conduites par le duc de Mortemar, le comte de Tourville et Léry; elles s'avancent vers le faubourg de Saint-Pierre-d'Arena, emportent et démolissent un mur que les Génois défendaient, marchent vers un fort avec un pétard et des échelles, s'en emparent, en poursuivent la garnison jusque sous les murs de Gênes, incendient les maisons du faubourg, et, du milieu des feux, des débris et des cendres, lancent sur la ville plus de treize mille bombes qui écrasent ses palais et ses principaux édifices.

La flotte revint à Toulon; le pape Innocent XI charge le nonce qui est à Paris de travailler à la réconciliation de la république avec la France; et malgré tous les efforts du ministère d'Espagne, la république s'engage à congédier les troupes espagnoles qui sont sur son territoire, à supprimer toutes les augmentations qu'elle a faites dans sa marine depuis 1683, et à charger son doge et quatre sénateurs de témoigner en son nom à Louis XIV la douleur qu'elle ressent d'avoir encouru son indignation. Le doge Francois-Marie Imperiale arrive à Versailles; le roi de France le reçoit avec beaucoup d'égards, au milieu de tout l'appareil de sa puissance (1685).

Quelques mois auparavant, une trève de vingt ans avait été signée à Ratisbonne entre la France, l'empereur, qui avait besoin d'opposer toutes ses forces aux Turcs, et l'Espagne, abandonnée à sa faiblesse par Léopold. L'Espagne avait cédé à la France la ville de Luxembourg, les dépendances de cette place, le comté de Beaumont et la principauté de Chimai; on lui avait rendu les conquêtes et les réunions faites dans ses états par la France depuis le 20 août 1683; et la France, en s'arrangeant avec l'Empire, avait conservé la ville de Strasbourg, le fort de Kehl et toutes les réunions prononcées avant le 1er août de cette même année 1683 (1684).

Deux ans auparavant, une querelle s'était élevée à Rome entre le pape et l'ambassadeur de France le marquis de Lavardin; le souverain pontife avait voulu détruire les priviléges ou *franchises* dont jouissaient dans Rome les ambassadeurs des princes chrétiens. L'Espagne, l'Empire et d'autres puissances y avaient consenti; l'ambassadeur de France s'y était refusé, et avait introduit des soldats dans son palais pour se défendre contre les attaques que l'on pourrait tenter : le pape n'avait opposé que des armes spirituelles à celles de l'ambassadeur; il avait excommunié le marquis de Lavardin. Cette excommunication n'avait produit aucun effet dans Rome; mais elle avait irrité Louis XIV : il avait voulu montrer au pape quelles limites la France avait toujours mises à son pou-

[redacted]

voir; et une assemblée du clergé de France, invitée par le monarque à déclarer à ce sujet l'ancienne doctrine de l'Église gallicane, avait adopté la rédaction que lui avait proposée le grand Bossuet de quatre fameux articles de son antique croyance. « Le pape, suivant la déclaration solennelle de » l'assemblée du clergé, n'a aucune autorité sur le » temporel des rois. Le concile est au-dessus du » pape; l'usage de la puissance apostolique doit » être réglé par les canons : il appartient princi» palement au pape de décider en matière de foi. » Ses décrets obligent toutes les Églises; mais ils » ne deviennent irréfragables que lorsque toute » l'Église les a adoptés. »

Louis XIV était parvenu au plus haut degré de sa puissance et de sa gloire; l'Europe se taisait devant lui. Secondé par Colbert et par ses autres ministres, il avait diminué les *tailles*, un des impôts les plus oppressifs, étendu le commerce français sur les côtes d'Afrique, dans l'Asie, dans les Indes occidentales et dans la mer du Nord, donné une grande valeur à la propriété mobiliaire, cette source si féconde de civilisation, rendu des rivières navigables, ouvert de grandes routes, creusé des canaux, établi des manufactures où les ouvrages de l'industrie française rivalisaient avec les glaces de Venise, les tapisseries de Flandre, les points d'Angleterre et les tapis de la Turquie, créé une marine redoutable, fait naître la science de l'administration, corrigé d'anciennes lois, réformé le

droit français par des ordonnances relatives à la procédure civile, à l'instruction criminelle, au commerce, aux eaux et forêts, à la marine, ajouté à l'académie française l'académie des inscriptions et belles-lettres, celle des sciences, celle de peinture, de sculpture et d'architecture, fondé dans Rome même une école des beaux arts, fait naître comme par une sorte de magie, et orné de chefs-d'œuvre de la sculpture les magnifiques jardins de Versailles et des Tuileries, élevé l'Observatoire, le péristyle du Louvre, et l'hôtel des Invalides. Son grand éclat va diminuer; il va descendre insensiblement du sommet où il commande l'admiration au monde; le monarque occupera encore le trône, mais un nouveau règne va pour ainsi dire commencer; une femme suffira pour produire ce grand changement: de sages institutions auraient pu le garantir de cet abaissement; mais il avait toujours craint de réunir les anciens états généraux; il n'avait pas vu qu'en donnant à sa puissance la limite des lois il l'aurait rendue indestructible, et il avait pensé à tout ce qui peut immortaliser un grand roi, excepté à se préserver, par l'intervention des grands corps de l'état, des perfidies, des erreurs, des injustices, des violences, et de tous les malheurs qu'elles font naître. Des souvenirs inquiétants vont se réveiller; le peuple de Paris, ne pouvant pardonner à Colbert plusieurs monopoles ou impôts établis sur le tabac, les boissons, les ventes de la halle, et les échoppes, avait entouré la

[redacted]

maison du ministre mourant, voulu mettre son cadavre en pièces, et présenté ces mouvements terribles d'une multitude d'autant plus irritée dans un gouvernement absolu qu'elle ne peut être rassurée par aucune garantie légale. On va rappeler la création des *chambres de justice*, dont les arrêts avaient conduit par les supplices aux spoliations, l'usurpation d'une grande partie des octrois des villes, des traitements diminués par un odieux arbitraire, des offices supprimés sans indemnité, d'autres offices onéreux et ridicules imaginés et vendus, la confiscation ou la réduction des rentes dues par l'état, l'emprisonnement des créanciers qui ont réclamé leurs droits, le recours à d'autres emprunts d'autant plus usuraires que le crédit avait été détruit, et plus de 300 millions obtenus par des mesures funestes, connues sous le nom d'*affaires extraordinaires*.

Et dans quelles circonstances tous ces grands moteurs de l'opinion publique devaient-ils être agités!

La reine Marie-Thérèse était morte. La passion que madame de Montespan avait inspirée à Louis XIV s'affaiblissait chaque jour; des scrupules, des repentirs, des remords, le caractère de madame de Montespan, les effets du temps sur la beauté, ne cessaient de combattre avec plus ou moins d'avantage cette passion que le monarque avait ressentie avec tant de vivacité. Auprès de la favorite était la veuve Scarron, petite-fille de Théo-

dore-Agrippa d'Aubigné, amiral de Bretagne, maréchal-de-camp, favori de Henri IV, et célèbre par sa valeur ainsi que par un grand nombre de satires ou d'écrits historiques; elle était née dans une prison où son père était retenu pour les dettes qu'il avait contractées; conduite en Amérique, ramenée en France, privée de toute ressource par la mort de son père, et ensuite de celle qui lui avait donné le jour, elle avait épousé, à l'âge de seize ans, le poète Paul Scarron, célèbre par ses ouvrages burlesques, mais accablé d'infirmités, paralytique, et souvent tourmenté par de vives douleurs; elle avait soigné ses maux et charmé ses souffrances par les soins les plus tendres, et par l'assiduité la plus constante; devenue son secrétaire et son lecteur, elle avait appris auprès de lui l'art de bien raconter, celui d'écrire purement, et trois langues, le latin, l'italien et l'espagnol; veuve à vingt-cinq ans, remarquable par son esprit, son instruction et sa beauté, mais dénuée de toute fortune, elle avait sollicité une pension: madame de Montespan, qui l'avait connue, lui avait confié l'éducation du duc du Maine et du comte de Toulouse, qu'elle avait eus du roi. Louis XIV, d'abord prévenu contre elle, avait fini par se plaire à converser avec cette veuve si spirituelle et si belle; elle lui avait inspiré une grande confiance; et, plein de reconnaissance pour toutes les obligations que lui avaient le duc du Maine et le comte de Toulouse, il lui avait donné le marquisat de Mainte-

[redacted]

non. Le roi cependant, malgré son âge, était devenu passionnément amoureux de la jeune, belle et si aimante mademoiselle de Fontange; une maladie de langueur lui avait enlevé ce nouvel objet de son amour; il avait reçu les adieux les plus touchants de celle qui lui avait consacré sa vie; madame de Montespan avait montré une joie cruelle en apprenant la mort de sa malheureuse rivale: Louis XIV, profondément blessé du contraste de ce triomphe avec des regrets aussi amers que les siens, la force par ses froideurs à s'éloigner de sa présence. La marquise de Maintenon devient plus que jamais nécessaire au monarque; elle est la confidente de tout ce que son cœur éprouve, le calme, le console, lui fait goûter cette douceur que la nature a attachée à l'amitié d'une femme, et lui inspire insensiblement un sentiment plus tendre; encore belle, remplie de grâces, et ayant l'esprit et les connaissances les plus propres à rendre si intéressants ses entretiens avec le roi, elle peut remplacer madame de Montespan, et faire même oublier mademoiselle de Fontange; mais elle réveille tous les scrupules qu'ont si souvent donnés à Louis XIV les sentiments religieux dans lesquels il a été élevé, se montre pénétrée d'amour, et cependant oppose aux désirs du roi cette vertu qu'il honore, cette religion qu'il vénère, et, favorisée par de grands personnages qui veulent concilier les habitudes de Louis avec le respect dû aux bonnes mœurs, et par des prélats qui espèrent qu'elle

fera tout pour eux lorsqu'ils auront tout fait pour elle, elle voit le premier roi du monde lui promettre la fidélité conjugale, et recevoir avec elle en secret la bénédiction nuptiale que leur donne François de Harlai, archevêque de Paris, en présence du P. de La Chaise, confesseur du monarque, et de deux autres témoins (1686).

Quelle va être maintenant l'influence de l'épouse secrète de Louis XIV ou plutôt de ceux qui ont concouru à sa fortune et qui comptent sur sa reconnaissance ! Aux yeux de l'homme d'état c'est leur règne qui commence et qui remplace celui de Louis-le-Grand.

Depuis long-temps les protestants étaient l'objet de l'inquiétude et de l'envie d'un grand nombre de catholiques; on était parvenu à les représenter à Louis XIV comme des ennemis cachés de la monarchie. Le roi n'avait rien négligé pour les engager à renoncer à leur croyance; ceux qu'on appelait *les nouveaux convertis* étaient comblés de faveurs; exempts de tailles, de tutelle et de contributions locales, ils avaient des *surséances* pour le paiement de leurs dettes; ils pouvaient se marier sans le consentement de leurs parents protestants; on les préférait pour les magistratures, les charges de finance et même les grades militaires.

Quelque temps après, on avait exclu les protestants des fonctions judiciaires ou municipales, des corps de métiers, des maîtrises, des apprentissages,

[redacted]

du barreau, des offices de sergent, d'huissier, de greffier et de procureur des fermes du roi, des universités, des maisons du roi et des princes, et de l'exercice de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie; on avait défendu à leurs pasteurs de se mêler des affaires publiques, de porter l'habit ecclésiastique, de s'intituler *ministres de la parole de Dieu*, de nommer leur religion *la religion réformée* sans ajouter l'épithète de *prétendue*, de prêcher hors des temples, d'exercer leur ministère dans le même endroit pendant plus de trois ans, d'entrer chez les malades, de visiter les prisons, de dire dans leurs sermons quelque chose de contraire à la religion catholique, de célébrer avec trop d'éclat les mariages, les baptêmes et les enterrements, et d'enseigner les langues, la philosophie et la théologie. Le gouvernement n'avait pas craint de transférer aux hôpitaux catholiques les donations ou les legs faits en faveur des consistoires protestants. On avait disputé à plusieurs seigneurs le droit d'avoir des prêches dans leurs châteaux; le nombre et la qualité de ceux qui pouvaient y assister avaient été réglés; et par une sorte de profanation de la loi et de la foi publique, indigne et d'un roi tel que Louis XIV et d'une nation telle que la nation française, les exclusions, les interdictions, les défenses qui s'étaient succédé avaient toutes été publiées comme des interprétations de l'édit de Nantes, donné par Henri IV en faveur des protestants. Le moment est enfin

arrivé où ce monument que Richelieu avait respecté va s'écrouler sous la puissance cachée qui poursuit depuis long-temps les réformés, et que l'aveuglement des uns et l'ambition des autres servent avec d'autant plus de zèle que l'épouse secrète du monarque est la première sujette de cette puissance, en quelque sorte invisible, qui parle au nom du ciel. Louis XIV est environné de manière à ne pouvoir plus résister : il signe la fatale révocation de l'édit de son grand-père (1685); et un autre édit supprime tous les priviléges accordés aux *prétendus réformés* par Henri IV et par Louis XIII, interdit dans tout le royaume l'exercice de leur religion, ordonne à tous les ministres de sortir de France avant quinze jours, promet des récompenses à ceux qui se convertiront, prescrit aux pères, aux mères et aux tuteurs de faire élever leurs enfants et leurs pupilles dans la religion catholique, assure une amnistie et la restitution de leurs biens aux *émigrants* qui reviendront avant quatre mois, et renouvelle les peines afflictives déjà prononcées contre les *relaps*. Et comment cet édit désastreux est-il exécuté? la violence est employée au lieu de la persuasion; des missionnaires catholiques sont accompagnés de dragons qui, sous le prétexte de chercher les protestants pour les mener au catéchisme ou à la messe, s'établissent dans leurs maisons comme dans un pays ennemi, pillent les meubles, consomment les provisions et s'abandonnent aux excès les plus révoltants. Com-

[redacted]

bien de manufactures, d'ateliers et de métiers abandonnés par les malheureux proscrits, et combien de milliers de protestants fuient loin de leur patrie les horreurs d'une persécution insensée!

L'Allemagne voit arriver dans son sein un grand nombre de ces protestants fugitifs qui portent dans plusieurs états germaniques, et particulièrement dans l'électorat de Brandebourg, une industrie, des arts et des manufactures dont on n'avait encore aucune idée dans ces états de l'Empire.

La sagesse ne dirigeait plus les conseils de la France. Louis XIV, cédant à l'ascendant de madame de Maintenon, entraînée elle-même par un ascendant plus puissant, embrasse ce que propose un zèle emporté, comme il avait embrassé les plaisirs et la gloire. Le Tellier et Louvois saisissent avec force le nouveau moyen d'exercer et de maintenir une grande puissance. Seignelai peut à peine obtenir que le grand Duquesne conserve sa place dans la marine; le vieux et illustre maréchal de Schomberg est obligé d'aller demander du service au prince d'Orange; et Goulon, l'un des élèves les plus distingués de Vauban, se réfugie chez l'empereur Léopold, qui le nomme chef de ses ingénieurs et officier général.

Ceux des protestants qui, espérant d'échapper aux dangers dont on les environne, ne peuvent se résoudre à s'éloigner pour toujours des contrées si chéries qui les ont vus naître, des cendres de

leurs pères et de cette France que leurs travaux ont enrichie, se réunissent secrètement dans des solitudes écartées, au centre de forêts immenses, au fond de vallées presque inaccessibles, dans de vastes cavernes, de très-hautes montagnes, où quelques pasteurs, bravant la mort pour le salut de leurs frères, vont *faire la cène* avec eux, leur parler du ciel, les consoler, les exhorter à la persévérance, et leur annoncer des temps plus heureux.

Les maux des protestants s'aggravent; plusieurs d'eux veulent résister à l'oppression cruelle qui ne cesse de les poursuivre : ceux des Cévennes s'insurgent ; on fait marcher contre eux des troupes; le sang français rougit ces montagnes pendant si long-temps l'asile de la paix et du bonheur. Les supplices suivent les succès des soldats, et on couvre de fortifications un pays dévoué à l'infortune par l'impolitique d'un parti dominateur.

L'Europe cependant retentissait de plaintes contre Louis XIV; des écrits violents lui reprochaient sa tyrannie envers les protestants, et ses ennemis profitaient avec habileté de la haine que faisaient naître des plaintes qui n'étaient que trop justes pour persuader plus que jamais que Louis XIV voulait parvenir à la monarchie universelle.

Charles, électeur palatin et dernier rejeton de la branche de Simmeren, venait de mourir. Ses états, d'après la bulle d'or, les anciens pactes de amille et une convention récente, conclue à Halle en Souabe, devaient appartenir au comte palatin

[redacted]

Philippe-Guillaume, duc de Neubourg. L'empereur, qui avait épousé sa fille, et les électeurs le reconnurent comme l'héritier de tous les états de Charles; mais la seconde femme du duc d'Orleans, sœur de l'électeur qui venait de mourir, réclama les biens-meubles et les allodiaux de son frère en vertu du testament de son père, de son propre contrat de mariage, de la convention de Halle; et la France voulait comprendre sous la première dénomination non-seulement les meubles proprement dits, mais encore l'artillerie des forteresses; et sous la seconde toutes les terres allodiales et tous les fiefs féminins que Charles avait possédés. L'électeur rejetait cette dernière prétention comme contraire à l'observance générale de l'Allemagne, au droit féodal germanique, au pacte de famille de la maison palatine et aux usages de cette maison, et il refusait d'autant plus de s'y conformer qu'en l'admettant il ne conservait pas la dixième partie des fiefs qui avaient appartenu à l'électeur Charles. La France consentit à terminer le différend par une négociation : les meubles furent rachetés pour 100,000 francs; mais le duc d'Orléans demanda comme biens allodiaux la principauté de Simmeren, celle de Lautern, le comté de Spanheim et plusieurs autres terres, villes et seigneuries. L'électeur implora l'assistance de l'Empire : ses réclamations augmentèrent les craintes déjà répandues en Allemagne sur les vastes desseins de Louis XIV; et le prince d'Orange saisit

avec avidité une circonstance aussi favorable pour armer une grande partie de la Germanie contre le monarque dont la puissance lui était odieuse. Il redoubla d'efforts, et forma la fameuse ligue d'Augsbourg, destinée à faire observer dans toute leur étendue les traités de Munster, de Nimègue et de Ratisbonne, et dans laquelle entrèrent avec chaleur l'empereur, le roi d'Espagne, le roi de Suède, la Hollande, l'électeur palatin, ceux de Saxe, de Bavière et de Brandebourg, et les cercles de Souabe, du haut Rhin, de Franconie, de Bavière et de haute Saxe.

Louis XIV fit offrir à Léopold de convertir la trève de Ratisbonne en un traité de paix perpétuelle; Léopold le refusa. Le cardinal de Furstemberg, évêque de Strasbourg, venait d'être nommé coadjuteur de l'archevêché de Cologne, sur les instances de l'électeur archevêque, et par la grande majorité du chapitre métropolitain. La ligue d'Augsbourg, sachant avec quel intérêt la France avait favorisé l'élection du cardinal, ne voulut pas la reconnaître; et Innocent XI, à qui la révocation de l'édit de Nantes n'avait pas fait oublier l'affaire des franchises ni la doctrine du clergé de France, déclara cette élection nulle, comme contraire aux saints canons, et nuisible au bien de l'Empire. L'archevêque mourut; le cardinal de Furstemberg, dont la nomination à la place de coadjuteur n'avait pas été confirmée par le pape, fut obligé de réclamer une nouvelle élection. Il eut pour concurrent

[redacted]

le prince Joseph-Clément de Bavière, évêque de Ratisbonne, qui était à peine âgé de dix-sept ans. Les électeurs accordèrent une dispense d'âge à ce jeune prince; il l'emporta sur le cardinal; et toute la Germanie témoigna de la manière la plus vive la joie que lui inspirait cette espèce de victoire remportée sur la France.

La guerre succéda à cet événement. Louvois fit décider que les opérations militaires commenceraient sur le Rhin. On investit Philisbourg au milieu de l'automne. M. de Staremberg le défendait avec deux mille hommes de garnison et un corps d'excellents canonniers. Un grand nombre de bouches à feu garnissaient les remparts de cette place, située au milieu de marais, et entourée de belles fortifications, dont une partie avait été construite par Lalonde, par Clerville ou par Vauban (1688). Le roi donna le commandement de l'armée au dauphin, déjà âgé de vingt-sept ans, et dont l'éducation avait dans le temps été confiée au vertueux et si respectable duc de Montausier, et au grand Bossuet, qui avait composé pour l'instruction de cet héritier présomptif de la couronne ses immortels Discours sur l'Histoire universelle.

Le dauphin avait sous ses ordres le duc de Duras, le savant Chamlay, Catinat, chargé de tous les détails relatifs aux troupes, Vauban, nommé lieutenant général, Lalonde, qui avait défendu Philisbourg en 1676, Renau et un grand nombre d'autres ingénieurs.

Vauban emploie pour la première fois le *tir à ricochet*, qu'il vient d'imaginer, et dans lequel un boulet lancé par une charge plus faible que la charge ordinaire fait une suite de bonds comme les pierres qu'on jette de manière à leur faire raser la surface de l'eau, et va frapper plusieurs fois le long d'une branche d'ouvrage les troupes et l'artillerie. Les troupes travaillaient avec ardeur aux tranchées. La présence du dauphin, le calme de son courage, son affabilité, sa libéralité envers les travailleurs, et sa sollicitude pour les blessés redoublaient le zèle des officiers et des soldats. Mais on avançait lentement sur un terrain marécageux que rien ne paraissait pouvoir contenir. Les pluies d'ailleurs faisant s'écrouler les parapets, et remplissant d'eau les tranchées, on avait été obligé de paver ces tranchées si souvent inondées et si boueuses, et de soutenir les talus avec des fascines, Louvois, qui ne croyait pas à tant d'obstacles, écrivait des lettres pleines d'humeur et d'impatience; les ingénieurs les plus habiles avaient été tués ou mis hors de combat. Un boulet de canon avait emporté Lalonde : Vauban était sans cesse au milieu des boulets et des balles, préférait le salut des troupes au sien, ne voulait pas tenter, en versant des flots de sang, une victoire incertaine, et luttait avec une admirable fermeté contre le ministre et contre l'armée. Le temps nécessaire s'écoule; toutes les combinaisons de Vauban se réalisent : les effets du ricochet sont aussi effrayants que nouveaux;

[redacted]

deux grands ouvrages sont emportés, et les assiégés rendent la place.

Louis XIV écrit de sa main à Vauban : *Vous savez depuis long-temps ce que je pense de vous, et la confiance que j'ai en votre savoir et en votre affection..... Si vous êtes aussi content de mon fils qu'il l'est de vous, je vous crois fort bien ensemble; car il me paraît qu'il vous connaît, et qu'il vous estime autant que moi. Je ne saurais finir sans vous recommander absolument de vous conserver pour le bien de mon service.*

Le vénérable duc de Montausier écrit au dauphin, son élève : *Je ne vous félicite pas de votre bravoure, vertu héréditaire, et d'avoir pris Philisbourg, vous aviez une brave armée, une excellente artillerie et Vauban, mais de ce que vous êtes libéral, généreux, humain, faisant valoir les services d'autrui, et oubliant les vôtres.* Pourquoi tous ceux qui entouraient Louis XIV ne ressemblaient-ils pas à Vauban et à Montausier?

Heidelberg et les autres villes ou châteaux du Palatinat étaient tombés au pouvoir des Français. Boufflers avait pris Kreusnach, et mis des garnisons dans les places ou forts des électorats de Trèves et de Mayence. Manheim et Franckenthal furent obligés de se rendre; et le marquis de Feuquières, que ses *Mémoires sur la guerre* ont rendu célèbre, parcourut pendant l'hiver avec mille chevaux un pays immense au-delà du Rhin, alla des rives du Mein à celles du Danube, répandit par-

tout l'effroi, escalada des châteaux et des villes, et leva de très-fortes contributions (1688).

Quatre ans avant ces événements, l'empereur, le pape Innocent XI, le roi de Pologne et la république de Venise s'étaient ligués contre les Ottomans; le duc de Lorraine avait défait les Turcs près de Weitzen (1684); le général Schultz avait surpris et mis en fuite Tékeli; l'année suivante il s'était emparé d'Éperies, et le duc de Lorraine avait pris Neuhausel (1685). Le comte Caraffe, général des Impériaux, donne des soupçons contre Tékeli au séraskier Heitam, pacha de Waradin: Tékeli est arrêté par l'ordre du pacha; une grande partie des troupes ottomanes, indignées de la détention de Tékeli, vont se rendre aux armées impériales. Le pacha s'empresse de mettre Tékeli en liberté; mais le duc de Lorraine entreprend de nouveau le siége de Bude; on forme plusieurs attaques séparées et indépendantes pour ménager l'amour-propre des princes d'Allemagne qui commandent en personne leurs troupes auxiliaires; Bude est emportée d'assaut après un siége de quatre mois. On y trouve renfermée dans une cage de fer la tête du grand visir Kara-Mustapha, que le grand sultan, irrité de la défaite de ce grand visir, avait fait étrangler trois ans auparavant. La consternation se répand dans l'empire turc; mais la division qui règne parmi les chefs des troupes chrétiennes empêche que les vainqueurs de Bude ne profitent de cette consternation (1686).

Le duc de Lorraine cependant et l'électeur de Bavière livrent à quatre-vingt mille Turcs la fameuse bataille de Mohatz, remportent une victoire éclatante et soumettent l'Esclavonie : les Vénitiens, de leur côté, s'emparent de l'île de Sainte-Maure, de la province de Carnia, du château de Prevesa sur la côte d'Albanie, de Modon, de Naples de Sacanie, capitale de la Morée, d'une grande partie de cet ancien Péloponèse et de la Dalmatie, et battent deux fois l'armée turque. Tant d'avantages, redevables à leur célèbre François Morosini, qu'ils nomment doge après la mort de Marc-Antoine Giustiniani, et auquel ils élèvent une statue avec cette inscription, *à François Morosini le Péloponésiaque, encore vivant*, excitent les plus violents murmures du peuple de Constantinople : les ministres sont sacrifiés ; mais le sultan subit le sort des despotes auxquels des sujets irrités reprochent leurs malheurs ; il est déposé, renfermé dans le palais, et son frère Soliman III est élevé sur ce trône dont un souverain absolu ne peut que trop arroser les marches de sang, mais où rien ne peut garantir sa tête de la foudre.

Léopold, fier de ses succès et de ceux de ses alliés, veut réaliser un projet qu'il roule depuis longtemps dans sa tête ; il veut rendre héréditaire dans sa famille la couronne de Hongrie : le sang de plusieurs mécontents avait coulé sur l'échafaud, et la crainte de ses armes était extrême ; il convoque les états de Hongrie à Presbourg ; il leur propose d'u-

nir à leur royaume les conquêtes que ses troupes ont faites sur les Turcs, de confirmer les anciens priviléges de la nation, et d'accorder aux protestants le libre exercice de leur religion, à condition qu'ils cassent la loi rendue par le roi André II en 1222, et qui leur permet de déposer leurs rois s'ils violent les droits des états, de rendre la couronne héréditaire en faveur des mâles de la maison d'Autriche, et de recevoir des garnisons impériales dans toutes les places fortes du royaume. Les membres des états ne voient pas, ou feignent de ne pas voir les conséquences de ces concessions; ils adoptent à l'unanimité les propositions de Léopold (1687); et l'archiduc Joseph, fils aîné de l'empereur, est couronné roi de Hongrie par l'archevêque de Gran, quoique n'étant encore que dans sa huitième année.

Le roi de Pologne Sobieski était parvenu, malgré les efforts des musulmans, à élever une citadelle contre l'importante place de Kaminiek; les Turcs avaient d'ailleurs été battus dans la forêt Bucovine par Jablonowski, grand général de Pologne: le grand sultan fit offrir à Sobieski de lui céder Kaminiek (1686) s'il voulait se détacher de la ligue autrichienne; Léopold, informé de cette proposition, s'empressa de promettre à Sobieski de l'aider à conquérir la Moldavie et la Valachie, et de rendre ensuite ces principautés héréditaires dans sa maison. Sobieski, à qui on a reproché d'avoir dans cette circonstance préféré l'intérêt

[redacted]

de sa famille à celui de la Pologne, s'empara facilement de la Valachie et de la Moldavie; mais il s'efforça en vain pendant cinq ans de consolider sa conquête. Obligé par ses infirmités de céder le commandement des troupes polonaises au grand général, il dirigea encore l'administration des affaires pendant cinq ans, au bout desquels il fut emporté par une apoplexie (1689). Deux ans auparavant, ce grand monarque avait marié avec l'électeur Maximilien de Bavière sa fille Cunégonde, qu'il avait eue de la reine Marie-Casimir de La Grange, veuve du palatin Jacques Radziwil, prince de Zamoski, et fille du marquis d'Arquien.

Le czar Fédor était mort en 1682; son règne sur la Russie n'avait été que de six ans; mais plusieurs entreprises remarquables avaient signalé ce règne : il avait introduit dans les églises grecques un chant qui avait beaucoup de ressemblance avec ceux que l'on entendait dans les temples des états voisins, adopté pour lui le costume polonais, que ses courtisans s'empressèrent à son exemple de préférer, établi des haras dans les différentes provinces de son empire, fait venir à grands frais des écuyers qui pussent montrer aux Russes l'équitation européenne, et frappé un coup d'état bien extraordinaire et dont les résultats, heureux pour sa puissance, auraient pu avoir des conséquences favorables à la nation entière si la condition sociale de cette nation avait été changée, son ignorance remplacée par une instruction convenable,

et sa liberté garantie par des lois protectrices. Depuis long-temps les nobles russes, agités par de vives querelles sur le mérite et les droits de leurs ancêtres, ne cessaient de disputer de prééminence à la cour et dans les camps. Fédor II les convoqua, leur ordonna d'apporter leurs généalogies, leurs chartes et leurs priviléges, s'empara de toutes ces pièces, et, de l'avis du patriarche, des métropolites et des boïards, les fit brûler en sa présence (1682).

Fédor avait laissé une sœur nommée Sophie, un frère nommé Ivan plus jeune que Sophie, né comme cette princesse et comme Fédor de Marie, première femme d'Alexis, et un autre frère nommé Pierre, qu'Alexis avait eu de sa seconde femme Natalie de la maison de Narischkin. Ivan avait dix-neuf ans, mais son esprit était très-faible, et sa santé chancelante; Pierre n'en avait que dix, mais il donnait les plus grandes espérances, et semblait annoncer le surnom glorieux que l'Europe lui décernerait un jour : les grands et les chefs du clergé reconnaissent Pierre pour leur souverain. La princesse Sophie aurait régné sous le nom d'Ivan; son ambition ne conserve aucune espérance après le choix de Pierre.

On voit tout d'un coup s'élever un de ces orages violents qui renversent si souvent les trônes des princes absolus. On s'écrie dans les quartiers des strélitz que les Narischkins ont étranglé le prince Ivan; vingt mille strélitz, animés par ces cris, cou-

rent au Kremlin tambour battant et enseignes déployées, et demandent avec fureur qu'on leur livre les traîtres meurtriers du czar Ivan. Pierre, sa mère, les ministres et Ivan lui-même paraissent en vain devant ces forcenés; ils ne reconnaissent pas Ivan qui leur parle, se précipitent dans le palais, jettent par une fenêtre Aphanosi Narischkin, frère de la czarine, se répandent dans la ville, massacrent tout ce qui leur est suspect, immolent un autre frère de Natalie, enferment son père dans un cloître, veulent qu'Ivan partage le trône avec Pierre, et remettent le gouvernement à Sophie. Le patriarche Adrien couronne les deux frères; Sophie choisit pour son premier ministre Vassili Galitzin, Lithuanien de la famille des Jagellons, et abandonne Pierre à une troupe de flatteurs, qui servent l'ambition de Sophie en entraînant le jeune prince dans les excès de la débauche les plus propres à détruire sa santé, énerver son âme et affaiblir son esprit. Un Génevois nommé Le Fort, homme habile et officier expérimenté, sauve Pierre et la Russie en obtenant la confiance du jeune czar, en l'arrachant souvent du milieu de ses corrupteurs, et en l'instruisant dans l'art militaire.

Des ennemis de Kouanski, chef des strélitz, l'accusent, dans un placard affiché à la porte du palais, de vouloir donner la mort aux deux czars, à leur famille et aux personnes les plus élevées en dignité. La cour s'alarme, se retire à quelques

lieues de Moscou dans le couvent fortifié de la Trinité, y attire Kouanski sous un prétexte spécieux, et lui fait trancher la tête. Les strélitz prennent les armes, veulent venger leur chef, et marcher contre la cour. Les boïards, un grand nombre de nobles et plusieurs corps de troupes courent défendre le couvent. La crainte saisit les strélitz; ils se soumettent, se rendent au palais, reconnaissent qu'ils ont mérité la mort, demandent humblement leur grâce à Sophie, et l'obtiennent (1685).

Le gouvernement paie un million à la Pologne, lui en promet un second; et la Pologne lui cède la possession perpétuelle de Smolensko, de Kief, de Tschernigof et du duché de Séverie, que la Russie n'avait qu'en dépôt.

Deux campagnes des Russes contre les tartares de la Crimée ne procurent que de faibles avantages. Pierre s'emporte avec violence contre le général Boris Galitzin, craint le ressentiment du premier ministre, veut sauver sa puissance et sa liberté, ne prend conseil que de son courage, se rend au couvent de la Trinité, y est joint par un grand nombre de ses partisans, leur dit avec véhémence: *J'ai dix-sept ans; il est temps que je prenne les rênes du gouvernement;* reçoit leurs serments, envoie à Moscou des ordres que l'on s'empresse d'exécuter, exile Vassili Galitzin et sa famille, fait conduire Sophie dans un couvent, où l'on doit la traiter avec honneur, mais la garder avec sévérité,

[redacted]

arrive à Moscou, traite son frère avec beaucoup d'égards, accepte l'offre d'Ivan qui lui remet l'exercice de l'autorité souveraine, porte seul le titre de czar, et, génie brut, mais créateur, jeté pour ainsi dire au milieu des glaces du nord et des déserts de la Russie, va commencer l'ère si remarquable de la gloire et de la puissance des Russes (1688).

Mais pendant qu'à la voix de Pierre les arts et les sciences de l'Europe vont pénétrer dans ces vastes contrées boréales où l'Asie commence, quel grand événement, si digne de l'attention de tous les siècles, se passe sur le théâtre de la Grande-Bretagne! Des actes de rigueur s'étaient succédé en Angleterre; Charles II, voyant dans quel abîme son frère pouvait l'entraîner, paraissait avoir résolu de secouer l'influence du duc d'York, et de se conduire d'après des principes bien différents de ceux de ce prince. Il avait, dans une déclaration relative aux chartes qu'il avait annulées, assuré les Anglais qu'il userait avec modération de son autorité, et que *les plus obstinés républicains seraient convaincus que la couronne étant l'origine des droits du peuple, était aussi le plus ferme soutien de ses libertés.* Il devait renvoyer le duc d'York en Écosse ou sur le continent, rappeler Monmouth, et convoquer un parlement libre; il aurait pu éviter la perte de sa dynastie; mais la mort le frappa au milieu de ces tardives résolutions. Il ne résista que pendant peu de jours à

une attaque d'apoplexie, et suivant Smolett reçut pendant cette courte maladie les sacrements de l'Église catholique, pour la défense de laquelle il avait écrit de sa main deux opuscules que l'on trouva dans ses papiers. Ses malheurs ou plutôt ceux de l'Angleterre étaient venus de son amour désordonné pour les plaisirs, de la légèreté de son esprit, de la faiblesse de son caractère, de l'opinion où il était, et que lui avait donnée son défaut de principes, que tous les hommes étaient faux, perfides et intéressés, de son mépris et de sa haine pour un grand nombre de ses sujets, qu'il regardait comme des fanatiques, des hypocrites et des républicains, et de la croyance funeste où il était que les droits réclamés par les Anglais étaient incompatibles avec sa propre sûreté.

D'abord après la mort de Charles, le duc d'York fut proclamé sous le nom de Jacques II. « Je suis » opposé, dit-il dans un conseil tenu à Whitehall, » à toute conduite arbitraire ; je veux maintenir la » religion établie par les lois, et défendre les liber- » tés du peuple pour lesquelles j'ai plusieurs fois » exposé ma vie. » Son discours fut imprimé et applaudi dans toute l'Angleterre. Il conserva dans leurs fonctions tous ceux qui possédaient des emplois à la mort de son frère ; sa déclaration et ce premier acte de son règne allaient lui donner une grande popularité ; mais bientôt il commença de courir à sa perte. Il continua par une proclamation l'accise et d'autres droits qui n'avaient été

[redacted]

accordés que pour le temps de la vie de Charles II; il alla publiquement à la messe, et il ordonna de publier une relation de la mort de son frère dans l'exercice de la religion catholique, et des deux écrits que ce prince avait composés en faveur de cette religion.

Le parlement d'Écosse concourut fortement par sa lâche servilité à pousser Jacques II dans la route où il venait de s'engager, et qui conduisait dans un précipice. Les membres de ce parlement confirmèrent l'acte passé sous le règne précédent pour le maintien de la religion établie, annexèrent l'*accise* à la couronne, ordonnèrent la peine de trahison et de confiscation non-seulement contre ceux qui assisteraient à des *conventicules*, mais encore contre ceux qui ne déclareraient pas les traîtres et les non-conformistes, et témoignèrent la plus grande horreur de tous les principes contraires à la *sacrée, suprême, souveraine et absolue puissance du roi.*

Le parlement d'Angleterre fut convoqué. *Il fallait*, dit un historien anglais, *que l'art de la corruption eût été exercé d'une manière bien honteuse* pour que les membres des communes fussent aussi portés qu'ils l'étaient à entrer dans toutes les vues du nouveau roi.

Le parlement accorda au monarque pour le temps de sa vie tous les revenus dont jouissait le dernier roi; et les communes délarèrent qu'elles se reposaient entièrement sur la promesse du monarque de maintenir l'Église anglicane conformément aux

lois, dont la conservation leur était plus chère que la vie.

Le comte d'Argyle attendait en Hollande une occasion favorable pour soulever les Écossais, ses compatriotes, contre Jacques II, l'auteur de tous ses malheurs. Il engagea le duc de Monmouth à le seconder, reçut une somme d'argent d'une riche veuve d'Amsterdam, acheta des armes et des munitions, mit à la voile, débarqua en Écosse auprès de Dunstaffnage, vieux château de son territoire, y fut joint par deux ou trois mille de ses vassaux ou de ses partisans, passa dans l'île de Bute, revint dans le comté d'Argyle, s'avança vers Dumbarton, apprit que les troupes ou l'escadre de Jacques s'étaient emparés de ses vaisseaux, de ses munitions, de son artillerie, ne douta plus de la ruine de ses espérances, tâcha de s'échapper, fut pris par un paysan qui le découvrit dans un marais où il s'était caché, fut conduit à Édimbourg, se prépara à la mort, et eut la tête tranchée d'après la première sentence rendue contre lui.

Le duc de Monmouth avait débarqué à Lyme, dans le comté de Dorset, avait pris possession de la ville sans éprouver aucune résistance, et dans un manifeste accusé Jacques II de l'incendie de Londres, du complot papiste, du meurtre de Godfrey, de l'assassinat du comte d'Essex, de la dissolution des parlements, de la subornation des juges, d'autres actes de la tyrannie la plus odieuse, et de la mort de Charles, qu'il lui avait reproché d'avoir

[redacted]

empoisonné. « Je viens, avait-il ajouté dans ce ma» nifeste, pour réformer les abus sous lesquels gé» mit la nation. Ma mère a été la femme légitime » de Charles; que le peuple anglais se joigne à moi » pour sa délivrance. »

Le parlement assura le roi de son zèle, lui promit son secours contre la rébellion, adopta un bill d'*attainder* contre le duc de Monmouth, pria le monarque de promettre une récompense de 5,000 livres à celui qui prendrait le duc mort ou vif, et vota en faveur de Jacques II un don de 400,000 livres.

Le peuple de la campagne cependant accourait sous les drapeaux de Monmouth. Le duc oblige d'Albemarle à se retirer vers Taunton, entre dans Anminster, est reçu au milieu de vives acclamations, voit son armée s'augmenter, prend le titre de roi, est proclamé solennellement, met à prix la tête de Jacques II, déclare le parlement qui était réuni une assemblée tumultueuse, est accueilli dans Bridgewater et dans Froone, ne veut pas donner le temps à plusieurs pairs de rassembler les milices, forme la résolution d'attaquer un corps de trois mille hommes d'infanterie ou de dragons, que commandait pour Jacques II le comte de Feversham, se met en marche vers onze heures du soir dans l'espérance de surprendre l'ennemi, rencontre dans un poste avancé un régiment qui donne l'alarme, attaque Feversham à la pointe du jour, ne peut retenir sa cavalerie, qui prend la

fuite au premier choc, se met à la tête de son infanterie, combat avec la plus grande valeur, est chargé en flanc par la cavalerie ennemie, est abandonné par ses troupes, se retire avec cinquante cavaliers, que les royalistes dispersent, change d'habits avec un berger, s'enfuit à pied, tombe épuisé de faim et de fatigue, se couvre d'un tas de paille, est découvert et amené à Jacques II, perd tout son courage, implore la compassion du roi dans une lettre très-soumise, a recours à l'intercession de la reine-douairière, et à la prière de cette princesse obtient une audience de Jacques. Le duc demande la vie au monarque avec les plus humbles supplications. « Signez, lui dit le roi, ce » papier, dans lequel vous déclarez que Charles n'a » jamais épousé votre mère. » Monmouth signe la déclaration. « Votre crime, continue Jacques, est » de nature à ne pas être pardonné; vous n'avez » plus qu'à vous préparer pour une autre vie. »

Le duc ne peut obtenir aucun délai, et, ayant perdu toute espérance, retrouve une grande partie de sa fermeté, et monte sur l'échafaud avec calme.

Les officiers du roi se conduisent de la manière la plus inhumaine envers les prisonniers faits dans le dernier combat; Feversham en fait pendre plus de vingt. Le colonel Kirke, qui avait été soldat à Tanger, condamne à la mort dix-neuf de ces prisonniers à Bridgewater, et, comme pour un amusement barbare, en fait exécuter d'autres de temps en temps avec *des circonstances de barba-*

[redacted]

rie infâme, qui, suivant l'historien Smolett, *font rougir la nature humaine* (1685).

Jeffries, dont le nom a été prononcé par la postérité avec tant d'exécration, est envoyé dans l'Ouest pour y servir de ministre à la vengeance royale. La soif qu'il a du sang humain est augmentée par son ivresse continuelle, disent les historiens. « Si vous voulez, dit-il aux prisonniers, m'é» pargner la peine des informations, vous pourrez » espérer quelque faveur; sinon, ce sera avec la » plus grande rigueur que j'exécuterai les lois con» tre vous. » Plusieurs de ces malheureux, trompés par cette fausse promesse, avouent leur crime, et n'obtiennent aucune grâce. Jeffries menace les jurés, intimide les témoins, rejette toute intercession, ne se plaît qu'au milieu des supplices, fait exécuter vingt-neuf prisonniers à Dorchester, deux cent quatre-vingts dans sa propre ville, plus de deux cents à Exeter ou à Taunton.

Lady Lisle, veuve d'un de ceux qui avaient jugé Charles I[er], est arrêtée dans un âge très-avancé pour avoir caché dans sa maison deux fuyards de la bataille de Sedgemore, perdue par le duc de Monmouth. Elle prouve que, dès qu'elle a eu connaissance de l'entreprise dans laquelle ils s'étaient engagés, elle a ordonné à une femme qui la servait d'aller faire sa déclaration devant le juge de paix : les juges prononcent deux fois qu'elle est innocente. Jeffries fait recommencer le procès, et adresse aux juges des menaces si terribles que

la terreur les saisit, et qu'ils condamnent la veuve à la mort. On demande en vain au roi la grâce de cette femme respectable : elle subit le dernier supplice.

Mistriss Gaunt, anabaptiste de Londres, vénérée pour sa bienfaisance, cache un fugitif dans sa maison. Ce monstre dénonce sa protectrice, dans l'espérance d'obtenir le pardon promis aux révélateurs : il obtient sa grâce; on lui accorde une récompense; et mistriss Gaunt est brûlée vive.

Jacques n'a pour ainsi dire qu'un désir, celui de rétablir la religion catholique en Angleterre; son ardeur extrême pour cette entreprise est entretenue par la reine, dont la conscience est dirigée par les jésuites; et cependant Charles II, peu de moments avant de mourir, avait tâché de le détourner de ce projet comme d'un dessein trop dangereux et impraticable. L'ambassadeur d'Espagne don Pedro Ronquillo, remarquant dans sa première audience un grand nombre de prêtres catholiques autour du roi, n'avait pas pu s'empêcher de lui dire : « Que votre majesté, sire, se » tienne en garde contre leurs importunités. — » Est-ce que votre roi, lui avait répondu Jacques II » avec humeur, ne consulte pas les prêtres? — » Et c'est pour cette raison, sire, avait dit Ron- » dillo, que nos affaires vont si mal. »

Le pape Innocent XIII lui-même, en adressant à Jacques II un bref au sujet de son avènement, lui avait témoigné combien il craignait que son zèle ne

[redacted]

l'emportât trop loin, et ne fût aussi nuisible aux intérêts de la religion qu'à ceux de sa couronne.

Jacques II persiste néanmoins dans sa résolution, et son obstination est d'autant plus grande que la conversion des Anglais lui paraît le moyen le plus sûr de parvenir au pouvoir absolu.

Le duc d'Ormond était vice-roi d'Irlande : on le trouve trop favorable à la religion anglicane; on le rappelle; on introduit un grand nombre de catholiques dans le conseil privé irlandais. Les protestants d'Irlande sont violemment opprimés sous le prétexte d'avoir favorisé le duc de Monmouth; la milice de ce royaume est désarmée; le colonel Talbot, *papiste* furieux et chargé de l'organisation de l'armée irlandaise, renvoie la plus grande partie des officiers protestants, et les remplace par des catholiques.

Le parlement anglais s'assemble. « L'expérience » m'a prouvé, lui dit Jacques II, que la milice est » totalement inutile : je la remplacerai par l'armée, » que je porterai de sept mille hommes à quinze » mille; je vous demande les subsides nécessaires » pour son entretien. Les officiers catholiques que » j'emploie sont d'une fidélité éprouvée : j'ai re- » cueilli les fruits de leurs services dans les temps » de danger; je ne veux pas m'exposer au chagrin » d'en être privé, si une nouvelle rébellion était » excitée; j'exposerai ma vie pour les véritables in- » térêts du royaume, et j'espère que rien ne trou-

» blera l'harmonie qui règne entre moi et mon » parlement. »

L'adresse au roi éprouve de grandes difficultés dans les deux chambres. Elles commençaient à s'alarmer des progrès du *papisme* et de la puissance arbitraire; l'adresse passe néanmoins dans la chambre des pairs et dans celle des communes, mais à une faible majorité.

Les communes accordent 700,000 livres pour l'entretien de l'armée; et cependant elles représentent au roi que, d'après l'acte du *test*, les *papistes* récusants ne peuvent exercer aucun emploi. « Nous préparerons un bill, ajoutent-elles, pour » exempter des peines qu'ils ont encourues les of- » ficiers catholiques romains employés par votre » majesté; mais, en les continuant dans leurs em- » plois, votre majesté s'est attribué le pouvoir de » dispenser des lois, pouvoir le plus dangereux » pour la liberté du peuple, ainsi que pour la sû- » reté de la religion, et au sujet duquel nous vous » supplions de calmer les inquiétudes de vos fidèles » sujets. — Je ne m'attendais pas, répond le mo- » narque, à la remontrance de la chambre des com- » munes : quelque abus cependant qu'elle puisse » faire de ma confiance, j'exécuterai toujours ponc- » tuellement mes promesses. » La réponse du monarque glace de terreur les membres des communes; le plus profond silence règne dans l'assemblée; Cook, député de Derby, l'interrompt, et dit : « Je me flatte que nous sommes tous de vrais

[redacted]

» Anglais; quelques mots durs ne sont pas capables » de nous détourner de remplir nos devoirs. » La chambre, de plus en plus effrayée, l'envoie à la Tour; le roi proroge le parlement (1685).

La nouvelle de la révocation de l'édit de Nantes arrive en Angleterre; tous les efforts de Jacques II ne peuvent empêcher les Anglais de donner des larmes aux malheurs des proscrits de France, de s'indigner contre Louis XIV; et de manifester plus de haine que jamais contre les catholiques.

Le monarque recommande au parlement d'Écosse les catholiques romains, toujours fidèles à la royauté; il demande qu'ils ne soient plus obligés de faire un serment contraire à leur conscience. Le parlement écossais ajourne, après de violents débats, un bill qui permet aux catholiques l'exercice particulier de leur culte; le roi proroge le parlement d'Écosse, et, en vertu, dit-il, de sa prérogative royale, établit la liberté de conscience dans tout le royaume (1686).

Le comte de Tyrconnel, vice-roi d'Irlande, y exerce de si grands actes d'oppression contre les protestants, et encourage si fortement contre eux l'insolence des catholiques qu'ils craignent un nouveau massacre : plusieurs milliers de ces protestants abandonnent leurs terres; les négociants anglais retirent leurs effets, et l'Irlande est réduite à la plus grande détresse.

Sir Édouard Hales est accusé d'être *papiste récusant* employé en qualité de colonel; il allègue

pour sa défense le pouvoir royal de dispenser de l'observation des lois. Des avocats plaident avec la plus grande chaleur contre cette prétention; les juges, tremblants devant la cour, déclarent que ce pouvoir *de dispenser* est une prérogative inséparable des rois d'Angleterre. Quel mal irréparable fera aux intérêts de Jacques II cette décision, qui renverse tous les fondements de la sécurité des Anglais!

La volonté de Jacques II ne connaît plus de bornes; il admet dans son conseil le comte de Tyrconnel et trois autres lords *papistes*. Le culte catholique est exercé publiquement; les jésuites établissent plusieurs colléges; quatre évêques catholiques, sacrés dans la chapelle du monarque, vont dans différentes parties de l'Angleterre exercer les fonctions de *vicaires apostoliques*; leurs instructions pastorales sont imprimées par l'imprimeur du roi, et distribuées dans les différents comtés. Un grand nombre de prêtres et de religieux débarquent en Angleterre; des moines paraissent à la cour avec les habits de leur ordre. Le roi écrit aux évêques anglicans de défendre aux ministres qui leur sont subordonnés de prêcher sur des sujets de controverse; mais les théologiens protestants, bien loin de se conformer aux ordres du roi, parlent avec plus de véhémence que jamais contre la religion romaine et en faveur de leur religion, qu'ils veulent préserver du danger dont Jacques la menace. Le roi et son conseil, courrou-

[redacted]

cés de leur résistance, établissent une nouvelle cour ecclésiastique, à laquelle ils donnent le pouvoir d'exercer toute sorte de juridiction spirituelle, de corriger les abus, d'informer des délits, de censurer, d'excommunier, de suspendre et de déposer les délinquants, de corriger et de changer les statuts et les règlements des colléges et des communautés religieuses. On introduit dans cette cour des séculiers et même des catholiques; on nomme membre de ce tribunal l'archevêque de Cantorbery; mais il refuse d'y paraître; et, à l'éternelle honte du gouvernement de Jacques, on voit siéger dans cette cour le sanguinaire Jeffries, qu'on n'avait pas rougi de nommer lord chancelier.

L'évêque de Londres est suspendu de ses fonctions épiscopales par le nouveau tribunal pour avoir refusé de suspendre un de ses ecclésiastiques sans un procès en forme; ce jugement excite des murmures d'autant plus grands qu'on est irrité de voir en pleine paix quinze mille hommes campés à Hounslow-Heat.

Jacques II ne s'arrête pas dans la route qu'il a résolu de suivre. Il envoie le comte de Castlemain en ambassade à Rome; il le charge d'assurer le pape de son obéissance spirituelle, et de le prier de réconcilier ses royaumes avec la religion romaine. Innocent XIII était entré dans la ligue qui faisait la guerre à Louis XIV; il regardait Jacques II comme un partisan et un pensionnaire de Louis; il connaissait d'ailleurs le véritable état de

l'Angleterre, les dispositions civiles et religieuses des Anglais, et toutes les liaisons de Jacques avec les jésuites, qu'il n'aimait pas et qu'il redoutait. Il reçut l'ambassadeur avec la plus grande indifférence, et même avec une sorte de dérision, envoya un nonce en Angleterre, mais n'accorda presque rien de ce que Jacques désirait.

Le roi d'Angleterre cependant avait imaginé d'opposer les presbytériens et les non-conformistes aux anglicans et aux épiscopaux, d'anéantir leurs forces en les animant les uns contre les autres, et de faire profiter les catholiques de tout ce qu'il aurait l'air d'accorder d'une manière durable aux non-conformistes protestants. Il commença par l'Écosse, et en vertu de son autorité souveraine, de sa prérogative royale et de sa *puissance absolue, à laquelle ses sujets étaient obligés d'obéir sans réserve et sans restriction*, il accorda la liberté de conscience à tous les Écossais, abrogea tous les serments, dont le refus rendait les non-conformistes incapables de remplir aucun emploi, et annula toutes les lois rendues contre les catholiques. Les covenantaires furent si contents d'être délivrés des sujétions dont ils se plaignaient depuis si long-temps qu'ils ne firent presque aucune attention à cette autorité absolue de laquelle seule ils tenaient le bienfait qui leur était si cher; et le conseil d'Écosse remercia le roi au nom de la nation.

Jacques s'empressa alors de donner en Angle-

terre la même liberté de conscience; et comme il eut la précaution de moins parler dans sa déclaration de son pouvoir absolu, et de dire qu'il ne doutait pas que sa déclaration royale ne reçût l'approbation du parlement, il obtint des résultats presque semblables à ceux qu'il avait obtenus en Écosse. Les presbytériens, les indépendants, les anabaptistes, les quakers remplis de reconnaissance, lui firent parvenir des adresses affectueuses, parlèrent avec enthousiasme de l'exercice de l'autorité royale, et publièrent même des plaintes violentes contre l'Église anglicane. Jacques fomentait leur animosité, blâmait hautement les injustices que l'Église anglicane leur avait fait éprouver, et poussa la dissimulation jusques à ordonner la révision des condamnations prononcées contre les non-conformistes dans les cours ecclésiastiques.

Il s'applaudissait du succès de sa feinte; mais bientôt le prestige se dissipa. Le but de Jacques fut reconnu; toutes les divisions des protestants se calmèrent. Le roi, croyant néanmoins ne plus trouver que de faibles obstacles à ses projets, voulut forcer l'université de Cambridge à conférer un grade à un religieux bénédictin: l'université refusa; le vice-chancelier de cette institution fut dépouillé de son office; et sous le prétexte de punir la résistance des membres du collége de la Madeleine de l'université d'Oxford, qui avaient refusé avec constance de nommer à la présidence de leur corps la personne qu'il leur avait recommandée,

il fit chasser du collége les professeurs qui n'avaient pas voulu voter contre leur serment, et les fit remplacer par des catholiques.

Les efforts inutiles qu'il fit pour s'assurer des élections lors de la convocation d'un nouveau parlement auraient dû cependant lui montrer le mécontentement général qui s'élevait dans la nation; mais quoiqu'il se crût forcé de renoncer à convoquer une nouvelle chambre des communes, il manifesta plus que jamais ses desseins contre la religion anglicane. Personne, d'après les lois, ne pouvait prendre le titre de nonce du pape sans encourir les peines de haute trahison; Jacques II, *dispensant* de l'observation de ces lois, voulut que le nonce Ferdinand Dada fit une entrée publique à Windsor: ce nonce parut revêtu de ses habits pontificaux, précédé de la croix, suivi d'un grand nombre de moines portant les costumes de leurs ordres; et le duc de Somerset, gentilhomme de la chambre, ayant refusé de conduire le nonce pour ne pas désobéir aux lois établies, le roi lui ôta sa place et son régiment (1687).

Jacques ne négligea rien pour engager son gendre le prince d'Orange, qui était très-aimé en Angleterre, à concourir avec lui à l'abolition des lois pénales contre les non-conformistes par un bill qui confirmerait sa *déclaration*. Fagel, grand pensionnaire de Hollande, répondit solennellement: « Le prince et la princesse approuveraient volon» tiers que les catholiques jouissent de la liberté

[redacted]

» de conscience, et ils désirent ardemment que les » protestants non-conformistes aient le libre exer» cice de leur religion; mais ils ne consentiront » jamais à l'abolition du *test* ni des lois pénales » portées pour exclure les catholiques du parle» ment, et les mettre hors d'état de détruire la » religion protestante. »

Cette réponse de l'héritière présomptive de la couronne et du prince son mari acheva de convaincre une grande partie de la nation que le royaume serait réduit en esclavage, et la religion protestante détruite si l'on ne prenait contre le ministère des mesures promptes et efficaces; ses alarmes augmentèrent lorsqu'elle apprit la grossesse de la reine. Les catholiques firent éclater une joie excessive; les jésuites annoncèrent que la reine accoucherait d'un fils, et que sa grossesse était l'effet d'un vœu de sa majesté et de la princesse sa mère: les créatures des ministres firent parvenir de toutes les parties du royaume des adresses de félicitation rédigées au nom de la nation anglaise. Jacques parut ne plus chercher qu'un prétexte pour faire la guerre aux Hollandais; il soutint les Algériens contre la Hollande, augmenta sa marine, et voulut rappeler six régiments anglais qui étaient au service des états généraux. Les états opposèrent à ce rappel les conditions des traités; Jacques n'en rappela pas moins tous ceux de ses sujets qui étaient au service de la Hollande. Le prince d'Orange s'empressa d'offrir des passe-ports à tous

les officiers anglais ou écossais qui voudraient quitter son service, et de retrancher ainsi de son armée ceux dont il n'était pas sûr de l'attachement.

Jacques, chaque jour plus hardi, publia une nouvelle déclaration, accorda à tous les Anglais la liberté de conscience, abolit les lois pénales, et ordonna aux évêques de faire lire sa déclaration dans toutes leurs églises (1688). Six évêques qui étaient à Londres se réunirent avec l'archevêque de Cantorbery, et présentèrent une pétition au roi. « Nous ne pouvons, dirent-ils au monarque, faire » lire votre déclaration royale dans nos églises. » Nous n'avons aucun esprit d'opposition aux vo» lontés de votre majesté; nous sommes pleins de » tendresse pour les non-conformistes; mais la dé» claration est fondée sur le pouvoir *de dispenser* » que le parlement a plusieurs fois déclaré con» traire aux lois. La conscience et l'honneur ne » nous permettent pas d'obéir à l'ordre du conseil, » et nous supplions *ardemment et respectueuse-* » *ment* votre majesté de nous en dispenser. — » Votre adresse, leur répondit le roi, n'est l'ou» vrage que d'un petit nombre de membres de » l'Église anglicane. Je vous ferai savoir si j'ai » changé de sentiment; mais si je persiste dans ma » volonté, je compte que vous obéirez à mes or» dres. — Nous sommes résignés, dirent les évê» ques, à la volonté du ciel. »

L'évêque de Durham et celui de Rochester étaient membres de la cour ecclésiastique; ils

[redacted]

ordonnèrent la lecture de la déclaration. Aucun des assistants ne voulut rester dans les églises pour l'entendre.

Le conseil manda les sept prélats qui avaient présenté la pétition. « Avouez-vous votre adresse? leur » dit-on.—Elle est écrite de ma main, répondit l'ar- » chevêque de Cantorbery. — Voulez-vous donner » caution que vous paraîtrez devant la cour du » banc du roi? — Non, répondirent-ils; nous som- » mes obligés de soutenir les droits des pairs du » royaume comme les intérêts de l'Église; nous » l'avons juré. — Vous irez à la Tour, dit le chan- » celier, si vous ne rétractez à l'instant vos asser- » tions et ne retirez votre adresse. — Nous irons » où il plaira au roi de nous envoyer; nous espé- » rons que le roi des rois sera notre protecteur. » Nous ne craignons pas les hommes; nous n'a- » vons rien fait de contraire aux lois; aucune me- » nace ne peut nous faire changer de résolution. »

On donna l'ordre de les mettre en prison, et le procureur général fut chargé de les poursuivre comme ayant publié un libelle séditieux contre le gouvernement du roi. Toute la ville fut en rumeur. Le roi voulut qu'on les conduisît par eau à la Tour; les bords de la rivière furent couverts d'une multitude immense. Dès qu'elle vit les prisonniers elle se précipita à genoux, leur demanda leur bénédiction, pria le ciel de les protéger, les exhorta à souffrir courageusement. « Craignez Dieu, s'é- » criaient les évêques, honorez le roi, et soyez-

» lui toujours fidèles. » Le peuple se pressait aux environs de la Tour; les soldats qui gardaient les évêques se prosternèrent devant eux et les conjurèrent de les pardonner.

L'affection des Anglais avait abandonné Jacques. De quels dangers n'était pas menacé son trône!

La reine accoucha d'un fils qui fut nommé prince de Galles. Les catholiques furent transportés de joie; les amis du ministère envoyèrent de tous les comtés les adresses les plus serviles; on fit des réjouissances publiques dans tout le royaume; la nation se consola, suivant plusieurs historiens, en se persuadant que l'événement était supposé.

Les sept évêques cependant sont conduits dans la salle de Westminster, où l'on doit les juger. Le jugement est attendu avec d'autant plus d'anxiété que la nation le regarde comme devant décider de sa liberté ou de son esclavage. Vingt-neuf pairs et un grand nombre de personnes de toutes les classes accompagnent les juges, entendent les plaidoiries, se retirent pour délibérer, passent la nuit entière à discuter l'affaire si importante sur laquelle ils doivent prononcer, remontent sur leurs siéges et déclarent que les évêques sont innocents: les acclamations les plus vives se font entendre, sont répétées dans toutes les rues de Londres, et retentissent jusques dans le camp de Hunslow, où le roi dînait dans la tente de lord Feversham. Jacques, inquiet et courroucé, furieux, revient à Whitehall, et a la maladresse de défendre les rassem-

[redacted]

blements; mais, bien loin d'exécuter ses ordres, les habitants de la capitale témoignent leur allégresse par des feux de joie et des illuminations, et les mêmes réjouissances expriment les mêmes sentiments dans les principales villes du royaume.

L'aveuglement de Jacques commence à se dissiper; il voit combien les dispositions de la nation sont contraires à ses projets; mais il compte encore sur les troupes. Il veut montrer jusques où va leur obéissance; il va au camp, fait avancer un régiment catholique, et, plein de confiance dans sa soumission, fait ordonner par le major à tous ceux qui ne voudraient pas consentir à l'abolition *du test et des lois pénales* de mettre bas leurs mousquets : tout le régiment dépose ses armes, excepté les officiers et quelques soldats catholiques romains. Quel n'est pas l'étonnement du monarque! Sa colère lui dicte la mesure la plus impolitique; il congédie la plupart des officiers et des soldats protestants, les remplace par des catholiques, et, malgré les préjugés de la nation anglaise et son aversion pour les auteurs du massacre des protestants exécuté en Irlande, il place cinq soldats irlandais dans chaque compagnie.

Des chansons et des pamphlets circulent parmi le peuple d'Angleterre, et l'animent de plus en plus contre le *papisme*. Un amiral veut faire dire la messe sur son vaisseau; ce n'est qu'avec la plus grande peine qu'il empêche les matelots de jeter les prêtres dans la mer.

Jacques n'en ordonne pas moins de poursuivre tous les ecclésiastiques qui ont refusé de lire sa déclaration. L'évêque de Rochester, voyant que le roi marche à grands pas vers sa ruine, donne sa démission de membre de la cour ecclésiastique, en disant que sa conscience ne lui permettait pas de sévir contre ceux qui avaient refusé de lire la déclaration royale.

Cette retraite est comme le signal des grands événements que Jacques aurait dû prévoir et prévenir. Les whigs et les torys conviennent secrètement de renoncer à leurs divisions, et de se réunir pour s'opposer à la puissance arbitraire d'un souverain qui se laisse conduire par les conseils les plus pernicieux : ils jettent les yeux sur le prince d'Orange; ils regardent Guillaume comme le protecteur naturel de leurs libertés et de leur religion. Ce prince connaissait les murmures de l'Angleterre; il avait envoyé Dyckvelt à son beau-père pour lui faire des remontrances sur les dangers de sa conduite. Les anglicans et les non-conformistes témoignèrent à Dyckvelt la plus grande confiance et le plus grand attachement pour le prince. L'amiral Herbert quitta son emploi, se retira à La Haye, et dit à Guillaume combien la marine anglaise était mécontente. Henri Sidney, frère d'Algernon, et lord Dunblains, fils du comte de Danby, firent des voyages en Hollande sous différents prétextes, eurent plusieurs conférences avec Guillaume, lui donnèrent les plus fortes assu-

rances de dévouement de la part de plusieurs lords, ainsi que de plusieurs autres personnes très-distinguées; ils lui remirent de fortes sommes d'argent; et le prince d'Orange reçut enfin une invitation formelle par laquelle l'évêque de Londres et un grand nombre de pairs et d'autres citoyens des plus recommandables le prièrent de les aider à recouvrer leurs libertés, et lui promirent de soutenir ses efforts de leur fortune et de leur sang.

Guillaume trouva aisément dans les circonstances où était l'Europe des prétextes pour augmenter son armée de terre et préparer une flotte formidable. Il eut une entrevue à Minden avec l'électeur de Saxe, celui de Brandebourg, les princes de Lunebourg et le landgrave de Hesse-Cassel, leur communiqua les propositions qu'il avait reçues, et les trouva si disposés à favoriser son entreprise pour le salut de la religion protestante qu'ils s'engagèrent à défendre la Hollande contre la France pendant son expédition.

Jacques II feignit de vouloir convoquer un nouveau parlement, chargea son ambassadeur à La Haye de demander pourquoi les états généraux faisaient un si grand armement, reçut une réponse qui augmenta ses soupçons, donna les gouvernements de Portsmouth et de Hull à des catholiques romains, refusa une armée de trente mille Français, dans la crainte de révolter les Anglais par la présence de ces étrangers, et crut pouvoir dissi-

per l'objet de ses alarmes en déclarant par une proclamation que son dessein était de procurer une entière liberté de conscience à tous ses sujets, de maintenir l'Église anglicane, de confirmer les actes relatifs à l'*uniformité*, de n'annuler que les lois pénales rendues contre ceux qui n'étaient pas promus aux bénéfices ecclésiastiques, et de consentir à une loi qui exclurait les catholiques romains de la chambre des communes. Cette déclaration arrivait trop tard; elle ne produisit aucun effet sur une nation qui n'attendait son salut que du prince d'Orange.

Les courtisans de Jacques et ses conseillers ne pouvaient pas cependant lui cacher plus longtemps sa véritable position. Il a recours de nouveau à la force; mais que peut la force contre une nation qui hait son gouvernement et veut conserver ses droits? Il ordonne d'armer les vaisseaux, de faire de nouvelles levées, d'appeler quelques régiments qui sont en Irlande; il confie l'armée de terre au comte de Feversham, et l'armée navale au comte de Darmouth; il charge le marquis d'Albeville, son ministre à La Haye, d'assurer les états généraux qu'il n'y a pas de traité particulier entre lui et le roi de France, et qu'il est prêt à concourir avec eux au maintien du traité de Nimègue. « Le » prince d'Orange, répond le grand pensionnaire, » a résolu, sur l'invitation de la noblesse anglaise, » d'aider les Anglais à rétablir la constitution si » altérée par le roi Jacques depuis son avénement.»

[redacted]

Cette réponse consterne le roi et son conseil; il demande à l'archevêque de Cantorbery et à sept autres prélats leur avis et leur secours, exhorte ses sujets à renoncer à toute animosité, les engage à se joindre à lui contre l'ennemi commun qui veut les réduire en esclavage, promet d'assembler un parlement lorsque l'orage sera passé, ordonne de réintégrer l'évêque de Londres dans ses fonctions, et nomme maire de la capitale un citoyen qu'il croit agréable aux habitants de cette ville.

L'archevêque de Cantorbery et les autres évêques consultés présentent au roi leur opinion: « Que votre majesté, lui disent-ils, remette les » gouvernements des différents comtés à des per» sonnes qui aient les qualités exigées par les lois » du royaume; que la cour ecclésiastique soit » abolie; que votre majesté annule toutes les dis» penses en vertu desquelles différents sujets ont » été admis à des emplois civils ou ecclésiastiques; » qu'elle révoque les permissions données aux ca» tholiques pour ouvrir des écoles; qu'elle renonce » au pouvoir de *dispenser*; qu'elle défende aux » quatre vicaires apostoliques de continuer d'en» vahir la juridiction ecclésiastique; qu'elle confère » les évêchés et les bénéfices vacants à des sujets » savants et pieux; qu'elle rende les chartes enle» vées aux corporations; qu'elle assemble un par» lement libre, et qu'elle permette aux évêques de » lui exposer les raisons d'après lesquelles elle pour» rait se réconcilier avec l'Église anglicane, dans

» laquelle elle est née et dans laquelle elle a été
» élevée. »

Le roi commence de se conformer à ces avis, supprime la cour ecclésiastique, rétablit l'ancienne charte de la ville de Londres et celles des corporations, rend au collége de la Madeleine d'Oxford tous ses priviléges, change plusieurs gouverneurs des comtés, et prive de leurs places les justiciers et les magistrats catholiques. Malheureusement pour lui on lui dit que la flotte hollandaise a été dispersée par une tempête; il paraît vouloir revenir sur toutes les démarches que la crainte l'a forcé d'adopter. Il apprend bientôt que la flotte n'a pas été dispersée; il confirme tous les ordres qu'il a donnés; il veut qu'on détruise les chapelles catholiques établies dans Londres ou dans Westminster : mais il a perdu pour jamais la confiance de la nation.

Il ordonne de lever dix nouveaux régiments, d'armer les milices, d'éloigner tous les bestiaux de tous les endroits où l'on tenterait une descente; il fait entendre quarante témoins devant lui et devant la reine douairière, les lords spirituels et temporels, le lord maire, les aldermans et les juges, pour prouver l'accouchement de la reine; mais il ne peut dissiper l'aveuglement des passions ni les préventions de la haine, et confirme par cette preuve extraordinaire les soupçons ou les croyances relatifs à la supposition du prince de Galles.

[redacted]

Le prince d'Orange, dans un manifeste, avait rappelé les griefs de la nation anglaise, les tentatives infructueuses faites pour en obtenir la cessation, et l'*imposture de la naissance du prince de Galles*. « L'Angleterre, avait-il dit, au secours de » laquelle j'ai été appelé par tant de lords spirituels » et temporels et par tant d'autres personnes des » plus recommandables, connaît mon attachement » et celui de la princesse; mon intention est de » visiter la Grande-Bretagne avec un corps de trou» pes suffisant pour me garantir des entreprises » de ceux qui voudraient traverser mes mesures, » et de convoquer pour l'Angleterre, comme pour » l'Écosse et l'Irlande, des parlements libres aux» quels sera confié le soin de régler les affaires de » ces royaumes. » Ayant eu connaissance de la proclamation de Jacques II, il se hâta d'ajouter à son manifeste : « Mes troupes seraient bien loin de » suffire à la conquête de la Grande-Bretagne, et » pourrait-on croire que les Anglais engagés dans » la même entreprise que moi voulussent con» courir à l'assujettissement de leur patrie? La ré» forme que le roi Jacques vient de faire de quel» ques abus est un véritable aveu de l'oppression » de l'Angleterre. Ce n'est qu'un expédient passager » pour amuser le peuple; la nation ne peut trouver » de sûreté pour ses droits que dans les actes d'un » parlement libre. »

Les états généraux avaient dit dans un autre manifeste : « Nous avons prêté nos troupes et nos

» vaisseaux au prince d'Orange à cause de l'invi-
» tation qu'il a reçue de la noblesse et du clergé
» d'Angleterre, et pour empêcher le roi Jacques
» de se joindre au monarque français, après s'être
» emparé du pouvoir absolu de détruire la reli-
» gion protestante, et d'*exterminer* le peuple des
» Provinces-Unies. »

Le prince s'embarque avec sept pairs d'Angleterre, ainsi qu'avec Sidney, Russel, le docteur Burnet, plusieurs autres Anglais, le comte de Schomberg, qui lors de la révocation de l'édit de Nantes avait rendu à Louis XIV son bâton de maréchal, et quitté la France pour ne pas abandonner sa religion, le fils de Schomberg et trois cents officiers français et protestants que la révocation avait fait sortir de leur patrie. Sa flotte est composée de cinquante vaisseaux de ligne, de vingt frégates, de plusieurs brûlots, et de près de quatre cents bâtiments de transport. L'amiral anglais Herbert commande l'avant-garde, et l'arrière-garde est sous les ordres d'Evertzen. Autour du pavillon du prince on lit ces mots : *La religion protestante et les libertés de l'Angleterre*, et au-dessous brille la devise des Nassau : *Je maintiendrai.* Une violente tempête assaillit la flotte; les vaisseaux dispersés sont plusieurs jours sans se rejoindre : ils ont éprouvé peu de dommages; mais les états généraux font imprimer dans leurs gazettes que le prince est obligé de remettre son expédition au printemps. Jacques, trompé par ces gazettes, ré-

[redacted]

voque quelques-unes des concessions qu'il a faites; le mécontentement de la nation augmente, et deux lettres produisent contre le roi les effets les plus remarquables. Le prince d'Orange écrit à l'armée, et l'amiral Herbert à la marine, dont il est très-aimé. « Vous ne continuerez pas, disent le prince » et l'amiral, de servir d'instruments à la tyrannie » contre la religion et les libertés de votre pays. »

Le prince débarque auprès de Torbey, et se rend à Exeter : Jacques II ordonne à ses troupes de se rassembler dans la plaine de Salisbury, déclare qu'il regardera comme ses ennemis ceux qui lui proposeront de faire un accommodement avec Guillaume, et accuse formellement ce prince de vouloir usurper la couronne d'Angleterre. La crainte qu'inspire encore aux habitants d'Exeter et des contrées voisines le souvenir des cruautés exercées contre les partisans de Monmouth empêche pendant quelques jours le peuple de manifester ses dispositions pour le prince; mais bientôt Édouard Seymour vient joindre Guillaume avec plusieurs autres Anglais d'une grande influence; ils forment une association pour la défense des lois et des libertés du royaume. Le prince avec lequel ils viennent de se lier, part pour Salisbury : chaque jour il voit arriver auprès de lui les personnages les plus importants; et le lord Cornbury, fils du comte de Clarendon et colonel de dragons, se déclare pour Guillaume avec la plus grande partie de quatre régiments.

Les deux archevêques, cinq évêques et douze pairs séculiers supplient Jacques de convoquer un parlement libre, et de prendre des mesures pour satisfaire le prince d'Orange; le roi promet de convoquer un parlement dès que le prince d'Orange ne sera plus en Angleterre où sa puissance pourrait influer sur les élections. Il va à son armée agité de mortelles inquiétudes; les officiers protestent de leur attachement et de leur fidélité, et lui témoignent combien ils sont indignés de la désertion de lord Cornbury; mais bientôt ils prient le comte de Feversham de dire au roi qu'ils ne peuvent en conscience servir contre le prince d'Orange, dont l'unique but est d'assurer la religion protestante et les libertés du peuple. Jacques II est frappé comme d'un coup de foudre; lord Churchill, qu'il avait comblé de faveurs, le duc de Grafton, le colonel Berkelay et plusieurs autres officiers vont joindre le prince. Jacques se voit, par l'infidélité de son armée, qui se retire à Reading, privé de la seule ressource sur laquelle il a compté, et retourne à Londres dans le plus grand abattement.

Guillaume entre dans Salisbury au milieu des acclamations du peuple; le comte de Bath, gouverneur de Plymouth, reçoit la flotte hollandaise dans son port, un grand nombre de villes et de comtés se déclarent pour Guillaume. La princesse Anne, seconde fille de Jacques, quitte en secret Whitehall, se rend à Oxford, et y est jointe par son mari le prince George de Danemarck. *Ma*

[redacted]

fille aussi m'abandonne, s'écrie Jacques en fondant en larmes : Peters, le confesseur du roi, s'était retiré en France. La reine est consternée. Jeffries dans l'épouvante et l'ambassadeur de France reprochent à Jacques d'avoir refusé le secours de Louis XIV.

Jacques II, dans sa détresse, consulte les pairs qui se trouvent à Londres, et, d'après leur avis, ordonne qu'on élise un nouveau parlement, déclare que tous les Anglais pourront exercer leur droit de voter aux élections des membres des communes, quand même ils se seraient réunis au prince d'Orange, ôte la lieutenance de la Tour au catholique Hales, et nomme le marquis d'Halifax, le comte de Nottingham et le lord Godolphin pour traiter avec Guillaume; ce prince envoie des passeports à ces trois députés, les reçoit, et leur dit : « Voici mes propositions : que toutes les proclama» tions faites contre moi soient annulées ; que tous » les *papistes* soient désarmés et privés de leurs em» plois; que le commandement de la Tour soit remis » au lord maire; que, pendant la tenue du nouveau » parlement, le roi et moi nous résidions à une égale » distance de la capitale, ou si le roi veut rester à » Londres, que j'y sois aussi avec un égal nombre » de gardes; que les deux armées en soient éloignées » à trente milles; qu'on ne fasse entrer aucune nou» velle troupe dans le royaume; qu'une partie du » revenu public soit provisoirement employée à » l'entretien de mes troupes, et que la forteresse de

» Portsmouth soit confiée à un gouverneur égale-
» ment agréable au monarque et à moi. »

Le roi paraît disposé à accepter ces propositions; mais pendant la nuit ses conseillers privés disent à Jacques II : « Votre majesté doit se reti-
» rer en France, où elle sera protégée par un mo-
» narque puissant et généreux, qui la mettra en
» état de reprendre les rênes du gouvernement; si
» au contraire elle demeure en Angleterre, elle ne
» jouira que d'une ombre de royauté, et sera for-
» cée de rétracter toutes ses concessions en faveur
» des catholiques; et vous, madame, continuent-
» ils en s'adressant à la reine, vous verrez le par-
» lement déclarer votre accouchement une impos-
» ture, regarder le prince de Galles comme illégi-
» time, et peut-être vous accuser de trahison pour
» avoir favorisé les catholiques contre les lois du
» royaume. » La reine effrayée prend la résolution de se retirer sans délai en France avec son fils, réunit ses prières à celles des conseillers, fait changer toutes les résolutions du roi, obtient que le monarque lui promette de la suivre le plus tôt possisible, traverse la rivière dans un bateau découvert exposée au vent et à la pluie, arrive à Lambeth, va à Gravesend, y monte sur un petit vaisseau, débarque à Calais, et se rend à Versailles, où Louis XIV la reçoit avec tous les égards dus au rang et aux malheurs de cette princesse.

Bientôt après le départ de la reine, Jacques II envoie au comte de Feversham l'ordre de congé-

[redacted]

dier les troupes, fait brûler les *writs* royaux relatifs aux élections, se déguise, entre long-temps avant le jour dans une barque avec sir Édouard Hales, Sheldon et Abadie, son valet de chambre, jette dans la Tamise le grand sceau du royaume, et descend jusques à l'embouchure du fleuve, où l'attend un petit vaisseau.

A peine sait-on le départ du roi que des lords, des évêques et d'autres personnes se réunissent avec le lord maire et les aldermans, et signent une délibération qu'ils envoient à Guillaume, et par laquelle ils déclarent leur attachement à ce prince. Le *commun conseil* lui demande sa protection, et le prie d'honorer la ville de Londres de sa présence. La populace pille, brûle ou démolit les chapelles des catholiques; le chancelier Jeffries, découvert en habit de matelot, n'est sauvé qu'avec beaucoup de peine des outrages de la multitude, et, conduit à la Tour, y trouve bientôt la mort qui termine son exécrable vie.

Le prince d'Orange, par une proclamation que confirment les lords assemblés à Londres, ordonne aux officiers de l'armée que Jacques II a congédiée de rassembler leurs soldats, et de prendre des quartiers.

Le petit vaisseau sur lequel Jacques s'était embarqué est cependant retenu à Feversham par la multitude, qui découvre sir Édouard Hales à bord de ce bâtiment, prend le roi pour le chapelain de Hales, et le dépouille de quelques joyaux et de 500

guinées. Un constable reconnaît le monarque : la multitude témoigne un grand repentir, et veut rendre ce qui a été enlevé ; Jacques lui laisse l'argent, reprend les joyaux, voit le comte de Winchester, et, d'après son avis, se décide à retourner à Londres (1688).

La nouvelle du retour du roi produit un effet heureux pour ce prince sur la noblesse et les magistrats de Londres ; les malheurs du monarque semblent avoir calmé la haine du peuple : des députés vont prier Jacques II de revenir à Whitehall. Guillaume, qui s'était déjà avancé jusques à Windsor, se hâte d'envoyer un message au roi, et de l'engager à se retirer à Rochester jusques au moment où l'on aurait pris les mesures les plus convenables relativement à la situation de l'Angleterre : Jacques était déjà arrivé à Londres ; il y avait été reçu au milieu des acclamations et des réjouissances ; il envoie le comte de Feversham au prince d'Orange, et invite ce prince à se rendre à Saint-James avec les gardes qu'il jugerait nécessaires, et à conférer avec lui sur les moyens d'apaiser les troubles de la nation. Guillaume fait arrêter Feversham ; le régiment des gardes de ce prince reçoit l'ordre d'aller prendre possession du palais de Whitehall et de celui de Saint-James ; le comte de Salms, colonel de ces gardes hollandais, arrive à dix heures du soir avec son régiment au palais de Whitehall ; un bataillon de ce corps se range en bataille, les *mèches allumées,* devant les gardes du

[redacted]

roi ; Jacques défend à la garde de combattre, et lui ordonne de se retirer; les gardes de Guillaume prennent possession du palais. Vers minuit le marquis d'Halifax, le comte de Shrewsbury et le lord de La Mère, envoyés par Guillaume, annoncent au roi qu'il est convenable que sa majesté se retire dans la maison de Ham, près de Richemond, avec sa propre garde, qui veillera à la sûreté de sa personne: Jacques demande d'aller plutôt à Rochester; Guillaume y consent avec d'autant plus de facilité que cette préférence lui fait croire que l'intention du roi est de sortir du royaume; Jacques part le lendemain, se rend à Rochester, et, peu de temps après, sort secrètement de cette ville avec son fils naturel le duc de Berwick et deux domestiques, va sur le bord de la mer, y trouve un vaisseau prêt à le recevoir, s'embarque pour la France, débarque à Ambleteuse, et arrive à Saint-Germain, où il se réunit à la reine et au prince de Galles.

On trouve à Rochester, sur la table de sa chambre, un papier sur lequel il avait écrit de sa main : « Combien peu de respect m'a témoigné le prince » d'Orange! il a rejeté les propositions dont le » comte de Feversham était portur, fait arrêter ce » lord contre les lois des nations, ordonné à ses » gardes de s'emparer de mon palais, chargé ses » députés de venir à minuit me commander de » sortir de ma propre maison, envahi mes états, » et répandu des bruits injurieux pour priver mon

» fils de la succession au trône. Je suis né libre,
» et je veux conserver ma liberté; j'ai souvent ex-
» posé ma vie pour l'honneur de mon pays, et j'es-
» père l'exposer encore une fois pour le délivrer de
» l'assujettissement..... Je serai toujours prêt à vo-
» ler au secours de mes sujets aussitôt qu'ils ou-
» vriront les yeux, et qu'ils reconnaîtront combien
» on les a trompés sous le prétexte de la liberté et
» de la religion. J'espère que Dieu touchera leur
» cœur, qu'il leur inspirera des sentiments de mo-
» dération, et que pour le plus grand bonheur de
» l'Angleterre un parlement libre pourra accorder
» la liberté de conscience à tous les non-confor-
» mistes. »

Le prince d'Orange cependant avait établi sa résidence au palais de Saint-James. Les sentiments que l'infortune de Jacques avait inspirés au peuple étaient effacés; de grandes réjouissances avaient célébré l'arrivée de Guillaume dans la capitale; la noblesse et le lord maire lui avaient présenté leurs hommages; il leur avait dit de prendre les mesures les plus promptes et les plus sûres pour la convocation d'un parlement libre qui pût assurer la religion protestante, les droits et les libertés du royaume. Les pairs, comme possesseurs d'une autorité héréditaire, résolurent d'agir en qualité de conservateurs de l'état; ils prièrent Guillaume, par différentes adresses, de prendre l'administration suprême, et particulièrement celle de l'armée, des revenus publics et de l'Irlande, jusques à l'assem-

[redacted]

blée de la *convention*, et d'envoyer des ordres dans tous les endroits qui avaient le droit d'élire des députés pour que dans dix jours on choisît des représentants qui pussent composer cette convention, et régler comme un parlement les affaires de la nation anglaise.

Guillaume convoqua tous ceux qui avaient été membres des communes sous Charles II, le lord maire, les aldermans et cinquante personnes du *commun conseil* de Londres (1688). Ils se réunirent le 26 décembre, et prièrent le prince de se charger de l'administration du royaume jusques à la tenue de la *convention*, qu'ils l'engagèrent à convoquer pour le 22 janvier. Le prince, d'après leur invitation et celle des pairs, convoqua la convention désirée, voulut que l'ambassadeur de France sortît sans délai du royaume, reçut la communion suivant le rit de l'Église anglicane, autorisa tous les protestants qui avaient des emplois publics à continuer de les remplir jusques à la réunion de la convention anglaise, réforma tous les officiers catholiques, et, sur la prière de la reine-douairière, fit mettre en liberté le comte de Feversham.

Dès qu'on avait su à Édimbourg le départ du roi Jacques, le chancelier d'Écosse avait remis le grand sceau, et s'était retiré de la capitale; le peuple avait insulté les catholiques et les épiscopaux, démoli leurs chapelles et pillé leurs maisons. Plusieurs pairs d'Écosse et plusieurs autres

grands personnages d'Écosse arrivent à Londres; Guillaume les assemble dans le palais de Saint-James, et leur demande leur avis sur les affaires de leur patrie. Ils se réunissent à Whitehall pour délibérer sur la réponse qu'ils doivent faire au prince; leur assemblée se compose de trente lords et de quatre-vingts gentilshommes; ils nomment le duc d'Hamilton leur président; ils prient Guillaume de prendre les rênes du gouvernement, et de convoquer les états de l'Écosse pour le 14 mars : le prince leur dit qu'il se conformera à leur avis.

L'archevêque de Cantorbery et huit autres évêques se rendent auprès de Guillaume, lui offrent leurs services, souscrivent l'association, et quatre-vingt-dix ministres presbytériens lui présentent leur respect (1689).

La convention tient sa première séance le 22 janvier; chacune des deux chambres nomme son orateur. Guillaume leur écrit : « J'ai rem- » pli vos intentions en rétablissant la paix et » la sûreté publique dans le royaume : c'est à » vous maintenant à établir votre religion, vos » lois et vos libertés sur des fondements solides. » La situation dangereuse des protestants en Ir- » lande demande de prompts secours; et, avant » peu de temps, les états généraux auront besoin » des troupes qu'ils vous ont envoyées; ils récla- » meront même votre assistance contre un ennemi » puissant. Non-seulement en vertu des engage-

[redacted]

» ments pris par les traités, mais encore en qua- » lité de protestants et d'amis, vous soutiendrez » les Hollandais qui ont montré tant d'ardeur » pour conserver votre constitution. » Les chambres lui répondent : « Après Dieu, c'est à vous » que la nation doit sa délivrance : nous approu- » vons votre administration; nous vous prions de » continuer de vous charger du gouvernement de » l'Angleterre jusques au moment où nous vous » présenterons une nouvelle adresse, et nous au- » rons la plus grande déférence pour tous les ob- » jets de votre lettre. » Les chambres de la convention ordonnent ensuite des actions de grâces, et, d'après un ordre de la chambre des pairs, les évêques insèrent dans l'office de ces actions de grâces publiques et solennelles une prière pour le prince d'Orange.

Jacques II écrit à la convention, et promet une amnistie générale, à l'exception d'un très-petit nombre de personnes : les chambres refusent de lire sa lettre.

La chambre des communes déclare que Jacques II, ayant fait ses efforts pour anéantir la constitution du royaume en annulant le contrat originel entre le roi et le peuple, ayant violé les lois fondamentales par le conseil des jésuites et d'autres gens pervers, et ayant quitté ensuite le royaume, a abdiqué la royauté; que le trône est devenu vacant, et que l'expérience a fait connaître

qu'un royaume protestant ne peut pas subsister sous un monarque papiste.

Les comtes de Rochester et de Nottingham, chefs du parti des torys dans la chambre des pairs, proposent de conserver la ligne de la succession, et de nommer un régent pour le temps de la vie de Jacques, comme si ce prince était en démence; ils citent l'exemple du Portugal. Le marquis d'Halifax, orateur de la chambre, et le comte de Danby s'étendent sur les difficultés, la confusion et les troubles qui naîtront d'une régence combattue par le prince au nom duquel elle agirait; les torys parlent de tous les orages qui peuvent accompagner ou suivre l'élection d'un roi; les whigs insistent sur le contrat originel en vertu duquel le peuple a le droit de prendre les armes contre l'oppression, et de chasser un tyran du trône. « Ne serait-il pas absurde, ajoutent-ils, de » résister aux partisans d'un homme qu'on recon» naîtrait pour le souverain légitime, et de les » punir s'ils agissaient conformément aux com» missions que ce souverain leur aurait accordées? » Et d'ailleurs, si nous n'élisons pas un nouveau » roi, ne serons-nous pas obligés de reconnaître la » succession d'un enfant dont la naissance royale » est douteuse, qui aurait été élevé dans des prin» cipes destructeurs de la religion et de la liberté, » et qui perpétuerait ces maximes parmi ses des» cendants? »

Après de longs débats, l'opinion de choisir un

[redacted]

nouveau souverain l'emporte seulement de deux voix, et on ne compte dans la majorité que deux évêques, celui de Londres et celui de Bristol.

Les lords examinent le lendemain la question de savoir s'il y avait réellement un contrat originel entre le roi et le peuple; la chambre se prononce pour l'existence de ce contrat à la majorité de sept voix; elle examine ensuite si, dans la supposition que Jacques II eût violé le contrat originel et abandonné le gouvernement de l'Angleterre, le trône était *vacant*. Les torys, en soutenant que, par les lois de l'Angleterre, *le roi ne peut jamais mourir,* font décider à la majorité de onze voix que le trône ne serait pas vacant dans la supposition adoptée; mais quarante pairs protestent contre cette décision.

Enfin, le 2 février le vote des communes est renvoyé avec quelques changements : les communes refusent de les approuver; les deux chambres nomment des députés pour tenir des conférences conciliatrices. Le résultat de ces conférences occasione encore de violentes discussions dans la chambre des pairs; mais la majorité des lords consent à se désister des changements proposés par leur chambre, et les lords adoptent le vote des communes, portant que *le roi Jacques a abdiqué le gouvernement du royaume, et que le trône est vacant.*

Pendant tous ces débats le prince d'Orange avait montré la plus grande réserve, et n'avait

fait aucun effort pour augmenter le nombre de ses partisans : il appelle auprès de lui le marquis d'Halifax, le comte de Danby, le comte de Shrewsbury et quelques autres lords. « J'ai gardé jusques à présent le silence, leur dit-il, pour ne pas troubler la liberté de vos délibérations; je sais que quelques personnes inclinent pour la régence; je n'ai rien à objecter contre cette détermination; mais je ne me chargerai jamais de cet emploi. Je sais aussi que d'autres personnes ont le projet d'élever sur le trône la princesse d'Orange, et de me donner par cette élévation la direction du gouvernement et même la couronne; j'ai la plus grande estime pour la princesse; mais je ne consentirai jamais à posséder une couronne qui dépende de quelque femme que ce soit. Je ne prendrai aucune part au gouvernement, à moins que je ne sois revêtu de la royauté pour toute ma vie. Si vous voulez vous conduire différemment, je n'y mettrai aucune opposition; mais je retournerai en Hollande, et ne pourrai plus me mêler de vos affaires; si au contraire vous me donnez la royauté pour ma vie, je consentirai à ce que les enfants de la princesse Anne Stuart soient préférés après moi à ceux que je pourrais avoir d'un second mariage. »

On donne connaissance de ce discours du prince aux deux chambres de la convention; les débats se renouvellent, et deviennent très-animés. Le

[redacted]

comte de Danby envoie un exprès à la princesse Marie Stuart, et l'assure que si elle veut régner seule il aura assez de crédit pour lui faire décerner la couronne. « Je suis la femme du prince d'O- » range, lui répond-elle, et je n'aurai jamais d'in- » térêts séparés de ceux de mon mari. »

Enfin les deux chambres s'accordent, et chacune vote séparément que le prince et la princesse d'Orange régneront conjointement en qualité de roi et de reine d'Angleterre, et que le prince seul dirigera l'administration. Ce vote ne passe à la chambre des pairs qu'à une faible majorité, et un grand nombre de lords protestent contre cette résolution.

La princesse d'Orange arrive cependant à Londres; les deux chambres se rendent en corps au palais où sont le prince et la princesse : on lit avec solennité l'acte fameux, connu sous le nom de *bill des droits* et qui est la sauvegarde et le complément de la grande charte; le préambule de cet acte rappelle les ordres arbitraires, despotiques et illégaux reprochés à Jacques II, ainsi que les mesures prises pour sauver la religion et les libertés de l'Angleterre; et les dispositions suivantes comprennent les déclarations les plus propres à prévenir le retour des mêmes dangers. « Le prétendu pouvoir de suspendre les lois ou » l'exécution des lois par l'autorité royale sans le » consentement du parlement est illégal; le pré- » tendu pouvoir de dispenser des lois ou de l'exé-

» cution des lois par l'autorité royale, tel qu'il a
» été pris et exercé depuis peu, est illégal; la com-
» mission créée pour ériger la dernière cour des
» commissaires relativement aux causes ecclésias-
» tiques et toutes les autres commissions et cours
» de semblable nature sont illégales et perni-
» cieuses; toutes les levées d'argent faites pour la
» couronne sans qu'elles aient été accordées par
» le parlement ou pour un temps plus long ou en
» d'autres manières qu'elles n'ont été accordées,
» sont illégales; il est du droit des sujets de pré-
» senter des pétitions au roi, et tous empri-
» sonnements ou poursuites en raison de ces péti-
» tions sont illégaux; lever ou entretenir une
» armée dans le royaume en temps de paix, à
» moins que ce ne soit par le consentement du par-
» lement, est contre les lois; les sujets professant
» la religion protestante doivent avoir des armes
» pour leur propre défense, convenablement à
» leurs conditions, et ils y sont autorisés par les
» lois; les élections des membres du parlement
» doivent être libres; la liberté des harangues et
» des débats ou procédés en parlement ne peut
» fournir matière à aucune accusation ni à au-
» cun interrogatoire devant aucune cour ni en
» aucun lieu hors du parlement; il ne doit pas être
» exigé de cautions excessives, ni imposé d'a-
» mendes exorbitantes, ni infligé de châtiments
» cruels et inusités; les jurés doivent être dûment
» qualifiés et examinés, et les jurés établis pour

[redacted]

» connaître des crimes de haute trahison doivent » être possesseurs de fiefs; toutes les concessions » et promesses d'amendes sur des personnes par- » ticulières avant la conviction sont illégales et nul- » les; pour réformer tous les griefs et pour cor- » riger les lois, leur donner la force et les maintenir, » il doit être tenu fréquemment des parlements.... » Ayant une entière confiance que son altesse le » prince d'Orange achevera la délivrance qu'il a » tant avancée et qu'il préservera les Anglais de la » violation de leurs droits, tels qu'ils viennent » d'être déclarés, et de tous autres attentats sur leur » religion, droits et libertés, les lords spirituels et » temporels, assemblés à Westminster, ont résolu » que Guillaume et Marie, prince et princesse » d'Orange, seront déclarés roi et reine d'Angle- » terre, de France et d'Irlande, et des états y ap- » partenants, pour tenir la couronne et la dignité » royale des susdits royaumes et états pendant le » temps de leur vie et la vie du survivant des » deux; que le plein exercice de la puissance » royale sera attribué au prince d'Orange et *exécuté* » par lui seul au nom des susdits prince et prin- » cesse pendant leur vie, et qu'après leur décès la » couronne et dignité royale des susdits royaumes » et états passeront aux héritiers du corps de la sus- » dite princesse, et, au défaut de telle issue, à » la princesse Anne de Danemarck et aux héri- » tiers de son corps, et enfin à défaut de telle issue » aux héritiers du corps du prince d'Orange. Les

» susdits lords spirituels et temporels et les com-
» munes prient le prince et la princesse d'Orange
» d'accepter les susdites conditions, et ordonnent
» que les serments d'allégeance et de suprématie
» soient requis dans les termes suivants au lieu de
» tous autres serments de suprématie et d'allé-
» geance qui sont abrogés : *Je jure que je serai fi-*
» *dèle à leurs majestés le roi Guillaume et la reine*
» *Marie; je jure que de tout mon cœur j'abhorre,*
» *déteste et abjure, comme impie et hérétique, la*
» *damnable doctrine et proposition que les princes*
» *excommuniés ou privés par le pape ou par quel-*
» *que autorité du siége de Rome doivent être dépo-*
» *sés ou tués par leurs sujets ou par quelque autre*
» *personne que ce soit; je déclare qu'aucun prince*
» *ni aucune autre personne, prélat, état ou potentat*
» *étranger n'a ni ne doit avoir aucune juridiction,*
» *supériorité, prééminence ou autorité ecclésiasti-*
» *que ou spirituelle dans ce royaume.* »

Le marquis d'Halifax, en qualité d'orateur de la chambre des pairs, offre la couronne à leurs altesses au nom des pairs et des communes d'Angleterre; le prince et la princesse l'acceptent, expriment leur reconnaissance et sont proclamés avec pompe (1689).

Quelque mémorable que soit ce grand changement, il sera plutôt effacé de la mémoire des hommes que le nom du grand Newton, qui à cette époque faisait la gloire de l'Angleterre. L'immortel Descartes avait pour ainsi dire créé une nouvelle

[redacted]

science mathématique par l'application de l'algèbre à la théorie des courbes et des *fonctions variables*; les bases de l'analyse infinitésimale étaient dans les méthodes de Fermat relatives aux *maxima* et aux tangentes; Galilée avait découvert les lois de la chute des graves, Kepler entrevu la gravitation universelle, et Robert Hook reconnu que les mouvements planétaires sont le résultat d'une force primitive de projection, combinée avec la force attractive du soleil; les travaux de Chrétien Huyghens avaient suivi de près ceux de Kepler et de Galilée; il avait appliqué le pendule aux horloges, perfectionné les télescopes, découvert l'anneau de Saturne, reconnu un des satellites de cette planète, et publié ses découvertes sur les développements et sur la force centrifuge; l'astronome Jean Hevelius de Dantzig s'était rendu célèbre par ses immenses travaux, et particulièrement par ses observations sur les taches et la libration de la lune; Flamsteed, un des ornements de la Société royale de Londres, avait commencé ses belles et nombreuses observations astronomiques, Wallis donné au public son arithmétique des infinis, Richer montré par l'expérience que la pesanteur des corps diminue à mesure qu'on s'approche de l'équateur, Roëmer fait connaître son travail sur la vitesse de la lumière, et Picard mesuré en France un degré du méridien. Louis XIV avait eu le bonheur de conquérir pour la France, par son estime et ses bienfaits, ce célèbre Huyghens dont nous

venons de parler, et l'illustre Jean-Dominique Cassini, l'auteur du fameux gnomon de l'église de Sainte-Pétrone de Bologne et auquel l'astronomie a dû la théorie des satellites de Jupiter, la découverte de la rotation de cet astre, de celle de Mars, de la lumière zodiacale et de quatre satellites de Saturne, la connaissance très-approchée de la parallaxe du soleil, une table très-exacte de réfractions et un théorie complète de la libration de la lune.

Huyghens et Cassini avaient été nommés membres de cette académie des sciences de Paris dont l'établissement est l'un des plus beaux titres de gloire de Louis XIV et de Colbert, et qui, de même que la Société royale de Londres et d'autres académies de l'Europe, avait, dès les premiers temps de sa formation, commencé cet enchaînement éclatant et non interrompu de travaux, d'encouragements et de nobles récompenses, consacrés à la précision des expériences, à l'importance des observations, à la beauté des découvertes, à la justesse des théories et au développement de cet esprit philosophique qui allait produire dans les sciences de si grands et de si rapides progrès. Newton révèle enfin au monde savant le principe général des lois des mouvements célestes; il proclame la loi générale de la pesanteur, sur laquelle il avait tant médité dans la solitude, et se déterminant, après beaucoup d'hésitation, à publier les admirables résultats de ses expériences, de ses ré-

[redacted]

flexions et de ses calculs, il enrichit l'Europe et la postérité des *principes mathématiques de la philosophie naturelle* (1681), de l'optique, de l'arithmétique universelle, de la méthode des *fluxions* et des autres dons de son profond génie. Professeur de mathématiques dans l'université de Cambridge, il est nommé par cette université son représentant à la *convention* anglaise; et l'homme qui vient de dévoiler la grande loi physique qui régit l'univers concourt à la rédaction de ce *bill des droits* qui assure les libertés de l'Angleterre.

Depuis plus de trente ans les sciences avaient perdu le célèbre Pierre Gassendi, chanoine de Digne et professeur de mathématiques au collége royal de France. Il avait adopté le fond des systèmes physiques d'Épicure, les avait réformés, et leur avait imprimé une si grande autorité qu'il avait eu la gloire de partager avec Descartes l'empire de la philosophie cultivée à cette époque, et qu'on disait les *gassendistes* et les *cartésiens;* il avait composé plusieurs éloges, et particulièrement celui de son compatriote Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, dont les antiquaires admiraient les profondes connaissances dans la science des antiques, et particulièrement des médailles; et on avait compté parmi ses amis, et en quelque sorte ses disciples, l'astronome et mathématicien Montanari, professeur de mathématiques à Bologne.

Mais dans le temps où Newton découvrait les lois du système du monde, vivait en Allemagne un

homme prodigieux par l'étendue de son génie, l'immensité de ses connaissances et la variété de ses travaux ; cet homme était Leibnitz : savant dans la jurisprudence, dans les belles-lettres et dans l'histoire, auteur de grands ouvrages qui seuls auraient acquis une haute réputation à des historiens, à des littérateurs, à des jurisconsultes, à des diplomates, il publie ou prépare pour la postérité un traité de théologie contre Wisovatius, un des chefs des sociniens, des essais de *Théodicée*, sur la bonté de Dieu et la liberté de l'homme, plusieurs écrits de métaphysique sur l'espace, le temps, le vide, les atomes et les *monades*, un grand nombre de traités sur le mouvement ainsi que sur d'autres sujets de physique, de cosmogonie ou de mathématiques, ses fameuses règles du *calcul différentiel*, et des recueils précieux de lettres sur divers objets, donne le plan de l'académie de Berlin, qui va s'élever à l'instar de celle de Paris et de la Société royale de Londres, est nommé comme Newton associé étranger de l'académie des sciences fondée par Louis XIV, et ajoute un fleuron éclatant à la couronne immortelle qu'il a conquise en plaidant la cause de la tolérance religieuse dans des lettres célèbres adressées à Pellisson, l'ami si fidèle et si dévoué de Fouquet.

L'invention ou le perfectionnement de la machine pneumatique, et les expériences que l'on peut faire sur le vide avec cette machine, consacrent les noms d'Othon de Guerike, bourgmestre

[redacted]

de Magdebourg et de l'Irlandais Robert Boyle, fils du comte de Corke, et auquel on doit principalement l'établissement de la Société royale de Londres; et Gregory fait connaître le télescope qui porte son nom.

Un élève de Galilée ajoute à l'illustration de l'Italie; le géomètre Vincent Viviani retrouve ou plutôt devine les vérités relatives aux sections coniques, et qu'avaient renfermées quatre livres d'Aristée, un des prédécesseurs d'Euclide, et le cinquième livre d'Apollonius de Perge en Pamphylie.

Dominique Guglielmini, professeur de mathématiques à Bologne, et ensuite à Padoue, et intendant général des eaux de l'état de Bologne, mérite par ses ouvrages sur l'hydrostatique d'être nommé comme Viviani associé étranger de l'académie des sciences de Paris.

Jean-Baptiste Tavernier et Jean Chardin font des voyages en Turquie, en Perse, dans les Indes, et en publient les relations.

Jean-Alphonse Borelli de Naples donne son ouvrage sur les mouvements des animaux.

On jouissait depuis long-temps des travaux du célèbre botaniste Charles de L'Écluse. Guy de La Brosse, médecin de Louis XIII, avait acquis de grands droits à la reconnaissance des naturalistes en obtenant l'établissement de ce jardin du roi appelé d'abord *Jardin des plantes médicinales*, et qui, par les soins du grand Buffon et de tant d'autres savants si justement célèbres, devait devenir

le plus beau et le plus riche muséum d'histoire naturelle. Fagon professe la botanique et la chimie dans cet établissement, qui devait tenir de ses soins tant d'accroissement et de renommée; le célèbre Guichard-Joseph Duverney y donne des leçons d'anatomie qui remplissent d'enthousiasme et initient dans cette science si importante un nombre immense d'élèves; et dans le même temps l'illustre Tournefort commence d'y acquérir, par ses cours de botanique, la grande réputation qui l'attend.

Robert Morison dirige pendant long-temps le jardin de botanique que Gaston, duc d'Orléans, avait établi à Blois, retourne ensuite dans l'Angleterre, sa patrie, y est nommé professeur de botanique dans l'université d'Oxford, et publie sur cette science des ouvrages importants. On doit au savant Hollandais Swammerdam une histoire générale des insectes, bien remarquable surtout pour l'époque où elle est écrite, et des traités sur plusieurs organes de l'homme.

D'autres savants ajoutent aux progrès de l'anatomie, de la chirurgie et de la médecine; Étienne-Rodrigue de Castro publie des commentaires sur Hippocrate; le juif portugais Zacutus donne des ouvrages recommandables sur l'histoire et la pratique de la médecine; tout Paris court aux leçons de médecine données au collége de France par Guy Patin, si connu d'ailleurs par ses lettres satiriques; Prosper Martian enrichit la science médicale d'ouvrages estimés; Jean Magow, Jean Riolan,

[redacted]

Nicolas Stenon et Thomas Bartholin font imprimer divers traités anatomiques : Marcel Malpighi de Bologne, que son *Anatomie des plantes* aurait seule rendu célèbre, accroît sa gloire par ses découvertes sur le développement de l'embryon dans l'œuf, sur le cerveau, les poumons, le cœur, les viscères et plusieurs autres organes. Raimond de Vieussens, médecin de Montpellier, et ensuite membre de l'académie des sciences de Paris et de la Société royale de Londres, est auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur les maladies internes, les nerfs, le cœur, l'oreille et le sang ; Gaspard Aselli avait découvert dans les animaux les vaisseaux lactés qu'on avait ensuite reconnus dans l'homme ; Maurice Hoffmann et Jean-George Wirsung voient le canal excréteur du pancréas; le célèbre Pecquet découvre le trône commun des vaisseaux lactés et lymphatiques, et montre la route que suit le chyle pour arriver aux vaisseaux sanguins; l'Anglais Thomas Warton donne une description générale des glandes; Sylvius expose plusieurs points importants de la structure du cerveau et de celle des nerfs; Wepfer s'occupe du cours des vaisseaux sanguins de ce cerveau que Thomas Willis, de la Société royale de Londres, auteur d'un ouvrage sur la peste et sur les maladies contagieuses, décrit avec bien plus d'exactitude que ses prédécesseurs; Gérard Blaes traite de la moelle épinière; François-Joseph Burrhus analyse la substance du cerveau dont cette moelle épinière tire son origine,

et trouve que le quart de la masse de cet organe est d'une matière semblable à l'*adipocire* de la tête des cachalots, connu dans le commerce sous le nom de *blanc de baleine;* le jésuite Christophe Schneider prouve que la rétine est le véritable organe de la vue.

François Redi, célèbre médecin des grands ducs de Toscane Ferdinand II et Côme III, ajoute des ouvrages très-estimés et relatifs à l'histoire naturelle aux poésies italiennes qu'il publie avec succès.

Jacques Gronovius et Jean-George Grævius, son digne disciple, obtiennent la haute et juste réputation que donne une érudition des plus grandes. Le premier publie le *Trésor des antiquités grecques*, et le second le *Trésor des antiquités romaines*, qu'il devait faire suivre du *Trésor des antiquités d'Italie*, composé par lui et par Burman.

Jacques Harrington, l'un des plus célèbres écrivains politiques de la Grande-Bretagne, voyage en France, en Hollande, en Danemarck, en Allemagne, en Italie, observe la nature des divers gouvernements, et quelque temps après son retour en Angleterre donne son *Oceana*.

Vers le même temps les ouvrages de l'Anglais Thomas Hobbes, et particulièrement son traité *du Citoyen* et le *Léviathan* excitent une grande rumeur en Europe, déplaisent aux amis de la religion et de la liberté, et animent d'autant plus d'ennemis contre lui qu'on redoute ses grandes connaissan-

[redacted]

ces et les talents variés avec lesquels il traduit Homère en vers anglais, et compose un poëme sur un château renommé.

Sir Guillaume Temple, retiré à la campagne après avoir rempli les fonctions d'ambassadeur auprès des états généraux, aux conférences d'Aix-la-Chapelle et à celles de Nimègue, prépare pour la postérité ses lettres, ses mémoires, ses remarques et d'autres ouvrages.

Le baron Samuel de Puffendorf acquiert une telle réputation par ses *Éléments de jurisprudence universelle* que Charles-Louis, électeur palatin, fonde pour lui un chaire de *droit naturel* à Heidelberg, et que Charles XI, roi de Suède, lui donne, quelques années après, une chaire semblable à Lunden. Parmi les ouvrages qui l'ont rendu célèbre, on cite son traité *du Droit naturel et des gens*, une introduction à l'histoire des principaux états de l'Europe, une histoire de Suède, une histoire de Charles-Gustave, une histoire de l'électeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume, dit le Grand, et une *Description historique et politique de l'empire du pape.*

Un homme d'un génie extraordinaire paraît en France, et annonce pour ainsi dire la succession de grands hommes qui vont ajouter une nouvelle gloire à celle dont Descartes et Corneille ont doté leur patrie; Blaise Pascal, né à Clermont en Auvergne, compose, dès l'âge de seize ans, un traité des sections coniques, invente ensuite une ma-

chine d'arithmétique, fait des expériences et des découvertes sur la pesanteur de l'air et l'équilibre des liqueurs, résout plusieurs problèmes relatifs *à la roulette,* est proclamé grand géomètre et grand physicien, et dévoilant aux yeux du monde le talent du grand écrivain, compose ses fameuses *Lettres provinciales*, si terribles contre les casuistes dangereux qu'il combat, et admirées de ceux même qui prennent peu d'intérêt aux questions théologiques et aux autres sujets qui y sont traités, fixe dans cet écrit impérissable cette belle langue française enrichie par tant de chefs-d'œuvre, et montre par cet ouvrage une alliance merveilleuse de l'esprit géométrique, de la piété la plus respectable, et d'une plaisanterie si originale, si agréable et si forte qu'on est tenté de le regarder comme le précurseur du plus grand auteur comique qui ait honoré notre scène.

Parmi les illustres amis de Pascal on comptait ces vénérables habitants de Port-Royal-des-Champs, Robert Arnauld d'Andilly, si connu par ses excellentes traductions, et Pierre Nicole, que ses *Essais de morale* devaient rendre si célèbre.

Mais quels sont ces deux hommes qui, au milieu du grand éclat du dix-septième siècle, brillent pour ainsi dire d'une gloire céleste? ce sont Bossuet et Fénelon; l'un a été surnommé *l'aigle de Meaux*, et l'autre *le cygne de Cambrai*, comme on avait nommé Virgile *le cygne de Mantoue*. Bossuet consacre un grand nombre d'ouvrages à la dé-

[redacted]

fense de la religion dont il est le ministre, écrit et parle comme un de ces anciens prophètes inspirés du Très-Haut; on le nomme un père de l'Église; chargé avec l'illustre duc de Montausier de l'éducation du dauphin, il compose pour ce prince, ou plutôt pour la postérité la plus reculée, cette admirable Histoire universelle où son génie s'élève à une si grande hauteur en peignant la naissance, les progrès et la chute des empires, et laisse dans ses oraisons funèbres des chefs-d'œuvre où l'orateur sacré semble du haut des cieux montrer le néant des vanités humaines, faire tonner contre le crime des foudres vengeresses, présenter à la vertu la palme consolatrice, et lui ouvrir les portes éternelles. Fénelon, précepteur du duc de Bourgogne et de ses frères les ducs d'Anjou et de Berri, compose pour eux ce divin *Télémaque* où les devoirs des rois sont tracés par la vertu la plus pure, où la morale parle à tous les hommes le langage le plus touchant et le plus persuasif, et où une imagination brillante, animée par les sublimes images de la poésie antique, une sensibilité profonde et une douce mélancolie ont donné à d'admirables pensées tout le charme du style le plus suave et le plus harmonieux. Nul mortel peut-être n'a jamais approché davantage de ce modèle ineffable et céleste de la bonté infinie, que nous vénérons avec tant d'amour et de respect dans le livre sacré de l'évangile. On ne pouvait l'entendre dans la chaire apostolique parler de Dieu et de la morale chré-

tienne sans partager ses douces émotions; on aimait l'orateur autant qu'on le respectait; ceux mème dont les opinions religieuses étaient les plus différentes des siennes, cédant à un penchant secret et irrésistible, voulaient avoir les mêmes sentiments, les mêmes vertus, la même piété que celui dont les paroles pénétraient jusques au plus profond de leurs cœurs; et si quelqu'un pouvait inspirer à tous les humains les mêmes croyances comme les mêmes affections, Fénelon eût remporté cette heureuse victoire. Combien de malheureux il devait consoler lorsque, élevé sur la chaire archiépiscopale de Cambrai, il verrait un si grand nombre de fidèles confiés à ses soins parternels! et quels hommages de l'Europe entière lui étaient destinés! Bossuet, Fénelon, quels souvenirs ces noms rappellent! la perversité, l'intrigue et l'envie avaient voulu les diviser; l'admiration de la postérité les a réunis; et un de mes plus illustres collègues dans l'institut de France et dans la chambre des pairs, M. le cardinal duc de Bausset, leur a élevé, dans deux beaux ouvrages, un monument digne de ces grands hommes, et où leur gloire brille d'un éclat commun à tous les deux.

Fléchier, évêque de Nîmes, déploie toutes les ressources de l'art oratoire dans sa belle oraison funèbre du grand Turenne.

Mascaron, évêque d'Agen, se distingue par ses prédications, et le père jésuite Louis Bourdaloue donne à l'éloquence de la chaire une noblesse, une

[redacted]

élévation, une dignité et une force de raisonnement qui va jusque dans les replis les plus cachés du cœur combattre toutes les résistances.

Un oratorien, Nicolas Malebranche, publie la *Recherche de la vérité*, ouvrage célèbre, où la métaphysique la plus profonde, alliée à l'imagination la plus vive, expose les idées les plus abstraites avec la clarté et l'agrément les plus propres à captiver les esprits les plus légers.

La Bruyère imite ou plutôt surpasse Théophraste par ses *Caractères* ou ses portraits si bien peints, si ressemblants et si utiles à la morale publique.

Le duc de La Rochefoucault laisse dans ses *Maximes* un monument de son esprit, de ses lumières et de son talent.

André Dacier, secrétaire perpétuel de l'académie française, enrichit la littérature des traductions de quelques dialogues de Platon, de la poétique d'Aristote, des vies de Plutarque et de œuvres d'Horace, ainsi que des observations sur Longin et de plusieurs autres ouvrages.

Corneille meurt en 1684 doyen de l'académie française. Racine avait partagé sa gloire; il tient seul après lui le sceptre de la scène tragique. Nourri des ouvrages des tragiques grecs, d'Homère et des prophètes, il compose *Andromaque*, *Britannicus*, *Bérénice*, *Bajazet*, *Mithridate*, *Iphigénie*, *Phèdre*, *Esther* et *Athalie*, peint avec force les plus nobles mouvements de l'âme, fait parler aux passions le langage le plus animé, émeut les cœurs par l'expression la

plus vive des sentiments les plus tendres, s'élève aux pensées les plus sublimes, trouve cet art admirable et inconnu avant lui parmi les modernes de la versification la plus mélodieuse et la plus enchanteresse, ravit par son style comme par une musique harmonieuse, ne cesse, au milieu des hardiesses de son génie, d'être fidèle au goût le plus délicat, et, pour employer les expressions d'un des plus grands critiques, *ressuscite Sophocle, surpasse Euripide, et balance Corneille.*

Une grande et noble jouissance lui était réservée ; il reçoit en qualité de directeur de l'académie française l'auteur d'*Ariane* et du *Comte d'Essex*, le frère et le successeur de Corneille, et dans cette séance solennelle prononce l'éloge du grand homme qui n'est plus, et que personne ne peut louer mieux que lui.

On compte parmi ses amis les plus intimes Boileau Despréaux, qui donne des préceptes si utiles et de si beaux exemples dans ses épîtres, ses satires, son poème intitulé *le Lutrin*, son Art poétique, sa traduction du traité de Longin sur le sublime, et a si bien mérité le surnom de *l'Horace français*.

Un homme dont la gloire n'est éclipsée par celle de personne s'empare de la scène comique : Molière, qu'Aristophane, Ménandre, Plaute et Térence auraient tant admiré, observe en philosophe les ridicules et les vices, les fait monter sur le théâtre, leur commande les mêmes actions que la na-

ture, leur dicte les mêmes paroles, et les expose sans aucun déguisement au rire des spectateurs les moins instruits, frappés de la vérité de ses tableaux, et des hommes éclairés qui s'abandonnent avec tant de plaisir à l'ascendant de son génie. Parmi les pièces qui doivent éterniser sa gloire, on aime surtout à revoir *le Misanthrope*, *les Femmes savantes*, *l'Avare*, *le Bourgeois Gentilhomme* et ce *Tartufe* dont la défense contre les faux dévots honore la justice, le grand sens et le noble caractère de Louis XIV.

Un poëte inimitable comme Molière, Jean de La Fontaine, publie ces fables qu'Ésope et Phèdre lui auraient enviées, où les vérités les plus importantes aux progrès de la civilisation sont cachées sans se dérober néanmoins à des yeux perçants et attentifs sous le voile de fictions charmantes et d'une poésie si simple, si naïve, si belle et quelquefois si sublime que la nature elle-même semble l'avoir inspirée. Il était très-lié avec Molière, Racine et Despréaux; et comment n'aurait-il pas obtenu une amitié fidèle ce La Fontaine qui, s'empressant de sortir de sa nonchalance ordinaire, ne craignit pas d'imiter Pellisson et de défendre avec courage et le surintendant Fouquet son bienfaiteur, et son parent Jannard, qui avait partagé la disgrâce du surintendant, auquel il était attaché!

Parmi les amis si dévoués à ce bon et simple La Fontaine, on voyait Chapelle, qui sait attacher

tant d'attraits à l'ouvrage auquel il travaille, et qui est intitulé *Voyage de Bachaumont et de Chapelle*.

La douce madame Deshoulières peint dans ses idylles, avec autant de grâce que de sentiment, ce qu'inspirent aux âmes aimantes les fleurs, les ruisseaux, les bois, les oiseaux qui les peuplent, et les troupeaux qui animent les vertes prairies.

Madame Dacier, se distinguant dans un genre plus grave, et partageant les travaux du savant auquel elle a donné sa main, cède aux instances du duc de Montausier, donne pour le dauphin des éditions de Florus, d'Aurélius Victor, d'Eutrope, de Dictys de Crète, et publie des traductions de Térence, de l'Iliade, de l'Odyssée, d'Anacréon, d'une partie de Plaute et d'Aristophane.

Parmi les autres émules de Clotilde de Surville et de cette Christine de Pisan, dont les talents avaient illustré les règnes des rois de France Charles V et Charles VI, on comptait mademoiselle de Scuderi, sœur du poète de ce nom. L'académie française lui avait décerné le prix d'éloquence pour son Discours sur la gloire; on la surnommait la *Sapho de la France;* et néanmoins elle avait donné le jour à ces romans, composés de tant de volumes, où une sorte de métaphysique sentimentale remplace trop souvent l'expression de la nature, et qui ont tant contribué à faire attacher le nom de *romanesque* aux sentiments et aux aventures que la vraisemblance ne recommande

[redacted]

point, que la raison repousse, et que rejette la véritable sensibilité.

La comtesse de La Fayette compose trois romans que l'on a donnés souvent pour modèles, *Zaïde*, *la Princesse de Clèves* et *la Princesse de Montpensier*. On lui doit d'ailleurs des mémoires de la cour de France, et l'histoire d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans.

Quelle renommée la marquise de Sévigné va conquérir sans y avoir pensé en écrivant ce grand nombre de lettres si remarquables par la noblesse, la facilité, l'aimable négligence, la naïveté, la délicatesse et l'enjouement du style! elle était bien éloignée de prévoir la publication de ces lettres charmantes que lui dictaient sa tendresse si touchante pour la comtesse de Grignan, sa fille, son affection pour son fils, son attachement pour ses amis, et dans lesquelles on trouve une histoire abrégée et si intéressante des principaux événements du règne de Louis XIV et des portraits si ressemblants des grands personnages de ce règne.

Saint-Évremond compose un grand nombre d'ouvrages dans plusieurs desquels on remarque beaucoup d'esprit, d'érudition et de philosophie. Obligé de se retirer en Angleterre pour échapper aux suites de ce qu'il avait publié sur la paix des Pyrénées, il y voit son exil adouci par l'amitié de la belle et spirituelle duchesse de Mazarin, qui avait fixé son séjour à Londres, et ensuite par la bienveillance de Guillaume III. Il s'y lie particu-

lièrement avec le poète Edmond Waller, que les Anglais ont nommé leur *Anacréon*.

Dryden, compatriote d'Edmond Waller, non-seulement se distingue par ses pièces de théâtre, mais encore traduit Virgile en vers anglais.

Thomas Otway donne à Londres *l'Orphelin*, *Venise sauvée*, *Don Carlos* et plusieurs autres tragédies et comédies.

Sir Jean Denham, Irlandais, publie sa tragédie de *Sophi*, son poème de *la Montagne de Cooper*, et plusieurs autres pièces de poésie.

Les comédies de Guillaume Wycherley ont un très-grand succès à la cour de Jacques II.

Sir Guillaume Davenant, qui, peu de temps après la mort de Benjamin Johnson, avait mérité par ses pièces de théâtre d'être *poète couronné*, établit à Londres un *opéra italien*.

Abraham Cowley acquiert beaucoup de célébrité par la beauté de son talent poétique.

Le poème d'*Hudibras*, publié par Samuel Butler, est recherché comme un des ouvrages les plus remplis de pensées spirituelles et de plaisanteries fines et délicates.

Et à quelle grande renommée devait atteindre Milton, l'auteur sublime de ce *Paradis perdu*, où son génie élevé lui inspire des conceptions si hardies, où, transportant à l'Occident de l'ancien monde les grandes images des livres saints et des autres livres orientaux, il crée une sorte de mythologie sacrée, où il imprime à ses immenses tableaux

[redacted]

et les traits admirables des poésies de l'Orient, et le caractère sombre et terrible des poèmes de la Calédonie et des autres contrées septentrionales de l'Europe, et où il peint avec un charme inexprimable le séjour enchanté d'Éden, et les tendres et innocents amours d'Adam et de sa compagne!

Milton, modérant son exaltation poétique, avait écrit sur le gouvernement de l'Église anglicane, les droits de la puissance civile dans les matières ecclésiastiques, l'éducation des enfants, la liberté de la presse, les peuples et les rois. Il publie une Histoire d'Angleterre depuis Guillaume-le-Conquérant, ainsi qu'un traité sur la vraie religion, l'hérésie, le schisme et la tolérance, et meurt après avoir été aveugle comme Homère.

La peinture est sœur de la poésie; le *grandiose* du génie de Milton se montre dans les tableaux de Le Brun, premier peintre de Louis XIV, élève de Simon Vouet; il fait admirer dans ses nombreux ouvrages la pureté du dessin, l'expression des passions, la beauté de la composition et de l'ensemble. On a comparé à un poème ses *batailles d'Alexandre*.

Eustache Le Sueur, élève de Vouet comme Le Brun, s'immortalise par un grand tableau de saint Gervais et de saint Protais, et par ceux qui représentent la vie de saint Bruno, et où l'on ne cesse d'admirer la plus noble simplicité, le goût de l'antique, et cette vérité d'expression qui commande si fortement le sentiment et la réflexion.

Pierre Mignard peint la coupole du Val-de-Grâce, et devient surtout célèbre par le grand nombre de ses portraits.

Jean Petitot peint en émail avec tant de talent qu'on le nomme le Raphaël du genre de peinture qu'il a choisi. Ses nombreux portraits, aussi beaux que fidèles et inaltérables dans leurs couleurs, ont été conservés avec le plus grand soin.

Aubinet, attaché au jardin du roi, et, avant lui, Robert, peintre du jardin botanique établi à Blois par Gaston, duc d'Orléans, peignent ou dessinent des plantes avec habileté.

Claude Gelée, dit *le Lorrain*, est auteur de très-beaux paysages.

Rembrandt se distingue à Amsterdam par l'imitation fidèle de la nature, et par la force que donne à ses tableaux la grande et savante opposition des jours et des ombres.

Gérard Dow, son compatriote et son élève, fait admirer le fini et le naturel de ses ouvrages.

Pierre Béretin, dit Piètre de Cortone, aussi grand peintre que grand architecte, réussit dans les peintures *à fresque* et dans d'autres tableaux, où il montre la fécondité de son génie, la grandeur de ses pensées et la vivacité de son imagination.

Jean Lanfranc, digne élève d'Augustin et d'Annibal Carrache, était mort dans les premières années de l'époque qui nous occupe.

Louis XIV et le pape Clément XI donnent des

[redacted]

marques particulières d'estime au peintre célèbre de la marche d'Ancône, Carle Moratte.

Le Napolitain Salvator *Rose* peint des combats, des marines, des paysages et d'autres sujets. Il travaille avec une telle rapidité qu'on a prétendu qu'il pouvait commencer et finir un tableau dans le même jour; et néanmoins cette célébrité extrême ne paraît pas nuire à son grand talent.

Valerio Castelli, de Gênes, compose des tableaux de batailles avec beaucoup de succès.

André Sacchi, né à Rome, montre dans ses ouvrages combien il est le digne élève de l'Albane.

Joseph Ribeira, surnommé *l'Espagnolet* parce qu'il est né à Xativa en Espagne, étudie la manière de Michel-Ange de Caravage, le surpasse, dit-on, dans la correction du dessin, devient premier peintre du vice-roi de Naples, choisit presque toujours pour ses peintures des sujets terribles, et se fait admirer surtout par l'expression de ses figures.

Les églises et les palais de la patrie de l'Espagnolet continuent de se remplir de chefs-d'œuvre qui doivent placer l'école espagnole à un rang bien élevé. Paul Cespèdes, peintre de Cordoue, avait laissé dans la cathédrale de cette ville son fameux tableau de *la Cène*. Barthélemi Morillos, de Séville, brille au milieu des autres grands peintres espagnols par la beauté de son génie, la fraîcheur de son coloris et son imitation fidèle de la nature.

Pierre Puget, de Marseille, se distingue dans la peinture, et, une maladie dangereuse l'ayant forcé

de renoncer à la culture de cet art, se livre à la sculpture qu'il avait étudiée sous Roland, est appelé à Paris par Fouquet, retenu par Colbert, honoré par Louis XIV qui le nomme l'*Inimitable*, orne les jardins de Versailles de son *Milon* et de son *Andromède*; et fait la réputation de plusieurs endroits d'Italie ou de France par d'autres admirables statues.

De beaux ouvrages du sculpteur Jacques Sarasin sont distribués dans Versailles et dans Marli.

François et Michel Anguier acquièrent une grande réputation par leurs sculptures. Girardon, élève de François Anguier, fait admirer les groupes et les statues qu'il place dans les jardins de Versailles et dans ceux de Trianon, le fameux mausolée du cardinal de Richelieu, et la statue équestre de Louis XIV qu'il élève au milieu de la place Vendôme.

On voit dans le superbe hôtel des Invalides, et dans ces jardins de Versailles où respirent pour ainsi dire tant de héros et de dieux, des ouvrages de l'habile sculpteur Antoine Coisevox.

André Le Nôtre avait imaginé l'ensemble si riche et si *grandiose* de ces immenses et magnifiques jardins de Versailles et de ceux des Tuileries; il avait créé un nouvel art de donner aux arbres, aux arbustes, aux fontaines, aux eaux jaillissantes, à la verdure et aux réunions de fleurs, la beauté des proportions les plus nobles, les effets des con-

[redacted]

trastes ménagés avec habileté, et le caractère d'une grandeur imposante.

Jules-Hardouin Mansard, neveu de François Mansard, très-habile architecte, construit ce vaste château de Versailles qu'entourent les jardins de Le Nôtre, sa belle galerie, sa célèbre chapelle, le dôme des Invalides, la galerie du Palais-Royal, et les bâtiments de la place Vendôme.

Blondel, maréchal-de-camp, membre de l'académie des sciences de Paris, et professeur d'architecture, non-seulement publie, sur la science qu'il professe, des ouvrages très-estimés, mais encore donne les dessins de la porte Saint-Denis et de la porte Saint-Antoine.

Le confrère de Blondel dans l'académie des sciences Claude Perrault, celui à qui l'on doit des *Mémoires* intéressants *pour servir à l'histoire des animaux*, se livre avec une noble ardeur à l'étude de l'architecture, traduit Vitruve, et, inspiré par le génie de l'art auquel il s'est consacré, élève cette fameuse colonnade du Louvre qui devait être si admirée.

Le chevalier Bernin s'immortalise par les ouvrages dont il orne l'église de Saint-Pierre sous le pontificat d'Alexandre VII, qui fait achever le collége de la Sapience, commencé sous le règne de Léon X, d'après les dessins de Michel-Ange, construire la colonnade si renommée qui décore l'entrée de la première église du monde chrétien, et fondre cette superbe chaire de bronze, connue

sous le nom de *chaire de Saint-Pierre*, et placée dans cette merveilleuse basilique. Louis XIV appelle auprès de lui le chevalier Bernin, et lui demande des dessins pour la colonnade qui doit embellir une des façades du Louvre. Ceux de Perrault sont préférés, et le chevalier Bernin rehausse sa propre gloire en applaudissant à la préférence qu'obtient l'académicien français.

Ignace Jones avait acquis, comme architecte, une grande réputation dans l'Angleterre, sa patrie.

Christophe Wren, de la Société royale de Londres, professe avec succès l'astronomie à Londres et à Oxford, cultive l'architecture, devient surintendant des bâtiments du roi Charles II, bâtit la grande et belle église de Saint-Paul, celle de Saint-Étienne, le théâtre d'Oxford, le palais de Hamptoncourt, le collége de Chelsea, l'hôpital de Greenwich, et un grand nombre d'autres beaux édifices.

Gaspard Audran, neveu de Charles, et Germain, son frère, ainsi que Benoît et Jean, ses neveux, donnent au nom d'*Audran* une grande renommée, par le talent avec lequel ils gravent les productions des grands peintres d'Italie ou de France; Jean Warin, Masson, l'Anglais Smith et d'autres graveurs partagent leur célébrité.

La musique fait en Italie et dans d'autres contrées de l'Europe des progrès très-remarquables; Carissimi, célèbre maître de la chapelle pontificale, avait formé des élèves dignes de lui. Marc-Antoine Cesti, récolet d'Arezzo, maître de la cha-

[redacted]

pelle de l'empereur Ferdinand III, et François Cavalli, maître de celle de l'église de Saint-Marc de Venise, donnent au récitatif plus de naturel, d'expression et de variété, transportent sur la scène le genre des *cantates*, inventé par Carissimi; introduisent des *airs* dans les opéras, et composent un grand nombre de drames lyriques qui obtiennent le plus grand succès.

D'autres élèves de Carissimi se distinguent par leurs compositions : on voit à leur tête Rossi, Legrenzi, et Scarlatti qui surpasse ses prédécesseurs par la fécondité de son génie, et rapproche la mélodie de la véritable expression des paroles.

Plus tard fleurit Colonna de Bologne, dont on devait conserver les manuscrits avec une sorte de vénération.

Corelli, né auprès d'Imola, publie à Rome douze *sonates* pour deux violons, une basse, et un *organo* ou clavecin, acquiert une si grande réputation sur le violon, qu'on le nomme l'Orphée de son siècle, donne successivement au public six autres œuvres de sonates ou de concertos inventés par Torelli, fait admirer particulièrement la variété, le naturel, l'expression et le grandiose de ses *adagios*, ou morceaux exécutés avec lenteur, et réunit un si grand nombre de suffrages, qu'on place au-dessous de son buste, dans le Vatican, cette inscription : *Corelli, prince des musiciens.*

Jean-Gaspard de Kerl, maître de chapelle de l'électeur de Bavière, obtient une grande célébrité

par la manière dont il joue de l'orgue, ainsi que par ses compositions musicales, et particulièrement par ses *messes* et ses autres œuvres destinées au culte catholique : des compositions musicales, et un talent rare sur l'instrument qui a fait la réputation de Kerl, distinguent le Saxon Jean-Jacques Froberger, qui passe quelque temps en Angleterre, où il jouit de la faveur de Charles II. Ce monarque avait aussi accordé une bienveillance particulière à deux célèbres musiciens anglais, Henri Lawes, qui avait donné la musique de plusieurs pièces de théâtre, et son frère Guillaume Lawes, auteur d'ouvrages semblables, et destiné à l'honneur d'être chanté après sa mort par le fameux Milton.

On a conservé plusieurs morceaux de musique, composés par le roi de France Louis XIII, et entre autres la musique de quatre psaumes et celle d'un *de profundis*, que deux jours avant sa mort il ordonne de chanter lors de son enterrement.

Cambert, organiste de l'église de Saint-Honoré de Paris, met en musique le poëme de *Pomone*, composé par l'abbé Perrin, qui obtient le privilége de donner des opéras français, et trois ans après, cède ce privilége à Lulli.

Ce compositeur, né à Florence, et amené à Paris vers l'âge de quatorze ans, suit avec constance les inspirations de son heureux génie, fait une sorte de révolution dans la musique instrumentale par l'emploi de divers instruments, la distribution des

[redacted]

chants dans les différentes parties, l'introduction de mouvements nouveaux, le recours à des dissonnances habilement placées, et en opère une bien plus grande encore sur la scène par l'agréable mélange de la douce et naïve mélodie française avec les chants de l'Italie, les beautés dramatiques de ses opéras, le naturel de son récitatif, la vivacité de ses tableaux, et l'habileté avec laquelle il réunit ses accents aux beaux vers de Quinault, ce poète dont le talent si gracieux, si facile et si aimable, allie des phrases si sonores, peint si bien le sentiment, exprime avec tant de vérité toutes les nuances de la tendresse, et varie ses situations et ses magnifiques spectacles de la manière la plus favorable à la fécondité du musicien. Lulli fait entendre la musique de dix-neuf tragédies, de vingt ballets, de plusieurs divertissements et d'un grand nombre de motets à grands chœurs.

Quel siècle que le dix-septième! la postérité voit le trône de Louis XIV réfléchir l'éclat de la gloire de Picard, Richer, Roëmer, Huyghens, Cassini, Fagon, Duverney, Tournefort, Vieussens, Pecquet, Pascal, Bossuet, Fénelon, Fléchier, Bourdaloue, Malebranche, La Bruyère, La Rochefoucault, Corneille, Racine, Boileau, Molière, La Fontaine, la marquise de Sévigné, le Poussin, Le Brun, Le Sueur, Mignard, le Lorrain, Puget, les Anguier, Girardon, Coisevox, Le Nôtre, les Mansard, Perrault, Quinault, Lulli, Turenne, Condé, Luxembourg, Catinat, Créqui, Boufflers, Vendôme,

Villars, Duquesne, Tourville, Colbert, Molé, Lamoignon, Talon, d'Aguesseau, Vauban, Montausier. Elle décerne à ce monarque l'honneur accordé à Périclès, à Auguste, à Charlemagne, à François Ier, à Léon X; elle nomme ce dix-septième siècle *le siècle de Louis XIV*.

VINGT-CINQUIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS 1689 JUSQUES EN 1750.

Guillaume et Marie venaient de monter sur le trône d'Angleterre. Les bases du pouvoir absolu avaient été renversées par la volonté nationale, qui avait transporté la couronne de Jacques II sur la tête de Guillaume. Les principes solennellement proclamés sur l'origine de la souveraineté allaient commencer une nouvelle ère pour la Grande-Bretagne, et préparer de grands changements dans les lois fondamentales de plusieurs autres états européens. Un danger commun avait réuni presque tous les esprits; les jalousies et les haines avaient été suspendues; le désir de sauver la patrie de la tyrannie qui la menaçait l'avait emporté sur tous les autres sentiments. Mais lorsque les craintes furent dissipées, les espérances, les alarmes, les animosités, qui depuis long-temps formaient des partis d'autant plus dangereux qu'ils devaient leur naissance à des idées religieuses, reparurent avec plus ou moins de force. Les protestants non-conformistes soutenaient avec le plus grand zèle les intérêts de Guillaume, qui était calviniste; mais un

grand nombre d'anglicans, toujours emportés par les erreurs si funestes de l'intolérance, craignaient la chute de leur Église. Les évêques se croyaient à la veille de perdre leur puissance et leurs richesses; les amis les plus chauds de la liberté trouvaient qu'on n'avait mis aucune nouvelle limite à l'autorité royale. « Le monarque, disaient les républi-
» cains, a conservé le pouvoir de convoquer le par-
» lement, de l'ajourner, de dissoudre les communes,
» de se rendre maître des élections, d'opprimer
» les corporations établies, de choisir le conseil,
» de nommer les grands officiers de l'état, de dis-
» poser des emplois de l'armée, de la marine et de
» l'Église, et d'avoir recours à la corruption et à la
» violence. » Les catholiques qui n'avaient cédé que malgré eux à la volonté générale commençaient à élever la voix. « Guillaume, disaient-ils, a traité
» son beau-père avec autant d'insolence que de ri-
» gueur. Quels bruits absurdes n'a-t-il pas autorisés
» sur la naissance du prince de Galles, sur un pré-
» tendu traité fait avec la France pour réduire les
» Anglais en esclavage, et sur le meurtre du comte
» d'Essex! il a dans son armée presque autant de
» papistes étrangers que Jacques II avait d'Anglais
» catholiques dans la sienne. Les troupes hollan-
» daises demeurent dans Londres pendant que les
» anglaises sont distribuées dans des contrées éloi-
» gnées. C'est par une excessive complaisance pour
» lui que les chambres ont refusé à Jacques II la
» justice de l'entendre pour sa défense; et combien

» l'introduction des Hollandais dans le commerce » d'Angleterre n'en a-t-il pas diminué les avan- » tages! »

Guillaume cependant confirma tous les protestants dans les places dont ils jouissaient, nomma les membres de son conseil, dans lequel il fit entrer le prince de Danemarck, l'archevêque de Cantorbery et le comte de Nottingham, qui était regardé comme le chef du parti ecclésiastique, donna le sceau privé au marquis d'Halifax, et le titre de président du conseil au comte de Danby, choisit douze juges habiles, éleva sur la chaire épiscopale de Salisbury le docteur Burnet, qui, réfugié auprès de lui en Hollande, et rentré en Angleterre en qualité de son chapelain, avait composé son manifeste, et beaucoup contribué par ses écrits et ses démarches au succès de la révolution, se rendit à la chambre des pairs, y appela les communes, et leur dit : « Je ne ferai jamais rien qui puisse diminuer » l'opinion que les Anglais ont conçue de mon in- » tégrité. La situation actuelle de la Hollande de- » mande des secours immédiats; l'état des affaires » du royaume exige aussi une considération sé- » rieuse : un bon établissement est nécessaire non- » seulement pour le maintien de la paix intérieure, » mais encore pour le soutien de la religion protes- » tante dans le continent; les affaires d'Irlande sont » dans une situation si critique que le plus court » délai dans les délibérations de l'assemblée peut » leur être très-préjudiciable; je prie la convention

» de prendre promptement les mesures qu'elle ju-
» gera indispensables pour le bonheur de la na-
» tion. »

Les communes arrêtèrent qu'il serait fait de très-humbles remerciements à sa majesté, et que son discours serait pris en considération. Un bill apporté de la chambre des pairs fut adopté par les communes, et sanctionné par le roi. Ce bill déclara que les lords et les communes assemblés à Westminster composaient les deux chambres du parlement à tous égards et sous tous les points de vue; que tous les actes revêtus de la sanction royale avant la prorogation la plus prochaine auraient force de loi à compter du 13 février; que les membres des deux chambres prêteraient sous les anciennes peines un nouveau serment de fidélité et de suprématie, inséré dans l'acte, et que le *présent parlement* serait dissous dans la manière accoutumée.

On proposa dans la chambre des communes d'établir un nouveau revenu pour le roi et pour la reine. Pendant qu'on délibérait à ce sujet, un message du monarque apprit à la chambre que Jacques avait mis à la voile de Brest avec une flotte destinée à faire une descente en Irlande. « Nous
» sacrifierons au soutien de sa majesté le roi Guil-
» laume nos fortunes et nos vies, » s'écrièrent les membres de la chambre; ils accordèrent une *aide provisionnelle* de 420,000 livres; et les pairs adoptèrent cette résolution avec d'autant plus de

promptitude que l'archevêque de Canterbury et sept évêques s'étaient retirés de la chambre pour ne pas prêter le nouveau serment, et avaient été suivis du duc de Newcastle et de sept autres pairs. Ces lords temporels et ecclésiastiques furent distingués par l'épithète de *non-jurants*, et, entraînés de résolution en résolution, rejetèrent l'idée d'un roi *de fait*, ainsi que toutes les autres distinctions proposées, et se déclarèrent pour la puissance absolue et l'hérédité de droit divin.

Les personnes attachées à ce parti, ayant même commencé d'intriguer contre le nouveau gouvernement, et Guillaume en ayant été instruit par des lettres interceptées, ce prince fit arrêter le comte d'Arran, sir Robert Hamilton et d'autres nobles écossais, en informa les deux chambres, et leur demanda quelle conduite il devait tenir dans une affaire où il avait été obligé de s'écarter des lois du royaume. Que ne peuvent la confiance et la certitude que le prince ne peut pas vouloir renverser le gouvernement établi! Les lords remercièrent Guillaume des soins qu'il se donnait pour la conservation de leurs libertés, le prièrent de s'assurer de tous les perturbateurs de la paix; et les communes proposèrent un bill qui lui donnait le pouvoir de suspendre l'acte d'*habeas corpus* jusques au 17 avril suivant (1689).

L'esprit de mécontentement s'était cependant répandu si fortement dans l'armée que le roi résolut de garder en Angleterre les troupes hollan-

daises, et d'envoyer dans les Pays-Bas les régiments dont il pouvait se méfier. Les soldats du régiment écossais de Dumbarton se multiplièrent, désarmèrent leurs officiers, s'emparèrent de la caisse militaire, et, avec quatre pièces de canon, partirent pour l'Écosse. Le général Ginkle les poursuivit, à la tête de trois régiments de dragons, et les força à mettre bas les armes. L'Écosse n'étant pas encore soumise au nouveau gouvernement, Guillaume ne crut pas devoir les traiter comme des rebelles; il se contenta de leur ordonner de passer en Hollande; mais il fit présenter au parlement contre la mutinerie et la désertion un bill que les deux chambres s'empressèrent d'adopter.

Peu de temps après, le roi et la reine furent couronnés. L'évêque de Londres, d'après le désir de Guillaume, officia à la place de l'archevêque de Cantorbery. Le roi et la reine jurèrent sur les Évangiles de gouverner le peuple et les états d'Angleterre, conformément aux statuts passés en parlement, aux lois et aux coutumes, de faire exécuter les lois et rendre la justice avec clémence, de maintenir les lois de Dieu, la vraie profession de l'Évangile, la religion protestante réformée, telle qu'elle était établie par les lois, et de conserver les droits et les priviléges conférés par les lois aux évêques, au clergé et aux églises confiées à leurs soins.

Guillaume demanda aux communes l'abolition de la taxe sur les feux, très-onéreuse au peuple; les deux chambres votèrent la suppression de cette taxe,

[redacted]

donnèrent à Guillaume, dans une adresse, les plus grands témoignages de respect, de reconnaissance et d'affection, et déclarèrent qu'elles montreraient à tout l'univers, par les mesures qu'elles prendraient pour le soutien de sa couronne, combien sa majesté régnait dans les cœurs de ses sujets.

Les chambres accordèrent une somme de 600 mille livres pour indemniser les états-généraux de celles qu'ils avaient employées à la défense des lois, des libertés et de la religion de l'Angleterre, ainsi que les fonds nécessaires pour lever et entretenir pendant six mois une armée de vingt-deux mille hommes et pour équiper une flotte nombreuse. Guillaume vit avec peine cette limitation à six mois, demandée par les whigs, qui désiraient de paraître de plus en plus nécessaires au nouveau monarque. Peu satisfait, d'un autre côté, des dispositions du clergé anglican, et voulant s'attacher chaque jour davantage les protestants non-conformistes, il proposa des bills qui furent adoptés, et d'après lesquels l'ancien serment de fidélité et de suprématie fut aboli, le nouveau serment de fidélité réduit à sa simplicité primitive, le serment royal du couronnement expliqué d'une manière plus conforme au vœu du monarque, le clergé obligé de prêter le nouveau serment, sous peine d'être suspendu de ses fonctions, et privé de ses places s'il persistait dans son refus, toute loi pénale déclarée non applicable aux non-conformistes qui auraient prêté serment au nouveau gouverne-

ment, auraient souscrit la déclaration de la treizième année du règne de Charles II, sauf certains articles, ne tiendraient pas d'assemblée particulière à portes closes, et ne prétendraient pas s'exempter du paiement des dîmes ni des autres droits des paroisses.

On permit aux quakers de remplacer les serments qu'ils ne croyaient pas pouvoir prêter, par une promesse solennelle faite *devant Dieu;* et la politique de Guillaume ainsi que ses principes religieux et ses sentiments particuliers le portaient si fort vers la tolérance que, des hommes ardents ayant voulu l'engager à faire des lois sévères contre les catholiques, il leur répondit: « Une telle mesure aliénerait tous les papistes de » l'Europe des intérêts de l'Angleterre; elle pour» rait occasioner une nouvelle ligue catholique qui » ferait naître une guerre de religion. Et comment » pourrais-je protéger les protestants d'Allemagne » et de Hongrie pendant que je persécuterais les » catholiques d'Angleterre? »

La condescendance des deux chambres pour Guillaume ne les empêcha pas d'établir qu'une somme *fixe* serait destinée à l'entretien de la maison du roi ainsi qu'au soutien de sa dignité, que le reste du revenu public serait employé sous l'inspection du parlement, et que les revenus de l'état ne seraient accordés que pour un an ou pour un très-petit nombre d'années.

Conformément à cette détermination, la portion

[redacted]

applicable aux affaires *civiles* fut fixée par les communes à 600,000 livres, et chargée des revenus à payer à la reine douairière, au prince et à la princesse de Danemarck, aux juges et au maréchal de Schomberg, grand maître de l'artillerie auquel le parlement avait déjà accordé une somme très-forte en considération de ses grands services. Les communes réglèrent d'ailleurs qu'un revenu constant de 200,000 livres serait établi pour le soutien de la couronne en temps de paix.

Ces déterminations précises de l'emploi des revenus, que les Anglais ont regardées comme un des plus grands avantages du changement de leur dynastie, mécontentèrent Guillaume; il soupçonna d'autant plus les whigs de vouloir anéantir son autorité qu'ils proposèrent un bill pour rendre la milice du royaume indépendante du roi et des lords lieutenants des comtés. Les torys et particulièrement le comte de Nottingham, profitèrent de cette circonstance pour augmenter le ressentiment du roi, l'aigrir de plus en plus contre les whigs, qu'ils détestaient, lui promettre toute leur assistance, et lui représenter qu'étant en danger d'être poursuivis dans leurs fortunes et dans leurs vies ils ne pourraient se prononcer fortement en faveur de la couronne qu'autant qu'un bill d'absolution ou d'*indemnités* les garantirait des efforts de leurs implacables ennemis. Guillaume les crut, et proposa ce bill aux deux chambres; ce projet de loi, mal reçu dans la chambre des communes,

y fut discuté avec beaucoup de chaleur, et les whigs dirent avec véhémence que le roi ne voulait que se servir librement de ceux qui avaient été les instruments de la tyrannie de Jacques. Les esprits s'échauffèrent; de nouveaux orages paraissaient près de se former sur la Grande-Bretagne; les anciens partisans du gouvernement républicain et les amis secrets des Stuart concevaient de grandes espérances; Shrewsbury, secrétaire d'état, et le comte de Devonshire faisaient de vains efforts pour calmer les passions qui s'agitaient avec une violence redoutable; la situation des affaires du continent, le génie de Guillaume, son bon esprit et la sagesse de plusieurs grands personnages sauvèrent le nouveau roi.

Les membres de la diète germanique avaient pressé l'empereur de déclarer la guerre à la France. « Combien d'infractions, avaient-ils dit, Louis n'a-» t-il pas commises contre les traités de Munster, » d'Osnabruck et de Nimègue ! il a fait une inva-» sion en Allemagne sans aucune provocation; il » s'est montré l'ennemi invétéré de l'Empire. Nous » supplions votre majesté impériale de faire la » paix avec les Turcs, qui lui offrent des conditions » avantageuses, et de rompre avec le roi de France, » contre lequel nous la soutiendrons de tout notre » pouvoir. »

L'empereur avait formé une alliance offensive et défensive contre Louis XIV avec les états généraux; ils étaient convenus que si le roi d'Es-

[redacted]

pagne mourait sans enfants, ils aideraient Léopold de toutes leurs forces à se mettre en possession de cette monarchie, et que d'ailleurs ils useraient de tout leur crédit auprès des électeurs leurs alliés pour l'élévation de son fils Joseph à la dignité de roi des Romains. Cette alliance était l'ouvrage de Guillaume; sa haine contre la France va être encore plus satisfaite.

Il persuade aisément aux Anglais de combattre contre leurs anciens rivaux. Les communes le supplient de considérer tout ce que le monarque français a fait depuis plusieurs années pour détruire le commerce, le crédit et la tranquillité du royaume. « Nous ne doutons pas, ajoutent-elles, que les al» liances, déjà contractées par votre majesté et » celles qu'elle pourra y ajouter, ne suffisent pour » empêcher le roi de France de troubler la paix » de la chrétienté, et de nuire au commerce ainsi » qu'à la prospérité de la Grande-Bretagne; votre » majesté peut compter sur les secours de son » parlement. Les communes déclarent à l'unani» mité que si votre majesté commence la guerre » contre la France, elles ne lui refuseront aucun » des moyens nécessaires pour la soutenir avec » vigueur. — Soyez sûrs, leur dit Guillaume dans » sa réponse, que les secours que vous pourrez » m'accorder contre la France ne seront employés » pour aucun autre objet. » Et peu de jours après il déclare la guerre à Louis XIV, et dans le manifeste qu'il publie, reproche à ce monarque d'avoir,

par une ambition toujours croissante, envahi le territoire de l'Empire, violé les traités garantis par la couronne d'Angleterre, usurpé en partie la pêche de Terre-Neuve, pris les îles Caraïbes, occupé avec violence la Nouvelle-York et la baie d'Hudson, commis des déprédations sur des vaisseaux anglais, empêché l'importation des objets manufacturés en Angleterre, disputé le droit de pavillon, persécuté plusieurs sujets de la Grande-Bretagne pour leur religion contre les traités et les lois des nations, et envoyé en Irlande un armement destiné à y protéger les rebelles.

Une convention écossaise avait été convoquée à Édimbourg par Guillaume; le duc d'Hamilton et les presbytériens s'étaient déclarés pour lui. L'évêque d'Édimbourg néanmoins, lors de la première réunion des lords et des communes, avait en qualité de chapelain de la convention commencé une prière pour le rétablissement du roi Jacques; mais le duc d'Hamilton n'en est pas moins nommé président. La convention fait sommer le duc de Gordon de remettre le commandement du château, et sur son refus ce duc est déclaré traître, et le château bloqué par les troupes de la ville.

L'assemblée reçoit deux lettres, une de Guillaume, et l'autre de Jacques. « J'ai demandé l'as-
» semblée des états écossais, écrit Guillaume, con-
» formément aux vœux de la noblesse et des
» autres gentilshommes d'Ecosse qui se sont trou-
» vés à Londres, et qui m'ont supplié de prendre

[redacted]

» l'administration des affaires de leur patrie. Con-
» certez les moyens les plus efficaces pour établir une paix solide dans le royaume, et dissiper toutes les animosités et toutes les factions si contraires à la tranquillité, et au bonheur public. L'union des deux royaumes ne peut que produire les plus grands avantages, et je ferai tous mes efforts pour procurer cette union si désirable. »

Les membres de la convention nomment un comité pour rédiger une réponse à cette lettre, et ne consentent à lire celle de Jacques qu'après avoir déclaré par un acte qu'ils signent que, malgré tout ce que pourrait contenir la lettre de Stuart, ils continueraient de se regarder comme une assemblée des états libre, légitime, et qu'aucune autorité ne pouvait dissoudre avant qu'ils eussent pris toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la religion protestante, des lois et des libertés du royaume, et l'établissement du gouvernement.

« Je vous conjure, leur écrit Jacques, de soutenir mes intérêts en sujets fidèles : éternisez vos noms par un attachement qui réponde aux assurances que vous m'en avez données; je vous promets que des secours prompts et puissants vous mettront en état de vous défendre contre toutes les entreprises des étrangers, et d'assurer mes droits contre des ennemis dont le Dieu tout puissant punira la plus noire usurpation

» et les attentats les plus contraires à la nature.
» J'offre leur pardon à tous ceux qui rentreront
» dans leur devoir avant la fin du mois, et je ferai
» punir rigoureusement ceux qui persisteront dans
» leur révolte contre ma personne et mon auto-
» rité. » Le porteur de la lettre de Jacques est renvoyé sans réponse.

La convention approuve par un acte solennel la conduite des nobles qui ont prié le roi d'Angleterre de se charger de l'administration de l'Écosse; ordonne à tous les Écossais, depuis l'âge de seize ans jusques à soixante, d'être prêts à prendre les armes, donne le commandement de la cavalerie du pays à sir Patrice Hume, contre lequel il y avait eu un acte d'*attainder*, parce que dans le temps il avait pris part à l'insurrection d'Argyle, confie au comte de Leven huit cents hommes destinés à la garde d'Édimbourg, donne à des officiers de confiance le commandement des milices du royaume, nomme le comte de Marr gouverneur du château de Stirling, choisit pour général Makai, qui avait amené d'Angleterre un renfort de cinq régiments, prescrit de s'assurer de toutes les personnes malintentionnées, exprime à Guillaume sa reconnaissance envers le libérateur de leur patrie, le félicite de ses succès, le remercie de l'avoir convoquée, lui dit qu'elle va prendre des mesures promptes et efficaces pour la sûreté de la religion protestante, l'établissement du gouvernement, la garantie des lois et des libertés de

[redacted]

l'Écosse, l'assure qu'elle évitera le plus possible tout ce qui pourrait entretenir ou produire des animosités ou des haines, et le supplie de continuer d'accorder au royaume ses soins et sa protection.

L'assemblée, malgré les vives oppositions de l'évêque d'Édimbourg, de l'archevêque de Glascow, de tous les prélats et de quelques autres personnes attachées aux Stuart, adopte comme loi du royaume la formule suivante : *Les états du royaume d'Écosse trouvent et déclarent que le roi Jacques VII, étant papiste déclaré, s'est attribué la puissance royale, et a agi en roi sans avoir jamais prêté le serment requis par les lois; que, par les avis de méchants et pernicieux conseillers, il a attaqué les constitutions du royaume et d'une monarchie légale et limitée; qu'il les a changées en une puissance despotique arbitraire; qu'il a gouverné ce même royaume à la subversion de la religion protestante et à la violation des lois et des libertés de la nation, renversant tout ce qui fait l'objet d'un gouvernement; pourquoi il a perdu son droit à la couronne, et le trône est devenu vacant.*

Le président propose de faire monter sur ce trône Guillaume et Marie, roi et reine d'Angleterre. L'acte relatif à cet objet est présenté par un comité, discuté, approuvé unanimement, publié dans Édimbourg avec la plus grande solennité, et une proclamation des états défend, sous les peines les plus sévères, de reconnaître ou assister le

roi Jacques, de correspondre avec lui, de méconnaître ou contredire l'autorité royale de Guillaume et de Marie par aucune parole, par aucun écrit et dans aucun sermon, de blâmer la conduite des états, de fomenter des jalousies, et de propager des craintes relativement aux affaires du gouvernement.

Le comte d'Argyle pour les lords, sir Jacques Montgomery pour les chevaliers, et sir Jean Dalrymple pour les bourgeois, se rendent à Londres, présentent à Guillaume et à Marie une lettre des états, l'acte du gouvernement, un exposé des griefs de la nation, et une adresse par laquelle le roi est supplié de changer la convention en parlement.

Guillaume les reçoit avec tous les témoignages d'une grande bienveillance, et leur promet de concourir avec eux pour toutes les mesures justes et favorables aux intérêts du royaume. Voyant ensuite dans la formule du serment du couronnement que le roi et la reine s'engagent *à détruire l'hérésie*, il s'empresse de dire : « Je n'entends con» tracter aucun engagement pour me conduire en « persécuteur. — Ce n'est point le sens du serment, » répondent les députés. — Soyez donc témoins, » ainsi que tous ceux qui nous entourent, de l'ex» ception que je viens de faire. »

Le roi choisit pour secrétaire d'état d'Écosse, et pour président du collége de justice deux rigides presbytériens; mais la manière dont il

accueille des Écossais du parti contraire ajoute aux dissentiments politiques au lieu de les apaiser : il change cependant la convention en parlement, et nomme le duc d'Hamilton son commissaire.

Parmi les griefs dont les états avaient fait présenter l'exposé à Guillaume, les principaux étaient la supériorité de certaines dignités ecclésiastiques au-dessus des prêtres, l'acte du règne de Charles II au sujet de la suprématie royale, et surtout l'institution des *lords des articles*; et voici quel ordre de choses avaient produit, à l'égard de ces *lords*, les usurpations successives de la couronne. Le roi ou son commissaire choisissaient huit évêques; ces prélats choisissaient huit lords qui nommaient huit barons et huit bourgeois, et tous ces élus réunis avec les officiers de l'état formaient le comité des *lords des articles*, avaient le droit *exclusif* d'ouvrir des avis pour la réformation des abus, la sûreté du royaume, les avantages des Écossais, et exerçaient les droits les plus importants des véritables représentants d'une nation libre. Guillaume consent à voir restreindre la suprématie royale, et établir le gouvernement de l'Église le plus conforme à l'inclination du peuple; mais il fait la faute de vouloir maintenir l'établissement des *lords des articles*, si justement détesté par la nation et par le parlement qui la représente; il permet, à la vérité, que les états choisissent les lords, et qu'ils puissent remettre en délibération les affaires rejetées par le comité; il consent même ensuite à

ce que chacun des trois états élise, pour la réunion *des lords*, onze députés qui seront nommés tous les mois, et même plus souvent si les états le jugent nécessaire : mais l'odieuse institution subsiste, et dès lors les concessions de Guillaume ne peuvent satisfaire le parlement; un acte qui abolit l'épiscopat ne peut même calmer le mécontentement des états, et ce ressentiment augmente lorsqu'on apprend que le roi a introduit dans son conseil des personnes attachées à la hiérarchie.

Le parlement présente à Guillaume un bill qui exclut de tous les emplois ceux qui ont eu quelque part aux entreprises du règne précédent, ont marqué quelque mécontentement du changement de monarque, ou ont tâché d'empêcher ou de retarder les mesures prises par la convention pour le salut de la patrie. Guillaume refuse à ce bill sa sanction royale, et le ressentiment des états s'accroît avec force.

Le roi nomme des juges; un grand nombre de membres des états prétendent que le parlement a le droit d'approuver ou de rejeter les juges nommés par le monarque, et présentent un bill qui déclare ce droit, et que le parlement adopte. Les ministres veulent maintenir les nominations du roi; le parlement défend aux juges d'assister à aucune session jusques au moment où l'on connaîtrait plus particulièrement les intentions de sa majesté. Le conseil privé leur ordonne de remplir leurs fonctions; la fermentation des esprits devient

[redacted]

très-vive; les ministres font approcher d'Édimbourg un grand nombre de troupes, pour soutenir les juges choisis par le roi; le lord commissaire, dont les alarmes augmentent, ajourne même le parlement.

Cette mesure irrite tellement les états qu'ils adressent à Guillaume une remontrance, se plaignent d'un ajournement prononcé dans un temps où le gouvernement n'est pas encore réglé, parlent de toutes les preuves qu'ils ont données de leur attachement à sa majesté, prient le roi de ne pas refuser son consentement royal aux actes préparés par le parlement, et le supplient de prendre des mesures pour réformer tous les griefs de la nation. Guillaume, frappé de cette remontrance, croit devoir se justifier, et publie les instructions qu'il avait données à son commissaire, et d'après lesquelles le duc d'Hamilton paraît n'avoir pas convenablement rempli les intentions du roi en faveur de ses compatriotes.

L'Église d'Écosse n'avait encore aucune forme réglée de gouvernement; l'épiscopat était aboli, la discipline presbytérienne n'était pas établie. Le conseil privé réglait provisoirement toutes les affaires ecclésiastiques; mais de grands mouvements militaires suspendent les mesures relatives à toute espèce d'organisation nouvelle.

Sir Jean Lanier presse avec vigueur le siége du château d'Édimbourg; le duc de Gordon, gouverneur de ce château, voyant ses fortifications exté-

rieures détruites, plusieurs larges brèches faites au corps de la place, ses communications interrompues, ses munitions épuisées et ses espérances de secours évanouies, se résout à capituler, obtient des conditions avantageuses pour sa garnison, et voulant témoigner tout son respect pour la fille des Stuart et sa confiance dans cette princesse, ne consent à se rendre qu'à discrétion.

Le vicomte de Dundée, toujours fidèle à Jacques, avait rassemblé un grand nombre de montagnards; il réunissait un esprit entreprenant et intrépide aux qualités les plus propres à se faire aimer de ses soldats. Sa situation était devenue fâcheuse; ses troupes manquaient de pain et de sel, et n'avaient que de l'eau pour boisson. Au lieu de cinq cents hommes d'infanterie, de trois cents chevaux, des armes et des munitions que Jacques lui avait promis de lui envoyer d'Irlande, il ne reçoit que trois cents hommes nouvellement levés, presque nus, et dont les provisions avaient été enlevées par les Anglais avec les bâtiments qui les avaient transportés. Il se met néanmoins en marche pour le château de Blois, menacé d'un siége par le général Mackay. Apprenant que l'armée de Guillaume est entrée dans le Pas-de-Killykrankie, il se décide à s'avancer contre cette armée, et à lui livrer bataille. Le combat dure peu; les montagnards essuient le premier feu, y répondent, et mettant l'épée à la main, se jettent avec tant d'impétuosité sur l'ennemi, que l'infanterie anglaise

[redacted]

est rompue. Les dragons de Guillaume prennent la fuite dès la première charge; la petite cavalerie des montagnards culbute le régiment de Mackay. Le comte de Dunbarton s'empare de l'artillerie de Guillaume; douze cents hommes de l'armée vaincue restent sur le champ de bataille; cinq cents sont faits prisonniers. Les autres fuient en désordre; mais le brave Mackay arrête leur fuite, dissipe leur terreur, et les rallie.

Les montagnards cependant ont payé cher leur victoire; Dundée a été tué : sa mort est comme un signal funeste de tous les malheurs qui tombent successivement sur les montagnards. Découragés par tant de revers, ils profitent du pardon offert par Guillaume, à tous ceux qui se soumettront avant l'époque qu'il indique (1689).

Jacques, que Louis XIV avait accueilli en roi, et à qui il avait accordé de grands secours, s'était embarqué à Brest avec douze cents Anglais et un grand nombre d'officiers français sur une flotte composée de quatorze vaisseaux de ligne, sept frégates, trois brûlots, et plusieurs bâtiments de transport; il débarque à Kinsale en Irlande.

Il y est reçu d'autant mieux que le comte de Tyrconnel, qui commande dans ce royaume, a abandonné le parti de Guillaume, désarmé les protestants des comtés du Midi, et réuni une armée de trente mille hommes d'infanterie et de huit mille cavaliers. Bientôt il fait son entrée dans Dublin au milieu des acclamations du peuple et du con-

cours des évêques et des prêtres catholiques qui s'avancent en portant l'hostie consacrée devant laquelle il se prosterne; il exclut des protestants de son conseil, les remplace par le comte Davaux, qui l'avait suivi en qualité d'ambassadeur de France, ainsi que par quelques-uns des principaux seigneurs qui l'avaient accompagné; prescrit à tous les Irlandais qui ont quitté leur patrie d'y revenir sous peine d'être proscrits et de perdre leurs biens, ordonne à tous les autres de se joindre à lui contre le prince d'Orange, témoigne sa reconnaissance aux catholiques, invite ses sujets à lui fournir des armes et des provisions, crée duc le comte de Tyrconnel, convoque un parlement, et augmente la valeur de la monnaie.

Un bruit affreux se répand; on assure que les protestants doivent être massacrés : ceux de Londondery ferment les portes de leur ville, et prennent la résolution de périr plutôt que de se rendre. Jacques en forme le siége à la tête de sa nombreuse armée; les assiégés repoussent toutes les attaques. Leurs provisions s'épuisent; ils sont près d'éprouver toutes les horreurs de la famine; les secours que Guillaume leur envoie ne peuvent remonter le fleuve de Culmore, commandé par des batteries et par un ouvrage situé à l'entrée du fleuve; leur résolution n'en est pas moins inébranlable. Bientôt ils sont réduits à se nourrir des aliments les plus dégoûtants, et avant peu de jours ces aliments vont leur manquer : Smolet accuse un

général étranger à l'Irlande et à la Grande-Bretagne, d'un crime épouvantable. Jacques avait quitté le siege pour aller à Dublin ouvrir le parlement: le général qui le remplace, irrité de l'admirable résistance des assiégés, désobéit aux ordres les plus formels de Jacques, fait enlever par des dragons, suivant Smolet, tous les protestants de trente milles à la ronde autour de Londondery, les fait conduire sous les murs de la ville, n'épargne ni les vieillards, ni les enfants, ni les femmes qui viennent d'accoucher, ni celles qui nourrissent, ni, ce qui est horrible à dire, celles qui éprouvent les douleurs de l'enfantement, et menace de les laisser périr de faim à la vue des assiégés s'ils persistent à refuser de se rendre. Les habitants indignés élèvent une grande potence à la vue de l'ennemi, et font dire au général que tous les prisonniers qu'ils ont faits vont périr s'il ne rend à l'instant à la liberté ses infortunées victimes. Le général est contraint de céder : les malheureux protestants sont libres de retourner chez eux; mais combien meurent de maladies, de fatigues, de misere, ou trouvent leurs maisons saccagées!

Le général Kirke cependant ne cesse de renouveler ses tentatives pour secourir Londondery: trois vaisseaux parviennent à rompre l'ouvrage qui les a arrêtés si long-temps, bravent les feux des batteries, arrivent jusques à Londondery, sont reçus au milieu de la joie la plus vive, et les troupes de Jacques, entièrement découragées, aban-

donnent pendant la nuit le siége de la ville qui vient de s'immortaliser, et sous les murs de laquelle ils ont perdu neuf mille hommes.

Les Inniskillinois rivalisent par leur bravoure et par leur dévouement à Guillaume, avec les habitants de Londondery; ils prennent les armes, défont six mille catholiques, et font prisonnier leur général.

Le parlement d'Irlande s'était réuni; Jacques, dans son discours d'ouverture, avait remercié les chambres de leur fidélité, vanté la magnificence de Louis XIV, annoncé qu'il voulait établir une entière liberté de conscience, et promis de concourir aux lois favorables à la paix, au bonheur et à la sûreté de ses sujets. Les deux chambres n'étaient presque composées que de catholiques; elles présentèrent une adresse de remerciement à Jacques, prièrent le comte Davaux d'exprimer leur reconnaissance à Louis XIV, et adoptèrent un projet de bill pour reconnaître les droits du monarque, et témoigner l'horreur qu'elles avaient de l'usurpation du prince d'Orange et de la défection des Anglais. Jacques, par une proclamation, se plaignit des calomnies de ses ennemis, parla de l'impartialité avec laquelle il protégeait les protestants contre leurs adversaires, du soin avec lequel il réformait leurs griefs, et de sa volonté d'accorder une grande liberté de conscience, promit de ne faire aucune démarche sans l'approbation du parlement, offrit le pardon à tous ceux qui se

[redacted]

joindraient à lui, et protesta que tout le sang qui serait répandu retomberait sur ceux qui persisteraient dans leur rébellion.

Mais la confiance qui seule pouvait rendre ces promesses utiles, fut bientôt altérée; un projet de bill annulait l'acte qui avait maintenu les protestants dans la possession de leurs biens, les dépouillait de leurs terres et les transportait aux héritiers des catholiques à qui elles avaient appartenu avant l'insurrection. On ne trouvait dans ce projet aucune exception en faveur de ceux qui avaient acheté ces terres, rien d'accordé en considération des améliorations, aucun égard pour les veuves, aucune liberté pour les propriétaires et les fermiers, d'enlever les arbres qu'ils avaient plantés, ni les blés qu'ils avaient semés. Le docteur Dopping, évêque de Meath, et le comte de Granard s'y opposèrent avec force; mais malgré leur résistance, la sanction royale fut donnée, la ruine des protestants consommée, et les personnes sages commencèrent à douter du succès de la cause de Jacques. Les alarmes des véritables amis de ce prince devinrent même d'autant plus grandes qu'un bill d'*attainder* fut publié contre tous les protestants qui s'étaient absentés d'Irlande, qui s'étaient retirés dans une partie des trois royaumes non soumise à l'autorité de Jacques, ou qui avaient correspondu avec les rebelles ou les avaient soutenus. D'après ce bill, deux archevêques, un duc, dix-sept comtes, sept comtesses, sept évêques, dix-

huit barons, trente-trois baronnets, cinquante-un chevaliers, quatre-vingt-trois ecclésiastiques, et près de trois mille autres protestants furent condamnés à la perte de leurs biens et de la vie.

Par d'autres bills, l'Irlande fut déclarée indépendante du parlement d'Angleterre, une pension de 20,000 livres accordée à Tyrconnel, une taxe de 20,000 livres par mois, établie pour le service du roi, la liberté de conscience reconnue, la dîme que les catholiques payaient, assignée à leurs ecclésiastiques, et le clergé protestant privé de ce que les villes et les corporations donnaient pour son entretien.

Le peuple cependant était pillé par les soldats; on ne cessait d'extorquer des sommes très-fortes des commerçants. On enleva des boutiques des marchands, et même des maisons des particuliers, tout le cuivre qu'on put y trouver; on en fabriqua des monnaies auxquelles on donna une valeur nominale, trois cents fois supérieure à leur valeur réelle, et qu'on ordonna, sous les peines les plus sévères, de recevoir au taux prescrit. Les chambres étant ajournées, Jacques imposa de sa propre autorité, une taxe de 20,000 livres par mois sur les propriétés différentes des terres déjà soumises par un bill à une taxe semblable. Informé que les protestants avaient employé leur monnaie de cuivre à acheter des cuirs, du suif, des laines et du blé, il fixa très-bas le prix de ces marchandises, et les acheta.

[redacted]

Toutes les places qui vaquèrent dans les écoles publiques furent données à des catholiques; on retrancha la pension que *l'échiquier* d'Irlande payait à l'université protestante de Dublin; on chassa de cette université le vice-prevôt, les suppôts et les élèves. On saisit leur bibliothèque et leurs meubles, et bientôt tout l'établissement fut changé en séminaire catholique.

A mesure que les évêchés et les bénéfices protestants vinrent à vaquer, on laissa les paroisses et les évêchés sans pasteurs. Jacques ordonna que les revenus de ces bénéfices fussent portés à l'échiquier, et employés principalement à l'entretien des évêques et des prêtres catholiques. Ces évêques s'emparèrent de plusieurs églises des protestants, Jacques ordonna de les rendre; mais ils refusèrent de se conformer à cet ordre, dirent qu'en matière spirituelle ils ne devaient obéir qu'au pape, et Jacques ne fit pas exécuter sa décision. Peu de temps après, on défendit sous peine de mort aux protestants, de s'assembler même pour l'exercice de leur culte. On déclara qu'on traiterait comme rebelles ceux qui ne remettraient pas leurs armes; et on commanda à quelques-uns de ces infortunés de se retirer sous peine de mort, à dix milles de leurs habitations.

Louis XIV cependant avait ordonné au comte de Château-Renaud d'escorter avec une forte escadre des vaisseaux de transport chargés, pour Jacques, d'armes, de munitions, et de sommes

d'argent. Guillaume fit partir de Spithead l'amiral Herbert avec plusieurs vaisseaux, pour enlever l'escadre ennemie. Herbert attaqua les Français dans la baie de Bantrey, fut repoussé par Château-Renaud, se retira aux îles de Scilly, y attendit en vain des renforts, et retourna à Portsmouth très-mécontent ainsi que ses officiers; les matelots partagèrent d'autant plus son mécontentement qu'ils avaient conservé de l'attachement pour le roi Jacques qui les avait souvent commandés; Guillaume, informé de leurs dispositions, se hâta d'aller à Portsmouth, dîna avec l'amiral, le créa comte, conféra la chevalerie à deux capitaines, et accorda une gratification à chaque matelot.

Le parlement d'Angleterre voulut rendre une justice éclatante à ceux qui avaient été opprimés sous les derniers règnes. Les bills d'*attainder*, adoptés dans le temps contre le lord Russel, Algernon Sidney, l'alderman Cornish et lady Lisle, furent annulés; on cassa les jugements rendus contre le comte de Devonshire et Samuel Johnson, chapelain de lord Russel; et à côté de cette justice réparatrice, on vit la justice vengeresse des saintes lois de l'humanité, quelquefois tardive, mais toujours inévitable, faire briller son glaive terrible contre ceux qui avaient secondé ou imité la barbarie de l'infâme Jeffries.

Les lords, inquiets des événements d'Irlande, avaient demandé qu'on mît en état de défense les forteresses du royaume, et qu'on désarmât les ca-

[redacted]

tholiques; les communes demandent qu'on leur communique les minutes du comité des affaires d'Irlande. Guillaume, mal conseillé, refuse cette communication; les communes déclarent qu'elles regardent comme ennemis du royaume ceux qui ont conseillé au roi le refus dont elles se plaignent. Guillaume, repoussant à l'instant les avis funestes, ordonne que les minutes soient communiquées aux communes.

Cette chambre représente au monarque que les secours si vivement désirés en Irlande, avaient été retardés sans nécessité, qu'on n'avait pas préparé un assez grand nombre de vaisseaux de transport, et que plusieurs bâtiments avaient été pris par l'ennemi à cause de la faiblesse de leur escorte.

On soupçonnait fortement de cette négligence coupable le marquis de Carmarthen, auparavant comte de Danby, et le marquis d'Halifax. Le maréchal de Schomberg, nommé duc par le roi, part enfin pour l'Irlande à la tête de dix-huit régiments d'infanterie et de cinq régiments de dragons; il descend dans le voisinage de Carick Fergus, assiége cette place, s'en empare, est joint par la cavalerie d'Iniskillin, voit son armée très-affaiblie par de graves maladies que font naître la fatigue, le mauvais temps et la disette de vivres, et néanmoins ne peut être forcé à accepter la bataille que lui offre le roi Jacques avec une armée beaucoup plus nombreuse que la sienne.

Guillaume ne négligeait rien pour recouvrer ou

conserver l'affection des Anglais, dont plusieurs circonstances avaient paru refroidir les sentiments qu'ils lui avaient témoignés lors de son arrivée ; il fréquente les courses de chevaux de Newmarket, visite l'université de Cambridge, témoigne la plus grande affabilité aux professeurs, dîne à Londres avec le lord maire, accepte le titre de citoyen de la capitale, et permet qu'on le nomme premier maître de la compagnie des épiciers.

Le temps prescrit par le parlement pour prêter serment à Guillaume et à Marie était cependant arrivé; quelques membres du clergé refusèrent de se conformer à la loi, et préférèrent de perdre leurs bénéfices; le plus grand nombre prêta le serment, mais l'expliqua par des distinctions les plus propres à produire ou entretenir de fâcheux dissentiments et à faire naître le mépris des plus saintes promesses. Et combien de malheurs peuvent être l'effet de l'établissement politique d'une religion dominatrice et exclusive! Le clergé anglican regarde Guillaume, élevé dans la doctrine de Calvin, comme un ennemi de l'Église. Cette pensée l'occupe d'autant plus que Guillaume paraît préférer dans ses nominations aux bénéfices ceux qui favorisent la liberté des religions, qu'il a aboli l'épiscopat en Écosse, et que les presbytériens de ce royaume, entraînés par le caractère violent du comte de Crawford, oppriment les épiscopaux.

Le roi établit une commission composée de dix évêques et de vingt dignitaires de l'Église angli-

cane, pour proposer des changements dans la lithurgie, dans les canons et dans les attributions ou l'organisation des cours ecclésiastiques. Il désire de concilier toutes les différences d'opinion qui peuvent diviser les protestants de ses royaumes; mais un grand cri s'élève contre cette commission. Sprat, évêque de Rochester, et trois autres membres de cette réunion, s'en séparent, montrent la plus grande opposition au but de son établissement, se plaignent amèrement de ce qu'on veut faire des changements dans la constitution et la forme de l'Église, en faveur d'un parti *insolent et opiniâtre*, qui devrait être satisfait de la tolérance qu'il a obtenue, et disent avec véhémence que de telles modifications violeraient la dignité épiscopale, diviseraient le clergé, et ôteraient à la lithurgie l'affection et le respect des peuples. Les deux universités se déclarent contre tous les changements; on traite le roi d'ennemi de la hiérarchie. Une *convocation* ecclésiastique se réunit, d'après les ordres du monarque; les ennemis du système de *compréhension* ou de réunion des protestants, dominent dans cette assemblée du clergé, et la seconde chambre de cette convocation nomme pour son orateur le docteur Jane, l'un des ennemis les plus violents de toute nouvelle réforme. Le comte de Nottingham remet aux deux chambres ecclésiastiques un message par lequel le roi leur dit : « Je vous ai convoqués pour que vous fassiez » tout ce qui pourra tendre au meilleur établisse-

» ment de l'Église anglicane; elle jouira toujours
» de ma faveur et de ma protection : renoncez à
» toute prévention; examinez impartialement et
» avec tranquillité ce qui vous sera proposé; je ne
» vous ferai rien présenter que pour l'honneur, la
» paix et l'avantage de la religion protestante en
» général, et de l'Église d'Angleterre en particu-
» lier. » Les dispositions du clergé paraissent néanmoins si peu favorables aux intentions du roi, que la *convocation* est prorogée.

Les ennemis de Guillaume étaient parvenus à persuader aux wighs que le caractère de ce prince le portait au despotisme. Les Écossais, arrivés à Londres pour lui rendre compte des affaires de leur patrie, en portent le même jugement. Les craintes des wighs se communiquent; et malgré toutes les instances des amis du roi, ils empêchent les communes d'accorder pour plus d'un an les fonds de la liste civile.

Les résultats des bruits répandus à ce sujet sont près de devenir bien plus graves; sir Jacques Mongomeri et d'autres Écossais puissants, zélés partisans comme lui de la révolution, apprennent que la cour les soupçonne de trahison, et cherche les moyens de les poursuivre. Cette nouvelle les alarme et les irrite au point de les porter à céder aux insinuations des partisans de Jacques, de lui écrire, et de s'engager dans un traité pour le rétablissement de ce prince. Montgomeri avait un grand crédit auprès des wighs d'Angleterre; il s'en sert

[redacted]

pour les animer contre le roi et ses ministres : il représente ces ministres comme des scélérats qui emploient d'infâmes espions pour perdre les sujets les plus attachés au gouvernement de Guillaume. Il parvient à les prévenir si fortement contre le nouveau roi, que plusieurs de ces wighs commencent à penser aux moyens de rappeler Jacques, qu'on leur montre comme entièrement corrigé par ses malheurs. Son frère emploie ensuite, pour perdre Guillaume, un moyen aussi dangereux que perfide. Il dit secrètement à Burnet, évêque de Salisbury, qu'une invitation signée par un grand nombre de mécontents va être adressée au roi Jacques, que Williamson en est le porteur, et que les communications directes avec l'Irlande, étant presque impossibles, il va passer par le continent, et a obtenu un passe-port pour la Flandre. Les papiers avaient été remis par Williamson à Simpson, l'un des espions du roi Jacques, et qui, ayant loué une barque à Deale, était arrivé en France; un messager d'état court après Williamson; on ne trouve sur lui aucune pièce suspecte; les conspirateurs se plaignent avec force des fausses imputations dont on les charge : la haine contre les ministres augmente, et rejaillit jusque sur le roi.

Les symptômes de ce sentiment, si dangereux pour les princes, ne peuvent être cachés à Guillaume; il voit d'ailleurs les wighs et les torys acharnés les uns contre les autres dans le parlement, au point d'y faire naître les plus violents

débats; aucun des embarras de sa position n'échappe à sa vue perçante; il ne découvre que trop ce nombre immense d'ambitions ardentes qui se combattent mutuellement, et qu'il est impossible de satisfaire; et dans la solitude qu'il aime et qu'il cherche souvent, quels obtacles presque insurmontables s'élèvent dans sa pensée, au-devant de la paix publique! Combien cette paix lui paraît incompatible avec les idées religieuses qui règnent encore avec d'autant plus d'empire que la véritable piété est plus rare. L'intolérance brave tous les pouvoirs; l'Église anglicane veut conserver sa domination; les protestants non-conformistes sont près de devenir persécuteurs, en cessant d'être persécutés; les catholiques ne demandent la tolérance que pour la détruire, après être devenus les plus forts; et tous les sentiments religieux, au lieu de se renfermer dans les temples et de ne s'y exhaler qu'en vœux de concorde, de douceur et de charité, sont mêlés avec toutes les affaires politiques, de la manière la plus effrayante pour les amis des lois, de la tranquillité des royaumes et du bonheur des peuples. Guillaume s'afflige, se décourage, ne veut plus combattre contre des éléments de discorde sans cesse renaissants, et prend la résolution de laisser entre les mains de la reine Marie le gouvernement de l'Angleterre, et de se retirer en Hollande; il découvre son projet au marquis de Carmarthen, au comte de Shrewsbury, et à quelques autres lords qui, tremblants

pour leur patrie, le conjurent de renoncer à son funeste dessein : il persiste dans sa résolution. Ils insistent avec de nouvelles instances; il cède enfin; mais voulant du moins, s'il est obligé de continuer de porter le sceptre d'une main, reprendre de l'autre cette épée qui l'a rendu si redoutable à ses ennemis, il déclare qu'il va partir pour l'Irlande, et y terminer la guerre.

Les membres du parlement qui lui sont dévoués craignent, pour son faible tempérament, les marais et le climat de l'Irlande; les amis de Jacques redoutent pour ce prince les grands talents de Guillaume; les chambres préparent une adresse pour prier le roi de ne pas quitter l'Angleterre; mais il les proroge, dissout peu de temps après la chambre des communes, et fait expédier les writs nécessaires pour les élections de nouveaux députés (1689). Les torys l'emportent dans ces élections, et lorsque la nouvelle chambre des communes se réunit, elle nomme pour son orateur sir Jean Trevor, un des plus ardents de ces torys (1690).

Trevor persuade à Guillaume de mettre à sa disposition de fortes sommes pour corrompre les membres de la chambre; le roi le nomme premier commissaire du grand sceau; les communes accordent au roi 1,200,000 livres, mais elles refusent d'établir ce revenu pour la vie du roi.

Les whigs cependant présentent à la chambre des pairs un projet de bill qui reconnaît Guillaume et Marie comme légitimes souverains, et déclare va-

lides tous les actes du parlement précédent; la cour les seconde, et les torys des deux chambres sont forcés de l'adopter malgré leurs sentiments secrets, leurs principes, leurs distinctions, leurs penchants et leur politique.

D'autres actes du parlement donnent à la reine l'administration du royaume pendant l'absence de Guillaume, rétablissent la ville de Londres dans ses anciens priviléges, et accordent une amnistie dont on excepte sept pairs séculiers, deux pairs ecclésiastiques, neuf baronnets et douze autres personnes. On défend aux papistes de s'éloigner de plus de cinq milles de leur habitation ordinaire; et le roi part pour l'Irlande avec le prince George de Danemarck, descend à Carrickfergus, se rend à Belfast, y est joint par le duc de Schomberg, le prince de Wurtemberg, le major général Kirke, défend d'enlever des chevaux ou de commettre quelque autre violence dans les campagnes, passe en revue son armée, la trouve composée de trente-six mille hommes, et s'avance vers Ardex que l'ennemi vient d'abandonner.

Jacques laisse à Dublin la milice commandée par Lutterel, ainsi que six mille hommes arrivés récemment de France, va se mettre à la tête de son armée, à peu près égale en force à celles de Guillaume, campe sur les bords de la Boyne, et veut livrer bataille à son gendre; ses officiers généraux le pressent en vain d'attendre les succès de la flotte de Louis XIV, qui devait attaquer celle de l'Angle-

terre, et des frégates françaises destinées à détruire les vaisseaux de transport de son rival. Guillaume s'avance sur le bord de la rivière, vis-à-vis l'armée de Jacques : des pièces de canon pointées contre ce prince tuent auprès de lui un homme et deux chevaux, et un boulet de canon relevé de terre produit une contusion considérable auprès de son épaule droite ; il n'éprouve aucune émotion, mais ceux qui l'entourent se troublent et s'agitent ; l'ennemi le croit mort, et des cris de joie s'élèvent dans le camp du roi Jacques. Guillaume parcourt ses lignes à cheval pour passer son armée, déclare qu'il attaquera dès le lendemain, veut que ses soldats mettent des branches de verdure à leurs chapeaux pour se reconnaître pendant l'action, et ordonne que de très-grand matin le général Douglas, avec la droite de l'infanterie, et le jeune Schomberg, avec la cavalerie, passent au pont de Slane, que le corps d'armée force le passage au vieux pont, et que l'aile gauche traverse la rivière aux gués situés entre le camp ennemi et Drogheda.

Les ordres de Guillaume sont exécutés ; le général Douglas et le jeune comte de Schomberg passent la rivière presque sans opposition ; l'infanterie s'avance au travers d'un marais ; Schomberg en fait le tour avec sa cavalerie pour attaquer l'ennemi en flanc ; les Irlandais de Jacques ne les attendent pas, se retirent avec précipitation, et Schomberg fait un grand carnage de leur arrière-garde. Le

corps de bataille de Guillaume, composé de gardes hollandaises, de protestants français et de quelques bataillons anglais, traverse la rivière ; l'infanterie irlandaise du centre de l'armée de Jacques prend la fuite; mais Hamilton, suivi d'un gros corps d'infanterie et de cavalerie, attaque le corps de bataille de Guillaume; sa cavalerie jette la confusion dans les régiments qui n'avaient pas eu le temps de se former. Le duc de Schomberg passe la Boyne, se met à la tête des protestants français, leur crie, en montrant les ennemis, *Voilà vos persécuteurs,* charge avec feu, combat avec le plus grand courage, est blessé mortellement, et tombe sur le champ de bataille : la mort de ce grand capitaine consterne les soldats de Guillaume; le désordre se met dans leurs rangs; l'infanterie de Jacques se rallie et revient au combat; mais Guillaume a passé la rivière, et paraît avec la cavalerie danoise, hollandaise et iniskillinoise de son aile gauche; sa présence glace d'effroi les soldats ennemis; ils se retirent jusques au village de Durnorc : leur terreur se dissipe; ils tiennent ferme; leur courage se ranime; ils se battent avec acharnement, repousssent la cavalerie de Guillaume; mais cette brave cavalerie, soutenue par des dragons qui se placent derrière des haies, et arrêtent, par leurs décharges, les troupes de Jacques, se rallie, revient à la charge, chasse l'ennemi devant elle : le général Hamilton est blessé et fait prisonnier; les Irlandais abandonnent le champ de

[redacted]

bataille; les Français et les Suisses, commandés par le duc de Lauzun, soutiennent le combat avec une glorieuse intrépidité; mais ils sont forcés de céder; ils se retirent, et la victoire de Guillaume est complète.

Jacques, pendant toute l'action, était demeuré tranquille spectateur sur la hauteur de Dunmore, entouré de quelques escadrons de cavalerie; lorsqu'il voit que la bataille est perdue, il ne fait aucun effort pour rallier ses troupes, va à Dublin, assemble les magistrats, se plaint de ce qu'il appelle poltronnerie des Irlandais, leur dit qu'il est obligé de céder à la force, leur déclare qu'il a résolu de sortir du royaume, leur promet de ne jamais cesser de travailler à leur délivrance, les abandonne néanmoins à la clémence du vainqueur, part pour Watterfort avec le duc de Berwick, le comte de Tyrconnel et le marquis de Polvis, s'embarque sur un vaisseau préparé pour le recevoir, arrive en France, et retourne à Saint-Germain, où il se console de la perte de ses couronnes avec les ministres du culte qu'il préfère, et où la noble hospitalité française se plaît à paraître oublier la conduite de Jacques II, et à rappeler le courage et les victoires du duc d'York.

Les catholiques sortent de la capitale de l'Irlande; les protestants s'emparent des armes de la milice, et supplient Guillaume d'honorer Dublin de sa présence (1690).

Guillaume accorde leur pardon à tous ceux qui

ont servi contre lui, pourvu qu'ils rendent leurs armes et retournent dans leurs demeures; il n'abandonne aux événements de la guerre que les chefs les plus ardents qui ont appelé les Français, autorisé les violences commises contre les protestants, et rejeté la première amnistie; et néanmoins il promet leur grâce à ceux qui donneront des preuves évidentes de leur repentir.

Une flotte française, commandée par le vice-amiral maréchal de Tourville, et composée de soixante-dix-huit vaisseaux de guerre et de vingt-deux brûlots, paraît dans la Manche. Torrington, à la tête des forces navales d'Angleterre et de Hollande, formant cinquante-six voiles, attaque les Français: il est battu; il perd deux vaisseaux, deux capitaines et quatre cents hommes de la flotte anglaise, et six vaisseaux, le vice-amiral Dyck, le vice-amiral Brackel, et un grand nombre d'officiers et de matelots de la flotte de Hollande; il se retire vers l'embouchure de la Tamise, prend les précautions que les circonstances lui commandent, et arrive à Londres.

La consternation est dans cette capitale; le peuple s'irrite contre les *non-jurants* et les *jacobites*: la reine montre autant de courage que d'habileté; elle donne les ordres nécessaires pour rétablir la flotte, l'augmenter, et mettre le royaume en état de défense.

Les états généraux se plaignent vivement de la conduite de Torrington : on l'envoie à la Tour,

[redacted]

et l'on nomme des commissaires pour examiner l'accusation portée contre lui; on forme un camp dans les environs de Torbay. Les évêques, suspendus de leurs fonctions pour avoir refusé de prêter le serment prescrit par la loi, sont soupçonnés de conspirer contre le gouvernement, redoutent l'animosité du peuple, publient la déclaration la plus forte de leur innocence; et six pairs, quatre baronnets et quelques officiers sont arrêtés comme prévenus de concourir avec les ennemis de leurs majestés pour favoriser une invasion.

La nouvelle de la défaite de Torrington avait ranimé le courage des jacobites d'Irlande et diminué les succès de Guillaume. Ce prince s'était emparé néanmoins de plusieurs places; mais il avait été obligé de lever le siége de Limerick, vaillamment défendu par des Irlandais et des Français sous les ordres de Boisseleau. Il repasse en Angleterre; et, conformément à un plan que le comte de Marlborough lui avait présenté, ce comte descend en Irlande, assiége Cork, force cette place à capituler, contraint également la ville et les forts de Kinsale à se rendre, coupe, par la prise de ces deux places maritimes, les communications de l'Irlande méridionale avec la France; et les troupes françaises qui étaient dans les environs de Galway sous les ordres de Lauzun, s'embarquent pour leur patrie sur les vaisseaux de transport qu'on leur avait envoyés.

Les puissances alliées contre Louis XIV s'étaient d'un autre côté avancées avec de grandes forces vers les bords du Rhin. La France n'avait pu leur opposer une armée assez nombreuse pour les arrêter : elle conserve Philisbourg, Mayence et Bonn; mais les troupes de Louis sont forcées d'abandonner le reste du Palatinat et des électorats ecclésiastiques. Louvois conçoit l'affreux projet de ne laisser à l'ennemi que des ruines; il envoie des ordres barbares : Spire, Worms, Manheim, quarante autres villes florissantes et un nombre immense de bourgs et de villages sont brûlés. Les habitants, réduits à la misère la plus déplorable, se dispersent au loin; plusieurs de ces infortunés sont poussés par le malheur jusques en Amérique; les tombes des électeurs palatins et d'anciens empereurs sont violées, et le pays le plus fertile de l'Allemagne n'est plus qu'un désert, au milieu duquel des monceaux de décombres doivent attester pendant près d'un siècle la cruelle politique de Louvois et la faiblesse de Louis XIV.

Les alliés furieux prennent Rhinbergen et Kayserswerth, et le duc de Lorraine assiége Mayence : le marquis d'Uxelles défendait la place; Choisi y commandait sous ses ordres. Les Français emploient en vain les doubles palissades et les flèches des glacis, des lignes de contre-approche, des machines imaginées par Choisi pour élever des bouches à feu et les abaisser à volonté, et toutes les ressources de la guerre souterraine. En

[redacted]

vain ils multiplient leurs sorties, et y déploient la plus grande valeur : la place manque de poudre; Louvois l'avait mal approvisionnée, et d'Uxelles est obligé de capituler après quarante-sept jours de tranchée.

L'électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière bombardait la ville de Bonn; le duc de Lorraine va le joindre, et le siége commence. D'Asfeld, qui commande la ville assiégée, en avait fait sortir, avant d'être investi, les femmes, les enfants et toutes les bouches inutiles : il se défend avec une constance admirable; une brèche est faite à l'enceinte; il manque de munitions comme d'Uxelles. Depuis long-temps sa garnison était réduite à manger ses chevaux : il offre de capituler; mais il demande que cette garnison si brave sorte libre et avec ses armes. Le duc de Lorraine veut témoigner à d'Asfeld sa haute estime, et lui accorder l'honorable condition qu'il exige; l'électeur s'y refuse; le duc lui rappelle combien il est dangereux de réduire au désespoir de valeureux soldats; l'électeur persiste dans son refus. « Eh bien, » lui dit le duc, puisque vous voulez que la gar- » nison soit prisonnière, c'est à moi de la prendre. » L'électeur, irrité contre le duc et contre d'Asfeld, choisit l'élite de ses Bavarois, monte à l'assaut, est repoussé, rallie ses soldats, appelle tous les corps de son armée, les rassemble sur la brèche, est de nouveau vaincu par les Français, a vu deux mille des siens précipités du haut de la brèche,

veut tenter de nouveaux efforts; mais les Bavarois refusent le combat, et l'électeur, hors de lui-même, est forcé d'accepter les conditions demandées par d'Asfeld.

Huit ou neuf cents Français, presque nus, exténués, mourant de faim et accablés de fatigue, sortent par la brèche, libres et avec leurs armes; ils sont vainqueurs, et la douleur est empreinte sur leurs visages balafrés. D'Asfeld, blessé à mort, paraît sur un brancard porté par ses grenadiers; il est calme et serein au milieu de la consternation de ses frères d'armes : l'électeur de Bavière est comme frappé d'un coup de foudre, et détourne ses regards; le duc de Lorraine et les autres généraux des alliés s'avancent vers d'Asfeld, rendent le plus touchant hommage à sa valeur, et laissent tomber des larmes héroïques sur cette main défaillante, dont l'épée victorieuse va s'échapper (1689).

Les finances de la France étaient épuisées; Colbert n'existait plus; le sage Le Pelletier, qui l'avait remplacé, découragé par toutes les contrariétés qu'il avait éprouvées, et privé de l'autorité nécessaire pour réparer ou prévenir de grands désastres, avait demandé et obtenu sa démission; Louis Phélippeaux de Pontchartrain avait été nommé contrôleur général; on avait eu recours à des expédients indignes de la France, et dont la nature encourageait ses ennemis; on avait créé des charges qu'on avait obligé les financiers les plus ri-

[redacted]

ches à acheter chèrement; on contraignit de nouveaux enrichis à donner de fortes sommes d'argent, sous peine de voir rechercher avec sévérité les causes de leur fortune; les grandes villes firent des dons considérables; Paris donna 400,000 francs, Rouen et Toulouse en donnèrent 300,000, et Louis XIV fit porter à la monnaie des meubles d'argent qui ornaient la galerie et les appartements de Versailles, quoique le prix du travail de ces meubles fût extrêmement supérieur à celui du métal.

Les hommes d'état ne voyaient que trop combien avait été funeste à la France l'émigration des protestants, dont l'industrie, perdue pour le royaume, enrichissait les nations qui combattaient contre les Français. Vauban, que sa vertu comme son génie destinait à acquérir chaque jour une nouvelle gloire, crut devoir montrer à Louvois le triste tableau des pertes de sa patrie. « Neuf mille » matelots exercés, six cents officiers, douze mille » soldats aguerris, cent mille autres Français, » soixante millions et des branches importantes » d'industrie, voilà, lui dit-il, ce que la révocation » de l'édit de Nantes et les dragonnades ont enlevé » à la France, et donné à ses plus cruels ennemis. » *La contrainte des conversions a inspiré une hor-* » *reur générale de la conduite des ecclésiastiques,* » *et la croyance qu'ils n'ajoutent aucune foi à des* » *sacrements qu'ils se font un jeu de profaner. Si l'on* » *veut poursuivre, il est nécessaire d'exterminer les*

» *protestants nouveaux comme des rebelles, ou de*
» *les bannir comme des furieux, projets exécrables,*
» *contraires à toutes les vertus chrétiennes, morales*
» *et civiles, et dangereux pour la religion même,*
» *puisque les sectes se sont toujours propagées par*
» *les persécutions, et qu'après la Saint-Barthélemi*
» *un nouveau dénombrement des protestants prouva*
» *que leur nombre s'était accru de cent dix mille.*
» *L'intérieur du royaume est ruiné, et peut-être est-il*
» *de la sagesse du roi de faire du bien aux protes-*
» *tants avant que des traités ne l'y forcent, afin de ne*
» *pas en perdre le mérite aux yeux de ses sujets:*
» *c'est par leur nombre que la grandeur des rois se*
» *mesure, et non par l'étendue des états. Il reste un*
» *seul parti, plein de charité, utile, convenable, po-*
» *litique, celui de les contenter; et la prudence, qui*
» *sait à propos se rétracter et se conformer aux con-*
» *jonctures, est une des parties principales de l'art*
» *de gouverner: il faut rétablir purement et simple-*
» *ment l'édit de Nantes, rendre leurs droits civils*
» *aux protestants et à leurs ministres, rappeler les*
» *uns de l'exil, les autres des galères, laisser les con-*
» *sciences libres, permettre de rouvrir et de relever*
» *les temples, effacer enfin en un instant et sans dé-*
» *tour neuf années d'erreurs et de maux.* »

La force des raisons de Vauban ébranla les résolutions les plus fermes; mais l'esprit qui dirigeait la marquise de Maintenon et qui régnait sur le roi l'emporta sur Vauban. On adoucit les édits rendus contre les protestants; on permit à ceux qui

[redacted]

avaient quitté le royaume d'y rentrer; on offrit de leur rendre leurs biens; mais on continua d'exiger qu'ils se convertissent; on adopta ces *demi-mesures* qui montrent la faiblesse des gouvernements et les perdent si souvent avec rapidité; on montra de l'embarras, de l'inquiétude, des craintes; et, personne n'étant satisfait, aucun but utile ne fut atteint.

FIN DU TOME SEIZIÈME.

TABLE

DU SEIZIÈME VOLUME.

[redacted]

G.

H.

I.

J.

K.

L.

[redacted]



N.

O.

P.

R.

S.

T.

V.

FIN DE LA TABLE DU SEIZIÈME VOL



